Précis analytique des travaux de l' Académie. [With] Tables des ...

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, E. Chardon

Digitized by Google

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1834.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1834.

ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

1834.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1834.

DISCOURS D'OUVERTURE

de la Séance publique,

PRONONCÉ PAR M. ADAM.

Messieurs,

Appelé par votre bienveillance à l'honneur de vous présider et d'ouvrir cette séance, rendue solennelle par la présence de nos concitoyens ; au milieu de ce concours des amis des sciences, des lettres et des arts ; dans ce siècle qui se proclame le siècle de la liberté et de l'indépendance, j'ai pensé que je ne pouvais vous entretenir d'un sujet plus convenable que de la liberté et de l'indépendance du philosophe, du savant et de l'homme de lettres.

Ces mots, *liberté*, *indépendance*, excitent tout d'abord en nous l'idée du plus précieux des biens, état qui paraît devoir être l'état perpétuel, comme naturel de l'homme ; il est surtout, dans la société, des positions tellement hautes, qu'il semble que la liberté y soit une condition nécessaire, et que celui qui est placé à une telle élévation, doive, non-seulement être libre, mais ne pouvoir jamais cesser de l'être.

N'anticipons point, Messieurs, et, avant de dire quels sentiments la liberté nous inspire, tâchons de connaître et d'exprimer avec clarté en quoi elle consiste.

Avant que l'esclavage fût connu sur la terre, les hommes étaient libres, sans avoir pensé à s'enquérir de ce que c'est que la liberté. Les poètes ont voulu figurer, par la fable de l'âge d'or, un temps où, ne connaissant ni la vertu ni le vice, et n'ayant point de mots pour exprimer la beauté de l'une et la difformité de l'autre, ils vivaient innocents et heureux.

Mais le mal a fait irruption parmi les hommes, et la science, notre consolation et notre espoir, nous a, jusqu'à présent, montré seulement notre misère, et non les moyens de nous en affranchir.

L'esclavage est apparu : des hommes ont été soumis à la puissance d'un autre homme; des nations entières ont été subjuguées par de féroces conquérants. — Lorsque les nations purent secouer le joug, lorsque l'esclave cessa d'appartenir à son maître, ils se proclamèrent libres. Alors le mot *liberté* fut inventé. Il signifie, évidemment, l'affranchissement du pouvoir qui empêchait l'esclave d'exécuter sa volonté. Ce mot, ainsi que la plupart des anciens mots, a reçu plusieurs extentions. Il a subi naturellement, dans un sens inverse, toutes les extensions données aux mots *esclavage*, *asservissement ;* et quelle autorité n'a pas été regardée

comme tyranique; et quelles monstrueuses libertés n'a pas enfanté l'impatience de toute règle! On a étendu le sens du mot liberté jusqu'à le faire contraire à son origine, et vous trouverez beaucoup de prétendus amis de la liberté pour qui elle n'est que le pouvoir ou le droit de soumettre à leurs volontés la volonté des autres hommes.

Les diverses significations données au mot liberté se rapportent presque toutes à ce qu'on peut appeler l'état matériel de l'homme, à la libération d'un asservissement corporel, à la liberté d'action, à un *habeas corpus;* mais il est une autre liberté, aussi supérieure à celle-ci que l'intelligence de l'homme est supérieure à ses organes mortels, c'est la liberté de l'ame, la liberté de la volonté, que l'homme vertueux sait conserver dans les fers, tandis que celui qui languit dans l'ignorance ou se laisse diriger par ses passions, ne s'élève jamais au-dessus de l'abjection des esclaves, lors même qu'il parcourt en maître les pays qu'il a soumis et va s'asseoir sur le trône.

Nous pouvons citer comme illustres exemples de cette liberté glorieuse, Socrate et Régulus, et notre Louis IX, et encore notre François I^er^, lorsque, vaincu à Pavie, il se constitua prisonnier après avoir tout perdu, *fors l'honneur*. Ce prince généreux, qui a mérité le titre de restaurateur des lettres, a payé tribut à la faiblesse humaine et s'est laissé vaincre, il le faut avouer, par une passion que l'exemple de plus d'un héros ne peut justifier. Non, il n'était pas libre alors; mais usait-il de sa liberté, de cette liberté qui convient à l'homme de lettres, l'écrivain qui a voulu flétrir sa mémoire, qui a présenté à la France, qui a fait jouer sur cette scène illustrée par les chefs-d'œuvre des Corneille, des Racine et de tant d'autres poètes, l'honneur de notre nation, un drame impur et mensonger, fruit d'une haine insensée contre les rois, contre le gouvernement de son pays?

En quoi consiste cette liberté, seule précieuse, seule digne de ce nom, qui seule distingue l'homme de la brute?

Cette liberté si supérieure à la liberté d'agir, et qui doit toujours lui servir de règle, consiste dans la spontanéité de la volonté, et dans le pouvoir de connaître la vérité, de la distinguer de ce qui n'est pas elle.

On ne pourrait considérer comme volonté libre, la volonté formée sans connaissance et sans réflexion.

Nous n'entrerons point ici, quoiqu'elles tiennent à notre sujet, dans l'examen des questions sur la certitude des connaissances humaines. Il nous suffit d'énoncer succinctement des principes que personne n'est disposé à contester.

L'homme connaît plusieurs choses et en ignore un plus grand nombre; il a le sentiment de la vérité et le sentiment du doute; il sait de toute certitude qu'il existe, qu'il pense; il sait qu'il est doué d'organes matériels; ces organes ne lui semblent point être ce qui pense en lui; il cherche un autre agent de la pensée, il conçoit l'esprit différent de la matière, mais il ne connaît point ce qu'il appelle leur essence, leur nature, leur substance par opposition aux apparences accidentelles sous lesquelles la matière se présente à lui. Qu'il affirme ce qu'il sait, qu'il doute de ce qu'il ignore, il restera dans la vérité.

Ce qui nous importe bien autrement que ce que nous connaissons des effets de la matière, nous avons les idées du vrai, du beau, du bon et du juste, expressions que l'imperfection de notre langue nous oblige d'employer pour désigner une seule et même chose à qui elles conviennent également.

Ces idées, qu'il serait inutile d'expliquer et de définir ici, sont la base de la morale et suffisent pour déterminer notre volonté.

La liberté de l'ame, que nous faisons consister dans la connaissance et l'amour de la vérité, ainsi que dans la spontanéité, n'est donc point une illusion, une vaine hypothèse; nous la sentons en nous, nous l'exerçons sur un vaste amas de connaissances, fruit de nos observations et de celles de nos pères.

Les connaissances de l'homme sont restreintes dans d'étroites limites; sa liberté n'en est pas moins pleine et entière. Là où il est arrêté par les bornes de sa connaissance, il sait apprécier l'obstacle, il a la conscience de son ignorance; il sait qu'il ne sait point ou qu'il doute, et c'est par cela qu'il est libre, car sa conscience ne peut être opposée à elle-même et affirmer ou vouloir ce qu'elle sait n'être pas, ce dont elle n'a pas la pleine conviction.

Auraient-ils donc parlé contre leur conscience, ces hommes dont le nom est venu jusqu'à nous, encore respecté, encore respectable, et dont cependant les ouvrages, si vantés de leur temps, aujourd'hui presque oubliés, sont remplis des erreurs les plus grossières, et ne sont demeurés dans le monde savant que comme essais de l'intelligence humaine et monuments de son infirmité?

Non, Messieurs, ils n'ont point parlé contre leur conscience, mais ils ne l'ont point interrogée; ils ne se sont point demandé : cela est-il, cela peut-il ne pas être?

Entraînés par le désir de connaître, séduits par la découverte de quelques causes secondaires des grands phénomènes de la nature, émerveillés de les voir s'accommoder à leurs calculs, ces savants ont cru avoir surpris son secret et avoir pénétré les lois organisatrices du monde.

Le père de la nouvelle école philosophique, Descartes lui-même, n'a point appliqué le doute méthodique au système des tourbillons. Ainsi, un amour trop ardent de

la science entraîne quelquefois dans l'erreur les amis les plus ardents de la vérité.

L'écueil le plus à craindre pour la vérité sont les passions; les passions contre lesquelles les plus grands moralistes ont toujours cherché à nous mettre en garde, dont nous avons entendu des hommes, réputés sages, faire l'éloge, que quelques-uns regardent comme l'excitation la plus forte aux grandes et belles actions.

Nous consentons à leur donner l'origine la plus noble que leurs partisans voudront choisir. Qu'elles soient, si l'on veut, l'exaltation des sentimens les plus élevés et les plus généreux, du moment où elles sont un excès, fût-ce de la vertu, du moment où la vérité ne les guide plus, elles cessent d'être l'amour du beau et du bon; elles sont l'emportement de l'ame vers un objet fantastique; elles sont destructives de la vérité, qu'elles croient peut-être servir encore; elles sont funestes à l'humanité qu'elles étonnent, mais qu'elles livrent au mensonge, au crime, aux guerres sanglantes, pour satisfaire l'égoïsme et l'ambition.

C'est à travers ces écueils que les hommes, les philosophes, les savants et les littérateurs à leur tête, doivent marcher à la civilisation, à la lueur du flambeau de la vérité, sous l'égide de la liberté.

La philosophie, qu'elle ait précédé les sciences et la littérature ou qu'elle leur doive son origine, a, sans contredit, le premier rang entre elles. C'est la place que lui assigne un célèbre moderne, dont nous ne pouvons adopter entièrement l'opinion, en ce qu'il semble mettre la religion au rang des sciences humaines, et donner la supériorité à la philosophie.

Les noms de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Cicéron et plus d'un nom moderne, et plus d'un nom français, leurs sublimes enseignements, assurent la prééminence de la philosophie. Par elle et avec elle, les sciences, la litté-

rature et les arts forment un faisceau de lumières, un seul tout, qui comprend les plus belles productions de l'intelligence humaine ; son nom est l'*amour de la sagesse*, c'est-à-dire de la science, et, conséquemment, de la vérité et de la liberté. Elle comprend aussi l'amour de l'humanité.

On ne peut pas dire que l'œuvre de la philosophie soit complète. C'est un immense tableau auquel tous les philosophes, tous les savants, tous les littérateurs sont appelés, dans chaque âge, à ajouter quelques traits. C'est un monument que les siècles doivent achever. Les sciences et la vérité doivent seules choisir les matériaux.

La philosophie s'occupe des premiers principes de nos connaissances, de l'être en général et des êtres spirituels.

Elle s'occupe aussi des merveilles de la nature ; elle y aperçoit l'ordre, elle en déduit les preuves de l'existence de la divinité les plus manifestes.

L'ordre que nous apercevons dans la nature nous prouve à la fois notre intelligence et la confond. L'ordre nous prouve notre intelligence, parce que notre intelligence le comprend ; il la confond, parce qu'elle ne peut tout comprendre.

Combien l'homme est au-dessus de cette nature matérielle qui ne se conçoit pas ! Ce brillant soleil, ces milliers d'astres lumineux, au milieu desquels notre planète n'est qu'un point imperceptible, savent-ils qu'ils éclairent, qu'ils vivifient des mondes sans nombre ? Qu'importe à cette terre que nous habitons, et à l'immensité des cieux, d'exister dans ces formes qu'ils ignorent ? Ils ne sont admirables que s'il existe des intelligences pour les admirer. Ce n'est pas pour lui-même que croît dans nos forêts le chêne majestueux : il n'est beau que pour l'intelligence ! Ces oiseaux qui donnent la vie à nos bocages, qu'un chasseur sans pitié tue quelquefois pour distraire son ennui, lorsqu'il ne

trouve pas la proie dont il est avide, ces oiseaux savent-ils apprécier tous les charmes de leurs chants mélodieux? Ils s'y complaisent sans doute; mais entendent-ils les sublimes concerts de la nature, dont ils exécutent une si agréable partie? Ce n'est qu'aux intelligences qu'il est offert. Les hommes sont tous appelés à ces spectacles, et, cependant, ceux qui ont reçu une éducation libérale en jouissent seuls ou presque seuls! Les autres, plongés dans l'ignorance ou accablés par le travail et la misère, y sont insensibles. Bernardin de Saint-Pierre nous dit, dans ses Études, que, par un jour pur et serein, au milieu d'un site romantique, rempli de l'émotion la plus vive, éprouvant le besoin de la faire partager à un être humain, il s'approcha d'une femme qui ramassait là du bois et lui vanta la douceur du chant des rossignols. « Ah! dit-elle, nous n'avons pas le temps d'écouter ces petits piaillards. » Combien son ame sensible dut être affligée. Le tableau qui le ravissait perdit tout son charme: son imagination l'avait transporté dans l'Éden, il se retrouva sur la terre de douleur.

Le monde matériel plaît à l'intelligence parce qu'elle y aperçoit l'ordre, parce qu'elle entrevoit que cet ordre se continue dans ce qu'elle ne connaît pas: l'ordre moral lui appartient plus particulièrement. L'homme n'en est pas simplement spectateur, il n'en est pas seulement une partie passive qui ignore les lois qu'elle doit accomplir, il concourt à son exécution par sa volonté libre. C'est de ses actes, de ses sentimens, que cet ordre se compose; c'est par ses vertus qu'il est parfait.

Le monde moral est le monde du philosophe, du savant, de l'homme de lettres: ils sont l'élite de la société; ils en sont l'illustration: plus grands aussi sont leurs devoirs; plus dangereuses sont leurs erreurs.

Quelques philosophes de l'antiquité ont enseigné que la nature était le résultat fortuit d'éléments matériels assemblés

sans dessein : nature privée d'intelligence qui aurait produit des êtres intelligents. — Des philosophes modernes ont dit, avec orgueil, que la terre, au sortir des mains de la nature, n'a rien de comparable aux prodiges de notre industrie ; que l'intelligence humaine a changé et refait le monde primitif, dont tout le mérite est de fournir une base et une matière au travail de l'homme. D'autres n'ont vu, dans les premiers âges de la nature, qu'une suite d'essais malheureux, *des reptiles monstrueux, des quadrupèdes informes, qui ne pouvaient vivre ni se reproduire, première ébauche d'un ouvrier mal habile*, qui, après avoir brisé ces créations, et d'essais en essais, arriva à celle qui unit l'homme sur la terre. *L'homme lui-même n'est peut-être qu'un essai, après tant d'autres que le Créateur s'est donné le plaisir de faire et de briser.*

Que veut-on déduire de ces doctrines effrayantes?

Que la *religion n'est qu'une solution imparfaite, monstrueuse au problème de la destinée humaine.*

Est-ce là de la philosophie? Sont-ce là les enseignements d'hommes vraiment libres, d'hommes libres de la liberté fondée sur la connaissance de la vérité, de cette liberté de l'ame dont nous voulons que ceux qui nous dirigent ne cessent jamais de jouir?

Il est aisé de s'égarer, Messieurs, lorsque, pour parler comme Platon et comme le chef de la philosophie moderne, on s'élève sur les ailes des idées au-dessus du monde, au-dessus de l'humanité, au-dessus de l'humaine raison. Les sciences prennent les sujets de leurs études dans le domaine de l'humanité et de la raison humaine ; leur mode de procéder expose moins ceux qui les cultivent aux erreurs et aux illusions. Constamment occupés d'objets spéciaux et positifs, qu'ils sont en quelque sorte obligés de palper, de mesurer à chaque moment, les savants sont perpétuellement avertis de l'exactitude ou de l'irrégularité de leur marche, et le

résultat de leurs opérations confirme leurs espérances ou les détrompent.

Ils ont formé des hypothèses ingénieuses, inventé des machines d'une parfaite exactitude pour expliquer les mouvements des astres, que des observations mille fois repétées leur ont fait connaître.

Tels sont les systèmes de Ptolémée et de Copernic; mais ces astronomes ont voulu seulement nous rendre sensible la marche des corps célestes. Ils sont restés dans la vérité.

Newton, en constatant les degrés de vitesse selon lesquels tous les corps s'approchent les uns des autres, ne s'est point vanté d'avoir trouvé les lois qui les dirigent, la force qui leur imprime le mouvement.

Il en est de même des théories de l'électricité, du magnétisme et autres. Les physiciens ont connu un grand nombre d'effets naturels; ils les ont imités, ou plutôt ont, en quelque sorte, forcé la nature à les répéter pour l'utilité des hommes; mais ces savants n'ont point prétendu connaître la nature de ces choses, qui, jusqu'ici, a échappé à leurs observations. Tous sont restés dans la vérité.

Nous devons aux sciences ces machines à l'aide desquelles nous transportons, d'un hémisphère à l'autre, les produits des divers climats, et l'art de les diriger sur le vaste Océan.

Nous leur devons l'agriculture et tous les arts industriels.

Grâce aux sciences, ce ne sont pas les produits qui nous manquent. Nous sommes arrivés au point de nous plaindre de l'abondance. Souvent les populations ont accusé les sciences et les arts qui venaient les soulager dans leurs travaux. Cependant on s'avance, chaque jour, vers de nouveaux perfectionnements, et, par ce que la science a fait d'admirable, on peut penser que de nouvelles inventions, plus admirables encore, viendront surpasser celles dont nous jouissons.

La science laisse un grand problème à résoudre à la philosophie : faire que les arts soient utiles au bonheur de tous les membres de la société.

Ces inventions, dont les effets auraient paru miraculeux à nos pères, ont enrichi les familles, les peuples qui, les premiers, les ont possédées. Devenues communes à tous les enfants de la terre, peuvent-elles cesser d'être une source de bonheur?

Le problème que nous proposons à la philosophie n'aurait-il point été résolu par la religion?

La littérature apparaît entre la philosophie et les sciences comme un jardin émaillé des plus brillantes couleurs, au milieu de forêts majestueuses et de riches campagnes. Fertile aussi en productions précieuses, elle se couvre d'un coloris aimable, que la philosophie et la science lui empruntent quelquefois.

Comme la philosophie et la science, ce n'est qu'en se montrant vraie qu'elle peut plaire et être utile.

L'histoire, surtout, si elle n'est empreinte, en toutes ses pages, du sceau de la vérité, ne peut être utile et agréable. L'histoire, que ne dicte point la vérité, est au-dessous du roman ; elle n'est rien.

Pour bien écrire l'histoire, il faut donc jouir, dans toute sa plénitude, de cette liberté de l'ame dont nous parlons. Il faut être libre de toutes passions.

Les mœurs ont la plus grande influence sur les destinées des peuples. Il importe aux moralistes, aux législateurs, à tous ceux qui travaillent pour l'instruction et le bonheur de leur pays, de connaître comment se forment les mœurs publiques et particulières ; comment elles influent les unes sur les autres ; mais à qui sa propre expérience peut-elle

apprendre toutes ces choses? Il faut puiser dans l'histoire; si elle n'est fidèle, elle égare.

Sur l'histoire, on s'exerce sans danger, à calculer, à prévoir certains effets moraux. L'événement assure ou rectifie les prévisions, et celui qui se consacre à cette étude apprend à connaître les hommes; mais, pour cela, il faut que l'histoire soit fidèle; autrement, elle égare.

Les anciens historiens paraissent avoir un caractère de vérité plus assuré que les modernes; mais ces historiens nous étant parvenus en petit nombre et presque sans contradicteurs, ils ont, par cela seulement, et indépendamment de leur mérite particulier, un grand avantage pour captiver notre confiance.

L'histoire de nos temps modernes, depuis l'imprimerie, est bien autrement difficile à écrire, on est accablé sous le nombre des matériaux : mémoires, feuilles périodiques, écrits de toute espèce, souvent contradictoires, entre lesquels il faut chercher la vérité. Nous, Messieurs, qui avons vu faire l'histoire, nous restons souvent incertains entre les narrations diverses que nous lisons et nos propres souvenirs.

L'histoire est instructive, surtout quand elle fait connaître les causes des événements. Il apparaît bien, en lisant l'histoire romaine, que l'ambition des patriciens et celle des tribuns ont été les causes des troubles qui agitèrent la république au temps des Gracques. L'histoire nous donne un grand enseignement, en nous révélant que la vanité offensée d'une femme en fut la cause, ou du moins l'occasion.

On ne peut considérer comme cause d'événements historiques que des faits justifiés; qu'un tel monarque ou un tel guerrier ait été mu par quelque passion, s'il n'en fait lui-même la confidence, c'est une présomption que les événements indiquent, dont le lecteur reste juge. L'historien peut, sans doute, déclarer son opinion sur les mœurs des

hommes qu'il met en scène ; qu'il se prononce franchement, mais qu'il ne prête pas ses sentiments à ceux qu'il fait parler et agir ; alors, il n'écrirait point l'histoire, il proclamerait ses doctrines, il céderait à sa passion, il manquerait de la liberté indispensable à l'historien.

L'éloquence, que quelques-uns appellent le langage des passions, ne doit être que celui de la vérité, et l'orateur un homme probe, habile à parler :

Vir probus dicendi peritus.

Ces mots sublimes, épanchements d'une grande ame, le *soyons amis, Cinna*, le *qu'il mourût*, du vieil Horace ; — ces traits d'amour de la patrie, de dévouements généreux, de charité, de bonté, qui émeuvent si fortement les cœurs, ne sont point l'expression des passions ; ce sont celles de la vertu et de la vérité, car la vertu est dans la nature.

L'orateur doit connaître les passions, mais seulement pour les combattre.

Sans doute, le langage des passions peut séduire, émouvoir, entraîner ; mais quel fruit espérer d'un pareil succès. Les émotions excitées par les passions s'éteignent ; la vérité seule peut former des convictions durables.

Les anciens et les modernes nous ont fourni d'admirables morceaux d'éloquence. Leurs sublimes ouvrages respirent l'amour de la vérité. La vérité et le génie sont inséparables. En effet, sans la vérité que serait le génie ? comment concevoir l'un sans l'autre ? Est-il besoin de rappeler que, sans la vérité, il n'est point de liberté ?

Démosthènes et Cicéron, derniers défenseurs de la liberté de leur patrie, ne furent jamais plus éloquents que quand ils appelèrent l'attention des Grecs et des Romains sur Philippe et sur Catilina. Cicéron obtint un succès qui lui valut la haine des usurpateurs de la liberté, et les mal-

heurs qui fondirent bientôt sur la Grèce justifièrent la haute éloquence et les sages prévisions de Démosthènes. Chez nous les Bossuet, les Fénelon, les Daguesseau furent les orateurs de la raison et de la vérité; ils ont enseigné comment on doit parler aux peuples et aux rois.

Pour célébrer la poésie, il faut être poète : pour admirer ses sublimes beautés, il suffit d'avoir une ame sensible.

La beauté de la poésie est toute dans la vérité de ses tableaux. Dans ses fictions les plus hardies, elle respecte la vérité. *Rien n'est beau que le vrai.*

La poésie ne peint point un tel héros, un tel homme, un tel événement précis, une telle contrée ; elle peint le beau idéal.

Ses tableaux sont vrais, s'ils sont pris dans la nature. Ses personnages sont vrais, s'ils ont un caractère et des mœurs convenables à l'humanité.

Si la poésie chante un événement puisé dans l'histoire, elle y reste fidèle. Elle agrandit les caractères sans les dénaturer; elle donne un nouveau charme aux lieux qu'elle décrit. C'est presque l'histoire, mais l'histoire dans de grandes proportions : on peut suivre, la carte à la main, les héros d'Homère et de Virgile dans leur course. Le voyageur reconnaît encore aujourd'hui les lieux où ils se sont arrêtés, le ciel sous lequel ils ont respiré.

Homère a senti toute la dignité de la poésie; il a conçu le plus grand projet dont puisse s'honorer l'intelligence humaine. Il avait étudié les hommes en général, et les Grecs ses compatriotes; il avait prévu leurs dissensions et a voulu les prévenir; il a connu l'empire des passions, et a voulu en montrer le danger.

Une femme ravie à son époux ; des rois à qui leur orgueil

et leur colère font oublier qu'ils sont réunis pour exercer une grande vengeance : voilà ses personnages.

Son Hélène n'est point une prostituée ; c'est une femme qui ne cesse de gémir sur une faiblesse funeste à son pays.

« *Malheureuse !* dit-elle à Priam, *que n'ai-je cessé de vivre, le jour où, pour suivre ton fils, j'abandonnai la couche nuptiale et mes parents, et une fille encore au berceau !* »

Ses yeux cherchent parmi les Grecs ses frères, qu'elle craint d'y rencontrer. « *O toi que je n'ose appeler mon frère, opprobre et fléau d'un héros, que n'ai-je péri le jour où j'ai commencé de respirer !* »

Ses remords lui gagnent le cœur de Priam et d'Hector.

Achille n'est ni parfaitement bon, ni parfaitement vertueux ; il est peint sous les traits que lui donne la renommée.

Sa colère contre Agamemnon devient un grand exemple des funestes effets de la discorde. Sans cesse il est déchiré par le repentir ! « *Ah ! malheureux ! que ne périssais-je plutôt !... Je n'ai point défendu les jours de mon ami... Ses derniers vœux ont vainement imploré le secours de mon bras !...*

« *Périsse la discorde, dans le ciel et sur la terre !... périsse la colère !* »

Agamemnon cède à son orgueil et à son emportement ; sa faiblesse fait le malheur des Grecs et sa honte ; mais, grâce à son erreur, il devint un plus grand roi.

Tout dans l'Iliade tend à l'instruction des hommes ; tout y a pour objet de les rendre meilleurs et plus justes.

Nous avons entendu Hélène et Achille exhaler leur remords, écoutons Homère parler de lui-même.

« J'ai voulu donner à la félicité des peuples et des par-
« ticuliers une base permanente et durable. J'ai voulu

« amener les Grecs à se faire, d'une alliance générale, un « rempart contre les invasions de l'étranger. La monarchie, « bonne en elle-même, me parut adaptée au caractère de « ces peuples et à leur situation ; c'était le gouvernement « de nos pères. Voilà pourquoi j'ai célébré des monar- « ques!... Si j'étais né dans l'opulence, j'aurais voulu « influer sur les assemblées par mon éloquence; citoyen « obscur, je vis que la poésie était honorée, que les poètes « étaient regardés comme les organes de la divinité, qu'on « croyait à leurs oracles, je me suis fait poète pour être « oracle aussi [1]. »

Voilà le poète, ami de la vérité et de sa patrie; voilà le poète vraiment libre !

Nous ne pouvons mieux terminer, Messieurs, que par ces paroles, qui résument toutes nos pensées, et nous placent en quelque sorte sous la sauve-garde de l'immortel vieillard qu'on peut appeler le premier des philosophes comme le prince des poètes!

[1] Ce morceau est tiré, presque mot à mot, d'un dialogue grec qui se trouve à la tête de quelques éditions de l'Iliade.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT PAR M. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES [1].

L'homme est, dans ses écarts, un étrange problème ;
Qui, de nous, en tous temps, est fidèle à soi-même !
Le commun caractère est de n'en point avoir ;
Le matin incrédule, on est dévot le soir.
Tel s'élève et s'abaisse, au gré de l'atmosphère,
Le liquide métal balancé sous le verre. *

Ces vers élégants et faciles d'un poète aimable et gracieux, développent une idée bien vraie, Messieurs, et ce qu'Andrieux dit de l'homme individuellement, peut s'appliquer directement aux réunions d'hommes en société. En effet, le corps social tout entier s'est pénétré des tendances

[1] Les chiffres arabes indiquent les renvois d'additions faites après la séance publique de l'Académie, lesquelles additions se trouvent imprimées à la suite de ce rapport.

* Andrieux, *Moulin de Sans-Souci.*

et des défauts des individualités qui le composent, et souvent les passions qu'il éprouve, les vertus qu'il montre, les crimes qu'il commet, présentent les mêmes alternatives que chez l'homme pris isolément. Mais c'est surtout dans le développement des connaissances générales et dans le mouvement progressif des intérêts, que les peuples offrent des vicissitudes d'action qu'un examen superficiel appelle caprices, l'indifférence aveugle fatalité, la légèreté hasard, et le vrai philosophe, accomplissement des vues de la providence, pour la manifestation de la vérité et le progrès vers la liberté! progrès lent, il est vrai, et souvent contrarié par les passions, mais marchant toujours, poussé incessamment par le principe chrétien, combiné intimement dans les mœurs européennes et françaises surtout; principe dont l'action est indestructible et dont le but est la perfectibilité! (1)

Les esprits les plus élevés de l'ordre social, en imprimant au vulgaire l'élan auquel il obéit, reçoivent eux-mêmes, quelle que soit d'ailleurs leur énergie et leur puissance, l'impulsion réactionnaire des pensées et des passions qu'ils ont excitées dans la multitude, et les instincts populaires, une fois développés, impriment aux travaux de l'esprit, à ceux du raisonnement comme à ceux de l'imagination, une activité irrégulièrement périodique, qui leur donne tour à tour cette prépondérance, qui explique par ses effets, aux esprits clairvoyants, les besoins réels des sociétés.

Chacun de vous, Messieurs, peut apprécier, je pense, d'un coup-d'œil, la portée de cet aperçu, et trouver de suite, dans l'histoire universelle et dans celle de notre France en particulier, les éléments nécessaires pour multiplier les preuves de ce que j'avance. Ce n'est point ici le lieu d'expliquer, par le simple rapprochement des faits successifs, cette marche si variable et si constante à la fois de l'esprit des sociétés; mais c'est la mission des corps

savants de la constater par leurs œuvres; c'est surtout la mienne, comme secrétaire perpétuel, Messieurs, et il m'est prescrit, de l'examen de nos travaux scientifiques annuels, comparés entre eux et rapprochés, par une comparaison analogue de ceux des diverses sociétés savantes de France, il m'est prescrit, dis-je, d'exprimer que l'activité scientifique, si puissamment exercée depuis trente ans, comme l'attestent les progrès des mathématiques, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, etc., par la nécessité évidente où ces sciences se trouvèrent de répondre aux besoins sociaux, nés d'une grande commotion politique et du déplacement des fortunes; il m'est prescrit, je le répète encore, d'énoncer que cette activité se ralentit, quoique les besoins qui furent sa cause n'aient pas recueilli tout le fruit des efforts qu'ils ont produits! Mais la tendance des esprits a changé, et un autre ordre d'idées amènera bientôt, infailliblement, la prépondérance d'un autre genre de travaux! (2)

Le compte que je vais vous rendre des nôtres, Messieurs, justifiera peut-être ce que je viens de dire; mais c'est au temps seul, et il marche rapidement de nos jours, à en démontrer tout-à-fait la justesse.

§ I. Agriculture.

L'agriculture est celle de toutes les sciences positives et d'application usuelle qui conserve en ce moment le plus de vitalité, parce qu'elle répond à des besoins journaliers sans cesse renaissants.

M. Dubuc, qui lui a consacré une grande partie de sa vie, nous a lu un Mémoire chimico-géorgique sur l'emploi du sel en agriculture. Vous savez, Messieurs, combien cette substance a été prônée; combien l'impôt qui la frappe a été l'objet, pendant quinze ans, de vives réclama-

tions. Mais, par un de ces changements que je signalais, en débutant, lorsqu'on eût dû, pour être conséquent, réaliser des vœux tant de fois et si énergiquement exprimés, l'enthousiasme pour le sel s'est tout-à-coup fondu, et depuis quatre ans il n'en est plus question! Il y avait donc eu nécessairement, d'abord, prévention ou exagération! Notre confrère l'a ainsi jugé, et il a cru que le moment était enfin venu de traiter la question sous les seuls rapports scientifique et expérimental: il l'a fait, et son Mémoire sera imprimé dans le Précis de cette année.

Dans deux rapports sur les Recueils des Sociétés d'agriculture de l'Indre et d'Indre-et-Loire, M. Prévost, pépiniériste, a suivant sa louable habitude, réduit à leur juste valeur beaucoup d'assertions trop légèrement énoncées, et porté, dans la critique de quelques-unes de ces recherches, d'ailleurs recommandables, une franchise d'opinion et une netteté de vues que la science estime, parce qu'elles lui rendent de véritables services. Nous appliquerons le même jugement à ce qu'il a dit des travaux de la Société royale du Mans et de la Société libre de l'Eure, surtout quand il a discuté le projet d'une ferme-modèle, par actions, proposé par cette dernière société. (3)

Un propriétaire de nos contrées, M. Vanier, nous a adressé une brochure où il expose les causes qu'il assigne à l'origine des grandes propriétés territoriales.

M. Prévost, après nous avoir fait connaître, par une analyse fidèle, la partie historique de ce travail, a examiné ensuite les deux questions qui en sont les corollaires. Ce sont: l'étendue à donner aux grandes exploitations, pour qu'elles atteignent la plus haute perfection possible, et ensuite, les avantages des baux à longs termes. La controverse sur ces deux branches des lois agronomiques est ouverte, et doit durer et durera encore long-temps, dit notre confrère.

Le même M. Prévost nous a présenté aussi l'examen critique de l'éloge du savant et modeste abbé Rozier, par M. Thiébaud de Berneaud, notre correspondant, éloge mis au concours par la société royale de Lyon. Le rapporteur a disposé son extrait de manière à en faire, en abrégé, un résumé complet de la vie et de l'histoire des ouvrages de l'illustre agriculteur dauphinois. Il a reproché à l'auteur de l'éloge des digressions politiques peu mesurées, et qui justifient peut-être, sous quelques rapports, le jugement porté par l'Académie de Lyon. (4)

Notre confrère, profitant habilement de cette circonstance, a rappelé à la reconnaissance des Normands, l'abbé Legendre, curé d'Hénouville, célèbre horticulteur, qui fut contrôleur des jardins fruitiers de Louis XIV. On lui attribue un Traité de la taille des arbres, devenu plus que rare, qui renferme des choses excellentes, et qui mériterait, à coup sûr, les honneurs d'une édition moderne. C'est un noble service à rendre à l'agriculture; M. Prévost en est capable et digne tout à la fois! Cependant, des doutes se sont élevés, non sur le mérite du livre, mais sur l'identité de l'auteur, et l'on en a fait honneur à plusieurs hommes célèbres d'ailleurs. L'un de nos confrères, bibliographe aussi judicieux que distingué, M. Duputel, s'occupe d'éclaircir la question; nous avons espoir en ses recherches, et nous lui devrons bientôt, sans doute, la satisfaction de pouvoir rendre l'ouvrage à son véritable auteur; c'est un besoin pour nous tous, qui voulons rester fidèles au culte glorieux et patriotique des célébrités normandes. (5)

M. Dubuc nous a fait, à diverses reprises, de consciencieux rapports sur les Annales de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, société mère et modèle de toutes celles qui brillent dans nos provinces; il nous en a lu aussi plusieurs sur celles du Mans, de la Seine-Inférieure, de l'Ain, de la Charente, etc. Tous ces ouvrages renferment, de l'aveu

du rapporteur, des Mémoires très intéressants ; mais, par malheur, pas un seul fait vraiment nouveau et propre à causer une sensation un peu vive et surtout durable dans le monde savant.

M. Verdière a émis de semblables conclusions sur plusieurs numéros publiés par les Sociétés d'agriculture de Bourges et d'Angers.

Durant le cours d'une des discussions qu'ont soulevées ces rapports, M. de Stabenrath nous a annoncé que, par suite de cette ardeur si louable d'améliorations qui travaille toute la France et la Normandie en particulier, une société s'était formée dans le département de l'Eure, pour l'importation et la culture du mûrier, et l'éducation, en grand, des vers à soie. Inutile de dire que, chez nous, il y a eu vœu unanime pour le succès de cette utile entreprise !

Enfin, Messieurs, nous devons à M. Dubuc un travail spécial sur la multiplication, par boutures, des pommes de terre, des topinambours, etc. Cette méthode, expérimentée par l'auteur, offre, suivant lui, des avantages sous le rapport de l'augmentation et de la précocité des récoltes; avantages presque doublés, dit-il, par l'économie de semences qui doit en résulter. Il ne nous appartient pas de commenter ce travail, qui imprimé, il y a peu de jours, dans le Recueil des savants étrangers, et précédemment dans plusieurs feuilles quotidiennes, a acquis toute la publicité nécessaire pour sa propagation pratique dans nos campagnes.

§ II. Chimie.

L'un de nos correspondants les plus distingués, M. Berthier, membre de l'Institut, nous a adressé un traité en deux volumes, *sur les essais par la voie dite sèche.*

M. Girardin, dans un rapport dont l'importance répond à celle de son objet, nous a donné d'intéressants détails sur

ce mode d'analyse; ce nous sera un devoir et un plaisir d'en reproduire une grande partie dans notre rapport imprimé, afin de propager, autant qu'il dépendra de nous, le désir, chez les jeunes chimistes, de se pénétrer des principes et des préceptes du savant professeur de docimasie de l'école des mines de Paris, préceptes dont ils trouveront souvent à faire une utile application. (6)

Vous savez, Messieurs, les nombreux services que la chimie a rendus à la société, par les procédés qu'elle a appliqués à la découverte des crimes d'empoisonnement; j'avais occasion de vous le rappeler dans mon dernier rapport général; c'est dans cette carrière que, jusqu'à aujourd'hui, cette science avait produit les résultats les plus étonnants, si l'on considère la nature des substances employées et surtout leur faible quantité. Une nouvelle extension vient d'être donnée aux recherches des chimistes, par le Mémoire chimico-judiciaire que nous ont communiqué MM. Morin et Girardin, et dont l'impression a été ordonnée dans nos actes. En effet, reconnaître, sur une étoffe, la nature spéciale d'une humeur animale desséchée, et lui assigner des caractères chimiques si certains, qu'ils empêchent de la confondre avec toute autre humeur d'apparence analogue et de nature identique, c'est un vrai progrès dans la science, dont profitera l'humanité, par les lumières que peut en tirer la justice. Une note manuscrite, de notre confrère M. de Stabenrath, juge d'instruction, expose les faits qui ont été l'occasion de ces curieuses recherches; cette note sera jointe au Mémoire de MM. Morin et Girardin, dont elle est l'avant-propos indispensable.

Mentionnons ici, en passant, l'avis donné par M. Morin, dans une de nos séances, que le lait distribué par nos laitières de Rouen, contient souvent de l'ichtyocole, ce qu'il est facile de constater, à l'aide de l'ébullition suffisamment prolongée.

§ III. Physique.

Messieurs,

Il vous souvient de quelle stupeur fut frappée notre cité, par l'incendie du mois de septembre 1822, qui détruisit l'élégante pyramide de Robert Becquet, le plus bel ornement de notre cathédrale, elle-même si belle ! Une souscription spontanée s'ouvrit pour réparer ce désastre, et à mesure que la flèche qui doit remplacer l'ancienne s'élève sous leurs yeux, l'intérêt des habitants n'a pas un instant abandonné cette grande entreprise. Les Rouennais, avec cette sapience normande qui les caractérise, oubliant avec peine le monument qui avait frappé leurs yeux et leur imagination dès l'enfance, se tiennent en défiance contre celui qui doit le remplacer, et attendent, pour se prononcer, l'achèvement, qu'ils hâtent de leurs vœux impatients; mais, tacitement, ils désirent et espèrent le succès (7); car il leur tarde de pouvoir redire encore à l'étranger émerveillé : « *voyez-vous notre flèche ? quel bel ouvrage !* » Il leur tarde surtout, à la rentrée des champs, les jours de fête, de revoir dans le lointain la pointe aiguë de leur flèche, dépassant le sommet de toutes les collines environnantes, et de penser, voilà la patrie !

Si la reconstruction se fût faite avec les mêmes matériaux que ceux de l'ancien édifice, nul doute qu'une voix unanime ne se fût élevée pour demander l'érection d'un paratonnerre, afin de prévenir une autre catastrophe ; mais, Messieurs, la flèche devant être tout en fer, et ce monument étant jusqu'ici l'unique en son genre, l'anxiété publique a changé d'objet, et, si l'on n'a plus craint l'incendie, on a redouté les effets de la foudre, attirée sur nos murs par cette masse de fer gigantesque, s'élevant au sein de la

cité à une si prodigieuse hauteur ! Notre opinion a été promptement fixée sur ce point, Messieurs, mais nous avons dû penser que ce serait une double mission, digne de l'Académie, que de confirmer d'abord, par un exemple aussi frappant, la théorie généralement admise par la science sur l'action des paratonnerres, en rassurant ensuite la population sur les effets probables de cet excitateur colossal, lorsqu'il sera muni des appareils nécessaires pour en faire le plus puissant des paratonnerres. Nous avons donc proposé un prix pour celui qui répondrait le mieux à cette double question, pleine d'actualité et d'importance locale.

Un seul Mémoire nous a été adressé, Messieurs ; il portait pour épigraphe : « *Dieu a donné à l'homme des bras assez longs pour atteindre à tout ; il ne s'agit que de les étendre.* »

Quelques parties en sont estimables et assez bien traitées : l'auteur, en adoptant la théorie exposée par M. Gay-Lussac et ratifiée par l'Académie des Sciences, s'est mis dans le vrai, sous ce rapport ; mais il a eu le tort grave de ne pas discuter cette même théorie, au lieu de l'accepter, pour ainsi dire en bloc, même dans l'application, lorsque cette discussion lui était formellement prescrite par le programme ; il a eu le tort plus grand, peut-être, de s'occuper d'autres discussions qui n'avaient point trait directement à la solution demandée ; ses idées théoriques posées, il n'en a point fait assez hardiment l'application au monument, et il n'a pas exprimé, sans détours, la pensée, qui est d'ailleurs évidemment la sienne, que la flèche elle-même est un excitateur suffisant, qui, muni, avec les précautions indiquées par Gay-Lussac, d'une pointe inaltérable en platine à son sommet, et de conducteurs proportionnels à sa base, deviendra le paratonnerre le plus puissant et le plus sûr qui existe. Il a donc admis, comme nécessaire, l'établissement d'un paratonnerre spécial, dont il a donné la description. Le

mode qu'il a proposé serait-il le préférable? l'Académie en a douté; l'effet pittoresque de la pyramide, fort important ici, n'en serait-il pas altéré? l'Académie a dû le craindre, éclairée par le rapport d'une commission, dont M. Lévy, mon honorable prédécesseur, était l'organe très capable; rapport où sont traités, avec détail, tous les points que je ne fais qu'indiquer ici: il remplira donc le but que nous nous étions proposé. Aussi l'on en a décrété l'impression, en entier, dans le Précis annuel; le public le lira avec empressement, et l'auteur du Mémoire y puisera lui-même la conviction qu'il nous était impossible de lui décerner la récompense promise.

§ IV. Sciences économiques.

L'idée principe, passez-moi le mot, Messieurs, de trouver sur le sol de la France, à l'aide des découvertes de la science et des analogies constatées par elle, les moyens de remplacer les plantes et les substances exotiques qu'on n'a pu naturaliser, par des substances indigènes que nous avons constamment sous la main, à peu de frais, a quelque chose de si patriotique, qu'il est difficile de n'en être pas ému. Il y a, dans ces tentatives hardies, encore bien qu'elles courent risque d'échouer, une espèce de parfum de souvenir de grandeur et de volonté forte, qui est loin d'être sans charme! Le sucre de betteraves, qui poursuit, en ce moment même, une concurrence fructueuse avec le sucre de cannes, est un de ces faits majeurs qui justifient le système de Napoléon, du moins sous le rapport scientifique, et qui expliquent en même temps les efforts de ceux qui subissent encore, avec conviction, le prestige d'une semblable pensée. (8)

Celui qui l'avait conçue n'est plus! et sa cendre languit délaissée sur le rocher de l'exil, aux mains de l'Angleterre, sur cette terre, champ d'asile dans sa pensée, dans la

réalité champ d'esclavage et de mort ! C'est donc aujourd'hui un devoir, lors même qu'on ne l'aurait point aimé, de lui rendre justice ! Moi petit, puisque j'en ai l'occasion, j'en profite, et j'admire, comme homme de science et comme citoyen, l'influence féconde des pensées grandes et généreuses parties du sommet de l'échelle sociale, par le retentissement qu'elles ont dans les esprits, encore bien que les circonstances et les conditions de ces circonstances aient depuis long-temps changé.

Ce préambule, Messieurs, m'est dicté surtout par la pensée que, dussent-ils poursuivre une chimère, ceux qui marchent dans cette voie méritent l'estime, par cela même qu'ils s'y sont engagés !

M. Dubuc y aura donc des droits à ce titre, car déjà, maintes fois, il a cherché, à l'aide des produits de notre sol et des progrès de la chimie, à suppléer une foule de plantes exotiques d'un prix élevé. Nous le retrouvons encore cette année sur cette route : considérant le tabac sous le double rapport de son produit fiscal et de son indispensable nécessité civile, il a cru que les qualités narcotiques de la nicotiane étaient un des grands inconvénients de l'emploi de cette substance, et il a cherché à lui substituer des plantes indigènes ou naturalisées chez nous, pour composer un tabac aussi agréable que celui de nicotiane et qui n'ait pas ses qualités nuisibles. A-t-il réussi ? C'est au public à juger et à l'expérience à prononcer. Le Mémoire de notre confrère, annoncé dès l'année dernière, sera imprimé en entier dans le Précis de 1834.

L'un des agents les plus actifs et le plus généralement employés dans les arts est, sans contredit, la chaleur. Pour nos contrées peuplées d'usines, son application, sous les formes les plus variées et à l'aide d'appareils compliqués, propres à la faire agir avec la plus grande intensité, est une des choses qui offrent l'intérêt le plus direct et le plus

général. Un professeur, M. Francis, a pensé que ce sujet méritait de faire l'objet d'un cours spécial qu'il a entrepris : il a publié, en même temps, le résumé de ses leçons pour ceux qui n'ont pas pu les suivre. M. Girardin, en nous faisant juger cette publication, a terminé son rapport par ces lignes, que je me fais un devoir de transcrire ici :

« *M. Francis a voulu faire un livre utile, simple et convenable à la classe industrielle ; nous reconnaissons avec plaisir qu'il a atteint son but : sans doute ce livre n'est pas de nature à faire une grande sensation dans le monde savant, mais, à coup sûr, il doit mériter à son auteur la reconnaissance des praticiens ; c'est une récompense qui tient lieu de la gloire et des honneurs scientifiques, et qu'il n'est pas toujours aussi facile d'obtenir!* »

§ V. Histoire naturelle.

Notre patient et laborieux correspondant M. Gaillon, dont plusieurs Mémoires, fruits des recherches microscopiques les plus minutieuses ont été insérés dans nos recueils, nous a adressé un *Nouvel aperçu d'histoire naturelle ou observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal*.

Une classification de ces êtres limitrophes des deux règnes, si difficiles à bien observer et à bien décrire, est l'objet que l'auteur s'est proposé. M. Pouchet nous a fait connaître les bases de cette classification, qu'il a trouvée ingénieuse et utile tout à la fois : il engage les naturalistes à méditer sur le Mémoire de M. Gaillon, qu'il qualifie du titre glorieux de *beau travail*.

Nous devons encore à M. Pouchet un autre rapport circonstancié sur un second travail d'histoire naturelle, qui nous vient aussi d'un correspondant, du docteur *Chaponnier*, de Paris.

L'auteur s'occupe, dans ce Mémoire manuscrit, de plusieurs espèces de reptiles, mais particulièrement du crapaud.

Le rapporteur a eu soin de mettre en évidence les faits nouveaux dont la découverte et la publication appartiennent en propre à M. Chaponnier. « *Dans son ensemble*, dit-il, *ce Mémoire est remarquable par la nouveauté des faits qu'il renferme, par l'exactitude et la bonne foi qui semblent avoir présidé à leur observation, et nous ne pouvons leur donner trop d'éloges.* »

Ces conclusions, appuyées de la lecture de la plus grande partie du Mémoire qui les a méritées, ont fait ordonner son insertion en entier dans le Précis de nos travaux.

§ VI. Statistique.

M. Laurens, de Besançon, notre correspondant, nous a adressé, comme de coutume, son *Annuaire du département du Doubs*. M. Lévy nous en a présenté un compte fidèle; il a loué l'auteur de son zèle et de son exactitude, mais il n'a pas hésité à proscrire les détails qui n'appartiennent pas exclusivement aux contrées auxquelles ils sont appliqués, quand, d'ailleurs, ils méritent plutôt par eux-mêmes, d'être passés sous silence que d'être proclamés, avec la garantie d'une espèce d'adoption départementale que la vérité ne peut ratifier.

Le baron de Stassart, gouverneur de la province de Namur, est également un de nos correspondants; il nous a fait hommage du volume qu'il a publié récemment sur la province qu'il administre. C'est une véritable statistique de cette belle partie du territoire belge, nous a dit M. Verdière, dans un rapport rempli de développements curieux, dont nous ferons avec empressement des extraits pour l'impression; statistique qui acquiert un puissant intérêt pour

nous, des rapprochements que la similitude des institutions porte naturellement à faire, car ils prouvent la trace indélébile que la domination française a imprimée dans les mœurs, les habitudes et toutes les institutions de ces riches contrées, que *le principe territorial*, indépendamment des conventions, des traités, et même, disons-le, malgré eux, fait sympathiser si vivement avec nous ! (9)

Messieurs, en terminant ce paragraphe consacré à la statistique, il m'en coûte de ne pas vous annoncer la continuation, ou plutôt l'entreprise définitive des travaux de cette nature, relatifs à la Seine-Inférieure, que nous avions l'espoir fondé de voir commencer et de pousser ensuite avec ardeur ; nous ne cesserons de répéter que nous sommes prêts, mais toujours attendant de l'administration le signal, promis et qu'elle seule peut nous donner.

§ VII. Matières diverses.

Je renferme ici, dans un même paragraphe, plusieurs rapports sur des recueils périodiques, que leurs titres rangent dans la classe des sciences, mais que la spécialité des articles qu'ils renferment empêche de classer dans les précédents chapitres.

Nous citerons, en tête, un rapport de longue haleine, par M. Pouchet, sur un grand nombre de numéros du *Journal universel des sociétés savantes de France*, publié sous le titre de *l'Institut*. Ce moyen de communication ouvert aux organes du monde savant, non-seulement de la France, mais de toute l'Europe, portera des fruits abondants, nous ne craignons pas de le prédire, et nous invitons les éditeurs, en leur témoignant notre reconnaissance pour l'exactitude de leur correspondance, à persévérer, en l'étendant toujours, dans leur utile et belle entreprise.

Les Mémoires de la Société royale d'Orléans et quelques

cahiers de ceux de la Société de l'Eure, ont offert à M. Floquet l'occasion de faire valoir des recherches archéologiques qui y sont contenues; nous consignerons, dans l'impression, une grande partie des extraits qu'il a eu soin d'en faire. (10)

Enfin, M. Lévy, dans un rapport sur les travaux de la Société royale d'émulation d'Abbeville, a donné des éloges, qu'il a d'ailleurs justifiés, au choix piquant de ces mêmes travaux; mais il a surtout insisté sur le mérite et l'importance de la nomenclature de tous les animaux qu'on observe dans cet arrondissement, publiée par M. Bouillon, et sur la Flore complète des environs d'Abbeville, par M. Boucher, réimprimée dans ce recueil. Elle contient 2231 espèces bien décrites; la partie relative aux cryptogames, surtout, est traitée de main de maître.

Je ne puis énumérer ici toutes les Sociétés savantes et tous les auteurs qui nous ont adressé, soit leurs recueils, soit leurs œuvres personnelles; je les consignerai avec soin dans le Précis de l'Académie (11). Je dois, cependant, par une exception toute de droit, citer trois Mémoires, dont notre confrère, M. Girardin, nous a fait hommage, et qui sont, 1° le discours qu'il a prononcé le 5 juin dernier, à l'ouverture de son cours d'application; 2° une notice sur le poirier-saugier; 3°, enfin, un rapport au maire de Rouen sur des cafés avariés par l'eau de mer, et sur une poudre destinée à remplacer le café. Tous ces ouvrages, entrepris depuis moins d'un an, par M. Girardin, qui consacre d'ailleurs une grande partie de son temps et de ses veilles à ses cours publics, témoignent de son talent et de son ardeur, que la maladie même n'a pas eu le pouvoir de ralentir!

Tels sont nos travaux scientifiques pendant le cours de cet exercice, Messieurs; je vous prierai, pour tout commentaire sur leur ensemble, de vouloir bien réfléchir sur les idées que j'ai émises au début de ce rapport.

§ IX. Nécrologie.

Je vous ai dit nos travaux, Messieurs, je vais, en finissant, vous entretenir de nos pertes.

C'est une chose solennelle, et qui le sera toujours pour moi, qu'un hommage public rendu aux morts! Il est si grave et si noble, surtout dans une pareille assemblée, que je ne l'entreprendrai jamais sans émotion; l'habitude n'y fera rien, je le sens!

Trois de nos confrères ont disparu cette année de nos rangs; l'un, au bout d'une longue et honorable carrière; l'autre, dans un âge encore peu avancé, au sein du bonheur et de la prospérité domestiques; le dernier, enfin, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la santé, par suite d'un accident déplorable! Ces trois issues semblables de vies bien différentes d'ailleurs, mais toutes honorables, me fournissent un rapprochement que je ne puis passer sous silence, et puisqu'il m'émeut, pourquoi ne vous toucherait-il pas! je donnerai ailleurs et plus tard, sur nos trois confrères, les détails biographiques auxquels ils ont droit, et qui intéresseront sans doute nos concitoyens; mais une autre pensée me préoccupe dans cette séance solennelle, et c'est à coup sûr celle qu'il convient le mieux d'exprimer ici!

Parlons d'abord du plus âgé de nos collègues, de celui dont la carrière pourrait paraître la mieux remplie, de M. Benjamin Pavie, membre vétéran de la Compagnie et notre trésorier honoraire, mort le 6 mars dernier, à l'âge de près de 80 ans, après une douloureuse maladie (12). Je disais, il y a un instant, comme ils avaient bien mérité de la patrie ceux qui avaient fait de généreux efforts pour affranchir diverses industries françaises du tribut payé à l'étranger. M. Pavie doit être rangé parmi les premiers de ceux qui s'imposèrent cette noble tâche, par ses nombreuses tenta-

tives pour remplacer l'indigo par *l'isatis tinctoria* dans nos ateliers de teinture. Ni peines, ni déplacements, ni sacrifices de tous genres ne lui coûtèrent pour arriver à son but. Il aurait dû triompher, on en convient volontiers aujourd'hui; mais ses succès, même dans la capitale, soit envie, soit un motif plus honteux, furent entravés par ceux-là précisément qui avaient mission de les constater! Il vit échouer en partie ses généreux essais; cependant il acquit, parmi ses concurrens du commerce, la réputation d'une grande capacité; parmi ses concitoyens, celle d'un homme actif et désintéressé; parmi nous, Messieurs, celle d'un confrère dévoué et toujours prêt à faire à notre Compagnie les plus honorables sacrifices. Juge au tribunal de commerce, membre du Conseil municipal pendant plus de quinze ans, une multitude de missions pénibles et délicates, accomplies avec succès, attestèrent son zèle, son dévouement et sa haute probité; sa réputation d'obligeance était proverbiale. Eh bien! cet honorable commerçant, arrivé aux derniers jours d'une existence si péniblement et si utilement remplie, fut tout-à-fait oublié! On ne songea même pas, et cela eût été si facile! à lui témoigner, par une récompense que chacun désigne, l'estime qu'on avait pour lui, et la reconnaissance qu'on devait conserver de ses services; il avait senti profondément cette ingratitude, car la fortune ne l'avait pas non plus comblé de ses dons en proportion de ses travaux, et certes, plus d'une déception abreuva d'amertume les derniers instans de la longue et laborieuse vie de cet homme de bien, de cet excellent citoyen!

Mais, Messieurs, que dire du docteur Godefroy (13), qui nous a été aussi enlevé, cette année, d'une manière aussi subite qu'imprévue, et qui mérite tous nos regrets, car, membre de cette Académie depuis plus de vingt-cinq ans, il ne manqua peut-être pas dix fois à nos séances et ne négligea jamais aucun des nombreux rap-

ports confiés chaque année à son zèle éclairé. Cet homme, né dans notre cité, d'une famille honnête mais peu fortunée, reçoit une éducation solide, dont il sait profiter ; il se voue à la carrière médicale, suit d'abord nos armées, revient dans sa patrie, s'attache à l'un des praticiens les plus distingués de cette ville (14), lui succède bientôt ; les palmes académiques viennent d'abord orner son front (15) ; puis enfin, son assiduité, son exactitude, son dévouement à ses cliens, accroissent de jour en jour sa réputation, et il marche du pas le plus rapide à la fortune par la noble voie de la considération publique. Ce médecin, vraiment instruit, d'un jugement sain et droit, d'une érudition bien mûrie, d'une rectitude d'idées, d'une fermeté et d'une prudence de conduite également remarquables, borne son ambition aux succès pratiques, ne souhaite que le bonheur domestique, au milieu d'une belle aisance et d une famille qu'il chérit ; l'instant est arrivé de recueillir le fruit de quarante années de fatigues : à la suite d'un voyage de nuit, peu pénible, il éprouve une légère indisposition ; après quelques soins efficaces, il s'endort dans sa sécurité ordinaire, il rêve peut-être à cette douce retraite si bien gagnée, lorsqu'une affreuse douleur le réveille, et, en peu de minutes, l'horrible réalité de la mort a remplacé pour lui les espérances légitimes d'une existence long-temps prolongée par le repos et le bonheur ! Nouvelle déception, Messieurs, et plus cruelle que la première ! (16)

Maintenant, Messieurs, écoutez ce qui me reste à vous dire de celui à qui je vais rendre un dernier hommage, du docteur Bennati (17), médecin du Théâtre italien de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, et notre correspondant assidu.

Celui-ci est jeune, il est né en 1800, à Mantoue. Il devient, à la suite d'épreuves brillantes, docteur en médecine et en chirurgie des Universités de Vienne, de Padoue,

de Pavie; bientôt les distinctions, les titres académiques lui arrivent de toutes parts : il sent que Paris est le véritable endroit où les grands talents trouvent un théâtre digne d'eux, il s'y rend. Ses succès ne tardent guère à lui donner une réputation étendue; il avait publié, en Italie, plusieurs ouvrages recommandables, en langue italienne et en langue latine (18). Devenu médecin du Théâtre italien, il s'occupe spécialement des maladies des organes vocaux, et certes, il était doublement compétent, car la nature, trop prodigue envers lui peut-être (c'était à coup sûr un des plus beaux hommes qu'on pût voir, qualité qu'un caractère d'une douceur inaltérable relevait encore), la nature, dis-je, déjà si prodigue envers lui, l'avait encore gratifié d'une des voix les plus belles et les plus étendues qu'on pût entendre; il l'avait cultivée en véritable italien, c'est tout dire, et elle aidait à ses succès dans le monde, quoiqu'il n'en voulût tirer ni profit ni vanité. Il publia, en 1830, 1831, 1832 et 1833, plusieurs Traités de physiologie et de médecine-pratique importants (19) sur les maladies du larynx et des autres organes de la voix; conduit, par induction, à la découverte d'un traitement particulier pour les affections de ces parties, il opéra des cures merveilleuses et éclatantes (20). Bientôt l'Institut, auquel il communiquait journellement un grand nombre de travaux, lui témoigna le cas qu'il en faisait, en lui décernant un des grands prix Montyon : à partir de ce moment, Bennati estimé des savants, aimé de ceux qui le connaissent, remarqué par tous ceux qui le voient, poursuit son vol rapide vers la renommée et la fortune. Lors d'un voyage que je fis à Paris, il y a plusieurs mois, je me trouvais avec lui dans des circonstances qui ne sortiront jamais de ma mémoire; nous fûmes amenés à parler de sa situation avec abandon; il ne voyait pas lui-même les causes réunies de ses infaillibles succès, preuve qu'il en était digne; bien plus, sa modestie s'en alarmait! Je suis trop heureux, me disait-il avec l'ex-

pression énergique de ceux de son pays, *je dois craindre la foudre?* J'éloignais ce présage avec vivacité, car rien ne fait mal, vous le savez, Messieurs, comme la prévision du malheur qui menace un ami! Hélas! l'infortuné ne s'était pas trompé! Sorti par hasard à pied, de bonne heure, pour visiter un malade, il rentrait chez lui gaîment et traversait rapidement le boulevard Italien, lorsqu'un cheval fougueux s'échappe des mains de son guide, et en s'élançant, froisse violemment Bennati, le renverse sur le pavé et brise contre la pierre cette belle tête, tout à l'heure encore pleine de vie, de science et de la pensée d'un bel avenir! (21) Ah! Messieurs, nouvelle déception! déception plus terrible encore que les deux autres!

Ainsi donc, Messieurs, nous perdons trois de nos confrères en une seule année; trois! c'est beaucoup! car nous sommes si peu! et ces trois hommes recommandables à des titres divers, voient tous finir pour eux l'existence avec des circonstances vraiment malheureuses! Vous étonnerez-vous maintenant que la pensée de ce triste rapprochement ait dominé chez moi toutes les autres? Ah! c'est surtout ici le lieu, c'est surtout à moi, organe des sciences si souvent calomniées sous ce rapport, c'est à moi, dis-je, de répéter, avec une douloureuse conviction, cet adage devenu banal, mais qui ne cessera jamais d'être vrai: *Le bonheur n'est pas de ce monde!*

Cherchez-le donc ici-bas, trouvez-le surtout, ô vous à qui la cupidité, l'ambition ou d'autres passions ont fait oublier tous les sentiments de l'honneur, toutes les obligations du devoir! L'égoïsme a desséché votre cœur; vous appelez dupes ceux qui ont suivi une autre voie, et vous proclamez bien haut, pour vous excuser ou pour vous étourdir, que l'intérêt étant le dieu qui gouverne le monde, c'est à lui seul qu'on doit sacrifier! Malheur au faible qui vous écoute! Malheur à la société sans défense qu'infecte la contagion

de votre bonheur plus encore que celle de vos doctrines? Mais, que dis-je? malheur à toi bien plutôt, malheur à toi qu'on appelle un des heureux du monde! Oui, je te vois d'ici, seul, dans l'intérieur de ta retraite la plus secrète : tout te seconde, tout va selon tes souhaits, tu souris à ton adresse, à ta présence d'esprit; honneurs, richesses, puissance, tu as tout, mais il faut encore les accroître! Tu dresses sans scrupule un nouveau plan; tout s'arrange dans ta pensée; tu prévois déjà une issue favorable; l'enivrement du succès te fait oublier de calculer les chances de revers : point de craintes, t'écries-tu, tout ira bien! En cet instant, on heurte à ta porte; tu te lèves enchanté, tu cours ouvrir, en t'écriant : « C'est ma fidèle protectrice, je l'ai reconnue, qu'elle entre vite! C'est la fortune!... » C'est la mort!!! Ah! le voyez-vous reculer épouvanté? Elle lui présente ce miroir d'acier dans lequel une vie se retrace tout entière à la fois. Ah! pitié! pitié! dit-il; mais la mort n'a point de pitié! Eh quoi! s'écrie-t-il dans son désespoir, il faut donc tout quitter sans retour! De tous ces biens, de toutes ces richesses, de tous ces honneurs, il ne me restera rien! *Rien*, répète la mort en frappant; *rien*, pas même l'estime publique!!

Les trois confrères dont nous déplorons la perte l'ont conservée, eux! et ils l'avaient tous méritée! Proclamons-le ici bien haut, Messieurs, c'est la moralité de leur éloge! Oui, elle appartient à l'homme de bien, cette estime publique, et c'est sa récompense, avec le témoignage d'une bonne conscience! Ils nous restent quand tout nous abandonne; eux seuls adoucissent les angoisses du moment terrible!

Le reste, c'est votre conviction, Messieurs, le reste appartient à la justice divine; c'est elle qui prononce, sur les plus grands comme sur les plus petits!

NOTES ET ADDITIONS.

—

(1) J'admets, on le voit, le *principe chrétien*, comme un de ceux qui ont présidé à la fondation de la Société française : j'adopte aussi toutes les conséquences qu'un habile et savant écrivain en a déduites, par rapport à l'action de ce principe sur les événements de notre histoire passée, ou présente, ou future.

(2) C'est des études historiques que j'entends parler ici. L'ouvrage que je citais dans la note précédente est un jalon habilement placé par un homme qui a pressenti la tendance prochaine et bientôt générale des esprits, afin de donner une direction sûre à l'application des faits de notre histoire, que chacun s'empresse de connaître avec une avidité toujours croissante. Il y a, dans cette marche tracée à l'activité des imaginations françaises, une grande sagesse et une haute prévision. Félicitons-nous de cette réaction toute morale, qui tirera notre siècle des idées trop positives d'intérêts égoïstes ; le temps développera bientôt, encore une fois, dans notre heureux pays de France, les nobles sentiments et les grandes actions. C'est l'avant-coureur d'un nouveau siècle de gloire pour la poésie et pour les beaux-arts.

(3) M. Prévost trouve, avec raison, que le nom de *ferme-modèle* est un peu prétentieux ; il préférerait celui de *ferme expérimentale*. Il souhaite, plus qu'il ne l'espère, le succès de l'entreprise de nos voisins. Lorsqu'un homme aussi expérimenté et aussi habile que M. Mathieu de Dombasle a échoué, attendre des succès en suivant la même

marche est bien hasardeux, pour ne pas dire plus. Notre confrère voit la cause de la non-réussite dans les frais qu'occasionnent les états-majors nombreux préposés à la surveillance et à la gestion des diverses branches de ces grandes exploitations. M. Dubuc a partagé cet avis, et il a pensé qu'il ne faut pas, pour cela, abandonner les fermes expérimentales, qui ont rendu déjà de si grands services; mais placer à leur tête un cultivateur praticien, qui travaille lui-même et dirige les cultures, comme le ferait un fermier ordinaire, en profitant de toutes les économies, si minimes qu'elles soient, qu'un pareil directeur est capable de faire. Cette idée, bonne au premier aspect, soulèvera peut-être de nombreuses objections.

(4) Le prix n'a pas été décerné à l'auteur du Mémoire, qui s'en est plaint amèrement.

(5) J'exprime ici une pensée qui est d'une grande vérité; les Normands sont long-temps avant de convenir de la capacité de leurs concitoyens; mais, une fois qu'ils ont été forcés à le faire, ils ne connaissent plus de bornes à leur enthousiasme, et ils le témoignent, parfois, d'une manière si énergique, qu'elle pourrait paraître exagérée! J'en demande bien pardon à mes concitoyens, je leur épargne le développement de ma pensée; mais enfin, je me reprocherais de ne leur pas dire une vérité dont les preuves surabondent, c'est que, s'ils finissent par rendre justice aux morts, ils sont bien long-temps à en faire autant pour les vivants!

(6) M. Girardin a donné une analyse fidèle de l'ouvrage de M. Berthier, par chapitres. On sent qu'il est impossible de reproduire ici cette analyse, qui est l'histoire tout entière du traité lui-même; mais je transcris textuellement la fin du rapport, parce qu'elle contient le

jugement du rapporteur, ratifié par la Compagnie entière ; le voici :

« Je sens, Messieurs, l'insuffisance d'un rapport de quelques pages pour vous faire apprécier convenablement l'œuvre de notre illustre correspondant ; mais, puisque vous avez bien voulu vous en rapporter à mon jugement sur le mérite de l'ouvrage dont je viens de vous entretenir, je résumerai mon opinion, en disant : *que le Traité des essais par la voie sèche* est une des publications les plus remarquables et les plus importantes que nous ayons eues depuis la révolution scientifique de 1789 ; qu'il remplit une lacune dans l'ensemble de nos connaissances chimiques, et doit exercer une influence très marquée sur le perfectionnement de toutes les branches de la métallurgie, en fournissant, aux ingénieurs et aux industriels, une somme de connaissances variées et profondes qu'il leur était jusqu'alors difficile d'acquérir, faute d'écrits spéciaux sur cette matière. Cet ouvrage forme un digne pendant au *Traité pratique d'analyse chimique par la voie humide*, que M. Henri Rose, de Berlin, vient de publier ; il en est le complément indispensable. Aussi, tous ceux qui, ayant des connaissances en chimie, voudraient les appliquer à la chimie analytique, ne pourront se dispenser de consulter ces deux traités et de les prendre pour guides dans leurs recherches.

« M. Berthier, en homme de goût, a parfaitement senti que les sciences sont assez belles par elles-mêmes, sans qu'il soit nécessaire de les exposer sous la forme qui convient aux productions de l'esprit. Préférant, avec raison, le style concis et lucide de Cuvier, au langage harmonieux et poétique par lequel Buffon et Bernardin de Saint-Pierre ont si souvent caché tant d'erreurs et de choses frivoles, il a écrit et développé les principes et les faits avec une noble simplicité et un enchaînement qui ne sont guère moins admirables que leur découverte. Sous ce rapport encore,

nous conseillerons la lecture du traité de notre honorable confrère à tous ceux qui se livrent à la propagation des sciences, et beaucoup, sans doute, se corrigeront de ce travers qui les porte à imiter cette étrangeté du langage que la mode a introduite dans notre littérature moderne.

« Je terminerai cette analyse par un vœu qui m'est inspiré par l'intérêt que je porte à l'Académie, c'est que souvent sa bibliothèque s'enrichisse d'ouvrages aussi remarquables et aussi utiles que celui dont M. Berthier a doté le monde savant et industriel. »

(7) Je ne dis ici que la vérité; les Rouennais sont vraiment impatients de voir se terminer ce grand monument; ils ont pleine confiance en l'homme habile qui a conçu et dirigé les travaux. Ils se plaignent, il est vrai, de leur lenteur, et cependant nous avons la certitude que les fonds n'ont jamais manqué : il y a donc eu quelque obstacle, né du travail lui-même; car voilà douze années que l'accident a eu lieu, et on promettait qu'il serait réparé en quatre ou cinq ans; en accordant encore un pareil nombre d'années pour la terminaison complète, on ne risque guère de se tromper; mais, au surplus, peu importe le temps, si le succès doit suivre.

Nous savons, par expérience, avec quelle défiance il faut accueillir les jugements prématurés sur les grands monuments, surtout lorsqu'ils sont prononcés avant leur achèvement complet : j'entends dire, de toutes parts, que les trois étages montés semblent maigres à l'œil; que, malgré que l'on ait enlevé les échafaudages de la plate-forme en pierre, malgré que les faux cintres des parties posées existent encore, tout cela paraît mesquin, beaucoup trop faible d'échantillon pour chaque pièce, et que l'ensemble formera l'effet des colifichets faits en filigranes de verre; que cette légèreté excessive, si le monument était en pierre, aurait au moins le mérite de la

difficulté vaincue ; mais qu'avec de la fonte et des moyens d'ajustement artificiels, ce mérite disparaît, et qu'il faut, en réalité, obtenir, à l'aide de ce système, la plus grande perfection sous le rapport de l'ensemble et des détails. A cela on a beau répondre que des ornements doivent rétrécir les ouvertures des quatre grandes baies ogives inférieures ; que la rampe de l'escalier fera un repoussoir vigoureux dans le centre ; que les quatre clochetons, qui doivent accompagner la base, changeront tout-à-fait l'aspect de la pyramide, à la naissance, et par suite, dans ses développements ; tout cela, comme on le dit communément, est de l'hébreu pour les masses, et elles s'empressent d'adopter, par anticipation, des opinions qui ne sont pas fondées, je l'espère et je le crois, mais qui se répandent cependant, et dont il sera difficile de faire revenir le peuple. C'est pour épargner à l'habile architecte le désagrément de ces préventions, qu'on méprise, je le sais, quand elles sont injustes, mais qui, enfin, corrompent toujours le succès, que nous l'adjurons de presser l'achèvement, pour notre propre satisfaction ; mais j'ajoute, sans crainte qu'on me démente, par le désir que nous avons qu'il recueille, sans mélange, le fruit de ses veilles et de sa hardie conception.

(8) J'ai acquis depuis long-temps l'expérience, et souvent à mes dépens, qu'il ne fallait pas laisser subsister le moindre doute sur la pensée que l'on veut exprimer, parce que le manque de jugement, ou, ce qui est pis, celui de bonne foi, ne tardent pas à exploiter, contre vous, les fausses interprétations données à vos paroles. Je dois donc m'expliquer ici : ce n'est point le système continental que j'approuve, sous le rapport politique, d'une manière absolue ; je le croyais et je le crois encore impraticable ; mais, dans les circonstances où il fut conçu, avec l'énergie et le pouvoir de celui qui en prescrivait l'exécution, croit-on qu'une pareille démonstration n'avait pas de quoi effrayer

les puissances ennemies, et surtout l'Angleterre? Je suis porté à croire que Napoléon, qui avait en vue autre chose que sa passion du moment, lorsqu'il concevait et prescrivait quelque grande mesure, avait aussi calculé dans l'état d'ardeur exaltée où se trouvaient les sciences chimiques, pour multiplier les applications pratiques, à l'époque où il déclara le blocus continental, qu'une impulsion immense serait donnée à l'industrie nationale, qui se lancerait dans la route qu'on lui ouvrait avec un zèle et une impétuosité qui pouvaient présager de grands succès. Sous ce rapport, Napoléon avait bien jugé, et c'est ce qui m'a dicté cette phrase qui, je crois, ne manquera pas d'approbateurs: « *J'admire, comme homme de science et comme citoyen, l'influence féconde des pensées grandes et généreuses parties du sommet de l'échelle sociale, par le retentissement qu'elles ont dans les esprits, encore bien que les circonstances et les conditions mêmes de ces circonstances aient depuis long-temps changé.* »

(9) Je transcris ici littéralement le début de M. Verdière, dans son rapport, parce que cet exorde présente, à la fois, d'une manière très précise, le but de l'ouvrage et le jugement du rapporteur.

« M. le baron de Stassart a fait hommage à l'Académie d'un Mémoire auquel il a donné le titre de: *Rapport sur l'administration de la province de Namur*, dont il est gouverneur.

« Le pays de Namur a été exposé à de fréquentes révolutions, ainsi qu'il arrive aux provinces frontières contiguës à de grands états. Il faisait partie, sous la dénomination de *comté de Namur*, des dix-sept provinces composant la contrée de l'Europe dite *les Pays-Bas*, lorsque, s'affranchissant de la domination espagnole, il entra dans la formation d'une république confédérative, qui fleurit dans le siècle dernier, sous le nom de *Provinces-Unies*, ayant pour

protecteur *un stathouder*, titre devenu héréditaire en 1747. Mon intention n'est pas de m'étendre sur les nombreuses vicissitudes éprouvées par le comté de Namur, dont la capitale a été prise et reprise tant de fois par les Français, les Anglais, les Autrichiens. Réuni à la France dans ces derniers temps, donné en dot à Louis Bonaparte, avec la Hollande, royaume qu'il abandonna bientôt, par suite des dures exigences de son frère, ce même comté redevint un de nos départements, puis retourna à un nouveau roi de Hollande, et enfin, aujourd'hui, fait partie du royaume des Belges, sous le titre de *Province de Namur*.

« Le tableau statistique que contient le rapport de M. le baron de Stassart est substantiel et intéressant : il fait connaître, non-seulement l'état de prospérité de la province, mais aussi les causes d'amélioration. La France peut se féliciter d'avoir grandement coopéré à cette prospérité ; la province de Namur, comme toute la Belgique, ayant conservé les institutions françaises, avec quelques modifications inspirées par l'expérience. »

Ici, le rapporteur rappelle successivement les événements de 1830, en Belgique, puis il donne l'analyse exacte et détaillée des onze chapitres qui forment le livre. Il termine ainsi cet intéressant rapport :

« Tel est, Messieurs, ce que j'ai cru devoir faire remarquer à l'Académie, dans le rapport de M. le baron de Stassart, sur l'administration de la province de Namur. A qui ce rapport est-il adressé ? L'auteur ne l'indique point.

« Quant à l'hommage que M. de Stassart a fait à l'Académie de l'exemplaire que j'ai sous les yeux, il est écrit et signé de sa main, en tête de la première page. »

Le rapporteur conclut en votant des remercîments à l'auteur, pour sa communication. (Adopté.)

(10) Le rapport sur les cahiers de la Société du département de l'Eure est une analyse bien faite, mais rapide,

des travaux qui y sont contenus; je n'ai donc rien à en extraire : c'est du rapport sur trois numéros de la société royale d'Orléans, que je ferai l'extrait suivant :

« Dans le numéro 1er du tome 13e, dit M. Floquet, M. Vergnaud-Romagnési déplore la disparition de plusieurs édifices et monuments qui décoraient naguère Orléans, sa ville natale. Il regrette surtout *la porte Saint-Jean*, bâtie sous Louis XII, ancien duc d'Orléans, porte remarquable, en ce qu'elle était un type des fortifications de cette époque, et qu'il s'y rattachait des souvenirs historiques d'un certain intérêt pour les habitants d'Orléans. Je me contenterai de citer deux faits parmi ceux rapportés par l'auteur, qui m'ont paru plus intéressants que les autres; les voici :

« Sous le règne de Louis XIV, la cour, qui, pendant les troubles de la Fronde, n'avait pas eu à se louer de toutes les villes de France, de celle d'Orléans en particulier, fit savoir qu'elle verrait avec plaisir démolir les fortifications de cette place, et spécialement la porte Saint-Jean; mais les échevins n'y voulurent point entendre. « *Il convient*, répondirent-ils, *qu'icelles portes soient réparées, voire entretenues en leurs longs porches et voultes, parce qu'elles mettent à l'abri les bonnes gens, surtout depuis que le malheur des temps nous a, tout de rechef, forcés à mettre des entrées et subsides, que les perceveurs sont obligés de percevoir à icelles portes, en faisant iceux attendre chacun leur tour.* »

Le second fait, extrait du tome 13e, no 1, p. 15, a été lu textuellement par M. le rapporteur, du travail duquel nous tirerons encore le passage suivant :

« On trouve, dans le même numéro, une *Notice historique sur la maladrerie du grand Beaulieu*, au diocèse de Chartres; elle offre des détails curieux sur la condition des malheureux affectés de la lèpre. »

Ici notre confrère lit le passage même du livre, puis il ajoute :

« Cette même Notice nous apprend quelle était, en 1563, la nourriture des reclus de Beaulieu. A chaque repas, on leur donnait un pain d'une livre et demie, froid et rassis, six cannettes et une pinte de vin par jour; plus, ce qui leur était nécessaire à leur pitance, en chair, poisson, sel, verjus, vinaigre et autres choses; plus, *pour se réjouir entre eux, la veille des Rois, un gateau où il y avait une fève, avec double pitance de vin.* S'il est nécessaire à l'homme de s'oublier quelquefois, combien surtout cette nécessité devait être impérieuse pour des infortunés séparés du monde, et dont la vie était si triste et si monotone! »

(11) Ce sont spécialement, pour les Sociétés, 1° de Tarn-et-Garonne; 2° de Besançon, 3° de Lyon; 4° de Boulogne-sur-Mer; 5° pour l'Académie Ébroïcienne; 6° la Société de géographie; 7° celles de Saint-Étienne; 8° de Nancy; 9° de Bordeaux; 10° du Mans; 11° de la Charente; 12° de l'Indre; 13° d'Émulation de l'Ain; 14° de Maine-et-Loire; 15° la Société médicale de Dijon; 16° celle de Toulouse; 17° celle de Marseille; 18° la Société d'agriculture de la Marne; 19° celle d'Entomologie de Paris; 20° la Société royale d'Émulation d'Abbeville; 21° celle de Limoges, etc., etc. Pour les auteurs, feu Bennati, D.-M. à Paris; le docteur Malle, professeur, à Strasbourg; MM. Longchamp et Gaspard Grégoire, de Paris; Boutigny, d'Evreux; Henri Robert, de Paris; Julia de Fontenelle, idem; Pingeon, D.-M. à Dijon; Bigeon, docteur en médecine à Dinan; Civiale, D.-M. à Paris; Roché, D.-M. à Breteuil; Davanes, à Évreux; de la Fontenelle de Vaudoré, à Poitiers, etc., etc.

(12) Ce que je dis ici de M. Benjamin Pavie est de notoriété publique, dans nos murs, et ce peu de lignes consacrées à sa mémoire, et qui ne renferment que des vérités,

ont obtenu l'assentiment de tous nos collègues et de tous nos concitoyens, comme j'ai pu m'en convaincre depuis la séance publique.

Je transcris ici, avec l'assentiment de l'Académie, le discours que j'avais prononcé sur sa tombe, le 8 mars 1834, en présence des députations de presque toutes les sociétés savantes de Rouen, et d'un nombreux concours de parents et d'amis :

« Messieurs,

« L'antiquité avait voué une sorte de culte à la vieillesse; loin que, chez elle, les services ou les talents languissent oubliés sous les glaces de l'âge, les cheveux blancs du bon citoyen lui donnaient droit, au contraire, à des égards plus empressés, à une reconnaissance plus respectueuse! Nos aïeux, dans l'ancienne France, avaient imité cette haute vénération pour la vieillesse, au grand profit des mœurs, de l'instruction de la jeunesse et de la stabilité des institutions! Dans notre nouvelle France, en est-il encore ainsi? Hélas! de nos jours, l'âge semble prescrire les services, au moins, quant à la considération personnelle due à celui qui les a rendus : le génie est mort aux yeux d'une jeunesse ardente, dès qu'il a cessé d'être actif, et je ne sais si, dans un lieu public, j'oserais révéler, en ce moment, le nom de tel homme justement célèbre, mais languissant sous le poids des ans ou des infirmités, dans la crainte qu'un beau talent ou un beau caractère ne fussent profanés par le dédain ou par l'insulte!

« C'est pour mieux flétrir cet odieux travers, Messieurs, que je viens, sur cette tombe, avec un empressement religieux, rendre, au nom de l'Académie, un solennel hommage à notre vénérable confrère, M. Benjamin Pavie, son trésorier honoraire, qui s'est éteint le 6 de ce mois, à l'âge de près de quatre-vingts ans, environné de l'estime universelle et de l'affection de ses collègues.

« Né d'une famille qui s'était toujours occupée des arts industriels, et qui promet de ne pas dégénérer, puisque quelques-uns de ses membres s'efforcent, en ce moment même, de naturaliser dans nos murs une heureuse imitation de l'une des plus belles industries lyonnaises, il se consacra lui-même à l'une des branches les plus utiles et les plus florissantes dans notre riche cité, à la teinture. Ami des Hardy, des Vitalis, etc., il prouva bientôt qu'il était digne de l'intimité de ces savants distingués. Sa profession était demeurée chez nous une routine lucrative ; il prit la ferme résolution de l'éclairer par les sciences, de l'élever à la dignité d'art, et de rendre ses perfectionnements aussi certains que rationnels. Il fit de nombreux sacrifices pour atteindre ce noble but, et son cœur, brûlant d'un généreux patriotisme, lui fit trouver un ample dédommagement à la perte de l'or, dans la conquête de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens, et même de ses concurrents. Après avoir instalé, d'une manière aussi commode qu'ingénieuse, de vastes ateliers, il se livra, sans relâche, à ses nombreux et utiles essais, qui modifièrent les procédés usités, au grand avantage de la solidité et de l'éclat des produits, mais à celui surtout du consommateur.

« Ici, Messieurs, tout le monde se rappellera avec nous qu'il fut un de ces hardis français qui s'appliquèrent, avec enthousiasme, à la réalisation pratique de l'idée gigantesque de Napoléon ; idée impraticable je le veux, mais digne, au moins, du génie de celui qui l'avait conçue ; idée bien française surtout, puisqu'il s'agissait de nous affranchir de l'énorme tribut payé par notre commerce à nos éternels ennemis en politique, peut-être ! mais, à coup sûr, à nos rivaux constants et acharnés en industrie ! M. Pavie fit, avec une rare persévérance, de nombreux efforts, soit par la culture en grand de l'*isatis tinctoria*, soit par l'application de cette plante à la teinture, pour suppléer l'indigo, dans une multitude de cas. Il eut des succès qui,

disons-le sans détour, furent alors et depuis bien mal récompensés! Aujourd'hui nous les rappelons avec orgueil, parce que l'envie n'entre point dans cette enceinte, et que pour celui qu'on y dépose à jamais, le jour de la justice est venu!

M. Pavie, l'un des plus anciens membres résidants de l'Académie, dans le sein de laquelle son activité, sa haute capacité commerciale, ses connaissances étendues l'avaient justement fait entrer en 1803, y remplit depuis, pendant plus de vingt ans, les fonctions de trésorier, avec un désintéressement bien rare et un dévouement qui peint l'homme et justifie notre éternelle reconnaissance. En effet, Messieurs, dans des temps difficiles, où les ressources de la Compagnie se touvaient épuisées, il se tint en avance avec elle, pendant plusieurs années, d'une somme considérable! Le titre de *trésorier honoraire*, qui lui fut conféré par acclamation en même temps qu'il était promu à la vétérance, servit de témoignage authentique à la gratitude de l'Académie.

M. Pavie remplit aussi, et toujours avec le même zèle, les fonctions pénibles de juge au tribunal de commerce; enfin, nommé membre du conseil municipal où il siégea pendant long-temps, il justifia de nouveau cette haute marque de confiance par son assiduité et par les services qu'il rendit, non-seulement à la chose publique, mais encore à tous ceux qui eurent occasion d'invoquer son obligeance ou de réclamer son intervention. Il fut là, en un mot, ce qu'il était partout, actif, probe, juste, ferme et constamment désintéressé.

Je terminerai ce tribut que je paie à la mémoire de notre respectable collègue, par ces lignes que m'adressait un de nos confrères, son intime ami depuis bien des années, et qui, par conséquent, a dû le bien connaître.

« *Il avait*, me disait-il, dans la lettre où il m'annonçait la perte que nous déplorons, *il avait les grandes qualités du cœur; bon père*, *excellent époux*, *ami franc et sincère*,

il fut aimé de tous ceux qui le connaissaient, parce qu'il n'a jamais fait que du bien. Dans tous les instants, on le trouvait prêt à rendre service, et l'on peut dire que son obligeance était passée en proverbe. »

Tel fut celui que nous regrettons : il est des carrières plus brillantes, sans doute ; il n'en est pas de plus honorables ni de plus utiles !

Comme académicien et comme rouennais, j'exprime, en finissant, un vœu auquel vous vous associerez tous, Messieurs, c'est que la providence nous accorde souvent des collègues aussi honorables, des concitoyens aussi distingués !

(13) Le docteur Godefroy, l'un des médecins les plus estimés de la ville de Rouen et des académiciens les plus zélés, après un voyage au Bosc-Benard, près du Bourgtheroulde, se trouva légèrement indisposé ; il fit, cependant, ses visites comme de coutume ; le soir, continuant à être mal à son aise, il prit un vomitif qui produisit son effet d'une manière satisfaisante ; il s'endormit ensuite, et, peu d'heures après, s'éveilla dans une anxiété extraordinaire, et appelant du secours ; on n'eut pas le temps de lui en porter, il fut frappé en peu de minutes d'une apoplexie foudroyante, et expira à l'instant même.

(14) Le docteur Bénard.

(15) M. Godefroy avait obtenu deux médailles dans des concours, l'une en or, l'autre en vermeil ; il les montrait avec plaisir, et me les fit voir en me communiquant les Mémoires qui les lui avaient values. On voyait qu'il conservait un souvenir bien doux de ces premiers triomphes, qui avaient été suivis de tant d'autres.

(16) Voici le discours que je prononçai, comme secrétaire perpétuel, sur la tombe de M. Godefroy, le 18 décembre 1833 :

« Je reçois de l'Académie, Messieurs, presque toutes les fois que la mort vient frapper à ses portes, et certes elle ne nous oublie guère! la douloureuse mission de payer à ceux que nous perdons un dernier tribut de regrets, un dernier hommage d'estime! Ce qui n'aurait été, pour moi, qu'un devoir de position dans beaucoup de cas, devient aujourd'hui une prérogative que j'aurais toujours invoquée avec instance, puisqu'il s'agit d'un confrère et d'un collègue que de longs et excellents rapports de pratique-médicale m'avaient appris à respecter comme savant, à considérer comme praticien, et j'ajoute de suite, à estimer comme homme et comme citoyen.

« J'aurai peut-être, plus tard, l'occasion de vous retracer sa vie tout entière, de vous dire sa vocation, ses premiers efforts, ses premiers succès: de vous montrer comment il comprenait et accomplissait les devoirs du médecin; mais aujourd'hui, Messieurs, la pensée de l'homme enlevé subitement à l'estime et à la confiance publiques, domine malgré moi mon esprit, et n'y laisse d'accès qu'au sentiment de la perte cruelle que la société et nous-mêmes venons de faire!

« Le coup qui l'a frappé a été aussi décisif qu'imprévu! La science avertie n'a pas même pu, à l'aspect d'un danger inévitable, préparer ses amis par ce cri d'alarme : *M. Godefroy se meurt!* La triste réalité est tombée sur nous de tout son poids, et la population, surprise et affligée, n'a pu que répéter ce cri funèbre qui venait de l'émouvoir si profondément à son réveil : *M. Godefroy est mort!*

« Vous le savez tous, Messieurs, des habitudes sédentaires, une sobriété qui ne s'est jamais démentie, une vie vouée à l'étude et à la pratique de l'art qu'il exerçait avec tant de succès, parce qu'il l'exercait avec tant d'amour! les doux épanchemens de famille, les habitudes d'intérieur auprès d'une épouse chérie, la surveillance et la direction de l'éducation d'une fille unique et adorée, telle était l'existence

de notre confrère ; sa santé constamment bonne, la douce satisfaction qu'inspirent des succès mérités et soutenus dans une grande ville, la simplicité des goûts, une belle fortune noblement acquise, un âge encore peu avancé, tout, en un mot, lui présageait des jours longs et heureux.

« Naguère encore, Messieurs, et ce souvenir se présente trop vivement à mon esprit pour que je ne vous le retrace pas ici, naguère encore, dis je, nous venions de visiter ensemble un malade, intéressant à plus d un titre, et que nous avions eu le bonheur si doux de voir revenir des portes déjà entr'ouvertes du tombeau ! Pénétré du sentiment délicieux qui inonde l'ame du médecin, en semblable circonstance, je parlais à mon confrère de sa belle position, je le félicitais, moi à qui il avait révélé sa pensée intime, de la manière sage et vraiment philosophique dont il avait su, avec des convictions profondes et des opinions arrêtées, se tenir à l'écart des passions qui avaient agité sa patrie, durant la plus grande partie de son honorable carrière ! Il me disait alors, avec une effusion dont le souvenir me fait pâlir près de son cercueil : « *Oui, mon cher ami, je suis heureux ! je songe enfin à ne plus tant me fatiguer, à vivre tout-à-fait pour ceux que j'aime, et la perspective d'un doux repos, après des travaux si assidus, s'offre à mes yeux sous l'aspect du plus grand des bonheurs, le bonheur domestique.* » Sa réserve habituelle me faisait apprécier encore davantage la vérité des sentiments qu'il venait d'épancher, et je lui répétais, avec émotion : oh ! oui, mon cher ami, *vous êtes bien heureux !* Je le quittai, et son dernier regard, sur le seuil de sa demeure, m'exprimait encore qu'il goûtait, en cet instant, tout le charme qui devait naître pour lui du souvenir de sa vie passée, de la conscience de sa position présente, des douceurs attendues de son existence future. Hélas ! nos yeux, si exercés à la reconnaître, ne voyaient pas, en ce moment meme, se glisser furtivement derrière lui, dans sa maison jusque-là si fortunée, l'horrible mort ! L'impitoyable n'a pas tardé à frapper ! !

« Messieurs, en songeant à la rapidité de la catastrophe, en méditant sur cette existence remplie de travaux honorables, comblée de services rendus à l'humanité, qui se promettait, comme récompense méritée, une longue série de jours heureux et paisibles, en la voyant tranchée d'une manière si prompte et si terrible, il en est qui souriront avec amertume : ils vous rediront cette funeste issue d'une vie de travail et de vertu, si injustement détruite à leurs yeux, et le blasphème sortira de leur bouche! Ah! loin de nous de pareilles pensées, chers confrères, loin de nous le hideux spectacle du scepticisme au bord d'une tombe!! Près du cercueil de l'homme de bien, moissonné avant le temps, il y a d'affreux regrets, j'en conviens; mais, pour le chrétien, il y a toujours une grande et sublime leçon! toujours une espérance douce et consolante! car, Messieurs, le bonheur parfait n'est pas de ce monde! Comment le nier, ici surtout, quand la providence vient de nous en donner encore une preuve cruelle et si frappante? Mais cette même providence est juste, et quand elle ravit inopinément à la terre l'homme utile et honorable qu'elle avait jusque-là comblé de faveurs, justifiées par une belle vie, c'est qu'elle réserve à cet être privilégié un bonheur plus pur encore dans la vie qui ne finit pas!

« Celui que nous regrettons a bien vécu; il est mort presque sans souffrances, estimé et honoré de ses concitoyens, aimé de sa famille : qui oserait murmurer? Oh! ne pleurons pas sur lui, Messieurs, en songeant à ce qu'il fut : plaignons plutôt ces êtres chéris qui lui survivent! mais offrons-leur du moins cette dernière consolation de la foi; elle est puissante, je vous le proteste, car je l'ai éprouvée!

« Que cette pensée pieuse, jointe au souvenir de l'hommage public et unanime que nous rendons aujourd'hui à celui qu'elle pleure, soit pour sa famille un soulagement à l'affreuse douleur qui l'accable, et que le temps, avec le souvenir des vertus, ont seuls le pouvoir d'adoucir! »

(17) *Francisco Bennati* était né à Mantoue, le 31 mai 1800.

Le jour même de sa mort, il écrivit à l'Académie une lettre, en lui faisant hommage de son dernier ouvrage : c'est donc à nous, pour ainsi dire, qu'il a adressé son dernier mot.

(18) En 1821, il avait publié l'ouvrage suivant, en langue italienne :

Cenni sopra l'Ania di Mantova.

En 1826, cet autre, en langue latine :

De diagnosi Diarrheæ.

(19) En 1830, il publia le fruit de ses premières recherches, en langue française, et sous ce titre :

Du mécanisme de la voix humaine pendant le chant; 1 vol. in-8°.

En 1831. — *Mémoire sur quelques maladies qui affectent particulièrement les organes de la voix humaine;* 1 vol. in-8°.

En 1832. — *Recherches physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine;* 1 vol. in-8°.

En 1833. — *Études physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine;* 1 vol. in-8°.

C'est cet ouvrage qui lui fit obtenir un des prix Montyon.

(26) Enfin, en 1834, il venait de faire paraître son dernier ouvrage, celui qu'il nous adressait le jour même de sa mort ; il a pour titre :

Mémoire sur un cas particulier d'anomalie de la voix humaine pendant le chant, lu à l'Académie des sciences le 30 septembre 1833 ; brochure.

(21) Le traitement dont nous parlons consistait dans l'em-

ploi gradué, suivant certains degrés, qu'il avait fixés lui-même, après une série d'expériences vraiment concluantes, du sulfate d'alumine, combiné à des doses diverses plus ou moins fortes, dans des gargarismes également variés, suivant les cas et les circonstances.

Il ne faisait aucun mystère de ses formules; il me les avait communiquées pour plusieurs malades de Rouen que je lui avais adressés, et chez lesquels, alors et depuis, à l'aide de la méthode de *Bennati*, j'ai vu disparaître des maux de gorge, déjà très anciens, et jusque-là rebelles à tous les autres traitements.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1835.

—

Programme.

—

L'Académie n'ayant point eu l'occasion, depuis plusieurs années, de décerner les prix de 300 francs proposés par elle, pour la solution de diverses questions qu'elle avait successivement mises au concours, et voulant laisser aux concurrents une plus grande latitude, en même temps qu'elle augmente, pour cette année, la valeur de la récompense, annonce qu'elle donnera un prix au meilleur Mémoire *inédit*[1] sur les Sciences physiques, chimiques ou mathématiques.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 600 fr.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1835, TERME DE RIGUEUR, à M. DES ALLEURS, Docteur-Médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie*, *pour la classe des Sciences*, rue de l'Écureuil, 19. (*Voir* l'annonce du prix pour la Classe des Lettres.)

[1] L'Académie entend ici par ouvrages inédits, ceux qui, non-seulement ne sont pas imprimés, mais encore qui n'ont été présentés à aucune Société savante.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

—

OBSERVATIONS GÉORGIQUES

SUR

L'EMPLOI DU SEL ORDINAIRE AUX CHAMPS,

POUR L'ALIMENTATION ET L'HYGIÈNE DES BESTIAUX, LEUR ENGRAISSEMENT, etc. ;

PAR M. DUBUC.

Séance du 6 Décembre 1833.

MESSIEURS,

Vu leur importance, j'ai dû diviser ces observations en deux parties : dans la première, je traite de l'emploi du sel, *hydrochlorate de soude*, considéré comme engrais des terres arables ou comme stimulant végétatif, en raison des sels étrangers à sa nature qu'il recèle.

Dans la seconde, j'examine s'il est utile à l'alimentation hygiénique des bestiaux de trait, et à l'engraissement de ceux destinés à la boucherie.

PREMIÈRE PARTIE.

Le gouvernement, avant de supprimer ou de diminuer l'impôt sur le sel, et dans l'intérêt de l'agriculture, a cru devoir, en 1833, consulter les Sociétés d'agriculture et ceux qui s'occupent des champs, pour avoir leur opinion sur l'opportunité du sel en agronomie, question reproduite de nos jours, et dont la solution est plus que jamais incertaine.

Ces motifs m'ont déterminé à traiter de nouveau ces intéressantes questions, spécialement dans l'intéret des propriétaires terriens, des fermiers et du fisc.

Sur la première question, je n'hésite pas à dire que je regarde le sel comme étant plus nuisible qu'utile à la culture des champs. Je vais étayer mon opinion par de nombreux exemples, pris chez les nations agricoles anciennes et modernes, et sur des résultats que j'ai obtenus de l'analyse chimique de toutes sortes de terres de rapport prises dans diverses contrées de la Normandie.

Les Chinois, ce peuple sage et heureux, adonné de tous temps aux arts utiles, mais spécialement à la grande agriculture, n'employèrent jamais le sel, *disent Bosc*, *Sonnerat*, etc., dans les compôts dont ils se servent pour l'engrais des sols, et pourtant aucun peuple en Asie ne sait mieux tirer parti des fonds cultivables, quelle qu'en soit la nature [1].

Les Grecs et les peuples du Péloponèse, disent Démocrite et Anthyméne, savaient tirer, de leur temps, d'excellentes récoltes des plus médiocres fonds : ils cultivaient les terres d'après les méthodes à eux transmises par les Égyptiens, et se gardaient bien de faire usage du sel dans leur

[1] Voir les ouvrages de Sonnerat et de Bosc concernant l'agriculture chinoise, sur l'usage varié que les Orientaux font du riz, soit comme objet d'aliment, soit dans les arts, et sur la culture de cette sorte de céréale, etc.

agriculture, car ils savaient, par tradition et par expérience, que cet ingrédient, semé sur les meilleurs fonds, même en petite quantité, les effritait à la longue et les rendait même stériles pour long-temps, si la dose du sel employé était excessive.

Les Romains, surtout, du temps d'Auguste et de Virgile, qui connurent toutes les méthodes agriculturales employées chez les nombreuses nations soumises à leur vaste empire, n'ont jamais préconisé le sel comme amendement, ni comme stimulant des terres labourables; au contraire, ils regardaient les sols empreints de matières salines comme étant de peu de valeur. Voici, à cet égard, ce que dit le Cygne de Mantoue, dans le deuxième livre des Géorgiques, en parlant de l'essai des terres de rapport, pour en apprécier la qualité :

> At sapor indicium faciet manifestus, et ora
> Tristia tentantum sensu torquebit amaror.... Etc.

Nous ajoutons que, du temps de Virgile, et même avant lui, on jugeait du mérite des terres cultivables, non-seulement par le goût et au toucher, mais encore par leur pesanteur spécifique; ainsi, celles qui étaient sapides, trop tenaces ou d'un mauvais délité, n'avaient que peu de valeur parmi les agronomes anciens [1].

Rien ne prouve non plus que les Gaulois, ni les Anglais, voisins des mers, même du temps de l'occupation de leur pays par les Romains, employassent le sel pour fertiliser leurs champs, et pourtant le sel était alors libre d'impôt chez ces peuples, et leurs terres bien cultivées (histoire des Gaules, commentaire de César, etc.)

Enfin, M. Mathieu de Dombasle, dont l'opinion cons-

[1] On emploie encore assez souvent la méthode indiquée par Virgile pour cadastrer les fonds ruraux ; mais les résultats en sont bien éventuels et donnent lieu à de justes réclamations. Déjà j'ai entretenu l'Académie de cette mauvaise méthode pour apprécier le prix vénal et la valeur cadastrale des héritages.

ciencieuse fait aujourd'hui autorité en agriculture, doute également de l'utilité du sel en agronomie. (*Voir* ses *Annales*.)

Aux exemples précédents sur la nocuité du sel commun aux champs, nous allons en ajouter de nouveaux résultant de l'examen chimique des meilleurs fonds arables et de prairies naturelles.

Depuis quelques années, et sur l'invitation d'un bon nombre de propriétaires terriens normands, nous avons analysé au moins vingt sortes de terres de labour, prises parmi les plus convenables à la culture des céréales, des plantes herbacées et à fourrage. Les résultats de ces analyses nous ont fait voir qu'il existe souvent une grande différence dans les éléments géonomiques qui composent ces divers sols [1].

Mais, chose très remarquable, nous n'avons trouvé que des atomes insignifiants de sel commun, même dans les fonds de première qualité, pour la récolte du froment, tels que ceux du Lieuvin, de la plaine du Neufbourg, du Vexin normand, etc., qui produisaient, avant le dessolement des fermes, depuis seize grains de blé jusqu'à vingt-quatre grains, pour un de semence.

Nous avons également analysé d'autres fonds cultivés, mais de médiocre qualité : les uns pris dans le pays d'Ouche, département de l'Eure, d'autres au pays de Caux, vers le littoral de la mer, près Fécamp, sans y avoir trouvé une quantité notable de sel marin. Il en a été de même à l'égard des sols formant les riches et vastes prairies de la Basse-Normandie. Mais, si ces pâturages sont aussi presque exempts de muriate de soude, on y trouve, en quantité assez remarquable, du muriate de chaux et de magnésie, deux matières qui, n'en doutons pas, contribuent à l'étonnante fécondité de ces herbages naturels.

Pour terminer la première partie de ces observations,

[1] Voir, pour les résultats de ces analyses, le *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences de Rouen*, année 1833.

nous ferons encore remarquer aux partisans de l'emploi du sel en agriculture, que le sel fut libre d'impôt en France pendant dix-huit ans (de 1789 jusqu'en 1805), sans qu'il en soit résulté rien d'avantageux pour notre agronomie, malgré les tentatives qu'en firent un grand nombre de fermiers bretons et normands.

Enfin, les Anglais, les Belges, etc., ont également renoncé à l'usage du sel comme engrais des sols, parce qu'ils ont reconnu que cet ingrédient minéral finissait par effriter les terres, après leur avoir donné quelque action végétative, et c'est bien le cas de dire ici que cette pratique « peut enrichir le père et ruiner les enfants. »

Ainsi, les exemples pris chez les nations anciennes et modernes, prouvent que le sel est un mauvais ingrédient, considéré comme engrais des terres.

DEUXIÈME PARTIE.

Le sel convient-il à la nourriture et à l'hygiène du bétail de trait, servant à l'exploitation des biens ruraux, dans les usines, etc.?

Le sel contribue-t-il à l'engraissement des animaux.

Nous allons traiter succinctement chacune de ces questions. Il résulte des expériences faites en Angleterre, en Allemagne, en France, par M. Dombasle (voir les *Annales de Róville*), « que le sel donné au bétail de trait, aux « chevaux de cavalerie, et en général aux attelages, leur « est plus nuisible qu'utile, à moins, toutefois, que les « fourrages servant à leur nourriture n'aient été mal récol- « tés ou échauffés dans les greniers; mais cela ne détruit « pas notre opinion à l'égard du bétail alimenté avec des « herbes non altérées. »

En effet, quelle peut être ici l'action du sel administré comme condiment? Celui d'exciter une digestion trop

rapide aux animaux nourris avec des végétaux qui en sont empreints : alors, il résulte nécessairement de ce mode d'alimentation, un jeûne alternatif et prolongé, qui doit fatiguer les organes digestifs de ces mêmes animaux, surtout à l'égard de ceux de trait et de course : circonstances qui concourent à leur usure et à leur dépérissement. Telle est, du moins, l'opinion d'un grand nombre d'agriculteurs et d'agronomes distingués, mais spécialement de M. Dombasle, que je cite encore ici comme une autorité expérimentale [1].

Mais, pour faire voir l'inutilité du sel dans l'espèce, prenons, à cet égard, d'autres exemples dans la nature : ils sont encore plus surs que ceux résultant de nos expériences, car la bonne nature ne trompe jamais ceux qui la prennent pour modèle.

Les bœufs sauvages, le bison des vastes forêts de l'Amérique, les chevaux tartares, le renne boréal, les chameaux, les moutons de plaine et autres solipèdes, ne paissent ou ne sont nourris qu'avec des herbes *insapides*, car, que je sache, il ne croît pas de gramens salés sur les steps de la Tartarie, ni dans la Laponie, et pourtant, dit Buffon, ces quadrupèdes, souvent nomades, sont en général plus forts, plus agiles à la course, et vivent plus vieux que les animaux domestiques, leurs congénères, les mieux soignés.

Enfin, les chevaux normands et les andaloux, si agiles

[1] M. Dombasle, depuis qu'il a opéré lui-même *agriculturalement* (voir la collection des *Annales de Röville*), a rectifié un grand nombre d'erreurs presque accréditées aux champs avant lui ; c'est ainsi, par exemple, qu'il croit que l'usage du sel effrite les terres de labour ; que cet ingrédient, administré au bétail de trait, est contraire à l'intérêt bien entendu des fermiers..... Il a également jeté un grand jour sur le mode d'alimentation du bétail de trait, et sur l'engrais des animaux par les racines sarclées, pommes de terre, carottes, betteraves, etc. Il pense aussi, avec M. Bosc (voir le *Cours de physiologie végétale* de ce dernier), que le muriate de chaux vaut mieux que le sel commun pour *sanifier* les fourrages détériorés, etc.

et si durs au travail, ne mangent, dans l'état de santé, que le foin ordinaire, ou des plantes trifoliées vertes ou sèches, mais jamais salées. La même remarque est applicable au grand nombre de bœufs et de moutons qu'on engraisse annuellement dans les vastes prairies de la Basse-Normandie, et dont la plupart servent à l'approvisionnement de la capitale.

Il résulte donc de toutes ces observations,

« Que les animaux *plantivores* nourris simplement avec « des végétaux *insapides*, ont une supériorité de force, « d'agilité et vivent plus long-temps que les mêmes espèces « d'animaux réduits à la servitude ; circonstance qui prouve « encore l'inutilité du sel donné comme objet d'alimentation « aux attelages. »

Mais, si le sel est contraire à la durée des animaux de trait, et, par ce motif, à l'intérêt bien entendu de ceux qui les emploient, il n'en est pas ainsi à l'égard de l'engraissement à l'étable d'un assez grand nombre de bétail servant à la nourriture de l'homme.

En effet, les Irlandais, les Américains, les Français, emploient, presque de temps immémorial, le sel commun à cet usage, et il y a long-temps que je l'ai vu mêler, *à petite dose*, aux pâtées et à d'autres aliments servant à l'engrais des porcs, des veaux et de toutes les gallinacées.

Mais, c'est spécialement avec les racines aqueuses, *pommes de terre*, et aux farines mucilagineuses, qu'il convient d'ajouter ce condiment, quand ces matières sont destinées à l'engraissement de ces animaux ; peut-être pourrait-on employer, avec avantage, le muriate de chaux au lieu de sel marin dans cette opération, mais je n'en ai pas vu faire l'essai ; néanmoins, tout porte à croire, surtout d'après M. Bosc, que cet essai réussirait.

Voir encore, à cet égard, le *Cours de physiologie végétale* déjà cité.

On pourrait donner plus d'extension à ce dernier article

pour prouver l'utilité du sel à l'engraissement du bétail à l'étable, ou dans des lieux obscurs; mais à quoi servirait de répéter ce que les plus simples ménagères et les nourrisseurs mettent tous les jours en pratique avec succès, dans les plus modestes exploitations rurales?

Néanmoins, je ne terminerai pas ces observations sans répéter que le repos et l'obscurité favorisent singulièrement l'engrais des jeunes animaux, et surtout celui des gallinacées; on ignore à quoi tient cet effet, mais il est certain.

Ces détails paraîtront minutieux, mais peut-on trop signaler les bonnes et utiles méthodes, surtout quand il s'agit d'économie rurale et d'être utile à l'agriculture? Nous ajouterons, en terminant, qu'il y a plus de soixante ans que nous avons vu faire des expériences comparatives entre des animaux de même espèce : les uns nourris dans des cages et tenus dans des lieux obscurs, et d'autres nourris des mêmes alimens, mais en liberté; les premiers étaient plutôt engraissés et plus volumineux que les seconds. Ceux qui ne connaissent pas cette méthode, pourront donc la pratiquer avec succès.

De tout ce qui précède, on peut conclure,

1° Que le sel commun, tant préconisé dans ces derniers temps par certains agronomes, comme engrais ou comme amendement des terres de labour et de prairies à gramens, *leur est* en général *plus nuisible qu'utile;*

2° Que si le sel, tel qu'il sort des marais salants, les saumures provenant des salaisons, les varecks, les algues, etc., excitent la végétation, cet effet est dû, non au sel marin pur, mais, au contraire, à du muriate de chaux et de magnésie, plus à une matière visqueuse animalisée que contiennent les algues et le sel commun non raffiné; circonstances qui, n'en doutons pas, ont pu induire en erreur les partisans de l'emploi du sel aux champs;

3° Que le sel peut être utile à l'engraissement du bétail

nourri à l'étable, mais qu'il est inutile, pour ne pas dire dangereux, de l'administrer aux animaux de trait ou servant à la course; nous en avons déduit les motifs dans cet ouvrage.

Pour terminer, nous croyons que la suppression de l'impôt sur le sel ne peut favoriser aucunement les progrès de la grande agriculture; que son emploi à l'engraissement du bétail est trop peu considérable pour mériter d'être pris en considération par le gouvernement, sous le rapport du fisc.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage que j'ai cru, dans les circonstances actuelles, devoir présenter à l'Académie, et sur lequel j'appelle le jugement de ceux de mes confrères qui s'occupent spécialement d'agronomie.

Mémoire

SUR

UN TABAC A PRISER,

PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DE *PHYTOLACCA DECANDRA*, L.

AVEC CELLES DE BETTERAVES

ET AUTRES VÉGÉTAUX INDIGÈNES;

PAR M. DUBUC.

Séance du 23 Mai 1834.

MESSIEURS,

Je suis du petit nombre de ceux qui croient, avec Dambournay, un des anciens fondateurs de l'Académie royale des Sciences de Rouen, que notre sol peut fournir, au moins en grande partie, les ingrédients propres à alimenter nos fabriques, manufactures, etc., sans avoir recours à l'achat des matières étrangères, si souvent onéreuses au pays.

C'est par ce motif principal que j'ai cherché à remplacer l'irritant et souvent dangereux tabac exotique, par des plantes qui croissent presque sans culture par toute l'Europe [1].

[1] *Voir*, pour les propriétés malfaisantes du tabac de nicotiane, l'Encyclopédie, le Dictionnaire des sciences médicales, et une *Thèse* soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 6 août 1815, par M. Arvers, de Rouen.

Vous pouvez vous rappeler que, dans une note supplétive imprimée dans le Recueil de vos travaux, en 1831, à la suite de mon travail sur les propriétés teinturiennes du *phytolacca*, je disais que les belles feuilles de cette plante, vu leur analogie de composition avec celles du *nicotiana tabacum*, étaient aussi de nature à faire du tabac à priser.

Des essais préliminaires que je fis, en 1832, sur ce végétal cueilli à diverses époques de l'année, vinrent confirmer mes prévisions, et j'en dus faire part à l'Académie, pour prendre date de mon travail; je promis de donner suite à ces essais. Non-seulement je les ai continués l'année suivante, sur le *solanum magnum*, mais je les ai étendus aux feuilles des différentes variétés de betteraves, et encore à d'autres végétaux indigènes très connus et la plupart vivaces.

Je viens aujourd'hui, Messieurs, vous rendre compte de ces essais et de leurs résultats.

Mais, avant de les rapporter, je crois devoir répondre, en peu de mots, à ceux qui croient encore à l'impossibilité de faire de bon tabac autrement qu'avec les feuilles de nicotiane, plante originaire, dit-on, des Indes occidentales, mais qu'on est parvenu à acclimater en France comme la phytolaque.

« On aurait cherché en vain, disent les rédacteurs du Dictionnaire technologique, à remplacer, de nos jours, le tabac ordinaire sans nicotiane».. Et ils ajoutent : « C'est comme si l'on voulait faire du vin sans raisin, etc. »

Nous allons brièvement répondre à ces assertions, en prenant des exemples dans les progrès des découvertes utiles dont nous sommes témoins depuis un demi-siècle.

MM. du Dictionnaire technologique, et les partisans de leur opinion, auraient-ils pu croire, il y a encore cinquante à soixante ans, qu'un jour viendrait où le sucre, préparé avec la betterave, pourrait suppléer, en Europe, celui qu'on extrait, aux Indes, de l'*arundo saccharifera* ?

Auraient-ils encore pu supposer que la chimie serait par-

venue à faire de l'eau de toutes pièces? que le gaz hydrogène carboné serait coërcé pour servir à l'éclairage? que la fécule de pommes de terre serait *saccharifiée* avec de l'acide sulfurique, et même qu'on pourrait extraire de l'eau-de-vie ou de l'alcool de cette singulière combinaison? Non, sans doute!

Enfin, si les rédacteurs de l'ouvrage en question, avant d'être si affirmatifs dans l'espèce, avaient prouvé qu'il n'existe pas, sous le ciel européen, de plantes *azotées* et *albuminées* autres que la nicotiane, alors leur assertion aurait eu quelque valeur; mais il en est autrement, à l'égard du phytolacca, des feuilles de betteraves, de celles de la pomme de terre, etc., etc. (*Voir* l'analyse d'un grand nombre de nos végétaux indigènes, par MM. Vauquelin, David, Berzélius, etc.[1])

D'après ce court exposé, j'ai dû croire à la possibilité de faire du tabac analogue à celui de nicotiane, avec les plantes que je viens de citer. C'est à l'expérience à décider si ce tabac est aussi irritant et aussi nuisible que le tabac ordinaire pour ceux qui font un usage continuel et souvent immodéré de ce dernier.

Voici donc les moyens que j'ai employés pour atteindre ce but. Ils sont, en grande partie, extraits du Dictionnaire technologique et de l'Encyclopédie; mais, avant de les décrire, je dois donner la composition du fluide qui sert, dans les fabriques de tabac, à asperger les nicotianes qu'on y travaille. Cette préparation porte le nom générique de *mouillade*, en Europe, et de *sauce à faire du tabac*, dans les deux Indes.

[1] Beaucoup de végétaux indigènes sont, d'après leur analyse par les méthodes nouvelles, azotés ou animalisés; mais quelques-uns d'entre eux semblent trop vireux pour les proposer comme succédanés des nicotianes, pour en faire du tabac; de ce nombre sont les jusquiames, les *datura*, les feuilles de pavots, etc.

Sauce ou Mouillade pour la préparation du Tabac.

Prenez : Sel gris ordinaire, 32 grammes, ou une once;
Cassonade brune, 64 grammes, ou deux onces;
Muriate de chaux neutre, 4 grammes, ou un gros;
Eau pure, un litre.
Le tout bien mêlé et fondu ensemble.

Cette espèce de saumure marque près de huit degrés au pèse-sel; et sept, si on remplace la cassonade par de la mélasse. Cette dose est plus que suffisante pour faire neuf à dix livres de tabac, avec les feuilles de *phytolacca* ou de betterave, par le procédé que nous allons indiquer.

Nota. La composition de la mouillade varie aussi selon les pays où se prépare le tabac. Là, on n'y emploie que l'eau de mer pure; ailleurs, de l'eau ordinaire sucrée, aiguisée de sel de gabelle impur, c'est-à-dire empreint de muriates terreux. Ce dernier fluide marque de dix jusqu'à quatorze degrés. (*Voir*, à cet égard, l'*Encyclopédie des Arts et Métiers*.)

Mais, dans mes opérations, je n'ai employé que la mouillade dont je viens de donner la recette.

J'ai donc opéré, en 1833, comme aux années précédentes, sur des feuilles de phytolacca, pour les convertir en tabac, prises à trois époques de leur croissance, c'est-à-dire vertes, bariolées et rouges, parce qu'elles changent de nature en vieillissant, même sur la plante. J'en dis, je crois, les motifs, en 1831, dans le travail dont j'ai déjà parlé.

Les autres végétaux, soumis aux mêmes essais, pour en faire du tabac, furent récoltés, les uns en été, les autres en automne, en raison de leur espèce, et encore par des motifs d'économie rurale que je dirai ailleurs.

TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES VERTES DU *PHYTOLACCA DECANDRA*.

PREMIER ESSAI.

Vers la fin du mois de juin, je fis sécher, à l'ombre, un fort paquet de ces feuilles, jusqu'au point de leur faire perdre environ les trois quarts de leur humidité naturelle : ensuite, je les mis en petits tas et pressées, pour les faire ressuer, comme cela se pratique à l'égard de la nicotiane qu'on réduit en tabac. Après quelques jours, il en émanait une odeur assez prononcée de tabac ; alors on les divisa pour les faire éventer. Deux jours après, je les aspergeai légèrement avec la mouillade, et les remis de nouveau en tas et toujours à l'ombre ; bientôt elles s'échauffèrent et fermentèrent ; elles furent loties et divisées de nouveau, puis aspergées une seconde fois avec la mouillade, et conservées, en petits lots, en lieu sec. Deux mois après, ces feuilles étaient converties en tabac, tout-à-fait analogue, pour le goût, le montant et l'odeur, à celui préparé avec les nicotianes.

Le 14 décembre 1832, j'exposai un échantillon de ce tabac aux regards de l'Académie. Je conserve encore cet échantillon en feuilles, et autres provenant de mes expériences sur divers végétaux indigènes.

DEUXIÈME ESSAI.

J'ai fait celui-ci avec des feuilles de phytolacca bariolées, c'est-à-dire vertes-rougeâtres, cueillies vers le 15 août. On les traita, en tout, comme dans l'essai précédent ; j'en obtins également un bon tabac. Je crois pouvoir assurer qu'elles rendent, à poids égal, plus de tabac que les feuilles de la même plante, prises vertes, comme celles employées à l'essai premier.

TROISIÈME ESSAI.

A la fin d'octobre 1832, j'opérai sur des feuilles de cette

plante, rougies sur pied. Elles donnèrent, ayant été manipulées comme pour l'essai premier, un tabac de bonne odeur, mais moins forte et moins vireuse que celle obtenue des feuilles vertes et bariolées; circonstance qui prouve encore, comme je l'ai déjà fait remarquer, que le *phytolacca* change de nature, surtout ses feuilles, en raison de son état d'accroissement [1].

Ainsi, une herbe vivace de sa nature, se reproduisant par bouture, de graine, et même par la section longitudinale de sa racine, croissant dans presque toutes espèces de sols, sans engrais, donnant, chaque année, deux fortes coupes de feuilles (fin juin et fin septembre, en Normandie), est le végétal que je propose comme succédané de la nicotiane, pour en faire du tabac, plante d'ailleurs très épuisante des terres arables, et, en outre, très dispendieuse à cultiver.

TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DES TROIS VARIÉTÉS DE BETTERAVES

CULTIVÉES DANS NOS JARDINS OU EN PLEIN CHAMP.

Ici, Messieurs, j'appellerai encore votre attention sur cette autre partie de mon travail: je la crois, au moins, aussi utile que la première... Vous allez en juger.

L'analyse des feuilles de betterave, faite par les chimistes Raimann, Payen, Berzélius, etc., leur a prouvé qu'elles étaient, comme celles de nicotiane, *albumineuses* et *azotées*.

Enfin, chacun peut se convaincre, en les brûlant, qu'elles répandent une odeur *animalisée* très analogue à celle des feuilles de nicotiane et de *phytolacca*, soumises à la même

[1] Les différentes sortes de tabacs, soit en feuilles, soit en poudre, qu'on trouve dans le commerce, ne proviendraient-elles pas de nicotianes récoltées aussi dans un état d'accroissement plus ou moins avancé ? Cela nous paraît très probable.

épreuve. Ainsi, d'après leur rapport de composition avec ces deux dernières plantes, j'ai cru aussi pouvoir en faire du tabac à priser. Les essais suivants, par leurs résultats, ont justifié mes espérances à leur égard.

PREMIER ESSAI.

Sur la betterave ordinaire (*beta vulgaris*).

Vers la fin de septembre 1832, c'est-à-dire à l'époque où l'on peut récolter les feuilles des betteraves, quelle qu'en soit l'espèce, sans trop nuire à l'accroissement dernier de leurs racines, j'opérai sur un fort échantillon de ces feuilles, en les traitant comme celles de la phytolaque, *essai premier*. Elles devinrent d'un rouge clair par la dessiccation. J'en obtins, en deux mois, un tabac dont l'odeur et le montant étaient analogues à ceux qu'on remarque au tabac préparé avec la *nicotiane* et le *phytolacca*.

DEUXIÈME ESSAI.

Celui-ci a été fait en 1833, avec des feuilles de betteraves à racines blanches, veinées de stries rouges, cultivées en plein champ et dans un terrain de médiocre qualité. Cette espèce sert spécialement à faire du sucre : elle est naturellement très feuillée. Traitée comme à l'essai précédent, j'en obtins un tabac au moins égal en qualité à celui préparé avec la betterave vulgaire.

J'ai aussi converti en tabac les feuilles de poirée (*beta cycla*); mais cet ingrédient est inférieur en qualité à celui que donnent les deux autres variétés de betteraves. J'ignore à quoi attribuer cette différence, car les feuilles de la bette sont aussi de nature azotée et albumineuse; mais toujours est-il certain qu'on peut ranger cette plante au nombre des végétaux propres à remplacer la nicotiane [1].

[1] Les débitants mêlent au tabac ordinaire divers ingrédients pour lui donner du montant. C'est spécialement le sel ammoniac

Ainsi, il résulte encore de ces autres essais que les feuilles de betteraves peuvent, au besoin, servir de succédanées à la nicotiane, pour la fabrication du tabac. J'ajoute que les betteraves peuvent aussi, comme la phytolaque, donner deux coupes de belles feuilles chaque année, avantage que ne présente pas la *nicotiane cultivée en France*.

TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DE POMMES DE TERRE.

Il y a plus de vingt ans que j'avais remarqué que les feuilles pédonculées de la plante *providentielle*, exposées en tas au grand air, s'échauffaient assez vite, et finissaient, en fermentant, par exhaler une odeur très prononcée de tabac. J'ai fait aussi plusieurs fois la même remarque sur les feuilles du pavot noir et blanc, mais je n'ai pas essayé à les convertir en tabac. Il en a été autrement à l'égard des solanées tuberculeuses; ces plantes, naturellement vireuses, ont certaine analogie de composition, dit Berzélius, avec celle du *nicotiana tabacum*. Ces divers motifs m'ont déterminé à les soumettre aux mêmes essais que la phytolaque et les feuilles de betteraves.

En juillet 1831, je traitai, à l'instar des deux plantes que je viens de citer, un fort lot de belles feuilles pédonculées, provenant de diverses sortes de pommes de terre cultivées en plein champ; elles furent également arrosées alternativement, deux fois, avec la mouillade. J'ai répété, en 1832, cet essai, au mois de septembre, quand la plante était encore bien verte [1]; en six semaines, j'en obtins un tabac d'une

en petite quantité, et, parfois, quelques grains de chaux en poudre qu'ils emploient à cet usage; mais je n'ai employé aucun de ces moyens dans la confection du tabac préparé avec le *phytolacca* et les feuilles de betteraves.

[1] Du 15 au 20 septembre, je crois qu'on peut récolter les feuilles des solanées sans nuire à l'accroissement du tubercule, qu'on

odeur à la vérité moins piquante que celle du tabac préparé avec la phytolaque et la betterave, mais tout porte à croire qu'en manipulant sur les solanées en grand, comme cela se pratique à l'égard de la nicotiane, elles produiront un errhin très analogue au tabac ordinaire.

J'ai aussi, mais sans succès réel, essayé de convertir en tabac d'autres plantes vivaces, indigènes, à odeur vireuse, telles que la morelle (*solanum nigrum*), la douce amère, qui croît partout, la jusquiame, la grande scrophulaire et la belladona; mais ces essais n'ont pas été assez suivis, pour pouvoir affirmer, en définitive, qu'on peut en faire un sternutatoire analogue au tabac de nicotiane, sans en avoir les inconvénients.

Courtes Observations sur l'ensemble de ce travail, et Résumé.

Le tabac de nicotiane eut autrefois ses détracteurs et ses panégyristes, et cela devait être; mais, en définitive, il est devenu presque comme le sucre, ingrédient de première nécessité en Europe, quoique inutiles, l'un et l'autre, à l'existence de l'homme; au contraire, surtout le tabac! car, en compensation d'une jouissance passagère qu'il procure aux priseurs, combien n'énerve-t-il pas certaines facultés avant le déclin de la vie, surtout le sens de l'odorat? Combien d'exemples on pourrait citer à l'appui de ces assertions!

Mais on dit : le tabac est un sternutatoire céphalique agréable; enfin, c'est un remède dans bien des cas.... On répond : ... nos pères, qui vivaient aussi vieux que nous, et avec moins d'infirmités, suppléaient à votre tabac par

laisse encore un mois en terre avant d'en faire la cueillette, car il y grossit, quoique privé de ses tiges. C'est une des étonnantes facultés des racines dites coulis.

des errhins pris dans leurs végétaux indigènes, qui ne leur occasionnaient ni aberrations ni vertiges, car on ne connaissait pas la nicotiane chez les Gaulois.

Trouver, dans l'état actuel des choses et sur notre sol, des végétaux moins narcotiques et moins irritants que la nicotiane pour remplacer le tabac ordinaire, était le but que je m'étais proposé dans ce travail; je crois l'avoir atteint au moyen des belles et larges feuilles de la phytolaque et de la betterave.

Messieurs, je m'attends bien ici à trouver des contradicteurs, car tout ce qui est nouveau en a toujours eu, même les découvertes les plus utiles.... On dira, dans l'intérêt du fisc et des planteurs privilégiés, que mon tabac n'est pas analogue à celui préparé avec la nicotiane; mais, en supposant la chose vraie, ce qui n'est pas certain, qu'importe au consommateur, s'il peut satisfaire ses habitudes avec une poudre céphalique moins irritante et moins dangereuse au sens de l'odorat que le tabac ordinaire.

D'ailleurs, le nouveau tabac indigène que je propose, comme succédané de celui préparé avec la nicotiane, acquerra, n'en doutons pas, étant fabriqué en grand, un degré de perfection que je n'ai pu lui donner dans des essais toujours assez limités, et par des mains peu exercées à ce genre d'industrie [1], car tout se perfectionne par le temps, et plus encore par l'expérience. C'est ainsi qu'en 1747, quand Margraf le prussien eut découvert l'existence du sucre dans la betterave, on était loin de s'attendre, alors, à voir, quatre-vingts ans plus tard, l'Europe chargée de raffineries d'un sucre extrait de cette même racine, et, pourtant, nous sommes témoins de la réussite

[1] En effet, ces essais, quoique concluants pour le fond, donneront encore des résultats plus satisfaisants quand ils auront lieu en grand dans les usines où se fabrique le tabac, en Alsace, en Flandre, etc., par des procédés que je n'ai pu mettre en pratique à Rouen, où cette industrie est peu connue.

de ce nouveau genre d'industrie. Je suis convaincu que, tôt ou tard, le même résultat aura lieu en France, à l'égard de la fabrication du tabac avec plusieurs de nos végétaux indigènes, mais spécialement avec les deux plantes qui font l'objet principal de ce mémoire, le *phitolacca decandra* et les feuilles des trois variétés de betteraves dont j'ai parlé.

En résumé, nous croyons qu'il résultera de cette nouvelle industrie divers avantages pour l'économie rurale et sociale, dont voici les principaux :

L'emploi, en France, des feuilles de la phytolaque et de betteraves, comme succédanées des nicotianes, pour en faire du tabac, limitera la culture de cette dernière plante, et les terres à blé en seront moins effritées; car, dit Jefferson, ancien président des Etats-Unis, « le tabac est l'une « des plantes qui épuise le plus, en peu de temps, les sols « les plus fertiles, et nuit singulièrement à la culture des « végétaux alimentaires, etc. »

La culture de la betterave, moins épuisante des terres que le tabac, s'accroîtra dans nos campagnes sans trop nuire à la récolte des céréales, avantage qui n'est pas à dédaigner dans un pays d'une immense population.

Enfin, le *phytolacca decandra*, plante vivace qui croît presque sans frais de culture sur les sols les plus variés, servira encore, dans l'espèce, à ménager les bonnes terres à blé, souvent envahies par la nicotiane.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage que j'avais promis à l'Académie les années précédentes. Trop heureux si, faible imitateur de Dambournay, en m'occupant de végétaux indigènes, j'ai encore pu, sur le déclin de l'âge, lui offrir un travail qui, je crois, n'est pas dénué d'intérêt dans son ensemble.

RECHERCHES CHIMICO-JUDICIAIRES

SUR DES TACHES

OBSERVÉES SUR LA CHEMISE D'UN SOLDAT

TUÉ RUE DU FIGUIER, A ROUEN;

PAR MM. GIRARDIN ET MORIN.

MESSIEURS,

Ces recherches ont été entreprises sur la réquisition de M. de Stabenrath, juge d'instruction, dans le but de déterminer la nature de ces taches, afin d'établir si l'homme trouvé mort, rue du Figuier, avait procédé à l'acte de la copulation dans la maison où le crime avait été commis. L'ordonnance qui nous confiait ce travail nous prescrivait encore d'examiner différentes taches rougeâtres qui existaient sur d'autres objets. Mais, comme leur examen ne présenterait rien d'intéressant pour l'Académie, nous ne nous en occuperons point ici.

Avant d'indiquer les expériences auxquelles nous nous sommes livrés pour répondre aux questions de M. le juge d'instruction, nous croyons devoir reproduire ici l'exposé des faits qui ont donné lieu à notre travail, exposé présenté à l'Académie par M. de Stabenrath lui-même. Nous laisserons parler cet honorable magistrat.

« Le 26 janvier de cette année, vers huit heures du soir, une foule immense assiégeait la porte d'une maison garnie de la rue du Figuier : le bruit circulait, dans la foule, qu'un homme avait été jeté du second étage de cette maison, dans la cour, et qu'il s'était horriblement mutilé en tombant. Bientôt, effectivement, un jeune homme, la tête penchée sur son épaule, poussant quelques rares gémissements, fut

transporté de la maison de la rue du Figuier chez sa tante. Là il expira.

« Plusieurs commissaires de police se rendirent sur les lieux, entendirent les propriétaires de la maison où l'événement était arrivé; un médecin fut appelé; et l'on pensa que le jeune homme était mort par suite d'une chute accidentelle faite dans l'escalier, dont les marches, mauvaises et très dégradées, offraient encore la trace d'un pied qui aurait glissé.

« Le lendemain, je me transportai moi-même sur les lieux, et je fis faire l'autopsie du cadavre en ma présence, par trois médecins. Ils constatèrent que les os du coude du bras gauche de la victime, étaient comme broyés, que la mâchoire était fracassée, qu'il existait une blessure sur l'arcade de l'œil gauche; enfin, que le foie, lacéré en deux, offrait une énorme ouverture. Ils en conclurent que la cause de la mort provenait d'une chute faite d'un lieu élevé, et qu'elle n'était pas le résultat de la chute dans l'escalier.

« Il fallait, en présence de cette opinion, motivée sur l'examen du cadavre, et de celle que les commissaires de police avaient conçue, rechercher de quel côté pouvait se trouver la vérité; remonter aux sources, voir comment l'infortuné qui était mort avait pu être conduit dans une maison qui était signalée comme le refuge de ce que la société renferme de plus vil et de plus abject.

« Voici ce que l'on apprit.

« Le jeune homme avait rencontré, vers six heures du soir, une fille dans un état complet d'ivresse, lui avait demandé où elle couchait, et l'avait, par humanité, reconduite à son logement; c'est la cause de sa présence dans la maison dont je viens de parler. Un moment après qu'il y fut entré, on entendit des gémissements dans la cour, on sortit, et on l'aperçut par terre, rendant en quelque sorte les derniers soupirs et baigné dans son sang. Pour la fille qu'il avait reconduite, elle dormait profondément.

« Comme vous le voyez, les renseignements qu'on a obtenus n'étaient pas satisfaisants; néanmoins, on examina avec attention les diverses parties de la maison, les chambres, les escaliers, et, après d'assez longues recherches, l'opinion des médecins se trouva corroborée par la découverte que l'on fit au second étage. En effet, le carré de cet étage est disposé de manière que l'on peut, dans une lutte, au sein de l'obscurité, jeter un homme par une fenêtre qui donne sur la cour, cette fenêtre offrant une baie toujours ouverte et sans vitrage ; puis, sur une porte voisine, on voyait une grande quantité de taches rondes et rougeâtres, affectant la forme de gouttes, paraissant récentes et ayant l'aspect du sang. Sur un auvent donnant immédiatement au-dessous de la fenêtre, on remarquait aussi des taches à peu près semblables à celles-ci ; enfin, l'on se souvint que la main droite du jeune homme mort portait la trace de huit coups d'ongles ; que sa chemise offrait des taches d'un aspect équivoque, et je pensai qu'après être entré dans une maison de prostitution, n'ayant rien pu obtenir d'une fille ivre-morte, il avait rencontré quelques-unes de ses compagnes, qui, le voyant sans argent, n'auront pas voulu condescendre à sa demande, qu'une lutte se sera engagée entre elles et lui, et qu'un tiers, survenant, l'aura précipité par la fenêtre.

« Pour vérifier ces faits, qui se présentaient naturellement à l'esprit, il fallait déterminer la nature des taches dont j'ai parlé. Voilà les causes de l'expertise de MM. Girardin et Morin, et des questions que je leur ai adressées. Vous allez juger du mérite de leur travail. Qu'il me suffise de vous dire maintenant que, par suite de révélations faites par des témoins, un homme et deux femmes sont renvoyés devant la Cour d'assises, comme inculpés de meurtre. »

La chemise que nous avions à examiner présentait plusieurs taches grisâtres. L'une d'elles, enlevée avec le morceau de toile qui la supportait, était rude au toucher ; elle offrait la résistance du linge *empesé*, tandis que les

parties de la chemise qui n'étaient point tachées conservaient leur mollesse. La surface opposée à la tache était cotonneuse et n'avait rien de rude.

On la partagea en deux parties; l'une fut chauffée, et elle n'exhala point l'odeur de la graisse. Nous remarquâmes aussi que la tache n'avait pas traversé la partie du linge qui la supportait, ce qui aurait eu lieu si elle eût été produite par un corps gras.

Une autre portion de la tache, chauffée avec précaution, devint jaunâtre, comme cela arrive avec la tache de sperme, et répandit l'odeur caractéristique de ce liquide animal.

La partie de la tache qui n'avait point servi aux expériences ci-dessus fut mise en macération pendant quelques heures dans l'eau distillée froide, et on l'agita avec un tube de verre: bientôt elle exhala une odeur spermatique, et le linge se désempesa; alors le liquide devint un peu visqueux. Nous observâmes sur le linge une petite quantité d'une matière glutineuse qui, enlevée avec précaution et soumise à l'action immédiate du calorique, dégagea une odeur de matière animale brûlée.

La dissolution de la matière de la tache ayant été filtrée, pour séparer les fibrilles qui s'étaient détachées du linge, fut divisée en deux parties. L'une fut évaporée à une très douce chaleur et prit une consistance visqueuse sans se coaguler, caractère propre au sperme; dans cet état, il ramenait au bleu le papier de tournesol rougi par un acide : en conduisant l'évaporation jusqu'à sa fin, on obtint un résidu demi-transparent semblable au mucilage desséché, luisant, de couleur à peine fauve, décomposable, comme toutes les matières animales, à une température plus élevée, et qui, par l'agitation dans l'eau distillée froide, se partagea en deux parties ; l'une glutineuse d'un gris jaunâtre, adhérente aux doigts à la manière de la glu, était insoluble dans l'eau; l'autre, au contraire, s'y dissolvait.

L'autre partie de la dissolution donnait, avec le chlore,

l'alcool, l'acétate et le sous-acétate de plomb, un précipité blanc floconneux; le deuto-chlorure de mercure y produisit un trouble blanchâtre : l'acide nitrique ne la troubla pas, tandis que le contraire a constamment lieu avec l'écoulement blennorrhagique. La teinture de noix de galles y forma un précipité blanc sale, qui disparut par l'action de la chaleur, pour reparaître ensuite par le refroidissement. Nous considérons la matière de la tache comme du sperme desséché.

Afin de prévenir une objection qui aurait pu naître de l'état de saleté de la chemise, nous avons pris une certaine quantité de ce linge, non taché, pour le soumettre aux expériences ci-dessus décrites, et les résultats que nous avons obtenus furent entièrement négatifs.

L'aspect jaunâtre que prenait la tache en la chauffant d'une manière convenable, l'odeur spermatique qu'elle exhalait dans ces circonstances, et la manière dont elle se comportait avec l'eau, ne permettent pas de douter que la chemise soumise à notre examen ne fût tachée par du sperme. Un seul liquide, celui de la gonorrhée, pourrait avoir quelque ressemblance avec lui; mais il s'en distingue, en ce qu'il ne devient point jaunâtre lorsqu'on l'approche du feu, et n'exhale pas l'odeur spermatique. Mis dans l'eau, il s'y dissout, et la liqueur qui en résulte, exposée à une douce chaleur, donne lieu à un coagulum albumineux.

RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES

SUR

QUELQUES REPTILES;

PAR M. LE DOCTEUR CHAPONNIER,

Membre correspondant.

La vie!... qui renferme toutes les conditions des êtres organisés, est une chaîne de faits qui lie la nature entière. Connaître ces faits en particulier, c'est apprendre ce qu'est la vie de chaque individu, et l'observation seule peut conduire à ce résultat.

Etudiant l'histoire naturelle par goût, et possédant un assez grand nombre de reptiles vivants, j'ai été à même d'observer leurs mœurs et leur mode de vitalité; j'ai pris note des faits que j'ai remarqués, et, comme la nature est toujours curieuse à connaître, j'ai pensé qu'en communiquant à l'Académie celles de mes recherches physiologiques qui, je crois, n'ont pas encore été publiées par d'autres, ce sujet ne serait pas dépourvu de quelque intérêt.

Le *crapaud* est un reptile dont la physiologie est peu connue; soit que, n'étant ni utile ni nuisible, le peu d'intérêt qu'il inspire ait engagé à l'oublier, soit que les observateurs y aient porté peu d'attention, le fait est que les descriptions qu'en donnent les naturalistes ne portent guère que sur sa forme et son accouplement, qui, du reste, ont

été très bien décrits. Je ne répéterai donc point ici ce qu'on trouve dans tous les ouvrages d'histoire naturelle, et je ne rapporterai que mes observations.

Le crapaud respire très vite : dans une minute, terme moyen, il a cent vingt-cinq respirations complètes, c'est-à-dire, composées chacune d'une inspiration et d'une expiration.

Sa respiration n'est point régulière, elle est intermittente : quatre à cinq de suite sont précipitées, puis deux ou trois plus ralenties. Si quelque chose le surprend ou l'effraie, il suspend sa respiration, et la reprend ensuite avec plus de rapidité.

Si on le met sous le récipient de la machine pneumatique, à mesure qu'on donne un coup de piston, on voit sa respiration se ralentir ; si l'on continue à faire le vide, la respiration se suspend tout-à-fait, et l'animal finit par mourir, si on le laisse trop long-temps dans cet état.

Le crapaud ne boit pas par la gueule, mais il paraît boire par absorption, et l'eau est nécessaire à son existence, car, en mettant un crapaud dans du sable fin et très sec, au bout de quelque temps on le voit bâiller, se gonfler par moment, annoncer du malaise par les mouvemens qu'il se donne, se tenir élevé sur ses pattes, finir par dépérir, et mourir au bout d'un temps plus ou moins long. Le même effet a lieu si on l'expose au soleil ; il s'y joint, de plus, une sueur visqueuse que l'on voit sortir des pores de sa peau, principalement du sommet de chaque verrue dont elle est couverte.

Si, alors, vous l'arrosez d'eau, il redevient de suite à l'état de santé, et, en le laissant dans du sable humide, quoique sans manger, il peut y vivre fort long-temps. C'est sans doute par cette faculté absorbante que des crapauds, trouvés vivants au milieu de blocs de pierre, ont pu y vivre sans prendre d'autre nourriture que l'humidité qu'ils absorbaient.

Le crapaud, comme la grenouille, est susceptible de changer de couleur ; sa peau est plus claire quand il est dans un lieu sec ou exposé au soleil ; elle redevient foncée à mesure qu'on lui donne de l'humidité. Ce changement de couleur de la peau des animaux du genre *grenouille*, me paraît un phénomène que les auteurs n'ont point expliqué, et qui est produit, je crois, par la dilatation des vaisseaux capillaires de la peau. On remarque, en effet, que plus le temps est sec et chaud, et plus leur couleur est claire et transparente ; dans la température opposée, leur peau devient opaque et foncée en couleur. Ainsi, une grenouille, dans l'espace de quelques heures, sera d'un beau vert jaune, puis vert pré, et finira, suivant le temps, principalement au moment d'un orage, par être d'un vert bouteille tirant quelquefois sur le noir-brun, couleur qu'elles conservent, en général, presque tout l'hiver.

Le crapaud fuit la lumière, ne s'expose jamais aux rayons du soleil, qui le feraient mourir, et ne se montre guère que vers le commencement et la fin du jour, sans s'éloigner du trou qui lui sert de refuge.

Lorsque le crapaud veut fuir l'approche de quelque chose qui l'effraie, il ne se retourne pas pour se sauver, il s'éloigne à reculons.

Ce reptile mange beaucoup, pour un animal à sang froid ; j'évalue que, dans un jour, il avale, en insectes, au moins le quart de son poids, tandis que le lézard, dans le même espace de temps, ne mange qu'environ le vingtième de son poids ; et le serpent et la couleuvre, qui ne prennent de nourriture qu'une fois tous les sept à huit jours, sont rassasiés en avalant, tout au plus, le huitième de leur poids. L'appétit du crapaud décroît à mesure que la saison froide approche.

Lorsque le crapaud veut prendre sa nourriture, il court sur l'insecte qu'il rencontre, et l'avale en l'attirant rapidement dans sa gueule, au moyen de sa langue gluante,

qu'il lui alonge et qu'il retire vivement, par une inspiration très forte; alors, les parois de sa poitrine se contractent, et la respiration est suspendue jusqu'à ce que l'insecte soit entièrement avalé.

Ce reptile se nourrit indistinctement de toutes sortes d'insectes, mais il n'avale que ceux qu'il voit remuer; il suffit souvent d'agiter devant lui un insecte mort depuis long-temps, pour que, trompé par le mouvement, il se jette dessus et l'avale.

Les mêmes observations, faites sur un crapaud venant d'Afrique, m'ont donné les mêmes résultats.

Le crapaud est susceptible de s'apprivoiser et de reconnaître la personne qui prend soin de lui; le fait suivant, que je tiens d'un témoin oculaire et digne de foi, en est une preuve.

Dans le couvent des Ursulines de Beaugency, une pensionnaire, âgée de huit à neuf ans, d'une humeur taciturne, et que, pour cela, ses compagnes appelaient sournoise, avait pris en amitié un crapaud qu'elle avait découvert dans le jardin; à toutes les heures de récréation, elle allait au trou de cet animal, l'appelait, et aussitôt il venait à elle, se laissait prendre, et se jouait sur ses bras, son cou, comme aurait pu le faire un oiseau apprivoisé. Ce fut une sœur gardienne qui fit découvrir ce singulier attachement des deux individus: ayant remarqué que, depuis quelque temps, cette jeune personne ne se mêlait plus aux jeux des autres pensionnaires et se retirait toujours dans un lieu isolé, elle la suivit, la guetta, et fut témoin de cette amitié réciproque. Le crapaud fut tué, malgré ses qualités morales, et la demoiselle grondée sur le choix de ses amis. Interrogée sur les moyens qu'elle avait employés pour apprivoiser ce reptile, elle avoua qu'elle avait commencé par le caresser au bord de son trou, puis qu'il avait fini par en sortir tout-à-fait à son approche; qu'enfin, elle l'avait pris sur elle, et que, depuis, il y venait tout seul, aussitôt qu'elle l'appelait.

Il est fâcheux que cet animal ne soit pas tombé dans des mains plus aptes à cultiver les heureuses dispositions de son naturel.

Dans une prochaine note, je communiquerai à l'Académie mes recherches sur le système nerveux des lézards, et le résultat des expériences nouvelles que j'ai faites sur le venin de la vipère.

NOTE

SUR LE PROCÉDÉ DE FEU FRANÇOIS GONORD,

POUR OBTENIR

DES ÉPREUVES PLUS OU MOINS GRANDES

QUE LA PLANCHE QUI SERT DE TYPE;

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

Séance du 4 Juillet 1834 [1].

MESSIEURS,

Vous vous rappelez qu'un de nos confrères, dont nous regrettons l'éloignement, nous a communiqué, l'année dernière, le résultat des recherches qu'il avait faites, afin de nous donner une idée des procédés encore inconnus qu'a inventés, il y a plus de quinze ans, le graveur *François Gonord*, pour obtenir des épreuves plus ou moins grandes que les planches qui servent de type.

Ces procédés viennent d'être publiés dans le vingt-quatrième volume des brevets d'invention, imprimé par ordre de M. le ministre du commerce, et vous apprendrez sans doute avec plaisir que M. Brevière les a presque entièrement devinés; sa notice est même, non-seulement beaucoup plus intéressante, mais encore beaucoup plus développée

[1] *Voyez* la note de M. Brevière sur le même sujet, insérée dans le *Précis de l'Académie*, année 1833.

que la description de Gonord, dont voici le sommaire :

On commence par faire une empreinte en relief de la gravure, au moyen de métaux ou autres matières : un alliage d'une partie d'étain, une de bismuth et quatre de plomb, paraît le plus convenable.

On huile légèrement cette empreinte, et on l'enduit ensuite d'une légère couche d'un vernis gélatineux, dont la composition est indiquée. On obtient ainsi une feuille mince gravée en creux, semblable à la planche originale, et qui s'enlève aisément lorsqu'elle est sèche. C'est cette feuille qui sert, en la garnissant d'encre, à tirer des épreuves sur des tissus ou des corps solides. Si on la trempe dans l'eau-de-vie, elle se resserre, et si on la plonge immédiatement dans l'alcool, elle devient extrêmement petite. Elle se dilate, au contraire, en l'exposant au soleil en été, ou à une chaleur de 40 à 60 degrés du thermomètre de Réaumur.

Enfin, Messieurs, ce même vernis, appliqué sur des corps quelconques, tels que feuilles, fleurs, tissus, etc., peut servir à en reproduire des épreuves d'une exactitude parfaite.

Cette ingénieuse invention, tombée aujourd'hui dans le domaine public, va sans doute prendre de l'extension et pourra prêter un utile secours à la lithographie, dont les procédés se perfectionnent de jour en jour. Peut-être n'est-il pas hors de propos d'ajouter ici, que l'un des principaux lithographes de cette ville, M. Berdalle de la Pommeraye, est parvenu à transporter sur la pierre des épreuves d'impression en caractères ; ce qui lui donne la facilité d'accélérer, presque indéfiniment, le tirage des imprimés dont on aurait besoin d'obtenir un grand nombre d'épreuves en peu de temps.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE LA CLASSE DES SCIENCES,

POUR 1834;

PAR M. LEVY.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix la question suivante :

« Exposer succinctement la théorie des paratonnerres : discuter les causes qui ont pu amener les accidents occasionnés par la foudre aux édifices qui en étaient munis, et démontrer par-là si quelques-uns de ces faits sont ou ne sont pas de nature à infirmer la théorie généralement adoptée.

« De cette discussion, bien approfondie, déduire une théorie satisfaisante des distances auxquelles il convient de placer les tiges sur les grands édifices; déterminer la hauteur et le diamètre desdites tiges, et les dimensions proportionnelles à donner aux conducteurs, en signalant en même temps les précautions dont ceux-ci doivent demeurer constamment environnés.

« Faire, d'une manière séparée et toute spéciale, l'application des principes précédents à un monument *tout en fer*, de forme pyramidale, élevé de plusieurs centaines de pieds

dans les airs, sur une base en pierre de taille, qui dépasse elle-même de beaucoup les combles de l'édifice, en un mot, à la nouvelle flèche de la Cathédrale de Rouen. Indiquer d'une manière exacte les dimensions qu'il est indispensable de donner au conducteur unique ou aux conducteurs multiples, qui descendront de la plate-forme dans les excavations destinées à les recevoir. »

(Voyez le *Précis de* 1833, page 50.)

Le 15 septembre 1822, à cinq heures et demie du matin, la foudre frappa la pyramide de la Cathédrale de Rouen, et quelques heures après, la ville avait perdu son plus bel ornement. La désolation fut générale; il semblait que chacun eût été frappé dans ses affections; avec quel empressement aussi ne vit-on pas tous les rouennais souscrire pour la réédification de ce magnifique monument! Encore quelques années, et nous n'aurons plus rien à regretter; le chef-d'œuvre de Robert Becquet sera dignement remplacé par une pyramide en harmonie avec le style de l'église. Honneur à l'habile architecte qui en a conçu le plan et qui en dirige l'exécution!

Mais ce n'était pas assez de réédifier ce monument frappé deux fois déjà par la foudre; il fallait songer à le préserver pour l'avenir d'un aussi redoutable accident. Ces mesures de précaution ne pouvaient manquer d'être prévues et prises par M. Alavoine; aussi, dans le rapport qu'il adressa à M. le Préfet, en 1823, à l'occasion de la réédification de la pyramide, la pose des paratonnerres fut un des moyens qu'il proposa pour la conservation de ce bel édifice, moyen devenu d'autant plus important, que cette pyramide, tout en fer, est un puissant excitateur, qui doit soutirer jusque dans la nue le fluide électrique dont elle est chargée.

On dut applaudir à ces sages précautions, car pas un physicien ne met en doute l'identité du fluide électrique

et de la matière qui produit le tonnerre, non plus que le pouvoir des pointes métalliques pour le soutirer.

Cependant, quelques événements survenus par la chute de la foudre sur des établissements munis de paratonnerres firent naître des craintes dans l'esprit de quelques personnes prévenues; on demanda même si cette pose de paratonnerres ne serait pas plus dangereuse qu'utile.

Cette dernière question valait un aveu, car c'était reconnaître le pouvoir des pointes, pour soutirer le fluide électrique; il ne restait plus qu'à savoir si l'on peut parvenir à le diriger ensuite de manière à le faire retourner au réservoir commun, sans danger pour l'édifice qui en est surmonté.

L'Institut a fait entendre sa voix dans cette circonstance; les savants qui le composent, les Gay-Lussac, les Fourrier, les Arago, etc., n'ont pas voulu se contenter de dire: « La théorie des paratonnerres est inattaquable; si des événements sont arrivés, c'est que toutes les précautions recommandées n'ont pas été prises. » Ils n'auraient été compris que des hommes qui ont pris la peine d'étudier la physique; ils ont voulu parler à tous, afin qu'un funeste préjugé ne pût, en se répandant, nuire à l'établissement de ce puissant et précieux préservatif; ils ont fait une enquête sur la cause des accidents dont nous venons de parler, et cette enquête a justifié leurs prévisions; ils en ont fait connaître les résultats et en ont tiré des conclusions propres à réduire au néant les raisons de leurs faibles adversaires.

L'Académie de Rouen a entendu aussi manifester de semblables craintes, et elle a proposé un prix pour le Mémoire qui, non seulement réfuterait des objections, qui l'ont été si victorieusement par M. Gay-Lussac et ses collègues, mais encore, qui ferait connaître jusqu'à quel point serait puissant le paratonnerre élevé sur la flèche de notre Cathédrale, et quelles seraient les précautions à prendre pour son établissement.

Un seul Mémoire a été envoyé au concours ; il a pour épigraphe :

« *Dieu a donné à l'homme des bras assez longs pour « atteindre à tout ; il ne s'agit que de prendre la peine de » les étendre.* » CHATTERTON.

« *L'électricité est le plus puissant et peut-être l'unique « levier de la nature.* »

La théorie des paratonnerres, exposée brièvement en tête de ce Mémoire, est exacte. L'auteur du Mémoire examine ensuite si les paratonnerres sont des préservatifs absolus; mais, au lieu d'apprécier et de discuter (ainsi que le veut le programme) les causes qui ont pu amener les accidents occasionnés par la foudre, aux établissements qui en étaient munis, il se contente de considérations générales, et parle de quelques phénomènes bizarres que produit parfois la foudre. Dans les faits qu'il cite à cette occasion, on regrette de le voir considérer comme bizarres et inexplicables des circonstances qui ne nous paraissent pas contraires aux lois de la saine physique.

« M. N... se trouvait sous la ligne, à bord d'une frégate « qu'il commandait et qui était armée d'un paratonnerre : « l'étincelle éclate sur la pointe du paratonnerre qui était « émoussée, renverse deux matelots qui se trouvaient dans « la grande hune, et frappe également un officier qui était « debout sur l'affût d'une caronnade, à peu de distance du « conducteur. M. N., qui était assis sur la caronnade et qui « se trouvait entre le conducteur et l'officier qui fut frappé, « n'éprouva pas la plus légère sensation. Explique qui pourra « de telles bizarreries. Trois hommes placés sur des corps « mauvais conducteurs sont renversés, et un quatrième « placé sur un corps bon conducteur du fluide électrique et « plus rapproché que les autres de la conduite du paraton- « nerre, est respecté par la foudre.

Ces faits sont suivis d'une anecdote qui n'a malheureusement rien de commun avec le sujet que l'auteur du Mémoire avait à traiter, mais qui mérite que vous en entendiez la lecture, parce qu'elle vous rappellera le souvenir d'un de nos anciens et bien chers collègues, qui fut regretté et le sera long-temps encore de tous ceux qui l'ont connu.

« Le tonnerre était tombé sur un arbre, qu'il avait fendu » depuis la cime jusque dans les principales racines. Tous » les savants du village devisaient à l'entour de cet arbre. Le » tonnerre tombe en pierre, disait l'un : mais l'écorce n'est » pas meurtrie, n'est pas déchirée, lui répondit-on.—Le tonnerre tombe en feu, disait l'autre ; mais on ne voit aucune » trace de combustion. — Un troisième, croyant surmonter » toutes les difficultés, annonçait gravement que la foudre » tombait aussi en pluie : par malheur l'arbre était sec. » M. Marquis (car c'était lui), qui voyait que le phénomène » était inexplicable, l'expliqua pourtant à la grande satisfaction des assistants. « *Eh parbleu ! Messieurs, cette fois, le » tonnerre est tombé en coin.* » Et chacun de répéter » comme quoi tonnerre était tombé en coin, comme quoi » il avait fendu un arbre ».

L'auteur examine cependant deux des causes qui peuvent rendre les paratonnerres dangereux ; la première réside dans le défaut d'isolement complet des matières combustibles ; la deuxième, en ce que les conducteurs ne seraient pas habituellement plongés dans l'eau, ou, au moins, à défaut d'eau, au milieu de matières propres à remplacer ce fluide.

Il rappelle aussi une prétendue objection, que les physiciens n'ont jamais pris, avec raison, la peine de réfuter sérieusement.

« L'objection la plus forte que l'on fasse contre les para-

« tonnerres est celle-ci, et, en vérité, je ne conçois pas qu'on « ait pu la faire : vouloir préserver un bâtiment de la foudre « avec une simple verge de fer, c'est vouloir détourner, au « moyen d'un simple tube, un grand fleuve prêt à se débor- « der. J'en demande pardon aux savants qui ont fait cette « objection et à ceux qui la soutiennent de nos jours, mais « jamais on ne put faire de plus mince objection, ni de rai- « sonnement plus faux. »

Cet alinéa est tout au plus inutile, mais la commission ne peut faire aussi bon marché du suivant.

« Quel rapport, en effet, peut-il y avoir entre le fluide « électrique, ce fluide impondérable, insaisissable, immaté- « riel comme la pensée même, et cet autre fluide que nous « appelons *eau*, fluide pondérable, saisissable, matériel « comme tous les corps qui ont de la pesanteur et de l'éten- « due? Disons-le ; il n'y a pas le moindre rapport entre l'eau « et le fluide électrique. Cette différence qui sépare ces « deux matières est aussi grande que celle qui existe entre « le corps et l'ame, entre le cerveau et la pensée..... La « pensée! Il n'y a que la pensée qui puisse être assimilée « au fluide électrique. »

Elle ne peut permettre cette comparaison à l'auteur : *le fluide électrique ne peut être comparé qu'à la pensée*. Un seul mot de réponse :

Le fluide électrique, ou existe, comme le calorique, comme la lumière, ainsi que le pensent les physiciens, et alors, quoique fluide impondérable, insaisissable, il est matériel ; ou bien ce n'est qu'une disposition particulière de certains corps (ce qui me paraît un système fort singulier), et, dans cette hypothèse, les effets n'en sont pas moins matériels et terribles ; mais la pensée, susceptible de grandeur, de hardiesse, de sublimité, ne l'est point d'effet matériel, et très heureusement pour la pauvre humanité.

Le programme s'exprimait ainsi : « *De la discussion bien approfondie de la théorie des paratonnerres, déduire, une théorie satisfaisante des distances auxquelles il convient de placer les tiges sur les grands édifices ; déterminer la hauteur et le diamètre desdites tiges, et les dimensions proportionnelles à donner aux conducteurs, en signalant en même temps les précautions dont ceux-ci doivent demeurer constamment environnés.*

L'auteur du Mémoire ne l'a pas fait ; il rappelle seulement ce que M. *Gay-Lussac* a dit à ce sujet. Cette autorité est, sans doute, respectable et puissante, mais il n'en est pas moins vrai que l'auteur n'a point traité cette partie de la question, ainsi que l'exigeait l'Académie.

Arrivons enfin à l'application de ce principe, à la construction d'un paratonnerre sur la flèche de la Cathédrale de Rouen.

L'auteur paraît s'être attaché surtout à cette partie de la question, et l'a traitée d'une manière plus complète que ce qui précède.

Dès le début, cependant, l'auteur s'occupe à réfuter une objection qui n'en est pas une, et sa réfutation prouve malheureusement qu'il ne s'est pas assez occupé, comme physicien, de la théorie de l'électricité.

En effet, il s'exprime ainsi :

« Mais on objectera que la flèche étant composée d'un » grand nombre de pièces, il y aura de nombreuses solu» tions de continuité, et, conséquemment, de nombreuses » interruptions dans la conduite. Il me sera facile de renver» ser cette objection, car elle ne repose que sur des » erreurs. »

« Et d'abord, je demanderai si le paratonnerre le mieux « construit, le plus parfait, ne présente pas un certain « nombre de solutions de continuité ? N'est-il pas vrai que le

« paratonnerre de Gay-Lussac est composé: 1° d'une aiguille
« en platine; 2° d'un cône en cuivre; 3° de la flèche propre-
« ment dite, et 4° d'un conducteur, qui est, au moins, de
« deux pièces? Voilà donc, non-seulement des solutions de
« continuité, mais encore de l'hétérogénéité dans le meilleur
« paratonnerre, et qui sont parfaitement analogues à celles
« de la flèche de la Cathédrale de Rouen. Donc, il n'y a
« point solution de continuité pour le fluide électrique
« lorsque les corps se touchent par quelques points.

Ceux qui ont fait cette objection n'ont point compris le sens que les physiciens attachent à ces mots : *solution de continuité.* Pour qu'il y ait une solution de continuité qui détermine l'étincelle, il faut que les parties du conducteur soient séparées l'une de l'autre d'une distance plus ou moins grande, selon la force et la quantité de fluide qui parcourt le conducteur; ainsi, pour une petite machine électrique, cette distance pourra être à peine d'un pouce ; elle pourra être de six pouces et plus, pour une forte machine. Si le conducteur d'un paratonnerre était composé de plusieurs pièces séparées les unes des autres, assez rapprochées, cependant, pour que le fluide électrique pût, malgré cette distance et la résistance de l'air, s'élancer d'une tige à l'autre, le fluide pourrait, de cette manière encore, être conduit au réservoir commun ; seulement, les explosions qui auraient lieu là où existeraient les solutions de continuité, pourraient ébranler l'édifice, et, en outre, quelque corps conducteur faisant partie de l'édifice pourrait être plus rapproché de la première tige que ne le serait la seconde, et alors, le fluide électrique, abandonnant le conducteur, se porterait sur l'édifice, à son grand préjudice. Il ne doit donc pas y avoir de solution de continuité ; le rapprochement par soudure ou par contact intime de deux corps métalliques de nature différente, non plus que

les interstices poreux qui se trouvent dans tous les corps de la nature, ne forment pas ce que les physiciens regardent, dans ce cas, comme solution de continuité ; ainsi, l'auteur pourrait, sans inquiétude et sans redouter la solution de continuité, composer son excitateur de tiges de fer, de cuivre et de platine, sans redouter la solution de continuité. Nous ne voulons pas dire que cette objection n'a pas été faite; mais réellement, l'Académie ne pouvait exiger que les concurrents se livrassent à l'examen d'objections qui n'ont aucune valeur et ne peuvent, par conséquent, avoir de portée. Cependant, nous ne ferions pas de reproche à l'auteur d'avoir réfuté une objection, quelque faible qu'elle fût: nous lui reprochons seulement d'avoir admis dans sa réfutation les faux principes de ceux qu'il combat.

La construction et la pose du paratonnerre nous paraissent bien entendues ; cependant, quelques membres de la commission ont fait une observation qui mérite attention.

La flèche, tout en fonte, surmontée d'une pointe, sera un puissant excitateur ; ne suffira-t-il pas de faire partir les chaînes conductrices de sa base, pour que le paratonnerre soit complet ? Ils n'ont pas vu la nécessité d'une tige qui, appuyée sur la plate-forme, traverserait toute la flèche, et ont aperçu plusieurs inconvénients dans cette disposition. D'abord, s'il est constant que cette tige est inutile on peut en éviter la dépense, qui sera assez forte ; mais, en outre, cette tige, qui traverserait dans toute sa longueur cette flèche tout à jour, ne coupera-t-elle pas désagréablement l'effet pittoresque de ce joli monument ; enfin, les barres d'assemblage que l'auteur propose, ne gêneront-elles pas l'escalier si ingénieusement conçu par M. Alavoine.

En résumé, Messieurs, ce Mémoire n'a pas paru à la commission digne du prix que vous avez proposé, non qu'il soit dénué d'intérêt, mais il n'est ni complet, ni traité par un homme suffisamment pénétré des vrais principes de la physique.

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport

FAIT PAR M. E. GAILLARD,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Je commencerai par vous entretenir des divers rapports que vous avez entendus durant l'année académique; leur analyse, toute rapide qu'elle sera, va prouver que l'Académie, en contact avec les Sociétés savantes et les gens de lettres, se fait rendre un compte exact de toutes les questions qui s'agitent en France, prend part à toutes les entreprises littéraires vraiment utiles, et, au moyen des Revues de province qu'elle fait examiner, suit tous les mouvemens d'une Société où, sans cesse, de nouvelles opinions se produisent.

Ainsi, M. de Caze nous a fait connaître les *Poésies* de M. Boucher de Perthes; il en a loué l'esprit et les vers, et n'a pas omis de parler des notes, qui sont fort piquantes.

S'occupant ensuite de la *Revue anglo-française*, il nous a bien fait sentir le mérite de ce recueil, destiné à nous instruire des détails relatifs à la longue et cruelle rivalité de la France et de l'Angleterre.

Son premier rapport sur cette Revue montre l'empire qu'eut long-temps, dans ce dernier pays, la langue française. Son second s'étend sur lord Byron et sur sa philosophie, qu'on peut appeler celle du désespoir.

M. Le Flaguais ayant inséré une de ses poésies dans la *Revue anglo-française*, que rédige en ce moment, avec talent, M. de la Fontenelle de Vaudoré, de Poitiers, M. de Caze a saisi l'occasion pour juger toutes les œuvres du poète, notre correspondant.

C'est avec la même équité qu'il a rendu justice à M. Floquet et à son *Histoire du privilége de Saint-Romain*. Voyant le droit de grâce possédé, dès 1210, par le chapitre, et présenté dès-lors comme ancien, il en retrace les vicissitudes. Il montre comment Philippe, ce vainqueur de Bouvines, en demeurait surpris; comment Henri V, d'Angleterre, en voulait voir les preuves; comment Louis XII le constituait loi de l'état; comment Henri IV le restreignit, puis comment il se trouva supprimé en 1790.

C'est une pleine justice que le rapporteur rend à ce grand ouvrage, dont on n'a pas toujours saisi la vraie couleur; car M. Floquet, tout ennemi qu'il est et qu'il doit être des abus de la puissance ecclésiastique et féodale, ne prétendit jamais que le chapitre a *constamment* voulu étendre son privilége dans l'intérêt de son ambition et de sa cupidité. Eminemment consciencieux, notre très savant confrère n'attaque point, comme on le dit, les papes, les rois, leurs maîtresses et leurs courtisans, pas plus qu'il ne touche à la religion, en niant de faux miracles et en rectifiant l'his-

toire d'un saint archevêque. M. Floquet peint le moyen-âge à Rouen. Son livre est un calque curieux et fidèle, jusqu'au scrupule. De ce que la galerie de portraits est piquante, il ne faut pas en conclure qu'elle soit satirique.

Ce rapport de M. de Caze a été développé et remarquable. Il a été suivi, peu après, de réflexions sur le *Fratricide* et les *Lettres sur l'Angleterre*, deux ouvrages offerts à l'Académie par M. le vicomte Walsh. Le *Fratricide* est une composition romanesque qui repose sur la tragique histoire de Gilles de Bretagne, étouffé entre deux matelas, en 1442, par ordre du duc de Bretagne, son frère. « Là, dit M. de Caze, se réveillent tous les souvenirs de la féodalité; là, sont exprimés tous les sentiments qui viennent de noblesse et de vertu. »

Sur le *Voyage en Angleterre*, le rapporteur a conclu qu'on était heureux d'avoir lu ce livre si instructif, si amusant, si plein de poésie et de sentiment.

Madame Céleste Vien ayant envoyé à l'Académie sa traduction des *Baisers de Jean second*, recueil de dix-neuf pièces érotiques, pleines de feu, de grâce et de vérité, M. Hellis a dit de cette dame qu'elle était du petit nombre des femmes éprises des vieux auteurs, et que son nom, jusqu'ici cher aux arts, désormais le serait aux lettres. Ce compte rendu, aussi vif que varié, montre que M. Hellis possède de beaux secrets de style, et qu'il est familiarisé avec les bons auteurs.

Dans son rapport sur la *Séance publique de la Société d'agriculture de la Marne*, M. Deville a paru frappé des travaux de MM. Garinet et Hélie, l'un sur les assemblées nationales, et l'autre sur le jury, en matière de presse.

M. Hélie ne veut pas du jury actuel, il veut, pour les écrivains accusés, un jury spécial, où la capacité d'argent ne soit pas presque tout, et celle de l'intelligence presque

rien. Ici, notre confrère redit une opinion sans l'adopter. Ce serait entrer dans le domaine de la politique, et, à l'Académie, on évite avec soin d'y faire même des excursions.

Cette sage réserve, M. Duputel l'a louée lorsque, parlant de différents recueils de l'Académie des Jeux floraux, il a dit :

« Le rôle des compagnies de gens de lettres est de conserver religieusement les vrais principes du goût et des saines doctrines littéraires. »

Le rapporteur trouvait l'occasion de parler ainsi à propos d'un bon discours de M. Masoyer contre d'orgueilleux novateurs, qui se croient originaux parce qu'ils se sont faits bizarres. Bon citoyen, M. Duputel termine en jetant des fleurs sur la tombe d'un de nos compatriotes, M. le baron Desmousseaux, ancien préfet de Toulouse.

M. Bouzenau avait offert à l'Académie une *Méthode pour apprendre le latin* au moyen de versions interlinéaires sues par cœur. M. Lévy, dans son rapport peu favorable à cette méthode, s'est demandé si l'instruction de la jeunesse n'avait pas reçu de considérables améliorations depuis cinquante ans.

« Cette multitude de jeunes gens qui sortent de leurs classes, que leur reprochez-vous, a-t-il dit? Sans doute, les défauts de leur âge; mais les trouvez-vous ignorants? Non certes, car ce ne sont que plaintes de ce que les talents surabondent. Et de qui sont ces plaintes? souvent de ceux qui accusent nos méthodes d'être incapables de former des hommes instruits. »

Deux rapports, faits par M. Emmanuel Gaillard, ont eu pour objet dix numéros de la *Revue de Rouen ;* critiques, éloges, analyses de compositions variées; courtes réflexions

sur les événements du jour ; voilà le fond d'un compte rendu qu'on s'est efforcé de rendre piquant, mais qui échappe à l'analyse.

Chargé ensuite de vous rendre compte de la *Samarobrive-Saint-Quentin*, ouvrage d'un de nos correspondants, M. Quentin, le même rapporteur fait, d'une question qui divise Amiens et Saint-Quentin, une question de géographie concernant la Seine-Inférieure ; César, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, sont les armes employées dans un combat où M. Gaillard s'efforce de rendre Amiens victorieux.

Dans un autre rapport, toujours archéologique, M. Emmanuel Gaillard vous a parlé de médailles gauloises, dont certaines têtes avaient un type gaulois, tandis que les revers étaient évidemment romains. M. Edouard Lambert, numismate de Bayeux, est d'avis que ces douze médailles offrent trois types ; le premier, une divinité symbolique *ATEVLA* ; le second, *EPAD*, Minerve gauloise, et le troisième, *SENODON*, dieu gaulois, dont les prêtresses, espèces de vestales, portaient le nom de *Senas*.

En rendant compte du sixième volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, M. Gaillard a, non-seulement, fait ressortir les divers mérites des plus célèbres antiquaires de la Basse-Normandie : MM. Daniel, de Caumont, de Beaurepaire, Deshaies, Léchaudé d'Anisy et de Gerville, appelant ce dernier son maître et son ami ; mais, après avoir rendu un égal hommage à MM. Deville et Auguste Leprevost, il a indiqué, dans la Seine-Inférieure, des camps, des tombelles, des redoutes circulaires qui ont pu être l'œuvre des Normands. Toutefois, il fait observer que les tombelles sont aussi basses dans la presqu'île du Cotentin, qu'elles sont élevées dans le pays de Caux.

La rapidité de notre revue de travaux académiques nous impose l'obligation de ne faire qu'indiquer ce que le même

rapporteur a dit du *Recueil de l'Académie de Nancy* et des *Statuts de la Société de l'histoire de France*. Sur sa proposition, l'Académie a uni ses efforts à ceux de cette dernière compagnie savante, et a formé dans son sein une commission destinée à recueillir des documents historiques ; elle est composée de MM. Auguste Leprevost, Langlois, Deville, Floquet et Emmanuel Gaillard.

Ainsi, en nous résumant, seize rapports, dont un grand nombre présentent d'amples développements, ont occupé, dans vos séances, votre attention aussi éclairée que bienveillante. Dans le même temps, une foule de travaux particuliers vous étaient soumis par le zèle et la science.

C'est ainsi que M. de Stabenrath, dans une anecdote de 1215, nous a relaté tout ce que renfermait de curieux un manuscrit de la Cathédrale d'Evreux. Le pouvoir séculier, résistant au pouvoir spirituel et finissant par être vaincu : tel est le fonds de l'histoire du fils de Hugues Callou, et la peinture vive d'un des traits caractéristiques des premières années du treizième siècle.

Archéologue distingué, le même écrivain a recherché l'étendue d'Evreux en différents âges ; une autre fois, il nous a parlé de découvertes aux Baux Sainte-Croix, forêt d'Evreux. Là se trouvent à la fois une habitation romaine et quatre fosses destinées à des chaufourniers, dont les procédés grossiers n'en sont pas moins curieux et gallo-romains.

Dans l'anecdote normande que M. Floquet a intitulée *le Procès*, se retrouve cette bonhomie pleine de malice, voile sous lequel s'aperçoit la critique la plus profonde et souvent la plus vive. Je n'en dis pas plus : l'œuvre sera lue, entendue, et le public saura la goûter.

Ceux qui jouirent, il y a deux ans, du plaisir d'écouter

M. Blanche raconter, en séance publique, son *Ascension au Righi*, auraient pu encore, cette année, goûter une satisfaction égale; mais un autre fragment du charmant voyage en Suisse, après avoir été lu à l'Académie, a été mis incontinent sous les yeux du public.

Il en a été de même de l'éloge de M. Licquet : cette notice biographique due à M. Deville, et qui a tant ému l'Académie, en lui rappelant un de ses membres les plus chers, doit orner la nouvelle *Histoire de Normandie* prête à paraître. Le même M. Deville à lu un fragment de son *Histoire de Tancarville*. Cette lecture a fait le plus grand plaisir : on a retrouvé le style sage et élégant et l'érudition exacte et profonde de l'auteur.

Heureusement, c'est pour nous seuls que M. Ballin a fait ses recherches sur la société des Palinods. Fondée par Daré, en 1486, cette société a excité dans la province le goût pour les vers, soit français, soit latins. Le public jouira, dans le *Précis de nos travaux*, de ce morceau très curieux, qui achève de faire connaître une compagnie que l'Académie regarde comme sa mère.

M. de la Quérière, dans une notice sur un ancien manuscrit, où le cours des fontaines de Rouen est retracé, a soutenu, par d'excellentes raisons, que la ville pouvait avoir jadis une police, et moins sûre, et soignant moins bien la santé publique, que ne le fait celle de nos jours; mais Rouen s'ornait alors d'édifices bien plus beaux que ceux que nous voyons ériger depuis le seizième siècle, temps où ce manuscrit fut écrit sur une peau de vélin, enrichie de plans, de miniatures et d'arabesques. Cette notice sera imprimée dans le *Précis* de cette année.

La compagnie a jeté également un œil bienveillant sur

un morceau de critique littéraire, dû à M. Emmanuel Gaillard. Il sera lu en séance publique. Ce sont des *Considérations sur l'état de la tragédie en France*, depuis 1760.

Herlequin et son Armée est un passage d'Orderic Vital, commenté par le même écrivain. L'opinion de M. Gaillard est que cette revue des mânes des morts, par un prêtre normand, en 1091, pourrait bien avoir frappé l'esprit du Dante, dans le treizième siècle.

On ne pouvait guère se flatter de retrouver une maison de Rollon; cependant, le même antiquaire signale sur la côte qui domine Darnétal et Saint-Léger-de-Bourg-Deny, un château arrasé, ayant de longues galeries souterraines.

Sa forme carrée, sans tours ni tourelles, le bel aspect dont on y jouit, et le nom de *Maison de Rou* que la tradition lui donne, conduisent à rechercher si ce n'est pas là que Rollon vit venir ce paysan de Long-Paon, qui se plaignait de la perte des fers de sa charrue.

Enfin, M. Gaillard a entrepris, dans *le Siége de Rouen*, en 1418, de prouver combien l'Académie avait choisi, pour le concours de poésie, un sujet éminemment glorieux et poétique. L'Académie a décidé que ce fragment de l'histoire de Normandie serait imprimé, ainsi que de nouveaux détails sur Pierre Corneille, recueillis pour elle par son secrétaire de la classe des belles-lettres. Le moment où la statue de notre Corneille va paraître, dominant la cité, a semblé convenable pour rassembler tout ce que la tradition et des sources peu connues nous ont conservé de relatif à l'homme immortel.

Il est fâcheux que le bel ouvrage de M. Magnier n'ait pas été entièrement lu à l'Académie, puis communiqué à son secrétaire. Dans quatre séances consécutives, le brillant prosateur a fait connaître à la Compagnie sa nouvelle

méthode d'apprendre les langues. Craignant de mal exprimer les opinions émises, nous nous bornerons à dire que les morceaux, jusqu'ici écoutés avec une religieuse attention, nous ont montré deux jeunes enfants apprenant à parler latin comme leur langue maternelle. Le seul inconvénient, peut-être, de cette méthode, et l'auteur le reconnaît lui même, serait d'exiger, de la part des maîtres, beaucoup de travail et une habileté difficile à rencontrer.

Un de nos correspondants, M. le comte Blanchard de la Musse, nous a fait part de vers qu'il compose avec facilité, et qui plaisent, par cela seul que c'est une veine anacréontique qui les produit. Une des pièces envoyées traduit une vieille ballade armoricaine.

M. Le Filleul des Guerrots nous met à même de lire au public des fables qui seront pour tous une jouissance, et qui termineront la séance publique.

Outre ces seize compositions, dont plusieurs seront insérées dans notre *Précis*, l'Académie a entendu six discours de récipiendaires, suivis de réponses faites par M. le président, qui, les uns et les autres, contiennent des vues élevées sur différents sujets d'art, de littérature et de philosophie.

Ainsi, M. Grégoire, architecte, nous a entretenus de la dégradation des édifices du moyen-âge et de la difficulté de les réparer.

Ces constructions, a-t-il dit, que l'enthousiasme religieux seul pouvait concevoir, sont toujours exécutés en pierre et bien souvent en pierre tendre. Il n'en était pas de même chez les anciens, qui bâtissaient en granit, et revêtaient leurs édifices ou de marbre ou de bronze. Le climat sec de l'Égypte, de la Grèce ou de l'Italie venait seconder ces précautions, tandis que notre ciel, par son humidité, attaque les parties

extérieures et ornées qui couronnent les édifices gothiques. Que si on examine, jusque dans les moindres détails, ces belles constructions, c'est alors qu'on est effrayé de leur vétusté. L'habile architecte a sondé, pour ainsi dire, la solidité du Palais-de-Justice et de l'église de Caudebec. Il juge que les autres édifices gothiques ont dû éprouver de même des dégradations affligeantes.

— M. le baron Adam, répondant à M. Grégoire, lui a dit avec grâce et à propos : « Monsieur, lorsque vous nous entretenez des ravages que le temps exerce sur nos monuments, il est bien consolant que nous possédions dans notre sein des hommes capables de les restaurer avec perfection. »

M. Bergasse, en rentrant au sein de l'Académie, n'a parlé de son propre mérite qu'avec une parfaite modestie, et il s'est borné à se féliciter de retrouver ici les souvenirs de ses plus belles années ; à quoi M. le président, qu'il avait remercié de l'avoir guidé dans ses premiers pas parmi nous, lui a répondu que l'Académie était une famille où les sentiments de confraternité étaient réciproques, faisant allusion à ce que l'orateur avait dit de ses regrets en s'éloignant de nous.

M. Verdière a entretenu la Compagnie d'une grave et importante question judiciaire. Par son expérience de magistrat, il a senti les vices de la preuve testimoniale en matière criminelle, et les détails dans lesquels il est entré l'ont conduit à indiquer comment il remédierait à un mal que M. le président n'a pas signalé avec moins de force, le jugeant de nature à rendre le sort des accusés bien périlleux.

« La France, a dit M. de Villers, quel que soit le préjugé contraire, doit revendiquer une belle part dans les progrès de la musique, et je me hâte de saisir l'occasion qui m'est offerte de relever nos artistes nationaux, jugés plus

sévèrement par leurs compatriotes que par les étrangers.

« Les relations des plus célèbres d'entre eux avec nos littérateurs ont ouvert en France une voie nouvelle à la musique. C'est parmi nous que le drame lyrique a été le plus fortement conçu, que nos habiles compositeurs se sont attachés avec le plus de soin à peindre les passions, à chercher dans la nature les accents de leurs mélodies, à empreindre leurs œuvres des couleurs locales propres au sujet, et sans lesquelles il n'y a ni vérité, ni originalité dans les arts, à ne pas en faire, enfin, une sorte de mosaïque incohérente où brilleraient çà et là quelques pierres précieuses mal enchâssées.

« Monsigny et Grétry ont ouvert cette carrière aux étrangers. Un allemand, il est vrai, en a reculé les bornes, mais c'est en France, sous l'influence des idées nationales, qu'il s'y est engagé.

» A côté de ces grands artistes, je nommerai les Méhul, les Berton, dont les leçons et l'amitié se confondront toujours dans mes souvenirs, et notre Boïeldieu, l'un des soutiens de cette école, et que son génie à si bien secondé, que, au milieu du grand mouvement imprimé par Rossini à la musique scénique, il a obtenu un de ces rares succès qui élèvent un artiste au rang des premières célébrités de l'époque. »

— Ce discours avait fait naître, pour le récipiendaire, un sentiment flatteur au sein de la Compagnie. Aussi, M. Adam lui a dit : « Vous nous avez parlé, Monsieur, de la musique, comme les savants parlent de ce qu'ils ont bien conçu, en peu de mots ; mais ce peu de mots, combien de choses ils nous ont apprises ou rappelées. » Et cette réponse, suivie de considérations du plus vif intérêt, a paru pleine de bonheur et de convenance.

M. Chéruel, professeur d'histoire, a commencé par forcer M. le président à lui dire que son discours avait dissipé les inquiétudes que son âge aurait pu inspirer; cet âge, pour

lequel il semblait demander grâce. Puis, entrant dans l'étude du grand Corneille, il a marqué habilement l'influence réciproque du siècle sur l'écrivain et de l'homme de génie sur ses contemporains. Corneille, en s'inspirant de la littérature espagnole accepta l'esprit de son siècle. Ensuite, le génie de Corneille, passionné, brillant et sévère, a châtié la scène espagnole, scrutant le cœur humain, mais sans s'épuiser en minutieux détails; terrible, mais sans exagérer l'horreur, il a donné à l'Europe un drame nouveau, éternel sujet d'admiration, même pour ceux qui tenteraient de nouvelles routes. Si donc notre grand poète fut redevable à son siècle, il lui a donné plus qu'il n'en a reçu. Il lui a emprunté une ébauche, et lui a laissé une œuvre étincelante de beautés. »

De son côté, M. Bach, en entrant à l'Académie, et y venant parler de la philosophie, science qu'il professe, s'est adressé une question :

« Toutes ces vigoureuses intelligences qui, depuis Pythagore jusqu'à nos jours, ont remué en tous sens le vaste champ de la philosophie, auraient-elles donc travaillé sans profit pour nous? La question ainsi bien posée, le philosophe répond que l'histoire de la philosophie doit être l'auxiliaire indispensable de la méthode d'observation. Puis il développe son idée, qu'il a reproduite dans une de nos revues. L'Académie, où tous les cœurs battent au seul nom de la Normandie, a été charmée d'entendre le moderne louer les anciens, et quels philosophes! les Lanfranc, les Saint-Anselme, les abbé de Saint-Pierre, les Fontenelle et même Turgot, en qui l'orateur voit un normand, l'étant par son origine. »

—« Ce n'est pas seulement pour honorer la philosophie, lui a répondu M. le baron Adam, que l'Académie vous a donné ses suffrages; elle a aussi consulté ses intérêts, en s'adjoignant un jeune professeur qui, naguère encore suivait, comme élève, les cours de la capitale, obtenait

les plus brillants succès, et a été jugé digne d'occuper un des emplois les plus importants dans l'instruction publique. »

Si l'Académie s'est ainsi enrichie, d'un autre côté, elle a fait des pertes sensibles : M. Bignon, après vingt ans d'exercice, durant lesquels il a fait admirer le brillant de son esprit, a résigné sa fonction de secrétaire des lettres, que deux fois il accepta à la grande satisfaction de la Compagnie.

MM. Lejeune et Brevière sont allés demeurer à Paris, et ne sont plus que nos correspondants.

M. Brevière, connaissant les regrets qu'il nous inspire, promet, il est vrai, de nous faire jouir de ses admirables gravures. Mais M. Lejeune, en s'éloignant, peut faiblement nous dédommager de son absence.

La mort avait frappé les années dernières, M. des Trois-Pierres, ancien législateur, et M. Desoria, peintre distingué, nos correspondants. Cette année, elle nous a enlevé M. Hellot, ancien maire de Rouen. Il cultivait les lettres malgré son âge, et peut-être aussi malgré sa belle fortune. La philosophie et l'économie politique captivèrent son attention jusqu'au dernier moment. Il prétendait remettre en honneur la philosophie telle que la concevaient les anciens. Sa doctrine s'arrêtait à la loi naturelle. Les réflexions qu'il avait faites à ce sujet, quoique imprimées, n'ont pas dépassé le cercle de son intimité. Cependant, l'élégance de son style lui donnait le droit de parler au public. Plus qu'octogénaire, il est mort, aimable, doux, comme un jeune homme qui veut séduire par son exquise politesse.

Nous terminerons ce compte rendu en déplorant la nécessité où s'est trouvée l'Académie de n'accorder le prix de poésie à aucun des six concurrents qui se sont présentés. Celui dont la pièce avait pour devise :

Quid quid delirant reges plectuntur achivi

a obtenu une mention honorable. Quelques vers bien faits et un plan sage, mais trop timide, lui ont valu cette distinction.

Les poètes qui ont paru dans la lice n'ont pas su être éloquents. En parlant du siége de Rouen, en 1418, ils manquent d'images, lorsqu'ils ont à peindre une ville, immortelle comme Sagonte, voulant rester française, au moment où cinquante mille personnes expirent dans ses murailles, non par le fer, mais par la faim et la contagion; une ville où l'on vit les plus grandes alternatives, durant tout ce siége : un jour, Rouen étant dans la joie de devoir être secourue, et le lendemain dans le désespoir de ne l'être pas.

L'Académie a retiré du concours ce sujet offert aux muses héroïques; elle a pensé que, pour produire de beaux chants, les poètes feraient bien de s'adresser d'abord aux historiens, puis de les longuement méditer avant de se croire suffisamment inspirés.

Voici quelques vers extraits de la pièce n° 4, honorablement mentionnée.

Déjà d'Harfleur dompté, l'enceinte prisonnière,
Avec frémissement, sur ses débris épars,
Entendait dans les vents rugir les léopards,
Et des lieux où Rouen se dresse sur sa rive
La Seine aux mers roulait tout entière captive.
....
En chaînons façonnés les rangs d'un triple acier
Captivaient dans son cours le fleuve nourricier,
Et de Rouen la faim déchirant les entrailles,
Comme un spectre livide errait dans ses murailles.
....
La souffrance partout, partout le dévoûment
Ne pouvaient écarter un fatal dénoûment.
Des tristes aliments qui prolongeaient leur vie
Aux Normands la ressource allait être ravie.
Des plus vils animaux la chair, les intestins,
Eussent semblé du luxe en leurs hideux festins.

D'une grossière peau, par l'usage avilie,
La fibre sans saveur, lentement ramollie,
De ces corps épuisés était le seul soutien.
Au-delà de ce terme il ne leur restait rien,
Rien que le désespoir! Ou, contre l'esclavage,
La tombe où tout finit, et faiblesse et courage.

L'Académie, affligée du résultat de ce concours, avait besoin, pour diminuer sa peine, de voir l'état des arts du dessin, dans ce département, tel que l'a montré à ses commissaires le salon d'exposition de 1834. Le rapport fait, au nom de cette commission, par M. le Secrétaire perpétuel des Belles-Lettres et des Arts, est trop long et trop détaillé pour être ici analysé. Voici comme il se termine :

« Cette exposition, dit M. Emmanuel Gaillard, est, en résumé, fort satisfaisante, parce qu'elle est l'aurore d'un beau jour. Les jeunes artistes, Messieurs, avides de vos louanges, ont appris déjà, de la voix publique, que des qualités fort estimables ne sont pas tout, et que la renommée ne s'acquiert qu'en unissant, aux dons heureux de la nature, le savoir, la correction, sans lesquels il n'y a pas d'œuvre entièrement à l'abri de la critique. »

« Fions-nous à l'avenir : il n'a pas toujours des menaces, il a aussi ses espérances. »

PRIX PROPOSÉ

POUR 1836.

Programme.

L'Académie propose, pour le Concours de 1836, une *Notice historique et critique*, très détaillée, sur *Jean Jouvenet* et ses ouvrages. Les concurrents devront s'efforcer d'indiquer dans quelle maison de Rouen naquit ce peintre célèbre.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1836, TERME DE RIGUEUR, à M. Ed GAILLARD, *Secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des Belles-Lettres et Arts*, rue d'Elbeuf, nº 44.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son triomphe, assez à temps pour qu'il lui soit possible devenir recevoir le prix à la Séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

DE LA TRAGÉDIE EN FRANCE

DEPUIS 1760;

PAR M. E. GAILLARD.

(Lu à l'Académie le 30 Mai 1834.)

Quùm reperto quod est optimum,
Qui quærit aliud, pejus velit.

QUINTILIEN, l. 1, ch. 15.

MESSIEURS,

Celui qui aurait dit, en 1760, sortant de la première représentation de *Tancrède* :

« Ecoutez-moi, spectateurs ravis : après ce chef-d'œuvre, il n'y en aura plus; et, non-seulement ce sera le dernier, mais, avant que soixante-quinze ans soient écoulés, l'art, créé par Corneille, perfectionné par Racine, agrandi par Voltaire, n'existera plus. Il sera proscrit. Plus de tragédies nouvelles, plus même de spectateurs aux représentations des vieux chefs-d'œuvre. »

— Prophète de malheur, lui aurait-on dit, tu es perverti dans ton sens, car la France ne renoncera jamais à la tragédie, l'une de ses plus belles gloires.

Et pourtant, si, plein de son triste pressentiment, il avait insisté, et si sa conviction avait fini par entraîner les esprits,

qu'en aurait-on pu conclure? Sans doute, qu'il y aurait eu, de nos jours, une grande invasion de barbares.

Cependant, nos provinces ne sont pas subjuguées; les arts règnent au sein de nos villes; l'éloquence se fait admirer chez nos orateurs; nous possédons de grands historiens; les lettres sont en honneur; vous existez, Messieurs, et, lorsque vous ouvrez au public l'enceinte qui vous réunit, il accourt vous entendre. A quoi donc attribuer la révolution qu'on peut regarder, comme illettrée et par laquelle nous sommes aujourd'hui privés de la tragédie?

Remarquez ici, je vous en conjure, les deux données du problème que nous avons à résoudre. Il nous faut, dans ce discours, expliquer d'abord, pourquoi on ne fait plus de tragédies qui soient dignes d'une éternelle mémoire; ensuite, pourquoi celles qu'admirèrent nos pères ne sont plus du goût de notre public : double phénomène d'auteurs impuissants et de spectateurs privés du sentiment de l'art.

Le reproche ainsi partagé, entrons en matière, et disons que, après *Tancrède*, le génie de Voltaire, affaibli sous le poids des ans, chercha, néanmoins, à occuper toujours la scène. Ses dix dernières tragédies renferment, à elles seules, comme un abrégé de ce qu'ont pu créer les auteurs tragiques depuis 1760. Leur examen rapide pourra nous donner une idée des limites rarement dépassées par les successeurs de ce grand poète.

En effet, nous voyons dans *Olympie* la pompe qui fut le seul mérite de *la Veuve du Malabar* et de tant d'autres pièces à spectacles frappants. De même, nous pouvons comparer aux plus estimables tragédies de nos jours les savantes combinaisons d'*Agathocle*; l'opposition de mœurs, seul mérite des *Scythes*; les intentions philosophiques manifestées dans les *Guèbres*, et cette *Sophonisbe*, dans laquelle un dernier acte tout entier est rempli de scènes du plus grand effet.

Que si vous ajoutez à ces tentatives d'un talent qui n'était

plus soutenu par le génie, l'art d'offrir au théâtre des allusions à tous les grands intérêts du jour, comme dans *les Lois de Minos;* celui de caractériser toute une époque historique, comme dans *le Triumvirat* et dans *Irène*, dernière pièce où le poète, prêt à mourir, veut retracer le tableau de Byzance dégénérée, et où il ne parvient qu'à produire quelques situations tragiques et certains moments d'un intérêt pressant, et vous aurez une histoire à peu près complète de ce qu'ont su faire, pendant soixante-quinze ans, des tragiques d'un jour oubliés le lendemain.

Remarquez, Messieurs, que je ne dis rien ni de *Don Pèdre*, où il n'y a qu'une scène, celle de l'entrevue avec Duguesclin, ni des *Pélopides*, ces deux productions, rappelant tous les efforts tentés, mais punis par une chute; et jugez si Voltaire vieilli ne représente pas bien, à lui seul, cette époque où le nerf tragique semble avoir manqué.

Et, dans le vrai, des caractères neufs et bien tracés, une action grande et forte, une intrigue habilement conduite et soutenue, un intérêt vif et toujours s'accroissant, voilà l'art perdu par Voltaire et que nul de ses successeurs n'a retrouvé.

Que si, parfois, l'un d'eux a su remplir une seule de ces conditions; si M. de La Harpe, par exemple, a créé un caractère neuf dans *Warwick*; si M. Lemercier nous a montré une action terrible dans *Agamemnon*, et M. Raynouard un intérêt puissant dans *les Templiers*, osons le dire, ces créations, très estimables et justement admirées, n'ont pas cependant réuni cet ensemble d'éléments q. constituent le chef-d'œuvre.

Tirons de là cette conclusion, que l'imperfection des tra gédies de deux générations d'hommes résulte d'une faiblesse qu'on doit naturellement comparer à ce défaut de chaleur que la vieillesse amène. Échauffez, en effet, cette foule de talents que nous voyons de nos jours; échauffez ceux qu'ont vus nos pères, et grâce au nerf tragique, produit d'une

chaleur vive, vous verrez disparaître le défaut dans les plans, l'inégalité dans les styles; vous reverrez la tragédie, belle comme elle le fut sous Corneille le divin, sous Racine le parfait, sous Voltaire l'admirable.

Maintenant que nous avons attribué l'abaissement du génie tragique à un défaut de chaleur et de nerf, recherchons les causes de cet engourdissement.

Ne serait-il pas dû à de nouvelles mœurs publiques? car, toujours la société crée la littérature. En effet, n'avons-nous pas vu naître, de notre temps, l'éloquence de la tribune? Et pourquoi? C'est que la société avait besoin qu'on délibérât sous ses yeux. Aussi, à cet appel fait aux orateurs, les hommes éloquents ont aussitôt répondu : Cazalès, Mirabeau, Maury, Barnave, Vergniaud, de Serre, Lainé, Foy, Martignac et Berryer, ces orateurs de tous les partis, ont confirmé cette vérité, que la littérature est toujours l'expression de la société, et que, dès lors, s'il n'y avait pas eu de tragédies depuis 1760, cela tenait plus à la société qu'aux gens de lettres.

Suivez-moi dans le développement de cette idée. Que furent les gens de lettres en France depuis les jours où parut l'*Encyclopédie?* Ecoutons Malesherbes reçu à l'Académie Française. Il les compare aux orateurs d'Athènes, ceux ci gouvernant le peuple rassemblé, ceux-là le peuple dispersé. Eh bien! cette puissance inouïe, elle les corrompit. Voltaire, le patriarche de Ferney, ne pouvait plus être le grand littérateur de Cirey. La passion du sectaire, l'orgueil d'un chef d'irréligion devaient nuire profondément aux conceptions libres et pures d'un génie tout classique.

Chers, d'ailleurs, à un monde dont ils étaient les guides ou les interprètes, nos gens de lettres sortirent de la solitude un peu farouche où se tenaient leurs devanciers, et on les vit consumer leurs jours chez les grands et les riches. Là, à l'indifférence toute poétique pour les biens et les honneurs,

trait frappant du caractère de nos vieux *métromanes*, ils substituèrent le goût du luxe, joint à une ambition qui leur fit chercher, dans les succès littéraires, moins la gloire, que l'argent et les honneurs. C'est ainsi que, toujours au sein des fêtes, ou rongés de mille soucis, ou énervés par les jouissances attachées à un commerce qu'ils devaient fuir, on ne leur vit plus de ces veilles laborieuses, si nécessaires à l'enfantement des ouvrages dramatiques.

Et, cependant, grâce à la critique littéraire, si perfectionnée par M. de La Harpe et par ses rivaux, les secrets de l'art semblaient tous révélés. Mais, tant de saines et de savantes doctrines sont-elles donc inspiratrices? Il me semble que non; qu'on ne fait pas du génie avec des règles; que les inspirations ne se dictent ni ne s'apprennent; que, sans doute, c'est le don de la réflexion, mais d'une réflexion commencée par un élan, échauffée par un transport, et que tant de difficultés, comme étalées et compendieusement expliquées, ne peuvent que refroidir l'enthousiasme.

La critique des journaux a fait plus de mal encore que celle des traités didactiques; — dénigrer au lieu d'instruire : voilà Fréron, Clément, Geoffroy et leurs imitateurs. Ces critiques impitoyables, en s'acharnant comme des vautours sur leurs tristes proies, ont fait renoncer à bien des vocations théâtrales. Il faut qu'un siècle choisisse, ou de s'amuser avec de nobles esprits, lors même qu'ils s'égarent, ou de se plaire à voir les poètes inhumainement repoussés avec les flèches de la raillerie.

Mais ce qui a nui le plus à la tragédie a été la connaissance et l'exemple des théâtres étrangers.

Ici, Messieurs, je demande à donner quelques développements à ma pensée : l'importance du sujet me paraissant le réclamer.

Vous le savez, en Europe, chaque littérature, tant qu'elle fut livrée au seul génie de sa nation, adopta une manière particulière d'envisager le plaisir attaché à la tragédie.

Les Anglais conçurent la leur comme destinée à montrer les plus déplorables infortunes et les plus vives douleurs de l'ame. Shakspeare, sur ce plan, que j'oserai nommer national, conçut et son *Hamlet* et son *Roi Léar*.

Les Italiens tinrent surtout à ce que leur scène fût occupée par un grand ou un touchant spectacle. L'action, chez eux, devait être encore plus frappante que raisonnable, et Alfieri brilla dans ce genre, où toutes les scènes sont disposées pour l'effet.

De leur côté, les Espagnols s'assujétissant, encore moins que les Italiens, aux convenances prescrites par une raison sévère, mirent leur gloire scénique à se procurer un spectacle rapide comme leurs sensations, dans lequel on ne distingua ni le comique ni le tragique, tant les deux genres furent confondus; cependant l'intrigue se trouva partout, et si mêlée et si redoublée, que la multiplicité des événements et leur complication ne laissèrent pas respirer le spectateur, charmé d'ailleurs d'un dialogue où s'emploient tous les tons comme tous les rhythmes. Lopez de Véga, qui rougissait du goût de sa nation tout en s'y asservissant, put, grâce à ce libre genre, composer deux mille deux cents pièces de théâtre, dont les plus goûtées sont celles qui flattent la fierté espagnole par des sujets nationaux.

Les Allemands, disciples des Anglais, et surtout peuple d'une érudition consciencieuse, voulurent que toutes les conditions comme tous les caractères, se montrassent sur leur scène. Aussi Schiller peignit-il des héros, mais de même il fit parler des brigands; voilà pour les conditions: et, quant aux caractères, pour développer celui de Walstein, Schiller le traça à l'aide de trois pièces, dont la dernière seule a de l'intérêt, les deux autres n'étant qu'expositives, sorte de *trilogie* qui n'a rien de celle des Grecs, mais qui atteste la manière de concevoir la tragédie au-delà du Rhin.

Nos tragédies à nous, Français, n'avaient rien de

commun avec celles de tous ces peuples lettrés. Les maîtres de notre art n'avaient songé qu'à peindre les seules passions, et le *Philoctète* de M. de La Harpe, admirable traduction du grec, ornée avec le *Télémaque*, ne fut jamais de notre théâtre vraiment national, puisqu'on ne nous y montre qu'un abandon cruel, des souffrances physiques, mais point de passions.

Nos ressorts tragiques consistant uniquement dans des passions qui se heurtent en se développant, on vit, de cette source, jaillir à la fois le pathétique et le sublime ; un intérêt profond, vrai, s'attacher aux peintures du cœur humain, et cela d'autant plus, que les passions ne s'écartaient jamais des lois de la vraisemblance. Dans ce plan national, nos tragédies montrèrent un bon sens dans les motifs, une vérité dans les effets, une force dans les coups de théâtre qui obligea le vrai poète à ne tenter l'œuvre créatrice que lorsqu'il se sentait la plus grande puissance de tête qu'on puisse posséder.

Que de telles entraves aient gêné la paresse et la médiocrité, cela se conçoit. Les auspices de Shakspeare, d'Alfieri, de Lopez de Véga et de Schiller devaient être préférés, par ces génies affaiblis, aux règles inflexibles et fatigantes de Corneille, de Racine et de Voltaire.

Etonnez-vous, dès-lors, que l'on ait généralement perdu de vue le caractère de la tragédie française ; que cette scène toute passionnée ; que ces plans habiles et fortement combinés aient été délaissés, malgré la palme obtenue dans la carrière du théâtre européen par nos trois grands tragiques.

Non, encore une fois, rien là qui doive nous surprendre, et qui n'explique les déplorables défaillances de nos tragiques modernes, leur infériorité, d'autant plus sensible pour tous, que les règles de critique étaient devenues populaires.

Méconnaissant donc les buts distincts et opposés que se

proposait chaque peuple dans son plan national de tragédie, nos contemporains ont mêlé à notre théâtre les théâtres si divers de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie et de la Germanie. Et c'est par cette sorte de conception adultère que Ducis et tant d'autres hommes de talent se sont égarés. On le sentit bien quand, à des sujets anglais, on vit succéder *Abufar*, pièce du genre français, puisqu'elle offre un développement de passions, mais malheureusement incestueuses.

Ainsi, en croyant enrichir notre scène des dépouilles de l'étranger, on l'a dénaturée; pour le plaisir de peindre des caractères hardis ou nouveaux, d'arranger une action a effet, de montrer de hautes infortunes qu'on croyait pathétiques, et enfin, pour rendre l'intrigue plus attachante, on a négligé de satisfaire le goût populaire. Alors, le peuple s'est retiré, pour ainsi dire, de la tragédie. Elle avait cessé de lui offrir le jeu exclusif des passions, genre de plaisir qui est au fond de tous les cœurs français comme un besoin national.

Sur cette fausse route se sont montrés bientôt une foule de novateurs, corrompant nos doctrines dramatiques et joignant l'exemple à la leçon : ainsi Diderot a plaidé en faveur du drame et nous a fait voir son *Père de Famille*. Sedaine et Saurin ont brillé dans cette carrière malheureuse; d'Arnaud et Mercier y ont porté leur médiocrité. Mais le parterre, une fois enivré des vapeurs de la tragédie bourgeoise, a senti son goût s'altérer. Bientôt il a pu s'amuser vivement de pièces intriguées que Beaumarchais empruntait au théâtre espagnol, et c'est alors que s'est répandu ce fatal système, qu'il faut être plus neuf qu'habile, plus piquant que raisonnable.

A cette confusion de tous les tons et de tous les genres, à ce goût universel pour l'innovation, se sont joints les critiques allemands, auteurs du système appelé *romantique* : Schlegel, Madame de Staël, M. Benjamin Constant, ont

préconisé ce que M. Sismonde Sismondi a fini par réduire en corps de doctrine, et c'est ainsi que, peu à peu, s'est trouvée amenée une décadence que Quintilien semble avoir prédite, lorsqu'il a dit :

« Si, trouvant le *très bon* vous cherchez encore, vous finirez par le *très mauvais.* »

En effet, avant 1760 nous avions le *très bon,* je veux dire un Corneille, divin par ses créations, où tantôt il donnait la vie dramatique à un seul personnage, comme dans ses tragédies de *Médée* et de *Nicomède*, et où tantôt il portait l'art à ce point, d'animer, d'échauffer, d'agrandir la scène, en réunissant, dans une même pièce, trois têtes tragiques se remuant à la fois : Auguste, Cinna, Emilie, quelle fécondité! Dom Diègue, Chimène, le Cid, ô les belles créations! Polyeucte, Sévère, Pauline, où vit-on jamais rien de si merveilleux? A ce *très bon* on voulut ajouter, et ce que n'avaient osé ni Racine ni Voltaire, continuateurs pleins de génie du créateur de la scène, on l'a tenté de nos jours. On a donc *cherché*, comme le dit Quintilien, et le *très mauvais* nous le possédons. Allez le voir, Messieurs, il domine au Théâtre.

Comment, en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé?

J'ose le dire, la réponse à cette question ne sera complète que lorsque nous serons parvenus à ajouter au tableau de l'affaiblissement du génie de nos tragiques et de l'aberration de leurs doctrines, la perversion du goût de nos spectateurs, dernière partie de notre travail, que nous rendrons fort brève, de peur de fatiguer votre attention.

Voici par quels degrés se sont changés les goûts scéniques depuis 1760.

On sait que, avant cette époque, telle était la passion pour la tragédie que, jusqu'aux artisans, eux-mêmes, représentaient sur des théâtres de société, les chefs-d'œuvre

des maîtres de l'art; mais l'opéra-comique parut, et, aussitôt, un engouement pour ce genre fit préférer, aux plus belles scènes tragiques, des comédies mêlées d'ariettes. Peu après, aux succès des opéra-comiques de Favart, de Sedaine et de Marmontel vinrent se joindre les merveilles du grand opéra, dues à un administrateur distingué, M. de Vismes, qui, appelant à son secours Piccini, Gluck et Sacchini, embellit leur magie musicale des prestiges du décorateur et du chorégraphe.

Jusque-là, le grand opéra, resté affadissant, malgré les vers de Quinault, n'avait pu lutter contre la tragédie; alors il la fit pâlir, tant son ensemble avait de charmes divers. Cette comparaison des effets de la mélopée et du spectacle le plus ravissant, avec la simple déclamation de nos acteurs tragiques rendit toute une génération imbue de l'idée que les yeux, pour elle, devaient l'emporter sur l'esprit, et que nos tragédies, faites pour un monde lettré, ne valaient rien pour la foule; opinion que les succès d'un théâtre vulgaire durent encore fortifier.

Grimm, parlant de l'incroyable vogue qu'eurent, en 1783, *Les Battus paient l'amende*, s'écrie douloureusement : *il n'y a plus de tragédie possible.* Comment pourrait-il y en avoir de nos jours, où les bouffonneries ont fait fureur, et où c'est maintenant le mélodrame qui affecte l'empire? Le mélodrame est né du roman, lecture dangereuse, devenue universelle aujourd'hui, grâce aux bibliothèques circulantes inconnues à nos pères.

Pour comprendre l'influence des romans sur le théâtre, il faut lire Werther et les compositions de madame Cottin. Là, combien d'amours frénétiques! Transportés dans le mélodrame, ils ont dû rendre insipides les passions nobles de nos plus belles tragédies. Qu'est-ce que l'amour de Zaïre en comparaison de celui de Claire d'Albe? Et c'est ainsi que notre jeunesse ne s'est bientôt plus émue qu'à la vue de transports délirants et de crimes bien noirs.

Cette réaction du roman sur le théâtre a été d'autant plus funeste que, grâce au vil prix des places, le parterre ne s'est souvent rempli que d'une foule illettrée, dont le goût mal épuré confond l'exagération avec la grandeur, et prend pour passionné ce qui n'est que forcené.

Reste à expliquer comment le mélodrame, naguère l'objet habituel des railleries de tout ami des lettres, a fini par plaire à la jeunesse studieuse, événement qui achève d'éteindre les dernières étincelles du feu tragique.

Ici, Messieurs, ma voix serait bien faible pour accuser notre littérature actuelle. Je laisserai parler M. Salvandy, dont la courageuse voix explique, par ce qu'elle a d'accusatrice, la ruine de la tragédie.

« Au théâtre, dit-il, on ne goûte plus que de honteux plaisirs. La hardiesse littéraire y consiste en d'immorales hardiesses, et, pour jouissances nouvelles, on a la corruption. »

Oui, Messieurs, il n'est que trop vrai, comme jouissance dramatique il restait quelque chose de neuf à offrir à la jeunesse, toujours séduite par les innovations, et ce neuf, c'était la corruption mise en scène.

Prenons garde, les Romains voulurent aussi goûter à ce breuvage empoisonné; ils applaudirent aux jeux mégalésiens. Caton, qui y assistait, sortit à l'endroit critique, et les Romains de battre des mains, car ils se crurent loin de l'homme vertueux, libres de demander la débauche sans voiles. *Sans voiles!* criaient les amateurs du théâtre de Rome: *Sans voiles!* crient les nôtres.

Hélas! quand tout un peuple se récrie contre les voiles, qu'arrive-t-il, Messieurs? la liberté meurt, et Caton se déchire les entrailles.

Le Procès,

ANECDOTE NORMANDE,

PAR M. A. FLOQUET.

« Pro uno ovo datur actio. »

(ACCURSE.)

Qu'est devenue l'humeur processive de nos anciens Normands, telle que les historiens et de malins poètes se sont plu à la peindre ; ce penchant inné et violent à la chicane, si inhérent à leur nature, si profondément imprégné en eux, qu'il était devenu le fond de leur être, et frappait tout d'abord l'étranger, le voyageur, le savant, comme le trait le plus saillant de leur physionomie ; en sorte que, dans les chroniques, dans les vieux itinéraires où est décrite notre province, l'esprit chicaneur de ses habitants est toujours mentionné honorablement, et qu'après quelques mots sur le royaume d'Yvetot, sur le privilége de la *Fierte*, les Palinods, la Charte des Normands, leur échiquier et leur cri de *haro*, arrive immédiatement l'inévitable tirade sur les procès, la plus douce, alors, la plus habituelle occupation de la vie de nos pères ?

Ah ! qu'il connaissait bien les besoins de son pays et de son époque, ce bon curé d'Avranches, maître Jacques de Campront, qui, en 1597, mit en lumière, et dédia au parlement de Rouen, le *Psautier du juste plaideur*, conte-

nant, pour chaque jour de la semaine, un cantique de sa façon, et quatre psaumes arrangés par lui, que l'honnête plaideur devait réciter exactement pour gagner sa cause ! Il ne manquait pas, dans ses prônes, d'en recommander la lecture à ses paroissiens, et il prêchait d'exemple, car il plaidait sans cesse, le bon curé, et, sans cesse, il récitait son *Psautier du juste plaideur;* ce qui (soit dit sans blasphème) ne l'empechait point de perdre, çà et là, quelques procès, sur la quantité.

C'était alors que Pipaut, ce paysan de Dozulé, se voyant taxé a un denier au-delà de son attente, prit à partie les collecteurs de la taille, se plaignant fort de leurs procédés *tortionnaires* et *vexatoires*.

Et ce marchand, qui allait à la foire de Guibrai ? Dans une auberge, il prétendit avoir été surfait de deux sous, environ, par écot; c'était la veille de la foire: en payant vite et continuant sa route, il y avait pour lui quatre-vingts pistoles, au moins, à gagner; mais vraiment ce n'était pas l'humeur du bonhomme. Il resta là, arrêté quinze grands jours à plaider contre son hôte, sans plus songer qu'il y eût un Guibrai au monde : et, après la foire, ses compagnons, qui avaient bien fait leurs affaires, le retrouvèrent plus échauffé qu'ils ne l'avaient quitté. Le digne Normand avait perdu son procès, et maintenant il plaidait contre son procureur, qui lui avait demandé quelque peu plus qu'il n'était porté par l'ordonnance.

N'est-ce pas faire comme les femmes, qui brûlent la moitié d'une bougie pour chercher une épingle valant un denier ? Mais, quel remède, quand c'est dans le sang ?

En ce temps-là, un bon et vrai Normand ne mourait point sans avoir eu, tout au moins, son petit procès au parlement. Plus tôt, plus tard, il fallait de nécessité en passer par-là ; c'était, voyez-vous, comme le voyage de la Mecque, où tout musulman fidèle doit aller une fois en sa vie. Qui aurait pu planer sur la Normandie et l'em-

brasser d'un coup-d'œil tout entière, eût été émerveillé en voyant, sur toutes les routes, en sens divers, qui conduisaient à Rouen, se hâter, se presser, à pied, à cheval, en coche, en patache, des gentilshommes, des marchands, des métayers, voire même des abbés, des prieurs, des chanoines et des curés, qui se rendaient en toute hâte, de l'extrémité de la province, à Rouen, droit au Palais où ils avaient affaire ; aussi nombreux, aussi empressés que naguère les Hébreux lorsque, de tous les coins de la Judée, ils venaient sacrifier à Jérusalem. Les sacs de procédure n'étaient pas oubliés, comme on le pense bien ; que dis-je? tel plaideur venait par eau, ne craignant pas d'exposer sa personne, mais il faisait apporter ses paperasses par terre, de peur d'un naufrage, ou autre accident. Oh ! le bon temps pour notre capitale normande, où tout ce monde-là venait s'héberger, séjourner, dépenser ! aussi ne voyait-on partout, dans Rouen, que des hôtelleries dont les mille et mille enseignes pendantes bruissaient la nuit, agitées par le vent ; et toutes étaient pleines de plaideurs fervents, venus de bien loin en pélerinage pour apporter leur offrande à dame *Chicane*, grande sainte, spécialement honorée et révérée dans ces contrées. Et il fallait voir, dès le petit matin, tous ces gens-là accourir vite au Palais, se condoyer, se heurter dans la grand'salle des Procureurs, devenue un désert aujourd'hui, au prix de ce qu'elle était autrefois; regardant de travers leurs parties adverses, se disputant avec les clercs de la basoche, au sujet des éperons ; consultant, en grande perplexité, les avocats et les procureurs, Dieu sait pour quel sujet, la plupart du temps ! car, dans cette belle et vaste grand'chambre dorée du parlement, dans ce sanctuaire auguste où s'agitaient de si grands intérêts, d'où émanaient des décisions qui réglaient le sort de la province, parmi de grands procès où il s'agissait d'immenses domaines en litige entre de nobles et puissantes familles, se faufilaient, par fois, de tout petits procès pas

plus gros que rien ; sur le manche d'un balai, sur un pied de mouche, sur la pointe d'une aiguille, procès, qui, parbleu, n'étaient pas les moins opiniâtrement soutenus. Dans les grandes affaires, on voyait encore, de temps à autre, une transaction, mais il ne fallait pas espérer d'arranger celles-là ; Bassompierre se fût plutôt résigné à épouser M^{lle} d'Entragues. Et c'était presque toujours entre voisins que s'agitaient ces vétilles. Le pommier de Claude étendait-il ses branches sur le fonds de Gautier? on se disputait les fruits. Une poule avait-elle franchi une haie, et causé, sur les terres adjacentes, un notable dégât? Vite, une action en dommages-intérêts. Et cent autres semblables gros points de droit. « *N'êtes-vous pas honteux,* disait, un jour, le curé de Condé-sur-Noireau à un de ses paroissiens, *de plaider ainsi tous les jours pour des choses de néant, contre vos plus proches voisins ?* — Eh ! avec qui donc voulez-vous que je plaide, M. le curé ? (lui répondit l'autre, péremptoirement ;) sera-ce avec Jean Leveau, de Falaise, qui ne me gêne point et ne me demande rien ? »

Les choses en vinrent au point qu'enfin, un beau jour, la haute-cour fut saisie d'un grave différend entre deux voisins, au sujet d'un nid de pie qu'ils se disputaient avec acharnement ; affaire de conséquence, comme on voit, et des plus sommaires, vu l'imminent péril de voir les locataires déménager sans payer leur terme. Beaucoup ne voudront pas croire qu'on ait jamais pu plaider pour un nid de pie ; mais les registres du parlement en auraient donc menti, eux qui racontent le différend tout au long ? Eh ! mon Dieu, en Bourgogne, on plaida bien et longtemps, au sujet de l'étourneau du seigneur de Sully, qui, s'étant enfui, alla s'héberger chez un sieur de la Vipardière. L'oiseau est à moi, disait l'un. — Il est devenu mien, répondait l'autre. Et, là-dessus, un bon procès qui dura longues années. L'avocat Chasseneuz, l'oracle de la Bourgogne, écrivit deux grandes pages *in-folio*, d'une écriture serrée,

pour prouver, par le *Digeste*, que les oiseaux étaient à qui pouvait les prendre, et que le principal était de les bien garder. C'est un des endroits les plus approfondis de son commentaire sur la coutume de Bourgogne. Le procès fut plaidé, avec la solennité requise, devant l'official d'Autun, puis devant l'archidiacre de Lyon, et, enfin, en Cour de Rome, où il est encore pendant à l'heure où je vous parle. Mais ce n'est pas notre affaire; revenons maintenant à notre pie. Elle était allée établir son nid sur un grand arbre existant aux limites de deux héritages contigus, et c'était précisément dans les branches qui s'étendaient sur le fonds du voisin qu'elle avait pondu sa couvée. Or, il existait, de vieille date, entre les deux voisins, non pas une de ces haines violentes et profondes qui veulent du sang, non; mais une de ces sourdes antipathies, aigres et tracassières, une de ces rancunes normandes qui font qu'on se la garde bonne, qu'on se souhaite volontiers, *in petto*, toutes les petites adversités imaginables, et qu'enfin, lorsque la grêle vient à tomber, comme par un fait exprès, sur les blés de Jean, sans endommager le moins du monde ceux de Pierre, ce dernier en éprouve je ne sais quel bien-être, et se promène fièrement dans son clos, sifflant sa chanson favorite d'un air plus satisfait que de coutume.

Nos deux voisins n'avaient donc eu garde de laisser échapper un si beau sujet de querelle; et, par un beau jour de l'année 1629, il y avait presse à la grand'chambre, pour entendre leurs avocats plaider cette question toute neuve, dont les réformateurs de la coutume ne s'étaient point avisés; et il les faisait beau voir, rouges comme des coqs, aussi échauffés qu'Eschine et Démosthènes, lorsqu'ils se disputèrent à propos de la couronne. L'escarmouche fut longue et vive, et ce fut, comme on dit, à beau jeu beau retour. Jamais, surtout, on n'avait fait si grande dépense de lois romaines. « Qui a l'arbre a les fruits, disait l'un; or, les

nids des oiseaux doivent être considérés comme fruits ; c'est Barthole qui le dit, sur la loi : *cùm in plures* (Digestis) *locati*. — Eh quoi ! si c'était des poires ou des pommes tombées sur le fonds du voisin, j'aurais trois jours pour les aller recueillir ; la loi *Julianus*, § glandes, au Digeste, *ad exhibendum*, le dit en termes exprès, et je n'aurai pas le même droit lorsqu'il s'agit d'un nid, que je prise davantage ! »

— « Halte-là, répondait l'autre, vos branches nous gênent et nous offusquent. Aux termes de la loi première, § 7, *de arboribus cædendis*, vous deviez les couper jusqu'à quinze pieds de hauteur ; faute de l'avoir fait, elles nous appartiennent avec leurs circonstances et dépendances. L'arbre n'est pas à nous, soit, mais les fruits pendants aux branches qui nous ombragent sont nôtres Dix arrêts l'ont ainsi jugé, et même, selon les Institutes, un arbre qui s'étend sur deux héritages contigus et qui emprunte à tous deux sa nourriture, est commun entre les deux voisins. Lisez plutôt le § *ex diverso*, *de rerum divisione*. »

Qui voudrait raconter toutes les règles de droit qui furent alléguées de part et d'autre, en cette mémorable rencontre, n'aurait pas fini de sitôt ; et croyez qu'au milieu d'une telle abondance de textes tout contraires, un juge bien intentionné n'était pas aux noces. Ce fut dans une rencontre semblable que le bailli de Vittefleur imagina un expédient pour sortir de peine. Tout ébaubi, un jour, d'une grêle de menus brocards de droit contradictoires, et, qu'au demeurant, il n'entendait guère, ne voyant pas plus de raisons pour une partie que pour l'autre, et ne voulant faire tort à personne (car le bonhomme était l'équité même), après avoir songé une pause, en grande perplexité, il secoua un cornet où il y avait deux dés tout neufs, qu'il jeta, tout à trac, à la bonne foi, sur le beau milieu du bureau de justice. Et, ma foi, au petit bonheur ! *Gaudeant benè nati*, comme disait cet ancien. On glosa

beaucoup, dans le temps, sur l'action de ce digne juge, mais ce fut faute d'avoir assez connu ses bonnes intentions.

Encore n'était-ce rien que tous ces textes de loi, auprès des passages d'auteurs qui furent allégués. Cujas tient l'affirmative, et Barthole la négative. Accurse a dit ceci, et Alciat a renchéri sur lui. Vinnius a soutenu telle thèse; et Borcholten est de son avis. Jules Pacius à Berigâ a avancé cette proposition; à la vérité, il est contredit par Duaren; mais Perez a relevé le gant, et ma foi, Duaren en a eu une ratelée. Puis, les anciens et les pères de l'église, très spéciaux, on le croira sans peine, sur la question: Saint-Ambroise dans ses *Offices;* Aristote, dans sa *Politique;* Cicéron, *pro domo suâ*; la Genèse, aux versets 26 et 28 du chapitre premier; le psaume 8, vers. 8 et 9. Dans une affaire semblable, un juge d'Athènes aurait dit aux parties: « Citoyens, revenez tous deux en personne, dans cent ans, à pareil jour: j'y serai sans faute, et justice vous sera faite; mais, par Jupiter, il me faut bien ce temps pour réfléchir sur votre différend. » Que n'était-il permis à la grand'chambre de prononcer ainsi? Il y avait une heure que M. le premier président Faucon s'agitait sur son siége et s'impatientait de perdre le temps à entendre débattre de telles questions de neige. A la fin, n'y pouvant plus tenir, et interrompant brusquement les deux orateurs haletants et essoufflés: « Pour Dieu, maîtres tel et tel, leur dit-il, c'en est beaucoup plus qu'assez! brisons là, s'il vous plaît, et qu'il n'en soit plus parlé. Le nid et son contenu sera, par moitié, à vos clients, dépens compensés, et ce sont deux sots: la Cour le dit, jugeant en dernier ressort. Premier huissier, appelez la cause qui vient après sur le rôle. »

M. de Faucon ne croyait pas si bien dire. De retour dans leur village, nos deux voisins vont vite sur le lieu, en grand appareil, et avec nombreuse assistance, pour pro-

céder au partage. Force leur était de se hâter, car les petits allaient être drus tout-à-l'heure, au dire des écoliers de l'endroit, notables docteurs et fort à consulter sur cette question et autres semblables problèmes de philosophie contemplative. Mais la pie est un oiseau bien malin et qui aime à jouer pièce à l'homme, son éternel ennemi. Les vieux auteurs en racontent des merveilles. Ecoutez Pline : il vous dira bien sérieusement que, lorsque la pie s'est aperçue que ses œufs sont guettés, elle les attache deux à deux avec des brins de paille, les charge sur son cou, en équilibre comme un bissac, et les emporte à tire-d'ailes. A la vérité, si Pline venait me dire cela, je le prierais en grâce de se tenir aux écoutes jusqu'à ce qu'il vît les préparatifs d'un déménagement de ce genre, et il faudrait qu'il me donnât sa parole d'honneur de venir me prendre pour l'aller voir avec lui. Toujours est-il vrai que les pies n'aiment point que l'on regarde leurs nids de trop près ; or, la nôtre avait vu rôder autour de l'arbre où reposaient ses petits, maintes gens qui se le montraient du doigt, ce qui ne lui plaisait guère ; elle se promit d'y remédier et tint parole, comme vous allez voir ; car, lorsque nos deux voisins, accompagnés de tous les manants et habitants de l'endroit, arrivèrent au pied de l'arbre, les uns portant des cages, les autres des échelles, tout-à-coup on vit s'élever au plus haut des airs la pie, son mâle, et avec eux les huit petits piards, volants, sifflants comme père et mère, faisant avec eux assaut de prestesse, et, à vrai dire, semblant, dans leur petit ramage et gazouillement, se railler quelque peu de l'assistance. Tous les paroissiens étaient là, le nez au vent, les yeux en l'air, riant à s'en tenir les côtes, hormis toutefois deux d'entre eux qui gardèrent leur sérieux, selon ce que témoigne le procès-verbal, pièce authentique, laquelle fera foi jusqu'à inscription de faux; et ces deux hommes si graves, il n'est guère besoin qu'on les nomme.

Dire que l'on a négligé ses affaires, fait des voyages, sup-

porté des fatigues, porté à Rouen chapons, lièvres et bécasses pour les avocats et les procureurs, sans préjudice des mémoires de frais, où il y avait, dit-on, un peu plus que le compte ; payé les épices des rapporteurs et les droits du greffe, qui, ma foi, comme de juste, en avait aussi tiré pied ou aile, et, après tout cela, ne point trouver la pie au nid, l'huitre avalée et chacun une écaille, c'est aussi par trop jouer de malheur ! A cette occasion, les anciens du lieu, tout vu et considéré, prononcèrent solennellement qu'il ne faut point aller chercher la pie au son du tambourin. Cela devint un proverbe en Normandie ; et ce proverbe, nos deux plaideurs l'entendirent si souvent siffler à leurs oreilles, qu'ils n'eurent garde de l'oublier.

Mais ils n'étaient pas au bout. C'était le temps de la *Muse normande*, malin recueil de chansons moqueuses, médisante chronique où tout passait impitoyablement en revue, les exactions des traitants, les émeutes, les disettes, les faits notables, les procès ridicules, les désappointements des sots. Le malheur ne voulut-il pas que le damné poète demeurât à quelques portées de fusil seulement de mes deux infortunés plaideurs ? A peine sut-il leur déconvenue, que, vite, il se mit à l'ouvrage, et composa, en leur honneur et gloire, cinq mortels couplets, les plus piquants que le traître eût jamais faits. Hélas ! elle fit fureur, la chanson maudite ; les enfants y apprenaient à lire : il n'y eut fils ou fille de bonne mère qui ne la sût comme ses prières. Au bourg voisin, point de boutique où elle ne fût affichée honorablement au milieu des complaintes les plus nouvelles. Le pire fut que, les jours de marché, les cordonniers, tailleurs, et autres gens de métier du bourg, étaient assis devant leurs portes, tout le long de la grand'rue, s'escrimant de leur mieux autour des pourpoints, hauts de chausse, bottes et houseaux de leurs pratiques. Or, du plus loin qu'ils voyaient venir un de nos deux plaideurs malencontreux, *prestò*, ils entonnaient à trois chœurs, en faux

bourdon, la chanson du *grand procès meu pour un nid de pie*, et chantaient, à gorge déployée, les cinq couplets, depuis *miserere* jusqu'à *vitulos ;* en quoi faisant, les traîtres se démenaient si bien, les uns alongeant le ligneul, les autres jouant des ciseaux ou de l'aiguille, et tous l'air soucieux, refrogné et si empêché autour de leur besogne, que vous eussiez juré que, de leur vie, ils n'avaient songé à autre chose ; c'était à nos deux paysans de prendre patience, non toutefois sans maugréer entre leurs dents, et se bien promettre de ne plaider plus, à l'avenir, qu'à bonnes enseignes.

La leçon devait profiter à bien d'autres ; et ce mémorable procès fut l'occasion d'une grande révolution dans les mœurs processives des Normands. On ne renonça pas, pour cela, bien entendu, à la sainte et vénérable coutume de plaider ; on plaida, au contraire, beaucoup et souvent ; on plaida pour des raies de terre, pour des branches, pour des poires, pour des pommes, pour des poules ayant fait du dégât, et pour mille autres questions, notables et gros points de jurisprudence ; mais la vérité historique nous force de le dire, et les registres du Parlement en font foi, oncques depuis on ne plaida pour des nids de pie.

Siége de Rouen

EN 1418,

PAR M. E. GAILLARD.

Le 20 mai 1418, Henri V était à Caen, gagnant les cœurs par son affabilité(1), abolissant les impôts sur le sel et captant une anachorète, qui vivait dans une cellule adossée à l'église de Saint-Pierre de Caen, où sa piété et sa vertu lui donnaient un grand pouvoir sur l'esprit des peuples (2).

Ce prince de trente ans, vainqueur aux champs d'Azincourt (3), avait révélé ses passions ambitieuses et guerrières au lit de mort de son père, quand Henri IV, lui montrant sa couronne usurpée, avait dit avec remords : « Voilà une couronne sur laquelle nous n'avons droit, ni vous, ni moi. » A quoi Henri de Monmouth, nom qu'on donnait à Henri V, répondit fièrement : « Mon épée me conservera ce que la « vôtre vous a acquis. »

Favorisé, dans son invasion de la Basse-Normandie, par la retraite de presque toutes les garnisons, appelées autour de Paris quand d'Armagnac était menacé de Jean-sans-Peur, Henri, ne voyant plus de résistance sérieuse qu'à Domfront et à Cherbourg, organisa son gouvernement, en nommant, pour la Normandie, un chancelier et un trésorier, et, dès le 9 juin, il se mit en marche pour entreprendre le siége de Rouen.

S'appuyant sur seize mille quatre cents gendarmes et sur

* *Voir* les *Notes* à la fin de ce Mémoire.

autant d'archers, débarqués avec lui à Touques, le 1^er^ août 1417, en un port où, du sein de quinze cents navires, il fit sortir une artillerie immense pour le temps, il venait tout récemment de se fortifier d'un renfort de quinze mille hommes. Son seul embarras était les finances : comment fournir à ce qu'un tel siége allait coûter avec un revenu restreint (4) et les faibles secours que lui octroyaient des sujets qui toujours se disaient épuisés (5)? Un emprunt usuraire sur ses joyaux et sur sa couronne (6), n'était-il pas sa constante ressource? Mais combien cela était insuffisant!

Cependant, avant de se mettre en marche, il avait appris les événements du 28 mai; il savait que Paris s'était tout-à-coup déclaré ville *bourguignonne*, et que, par-là, les Armagnacs se trouvaient abattus, au grand damn de la noblesse de France et à la vive joie du commun-peuple, que ne secondait pas la haute bourgeoisie. Quelle confusion l'action de Perrinet Leclerc, introduisant l'île Adam dans la capitale, allait jeter dans les affaires! et que ne pas entreprendre, au milieu de ces convulsions de partis tour à tour triomphants?

Cette pensée décida Henri V, et, de Caen, il se dirigea sur Louviers, qui se rendit sans coup férir. Puis, il fit marcher devant lui ses troupes hibernoises, et c'est ici que commence, non le siége de Rouen, mais son investissement, deux événements que les historiens n'ont que trop confondus (7).

Lente avait été la marche de cette armée, restée considérable, malgré de nombreuses garnisons mises partout, et cinq mille hommes envoyés sous Glocestre devant Cherbourg. L'état des routes rendait difficiles à traîner le matériel d'un grand siége; et, d'ailleurs, le Pont-de-l'Arche et quelques forteresses voisines résistèrent trois semaines. Le Pont-de-l'Arche, mal secouru de Jacques de Harcourt, fut défendu par Mallet de Graville, cet amant d'Isabelle de Bavière (8), dont la vaillance (9) permit à Rouen de recevoir

de grands renforts, et de compléter la réparation de ses remparts.

Ce ne fut que le 21 juillet que l'armée anglaise entra dans le Pont-de-l'Arche, et, tout aussitôt, Henri V, voulant empêcher la prochaine récolte de ravitailler Rouen, se hâta de faire passer le fleuve à une nuée de maraudeurs qui décrivirent un vaste cercle autour de la cité, non encore attaquée.

L'abbaye de Mortemer en Lyons fut un des postes occupés par ces Irlandais, dont Monstrelet nous a fait une curieuse peinture : « Gens n'ayant qu'un pied chaussé et « l'autre nu, pauvrement habillés; ils paroissoient être sans « braies, et leurs gros couteaux avoient une étrange façon. « La foible partie chevauchoit et le faisoit habilement, assis « comme des meuniers sur de bons petits chevaux de mon- « tagne, d'ailleurs de chétive défense, mais courant le « pays, mais ramenant au camp anglais de larges proies, « causes de maux infinis pour le peuple rançonné, privé de « son bétail et même de ses petits enfants, que les pauvres « mères rachetoient ensuite de ces méchants. »

Mais, du dehors, passons à la ville : là, les Rouennais, dont le cœur fut toujours du parti de Bourgogne (10), s'étaient, en 1417, soulevés trois fois contre le joug des Armagnacs.

D'abord, Alain Blanchard les animant contre un impôt qu'ils disaient intolérable et contre une garnison génoise qu'on soutenait cruelle, avait ameuté les drapiers (11) et tout ce qu'on nommait, dans cette ville manufacturière, le *menu-commun*.

Par embûches, à l'aide d'hommes masqués, le parti de Bourgogne avait fait tuer, de nuit, Raoul de Gaucourt, auquel Henri V devait le recouvrement de sa couronne et de presque tous ses joyaux, perdus dans les bagages d'Azincourt. Léger, lieutenant de ce bailli royal, avait été noyé dans la Seine; et dix autres gens de bien avaient péri. Blanchard, fuyant la colère du dauphin, accouru

pour le punir, avait laissé le très jeune archevêque, Louis de Harcourt, apaiser le prince irrité. Et, toutefois, une nouvelle sédition, bientôt réprimée, avait préludé à un soulèvement tel, que, à la fin de l'année, Rouen s'était livré, avec son château, au duc de Bourgogne. Celui-ci en avait fait capitaine messire Guy Le Bouteiller, dont les terres étaient voisines (12), fort habile homme de guerre et très populaire dans le parti de Bourgogne.

Le Bouteiller, ne perdant pas de temps, s'était mis à exercer au maniement des armes quinze mille (13), ou citoyens, ou riches, ou gens de cœur, redoutant le joug anglais, lequel n'était doux que pour le petit peuple (14). Beaucoup étaient venus se réfugier dans Rouen, comme sur un rempart contre lequel se briserait l'orgueil britannique. C'était la commune opinion, que le roi d'Angleterre faisait une entreprise téméraire. En effet, une milice si considérable, tout à l'heure aguerrie, ne manqua, durant le siége, ni d'armes, ni d'équipements, ni de provisions de guerre, tant la prévoyance et le zèle avaient été grands chez le capitaine Le Bouteiller.

Malheureusement, il n'y eut jamais que pour trois mois de vivres. En vain les bouches inutiles avaient été renvoyées, et les chemins de la Normandie, venant de Rouen, s'étaient couverts de femmes, d'enfants, de gens d'église (15), de malades, de faibles et de pauvres ; en vain une proclamation des magistrats avait ordonné qu'on se procurât pour dix mois de vivres: juin et juillet advenus s'opposaient à ce que cet ordre prévoyant reçût sa stricte exécution.

Et cependant, au sein de la ville où, par un faux calcul, on croyait deux cent mille habitants, personne encore ne prédisait la famine. Ce siége ne devait pas être long, à voir combien, de toutes parts, arrivaient les secours. C'était Paris, devenu, depuis le 12 juin, un théâtre d'égorgements horribles, qui envoyait trois cents archers et trois cents hommes de sa jeunesse ; c'était le duc de Bourgogne qui se

détachait, pour la défense de si nobles remparts, de l'élite de ses hommes d'armes et de ses plus habiles capitaines, tels que Montagu, illustré par la défense d'Arras et par son beau pas d'armes avec le comte d'Eu (16) ; Toulongeon, qu'il ne faut pas confondre avec le maréchal de Bourgogne, devenu l'un des premiers officiers de la couronne (17) ; le bâtard de Thien, qui, trois mois avant, en vertu de l'affreux droit de la guerre, avait, selon les mœurs du temps, et comme capitaine de Senlis, noyé deux femmes et tué cinquante prisonniers. Ces capitaines et bien d'autres (18), en venant renforcer Guy Le Bouteiller et son lieutenant, Largheu bâtard d'Arly, portaient le nombre des hommes d'armes à quatre mille, selon Saint-Remy, et à douze ou quinze cents, selon Fenin, pannetier du roi Charles VI.

Quel jour de joie pour la foule, que celui où, à la suite de ces guerriers couverts de fer, elle vit paraître Blanchard et les autres bannis de 1417 ! Blanchard conserva, durant le siége, sa popularité, « et y eut, dit Monstrelet, grande au« torité et gouvernement. » On rapporte que, à cette entrée, les riches bourgeois froncèrent le sourcil, en revoyant cet homme qui allait bientôt devenir illustre (19).

Cependant, Guy Le Bouteiller, voulant affamer l'armée anglaise qui approchait, mit le feu à tous les faubourgs, et, dans cet incendie, disparurent huit paroisses. Étendant ce précautionneux ravage au loin, il changea les environs de Rouen en un vaste désert, négligeant si peu de choses, qu'on nivela le terrain tout autour de la place ; puis, les citoyens attendirent de pied ferme le roi d'Angleterre, sachant que, s'ils tombaient, le retentissement de leur chute se ferait sentir jusqu'aux extrémités de la France.

Henri, le 30 juillet, à minuit, vint, avec son armée, se placer en silence en face des murailles. Les Rouennais, à l'aurore, le virent du haut des remparts. Il logeait aux Chartreux, alors à Notre-Dame-de-la-Rose, pavé de Saint-Hilaire.

Dans les premiers moments du siége, la garnison fit maintes sorties, et, quoique les Anglais eussent l'avantage du nombre, comme les assiégés avaient leurs murs d'où ils foudroyaient l'ennemi, on vit que le siége serait long et l'un des plus mémorables de l'histoire.

Jusqu'au 26 août, le fort Sainte-Catherine, placé à l'entrée d'un bois qui est aujourd'hui une riche plaine, résista sur la hauteur; mais la famine le fit se rendre, et alors on descendit combattre dans la vallée.

Ici se place le défi fait aux chevaliers français par Leblanc, lieutenant anglais de la forteresse d'Harfleur. D'Arly défendait la porte Cauchoise. Sorti des murs avec trente compagnons, tous gens de pied, il fut, devant la barrière, droit à qui le défiait, et, du premier coup, le chevalier anglais fut transpercé sur son cheval, abattu et traîné de vive force dans la ville, où d'Arly reçut, pour la rançon du corps, quatre cents nobles, qui auraient aujourd'hui une valeur de douze mille francs (20). « A cause de sa vail-« lance, dit Monstrelet, il fut moult honoré de tous ceux qui « étoient dans Rouen. »

Mais à cette joie se mêla une tribulation; car, bien qu'il soit inexact de dire que les châteaux et les forteresses de la Haute-Normandie, au lieu de défendre une ville qui leur servait de donjon (21), convinrent avec Henri de faire dépendre leur reddition du sort réservé à Rouen; néanmoins, il est vrai que, sauf le Château-Gaillard et Caudebec, qui, six mois après la cité conquise, soutinrent encore l'effort des armes britanniques, puis Gisors, Gournay et la ville d'Eu, d'où Saveuse, Bournonville, Gouy et Philippe-le-Lys inquiétèrent fortement les Anglais, il y eut une honteuse suspension d'hostilités partout ailleurs.

Ainsi, plus tranquille pour ses quartiers, Henri songea à préserver ses troupes du feu terrible des remparts, qu'entretenait l'habileté de Jean Jourdain, un citoyen de Rouen dont on ne trouve pas le nom dans la capitulation, mais

que Monstrelet dit avoir été mis à rançon par le roi d'Angleterre.

Ce prince fit creuser autour des murailles une enceinte de larges fossés, dont la terre fut rejetée vers la ville, et, grâce à l'abri de ce chemin couvert, la circulation de poste à poste fut sûre et facile. Monstrelet, parlant de ce grand ouvrage, fait observer que les canons et les traits lancés par des machines purent seuls désormais atteindre les assiégeants.

Au 29 septembre, il y eut un nouveau malheur à déplorer dans la ville. Cherbourg, assiégé, se rendit à Glocestre. Depuis trois mois, d'Angennes, celui qui avait capitulé dans Touques, mettait une vigueur à se défendre qui ne le préserva pas du nom trop prodigué de traître (22). La capitulation interdit aux assiégés le droit, pendant un an, de porter les armes. Avec un sauf-conduit d'Henri, d'Angennes s'introduisit dans Rouen. Nous verrons le sort que, malgré quelques velléités de protection, lui réserva le roi anglais.

De son côté, Glocestre rejoignit, en octobre, Henri son frère, qui le plaça devant la porte Saint-Hilaire. Exeter et Dorset étaient à Beauvoisine; Cornouailles et Nottingham à Bouvreuil; Clarence, à Cauchoise; Hungtinghton, Salisbury et le fils du comte de Northumberland, à Saint-Sever, en face de *la barbacane*, ou tête de pont, et Warwick à Martainville.

Sentant la nécessité de lier le corps placé sur la rive gauche avec les cinq qui attaquaient les portes de la ville, Henri imagina de faire construire des radeaux, soulevés ou abaissés sans danger par la marée, et, sur ces pièces fortement liées, il établit un pont appelé *Saint-Georges*, jeté en amont du fleuve. Le difficile était de le défendre; on ne peut dire avec quelles peines on y parvint. Manquant de navires, on en tira de la basse Seine pour les porter dans la haute, à travers la péninsule qui s'étend de Moulineaux à Oissel; puis, après les avoir attachés au pont *Saint-Georges*, on les remplit d'armes et de soldats.

Et, d'un autre côté, pour fermer l'entrée aux navires qui venaient de Caudebec, on barra la rivière, vers Croisset, par trois chaînes de fer. Une entrait de dix-huit pouces dans les flots, l'autre était à fleur d'eau, et la dernière surpassait l'onde de trois pieds; obstacle puissant alors, et qui serait une faible barrière aujourd'hui.

Désespérant, à la fin d'octobre, de réduire de vive force une ville si enthousiaste de gloire, de prouesse et d'indépendance, Henri V se préserva des escarmouches sanglantes et des alarmes au milieu desquelles il vivait depuis trois mois, en formant, en arrière du fossé d'investissement, une ligne de terrasses garnies d'épais buissons d'épine; arrêtant ensuite les convois, et surveillant ceux qui tenteraient des surprises, il fit placer sur les hauteurs environnantes des tours en bois, garnies de canons et de machines à lancer des flèches (23).

Qu'on se figure tout cet appareil de guerre, et la solitude farouche de tant de lieux incendiés, et qu'on compare la ville et ses environs, dans cet âge héroïque, avec les splendeurs de nos jours.

L'approvisionnement des Anglais s'opérait à l'aide de deux cents petits navires qui, chaque jour, naviguaient sur le fleuve, dont l'entrée se trouvait gardée par une flotte portugaise soldée par l'Angleterre.

Cette enceinte, si bien fermée, n'inquiétait pas la grande cité. Les Anglais avaient beau faire des sommations réitérées, on leur répondait toujours de la ville par ces belles paroles : « Nous préférerons l'honneur au salut, tant que nous pourrons porter l'épée. » Est-il vrai qu'Henri V, l'idole des Anglais, ait puni cette loyauté comme un crime? que, pour intimider de si nobles citoyens, il ait fait entourer les remparts de potences où des braves allaient chaque jour expier le malheur d'avoir succombé dans les combats?

Vraiment, qui l'affirme et qui peut y ajouter foi, quand on a lu Juvénal des Ursins, dont voici les paroles :

« Ce prince, dit-il, de haut et grand courage, vaillant en « armes, prudent, sage et grand justicier, sans acception de « personnes, faisoit bonne justice au grand comme au « petit. »

On n'était pas à la Toussaint, et déjà la famine s'annonçait. Lorsqu'il paraissait dans les rues quelques viandes devenues bien rares, le peuple accourait pour les ravir. Les chevaliers donnèrent alors leurs destriers, et on commença à distribuer la chair du cheval par faibles rations. Les vivres, devenus d'un prix excessif, annonçaient que les pauvres allaient mourir.

Mais, voici qu'on se soutient par l'espoir des négociations. On a vu, du haut des murs, arriver au logis du roi d'Angleterre le cardinal des Ursins : envoyé du père commun des fidèles, il ne cesse de prêcher la paix aux rois Charles et Henri, aux bourguignons et aux dauphinois.

Le cœur de Henri fut ému quand le cardinal lui offrit l'image de la belle Catherine de France; mais, chez lui, bientôt l'ambition satisfaite s'écria :

« Oui, c'est la bénédiction de Dieu qui m'a inspiré de « venir dans ce royaume : je châtierai les sujets, je régnerai « sur eux en vrai roi ; car ce royaume doit être transféré « d'une personne à une autre ; toutes les causes pour le « changer de main s'y rencontrent à la fois. Oh! la volonté « de Dieu est que je prenne possession de la France : il m'en « donne le droit. »

Puis, étouffant ce mouvement d'arrogance échappé à un cœur naturellement artificieux, Henri finit par promettre d'envoyer ses ambassadeurs au Pont-de-l'Arche. Ceux-ci disputèrent long-temps, prétendant n'entendre plus ce français qu'avait parlé leur vieille cour. A la suite de ce futile débat, ils demandèrent l'Aquitaine, la Normandie, le Ponthieu, et maintes seigneuries. On allait tout accorder, quand ils vinrent dire : « Voici votre roi tout-à-l'heure redevenu insensé ; ainsi, qui peut traiter avec nous? Le

dauphin? il est trop jeune et n'est pas roi. Le duc de Bourgogne? ce n'est pas à lui l'héritage. »

A Rouen, on déplora la rupture de négociations dont une durée de quinze jours avait paru d'heureux augure. Mais il était d'autres pourparlers qui allaient s'ouvrir à Alençon, entre le dauphin et le roi Henri.

Pourquoi, se dit-on dans la ville, ne ferions-nous pas comme notre ennemi? n'irions-nous pas à celui qui est le fils unique du roi? On avait d'autant plus de raisons de désespérer du secours du Bourguignon, que chevaliers, écuyers, et tenants fiefs, répondaient bien faiblement aux semonces d'Isabelle de Bavière, régente du parti de Bourgogne. Le duc Jean-sans-Peur le disait lui-même à qui lui reprochait Rouen lâchement abandonné: « La plus grande partie du royaume, s'écriait-il, a délaissé à faire aide et secours au roi; on a publié l'arrière-ban, et le peuple a petitement obéi. »

Les magistrats rouennais, qui voyaient commencer les longues funérailles où trente mille personnes périrent par la faim, et vingt mille par la contagion (d'autres forment un total de quatre-vingt mille morts), députèrent au dauphin, dont ils savaient l'armée dans le Maine; mais Charles, appelé depuis *le Victorieux*, outre qu'il ne put s'accommoder avec Henri, lequel voulait, de plus qu'au Pont-de-l'Arche, la Flandre conquise à frais communs, reçut mal les citoyens d'une ville trois fois séditieuse et dont le dernier soulèvement avait failli ruiner à jamais le parti Armagnac.

L'unique ressource des Rouennais fut donc d'envoyer à Paris un vieux prêtre fort respecté. Ce vieux prêtre, embarrassé de parler au roi et au duc de Bourgogne, se ressouvint d'Eustache de Pavilly, l'orateur des séditieux, celui dont la voix était rude aux princes; il avait, par ses remontrances, au nom de l'Université, causé, en 1413, des troubles mémorables.

Le carme normand ne refusa pas son vieux compatriote, et, l'accompagnant, il harangua le conseil des princes sur un texte plein d'amertume: « *Domine, quid faciemus?* » Longuement Eustache de Pavilly raconta les misères de la ville assiégée. Le vieux prêtre n'ajouta que ce peu de mots :

« Très excellent prince et seigneur, dit-il au roi, il m'est enjoint, par les habitants de la ville de Rouen, de venir contre vous, et aussi contre vous, sire de Bourgogne, crier le grand *haro*, à cause de leur oppression par les Anglais. Si, faute de votre secours, ils deviennent sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez pas dans le monde de plus grands ennemis qu'eux; et, s'ils le peuvent, ils détruiront vous et votre race. »

A Rouen, on revit l'homme respecté; il dit toutes les belles paroles de secours qui lui avaient été données; comment il avait vu le parlement, l'université, les bourgeois de Paris requérir le secours royal pour la ville de Rouen, et comment Jean-sans-Peur, pour solder une armée qu'il faisait venir de Bourgogne, seul pays de France où la noblesse lui obéît volontiers, avait rétabli les aydes abolies, et prélevé, sous forme d'emprunt forcé, cent mille livres sur les parisiens.

Alors, qui n'eût cru à une prochaine délivrance? Des chariots d'argent envoyés à la duchesse de Bourgogne, pour solder et hâter les gens d'armes; le roi parti pour Saint-Denis, afin d'aller y chercher l'oriflamme (24); la cour déjà en route pour Pontoise; enfin, les communes de France et quelques gentilshommes s'amassant à Beauvais.

Et cependant, Rouen n'était pas secouru. Comme un flambeau d'abord brillant, cette ville s'éteignait faute de nourriture. On y mangeait la paille des lits.

Mais un beau désespoir pouvait sauver la ville, ennemie du joug étranger. Jusque-là, de manier les armes lui avait réussi; elle résolut encore d'y recourir. Dix mille se pré-

sentèrent pour combattre, sans compter ceux qui devaient rester à la garde des remparts. Chacun devait avoir des vivres pour deux jours, et, quand tout fut prêt, deux mille sortirent par la porte Cauchoise, et furent, dans les ombres de la nuit, porter, chez les Anglais endormis, la mort et le ravage. Déjà deux cents avaient franchi la porte Bouvreuil; alors, le pont-levis se rompt sur ceux qui suivent, et voilà un affreux cri de trahison qui circule dans l'armée. Elle sait le fossé rempli de morts ou de blessés. On dit que les supports du pont ont été trouvés sciés. Le temps se perd dans l'hésitation, et les Anglais viennent de sonner le cor qui réveille. Alors, les chefs dirigent les huit mille vers la porte Saint-Hilaire; c'est les conduire où est Henri. Ce prince était si peu averti de l'attaque nocturne, que, sans casque et à demi armé, il marchait au combat, ne craignant qu'une chose : c'était le bruit de sa mort. Pour détromper et ses amis et ses ennemis, il fit allumer deux torches; brûlant à ses côtés elles le montrèrent à son armée ravie des grâces de sa personne (25).

Du côté des Rouennais, on distinguait d'Arly, auquel, selon Monstrelet, les gens de la ville se fiaient plus qu'en nul autre capitaine.

Cependant, un dommage immense était causé à l'ennemi. Chaque corps des assiégés s'était réuni; mais cinquante braves Rouennais restaient ou morts ou prisonniers. Les citoyens crurent donc sage de rentrer dans leurs murs. Là, murmurant contre messire Guy Le Bouteiller, si vanté par les historiens anglais, ils lui attribuèrent ce pont-levis rompu; accusation injuste, à laquelle beaucoup de bourgeois furent loin d'ajouter foi.

Au reste, durant les dix semaines cruelles, de la fin d'octobre à la mi-janvier, les vivres finirent par être quarante fois plus chers que de coutume, et, bientôt, aux chevaux on substitua de plus hideux aliments. D'abord, le chien et le chat domestiques; puis, les animaux rongeurs; puis,

ceux qui sont immondes ; puis, rien pour le pauvre et à peine quelque chose pour l'opulence. On vit des affamés, qui croyaient trouver des sucs nutritifs dans le cuir des tables et des coffres. Que faire, quand tous expiraient, jusqu'à d'Arly, si cher aux Rouennais?

Dure fut la résolution qu'on prit. Après avoir assemblé les plus indigents, on les mit hors des murs : ils étaient douze mille. La saison était fort rigoureuse. L'Anglais en laissa passer quelques-uns, et il en repoussa la foule. Il fallut les solennités du jour de Noël pour que Henri consentit à alimenter faiblement ces infortunés, réfugiés entre les remparts et les glacis, que le froid et la faim décimaient chaque jour au milieu des plus cruelles douleurs. Leur ressource fut l'herbe fanée des fossés ; ils allaient arracher jusqu'aux plantes saxatiles du rempart. Dans cette horrible situation, des enfants furent mis au jour ; quelques-uns seulement reçurent les eaux du baptême. On les hissa au haut des murs ; mais la corbeille revint, et le nouveau-né fut mourir sur le sein tari de sa mère.

En considérant de telles extrémités, on accuse presque la fermeté de Le Bouteiller, et, cependant, le courage d'un peuple, si impitoyable pour lui-même et pour les siens, est tellement patriotique qu'il a rendu immortel le nom de Blanchard, dont l'empire s'exerça sur la commune de manière à lui inspirer une constance qui paraît renouvelée de Sagonte ; elle est belle comme l'antique, et nos murs s'en couvrent de gloire. Simple membre de la confrérie de Saint-Romain, et chef du *menu-commun*, la mort de Blanchard fut aussi pure que le commencement de sa vie avait paru séditieux.

La tradition place à côté de lui un prêtre qui, durant le siége, se gouverna et se conduisit *moult prudemment*. C'est ainsi qu'en parle le chroniqueur. Il se nommait Robert de Livet, était vicaire-général, et déjà chanoine en 1408. Prisonnier en Angleterre après le siége, il re-

comme un bon citoyen dans le sein de sa ville. Cependant, ces douze mille, qui mouraient sur le glacis, n'étaient que barbarie, et ne donnaient pas le secours, ce secours qu'il fallait prompt et efficace. Pour le hâter, on se décida, vers la mi-décembre, à députer à Beauvais quatre gentilshommes et quatre bourgeois. Ceux-ci, après avoir peint la détresse de la ville immortelle, finirent ainsi leur discours :

« Vous, notre sire le roi, et vous, noble duc de Bourgogne, les bonnes gens de Rouen vous ont déjà, par plusieurs fois, signifié la détresse qu'ils souffrent pour vous; mais si, dans bien peu de jours, ils ne sont secourus, ils se rendront au roi anglais. Quant à présent, voici leur foi, leur serment, leur loyauté, leur service et leur obéissance. Reprenez-les, ou secourez ces bonnes gens. — Au plaisir de Dieu, leur répondit-on, vous serez secourus. — Mais dans quel terme ?— Ce sera, reprit le duc de Bourgogne, le quatrième jour après Noël.

Et eux de partir. Que dans la ville ils tardaient à paraître ! (27) Comme on y comptait les heures ! Enfin, ils ont échappé aux périls du camp anglais, qu'il leur a fallu traverser : les voici revenus mourir avec leurs concitoyens. On les mène à la maison de ville. C'est le bruit de la cité; chacun accourt. On veut les voir, et surtout les entendre. Ils ont dit : *quatre jours après Noël*, quelle allégresse! les cloches sonnent; on fait partout, selon Lingard, des réjouissances, et chaque combattant est averti de se tenir sur ses gardes et de seconder les efforts de ses amis.

Mais, peu de jours après, voici une autre rumeur : *le secours*, *le secours ;* il vient du côté de la forêt Verte.

« Durant ces tempêtes, dit Monstrelet, messire Jacques d'Harcourt, et le seigneur de Moreuil, assemblèrent environ deux mille combattants, puis se tinrent en embuscade à deux lieues de Rouen. Ils envoyèrent cent vingt gendarmes tomber sur un village voisin du quartier de Bouvreuil, d'où Cornouailles, averti par les fuyards, fut droit aux

Français, avec six cents combattants, pressés de venger leurs morts et leurs blessés. Les Anglais font reculer les Français jusqu'à l'embuscade, et les y suivent hardiment; leur contenance fière en impose; elle effraie même. Aussi, une partie des Français se met en déroute. Cependant, Moreuil veut combattre; il est pris (28). Jacques d'Harcourt, contraint de fuir, franchit, avec son petit cheval, un fossé large de dix pieds, et Cornouailles revient triomphant devant Rouen. »

Le dirai-je? les Rouennais virent passer le quatrième jour après Noël, et nul Français ne parut. Enfin, au commencement de janvier, un envoyé de Jean-sans-Peur vint dire mystérieusement aux magistrats : « Les bonnes villes, les gens d'armes, tout est congédié ou est mis en garnison autour de Paris, car le dauphin menace cette cité; que Rouen traite avec Henri, et qu'il obtienne, s'il peut, de bonnes conditions. »

« A peine, dit Monstrelet, ces nouvelles furent répandues, qu'il y eut grand deuil. Jamais les habitants n'eurent au cœur une tristesse plus forte que celle-là, et, quant à la plupart des gens d'armes, ils ne savaient comment sortir de ce danger. Néanmoins, plusieurs des capitaines, et les plus notables de la ville, les reconfortèrent de leur mieux. Ensuite, on s'assembla en la maison de ville, et il y fut arrêté, vu le peu de vivres qui restait, d'envoyer un hérault au roi d'Angleterre. »

De ce prince, on eut un sauf-conduit pour six députés. Deux gens d'église, deux gentilshommes, et deux bourgeois sortirent de la cité en silence, dit-on, et habillés de deuil. Le chroniqueur se borne à raconter qu'ils étaient sages et éloquents; qu'ils furent droit à la tente de Henri, et que ceux du logis royal les menèrent chez l'archevêque de Cantorbéry, où se trouvait Warwick, et deux autres négociateurs anglais.

Quand les six députés revinrent de chez l'archevêque

anglais, ils dirent, dans une assemblée très nombreuse de notables et de gens du commun, que le roi Henri voulait avoir la ville à merci.

« Et tous ceux qui étaient là répondirent, selon Monstrelet, qu'ils préféraient vivre et mourir tous ensemble les armes à la main, plutôt que d'accepter telle condition. »

Mais, le lendemain, il fallut délibérer comment on mourrait tous ensemble, et la multitude fut grande en la maison de ville. Les pourparlers furent longs; mais la résolution fut unanime.

Saper cinq cents toises de mur, les jeter dans le fossé, et, quand on aurait passé, les hommes tous armés, ayant au milieu d'eux les femmes et les enfants, laissant la ville en feu, aller, sous la garde de Dieu, où il lui plairait de conduire son peuple : voilà quel fut le dessein.

La nuit du lendemain, ce prodige de courage devait avoir lieu.

A peine averti, le roi d'Angleterre, sous je ne sais quel prétexte, redemanda les six députés. Cette fois, ils parurent devant lui.

« Sire roi, dit un des docteurs, c'est bien peu de gloire à vous. Quoi! affamer un peuple simple, pauvre et innocent? Ne serait-ce pas une chose plus digne de vous de laisser passer ces misérables qui périssent entre nos murailles et nos fossés, puis de nous livrer un vigoureux assaut? »

Henri, irrité de ce qu'il appelait arrogance, répondit :

« La déesse de la guerre tient à ses ordres trois servantes : l'épée, la flamme et la famine. J'ai cru devoir choisir la plus douce. Quant aux malheureux qui meurent dans les fossés, la faute en est à vous qui avez eu la cruauté de les chasser; pour l'assaut, je le donnerai quand et comme je voudrai; c'est à moi, et non à vous d'y aviser. »

Courroucé, il finit cependant par leur faire bon accueil, et même il leur fit servir un repas.

Cédant à la nécessité, ils le terminèrent par lui deman-

Digitized by Google

der une trève. Craignant leur désespoir, Henri consentit à ce que, sous une tente, Guy Le Bouteiller et vingt-trois commissaires vinssent traiter, durant huit jours, avec des commissaires anglais. Parmi les Rouennais, on distinguait d'Houdemare, Martel, Mustel, Deschamps, Dubosc, Croixmare et Le Lyeur, noms aujourd'hui portés encore honorablement.

Le traité fut dur; mais non pas cette soumission sans condition préalable, qu'un vainqueur orgueilleux voulait d'abord imposer.

La ville garda ses vieilles lois. Les pauvres des glacis rentrèrent et furent nourris quelques jours sur les provisions épuisées des habitants. Les chaînes des rues furent enlevées, mais vendues au profit des bourgeois. On paya trois cent mille écus d'or au roi d'Angleterre. Celui-ci se réserva une place pour y bâtir un palais, dont les fortifications devaient brider la population, et, outre les quatre-vingts otages du traité, il stipula qu'il y aurait des prisonniers, notamment tous les déserteurs de son service. C'était un moyen habituel de finance que n'oubliait guère le besoigneux Henri. Ainsi, d'Houdetot, bailli royal, ruina lui et les siens, en se rachetant par quatre mille écus. Ainsi, le maire Jean Seigneur, et Robert de Livet, vicaire-général, se rachetèrent aussi, preuve que Henri frappait sur tous ceux qui avaient eu l'autorité durant le siége. Parmi les personnes qui furent exceptées de la clémence royale, on cite un inconnu qui l'avait injurié; un italien, nommé Luc, qui pouvait être quelque riche financier, car il est nommé le premier; un bailli de Valmont, et jusqu'à deux marchands de poissons. L'histoire se tait sur l'étendue des vengeances de Henri V; elle se borne à dire comment d'Angennes fut décapité malgré son sauf-conduit. Et la tradition rapporte que, avant d'avoir la tête tranchée, Blanchard dit un beau mot : « Je n'ai pas de biens, mais si j'avais de quoi payer ma rançon, je ne voudrais pas

racheter le roi anglais de son déshonneur. » Ce mot-là est si beau, qu'il doit etre vrai. (29)

Quant à Le Bouteiller, il vit les gens d'armes qu'il avait eu l'honneur de commander, conduits au faubourg Saint-Sever, puis ramenés sur la rive droite par le pont Saint-Georges, où les attendaient d'indignes misérables, chargés de les dépouiller de leur or et même des habits où se trouverait quelque orfévrerie. A cette vue, les chevaliers français jetèrent leurs *trousselets* dans le fleuve, et l'on vit de grands seigneurs se couvrir de haillons.

« Pour messire Guy Le Bouteiller, c'est Monstrelet qui parle, il se rendit anglais et fit serment au roi d'Angleterre, en délaissant son souverain et naturel seigneur le roi de France », dont ensuite il mena les restes aux caveaux de Saint-Denis. Singulière destinée du malheureux Charles VI, de livrer son royaume à l'étranger et d'avoir pour gardien de son corps, menacé par de bons Français, un de ses meilleurs capitaines qui s'était fait anglais.

Une telle défection ne parut qu'une feinte à quelques notables bourgeois de Rouen, qui, continuant à avoir confiance en lui, lui vinrent dire, après qu'Henri V eut pris leur ville, que, s'il voulait leur aider, ils remettraient Rouen en la main du roi Charles. Mais, selon Fenin, pannetier de Charles VI, *il fit semblant de vouloir entendre*, et il le redit au roi Henri; pourquoi il y eut plusieurs têtes coupées; Guy Le Bouteiller étant fort blâmé pour cette trahison.

Qu'il l'ait commencée durant le siége, cela est fort incertain (30), la ville se défendit si bien; toutefois, ils le crurent, ces *sages* dont parle Monstrelet, qui, voyant pour banderolle de lance une queue de renard qu'un page portait derrière Henri V, à son entrée dans Rouen, se dirent : « Voici qui fait allusion à quelque chose; c'est signe que la ville n'a été prise que par ruse, elle aura été vendue par son capitaine. » Conclusion singulière qu'adopta sans doute la dame de la Roche-Guyon, veuve d'un chevalier mort aux

champs d'Azincourt, fille de l'illustre Bureau de la Rivière. Elle préféra s'exiler, elle et ses jeunes enfants, au malheur d'avoir un tel époux. Henri le lui offrait, et le vengea en le gratifiant des domaines de cette femme vraiment française.

Cependant, vinrent, audevant du roi vainqueur, le peuple et les prêtres. On était au jeudi 19 janvier 1419. Ce fut un grand triomphe. Accompagné des seigneurs de son sang et d'autres nobles en très grand nombre, Henri, sur les deux heures de l'après-midi, fut avec pompe à la Cathédrale pour remercier le dieu des armées. Toutes les cloches sonnaient. En s'inclinant devant l'autel il ne dut rien adresser au ciel miséricordieux.

Moins de quatre ans après, Rouen fut témoin d'une autre entrée (septembre 1422). De la route de Paris, on vit s'avancer un char funèbre; sur ce char, en un lit cramoisi, brodé d'or et surmonté d'une riche tenture de soie, reposait l'effigie d'Henri V, vêtue de ses habits et la couronne en tête, le sceptre dans la dextre, et un globe, surmonté d'une croix, dans la senestre.

Autour du corps, on ne voyait que prêtres sur deux files, qu'armoiries, bannières et pennons; trois cents torches s'y mêlaient, puis, en avant et en arrière, cinq cents chevaliers, en armures noires avec des lances renversées. Le jeune roi d'Écosse menait le deuil de celui dont il était le prisonnier, mais l'ami. Ensuite venaient les princes du sang d'Angleterre et la noblesse, qui chevauchait.

Enfin, à une demi-lieue de distance, apparaissait Catherine, fille de France et reine d'Angleterre; belle, jeune et chérie de celui auquel elle avait apporté un trône usurpé pour dot, et qui l'avait rendu père d'un fils, Henri VI, orphelin de huit mois. A la suite de la reine accourait un peuple immense (31).

Entrée dans Rouen, l'effigie d'Henri V fut placée sur un lit de parade. Une statue d'argent l'attendait sur son tombeau de Westminster.

NOTES ET ADDITIONS.

(1) Il se fit aimer des plus basses classes de France et d'Angleterre, par la protection qu'il leur accordait contre l'oppression de leurs supérieurs. — D'ailleurs, fils respectueux, bon mari, frère tendre, ami sûr et généreux, maître indulgent, il avait, dit Lingard, la tête froide et l'ame ardente.

(2) La pension de cette anachorète, nommée Colette, fut de quarante écus d'or, valant quarante-quatre livres dix-huit sous, en un temps où le boisseau de blé se vendait *deux sous*. Avec un écu d'or on achetait donc onze boisseaux et un quart de froment. Les quarante écus d'or, à ce compte, faisaient cent louis, ou quatre cent quarante-neuf boisseaux de blé, à cinq francs cinquante centimes le boisseau.

(3) A la bataille d'Azincourt, Henri crut, à la fin du combat, que la victoire allait lui être ravie, et il n'hésita pas à donner l'ordre d'égorger tous les prisonniers. On enleva, disent les historiens, les casques de ces braves et vieux chevaliers que le sort avait trahis, et on les frappa à coups de hache sur la tête. Selon le droit de la guerre, alors fort inhumain, la vie du prisonnier était la propriété de celui qui l'avait dans ses fers.

(4) Le revenu de la couronne d'Angleterre ne se montait, sous Henri V, qu'à cinquante-cinq mille sept cent quatorze livres sterling dix schellings dix pences, dont quarante-deux mille cinq cent sept livres sterling seize schellings dix pences étaient indis pensables aux dépenses

ordinaires du gouvernement ; Calais seul coûtant plus de dix-neuf mille livres sterling. Pour sa liste civile et ses ambassades, il ne restait donc à Henri que treize mille deux cents livres sterling quatorze schellings. Or, voici un aperçu de la seule dépense de la solde d'une armée anglaise : chaque archer recevait journellement six deniers, l'écuyer avait un sou, le baron ou banneret quatre sous, le comte six sous huit deniers et le duc treize sous quatre deniers. L'archer devait avoir un cheval, l'écuyer quatre, le chevalier six, le baron ou banneret seize, le comte vingt-quatre et le duc cinquante.

(5) Tous les secours extraordinaires accordés à Henri V, par des parlements où il avait fait jouer un grand et nouveau rôle aux communes, s'élevèrent à deux cent trois mille livres sterling pendant dix ans de règne.

(6) L'extrême disproportion de ses revenus avec les dépenses qu'entraînaient ses grandes entreprises entravant constamment la mise à fin de ses projets, on le vit sans cesse mettre en gage ses joyaux et sa couronne, et emprunter de toutes parts, sans pouvoir presque jamais payer ses dettes. Le service que lui rendit Gaucourt, prisonnier d'Azincourt, revenu en France pour y retrouver la couronne et les joyaux d'Henri V, pillés par des paysans picards, expliquerait peut-être l'animosité du roi d'Angleterre contre Alain Blanchard, instigateur présumé du meurtre de ce bailli royal; du moins c'est là l'idée que nous en donne Monstrelet.

(7) Au mois de juin, dit Du Souillet, la ville fut tellement environnée des Anglais, que le chemin des vivres fut entièrement fermé. Il serait fastidieux de prouver, par une foule de passages, que les annalistes, soit anglais, soit français, ont tantôt fait commencer le siége en juin, vers

le 12, puis vers la fin, et tantôt à la fin de juillet, puisqu'ils l'ont reculé jusqu'à la fin d'août. Etranges incertitudes !

(8) Isabelle de Bavière s'était formé une garde et avait mis à sa tête trois hommes de guerre, dont les trop vives familiarités finirent par irriter contre elle le roi son mari. Celui-ci fit noyer Louis de *Bosredon*. Charles, dauphin, poussa l'outrage non moins loin, et s'attira dès-lors la haine furieuse d'une mère à laquelle il ôtait l'honneur.

(9) Malet de Graville, capitaine de cette garde de la reine, ne s'en déclara pas moins *dauphinois ;* il vit ses biens confisqués par les Anglais, et défendit contre eux Montargis. Il était, avec la Pucelle d'Orléans, au sacre de Reims, et il mourut après avoir été grand-maître des arbalétriers de France. Son second fils, l'amiral de Graville, gouverna la France sous la régence d'Anne de Beaujeu, et s'y enrichit tellement, que le cardinal de Richelieu, voulant justifier ses propres richesses, fit imprimer le testament de Louis de Graville. Les reproches de Cornouailles contre la prétendue timidité du capitaine du Pont-de-l'Arche n'ont fait nulle tort à la réputation de courage et de bonne conduite de Jean Malet de Graville, illustré depuis sous les murs d'Orléans.

(10) Être du parti de Bourgogne, c'était alors ne vouloir point d'impôts, et, depuis long-temps, tel était le vœu de Rouen, où l'on comptait plus de mille fabricants de draps rayés ou unis. On peut lire, dans l'Histoire de France du P. Daniel, année 1381, l'étrange sédition qui fit proclamer roi un manufacturier de si grosse corpulence qu'il n'était connu que sous le nom de *Le Gras*. Deux cents ouvriers drapiers firent la sédition. *Le Gras*, monarque proclamé pour un jour, signa de force la pancarte qui abolissait les

taxes. Sous ce règne, de pareilles séditions furent fréquentes à Rouen.

Raoul de Gaucourt était un trouvère. On a de lui des ballades et des rondeaux. M. l'abbé de La Rue se trompe en le faisant vivre en 1422. Ce dut être sa succession qui fut dépouillée, le 10 mars 1422, au profit de l'anglais Jean Haneford.

(11) Ces drapiers, victimes du siége, ont disparu de la ville, dont ils avaient fait, pendant plus d'un demi-siècle, l'incroyable prospérité : leur turbulence égalait celle des bouchers de Paris.

(12) Les historiens disent que Henri V, à peine maître de Rouen, rendit à Guy Le Bouteiller ses terres, qui, dès-lors, devaient être en Normandie. On affirme, d'ailleurs, qu'il était *homme du pays*. Ce qui est plus incertain, c'est qu'il fut des illustres *Bouteillers* de Senlis.

(13) Ce nombre de quinze mille hommes de milice est affirmé par Saint-Remy (c. xci), et répété par Monstrelet. Il paraîtra bien considérable, si on ne s'arrête pas à la partie du récit qui montre tous les gens redoutant la domination anglaise empressés d'accourir à Rouen. Henri V était très dur et très hautain pour les nobles et les riches; or, les gentilshommes étaient si peu endurants dans ce siècle d'anarchie, que la plupart refusaient l'obéissance sous le moindre prétexte. La solde s'étant arriérée en octobre 1417, les gens d'armes qui gardaient le Pont-de-l'Arche, bien que les Anglais s'approchassent, voulurent se retirer chez eux. Malet de Graville fut obligé de distraire, pour les payer, une partie du fonds destiné aux fortifications.

(14) Le docteur Lingard lui-même, si favorable à Henri V, convient que ce prince ne ménagea pas assez la noblesse

de France, accoutumée, sous son roi Charles VI, à ne rien craindre et à tout oser. Il prononce même le mot d'*arrogance*, et ce mot qualifie bien la conduite tenue par son héros envers les gentilshommes français. Qui ne se souvient de la manière dont il traita un personnage tel que le maréchal de l'île Adam? Jacques de Harcourt s'en fit dauphinois, de zélé bourguignon qu'il était.

(15) L'exemple de la fuite fut donné aux gens d'église par Louis de Harcourt, qui se retira dans Châtellerault, en Poitou. Cet archevêque de Rouen n'avait que vingt-quatre ans, en 1406, quand il fut élu, et quarante ans quand il mourut loin de son diocèse, en 1422 (octobre). Il aurait dû ne pas abandonner son chapitre, qui avait besoin d'être réprimé dans son humeur guerrière. On sait que, venant du Pont-de-l'Arche, en 1417, où il était allé implorer le dauphin, prince que Jean de Graville supplia aussi en faveur des Rouennais en insurrection, il trouva, aux portes de sa ville archiépiscopale, plusieurs de ses chanoines en armes : ils faisaient la montre avec les bourgeois.

Parmi ceux qui sortirent de Rouen, fut un trouvère normand, Guillaume Granson, né anglais; il avait épousé Jeanne, dame de Rouvray, entre l'Andelle et Gournay. Voyant ses compatriotes triomphants, il quitta Gisors, où il s'était retiré, et alla combattre avec Henri V, lequel, en 1418, lui donna les domaines confisqués sur Jean de Sillans. On ne voit pas qu'il ait chanté le roi dont il suivait les drapeaux. On n'a de lui que des complaintes amoureuses ou des *adieux à sa jeunesse*, qui pourraient être touchants. Avec lui partirent de Rouen un Talmond, et plusieurs autres chevaliers.

(16) Ce Montagu est le même qui, se sauvant du guet-apens de Montereau, en 1419, écrivit à toutes les bonnes villes pour les soulever contre Charles VII, alors dauphin.

Il reçut de grands bienfaits des Anglais. Le duc de Bedfort lui rendit un des offices de la couronne, et lui fit don de très grands domaines, et personne ne l'accusa d'avoir trahi Rouen. Il avait fait cependant presque toutes les actions reprochées à Le Bouteiller, sauf celle de dénoncer des bourgeois patriotes qui voulaient secouer le joug anglais.

(17) Toulongeon est nommé *Antoine* par Monstrelet: conséquemment, il ne doit pas être confondu avec *Jean* et *Andrieu*. Cette famille chevaleresque s'est éteinte, et est remplacée par celle de Gaspard.

(18) Monstrelet cite le seigneur de Bapaume. Il le met en tête; puis viennent messire Andrieu de Roches, Henri de Chauffour, le grand Jacques, natif de Lombardie, Guérard, bâtard de Brimeu, et plusieurs autres prud'hommes et renommés en armes.

(19) Alain Blanchard, dit l'historiographe d'Henri IV, Jean de Serres, capitaine du commun, digne d'être immortel en l'histoire, étant mort pour le service du roi et de sa patrie, en un temps signalé d'une tant désespérée confusion.

(20) Deux nobles faisaient un écu d'or; chaque écu d'or valant onze boisseaux et un quart de blé, il en résulte que la même quantité de blé, achetée alors avec un écu ou deux nobles, ne pourrait être obtenue, aujourd'hui que le prix du blé est de cinq francs cinquante centimes le boisseau, à moins de soixante francs; or, quatre cents nobles à trente francs, ou deux cents écus à soixante francs, font bien douze mille francs. Le calcul par marc d'argent serait fort différent, mais il serait trompeur, et j'ai préféré fixer le prix de l'écu sur le taux du froment, cette denrée pouvant servir de régulateur précis des valeurs diverses.

(21) Jean de Serres emploie cette expression en parlant de Rouen; il dit que cette ville était le *donjon* de la Normandie.

(22) Scipion Dupleix fait un étrange raisonnement pour prouver la trahison de Guy Le Bouteiller. Sa trahison fut, dit-il, prouvée par sa perfidie. Quand, deux siècles et demi après les événements, on emploie ce genre d'induction, il est à croire que, dans toute la chaleur des passions, et lorsque les événements étaient ce qu'on appelle aujourd'hui *palpitants*, on avait bien des manières de conclure contre ceux qui rendaient les places dont on leur avait confié la garde. Aussi voyons-nous Graville, Le Bouteiller et d'Angennes accusés tour à tour. De Serres a dit de d'Angennes: *plus avare que magnanime*. La critique historique n'a pas ratifié ce jugement d'un historien que nos ayeux lisaient beaucoup et que nous ne connaissons plus guère aujourd'hui.

(23) Le nom de *Mont-Fortin*, appliqué à l'une des hauteurs qui environne Rouen, vient peut-être de l'un de ces forts. Entre la Grande et la Petite Etoile il existe, sur la côte, *le Grand et le Petit Châtelet;* à l'entrée de la forêt Verte, on trouve un lieu nommé *la Bretesche;* enfin, dans les bois, en face de Saint-Léger-de-Bourg-Deny et au Montmain, sur la hauteur qui surveille le vieux chemin de Lyons, on aperçoit des *mottes*. Celle du Montmain ne ressemble en rien aux mottes, soit gauloises, soit romaines ou normandes, qui existent ailleurs: la terre est rejetée sur les bords et prise du sein d'un fond de cuve. Ces bords, exhaussés, paraissent merveilleusement propres à recevoir un de ces châteaux de bois qu'on appelait *castiax*.

(24) La haute noblesse était si peu bourguignonne, que, à défaut d'illustres seigneurs, on fut obligé de donner l'oriflamme à porter au seigneur de Montmort.

(25) Un contemporain qui s'est caché en Angleterre sous le nom très orgueilleux de *Tite-Live*, a fait d'Henri V le portrait que voici :

« Il réunissait, dans une taille un peu au-dessus de la moyenne, les grâces d'une agréable conformation. Il avait le cou et la tête bien détachés des épaules, les membres sveltes et admirablement proportionnés ; d'ailleurs si vigoureux et si léger à la course, que, accompagné de deux de ses courtisans, il força et prit un daim, sans chiens et sans armes. Il aimait passionnément la musique et excellait dans tous les exercices militaires.

(36) Je dois ce dernier détail à l'érudition de M. Achille Deville.

(27) Dans un récit poétique, peut-être serait-ce ici que le poète devrait commencer son poème, et ne faire de ce qui précède que des épisodes ?

(28) Thibault de Soissons, seigneur de Moreuil, demeura prisonnier des Anglais jusqu'en 1422. Alors, il leur promit de ne plus porter les armes. Avant ses revers, il était capitaine de Boulogne.

(29) Le roi Henri n'aurait plus eu de rançons, s'il avait épargné les prisonniers qui se refusaient à une bonne composition ; et, d'ailleurs, des prisonniers mis à mort : tel était l'affreux droit de la guerre du temps. Charles de Lens, amiral de France, pris, dans les barricades de Monterau, au moment où son maître, le duc Jean-sans-Peur, succombait dans un guet-apens, eut la tête coupée par ordre du parti dauphinois.

(30) Il est faux qu'il ait eu la charge de capitaine de Rouen immédiatement après le siége ; car, sous le com-

mandement supérieur du duc de Glocestre, cette charge fut donnée à Gaultier de Beauchamp, et ce ne fut que plus d'un an après que Guy reprit, sous l'autorité anglaise, les fonctions que lui avait confiées le duc de Bourgogne.

(31) Il est difficile de croire que la reine Catherine ignorât son malheur, et suivit cette pompe funèbre, sans pressentir, et même sans savoir que son glorieux époux n'était plus On l'a pourtant affirmé.

NOUVEAUX DÉTAILS

SUR

PIERRE CORNEILLE,

RECUEILLIS

DANS L'ANNÉE OÙ ROUEN ÉRIGE UNE STATUE A CE GRAND POÈTE ;

PAR M. EMM. GAILLARD.

Corneille naquit un samedi et mourut un dimanche. Il vécut cinquante-six ans à Rouen, y élevant six enfants, y soignant sa vieille mère, et passant ses étés à Hénouville jusqu'à l'époque de son mariage.

M. l'abbé Antoine Legendre, curé d'Hénouville, était son ami intime. C'était dans un presbytère que Corneille venait jouir des beaux jours. Ils allaient ensemble voir cette vue ravissante de la Seine, que nous admirons tant des hauteurs d'Hénouville; l'abbé Legendre lui parlait de la *manière de bien cultiver les arbres fruitiers*, car ce physicien, né au Vaudreuil, a contribué à l'édition de ce livre très estimé, s'il n'en a été l'auteur; et Corneille faisait pour lui la description en vers du presbytère d'Hénouville, ouvrage que le père de la tragédie fit imprimer à Rouen, en 1642, sous le format in-12. Alors, Corneille avait trente-six ans et était marié depuis deux ans; il ne pouvait plus songer à passer ses vacances chez un prêtre, où une jeune femme et de petits enfants auraient mal figuré.

Je soupçonne que ce fut alors que Pierre Corneille loua, soit au Petit-Quevilly, soit à Bapaume, les deux maisons qu'on y montre comme ayant été les maisons de campagne

de l'homme illustre. Celle dont les fenêtres sont grillées et qui a si pauvre apparence, sur la route de Rouen à Bapaume, est aujourd'hui la propriété de M. Reiset, receveur-général. Là, se trouve, sur une large pierre, trouvée sur les lieux, le buste du grand homme. M. et madame Reiset ont un culte pieux pour Corneille, honneur leur en soit rendu.

Il parait que le fils aîné de Corneille se rappela, en 1670, les heureuses années de son enfance passées au pied de la côte de Canteleu, et qu'il chercha une habitation peu éloignée de celle où n'habitait plus son illustre père, alors à Paris ; en effet, il acheta, chez Jean Borel, notaire, à Rouen, une maison à Croisset, qui fut clamée, en 1671, par Guillaume Houppeville. Nous tenons ce fait de M. Houel. Ce correspondant de l'Académie a lu les actes dont je parle, et il y a vu que Pierre Corneille, fils de l'illustre auteur de *Cinna*, prenait, en contractant, la qualité de *secrétaire ordinaire*, et non de gentilhomme ordinaire *de la Chambre du roi*, dernière qualification qui pourrait bien être une erreur de M. Jules Taschereau.

Ce dernier biographe de l'illustre tragique s'est également trompé sur *Mélite*, dont il fait un être imaginaire. S'il avait lu le *Moréri des Normands*, manuscrit de la Bibliothèque de Caen, il aurait vu que *Mélite* est l'anagramme de Milet ; or, l'abbé Guiot, ancien secrétaire du Puy de la Conception de Rouen, affirme que M[lle] Milet était une très jolie personne de notre ville. J'ajouterai qu'elle demeurait à Rouen, rue aux Juifs, n° 15. Le fait m'a été attesté par M. Dommey, ancien greffier en chef de la Chambre des comptes, homme qui aurait cent-vingt ans aujourd'hui, et qui disait tenir cette particularité de très vieilles demoiselles habitant cette maison, rue aux Juifs, quand, lui, il était fort jeune et ne l'habitait pas encore. L'existence de M[lle] Milet est, d'ailleurs, de tradition à Rouen. Je l'ai ouï raconter, dans ma jeunesse, à des octogénaires du plus

haut rang, et dont un avait été l'ami de M. de Cideville. (Le chevalier de Maisons, homme très brillant par son esprit.)

Comme on aime à suivre Pierre Corneille dans sa ville natale, je conseille à ses admirateurs de faire, en son honneur, de petits pélerinages, d'abord de la rue de la Pie au faubourg Cauchoise, où était le couvent de sa fille, la religieuse dominicaine; ce père bien tendre devait y aller souvent : puis, au collège des Jésuites, rue du Grand-Maulevrier, où ses quatre fils avaient été élevés, et où lui-même avait été nourri, et où vivait d'ailleurs le père Larue, qu'il aimait comme un de ses fils, ayant trente-sept ans de plus que lui. Corneille mit en vers français les vers latins du jeune jésuite de vingt-quatre ans, et fut, en 1667, les porter à Louis XIV, louant devant le monarque les vers et le jeune auteur.

En général, les jésuites de Rouen, ses maîtres et ceux de ses fils, ne cessèrent d'être ses meilleurs amis. Il les aimait, parce qu'il était très pieux dès l'âge de quarante-cinq ans, plus pieux même, disent ses contemporains, qu'on ne l'est ordinairement dans le monde, si bien que, par obéissance pour la reine Anne d'Autriche, il commença, en 1651, à traduire *l'Imitation de Jésus-Christ*. Ses vers trop enflés et trop tendus ne donnent pas une idée de l'onction répandue dans ce livre si parfait. A cinquante-neuf ans, il fit paraître *les Louanges de la sainte Vierge* (in-12, 1665); c'était une traduction de L. Bonaventure; et, à soixante-quatre ans, il publia, à Paris, *la Liturgie de la sainte Vierge* (in-12, 1670). Ces œuvres pieuses ne l'empêchaient pas de vivre familièrement avec Molière et de fréquenter la société du dernier duc de Guise, dont la conduite n'était pas très régulière.

Mais, revenons à Rouen; l'une de ses parentes était poète, fille de son cousin-germain, M. de Boisguilbert, et religieuse visitandine, près les Capucins. Cette dame, de

beaucoup d'esprit, qui l'appelait son oncle, a traduit tous les psaumes en vers français.

On sait que la sœur de Corneille fut mère de Fontenelle, et habitait la rue des Bons-Enfants; c'est là qu'on retrouve Pierre Corneille, son fils aîné, en 1670, lorsqu'il achète, par treize cents livres, sa maison de campagne de Croisset, puis, lorsqu'il la rétrocède, en 1671, pour obéir à une clameur lignagère.

Marié à trente-quatre ans, auteur d'une foule de chefs-d'œuvre, Corneille n'avait pas encore songé à transmettre ses traits à la postérité. Ce fut un très célèbre graveur normand, Lasne, de Caen, qui eut l'honneur de faire le premier le portrait de l'auteur du *Cid*, alors âgé de trente-sept ans. Chose singulière, Charles Perrault, dans sa galerie, se trompa et attribua à Pierre Corneille les traits de Thomas, fort aisés cependant à distinguer à cause de la grosse verrue qu'avait au visage l'auteur d'*Ariane* et du *Comte d'Essex*. On voit, au Musée des antiques de Rouen, une médaille de Pierre Corneille que Charles Perrault aurait bien fait de connaître, et qui cause un tressaillement de cœur à tout homme né dans nos murs, tant elle a un caractère de vérité : c'est bien là Corneille dans son cabinet.

Notre poète, aimant les réunions savantes, quitta sa ville pour l'Académie Française; mais il attendit, pour cela, d'avoir mis sa mère au tombeau, cette mère par lui si pieusement honorée et servie. Il fut à Paris, et y vécut rue d'Argenteuil, dans une si profonde misère que voici une lettre écrite en 1679, Corneille ayant soixante-treize ans.

« J'ay veu hyer, dit le Rouennais auteur de la lettre,
« M. Corneille, nostre parent et amy, il se porte assez bien
« pour son aage. Il m'a pryé de vous faire ses amitiez. Nous
« sommes sortys ensemble après le disner, et, en passant
« par la rue de la Parcheminerie, il est entré dans une
« boutique, pour faire raccomoder sa chaussure qui estoit
« décousue. Il s'est assis sur une planche et moy auprès de

« luy ; et, lorsque l'ouvrier eust refaict, il luy a donné trois « pièces qu'il avait dans sa poche. Lorsque nous fusmes « rentrez, je luy ai offert ma bourse, mais il n'a point « voulu la recevoir ni la partager. J'ay pleuré qu'un si « grand génie fust réduit à cet excès de misère. »

Les anciens, qui mettaient de longs discours sur leurs monuments, n'auraient pas manqué d'inscrire cette lettre sur l'un des côtés du piédestal de la statue de *Pierre Corneille ;* leçon pour les rois qui négligent les hommes de génie.

On dit que Louis XIV envoya deux cents louis à Corneille agonisant ; c'était bien tard : on dit que ce prince fit, du fils aîné de notre poète, un officier de sa maison ; d'un autre, un abbé d'Aiguevives ; d'un troisième, un officier de ses armées, mort de blessures glorieuses au siége de Graves. Etait-ce assez? Je ne le pense pas, puisqu'il laissa Corneille se plaindre toute sa vie d'une détresse qu'on peut ici juger bien réelle et bien indigne de la France et de son grand roi.

Il vaut mieux, quand on admire Louis XIV; (or qui peut lui refuser son hommage?) citer un trait de sa vie propre à prouver combien son ame comprenait le génie de Corneille.

Une conspiration est découverte, le chevalier de Rohan est condamné à avoir la tête tranchée; Louis XIV croit devoir se montrer inexorable contre le grand seigneur qui a voulu livrer Quillebeuf aux Hollandais ; cependant, on joue *Cinna*, et Louis XIV écoute la clémence d'Auguste ; c'était la veille du supplice du fils de la belle Montbazon, cette femme si célèbre sous la fronde : le roi dit, après la décapitation : « Si on avait profité de mon émotion, si, après *Cinna*, on m'avait parlé en faveur de Rohan, j'aurais accordé tout ce qu'on aurait voulu. » Ainsi, la raison d'état aurait fléchi devant le génie d'un poète ! quelle gloire pour Corneille !

Ce grand écrivain fut bien malheureux père ; il perdit, à quatorze ans, un fils digne de lui, qu'il regretta toute sa vie. Son fils aîné fit un mariage disproportionné auquel Corneille ne voulut jamais consentir. La guerre lui en

enleva un autre. Quant à l'abbé, fût-il celui de ses fils qu'on appela *Corneille-Tacite*, pour exprimer sa taciturnité, plaisanterie qui faisait allusion à *Cornelius-Tacitus*, le plus grand historien de l'antiquité? Charlotte Corday descendait de madame de Marsilly, fille de Pierre Corneille; elle fut républicaine comme l'Emilie de son illustre aïeul.

Terminons cette trop courte notice, en vengeant notre Corneille d'une attaque que dirige contre lui M. Jules Taschereau.

De ce qu'un contrat, du mois de novembre 1683, donne à Pierre Corneille le titre d'écuyer, qu'il tenait de son père anobli l'année même que parut le *Cid*, et de ce que, là, au grand nom de Corneille, se trouve joint, selon l'usage, un nom de fief (Damville), le biographe en conclut que, à la fin de sa vie, l'homme qui fit *Polyeucte* et *le Menteur*, montra une misérable vanité.

Mais, chez un notaire, ne prenait-on pas tous ses titres, en 1683? Un père de famille n'avait-il pas des raisons louables de n'en négliger aucun? et Corneille, le meilleur des pères, pouvait-il et devait-il priver ses fils d'avantages alors prisés, aujourd'hui encore trop jalousés?

Croire, à cause de cette très petite circonstance, que Corneille en vint à rougir de son nom, et désira le masquer sous un nom de fief, c'est oublier le mot de sa vie entière; ce mot bien fier mais bien juste, qu'il adressait à ses amis désolés de voir sa taciturnité, et qui la lui reprochaient tendrement en l'engageant à ne plus répéter ce vers sorti de dessous sa plume :

Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui,

Messieurs, leur disait-il : « Je n'en suis pas moins *Pierre Corneille*. »

Ah! oui, croyons-le, quand on s'est dit une fois en sa vie : « *Je suis Pierre Corneille* », on se le répète jusqu'au tombeau, et, ce nom immortel, on n'en rougit pas chez son notaire.

Notice

SUR UN ANCIEN MANUSCRIT,

RELATIF

AU COURS DES FONTAINES DE LA VILLE DE ROUEN;

PAR M. DE LA QUÉRIÈRE.

—

Il existe, aux archives de la mairie, une collection précieuse de documents assez peu connus. Ils sont renfermés dans un manuscrit du commencement du seizième siècle, relatif au cours des sources qui alimentent les fontaines de la ville de Rouen.

Ce manuscrit, extrêmement curieux, connu autrefois sous le nom de *Livre enchaîné*, de la chaîne et du cadenas qui le retenaient à la place où il était déposé, attendu l'intérêt que l'on y attachait, exécuté sur peau de vélin, et terminé en 1525, format grand in-4°, de trente-quatre centimètres (un pied) sur vingt-quatre centimètres (neuf pouces), est orné, dans ses marges, de charmantes arabesques peintes en miniature sur un fond d'azur. Il est accompagné des plans d'élévation d'une grande partie de la ville et de ses monuments, dessinés et coloriés sur de très longues bandes de parchemin, au nombre de trois principales, et qui ont trois mètres trente centimètres (dix pieds), quatre mètres soixante-dix centimètres (quatorze pieds), et plus de huit mètres (vingt-cinq pieds) de longueur.

On y voit représentés en perspective cavalière, ou à vol d'oiseau, les maisons, hôtels, églises, monastères et autres

édifices qui bordent les rues et places que parcourent les divers canaux. La masse en pierre des fontaines y est également figurée d'une manière fort reconnaissable, ainsi que les détails de sculpture qui les décorent.

Tout ce qui se rattache aux plans d'élévation paraît être l'œuvre d'un géomètre-arpenteur, pour parler le langage d'aujourd'hui; tandis que tout ce qui est armoirie, vignette, arabesque, lettre fleuronnée, est sorti du pinceau d'un miniaturiste des plus habiles.

Les plans relatifs au cours des sources sont précédés d'une grande vue perspective du port et de la ville, ainsi que du faubourg Saint-Sever.

Cette vue, exécutée comme les plans, a, de dimension, un mètre trente-sept centimètres (quatre pieds et demi) de long, sur soixante-cinq centimètres (deux pieds) de haut. Elle n'a aucune légende; tandis que, sur les plans, sont tracés les noms des divers monuments, même ceux d'un certain nombre de propriétaires d'hôtels, de maisons et même de jardins.

La ville de Rouen est redevable de cet important travail à un échevin nommé Jacques Lelieur, seigneur de Bresmetot, et Dubosc Bernard, notaire et secrétaire du roi, et l'un des conseillers anciens de la ville de Rouen, qui en a fait les frais, et dont la devise : « *Du bien le bien* », ainsi que les armes, se trouvent plusieurs fois répétées dans l'ouvrage et sur les plans.

Les armes de la famille Lelieur sont d'or à la croix d'argent dentelée de gueules, et accompagnées de quatre têtes de léopard d'azur.

Une singularité qui appartient à l'époque, est une jolie vignette peinte précisément au milieu de cette vue générale dont nous venons de parler, à côté de la tour du beffroi de la ville, à la place même où l'on devrait voir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville (l'Hostel commun). Le donateur y figure debout, offrant son livre aux magistrats assemblés

et assis dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. Ces personnages, au nombre de cinq, y compris le greffier, représentent, sans aucun doute, suivant les idées du temps, ceux aux mains de qui Lelieur remit lui-même son don, et qui sont dénommés dans l'acte de donation qui suit le texte explicatif du cours des fontaines. Robert Lemoyne, commis aux ouvrages de la ville, aussi dénommé comme présent, a probablement été omis à dessein sur la vignette, comme ne faisant pas partie du corps municipal.

Parmi les nombreux manuscrits que la bibliothèque de la ville possède, il en est un très joli, sur peau de vélin, de format in-12, contenant des poésies en l'honneur de la sainte Vierge. On trouve, mêlés aux délicates arabesques de la renaissance qui ornent les marges de cette charmante œuvre de calligraphie, le nom de notre *Jacques Lelieur*, sa devise *du bien le bien*, ainsi que son blason. Lui-même figure, de sa personne, dans deux jolies vignettes, à genoux devant la Vierge et devant un calvaire.

Jacques Lelieur, ayant été nommé *Prince des Palinods* en 1544, il est probable que c'est alors qu'il fit exécuter ce manuscrit pour son usage particulier. Il est également très vraisemblable que c'est à la circonstance de l'introduction dans la ville, par les soins et aux dépens, pour moitié, du cardinal Georges d'Amboise [1], de la source de Darnétal, en l'an 1500, et de celle d'Yonville, en l'an 1510, que nous devons le livre qui nous occupe, et pour la confection duquel Jacques Lelieur déploya une libéralité bien rare de nos jours, pour ne pas dire inconnue.

C'est avec un sentiment bien vif de plaisir et de curiosité artistique que, déroulant, dans ce précieux volume, le panorama de notre vieille et monumentale cité, nous nous sommes vu au milieu de toutes ces maisons à pignon sur

[1] Sur la porte du réservoir à Darnétal, on voit encore les armes de Georges d'Amboise accolées à celles de la ville de Rouen.

rue [1]; de ces *avant-soliers* sous lesquels les marchands et les habitants trouvaient un abri; de ces magnifiques palais et hôtels gothiques, tels que l'archevêché, dont la porte semblait une forteresse; le logis abbatial de Saint-Ouen; l'hôtel du Bourgtheroulde, etc., avec leurs tourelles pointues et leurs toits aigus, couronnés de jolies dentelles de plomb où l'or brille parfois, ainsi que sur les murs aussi artistement ouvragés; de cette multitude d'églises somptueuses dominées par leurs hauts clochers, d'une architecture si légère, si délicate, si merveilleuse, et dont la plupart ont disparu à diverses époques, et surtout depuis la révolution.

Mais une chose nous a attristé: c'est la justice partout menaçante, au dehors comme au dedans des murs. Ici, des fourches patibulaires, c'est la justice de saint Gervais; là, encore, c'est celle de Bihorel; plus loin, celle de la fontaine Jacob. Sur une montagne dominant la ville, s'aperçoit, de toutes parts, l'affreux gibet et ses hideux accessoires. Dans la place du Vieux-Marché est établi un échafaud à demeure, avec sa potence, sa sellette...... On dirait que nos ancêtres étaient si enclins à la perversité, que la terreur des supplices et la vue permanente de leur appareil, pouvaient seules les retenir dans le sentier de l'honneur et de la vertu.

Oh! comme leurs ames étaient, en même temps, et vivement et durement remuées! D'une part, le feu d'une vive foi exaltait leurs sentiments religieux, qui se résumaient en ces deux mots: «crainte et espérance»; puissant véhicule pour mépriser tous les dangers, braver tous les obstacles, entreprendre les choses les plus sublimes et les plus merveilleuses.

D'une autre part, l'effroi, l'épouvante, la terreur, les

[1] Cette ancienne expression proverbiale: *avoir pignon sur rue*, signifiait posséder sa maison, être propriétaire.

avertissant chaque jour de ne manquer pas à leurs devoirs de chrétiens, de sujets ou d'hommes vivant en société.

La guerre et ses horreurs, les cérémonies de l'église et ses pompes majestueuses, la justice des hommes et la justice divine : tout se confondait dans ce moyen-âge, où se mêlaient ensemble le cliquetis des armes et la joyeuse sonnerie, les chants d'adoration et les cris du combat, les tendres refrains du gai troubadour et les longs gémissements des malheureux livrés à d'atroces supplices.

Si l'état ancien de la ville l'emporte sur son état présent, relativement au nombre, à l'importance et à la beauté des monuments publics, d'un autre côté, et sous le point de vue des améliorations qui ont été apportées à la salubrité, à la circulation, à la commodité, enfin au bien-être général des habitants, la comparaison tournera à l'avantage de l'époque actuelle.

Le pittoresque domine dans la ville du quinzième siècle. C'est une ville toute remplie de la présence des arts. Tout y révèle l'artiste, depuis le *maître des œuvres de maçonnerie* jusqu'au moindre artisan, travaillant tous avec ardeur, soutenus, inspirés qu'ils sont par leurs croyances et par la pensée que leurs travaux de géants leur survivront par-delà les siècles.

La quantité d'édifices religieux élevés à Rouen, dans une période de quatre-vingts à cent ans, c'est-à-dire à partir de 1440 [1] environ, jusque vers 1540, est presque incroyable. Toutes nos églises paroissiales, au nombre de trente-six, avant la révolution, ont été reconstruites dans cet intervalle. L'église abbatiale de Saint-Ouen a été

[1] Surtout après que le pays eut été affranchi de la domination anglaise, domination qui dura trente-cinq années, et nous légua deux établissements importans, la forteresse du *Vieux-Palais*, élevée par Henri V, roi d'Angleterre, et le couvent des *Célestins*, fondé parle duc de Bethford, et supprimé une vingtaine d'années avant la révolution.

amenée à l'état où nous la voyons restée ; la Cathédrale a été ornée de son grand portail, reconstruit à neuf dans sa partie centrale, de sa tour de Georges d'Amboise, de sa grande pyramide de Becquet, incendiée par le feu du ciel il y a douze ans, etc. Nous ne comptons pas plusieurs églises de couvents et chapelles, les monuments civils et militaires de tout genre, qui ont été également construits ou réédifiés dans le même temps; l'archevêché; le logis abbatial de Saint-Ouen; l'hôtel du Bourgtheroulde, et nombre de maisons particulières plus ou moins considérables; toutes nos curieuses fontaines, autrefois bien plus nombreuses; l'arcade de la Grosse-Horloge; l'aître ou cimetière Saint-Maclou, sur les colonnes duquel notre confrère M. E.-H. Langlois a retrouvé les fragments, malheureusement bien informes, d'une danse macabre, etc., etc., etc.

Il est vrai qu'alors le goût de bâtir était général, et que l'on apportait une somptuosité extraordinaire dans toutes les constructions, soit publiques, soit particulières, ainsi que le rapporte l'historien de Louis XII, Cl. Seyssel, évêque de Marseille. Ajoutons encore que Rouen, siége du gouvernement d'une grande et fertile province, était, dès-lors, une ville importante, industrieuse et commerçante, qui, favorisée par son heureuse situation sur les bords d'un grand fleuve, entretenait des relations maritimes très étendues, et jusque dans le Nouveau-Monde récemment découvert (en 1492), d'où ses navires rapportaient de riches produits, ce qui augmentait d'autant l'aisance de ses habitants.

La ville du dix-neuvième siècle est une ville où chacun travaille à son bien-être, et songe plus à ses jouissances privées qu'à jeter de l'éclat au dehors par un luxe étranger à ses goûts et à ses intérêts les plus pressants. C'est l'égoïsme sous un brillant vernis de civilisation, ne songeant qu'au présent, ne portant pas sa vue au-delà de sa sphère toute mondaine et toute terrestre.

Un examen attentif de cette espèce de panorama, fournit

à l'observateur de nombreuses remarques sur les changements qu'ont subis les divers aspects de la ville, et son ensemble, depuis trois cent dix années, en comparant ce tableau, tout du moyen-âge, avec les vues de Bacheley, gravées il y a soixante-dix ans, et surtout avec les plans de la ville, dans son état actuel.

Dans ce portrait de la vieille et gothique cité, car il s'agit toujours du manuscrit de Lelieur, on voit le pont de pierre, dit de Mathilde, mais non dans son intégrité, car trois arches étant tombées en 1502, le service se fait au moyen d'un plancher appuyé sur les piles restées debout, depuis la porte Grand-Pont jusque vers le milieu de la rivière.

Le petit château dit la Barbacane (démoli en 1780), se voit à l'extrémité du pont, sur l'autre rive, entouré d'eau, et communiquant avec le faubourg Saint-Sever par un pont de bois. De ce côté, on voit l'église paroissiale de Saint-Sever, et celles des couvents de Grammont, des Emmurées et de Bonne-Nouvelle.

Les quais ont si peu de largeur, que des lisses garantissent les passants des chutes qu'ils seraient exposés à faire dans le fleuve.

Les navires, qui occupent les bords du chenal, sont également susceptibles d'attirer l'attention, par leur forme particulière appartenant à l'époque.

Passant aux plans du cours des sources, nous trouvons :

Le Croissant, hôtellerie occupant l'angle de la rue des Charrettes et de la rue Grand-Pont, où est à présent le théâtre des Arts.

Une autre hôtellerie, *Pan* (le Paon sans doute), est en face, à l'autre encoignure, vers le nord-ouest.

Une ancienne porte de ville, restée debout depuis les divers accroissements de Rouen, et qui se voit au haut de la rue des Carmes, entre l'église du monastère de ce nom et la rue de l'Aumône : c'est la porte Sainte-Appoline.

Une autre porte, indiquée ainsi : *La faulse porte St-Viuien*, se voit en travers de la rue des Faux, tout près de la rue du Pont-de-l'Arquet.

Ces portes ont été démolies en 1539 [1].

Les rues de la Poterne et de Socrate n'existaient pas dans ce temps-là ; mais, devant le portail de l'église paroissiale de Saint-Lô, démolie il y a trente-six ans, on voit une petite place.

Les églises de Carville à Darnétal, et de l'abbaye de Saint-Ouen, sont encore inachevées. La cathédrale est privée de sa grande et magnifique pyramide, brûlée en 1514, par l'imprudence de plombiers. Une autre église, celle de Saint-Hilaire, qui, depuis, a été ruinée par le canon de Charles IX contre les protestants, est représentée avec son ancienne architecture gothique, et beaucoup plus ornée qu'elle ne l'est aujourd'hui, ayant été reconstruite au commencement du dix-septième siècle, avec la plus extrême simplicité, de même que l'église Saint-Gervais.

C'est en fixant son attention sur ces plans que l'on peut juger des pertes immenses que nous avons faites en monuments de tout genre, et cela, pour ainsi dire, sans compensation.

Une fontaine pyramidale, de style gothique, semblable à celle de la Croix-de-Pierre [2], existait à l'entrée de la rue des Faux, près de l'église supprimée et démolie de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; on l'a remplacée, au commencement du dernier siècle, par un massif de pierre insignifiant.

Une autre fontaine, du même genre, était la fontaine *de Machacre*, ou de la Grosse-Horloge.

Cette fontaine, reconstruite en 1732, riche de dorures et de sculptures, est une des plus décorées de la ville. Elle

[1] Farin, histoire de la ville de Rouen.

[2] Lithographiée par MM. E.-H. Langlois, de Jolimont et autres artistes.

offre, dans une niche, un rocher sur lequel se voient couchées les figures, de ronde-bosse et de grandeur naturelle, d'Alphée et d'Aréthuse, ainsi que l'annonçait une inscription détruite dans la révolution [1], et de laquelle nous extrayons ce qui suit :

Fontem hunc,
Ornatum imagine Alphei et Arethusæ.

A la fontaine de Saint-Vincent, un groupe de figures parfaitement travaillées, représentait la naissance de Jésus-Christ. Les animaux de la crèche prêtaient leur secours à l'écoulement de l'eau, qui se faisait par leur bouche. Ils ont disparu, il y a une quarantaine d'années, par le vol fait nuitamment des têtes de l'âne et du bœuf, fabriquées en bronze. Aujourd'hui, il n'y a qu'un mur tout lisse.

La cour de l'archevêché était ornée d'une charmante fontaine composée de deux vasques placées l'une sur l'autre. L'eau jaillissait d'une tige en forme de balustre, qui traversait les vasques et s'élevait au-dessus d'elles, retombant ensuite de l'une dans l'autre, et, de là, dans un bassin, par les mufles dont elles étaient décorées. Ce modèle de fontaine, tout à la fois simple et gracieux, était souvent employé à l'époque dite de la renaissance des arts. On le voit dans les vitres peintes, tableaux, gravures, bas-reliefs de cette époque. Le château de Gaillon possédait une fontaine de ce genre, et il en existe encore une à Mantes.

La fontaine du parvis de Notre-Dame est représentée comme une espèce de stylobate polygone, peu élevé, avec des ornements gothiques. Plus anciennement, elle était tout près du portail ; mais, comme elle gênait la circulation des fidèles à leur sortie de l'église, et que, dans l'hiver, elle était une cause d'accidents, on l'avait reportée plus loin

[1] Toutes les inscriptions des fontaines ont été, ou enlevées, ou effacées en l'an II (1794).

au commencement du seizième siècle, et à la place qu'elle occupe sur le plan. Depuis, il y a une centaine d'années, on l'habilla au goût d'une époque qui n'en était pas une de bon goût dans les arts dépendants du dessin : c'est celle qui existe aujourd'hui. Elle est terminée par un dôme surmonté d'une boule dorée, qui, avant la révolution, portait une croix.

Mais on reconnaît avec plaisir la fontaine de la Crosse [1]; et l'on voit aussi *la Crosse*, pendant pour enseigne, à la maison [2] à laquelle cette fontaine est adossée, côté de la rue des Carmes. Il y manque, depuis longues années, la statue de la Vierge qui la dominait, et, depuis 1792, la couronne qui en formait l'amortissement.

Et la fontaine de Lisieux [3], avec ses neuf muses, son cheval Pégase, son Apollon, et sa Philosophie à triple figure, tous, à l'envi, lançant en jets multipliés l'élément liquide, des diverses parties de leur corps, pour divertir quelque grand personnage, ou pour amuser le peuple dans certains jours de fête. Aux jours ordinaires, c'étaient seulement deux belles salamandres de cuivre, par lesquelles l'eau s'écoulait. Ces ornements ont disparu il y a déjà longtemps.

Et cette fontaine [4], d'une légèreté et d'une élégance admirables, monument expiatoire du plus horrible forfait commis envers une jeune héroïne à jamais l'honneur et la gloire de la France, comme elle sera l'éternelle honte de l'Angleterre; fontaine que le mauvais goût détruisit en 1755, et échangea contre celle que nous voyons à présent sur la place de la Pucelle d'Orléans.

[1] Gravée dans les *Antiquités nationales* de Millin.

[2] Cette maison est vraisemblablement celle qui existe encore aujourd'hui, et qui, malgré ses replâtrages, porte tous les caractères de l'architecture des maisons de bois du quinzième siècle.

[3] Lithographiée par de Jolimont, dans ses *Monuments de la ville de Rouen*.

[4] Gravée dans plusieurs ouvrages bien connus.

Le manuscrit des fontaines est dans un très bon état de conservation ; mais les plans qui s'y rattachent ont souffert, et présentent quelques ruptures. La reliûre elle-même, ainsi que l'étui en bois dans lequel le manuscrit est enfermé, et qui est aussi orné, des deux côtés, des armes et de la devise du donateur, très spirituellement sculptées au burin, et dorées, appellent une consolidation indispensable à leur existence. Nous ne doutons pas que nos administrateurs municipaux ne veillent toujours sur ce trésor, comme leurs devanciers l'ont fait.

Pour le temps présent, nous avons un garant de cette vigilance éclairée dans la personne de M. Beauvet, par les soins de qui les archives de la ville sont sorties du chaos, et ont été mises en ordre, après un travail long et pénible de plusieurs années. Qu'il veuille bien recevoir ici les remercîments que nous lui en adressons avec plaisir !

Pour les temps à venir, la conservation de ce précieux manuscrit sera due à M. Henri Barbet, maire actuel de Rouen, s'il réalise, comme nous nous plaisons à le croire, son intention d'en faire faire une copie exacte, dans le but de ménager l'original. Ce sera un titre de plus que le premier de nos concitoyens acquerra à notre reconnaissance, et qui lui méritera, en même temps, les éloges de tous les amis de la science archéologique.

J'accompagne cette notice de la copie textuelle de l'acte de donation, faite par Jacques Le Lieur, de son manuscrit, à la ville de Rouen ; plus, d'extraits pris sur chacune des trois longues bandes de parchemin figuratives du cours des fontaines de Gaalor, de Carville ou de Saint-Filleul et d'Yonville, accompagnés de notes ; ces notes et extraits ayant pour objet d'établir une comparaison entre l'état de nos divers monuments en 1524-1525, époque de l'exécution du manuscrit, et leur état actuel.

Texte de l'acte de la donation faite à la ville de Rouen, par JACQUES LE LIEUR, *d'un manuscrit exécuté à ses dépens, relatif au cours des Fontaines de cette ville depuis leurs sources.*

Le mardi penultime jour de januier mil cinq cens vingt-cinq, noble homme Jacques Lelieur, seigneur de Bresmetot, et du Bosc-Bernard, notaire et secretaire du roy, notre sire, et l'un des conseillers anciens de la ville de Rouen, a presenté à sires Jehan Leroux, S[r] de Lespermer; Guillaume Auber, S[r] Delahaye; Jehan Duhamel, S[r] Dubusc; Jehan de Hotot, garde-des-seaulx et obligations de la viconté dudit Rouen; Michel de Batancourt et Nicolas Osmont, conseillers modernes de ladite ville. Ce présent liure, en parchemyn couvert de veloux noir [1], a garnitures fort enrichies de laton doré de fin or, lequel liure est enclos dedans ung estuy, en forme de liure, fermant à clef, et sont contenuz, en iceluy liure, et figurées les cours des fontaines, a present estant en ladite ville, depuis les sources d'icelles, auec plusieurs autres choses dignes de memore qui concernent le fait desdictes fontaines. Iceluy présent et don fait es presence de maistre le Gouppil, procureur-general de ladite ville; sire Jacques Guerin, conseiller ancien; maistres Jehan Gombault et Jehan Basselin, pensionnaires d'icelle ville; Jehan Pappillon, clerc et greffier de ladite ville, et Robert Lemoyne, commis aux ouurages d'icelle : pour iceluy liure donné à la communaulté d'icelle, demouré perpetuellement et a tousiours à ladite communaulté.

Signé PAPILLON, avec paraphe.

[1] La couverture de velours noir ne s'y voit plus.

Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle est tracé le cours de la fontaine Gaalor.

Cette bande a, de hauteur, trente-quatre centimètres (un pied), et, de longueur, trois mètres trente centimètres (dix pieds), non compris une autre bande ajustée avec celle-ci en forme de T.

Le Mont-aux-Malades.

Le Mont-Fortin.

Le Mont-de-la-Justice, c'est-à-dire le gibet. C'était une tour polygone, sur laquelle il y avait des colonnes ou piliers portant en travers des barres de fer auxquelles on attachait les cadavres des suppliciés. Le *Dieu battu*, qui n'était pas éloigné de là, était un *ecce homo* assis, de grandeur plus qu'ordinaire, placé dans une niche circulaire portée sur une base en pierre de huit à neuf pieds de haut.

La grosse Tour du Chasteau. C'est la tour du donjon qui existe encore aujourd'hui. M^lle^ Espérance Langlois a reproduit ce château-fort dans une gravure jointe aux Mémoires de *la Société libre d'Émulation de Rouen*, année 1831.

Le Chasteau avec ses tours et ses fossés, citadelle bâtie par Philippe-Auguste au commencement du XIII^e^ siècle et démolie en 1590.

La porte Bouvereul (Bouvreuil), fidèlement reproduite, se retrouve dans les *Antiquités nationales* de Millin. Elle fut démolie en 1802.

La rue du Patriarche. Avant l'année 1459, elle s'appelait, comme aujourd'hui, la rue Beffroi, d'une tour surmontée d'un beffroi appartenant au *château*, et qui lui faisait face.

La rue S.-Godart, aujourd'hui rue du Coquet.

La fontaine du Chasteau, où est celle dite du Bailliage.

La rue qui va a S.-Laurent de dessur la Renelle. (C'est la rue Saint-Laurent.)

La rue de Ganlterye.

La rue de l'Escureul.

La rue de l'Escolle.

La porte de S.-Lo en la rue de l'Omosne. Alors il n'existait pas de rue partant de la fontaine et de l'église Saint-Lo pour venir à la rue de l'Aumône (cette partie de la rue, depuis quinze années, appelée rue des Fossés-Louis-VIII), ni de cette dernière rue à la rue Ganterie. La rue de l'Aumône débouchait dans la rue Ganterie par la rue des Ciseaux.

Le Pallais. Entre les contreforts de la salle des Procureurs, sur la place du *Neuf-Marché*, on voit des boutiques en bois.

Cette salle, l'une des plus vastes du royaume, est couverte par une charpente en tiers point de bois de châtaignier, sans support ni traverse (poinçon et entrait). Ce chef-d'œuvre de charpenterie fut revêtu de planches, en forme de voûte ogive, que l'on peignit ensuite lors d'une fête donnée par la ville, vers le milieu du dernier siècle, à M. de Pont-Carré, premier président au parlement de Normandie, à l'occasion du mariage de sa fille avec M. de la Luzerne. Nous devons ce renseignement à M. d'Ornay, notre vénérable confrère et aimé parent.

Sainct-Lo, église paroissiale, avec sa tour carrée, très reconnaissable pour ceux qui l'ont vue avant sa démolition. Point de clocher à l'église conventuelle. La fontaine, au pied de la tour, a deux jets.

Ces deux églises, contiguës de l'est à l'ouest, n'étaient séparées que par un gros mur mitoyen. Depuis l'année 1793, elles servaient à la fabrication du salpêtre; mais les vapeurs salpêtrées et humides qui s'échappaient incessamment de deux vastes chaudières, jour et nuit en ébullition, ayant fini par attaquer la grande voûte de

l'église paroissiale, ainsi que ses deux collatérales qui étaient aussi en pierre et supportées par des piliers à montures gothiques, elles s'écroulèrent soudain en l'an VIII (1798), avec un fracas épouvantable. Cet événement nécessita l'entière démolition de l'église et de sa tour. Quant à l'église du prieuré, qui n'avait qu'une seule voûte en bois sans piliers, on se contenta d'en enlever la toiture et d'abaisser les murs latéraux qui existent encore.

Le jardin du Prieuré est vaste. On y voit des religieux se promenant.

La rue Perchere, alors nouvellement ouverte. La rue de la Poterne n'existait pas encore. Elle n'a été percée qu'en 1608.

La rue Beauuoisine.

La fontaine de la Crosse, telle qu'elle existe encore aujourd'hui ; seulement, on n'y voit plus une couronne à son sommet et une Vierge avec l'enfant Jésus au-dessus. A la maison qui lui est adossée et qui paraît être encore la même, on voit, côté de la rue des Carmes, une crosse fixée sur la potence même de laquelle pend une enseigne ou tableau.

Porte de ville, sans désignation, en travers de la rue des Carmes, entre l'église des Carmes et la rue de l'Aumône. C'est la porte Sainte-Appoline, ainsi nommée par nos anciens historiens, et démolie en 1539.

Les Carmes. On voit la façade de l'église et son clocher de bois sous la forme ordinaire d'une flèche.

Rue du Grand-Pont, aujourd'hui rue des Carmes.

La rue S.-Nicollas.

S.-Erblanc, dont le dessin est bien éloigné de donner une idée de cette jolie église paroissiale, qui fut entièrement reconstruite en 1483 et démolie en 1824, après avoir été supprimée en 1791. Une grande partie de ses vitres peintes furent enlevées en 1802, lors de la paix d'Amiens, par des Anglais, qui les acquirent à la charge seulement de

clore les vides, de même que celles des églises supprimées et vendues de Saint-Jean, de Saint-Nicolas, de Saint-Cande-le-Vieux, etc.

Nous croyons utile de consigner ici une note qui nous a été fournie par un de leurs compatriotes, M. R. Teschemacher, dans un voyage qu'il fit à Rouen en 1826 :

Il y a vingt-cinq ans, deux particuliers, l'un anglais de Norwich, nommé Stevenson, dessinateur pour les fabriques d'indiennes, l'autre hollandais, nommé Hamp, conçurent la pensée de venir en France dans l'intention de recueillir les peintures sur verres des églises supprimées. Rouen est la ville où ils en ont le plus emporté et d'où provenait la plus grande partie de leur collection. Ils dépensèrent dans cette entreprise environ vingt mille livres sterling. Ils firent à Londres une exposition publique de ces vitres, dont le prix d'entrée pouvait être de un schelling, comme moyen d'en faciliter la vente qui, cependant, fut difficile : l'exposition durait encore il y a dix-huit ans environ. La plupart des acquéreurs étaient des amateurs. Peu de ces vitres furent placées dans les temples.

Nous tenons de M. l'abbé Gossier, notre confrère à l'Académie, qu'il a vu et reconnu pour avoir appartenu à l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Rouen, où elle était placée, côté de l'épître, *la Visitation*, magnifique peinture sur verre, maintenant placée dans la Cathédrale d'Yorck, aussi du côté de l'épître.

S.-Anthoine, avec un petit clocher en bois.

S.-Jehan. Il paraît qu'alors sa tour en pierre était surmontée d'une flèche en bois.

La rue aux Juifs. La partie de cette rue près le *Neuf-Marché* est indiquée sous le nom de *la rue du Pellerin*, où est une maison avec une enseigne sur la potence de laquelle on voit la figure d'un pélerin.

La rue du Becq.

La Ronde, église paroissiale, et son clocher de pierre en forme de cône ou de pain de sucre, supprimée en 1791, démolie en 1798. Cette tour menaçait ruine, et les quatre piliers qui la supportaient étaient lézardés.

La rue de Couruoiserie, aujourd'hui la Grand'Rue ou rue de la Grosse-Horloge depuis la Grosse-Horloge jusqu'à la cathédrale.

La boucherye de Machacre.

La fontaine de Machacre, pyramidale et gothique comme celle de la Croix-de-Pierre.

La partie supérieure de la tour de *l'Orloge* (la Grosse-Horloge), dans le style de la renaissance, diffère du beffroi d'aujourd'hui. Attenant à la tour de la Grosse-Horloge, et traversant la rue, est une voûte décorée d'un cadran. C'est sans doute la voûte actuelle annoncée bâtie, c'est-à-dire terminée en 1527.

La Grand'Rue qui va au Vieil-Marché.

La rue aux Ours. A l'entrée de cette rue, près celle des Cordeliers, on voit une tête de cerf comme enseigne d'une maison.

S.-Pierre du Chastel, avec sa tour telle qu'elle existe encore, paroisse supprimée en 1791, servant de magasin.

Le mur des Cordelliers. C'est la rue connue sous ce nom.

La fontaine des Cordelliers, à la place à peu près où est la fontaine qui lui a succédé.

Les Cordelliers. L'église, avec un collatéral-sud, surmontée d'un clocher gothique en bois.

Le portail est au bas de la rue des Cordeliers, faisant face à la rue des Charrettes, dont les maisons sont reculées pour découvrir le portail porté sur un perron élevé.

La rue qui va au bout du pont. (La rue des Charrettes.)

La porte des Cordelliers, depuis porte de l'Estrade, démolie en 1791.

La rue qui va à la Vieille-Harenguerye. (La rue des Charrettes.)

Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle le cours de la fontaine de Carville est tracé.

Cette bande a, comme la précédente, trente-quatre centimètres de hauteur (un pied), et plus de huit mètres de long (vingt-quatre à vingt-cinq pieds), non compris une autre partie ajoutée en T.

Robecq.

Aubette.

Sente qui vient de Dernestal passant devant la tour de Carville. (Aujourd'hui la rue Saint-Pierre.)

Le chœur de *l'église de Caruille*, non entièrement bâti. Les murs sont élevés à la hauteur des fenêtres. La nef achevée et attenant à la tour, qui est la même que celle qui existe aujourd'hui. On voit la porte latérale-sud supprimée et horriblement mutilée au commencement du siècle dernier, ainsi que celle qui lui est correspondante au nord.

Sainct-Gilles, petite église avec un porche, une tour en pierre sur le flanc-sud, surmontée d'une flèche, supprimée et détruite à la suite de la révolution.

L'église des Chartreux, supprimée lors de la translation des religieux à Saint-Julien, en 1657.

Tout à côté, *la chappelle des Chartreux* et *la porte des Chartreux*, démolies.

La Grand Rue qui uient de Dernestal à la uille.

Robecq.

Sainct-Hillaire. Sur le côté de l'église, au midi, un portail gothique. Elle fut entièrement ruinée lors du siége de 1562.

A mi-côte, *l'oppistal Saincte-Katherine*, dont nos anciens historiens ne font aucune mention.

Sur la côte, l'église ou chapelle *Sainct-Michel*, le couvent de *Saincte-Katherine*, démoli en 1592, par l'ordre de

Henri IV. Depuis très long-temps, l'église Saint-Michel était remplacée par une très petite chapelle insignifiante, qui est tombée en ruine pendant la révolution.

Le jardin de la Ville.

La porte Sainct-Hillaire, abattue en 1776; elle avait été rebâtie en 1570.

La grande rue Sainct-Hillaire.

Les Pénitents n'existaient pas encore; ils ont été fondés seulement au commencement du XVII[e] siècle.

Les Célestins, grande et remarquable église supprimée, ainsi que le couvent des Célestins, vingt ans avant la révolution.

La porte du couvent de *Saincte-Clare* (Claire), bâti en 1485, telle qu'elle existe encore aujourd'hui sur la rue Saint-Hilaire.

La rue de dessus Robecq.

Le pont Dame-Regnaulde.

Fontaine de la Croix-de-Pierre, dont l'érection ne remonte pas au-delà de l'an 1500. Elle est entourée de lisses en bois.

La Croix de Pierre. C'est une croix à peu de distance de la fontaine.

La grand rue S.-Vieuin.

L'église *S.-Viuien*, exactement telle qu'elle est aujourd'hui, avec son clocher en pierre. Point encore de fontaine adossée à l'église. Un porche couvre la porte sur la rue Saint-Vivien.

La rue du Fer-à-Cheual.

En travers de la rue Saint-Vivien, dans la partie appelée aujourd'hui la rue des Faux, à l'endroit de la rue du Pont-de-l'Arquet, se voit une porte haute sur laquelle est écrit : *La faulse porte S.-Viuien.*

La fontaine Saincte-Croix, semblable à celle de la Croix-de-Pierre, et de même, entourée de lisses de bois. L'église

Sainte-Croix-Saint-Ouen se voit derrière, avec sa flèche. Supprimée en 1791, elle a été démolie vers l'année 1795; elle avait été rebâtie en 1601 et son portail refait en 1760. Il est gravé. Ses trois nefs étaient voûtées en pierre. Les vitres peintes, où le bleu, le rouge et le jaune dominaient, étaient fort belles et curieuses. On y voyait, dans une Annonciation, un Mercure, ailé aux talons, offrant une pomme à la plus belle, *pulchræ*, le Samaritain blessé, le Paralytique, la piscine de Siloé, etc. Derrière le chœur, autour duquel on pouvait circuler, il y avait une chapelle de la Vierge.

La nef de l'église de Saint-Ouen, en construction; la partie terminée de cette nef s'arrête à la petite porte latérale-sud. On voit une grue pour élever les pierres déjà sculptées et ouvragées; par ce moyen, devenues plus légères et offrant une création tout à la fois progressive et complète du monument. Le grand portail n'est pas encore amené à son état actuel. La rose n'est pas encore faite; la tour du sud est fort basse, et, sur celle du nord, se voit une campanille.

La grand'rue Sainct-Ouen, depuis la rue actuellement appelée de l'Hôpital jusqu'à la fontaine Sainte-Croix-Saint-Ouen.

La rue de l'Omosne.

Le couuent de S.-Amand.

S.-Amand, paroisse supprimée en 1791, démolie quelques années après. Cette petite église, de peu d'apparence, se composait d'une nef et d'un seul bas-côté nord. Le portail, d'une grande simplicité, offrait une grande porte en plein cintre et une plus petite servant l'une et l'autre d'entrées à la nef principale et au bas-côté. Un clocher pyramidal en bois, autre que celui qu'on voit sur le plan manuscrit, d'une forme commune, surmontait l'édifice.

La rue de la Chaîne.

La rue S.-Nicollas.

La rue aux Chauetiers (Savetiers).

Le pont de Robecq.

La rue Damiette.

La fontaine Saint-Maclou, est fort simple et n'offre encore aucune décoration.

La rue Martainulle.

Le portail de l'église *Sainct-Maclou*, commencée en 1432, finie en 1470, se voit dans son entier, ainsi que sa haute et belle flèche d'un dessin remarquable. Cette flèche, tronquée en 1735, fut démolie en 1796, le plomb qui la couvrait en ayant été enlevé en 1794. La cloche unique, renfermée dans le clocher, fut alors mise à couvert par un toit conique fort peu élégant; mais, il y a huit ans, M. le curé actuel, désirant avoir plusieurs cloches, il fallut changer la disposition du beffroi et de sa converture, que l'on rendit encore plus maussade qu'auparavant. La porte de droite du grand portail n'était pas masquée, comme aujourd'hui, par une maison.

La rue des Augustins, passant devant l'église des Augustins, aujourd'hui rue Malpalu.

Les Augustins, église grande et belle avec une seule nef voûtée en bois, ornée de peintures sur verre; encore existante, quoique supprimée en 1790 avec le couvent auquel elle appartenait. Le clocher a été démoli en 1825.

Le portail aux Libraires, à la Cathédrale.

L'église de Nostre-Dame de Rouen, en son entier, moins la flèche qui venait d'être incendiée (1514). La tour, base de cette flèche, est dans le même état où nous l'avons vue en 1822, surmontée d'une construction en bois pour mettre à l'abri des injures du temps l'extrados de la voûte de la lanterne.

Le logis de l'archevesche, avec sa porte gothique à tourelles bâtie en 1302. Jolie fontaine de la renaissance dans la cour de l'Archevêché. Nous ignorons l'époque de sa disparition.

La fontaine de la rue des Bonnetiers, indiquée : *la fontaine Notre-Dame*, aussi simple qu'à présent.

La rue des Bonnetiers. Cette partie de la rue, qui retourne en équerre, se nomme aujourd'hui rue des Barbiers.

La Fontaine. Il n'en existe plus dans la rue des Barbiers.

La Kalandre (place de).

La Magdeleine, rue du Change, fondée en 1508. Son chevet donne sur la place de la Calende. Cette église, fort ornée et surmontée d'un joli clocher gothique en bois, a été démolie depuis la translation de l'Hôtel-Dieu, en 1758, au Lieu-de-Santé.

Les Petits Changes. Boutiques le long de la rue du Change.

Les Changes. Autres boutiques en face le Bureau des Finances.

Les Généraux, hôtel très curieux, bâti en 1509, place de la Cathédrale, devenu depuis le siége de la Cour des Aides, puis du Bureau des Finances, nom sous lequel on le connaît encore aujourd'hui. A l'une des grandes croisées du bel étage, on voit, portée en encorbellement, une élégante demi-tourelle affichée, en quelque sorte, à la façade, et percée de trois fenêtres divisées par de hauts meneaux; construction particulière au quinzième siècle, et dont l'Angleterre présente de nombreux exemples dans ses anciens manoirs.

La fontaine de *l'aistre Nostre-Dame* (parvis de Notre-Dame), remplacée il y a à peu près cent ans par celle qui existe.

Les auant-solliers, dont les piliers sont en pierre, le long des maisons, depuis la rue des Carmes jusqu'à la rue des Quatre-Vents. Il se tenait là un marché à la volaille. C'était, avant la démolition des murs qui entouraient le parvis de la Cathédrale, et qui eut lieu vers l'année 1793, la rue de la Chapellerie.

La rue du Grand-Pont. (La rue des Carmes.)

Nota. La fontaine qui se voit à présent rue Saint Romain, construite sous le règne de Louis XV, entre le portail des Libraires et la rue des Quatre-Vents, était au-dessous, entre le portail des Libraires et une porte de l'Archevêché, qui se trouvait vers la rue des Chanoines.

Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle le cours de la Fontaine d'Yonville est tracé.

Longueur, quatre mètres soixante-dix centimètres (quatorze pieds); hauteur, trente-quatre centimètres (un pied).

La porte Cauchoise, démolie en 1775.

La rue Cauchoise.

La rue S.-Pierre-le-Portier.

S.-Pierre-le-Portier, église paroissiale de fort peu d'apparence reconstruite en 1531, supprimée en 1791, et abattue depuis.

La maison de Fescamp.

La rue aux Cheuaulx. Aujourd'hui rue de la Pie.

Sainct-Saulveur, église paroissiale, supprimée en 1791, et démolie en 1794.

La fontaine de Sainct-Saulveur, séparée de l'église, hexagone, basse et entourée de lisses. A l'époque de la suppression de l'église Saint-Sauveur cette fontaine y était adossée et faisait même partie du mur.

Viel marché.

Leschaphault, construction polygone, où l'on voit deux fenêtres. Dessus sont une potence et une sellette.

Les Halles de la boucherie.

Ici, une haute maison ornée d'une girouette à son pignon, et ayant une enseigne attachée à une potence. On lit sur une banderolle : *Le Beuf.*

La Poissonnerie.

Avant-soliers entre les rues de la Prison et Sainte-Croix-des-Pelletiers.

La maison mons.r Dubosc-Roger, en face S.-Michel, à l'entrée du marché aux Veaux.

S.-Michel, avec son clocher gothique en bois; celui-là qu'un ouragan enleva et porta sur une maison voisine en 1683. Cette église paroissiale, supprimée en 1791, dont quelques parties étaient fort remarquables, vient de disparaître entièrement.

A l'angle de la rue de la Grosse-Horloge, en face du Vieux-Marché, il y avait, adaptée à la tour du clocher, une grande figure de Saint-Michel-Archange, terrassant le diable. L'extérieur de l'église présentait quatre nefs de médiocre étendue, de largeur et de hauteur différentes, formées par trois rangées de colonnes circulaires, dont les chapiteaux, diversement composés de rinceaux et de figures grotesques, étaient dorés. A l'extérieur, la corniche, vers le midi, se remarquait par la composition et la délicatesse de ses sculptures de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle. De ce côté, il existait une petite porte latérale qui, quoique de style gothique, comme le reste, portait le cachet de la renaissance des arts, et dont les rinceaux et les jolies statuettes de femmes drapées, et autres ornements d'un goût et d'un fini achevé, font vivement regretter la destruction qui eut lieu l'an dernier (1833).

La rue de Machacre. C'est la Grand'Rue jusqu'à la Grosse-Horloge.

La fontaine du Marché aux Veaux, plus rapprochée de Saint-Michel ou de l'entrée du Vieux-Marché, que celle qui lui a succédé en 1755.

Le marché aux Veaux.

La rue Herbiere.

La rue de la Viconté.

La maison monsr. du Bourgtheroulde, bâtie à la fin du quinzième siècle. Une tourelle en avant de celle des pastorales; une seule tourelle à droite : elles n'existent plus. Le faîte du bâtiment principal était orné d'une dentelle de plomb qui, également, a disparu.

Le Sépulcre, ou Collégiale de Saint-Georges, chapelle rebâtie en 1354 et dans le quinzième siècle; supprimée en 1791, mutilée et servant à divers usages.

La fontaine S.-Vincent offre, en sculpture, la naissance de Jésus-Christ, la Vierge, saint Joseph ; et, de chaque côté, des saints dans des niches, au milieu d'ornements gothiques.

S.-Vincent. Le porche actuel ne s'aperçoit pas. L'église, au surplus, paraît ce qu'elle est aujourd'hui encore : sa tour, bâtie en 1669, devait être terminée par une flèche en bois.

Maison à l'encoignure des rues Saint-Vincent et de la Vicomté, indiquée : *l'Agnus Dei.*

La rue S.-André.

S.-André, dont la belle tour n'était pas encore bâtie.

Cette église paroissiale, commencée vers l'an 1487, supprimée en 1791, est à usage de magasin, et sa tour est occupée par une fonderie de plomb de chasse anglais.

La rue aux belles Femmes.

La rue Hancrière.

La tour de Saint-Pierre-du-Châtel; ici sans aucune indication.

La rue S.-Pierre, à venir de Machacre aux Cordelliers. C'est la rue des Cordeliers.

La rue du Fardeau.

La rue de la Teste Sarrasine, où est à présent la rue des Iroquois.

Les Cordelliers. Eglise dédiée en 1261; existe encore en partie à usage de magasin.

La fontaine a deux tuyaux adossés à l'église.

S.-Estienne, église paroissiale, bâtie dans les quinzième et seizième siècles, supprimée en 1791, et depuis servant de magasin.

La rue S.-Estienne. C'est la rue S.-Etienne-des-Tonneliers.

Au-dessous de Saint-Etienne, avant d'arriver à la rue des Charrettes, est une maison couvrant la rue. Dans la rue des Cordeliers, entre l'église Saint-Pierre-du-Châtel et l'église des Cordeliers, on voit également une maison sur la rue.

La rue des Cordelliers; rue des Charrettes.

La Poissonnerie, petite place ou cour, appelée depuis petite boucherie, supprimée il y a vingt ans, et sur l'emplacement de laquelle passe la rue de la Comédie.

Lisses sur le quai très étroit, en avant et à la suite du pont de pierre rompu alors, et qui, lui-même, est garni de garde-fous en bois.

Le Pan, maison ainsi appelée de son enseigne.

Le Croissant, de même.

La rue S.-Martin, aujourd'hui rue Grand-Pont.

S.-Martin, dont le clocher fort remarquable en bois, à colonnades et s'élevant pyramidalement, est porté sur une tour en pierre. Il avait été remplacé par un autre clocher quand cette église paroissiale fut supprimée en 1791, et démolie vers l'année 1800.

Le pont.

La porte à la Halle, depuis, la porte du Bac.

La maison Caradas. Caradas était le nom d'une des familles les plus distinguées de Rouen.

La fontaine de Lisieux : deux salamandres versent de l'eau.

La maison de Lisieulx, à laquelle la fontaine est adossée.

Limitrophe de la maison de Lisieux, était l'église de Saint-Cande-le-Vieil, ou le Vieux, que l'on ne voit pas figurée sur le plan. Cette petite paroisse, supprimée en 1791, et abattue en 1796, avait une nef et deux bas-côtés voûtés en pierre. Sa tour carrée, aussi en pierre, surmontée d'un toit, avait de la ressemblance avec celle de Saint-Pierre-du-Châtel encore existante.

Nota. Le livre des fontaines parle aussi de la source de Notre-Dame, mais n'en donne pas le cours dans un plan séparé. Ce cours d'eau, peu considérable, est tracé sur la bande relative à la source Gaalor.

Rapport

SUR LES LIVRES ET AUTRES OBJETS

RELATIFS A

L'ACADÉMIE DES PALINODS,

ACHETÉS A LA VENTE

DE M. LICQUET,

ET NOTICE HISTORIQUE SUR CETTE ASSOCIATION;

Présentés à l'Académie Royale de Rouen,

DANS SA SÉANCE DE RENTRÉE, LE 22 NOVEMBRE 1833[1],

PAR

A. G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS,

La tombe s'était à peine fermée sur notre malheureux confrère, qu'elle se rouvrait déjà pour sa femme[2], accablée de fatigues et de douleurs. La vente de leur mobilier fut annoncée pour le 23 septembre 1833, et M. Nicétas Periaux, l'un des conseils de famille, ayant averti quelques membres de votre bureau qu'il se trouverait à cette vente des livres et autres objets qui pourraient intéresser l'Académie, nous avons pris sur nous, attendu l'urgence, de le charger d'en faire l'acquisition; nous nous flattons que vous nous approu-

[1] Ce travail a été revu et augmenté en 1834.

[2] M. et Mad. Licquet sont morts, l'un le premier novembre 1832, l'autre le 28 juillet suivant.

verez, lorsque vous aurez entendu le rapport que je vais avoir l'honneur de vous faire sur ce sujet.

Pour y donner plus d'intérêt, je vous demanderai la permission, Messieurs, de prendre les choses d'un peu haut, et de vous retracer l'histoire d'une société dont la nôtre fut long-temps l'émule.

Fête de la Conception, dite fête aux Normands. 1070.

Vers 1070, GUILLAUME *le Conquérant*, duc de Normandie, après s'être emparé de l'Angleterre, avait envoyé en ambassade, chez les Danois, HELSIN (*Helchin* ou *Elpin*), abbé de Ramese (Ramsey), qui, à son retour, fut assailli par une furieuse tempête. Déjà son vaisseau s'entr'ouvrait de tous côtés, déjà les matelots découragés voyaient la mort affreuse, inévitable; cependant Helsin, qui avait une dévotion toute particulière à la Vierge, lui adresse une fervente prière: bientôt apparaît à ses yeux, en habits pontificaux, un habitant du ciel qui lui promet une heureuse arrivée, s'il veut s'engager à faire ajouter aux fêtes célébrées en l'honneur de la Vierge Marie, celle de sa *Conception*, le 8 décembre de chaque année, et avec le même office que celui de sa *Nativité*, qui se fait le 8 septembre [1]. On devine la réponse

[1] « Effectivement, dans tous les anciens bréviaires des divers diocèses de la Normandie, l'office est le même pour ces deux fêtes, sauf le changement de nom de chacune d'elles; il est encore le même aujourd'hui dans le diocèse de Bayeux, ce qui confirmerait assez la vérité de l'évènement. » (*M. l'abbé de la Rue*). J'ajoute qu'il est aussi le même, à très peu près, dans le diocèse de Rouen.

La Légende dorée donne à cette fête une origine encore plus miraculeuse, puisqu'elle raconte que la vierge, ayant arraché des griffes du démon Rothomago l'ame d'un moine de Saint-Ouen, nommé Théophile, mort en péché mortel, l'avait réintrégrée dans son corps, et avait ordonné au moine ressuscité de faire célébrer la fête de sa conception le sixième jour des ides de décembre.

de l'abbé : la tempête s'apaise, la mer devient calme, le ciel serein, le dévot ambassadeur ne tarde pas à débarquer dans le port d'où il était parti, et, sur son intercession, Guillaume s'empresse de charger les évêques de Normandie d'annoncer la nouvelle solennité, qui fut toujours célébrée, depuis, avec grande dévotion, et prit le surnom de FÊTE AUX NORMANDS.

Confrairie de la Conception Notre-Dame.
1072 *à* 1486.

Peu de temps après, en 1072, sous le même duc, et de l'autorité de *Jean second*, archevêque de Rouen, fut érigée une *confrairie* de notables de la ville de Rouen, qui s'obligèrent à une vénération particulière envers la Vierge, en observant certaines règles, sous la direction de l'un d'entr'eux, qu'ils élisaient chaque année et qui reçut le titre de PRINCE.

« Wace, » dit M. l'abbé de la Rue, dans ses *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands* (Caen, 1834, p. 173, T. II), « est « sûrement le premier qui ait écrit en vers français sur « l'établissement de cette fête, et sur l'évènement auquel « on en attribue l'origine; c'est le sujet de son quatrième « poème, qui est postérieur à l'an 1174. »

Cette fête fut rendue célèbre par les écrits de plusieurs savants, principalement par ceux de saint Anselme, évêque de Cantorbéry, vers 1109; trente-six ans après, en 1145, elle fut solennisée dans l'église de Lyon et ne tarda pas à être admise universellement.

M. E.-H. Langlois en a fait le sujet d'un charmant récit, qu'on peut lire dans la *Revue de Rouen* (liv. de mars 1833), et qu'il a orné de jolies gravures représentant deux verrières historiées du quinzième siècle, qui étaient dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen.

En 1329, le jeudi d'après la nativité de saint Jean-Baptiste, l'official de Rouen approuva et confirma les ordonnances et statuts de la confrairie de la Conception, qui furent approuvés et confirmés de nouveau, par lettres de l'archevêque *Aimery* GUENAULT (ou *Aimeric* GUENENT, selon Farin) données au manoir de Déville, le 10 mars 1341. Le Prevost, l'échevin et les servants firent serment, sur les saints évangiles, en présence du notaire de l'archevêché, de garder fidèlement ces ordonnances et statuts. La confrairie tenait rang dans les processions des Rogations, où elle accompagnait la châsse de Notre-Dame, et son chapelain portait sur son bras une image de la Vierge en argent doré. Elle était précédée de joueurs d'instruments et de la représentation d'un serpent, placé sous les pieds de la sainte Vierge. Le P. Pommeraye dit que cette confrairie avait une chapelle dans la Cathédrale, et qu'elle y avait fait placer, à ses frais, un tableau de Champagne, qui lui avait coûté huit cents livres [1].

Des grâces, priviléges et indulgences furent promis par le pape Sixte IV, en faveur des chrétiens qui assisteraient religieusement à l'office divin de cette fête, lequel fut depuis dressé et mis en ordre, en 1480, par Léonard de Nogarolles, clerc de Vérone, et par Bernardin de Bustis, fameux théologien et prédicateur fort renommé de l'ordre de Saint-François.

[1] Ce tableau est le même qu'on admire encore aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge, et qui représente l'*adoration des bergers;* il ne peut être antérieur à 1621, époque du premier voyage de Champagne à Paris et est probablement postérieur à 1628, époque de son second voyage. (V. *la Galerie des peintres célèbres, par* C. Lecarpentier. 1821.) La confrairie avait donc déjà pris, depuis près de cent cinquante ans, le titre de *Puy de la Conception,* et il est étonnant que le P. Pommeraye, qui écrivait en 1686, n'en fasse pas mention.

Origine du Puy de la Conception, depuis Académie des Palinods ou de l'immaculée Conception de la très sainte Vierge.

1486 à 1520.

Pendant près de quatre cents ans, l'association du Puy de la Conception fut purement religieuse, et n'eut d'autre but que les exercices d'une piété soutenue; il paraît, toutefois, que, dans les derniers temps, elle tenta d'encourager les beaux esprits à célébrer les louanges de la Vierge, mais avec peu de succès, et son existence, comme société littéraire, ne peut dater que de 1486, époque à laquelle *noble et discrete personne maistre Pierre* Dare, *en son vivant seigneur de Chasteau-Raoul, et lieutenant-general du bally de Rouen*[1], ayant été élu *prince*, s'efforça d'y donner un nouveau lustre.

Il fit, avec la permission de l'archevêque *Robert de Croixmare*, dresser de nouveaux règlements, auxquels devaient se conformer, par la suite, tous ceux qui voudraient présenter des compositions en l'honneur de la Vierge. Ce fut alors que les ouvrages envoyés au concours commencèrent à être jugés et récompensés publiquement, sur un *théâtre*, où se trouvait une espèce de *tribune*, qu'on appela le Puy *de la Conception*, du mot grec *podion*, pris dans le sens d'*appui*, *saillie*, *perron* ou *tribune*, et, comme les trois premières compositions françaises, qui furent présentées sur ce Puy, étaient conçues de manière que le sens amenait la *répétition* du même vers à la fin de chaque strophe, on en fit depuis une des règles de ces sortes de poésies, d'où elles prirent le nom de *Palinods*, des mots grecs παλιν et ᾠδη, qui signifient *chant réitéré*, dénomination qu'on appliqua bientôt à la confrairie elle-même.

[1] Expressions du livre de l'approbation des statuts, dont il sera parlé plus loin.

« Ainsi, dit encore M. l'abbé de la Rue, tandis que, « dans plusieurs des provinces de la France, on célébrait « ces jeux littéraires si connus sous le nom de *Puys* « *d'amour* [1], où l'on couronnait ceux qui chantaient le « mieux la beauté de leurs dames, les Normands avaient « le *Puy de la Conception de la Vierge*, où ils distribuaient « des prix aux meilleures pièces de vers composées en « l'honneur de la *Dame des Cieux*. Ces fêtes ne subsistaient « plus, avant la révolution, qu'aux Carmes de Rouen et « à l'Université de Caen. »

Le Puy se tint d'abord dans l'église Saint-Jean [2], qui ne tarda pas à se trouver trop petite, pour la foule qu'attiraient les séances publiques annuelles; en conséquence, une assemblée générale des princes [3], convoquée en 1513, décida que la confrairie s'établirait dans le couvent des Carmes, où elle fut en effet transférée en 1515, sous la principauté de dom *Jacques* DES-HOMMETS, abbé de Saint-Wandrille.

Je ne dois pas omettre de noter que cette assemblée se termina par un banquet, qui devait être remarquable, puisque le poète Baptiste Le Chandelier en fit le sujet d'un poème latin en vers élégiaques [4].

[1] « L'origine des *Puys d'amour* ne nous est pas connue, mais « elle doit être très ancienne; elle pourrait bien être celtique, dit « M. l'abbé de la Rue (page 228, t. 1er) : du moins on trouve ces « jeux poétiques en usage au sixième siècle.

« Des puys d'amour se tenaient à Cambray, Arras, Lille, « Valenciennes, Douay, Béthune, etc. »

[2] Deux autres *Puys* furent ensuite établis à Rouen; j'en fais mention à la fin de ce rapport, après les listes qui l'accompagnent.

[3] On trouvera dans la *liste des princes*, les noms de ceux qui composaient cette assemblée.

[4] Baptistæ Candelarii Cl. V. Parthæniorum liber unus. Rotom., Lallemant, 1593. In-16 de 60 pages.

Approbation de la Confrairie, et ses vicissitudes.
1520 à 1562.

En 1520, la confrairie obtint, du pape Léon X, une bulle donnée à Rome le 24 mars, contenant l'approbation de ses statuts [1] et de grands priviléges. En effet, il y est dit : *qu'il veult, entend et ordonne icelle confraternite comme la plus noble estre auancee, exaltee et preferee a toutes les autres confraternitez de lad. ville de Rouen, et mesmes de toute la prouince de Normandie;* il confère aux princes et confrères (*l'homme marie et sa femme comptez pour une personne*), la permission de se choisir un confesseur pour les absoudre, même de la plupart des cas réservés au Saint-Siége; de changer leurs vœux, de dresser un autel portatif dans leurs maisons, pour y faire célébrer la messe et y recevoir la communion. Il leur assure la participation aux indulgences qui se gagnent dans toutes les stations de Rome, en visitant seulement la cathédrale de Rouen, l'église Notre-Dame de la Ronde, et celle du couvent des Carmes, etc., etc. Enfin, il leur concède le pouvoir de réformer, ou même de changer leurs statuts, qu'il déclare approuver et confirmer à l'avance. Cette bulle fut ensuite fulminée le 10 mars, même année, par *Antoine de la* Barre, abbé de Sainte-Catherine, *Nicolas* Ler, prieur de Saint-Lô, et *Jean* Le Tourneur, grand chantre de la cathédrale, à qui elle avait été adressée à cette fin.

Ici se présente une difficulté chronologique : le premier

[1] Un des articles de ces statuts nous apprend que les frais de la bulle ont dû s'élever à cinq ou six cents écus, pour le paiement desquels tous les princes et associés se sont engagés personnellement. D'après Le Blanc, les écus valaient alors 40 sous tournois, et le marc d'or, environ 142 livres tournois; de sorte qu'eu égard à son taux actuel de 840 francs, la bulle a coûté environ 7,000 fr. de notre monnaie; somme qui doit paraître bien considérable, surtout si l'on réfléchit que la valeur vénale des denrées a suivi une progression beaucoup plus rapide que celle de l'or.

des actes que je viens de citer est daté de la neuvième calende d'avril 1520, répondant au 24 mars 1520, et le deuxième, qui lui est postérieur, porte la date du 10 mars, aussi 1520. Voici l'explication de cette espèce d'énigme :

Il résulte de la bulle, par laquelle Grégoire XIII a réformé le calendrier, en 1582, que, d'après la décision des Pères du concile de Nicée, tenu en 325, l'équinoxe de printemps fut fixé au 21 mars, et que la fête de Pâques ne peut jamais avoir lieu avant le 22 du même mois.

D'un autre côté, on voit, dans le *Dictionnaire raisonné de diplomatique, par Dom de Vaines, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1774; p. 73 et suivantes), qu'au quinzième siècle et au seizième, les papes commençaient l'année, tantôt à *Noël* ou au 1er *janvier*, tantôt au 25 *mars*, mais le plus souvent au 1er *janvier*, tandis que les Français la commençaient au *jour de Pâques*, et persistèrent dans cet usage jusqu'en 1563, époque à laquelle Charles IX régla, par son ordonnance de Roussillon, château et bourg du Dauphiné, que l'année commencerait en France au 1er *janvier*, au lieu de commencer à Pâques. Cette manière de compter, toute particulière alors aux Français, était indiquée dans leurs actes, dit encore Dom de Vaines, par ces mots : *more gallicano*.

Or, il suit de ces documents que, pour Léon X, le 24 mars était au commencement de 1520, tandis que, pour l'abbé de la Barre, qui, comme il le dit lui-même, comptait *more gallicano*, l'année n'avait pu commencer avant le 22 mars, de sorte que le 10 mars ne pouvait venir qu'à la fin de la même année 1520 ; par conséquent, s'il eût compté comme le pape, il eût daté du 10 mars 1521, qui, pour nous, est la date réelle de son décret, postérieur de près d'un an à la bulle.

Il est assez singulier que, des divers auteurs qui ont parlé de ces actes, aucun n'ait expliqué l'erreur apparente de leurs dates.

On s'était beaucoup occupé de l'immaculée Conception à la fin du quinzième siècle, et l'on ne s'en occupa pas moins dans le seizième ; il n'est pas hors de propos de citer ici quelques faits qui s'y rapportent.

La Sorbonne s'était assemblée en 1496, pour la défense de cette doctrine très controversée, notamment par deux Jacobins, qui avaient prêché, l'un contre la *Conception*, l'autre contre l'*Assomption*, et qui se rétractèrent en 1497.

Le roi de Pologne Casimir, qui est venu mourir à Fécamp, en 1489, avait composé une prose en l'honneur de l'immaculée Conception.

En 1506, le cardinal Ximénès institua, à Tolède, une confrairie de l'immaculée Conception, et, en 1515, un autre cardinal, Cajétan, écrivit contre la Conception.

Le mystère de la Conception fut joué à Paris en 1507.

En 1545, l'opposition commençait à se servir du chant royal, de la ballade et du rondeau, pour attaquer la religion dans Rouen. Ces ouvrages furent déférés au cardinal d'Amboise II.

Le 8 décembre 1549, sous Henri II, un fanatique, ayant voulu décoller une image de la Vierge, à Rouen, eut la langue coupée et fut brûlé trois jours après.

D'un autre côté, Michel Servet, fameux hérésiarque, qui, en 1553, avait fait des vers en l'honneur de Marie, pour le Palinod de Rouen, fut brûlé vif à Genève, le 27 octobre de la même année, à la sollicitation de Calvin.

Le concile de Trente, ayant agité la question de l'immaculée Conception, le père Lainez, général des Jésuites, y fit prévaloir son avis, qui fut transformé en décret, et imprimé à Milan dès 1548, mais qui ne fut bien connu que seize ans plus tard.

Enfin, la Faculté de théologie de Paris déclara, en 1575,

qu'elle regardait comme article de foi le sentiment de l'immaculée Conception et renouvela cette déclaration en 1736.

Mais poursuivons l'histoire de notre confrairie.

Aussitôt la fulmination de la bulle, les princes et confrères, au nombre de soixante-sept, s'assemblèrent dans l'église des Carmes, où ils firent célébrer une messe solennelle, et jurèrent, durant l'offertoire, de se soumettre aux statuts dont il avait été donné lecture publique, ainsi que de leur approbation.

Après avoir brillé d'un vif éclat, jusqu'en 1524, la confrairie semblait menacée d'une ruine prochaine, au point que personne ne voulait plus s'y aggréger, à cause des grands frais qu'entraînait la principauté. Toutefois, il faut que quelque circonstance qui nous est inconnue lui ait donné un nouvel essor en 1548, puisque de nombreux associés se présentèrent, et elle dut redevenir florissante; mais ce ne fut pas pour long-temps : le 16 avril 1562, les calvinistes commencèrent l'attaque de la ville de Rouen, dont ils ne tardèrent pas à se rendre entièrement maîtres, et ils se livrèrent alors à un pillage effréné dans les églises et les couvents. Le roi Charles IX parvint à les en chasser, après deux rudes assauts, les 13 et 23 octobre de la même année, et, en 1591, Henri IV vint encore en faire le siége, qui dura du 11 novembre au 20 avril 1592. C'est le dernier et le plus long qu'elle ait soutenu.

Réorganisation de la Confrairie.
1562 à 1597.

La paisible confrairie ne fut pas à l'abri des troubles qui agitèrent la seconde moitié du seizième siècle, et, si elle n'interrompit pas entièrement ses exercices, elle dut rester long-temps languissante. Vers la fin de ce même siècle, lorsque le calme fut rétabli, une assemblée des princes, tenue le 14 décembre 1578, s'occupa des moyens de rani-

mer le zèle et n'y réussit que faiblement; mais, en 1595, messire *Claude* GROULART releva le Puy abattu, en rendit le théâtre plus magnifique, régla la dépense qui s'y ferait, et fonda deux nouveaux prix, pour des pièces de vers, dites *Stances*, qui devaient se composer de six quatrains de vers alexandrins.

La confrairie avait perdu tous ses titres, on ne put retrouver qu'un seul exemplaire d'un petit livre, contenant les *statuts*, *la bulle du pape Léon X et l'acte de fulmination, avec les pardons et indulgences des stations de Rome*; un arrêt du parlement de Rouen, en date du 18 janvier 1597, reconnut l'authenticité de ce livre et en autorisa la réimpression. Il existe dans nos archives une expédition de cet arrêt, dont voici le contenu :

« Extraict des registres de la Court de Parlement.

« Sur la requeste présentée par les Princes et confreres de la confrarie de la Conception Notre Dame, fondée au couuent des Carmes de ceste ville de Rouen, tendante à ce que pour raison de la perte de leurs liures et chartres de la fondation et auctorisation dicelle confrarie faicte par le feu pappe Léon par sa bulle du moys d'auril mil cinq centz vingt et ayant retrouvé ung petit liure imprimé de l'approbation de lad confrarie prouenu de la biblioteque de feu Me Pierre Monfault, vivant président en la Court, et l'un des princes de lad. confrarie, marqué au commencement de lescripture et seing du dict feu sieur président et en la fin de feu M. Geoffroy Marie aduocat en lad. court et lecteur dicelle confrarie il leur soit permis de faire de rechef imprimer le dit liure et ordonne que suivant jcelluy lesd. princes et confrères jouyront des priuileges concedez à lad confrarie par lad. bulle. Veu par la Court la dicte requeste, led. liure imprimé response et consentement des grandz vicaires de larchevesque de Rouen ausquelz par ordonnance de lad. court, lad. requeste a este communiquee

auec la conclusion du procureur général du Roy. Tout considere, LA DICTE COURT a permis et permet ausd. princes et confreres faire imprimer led. liure intitulé Approbation et confirmation apostolique de la confrarie association et statutz de la noble et deuote Conception Notre Dame pour leur valoir en lieu de l'original de la bulle de lad. approbation et fondation jouyr et user des privileges y contenuz comme ilz ont ci-deuant faict et eussent pu faire en vertu dud. original, Faict a Rouen eu lad. Court de Parlement le dix-huictieme jour de janvier lan mil cinq cents quatre vingt dix sept. »

Signé : de BOISLEUESQUE.

Ce livre des statuts, qu'on croyait réduit à un seul exemplaire, dès 1597, doit être bien rare aujourd'hui ; cependant, je vous en signalerai deux : l'un a été payé soixante francs, à la vente de M. Riaux [1], par M. Mancel, libraire à Caen [2], et l'autre se trouvait chez M. Licquet, où nous l'avons acheté, au prix de cinquante francs. Cet exemplaire n'est pas celui qui a été présenté au parlement, mais il a aussi appartenu à la confrairie, car il a été coté par M. Cotton Deshoussayes, son secrétaire, sous le n° 3 des livres qu'elle possédait en juillet 1771. Il se compose de vingt-six feuillets, petit in-8°, fort bien imprimé, en caractère gothique, très serré ; il ne porte ni date, ni nom d'imprimeur, mais on peut supposer qu'il a été imprimé à Rouen, peu de temps après la fulmination de la bulle, c'est-à-dire en 1521. En voici le titre :

Approbacion et confirmacion apostolique de la confrarie asso-

[1] Secrétaire-archiviste de la chambre de commerce de Rouen, connu par son goût pour les livres rares, dont il avait réuni une assez belle collection. Mort en décembre 1829.

[2] J'ai cherché à savoir si cet exemplaire ne serait pas celui qui porte la signature de *Monfault ;* mais M. Mancel n'a pas répondu à mes demandes réitérées.

ciacion et statutz de la noble et deuote confraternite de la Conception Nostre Dame instituee a present en leglise de Nostre Dame du carme a Rouen auec ottroy de grans pardons indulgences concessions et priuileges donnez et concedez respectiuement a perpetuite et irreuocablement par nostre saint pere le pape moderne aux princes maistres confreres et associez, et autres biensfaicteurs, zelateurs, augmentateurs du bien et honneur de lad. confraternite. Ensemble la teneur desditz statutz et ordonnances dicelle confraternite.

Un second livre rare a été acheté par nous à la vente de M. Licquet [1]. Il est intitulé :

Palinodz, Chantz royaulx, Ballades, Rondeaulx, et Epigrammes, a lhonneur de limmaculee Conception de la toute belle mere de Dieu Marie (Patrone des Normands) presentez au Puy a Rouen Composez par scientifiques personnaiges desclairez par la table cy dedans contenue. Imprimez a Paris. (*Voir page* 226.)

Ce livre, in-8°, petit format, composé de cent feuillets, avec pagination et signatures, a été imprimé à Paris par *Petrus* VIDOUEUS. Il est sans date ; mais on voit, dans l'histoire de l'imprimerie, par Jean de la Caille, que *Pierre* VIDOUE paraît n'avoir commencé à imprimer qu'en 1525, et qu'il est mort vers 1543. D'un autre côté, il résulte

[1] Il a été payé 30 fr., avec quatre autres, savoir : 1° un volume des publications de 1769, dont nous possédions déjà deux exemplaires, et que l'Académie a offert à M. Nicétas Periaux, sur ma proposition, en reconnaissance de ses bons offices ; 2° *Lettres patentes du Roi, contenant la création, les priviléges et exemptions octroyez par sa majesté et ses prédécesseurs rois, aux capitaines arbalestriers de Rouen*, etc. ; imprimé à Rouen en 1696 ; 3° *Priviléges de la compagnie des cent quatre arquebusiers de la ville de Rouen*, etc. ; imprimé à Rouen en 1774 ; 4° un exemplaire du *catalogue des livres de l'Académie Royale de Rouen*, par l'abbé Vrégeon, avec son frontispice, portant l'année 1784. Déjà M. Duputel en avait donné à l'Académie un exemplaire, auquel est joint le portrait de l'auteur, mais sans frontispice.

d'un manuscrit existant à la bibliothèque de Rouen, contenant des chants royaux sur l'immaculée Conception, de l'an 1519 à l'an 1528, que quelques-uns des chants du livre sont de 1520 à 1524[1]. Je présume donc qu'il a dû être imprimé vers 1525. Il provient aussi de la confrairie.

Ces poésies allégoriques, en langage suranné, présentent aujourd'hui bien peu d'intérêt : cependant vous ne serez peut-être pas fâchés, Messieurs, de faire connaissance avec un chant royal de *Pierre* Apuril (ou Avril), couronné en 1521. Parmi ceux que j'ai parcourus, c'est celui qui m'a paru le plus remarquable. Satan y est désigné sous l'emblème d'un rusé pêcheur, et la ligne palinodiale : *Le beau dauphin qui ne fut jamais prins*, fait allusion à la Vierge. Le voici :

Ung fin pescheur gectant iadis ses rethz
Dedans la mer pour les gros poissons prendre
A son plaisir et les tenir serrez
Sans eschapper, ne sceut iamais comprendre
Comme il pourroit le beau daulphin surprendre,
Car en nageant il est veu si agile
Et si fort prompt que autre poisson fragile
En le suyuant demeure vain et las
Tant que du fin pescheur il est surprins,
Mais on ne voit tomber dedans ses lacqz
Le beau daulphin qui ne fut iamais prins.

Cestuy pescheur de ses gros dardz ferrez
Sur ce daulphin a voulu entreprendre :
Mais ses herpons dont il a enferrez
Les marsouyns nont peu de poincte prendre
Sur son escaille on ny a que reprendre,

[1] Voici les années auxquelles se rapportent quelques-unes des poésies de ce livre : celles de Guillaume Cretin, 1520 ; Pierre Apuril, 1521 et 24 ; Jacques Le Lieur, 1522 ; et Nicolle Lescarre, 1524.

Parquoi voyant son art estre inutile
A decepuoir ce daulphin tant utile
Cest retire auec gens contumatz
Faulx enuieux plains de mauuais espritz
Qui vont blasmant malgre roys et primatz
Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

Le beau daulphin sur ses costez dorez
Et sur son chef porte le beau liz tendre
A trois fleurons que nature a dorez
De tel splendeur quon voit le poisson tendre
A li suyuir: et se aucun veult pretendre
A lengloutir: sa clarte qui rutile
Ne peut souffrir que aucun acces mutile
Sa grant beaulte qui relupt hault et bas
Dont tous poissons sont de plaisir esprins
Ainsi voyans en prenant ses esbatz
Le beau daulphin qui ne fut iamais prins.

La grand baillaine a ses gros yeulx virez
Vers ce daulphin pour ses dens sus estandre
Mais les rayons de luy ont desuirez
Ses fiers regardz, et si ont fait descendre
Ses grans fanons sans plus tel proye attendre
Par ce quil est sans condition vile
Poisson royal franc de debte seruile
Courbe en bas: tout humble et sans debatz
Sur tous poissons ayant le loz et pris
Dit a bon droit sans prendre aucuns combas
Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

Du daulphin sont les doulx chans desirez
De tous humains: et veult leur voir entendre
En rendant son, contre les cueurs irez
Sans de rigueur voulant vers eulx contendre
Quant Arion voulut sa harpe tendre

Il le porta par la mer en maint isle
Dont euada la grant rigueur hostille
Des mariniers desirans son trespas
Lesquelz du roy de Corinthe reprins
Congneurent bien passans le mortel pas
Le beau daulphin qui ne fut iamais prins,

Renuoy.

Le pescheur est Sathan qui perd ses pas
Ses rethz et dardz sont bien ditz par compas
Mauldit peche qui ne touche au pourpris
De lhumble Vierge appellee en ce pas
Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

NOUVEAUX RÉGLEMENTS. — *La Confrairie prend le titre d'Académie.*

1537 *à* 1731.

Maintenant, Messieurs, je rappellerai votre attention sur la confrairie : nous l'avons quittée au moment où elle venait d'obtenir l'autorisation de réimprimer ses anciens règlements ; mais elle n'en profita pas, parce qu'elle reconnut qu'ils laissaient beaucoup à désirer et que *le siècle plus poli avait insensiblement introduit de nouveaux usages* avec lesquels il convenait de les mettre en harmonie ; en effet, ils roulaient presque entièrement sur le cérémonial des offices auxquels les confrères devaient assister ; ils furent donc revisés le 17 août 1614, ainsi qu'il résulte de l'approbation donnée à Paris le 22 septembre, même année, par le duc de Joyeuse, cardinal archevêque de Rouen, et de l'arrêt du parlement du 25 du même mois; ils furent ensuite arrêtés définitivement dans une assemblée générale, tenue le dimanche 14 décembre suivant, où les princes et confrères se réunirent, au nombre de vingt-cinq [1]. L'archevêque

[1] On en trouvera les noms dans la liste des princes.

y donna une nouvelle approbation le 18 du même mois, et un troisième arrêt de parlement, du 11 mars 1615, en permit de nouveau l'impression, qui eut lieu la même année, en cinquante-quatre articles, comme on le voit par un livre qui se trouve à la Bibliothèque de Rouen, et qui est intitulé : Le Pvy *de la Conception de Nostre-Dame fondé au conuent des Carmes à Rouen. Son origine, érection, statuts et confirmation.* Petit in-8° de 175 pages. — M. le marquis Lever a bien voulu me communiquer un exemplaire d'une édition qui paraît avoir été faite l'année suivante et qui est toute semblable, si ce n'est qu'il y a trois pages de plus. Il a appartenu à l'abbé Guiot, qui y a fait plusieurs notes. Le même livre contient la bulle, ainsi que les actes dont j'ai parlé précédemment, et quelques autres, notamment la confirmation des nouveaux statuts par l'archevêque de Rouen, en date de Paris, le 18 décembre 1614.

Ces divers actes existent dans nos archives, à l'exception de la seconde approbation de l'archevêque.

Les nouveaux règlements ne sont pas moins curieux que les anciens; ils donnent une idée de la pompe que la confrairie mettait dans ses cérémonies, et des frais considérables auxquels était tenu le prince en exercice. On y trouve les règles des compositions pour lesquelles des prix étaient proposés, au nombre de cinq, savoir : *le chant royal, la ballade, la stance, l'ode et le sonnet.* Ils sont suivis de pièces données comme modèles de la forme de ces mêmes poésies. Enfin, le livre se termine par une liste des princes et confrères de la Conception, depuis l'an 1486 jusqu'en 1614, mais sans indication de qualités ni de dates, de sorte qu'elle est tout-à-fait insignifiante.

D'après ces règlements, le 7 et le 8 décembre, jours consacrés à la fête de la Conception, le prince devait faire décorer l'autel principal de l'église des Carmes, et, de plus, le chœur, le dimanche d'après, où la messe était chantée

par les religieux, les musiciens et l'organiste. On procédait ensuite à l'élection du prince de l'année suivante.

Les signes des prix, savoir : une *palme*, un *lis*, un *rosier*, un *miroir*, une *tour*, un *soleil*, un *chapeau de laurier* (c'est-à-dire une *couronne*), une *étoile* et un *anneau*, étaient exposés d'abord sur l'autel, et ensuite sur le théâtre du Puy, qui était orné de tapisseries et d'un dais. On les rangeait sur une table, devant les princes et confrères. Les poètes et personnages considérables invités à la cérémonie étaient assis à des tables latérales.

Un docteur choisi par le prince fesait un discours d'un quart d'heure en l'honneur de la Vierge; puis les poètes qui avaient remporté les prix de l'année précédente, étaient appelés, à haute voix et au son des trompettes, pour venir en rendre des grâces publiques, dans un compliment en vers adressé au prince. Enfin on lisait les pièces envoyées au concours, et le jugement était prononcé immédiatement.

C'est ainsi, Messieurs, que la confrairie, s'occupant de plus en plus de littérature, devint une association mixte qui prit le titre d'ACADÉMIE.

En 1614, M. de BRETEVILLE fonda le *laurier* pour prix de l'*épigramme* ou *allégorie latine*. Il composa une nouvelle invitation aux poètes, et il peut être considéré comme l'un des législateurs du Palinod, car il contribua puissamment à la réforme des anciens règlements et fut éditeur de ceux qui furent imprimés en 1614 et 1615, avec un *Précis historique* de sa composition.

En 1624, *François* DE HARLAY, archevêque de Rouen, rehaussa encore l'institution, en fondant la *ruche d'argent*, pour l'*ode pindarique latine*, appelée aussi *ode pontificale*, à cause de son fondateur. Le concours de cette année fut nombreux et brillant; plusieurs poètes, qui ne

s'y présentaient pas [1], adressèrent au prince des vers sur le nouveau symbole dont il venait d'enrichir le Puy.

Le *miroir d'argent*, pour l'*ode française*, fut fondé trois ans après par *Hallé* d'ORGEVILLE.

Vers l'an 1640, un poète nommé *Léonard* VILLARS, natif d'Athènes, voulut remplir, dans toute leur rigueur, les vues de François de Harlay, en composant, en l'honneur de l'immaculée Conception, une ode dans la langue et dans la forme des odes de Pindare. Elle fut imprimée d'abord en 1644, et insérée depuis, avec une traduction latine et une traduction française, celle-ci par l'abbé Auger, dans le Recueil de 1781.

Les concours de 1635 et 1636 méritent d'être cités pour le nombre et le talent des auteurs ; mais on lit, dans la *Muse Normande* de David Ferrand, qu'en 1636, l'avarice du *maistre des Palinods* fit qu'il n'y eut point de *trompettes*. Aussi, le même Ferrand le tourna-t-il en ridicule, dans un chant royal, en style *purin* [2], qu'il récita sur le Puy, le lendemain de la distribution des prix.

On doit faire aussi une mention particulière du concours de 1640, puisque, parmi les lauréats, se trouve *Jacqueline* PASCAL, sœur du célèbre Blaise Pascal, née à Clermont en 1625, et, par conséquent, à peine âgée de quinze ans [3]. L'année suivante, *Antoine* CORNEILLE (voir la liste des lauréats) fit, en son honneur, un chant royal, dont la ligne palinodiale est :

La seule fille en ce Puy triomphante.

Cette même année, *Thomas* CORNEILLE, alors âgé de seize ans, obtint le *miroir* pour une ode française.

[1] Les pièces envoyées en dehors du concours étaient dites *données*.

[2] Langage trivial du peuple de Rouen.

[3] En 1652, elle entra au monastère de Port-Royal, où elle fit profession l'année suivante. Morte en 1661.

La principauté de *Nicolas* DE LA PLACE fut ensuite une des plus remarquables de son siècle, par la réputation des poètes couronnés, et par cette singularité qu'il fut lui-même au nombre des lauréats, pour une allégorie latine, ainsi que son ami intime, *Bernard* LE PIGNY, qui avait été prince en 1633.

Cependant, une nouvelle apathie s'empara bientôt des membres de l'Académie des Palinods : de 1654 à 1698, on ne trouve la trace que de deux concours ; encore n'y avait-il pas de princes ; mais, en 1699, M. de BONNETOT réussit à rendre à l'association toute sa splendeur. Il fonda le *prix d'éloquence*, auquel on a dû, par la suite, des ouvrages fort distingués. Dans l'origine, ils se rapportèrent tous à la *Vierge ;* mais, ensuite, on indiqua des sujets de morale ou d'histoire et des éloges. Cette heureuse innovation a donné naissance aux excellents discours : *Sur le danger de la lecture des livres contre la religion*, par *Paris*, de Nevers, avocat au parlement, et professeur de rhétorique au collége royal de Bordeaux, couronné en 1769 ; — *Sur l'utilité et les avantages d'une société académique, consacrée en même temps à la religion et aux lettres*, par *Rossel*, avocat à Paris, couronné en 1771 ; — *Sur la religion qui élève l'ame et agrandit l'esprit*, par l'abbé *de Formé*, couronné en 1773 ; — sur cette question : *Quels sont, outre l'inspiration, les caractères qui assurent aux livres saints la supériorité sur les autres productions de l'esprit*, par Louis-Frédéric *Ancillon*, pasteur de l'église française, à Berlin, etc., etc. Tous ces ouvrages se trouvent dans les recueils annuels de l'Académie.

DESMARETS DE VAUBOURG, prince en 1701, ne montra pas moins de magnificence que plusieurs de ses prédécesseurs. Une chose très remarquable pour le temps, c'est qu'il fit donner avis aux auteurs de ne point exagérer les louanges de la patronne du Puy, et d'éviter, par exemple, le terme *adoration*, afin de ne pas blesser ceux d'une autre

communion. En 1706, on leur donna un autre avertissement sur l'inconvenance d'emprunter leurs sujets à la mythologie, et de mettre la Vierge en parallèle avec des personnages de la Fable ; en conséquence, les juges déclarèrent qu'ils ne recevraient dorénavant que des sujets tirés de l'*Écriture-Sainte*, de l'*Histoire ecclésiastique* ou *civile*, ou de *l'Histoire naturelle*. Cette injonction ne fut cependant pas exactement observée, et les juges eux-mêmes se relâchèrent de leur rigueur ; aussi, le même avertissement fut-il renouvelé en 1713, et l'on y ajouta cette singulière apostrophe, qui se reproduit pendant plusieurs années : *On ne répondra point aux injures verbales ou par écrit, de ceux qui auront manqué les prix. C'est bien assez qu'on ait eu la fatigue de lire leurs mauvaises pièces.*

L'avènement de M. de LOURAILLE à la principauté, en 1731, fut encore une époque mémorable pour les Palinods, qui manquaient de Mécènes depuis plusieurs années ; il fonda le prix de l'*hymne française*, dont le sujet était un des *mystères de la Vierge*, qui furent traités successivement chaque année dans l'ordre suivant : 1° la *conception* ; 2° la *nativité* ; 3° la *présentation* ; 4° l'*annonciation* ; 5° la *visitation* ; 6° la *purification*, et 7° l'*assomption*. — La huitième année, on recommençait, de sorte que les pièces couronnées formèrent, par la suite, une hymnologie parthénique qui dut paraître alors fort intéressante.

Les Carmes eux-mêmes, dépositaires des fonds de l'Académie, et chargés du cérémonial des solennités, y déployèrent cette année un zèle inaccoutumé. Ils avaient alors parmi eux un sujet distingué, le père *Louis* MARCHE, qui composa, d'après celui de M. de Breteville, un nouveau *Précis historique de l'origine de l'Académie* : ce précis, qui remplaça les anciens sermons et les discours d'ouverture, en usage depuis une trentaine d'années, fut réimprimé en tête des recueils annuels jusqu'en 1765, sans autre changement que

l'addition, à la fin de la liste des princes, du nom et d'un éloge succinct du dernier.

A compter de cette époque, l'Académie des Palinods ne connut plus, jusqu'à sa chute, que des jours prospères, tant par le mérite et la générosité de ses princes, que par le nombre et les talents des auteurs qui se disputèrent ses couronnes.

Troisième renouvellement des statuts.
1732 à 1768.

La principauté de M. de Pontcarré, en 1732, fut une des plus brillantes qu'on eût encore vues : les statuts furent renouvelés; les genres de poésie surannés du *chant royal* et de la *ballade* furent supprimés; les prix du chant royal furent proposés pour une *seconde ode française* de dix strophes de chacune dix vers de huit syllabes; celui de la ballade, pour des *stances* ou quelqu'autre pièce française, au choix des poètes (*v.* 1769); une nouvelle invitation aux poètes fut composée par l'abbé Saas; enfin, aux anciennes médailles offertes en prix, dont, est-il dit, la façon surpassait de beaucoup la matière, ce qui les rendait très modiques, le prince substitua des jetons qu'il fit frapper, et dont il donna les coins. Les lauréats devaient recevoir un nombre de jetons proportionné à la valeur indiquée pour chaque prix. Ces diverses circonstances excitèrent l'émulation des auteurs, qui se présentèrent en foule.

Nous avons retrouvé, chez M. Licquet, l'un des coins des jetons, une planche qui en représente les deux côtés, et un jeton en argent (*v.* p. 233). Ces objets, avec le cachet de l'Académie, et quelques planches en cuivre, sur lesquelles sont gravés des emblèmes ou des armoiries de princes, ont été achetés quinze francs. Les armoiries se plaçaient en tête du cahier de l'année, et dans l'affiche de l'annonce des prix.

On compte, parmi les plus célèbres, le concours de 1737;

trois des lauréats furent des génovéfains, dans le couvent desquels demeurait à Rouen le duc de Fitz-James, prince de l'année. Un victorin de Paris, qui garda l'anonyme (*v.* la liste des lauréats), obtint le prix d'honneur. Les concours des deux années suivantes furent aussi très brillants. Une foule d'auteurs se présentèrent à celui de 1750, dont l'ouverture se fit par des élèves du collége de Rouen, qui récitèrent, à la louange du prince, une espèce de plaidoyer poétique, où trois muses : *Clio*, *Euterpe* et *Erato*, se disputaient l'honneur de faire le meilleur portrait d'un *bon juge*.

La dévotion au *sacré cœur de Jésus* s'était établie et répandue dans la ville et le diocèse de Rouen ; celle du *divin cœur de Marie* était introduite dans les communautés, et l'on s'occupait des offices propres à cette nouvelle solennité ; les hymnes en furent mises au concours en 1752, et deux furent couronnées : l'une est de l'abbé Levasseur, de Rouen ; l'autre, de *Jacques-François* Coge, de la même ville, alors au séminaire de Joyeuse, et depuis chanoine de Poitiers. Au nombre des lauréats de cette année, se trouve *Jacques-Joseph* Racine, auteur d'une excellente ode latine. Ce concours eut encore cela de particulier, que ce fut un enfant qui en fit l'ouverture, par un compliment en vers français adressé au prince.

L'émulation ne tarda cependant pas à se ralentir ; mais M. de Missy sut la ranimer en 1759, et l'heureuse influence de ses efforts se fit sentir jusqu'à l'élection de son successeur, qui n'eut lieu que quatre ans après.

En 1766, il n'y eut point de prince ; le zèle des juges y suppléa : ils s'efforcèrent de donner une forme plus académique au concours, qui s'ouvrit par un discours relatif aux opérations littéraires dont on allait s'occuper, et cet usage fut toujours continué depuis. Les ouvrages envoyés furent nombreux et fort distingués ; plusieurs étaient relatifs

à la mort du dauphin, fils de Louis XV, arrivée vers la fin de l'année précédente. L'Académie fut également privée de prince en 1768 ; mais le concours n'en fut pas moins remarquable, surtout par le couronnement de madame du Bocage.

Quatrième et dernier renouvellement des statuts.
1769 *à* 1790.

L'année suivante, une des plus heureuses révolutions s'opéra dans l'Académie, qu'on était loin de croire si près de sa chute. Elle revisa, pour la dernière fois, ses statuts et règlements, qui furent rédigés en sept titres différents, composés ensemble de soixante-deux articles, et elle adopta de nouvelles formes dans la poésie. La *rose*, ancien prix de la *ballade*, fut proposée pour l'*idylle*, et, après avoir été négligé pendant quelques années, le prix d'éloquence fut rétabli. (*v.* l'année 1699.)

Toutes ces nouveautés furent de puissants aiguillons pour l'émulation : on leur dut un concours nombreux et brillant. Le prix d'honneur fut remporté par un jeune parent du grand Corneille : Le Pesant de Boisguilbert *(Jean-Pierre-Adrien-Augustin)*, pour un poème d'une certaine étendue, dont le sujet était : *la sédition d'Antioche, du temps de Théodose*. Un prix extraordinaire fut décerné à une ode française sur *le Triomphe de l'Église*, par Duruflé, d'Elbeuf, avocat, couronné plusieurs fois avant et après cette époque.

Au commencement du recueil de cette année, 1769, se trouve un discours d'ouverture de l'abbé Cotton des Houssayes, où l'on voit que notre vénérable doyen, M. d'Ornay [1], fut nommé membre de l'Académie des

[1] M. d'Ornay est mort pendant l'impression de cet ouvrage, le 25 novembre, à midi, en son domicile à Saint-Georges-de-Bocherville, à l'âge de cent cinq ans trois mois et deux jours. Il était né le 23 août 1729.

E. H. Langlois del. & sc.

Face & Revers
des Médailles données en Prix par l'Académie

Digitized by Google

Palinods en même temps que M. Haillet de Couronne, qui en devint juge-né, par suite de sa nomination aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen, en remplacement de M. Maillet du Boullay, décédé. Il est à remarquer qu'on a relié dans le même volume deux éloges de ce dernier, l'un par M. Cotton des Houssayes, pour les Palinods, l'autre par M. Haillet de Couronne, pour l'Académie royale.

En 1771, l'Académie renonça à l'usage de donner des jetons en prix et revint à celui des médailles, dont le nombre fut fixé à quatre. On voit, par un livre des comptes des dernières années de l'Académie de l'immaculée Conception, que nous possédons, l'indication de l'achat de quarante-cinq de ces médailles en quatorze ans; la plupart furent achetées à Paris, et coûtèrent de vingt-quatre à trente livres; en 1788, elles furent faites par le sieur Le Peton, de Rouen, près de la Crosse, au prix de trente-six livres; celles de 1789, qui sont les dernières, venaient de Paris et coûtèrent trente-trois francs.

Il y avait quatre de ces médailles chez M. Licquet; elles ont une valeur intrinsèque de près de vingt francs, et nous en avons eu deux pour cinquante francs. Les deux autres ont été achetées pour la Bibliothèque de la ville. Ces médailles sont un ouvrage d'orfèvrerie, elles sont coulées et ciselées; d'un côté est la Vierge dans un soleil, posée sur un croissant et ayant un serpent sous les pieds[1]; de l'autre, les signes de huit des anciens prix; dans l'une, le milieu est occupé par le roi David, jouant de la harpe,

[1] Cette image mystique de la Vierge-mère était d'autant plus vénérée, que plusieurs papes avaient accordé des indulgences aux fidèles qui prieraient dévotement devant cette sainte allégorie. Voici une oraison relative à cette image, avec son avis préliminaire; elle a probablement été répétée dans plusieurs livres liturgiques des quinzième et seizième siècle, et est extraite d'un petit ouvrage ascétique, sans nom de lieu, et sans date, mais qui a probablement été imprimé à Paris vers 1490. Il a pour titre : *Confessio generalis ac perutilis domini Andreæ hyspani sanctæ*

Digitized by Google

et un petit ange qui tient le livre de musique [1] ; dans l'autre, ce milieu est resté vide pour y graver une inscription. Il paraît que ces médailles, dont la gravure est ci-jointe, se fesaient d'après une espèce de modèle en plomb, allié d'un peu d'étain, qui était également chez M. Licquet, et qui a cela de remarquable, que le milieu est sur une petite plaque séparée.

Cette même année 1771, madame de l'Etoile obtint le prix de l'idylle; elle avait déjà eu précédemment un succès semblable, pour une ode française imitée du premier cantique de Moïse. Cette fois-ci, son sujet était *le Réveil d'Abel.* C'était la troisième pièce de ce genre couronnée par l'Académie des Palinods : la première, intitulée *les Bergers*, par *Jean-Baptiste-Léonor* du Hecquet, de Rouen, l'avait été en 1769 et la seconde en 1771; c'était *la Mort du juste,* par le comte de Laurencin.

Trois ans après, deux nouvelles muses se présentèrent : madame de Courcy fut couronnée, pour une pièce de vers libres sur *les passions ;* et le prix d'honneur (*v.* p. 234 en

romanæ ecclesiæ penitentiarii. — Claude Jaumar, in-12; goth. et sans pagination.

Sequitur alia oratio de beata virgine quam Sixtus papa quartus (François de la Rovère, de Savone, pape de 1471 à 1481) *confirmavit et dedit indulgentias undecim mille annorum coram ymagine beatæ virginis Mariæ* stans in sole et habens lunam sub pedibus.

Ave *sanctissima Maria mater Dei, Regina cœli, porta Paradisi, Domina mundi. Tu es singularis Virgo pura;* tu concepisti Jesum sine peccato : *tu peperisti creatorem et salvatorem mundi in quo ego non dubito. Ora pro me Jesum dilectum filium tuum et libera me ab omnibus malis. Amen.*— (Note de M. E.-H. Langlois.)

[1] Sujet d'une composition très connue de Champagne, qui se trouve gravée par plusieurs artistes dans divers livres liturgiques. La légende : *Posuit immaculatam viam meam,* est tirée du psaume 17, verset 33. Voici la traduction de Le Maistre de Sacy : *Dieu a fait que ma voie a été sans tache.* Dans l'office du diocèse de Rouen on trouve : *Dieu m'a fait marcher dans l'innocence.*

quoi il consistait) fut décerné à madame de LAURENCIN, pour *une épître*, en vers français, *d'une femme à son amie, sur l'obligation et les avantages qui doivent déterminer les mères à allaiter leurs enfants, conformément au vœu de la nature.* Ce poème fut entendu avec tant de plaisir, que l'assemblée en demanda une seconde lecture. La même dame obtint un nouveau triomphe en 1777, pour une idylle intitulée *Alceste et Méloé*, ou *le chant de l'amour maternel.*

L'Académie avait proposé, en 1775, pour sujet de prix extraordinaire, un poème destiné à célébrer l'inauguration d'un monument érigé à Vienne, en 1647, par l'empereur Ferdinand III, en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge. Ce prix fut remporté, en 1777, par l'abbé TAVERNE, maître des jeux floraux à Toulouse, et on lui envoya un petit modèle du monument en ébène, surmonté d'une Vierge en argent.

La plupart des armoiries des *princes* décoraient le chœur et la nef de l'église des Carmes. Celles du dernier élu se plaçaient provisoirement près de la porte, jusqu'à ce que le successeur vînt y substituer les siennes. Cette décoration fut remarquée par l'empereur Joseph II, qui entendit la messe dans cette église, le dimanche 1er juin 1777, avant de partir de Rouen pour le Hâvre, et il laissa entrevoir qu'il serait disposé à accepter le titre de *prince* des Palinods, car le religieux qui lui avait fait l'explication de ces armoiries lui ayant dit : « Il se trouve bien quelques « aigles dans ces écussons, mais elles ne sont pas éployées. » — « Patience, mon père », répondit l'illustre voyageur. Les évènements politiques qui absorbèrent bientôt l'attention de l'Europe, ne permirent pas de lui rappeler cette espèce de promesse.

Troisième année séculaire de l'institution du Palinod.

Dès 1785, l'Académie s'était occupée des moyens de donner de l'éclat à la troisième année séculaire de son

institution. Depuis long-temps, on ne couronnait plus les auteurs le jour même de la Conception, à cause de la longueur de la liturgie, et l'on avait souvent varié sur l'époque de cette cérémonie, qu'on crut devoir fixer définitivement au jeudi d'après la mi-carême. L'annonce en fut publiée le 17 décembre par la voie du *Journal de Normandie*, dont voici un passage : « Transporter la scène « académique de l'hiver au printemps, c'est remplacer un « désagrément par un attrait. Le temps où renaissent les « fleurs semble fait pour produire des couronnes. Les « juges, les auteurs, le public, chacun y trouvera son avan- « tage. Nos savants concitoyens n'y seront peut-être pas « insensibles. Le sexe d'un goût délicat, mais d'une santé « faible, aime les lettres et redoute les frimats. Invitées par « la renaissance des beaux jours, touchées des agréments « d'un rendez-vous littéraire, les grâces, comme autrefois « dans la Grèce, se feront une fête de sourire aux muses, « de se rendre à notre lycée et de prêter à ses jeux un « nouvel éclat. »

Ce concours eut encore cela de remarquable, que l'abbé Guérin du Rocher y présenta une ode grecque en l'honneur de la Vierge. Parmi les différents peuples dévoués au culte de Marie, le poète distingue les habitants de la Neustrie, contrée féconde en grands hommes, et rappelle les fameuses expéditions de la nation normande :

« La belliqueuse Angleterre, dit-il, les agréables contrées « de la Grèce, Naples, la Sicile, les bords enchantés de « l'Oronte qui baigne les murs de la superbe Antioche, « conservent encore d'illustres monuments de ses victoires. « Ses braves et généreux guerriers, qui étendirent leur « domination sur tant de vastes états, comptèrent pour « rien tous ces bruyants exploits, jusqu'à ce qu'ils eussent « consacré uniquement au service de leur souveraine et à « la gloire de son divin fils, leurs armes triomphantes.

« Pleins d'une sainte ardeur, ils attaquèrent les Arabes « brutaux et impies qui osaient marcher insolemment sur « le sol sacré que vos pieds augustes avaient touché. Votre « patrie fut délivrée du joug de ces profanateurs impurs. Ils « disparurent, devant ces cohortes terribles, plus vite que « l'aquilon ne chasse devant lui un léger tourbillon de « poussière. »

Le nouveau siècle palinodique s'ouvrit sous les plus heureux auspices par l'avènement de M. de PONTCARRÉ à la principauté, en 1787, et tout semblait annoncer une longue prospérité à l'antique institution du Puy, qui touchait, au contraire, à sa ruine. Le prince proposa, pour sujet de prix extraordinaire, la question de savoir *quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne*. Aucun des mémoires envoyés n'ayant paru digne d'être couronné, le même sujet fut continué en 1788 et 1789, mais on ne put décerner le prix.

Pour donner plus de liberté aux poètes, l'Académie leur avait laissé le choix du sujet des poésies et des langues grecque, latine et française. Elle croyait n'avoir à redouter qu'une trop grande affluence de concurrents, mais son attente fut trompée : les pièces furent peu nombreuses et peu remarquables.

La prochaine réunion des États-généraux occupait tellement tous les esprits, en 1789, que l'Académie décida de remettre à l'année suivante sa séance publique qui ne devait plus avoir lieu, car les évènements de la révolution amenèrent bientôt la dissolution de cette société, dont les archives [1] étaient restées entre les mains de M. Boistard de Prémagny, l'un des juges du Palinod, qui les remit à M. Gosseaume, notre archiviste, ainsi qu'il résulte de votre

[1] Il y a apparence que ce n'en était qu'une faible portion, le reste aura été disséminé ou même détruit à la révolution.

délibération du 28 juillet 1820 (p. 15 du registre). Mais il paraît que M. Licquet en garda une partie, que lui-même avait sans doute fini par oublier et que nous avons heureusement recouvrée.

Ici se termine le *précis* de l'histoire de l'Académie de l'Immaculée Conception ; mais je crois devoir y ajouter, sous divers titres, des renseignements dont la réunion m'a coûté d'assez longues recherches, et qui, je l'espère, Messieurs, ne vous sembleront pas dépourvus d'intérêt.

Livres et manuscrits relatifs aux Palinods, et qui se trouvent dans les archives de l'Académie royale de Rouen.

Livres cotés par l'abbé Cotton des Houssayes :

N° 3. *Approbacion et confirmacion apostolique de la confrarie, association et statutz de la noble et deuote confraternité de la Conception Nostre-Dame*, etc. Ce petit livre est le plus ancien et le plus précieux de tous. (*v.* p. 208.)

N° 1. *Palinodz, chantz royaulx, ballades,* etc. (*v.* p. 209.) Ce livre laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la correction : ainsi, dans le seul chant royal que j'ai cité, p. 210, il y avait deux vers faux, et le nom d'*Aaron* au lieu de celui d'*Arion*.

N° 5. 1612 à 1630. *OEuvres poétiques tant français que latins qui, depuis l'an* 1612 *à l'an* 1630, *ont remporté les prix au Puy de l'Immaculée et très sainte Conception de la Vierge Marie fondé à Rouen.* Manuscrit petit in-folio, fort bien écrit, en caractères imitant l'impression.

N° 6. 1631 à 1646. Manuscrit semblable au précédent, mais encore plus soigné et entremêlé de lettres rouges. Il y manque l'année 1637, dont les feuillets sont restés en blanc.

N° 8 [1]. 1647 à 1653, 1659, 64, 74, 75, 77, 78, 91, 92, 98, 99, 1703, 4, 6, 8, 9, 13, 14 et 16.

Ce troisième manuscrit commence à 1647 et contient un grand nombre de pièces, dont les plus récentes sont de 1716; mais, après l'année 1653, il en manque plusieurs, et l'ordre chronologique est interverti. Il est du même scribe que le précédent, jusqu'à la page 121; le reste est de plusieurs mains, en écriture cursive, et, en partie, assez mauvaise.

N° 9. 1701 à 1764. Le quatrième registre est aussi de plusieurs mains, et, en général, peu soigné; il n'indique, ni l'année précise de la plupart des compositions, ni le *Prince* en exercice.

Sans numéro. 1638 et 1641 à 1659. Petit livre imprimé in-8°, contenant les œuvres qui ont remporté les prix en 1638 et de 1641 à 1659 [2].

N° 11. 1698 et n° 12. 1720, 21 et 22. Deux petites bro-

[1] Il paraît qu'il y a erreur dans cette cote, qui devrait être 7, puisque les années des pièces contenues dans ce volume suivent immédiatement celles du précédent.

[2] On croit que le premier recueil a été imprimé, en 1612, par *Vaultier*, à Rouen; le second, en 1638, et les suivans, jusqu'en 1659, par David *du Petit Val*, aussi à Rouen. On peut supposer que, depuis ce temps, la plupart des poésies couronnées ont été imprimées; mais plusieurs de ces recueils ont dû être perdus. Voici l'indication de ceux dont j'ai pu avoir connaissance; tous les imprimeurs sont de Rouen, excepté un : 1669, Laurent *Thierry*; 1670, Laurent *Maurry*; 1671, Antoine *Maurry*; 1672 à 76, Thomas *Maurry*; 1682, Laurent *Machuel*; 1691 à 95, Jean-Baptiste *Machuel*; 1696 à 98, Pierre *Viret*; 1700, P. *Hérault*; 1701 et 2, P. *Viret*; 1704 et 5, veuve Jean *Oursel*; 1706 à 8, *Le Boullenger*; 1709, Jean *Oursel*; 1715, *Vaultier*; 1722 à 36, Ph.-P. *Cabut*; 1737, *Viret*; 1741, veuve *Oursel*; 1745, François *Oursel*; 1747, veuve *Oursel*; 1750, Laurent *Dumesnil*; 1752 à 67, Étienne-Vincent *Machuel*; 1772, Jacques-Jos. *Le Boullenger*; 1776, *Chardon*, à Paris; 1784 (dernier volume), veuve Laurent *Dumesnil*.

chures in-8°, contenant les pièces couronnées en 1698 et en 1720, 21 et 22.

Viennent ensuite cinq volumes in-8° reliés, où se trouvent les cahiers publiés de 1731 à 1781. Le dernier volume, qui contient les années 1776 à 81, a été imprimé en 1784.

Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Rouen.

Le premier est un grand in-4°, commençant au dimanche 14 décembre 1516, et contenant des *chants royaux*, *ballades*, etc., dont les dernières pièces sont de Jehan *Lombard*, maistre Jacques *Le Lieur*, *Mauduit*, et *Jo. Landasse*. Ecriture cursive du temps.

Le deuxième est une copie, in-fol., d'un manuscrit de la bibliothèque royale, contenant des chants royaux de 1519 à 1528. Ecriture moderne médiocre.

Le troisième est in-4°, et, quoique assez volumineux, ne paraît contenir que des poésies de 1544 et 1545, dont la dernière est une pièce dramatique avec des chœurs, intitulée :

Moral qui fut joue en la feste de la Conception aud Rouen presence dud prince et notable assistance aud an 1544 *ou sont introduitz dix personnaiges cest assauoir* SAPIENCE IGNORANCE la VIERGE *et les sept artz libéraux*.

Ces arts sont ensuite nommés dans le cours de la pièce; la liste en est curieuse, ce sont : GRAMMAIRE, RHETORIQUE, LOGIQUE, ARITHMÉTIQUE, ASTROLOGIE, GÉOMETRIE et MUSIQUE. Belle écriture cursive du temps.

Le quatrième, également in-4°, composé d'environ cent feuillets, dont quarante-sept seulement sont écrits, servait à l'inscription des nouveaux associés. Il commence en 1548, et finit au 14 décembre 1657. L'objet en est expliqué en ces termes, au dixième feuillet :

Ensuit les noms des princes et assocyes du Puy de la

tressaincte et immacullee Conception de la glorieusse Vierge Marye mere de Dieu, lesqueulz princes et associes ont promis et promettent faire et payer par chacun an la somme de soixante et dix solz tournoys en deux parties cest assauoir vingt cinq solz pour entretenir les messes seruisses et luminaires et quarante cinq solz pour les distributions manuelles affaire aux princes et associes lesqueulz se treuuent et assistent esdictes messes et seruices.

Plus tard, à la rétribution annuelle, on ajouta *cent solz dentree.*

Les promesses des associés sont conçues ainsi :

Je soubz signe prometz payer soixante dix solz tournoys par chacun an pour les causes deuant dictes deuant la puriffication de Nostre Dame prochaine venant mil cinq cens quarante huict et de continuer dan en an affaire led paiement.

Cette formule a été modifiée en 1627, où l'on trouve : *Henry dOrleans.... s'est rendu de la confrarie et a promis den garder les loix et statuts...*

Ecriture de plusieurs mains, en général assez mauvaise. Dans la suite, je désignerai ce registre par les lettres R. B. R. (*Registre* de la *Bibliothèque* de *Rouen*.)

Le cinquième est un in-folio contenant les pièces présentées à l'Académie, et divers renseignemens historiques de 1701 à la dissolution de cette société ; il se termine par une table alphabétique des auteurs couronnés pendant le même temps. Ecriture moderne, assez mauvaise, mais bien lisible.

La bibliothèque royale de Paris possède plusieurs manuscrits des poésies présentées au Palinod, et ornées de magnifiques miniatures.

Livres à consulter.

Le *Puy de la conception*, dont j'ai parlé page 213, et que j'aurai encore occasion de citer plusieurs fois ; je le désignerai par les lettres L. P.

L'*Histoire de la ville de Rouen*, par un solitaire (Farin).

La *Muse normande*, de David Ferrand.

La *France littéraire*. Le quatrième volume, publié en 1786, par l'abbé Guiot.

Le *Mercure de France*, février 1763, page 94.

Les *Antiquités nationales*, par A.-L. Millin. 1792. (N° 31.)

Les *Mémoires biographiques et littéraires* de Ph.-J.-E.-V[t]. Guilbert. Rouen, 1812.

Des prix et des fondations.

Les signes des prix étaient représentés effectivement, en manière d'ornements, pour être déposés, d'abord sur l'autel de l'église, pendant la messe, et, ensuite, sur le théâtre du Puy. Ils étaient repeints chaque année, et marqués des armes du nouveau prince. Ces signes étaient remis aux lauréats, puis échangés, dans les premiers temps, contre de l'argent, plus tard, contre des médailles ou autres objets, ainsi qu'on va le voir.

Dès 1520, Guillaume Le Roux, seigneur du Bourgtheroulde, qui avait été prince en 1512, fonda une rente foncière de 25 livres, pour la célébration du service divin, et pour la récompense des poëtes.

Voici, d'après les anciens statuts, la désignation et la valeur des prix :

1[er] Chant royal, *la Palme*, rachetable par cent sous tournois.

2[e] Chant royal ou débattu, *le Lys*, rachetable par soixante sous tournois.

1[er] Épigramme latin, *le Chapeau de laurier*, rachetable par quatre livres tournois [1].

[1] Les premières épigrammes latines furent présentées au concours de 1515.

2e ÉPIGRAMME, *l'Étoile d'or*, rachetable par quarante sous tournois.

BALLADE FRANÇAISE [1], *la Rose*, rachetable par trente-cinq sous tournois.

RONDEAU [1], *le Signet d'or*, ou *Affiquet* [2], rachetable par vingt-cinq sous tournois.

Ces prix furent ensuite augmentés de valeur, et l'objet, ainsi que plusieurs autres, de fondations faites par divers princes, ainsi qu'il suit, selon l'ordre des nouveaux statuts de 1614 :

1613. La *Palme*, échangée contre une *targe* (médaille) d'argent, ayant en relief une palme marquée des armes de M. DE LA ROCQUE, abbé de la Noë, fondateur. Valeur : douze livres.

« Le *Lys*, pareille *targe*, portant l'empreinte d'une

[1] Le prix de la ballade fut fondé dès 1514, par Jaques Des-Hommets; celui du rondeau l'avait été précédemment, en 1510, par Jehan Le Lieur.

[2] J'ai consulté, sur ces deux mots, notre savant confrère, M. E.-H. Langlois; voici, à peu près, ce qu'il m'a répondu : le mot *signet* ou *sinet*, vient évidemment de *signum*, mot sacramentellement consacré pour exprimer l'action de se *signer*, ou, dans le cas dont il s'agit, une représentation de la *croix*. De fort riches joyaux portaient ce nom dans le 16e siècle, et au commencement du suivant. *Gilles Corrozet*, dans ses *blasons domestiques*, en parle ainsi, à l'article où il décrit un précieux cabinet de son époque : « *Parmi tant divers joyaulx, sont les riches et gros* SIGNEAULX, *les patenostres crystallines* », etc. Les grosses croix à pierres de nos Normandes, croix aujourd'hui passées de mode, étaient de véritables *sinets* ou *signets*. — L'*affiquet*, mot devenu vulgaire, pour exprimer tous les bijoux dont peut se parer une femme, doit certainement être dérivé d'*affixare*, *infigere*, ficher, attacher, enfoncer. Ce devait donc être à peu près la *fibule* ou l'*agraffe* des anciens, c'est-à-dire, un *fermail* d'orfèvrerie, ou *agraffe vestiaire*; et les riches épingles de chemises dont nous nous servons aujourd'hui, sont de véritables *affiquets*.

tige de fleurs de lys. Même fondateur. Valeur : huit livres.

1612. Le *Rosier*, échangé contre une petite bague d'or, portant l'empreinte d'une rose. Fondateur, *Marin* LE PIGNY. Valeur : quarante sous.

1596. La *Tour*, premier prix des *stances*, échangée contre une bague d'or, portant l'empreinte d'une tour. Fondateur, messire *Claude* GROULART. Valeur : six livres. (*V*. p. 207.)

1611. Le *Soleil*, deuxième prix des *stances*, une bague d'or. Même fondateur. Valeur : soixante sous.

« Le *Miroir d'argent*, premier prix de l'*ode française* [1], une bague d'or gravée d'un miroir. Valeur : soixante dix sous.

1612. L'*Anneau*, prix du *sonnet*, une bague d'or, portant les armes de M. *Marin* LE PIGNY, fondateur. Valeur : quatre livres. — Le *sonnet* a été substitué au *rondeau*.

1614. Le *Chapeau de laurier* (c'est-à-dire la *couronne*), premier prix de *l'épigramme latine* : deux branches de laurier d'argent, avec les armes de M. *Alphonse de* BRETEVILLE, fondateur. Valeur : neuf livres.

« L'*Étoile*, deuxième prix de l'*épigramme latine*, une bague d'or, même fondateur. Valeur : quarante sous.

1624. La *Ruche*, prix de *l'ode latine* pindarique ou pontificale. Fondateur, *François de* HARLEY. (*V*. p. 214.)

1627. Le *Miroir d'argent*, prix de *l'ode française*, substitué à la bague d'or. Fondateur, HALLÉ D'ORGEVILLE.

[1] Cette composition de quatre, strophes de neuf vers de sept ou huit syllabes, a été appelée depuis *petite ode française*, et le nombre des strophes a été porté à six ou sept. (*Voyez*, plus bas, 1627.)

1699. La *Croix d'or*, prix d'éloquence. Fondateur, *François* DE BONNETOT. (*V*. p. 216.)

1731. *Un relief ovale en argent, de six pouces de haut, représentant la Vierge*, prix de l'*hymne*, fondé par M. DE LOURAILLE. (*V*. p. 217.)

1732. *Jetons* substitués aux médailles. *Seconde ode française*. (*V*. p. 218.)

1733. *Second Miroir d'argent*, pour le second prix de l'*ode française*. Fondateur, *Louis* LE GENDRE, de Rouen, sous-chantre de l'église de Paris, etc., bienfaiteur de l'Académie royale de Rouen.

1771. *Nouvelles médailles* substituées aux jetons. (*V*. p. 221.)

Plusieurs princes donnèrent, en outre, à leurs frais, des prix extraordinaires, dont je vais citer les plus remarquables.

1497. *Simon de* BLARRU, commandeur de Saint-Antoine, à Rouen, donna pour prix les marques distinctives du patron de son ordre et de son compagnon, c'est-à-dire le T des *Antonins* et la *clochette* du pourceau ; l'un et l'autre en argent, pour deux chants royaux. Premier prix : *Nicolas Ravernier* ; second : *Richard Bonne Année*.

1499. *Guillaume* TASSERIE donna deux *tasses* d'argent, aussi pour deux chants royaux. *Pierre Auril* et *Richard Bonne Année*, ses émules et ses amis, les reçurent de ses mains.

1641. *Louis-François de* BASSOMPIERRE donna un médaillon pour un second prix *ex æquo* d'ode latine, à *Jean Samblancoy*.

1644. *Nicolas* DELAPLACE donna une médaille d'or à l'effigie de Marie de Médicis, pour une épigramme latine, à *Antoine Halley*.

1732. M. de Pontcarré donna à l'Académie des coins pour frapper les jetons qui furent substitués aux anciens prix. D'un côté était représentée la *Vierge*, et de l'autre un *Soleil* avec ces inscriptions : *Electa ut sol* et *Hic tenebrœ nil juris habent.* (*V*. p. 218.)

1769. M. *Barthélemy Thomas* Le Couteulx donna, pour prix principal, une *arche d'alliance* en argent, dont il avait lui-même dessiné le modèle. Ce prix fut remporté par *Duruflé*. (*V*. p. 220.)

1774. Le prix donné par M. *Antoine* Le Couteulx surpassa tous les autres, et fut remporté par Madame *de Laurencin*. (*V*. p. 222.) C'était un vase d'albâtre à l'antique, placé sur une base peinte en bleu, ornée de guirlandes dorées. Il était surmonté de deux branches, l'une de rosier, l'autre de lys, chargées de fleurs et de boutons et réunies, dans leur partie supérieure, par une couronne de laurier, le tout en argent.

1777. En cette année, l'Académie des Palinods offrit à l'auteur du meilleur poème français, la représentation du *monument de Vienne*, dont elle avait proposé l'inauguration pour sujet de prix. Ce prix fut remporté par l'abbé *Taverne*. (*V*. p. 223.)

1778. *Dominique de Mende*, de Marseille, reçut, pour son *discours sur l'extirpation de la mendicité*, une des grandes médailles d'argent qu'on fit dorer d'or moulu, des deux côtés.

1783. L'abbé Terrisse donna une médaille d'or de 300 livres, pour le prix d'éloquence. Elle fut décernée à *Mutel*, de Bernay.

Avant ce prince, M. d'Harcourt avait laissé le choix d'une semblable médaille ou de sa valeur en argent.

1784. M. de PONTCARRÉ offrit la même alternative, et l'Académie devait en outre faire exécuter un petit modèle en argent de la fontaine du Marché-aux-Veaux, pour le donner au poète qui aurait présenté quelque composition sur le sujet proposé par le prince (*V*. p. 225.) Le même sujet fut remis deux fois au concours, mais les évènements du temps ne permirent pas de donner les prix.

1786. *Troisième année séculaire de l'Institut*. (*V*. p. 223.) Une ode grecque, en l'honneur de la patronne du Puy, fut présentée par l'abbé *François-Robert Guérin du Rocher*, qui reçut pour prix une médaille ovale, en cuivre argenté, représentant la Vierge. Ce relief, avec l'encadrement, avait dix pouces de haut.

Frais des réceptions et des distributions de prix.

Aux termes des anciens statuts, les nouveaux associés devaient se présenter à l'issue des messes qui se disaient aux dépens de l'association, les dimanches d'après les fêtes de Notre-Dame, et *chacun entrant était tenu payer au profit d'icelle pour son entrée la somme de cent solz tournois auec son cierge*.

Les membres de la confrairie devaient être au nombre de *soixante-douze*, outre les princes, *en mémoire et recordation des soixante-douze disciples de notre Seigneur Jesu Christ et des soixante-douze interprétateurs et translateurs des sainctes et sacrées escriptures*. Il ne paraît pas que ce nombre ait jamais été atteint, et cependant le pape a permis qu'il fût porté à *six vingtz et dix associez*.

La confrairie compte parmi ses membres et ses bienfaiteurs les personnages les plus éminents de la province de Normandie, et plusieurs *princes* ont mis beaucoup de

magnificence dans les prix qu'ils donnaient. Il paraît, en effet, que, dès les premiers temps, quelques-uns avaient fait des dépenses excessives, puisqu'il est dit, dans les anciens statuts, que les nouveaux élus, qui étaient obligés d'accepter la principauté à leur tour d'inscription, pourraient toutefois laisser tous les frais à la charge de l'association, en payant *quarante livres*. Une délibération du 14 décembre 1578 (R. B. R.) a porté cette somme à *cinquante escuz dor sol*[1] *et ung poincon de vin.*

Le même manuscrit contient une délibération prise dix ans plus tard, et qui mérite d'être citée :

« Du mercredi troisieme jour dauril mil cinq cent quatre vingt saize.

« Les princes freres et associez de ladicte confrarie de la Conception de la Vierge Marie soubz signez congregez et assemblez en la maison de messire Claude Groulart Premier president en la court de parlement à Rouen et prince pour tenir le Puy dicelle confrarie en lannée presente pour aduiser des affaires dicelle confrarie manutention et augmentation dicelle.

« Oultre les statutz de la dicte confrarie et reglement cy deuant faictz enregistrez au present liure pour retrancher les excessiues despences qui cy deuant ont este faictes par aulcuns des princes aians tenu led. Puy lesquelles ont este cause de reffroidir la deuotion de plusieurs personnes a se rendre de lad confrarie.

« Ont statue et ordonne que a laduenir ceux qui seront esleuz et nommez princes pour tenir led. Puy ne pourront

[1] Les *écus d'or au soleil* furent fabriqués, pour la première fois, sous le règne de Louis XI, en 1475 ; on les appela, par abréviation, *écus sol*. Ils étaient cotés trente-six sous trois deniers ; mais leur valeur nominale augmenta successivement. Elle fut portée à quarante sous, en 1519 ; à quarante-cinq, en 1522 ; à quarante-six, en 1548 ; à cinquante, en 1561 ; à cinquante-quatre, en 1573, et enfin à soixante, en 1577. D'après ce que j'ai dit dans la note de la p. 203, on peut évaluer la dépense à environ 700 francs.

pour faire tous les fraiz requis et necessaires pour la cellebration dud. Puy et seruice emploier et paier en plus auant que la somme de cent escus sol auec ung poncon de vin de laquelle somme tous les ans à laduenir et a commencer des launee presente sera prins le tiers pour achapter rentes au proffict et augmentation dicelle confrarie et le reste sera par le prince emploie par laduis des antiens princes de lad. confrarie aux frais necessaires pour la cellebration dud. Puy et seruice diuin sans qu'ilz puissent exceder la dicte somme de cent escus ny que led. prince puisse faire aulcune despence extraordinaire et emplusoutre que de lad. somme de cent escus led. ponsson de vin la tappisserie et tente dicte.

« Et daultant que par le passe il y avait de grandz fraiz pour dresser leuer et abattre les establies sur lesquelles estoit tenu led. Puy.

« Est ordonne que en la place en laquelle lesd. establis ont de coustume este dresses depuis trente deulx ans le theastre sera basty permanent de charpenterie et plastre et les baucs estans dedans le chappitre dudict conuent seront desmontez et mis hault sur led. theastre aux despens de lad. confrarie et que a ceste fin les relligieux et prieur dud. conuent des Carmes seront priez le permettre mesme prester la salle proche dud. theastre pour dicelle monter sur icelluy et y faire par les princes à laduenir pendant le temps de la cellebration dud. Puy ce quilz aduiseront bien estre au lieu de la salle antienne qui est audict conuent lequel theastre sera clost par bas pour y faire serrer et mettre par le procureur et recepueur de ladicte confrarie les ustencilles dicelle et a ceste fin honorable homme Lucas Boullays lun desd. princes presents a este requis et prie d'en prendre la charge quil a acceptee faict comme dessus. Signé : Claude Groulart, Cabart, Lefeure, Leprenost, Puchot, Voisin, Guillot, Boullays, Sandree, Marc, Ducouldray et Canu. »

Les nouveaux statuts de 1614 détaillent les dépenses à la charge des princes ; ce sont, outre le luminaire et les cadeaux de bougies, 18 livres aux religieux, 18 livres aux musiciens, 6 livres à l'organiste, 7 livres 10 sols aux trompettes, les frais de tenture et d'affiche, etc. Aucun associé ne pouvait refuser de faire ces frais, à moins que, trois ans avant l'époque de son élection, il n'eût renoncé à la principauté, en payant *quatre cents livres*. Enfin, une délibération du 15 décembre 1652 (R. B. R.) laisse aux princes l'option de faire les frais ou de les laisser à la charge de la confrairie, en payant *six cents livres.*

Lorsque le prince élu mourait avant la cérémonie, les héritiers étaient tenus de payer les frais : ceux de MM. d'Incarville et de Gobbey y ont été condamnés par arrêts du parlement, des 27 octobre 1599 et 4 décembre 1600.

Lauréats.

Les prix palinodiques ont toujours été remportés par les hommes les plus distingués de leur temps ou par des jeunes gens qui, pour la plupart, acquirent depuis une grande réputation. Je vais citer tous ceux qui ont été couronnés avant 1500, et, ensuite, je me bornerai à quelques-uns des plus marquants.

1er 1486. Louis CHAPPERON, de Rouen, premier poète français couronné au Palinod, en 1486 et 1487, pour deux chants royaux. Je citerai deux strophes du premier de ces chants. Farin le rapporte tout entier, avec un avertissement de l'auteur, qui me paraît assez curieux pour mériter d'être reproduit ici.

« Ce présent a été parfait obstant les négoces familières « et empêchements domestiques urgents et interpellants « nôtre poétique étude quotidiane qui, requerant un esprit » libre et tranquille, a été de la turbine du vent de fâche-

« rie, tempête de ménage et ravine de mariage détourné,
« diverti et empêché. »

Noble Vierge sur toutes la princesse,
Origine de sceptre reginal
Sur tous anges sublimee en haultesse,
Metropole sur letat virginal,
En ton concept neust tache original,
Ne aultre si, de te souiller capable,
Car ton cher filz sur tous irrefragable
Len veult garder par don particulier,
Pourtant est dict de toy ce mot louable,
Vierge et mere pour tiltre singulier.

. . . .

. . . .

Si des Normands es tour et forteresse
En leur besoin secours medicinal,
Pourtant doilvent en triomphe et liesse
Solempniser par tous en general
Ton sainct concept, car qui de cueur loyal
Feste en fera luy seras secourable
Et a toujours champion defensable,
Pour lennemi combattre et prelier,
Si dy de toi ce mot tout agreable,
Vierge et mere pour tiltre singulier.

2° 1488. Richard BONNE ANNÉE, cinq chants royaux en 1488, 89, 94, 97 et 99

3° 1490. Guillaume TASSERIE, six chants royaux en 1490, 91, 93, 95, 96, 98; et, en 1520, un drame représenté à la distribution des prix, intitulé: *Triomphe des normans*, moralité à quatre personnages: *La dame à l'aigneau* et son champion, *noble cœur; la dame au serpent* et son champion, *cueur villain*. L'analyse de cette com-

position se trouve dans le *Journal de Monsieur*, tome 2, première partie. Théâtre. — Prince en 1499.

4e 1492. Pierre TAILLET, de Rouen, chant royal.

5e 1493 et 95. Jacquemin COURDE, deux chants royaux.

6e 1496. Pierre APURIL ou AVRIL, de la ville d'Eu, chants royaux, rondeaux et ballades, 1496, 99, 1513, 14, 16, 17, 20, 22 et 24. (*V.* p. 210).

7e 1497. Nicolas RAVERNIER, trois chants royaux, 1497, 1500 et 1505.

1511 et 13. André de la VIGNE. Il fit beaucoup de poésies pour les Puys de différentes villes. (Voir le nouv. Dict. hist. Paris, 1772).

1512. Nicole LESCARE, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, un rondeau, cinq chants royaux et deux ballades, 1512, 13, 14, 15, 17, 20, 21 et 24.

1515. Guillaume MAUDUIT, ou MAULDUICT, premier poète latin couronné pour une *allégorie latine*.

1516. Guillaume CRETIN, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, chroniqueur des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier; *souverain* des poètes, suivant l'expression de Clément Marot. Couronné dans les années 1516 à 1520. — Son vrai nom était *Guillaume DUBOIS*.

1517, 18 et 28. Jean PARMENTIER, né à Dieppe, 1494, m. à l'île de Sumatra, 1529. Célèbre navigateur et poète français, plusieurs fois vainqueur au Palinod de Dieppe. Il reçut, à celui de Rouen, les prix de quatre chants royaux et d'un rondeau.

1518 à 1524. Guillaume THIBAULT, ballades, chants royaux, rondeaux et pièces latines.

1521 Jehan MAROT, né à Mathier, près Caen, 1463, m. 1523, fut un des poètes français qui marquèrent avant et sous François Ier. Il était déjà sur le déclin de l'âge, lorsqu'il fut couronné au Palinod, pour le chant royal suivant:

Pour traicter paix entre Dieu et nature
Jugee a mort pour son crime et forfaict
Dame iustice esmue par poincture,
De charite voulut vuyder ce faict
Verite vint qui narra le meffaict
Nature pleure et le serpent accuse
Misericorde en depriant lexcuse
Dieu prononcea quil viendroit en la race
Dadam ung corps tout plain de dignite
Qui porteroit par le moyen de grace
Lhumanite ioincte a diuinite.

Lors quant nature entendit louuerture
Conclud de faire ung chef doeuvre parfaict
Mais dieu luy dist, toute ta geniture
Se sentira de ton peche infect
Or en ce corps ne fault cas imparfaict
Dont est besoing que de ma grace infuse
Soit preserue neantmoins ne refuse
Le tien labeur, mais ientendz quil se face
Soubz laction de saincte purite
Car autrement ny pourroit auoir place
Lhumanite ioincte a diuinite.

Nature adonc dune vierge trespure
Forma le corps de tous biens satisfaict
Car le soleil qui chasse nuyct obscure
Lorganisa de clarte tout reffaict
Ciel, terre et lair, non pas air putrefaict
Ont assiste, Venus en fut excluse
Puis Juppiter y a sa grace incluse
Par ung aspect de begniuolle face
Dessoubz Virgo signe damenite
Sachant que la seroit en briefue espace
Lhumanite ioincte a diuinite.

Le corps forme, vindrent en sa closture
Toutes vertus et logis y ont faict
Dont le facteur contemplant sa facture
Damour espris, nous fist ung hault bienfaict
Cest que par paix tout discord a deffaict
Lors verite sans cautelle ne ruse
A baise paix qui rancune a forcluse
Et a l'instant une alyance brasse
Du filz de Dieu second en trinite
Auec Marie affin quen soy embrasse
Lhumanité ioincte a diuinite.

Au iour prefix la diuine escripture
De verite leffect entier attraict
Car le filz Dieu prent humaine vesture
En lieu loingtain de vicieux attraict
Comme au myrouer entre lhumain pourtraict
Sans fraction, avec grace diffuse
Entra Iesus nature sen recuse
Croyre ne peut que tel acte on parface
Sans auoir delle aucune affinite
Mais sans son sceu fut par hault efficace
Lhumanite joincte a diuinite.

Renuoy.

Prince du Puy, ceste hystoire dechasse
La grand erreur qui faulx semblant pourchasse
Contre Marie ou neust impurite
Ne craignez donc des mesdisantz laudace
Qui vont disant, quen ung vil corps senchasse
Lhumanite ioincte a diuinité.

Ce morceau, et ceux que j'ai rapportés p. 210 et 239, donnent une idée de ce qu'était notre poésie, il y a trois siècles.

Clément MAROT entra en lice cette même année, avec son père, mais n'obtint pas de prix. Il avait aussi présenté un chant royal dont le refrein est : *La digne couche où le roi reposa*. On le trouve dans ses œuvres, ainsi que dans un des manuscrits de la Bibliothèque royale, où il est orné d'une jolie miniature.

1545. Robert BECQUET, charpentier du Roi, qui s'est rendu célèbre par la construction de la belle pyramide de la Cathédrale de Rouen [1], s'est aussi exercé à la poésie et fut couronné au Palinod, pour une ballade. M. en 1554.

1573. Jehan ROUXEL, professeur de Caen, remporta le prix de l'épigramme latine, pour une pièce intitulée *Samos*, et imitée de Valerius Flaccus, livre II, poème des *Argonautiques*. On lui fit un honneur que n'obtint aucun autre poète, avant ni après lui : son œuvre parut si admirable, qu'on la fit graver en lettres d'or dans le cloître où se tenait le Palinod.

1603 à 15. Jehan GRISEL, quatre stances, trois ballades, quatre odes françaises, six chants royaux et un sonnet.

1624 à 33. David DU PETITVAL, de Rouen, fils de *Raphaël*, célèbre imprimeur en cette ville au 16e siècle, et imprimeur lui-même, fut couronné neuf fois. Il offrit, en outre, un sonnet italien à François de HARLAY, qui était alors prince et qui en fut très flatté.

1636 à 39. Antoine CORNEILLE, chanoine régulier, au Mont-aux-Malades, frère du grand Corneille, né en 1611, débuta au Palinod, en 1636, par une ode française sur *saint Martinien*, et traita le même sujet dans des stances couronnées trois ans après. Il reçut, en même temps, le prix d'un sonnet sur le *Soleil*. Il en composa un second sur la *statue de Tibère*, et d'autres stances sur le *signe de la croix*. En 1638, il obtint le lys pour un chant royal

[1] *Voyez*, dans le *Précis* de 1831, page 174, les intéressantes recherches de M. Deville sur cette pyramide, incendiée par le feu du ciel le 15 septembre 1822.

sur *saint Augustin, triomphant dans la lice.* (*V.* p. 215.)

1639 à 50 AUGER, un des poètes les plus connus du Puy de Rouen, pour tous les genres de poésie qu'on y couronnait. Il remporta trois prix de chants royaux, trois de stances, deux de ballades et un d'odes.

1640. Jacqueline PASCAL. (*V.* p. 215.)

1641. Thomas CORNEILLE fut couronné pour une ode française signée *de l'Isle.* [1] Né en 1625, il avait à peine 16 ans.

1644 à 64. DESMARETS, l'un des plus infatigables athlètes du Palinod de Rouen, y remporta dix prix pour des chants royaux, des ballades et des stances. C'est probablement Jean DESMARETS DE SAINT-SORLIN, auteur d'un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, et l'un des premiers membres de l'Académie française. Né en 1595, à Paris, où il est mort le 28 octobre 1676.

1653. Mlle d'ARGENCES remporta l'anneau d'or, pour un sonnet sur la destruction d'un monstre qui avait ravagé l'île de Chypre.

[1] Je sais un paysan, qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit, tout à l'entour, faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Sur ces vers de la première scène du premier acte de l'*École des Femmes*, M. Aimé Martin fait la remarque suivante :

« L'abbé d'Aubignac a cru voir, dans ces vers, une allusion à « Thomas Corneille, *qui changea* son nom contre celui de « *De l'Isle;* mais les relations amicales qui existèrent toujours « entre Molière et les deux frères Corneille rendent cette anecdote « au moins douteuse. »

On ne conservera plus aucun doute; si l'on considère qu'on ne peut accuser *Thomas* d'avoir *pris* un surnom que ses parens lui avaient probablement *donné* dès son enfance, suivant un ancien usage qui n'est même pas rare aujourd'hui.

M. Jules Taschereau, dans l'histoire de P. Corneille, dit, p. 247, que celui-ci, qui avait si long-temps laissé à son frère seul le travers d'*alonger son nom*, le partagea, sur la fin de sa carrière. M. Emm. Gaillard a déjà relevé, p. 169, l'inconvenance de ce reproche à l'égard de *Pierre*, et l'on vient de voir que *Thomas* ne le mérite pas davantage.

1659. M^lle^ Canu obtint le même prix pour un sonnet sur le *Rossolis*.

M^lle^ Coulon donna, la même année, au Palinod, une ode française sur la *Rose*.

1670 et 71. Bernard Le Bovyer de Fontenelle, né à Rouen le 11 février 1657, mort à Paris le 9 janvier 1757. Voué, par ses parents, à la Vierge et à saint Bernard, il porta l'habit de Feuillant jusqu'à sept ans. Il fit ses premières études au collége des Jésuites à Rouen. Jamais peut-être talents ne se développèrent de si bonne heure que les siens, et jamais espérances ne furent moins trompeuses. Dès l'âge de treize ans, il fut en état de concourir aux prix de poésie latine des Palinods, et sa pièce, qui était une allégorie sur le *melon*, fut imprimée parmi celles qui avaient mérité des lauriers. L'année suivante, il présenta quatre compositions, dont deux furent couronnées: il obtint le miroir d'argent, pour une ode française sur *Alceste*, et l'anneau d'or, pour un sonnet sur l'*œil*. Les autres eurent les honneurs de la lecture et de l'impression: c'étaient des stances sur *Clélie* et une allégorie latine sur l'*œil*.

1672 à 77. Joseph Pradon le jeune, né à Rouen, curé de Bracquetuit, eut des succès au Palinod. On suppose que des stances, sur le péché originel, couronnées en 1664 sous le nom de *Pradon*, sans autre désignation, étaient de son frère aîné, *Nicolas*, auteur de *Régulus*. Celui-ci est aussi né à Rouen, vers 1632, et mort à Paris, en janvier 1698.

1709. Pierre-Robert Le Cornier de Cideville, conseiller au parlement de Normandie, né à Rouen le 2 septembre 1693, mort à Paris le 5 mars 1776. Il reçut le prix de l'allégorie latine pour une pièce intitulée: *Moïse sauvé des eaux*. L'un des compagnons d'étude de Voltaire, leur liaison dura près d'un demi-siècle. Ce fut un des fondateurs les plus zélés de l'Académie Royale de Rouen,

qui lui doit l'obtention de ses lettres-patentes, données à Lille, par Louis XV, le 17 juin 1744.

1716. Henri RICHER, illustre avocat, l'un des plus heureux imitateurs de Lafontaine, remporta l'anneau d'or, pour un *sonnet* en l'honneur de Susanne.

1720. Jacques DUPARC, jésuite célèbre, professeur d'éloquence au collége de Louis-le-Grand à Paris, auteur de plusieurs ouvrages de critique, couronné pour une *allégorie latine* sur *Caton*. Né à Pont-Audemer, le 15 novembre 1702.

1723. François de ROUGEVILLE, auditeur en la Chambre des comptes de Normandie, couronné pour une *allégorie latine* sur *Loth*. Il traduisit, en 1730, *l'Invitation latine aux poètes*, de son ami l'abbé Saas. On croit que c'est le même qui prenait le nom de *Fresne*, sous lequel il mit au concours quelques odes françaises, qui ont été imprimées et dont deux furent couronnées en 1735. Son éloge a été fait en 1761, par M. Du Boullay, pour l'Académie Royale de Rouen, dont il était membre. Né le 22 décembre 1702, à Rouen, où il est mort le 23 décembre 1760.

1737. Ainsi que je l'ai dit, page 219, le prix d'honneur fut décerné à un anonyme; on sut, depuis, que c'était le P. BAILLARD, de Paris, chanoine de l'abbaye de St-Victor, et qui avait pris une part active aux différents que le cérémonial et les droits honorifiques avaient excités dans cette maison, dont M. de Fitz-James était abbé.

On rapporte, à cette occasion, une anecdote assez curieuse: le prieur voulut inhumer un religieux décédé pendant son séjour à Paris, ce qui occasionna une grande contestation; cependant, on le laissa venir à la sacristie, mais, pendant qu'il s'habillait *in pontificalibus*, on l'y enferma tout le temps que dura l'office. Cette circonstance et quelques autres déterminèrent le P. Baillard à garder l'incognito pour ne pas manquer le prix et ne pas aigrir son supérieur, qui était alors *prince* du Palinod.

1751. Jean-Baptiste PARFAIT, d'Elbeuf, couronné pour une *Allégorie latine* sur la naissance du duc de Bourgogne. C'était une matière qu'on lui avait donnée au collège, ainsi qu'aux meilleurs sujets de sa classe : *Morin* et *Desroches*.

1752, 54 et 55 Jacques-Joseph RACINE, né à la ville d'Eu, le 22 mars 1726, vint de bonne heure à Rouen, où il se livra, pendant cinquante ans, à l'enseignement, avec beaucoup de succès. Il était très versé dans la langue grecque, et fut nommé juge du Palinod en 1769, après avoir remporté trois fois le prix de l'ode latine. Mort à Rouen le 18 septembre 1807.

1753 à 61. Jean-Jacques-François DESHAYES, de Caen, prêtre, professeur au collége Dubois, l'un des poètes les plus distingués du Palinod de Rouen, où il remporta des prix pour trois odes françaises. Il eut aussi des succès au Palinod de Caen.

1755 à 58. François MALFILATRE, dit CLINCHAMP, né à Caen, en 1723, mort à Paris le 6 mars 1767, fut couronné quatre années de suite, pour des odes françaises et latines dont les sujets étaient : *L'enlèvement du prophète Elie*; *la prise de Minorque*; *l'accident arrivé au Roi*, *et le système de Copernic*. Ces productions annonçaient une ame forte et sensible; aussi conçut-on les plus belles espérances de son projet de poème épique sur la *Découverte du nouveau monde*, que ses malheurs et sa mort prématurée l'empêchèrent de mettre à exécution.

1758 à 81. Joseph-André GUIOT, chanoine régulier en l'abbaye royale de Saint-Victor à Paris, couronné treize fois au Palinod, pour des poésies et des discours français, juge vétéran, secrétaire et historiographe du Palinod. Auteur d'une invitation aux poètes, en vers latins, pour les années 1764 et 1766; des discours préliminaires de 1766 et 67; de plusieurs éloges de princes et de juges; de quelques traductions en vers français ou latins de pièces couron-

nées; enfin, d'une histoire manuscrite de l'Académie, comprenant les trois siècles de son existence. (*V.* p. 249.) Il est, en outre, éditeur des Recueils de 1760 à 1767, et il a laissé beaucoup de matériaux pour l'histoire de Normandie, surtout dans la partie littéraire.

1768. Marie-Anne LE PAGE, femme de FIQUET DU BOCCAGE, receveur des tailles à Dieppe, devenue veuve encore jeune. Née à Rouen, le 22 octobre 1710, morte à Paris le 8 août 1802. Elle avait déjà obtenu des succès dans plusieurs sociétés savantes, en France et à l'étranger, lorsqu'elle remporta, en 1746, le premier des prix de poésie française, proposé par l'Académie royale de Rouen, qui comptait à peine deux ans d'existence, et qui l'inscrivit au nombre de ses associés. C'est vingt-deux ans plus tard qu'elle fut couronnée au Palinod, pour des stances sur *l'Immaculée Conception.*

1769. LE PESANT DE BOISGUILBERT. (*V* p. 220.)

1769 et 72. DURUFLÉ, d'Elbeuf, avocat, l'un des rédacteurs du *Journal encyclopédique*, auteur du *Siége de Marseille par le connétable de Bourbon*, et de *Brutus à Servilie*, poèmes qui ont concouru à l'Académie française. Il a remporté plusieurs prix au Palinod, notamment pour deux odes françaises, l'une sur le *Triomphe de l'Eglise*, l'autre sur la *Naissance du Messie.*

1769 à 74. Jean-Baptiste COTTON DES HOUSSAYES, couronné six fois. (*V.* p. 220.)

1771. Madame de L'ETOILE. (*V.* p. 222.)

1771, 75 et 76. Jean-Baptiste-Espérance, comte de LAURENCIN, né le 17 janvier 1741, chevalier de Saint-Louis, membre des Académies de Lyon, Rouen, etc., couronné pour des poésies françaises.

1774 et 77. Julie d'ASSIER DE LA CHASSAGNE, comtesse de LAURENCIN, née le 15 mai 1741. (*V.* p. 223.)

1774. Madame de COURCY. (*V.* p. 222.)

1777. L'abbé TAVERNE. (*V.* p. 223.)

1778, 79 et 80. Antoine **Formage**, maître-ès-arts et docteur agrégé de l'Université de Paris, professeur d'humanités au collége de Rouen ; couronné pour des pièces d'éloquence et de poésie latine et française.

1786. François-Robert **Guérin du Rocher**, né à Saint-Julien près Falaise le 23 octobre 1736, avait le talent de la poésie grecque, latine et française. Il présenta au Palinod une ode grecque *sur la Vierge*, dans laquelle il passe en revue les différents peuples dévoués au culte de Marie, et distingue particulièrement les habitants de la Neustrie, contrée féconde en grands hommes, et dont il rappelle les glorieuses expéditions. (*V.* p. 224.) Son frère aîné avait été juge du Palinod. Ces deux hommes distingués périrent à Paris, le 2 septembre 1792, précipités des fenêtres du séminaire des Bons-Enfants.

LISTE DES PRINCES

Du Puy de la Conception de Notre-Dame.

Pour composer cette liste, j'ai consulté principalement les trois ouvrages que je vais indiquer :

1° Un manuscrit intitulé : *Les Trois Siècles palinodiques, ou Histoire générale des Palinods de Rouen*, par *Jos.-André* Guiot, *de Rouen ;* manuscrit de 537 pages in-folio, faisant partie du *Moréri des Normands*, existant à la bibliothèque de Caen [1].

2° Un petit in-12, imprimé en 1615, et intitulé : *Le Puy de la Conception*, etc., que j'ai déjà cité pages 213 et 229.

3° Un manuscrit in-4° de la bibliothèque de Rouen, contenant les inscriptions des associés, de 1548 à 1657, dont j'ai aussi fait mention page 228.

[1] M. Méritte-Longchamp a eu la patience de copier ce long manuscrit, et l'a prêté à M. Emmanuel Gaillard, qui a bien voulu me le communiquer.

Le premier ouvrage m'ayant servi de base, je ne l'ai point annoté ; mais j'ai distingué les autres par les lettres L. P. (Le Puy), et R. B. R. (Registre de la Bibl. de Rouen.)

J'ai d'ailleurs complété les détails qui concernent chaque prince par des renseignements puisés à diverses autres sources.

Nos d'ordre.	Date de la princip.	
1	1486	Mc Pierre Daré, seigneur de Chasteau-Raoul, lieutenant général au bailliage de Rouen. Fondateur du Palinod. Mort avant 1515.
2	87	Me Fabry ou Pierre Lefebre, de Rouen, curé de Meray, surnommé le *Quintilien* de la Normandie, auteur du *Grand et vray art de Rhétorique*, publié à Paris en 1521.
3	88	Me Jehan Chapperon, conseiller en *court laye* [1] à Rouen, sa patrie.
4	89	Me Pierre de la Marc, procureur en *court laye*, à Rouen.
5	90	Richard de Cormeilles, écuyer. — De Corneilles. (L. P.)
6	91	Guillebert Thibault.
7	92	*Jehan de la Pommeraye, bourgeois et md à Rouen.
8	93	* Jehan Le Saounier ou Le Saulnier, seigneur du Bullin. (L. P.)
9	94	Jehan Le Roux, bourgeois et conseiller de Rouen.
10	95	Honorable *personne Pierre Le Saulnier.

* Les astérisques désignent les quinze princes qui firent partie de l'assemblée de 1513, où l'on décida la translation du Palinod de Saint-Jean aux Carmes. (V. p. 202.)

[1] Le mot *laye* est employé ici pour *laïque* ou *séculière*, et, à cette époque reculée, désignait le *Parlement*, par opposition aux *juridictions ecclésiastiques* ou *officialités*.

11 1496 Jehan Francoys Le Roux, bourgeois et marchand de Rouen.

12 97 * Domp Symon de Blarru, prêtre, commandeur de Saint-Anthoyne à Rouen. (*V. Prix et fondations*, p. 233.)

13 98 Laurens la Perdrix, bourgeois de Rouen.

14 99 Guillaume Tasserie. (Six fois lauréat avant cette époque. *V.* p. 239.)

15 1500 * Me Loys Daré, seigneur de Chasteau-Raoul, lieutenant général au bailliage de Rouen, frère du fondateur. C'est lui qui complimenta le Roi Louis XII à son entrée à Rouen, le 28 septembre 1508. Mort en 1524.

16 1501 * [1] Robert Desquetot, seigneur de Bouuille, conseiller du Roy en sa cour de Parlement.

17 2 * [2] Robert Le Goupil, curé de Villiers.

18 3 Jacques Le Seneschal.

19 4 * [3] Me Jehan Doregistre, seigneur de Fontenelles et greffier criminel de la court de Parlement.

20 5 * Mr Me Robert de Villy, procureur fiscal du Roy en sa court de Parlement de Rouen.

21 6 * [4] Jehan Le Marinel, docteur en médecine.

22 7 * [5] Jehan Leroy, seigneur de la Haye.

23 8 * Mr Me Guillaume Maignard, seigneur de Bernières, conseiller au Parlement.

9 »

24 10 * Mr Me Jehan Le Lieur, conseiller au Parlement, chanoine et haut doyen en l'Église cathédrale. Mort 1536. Ce nom était célèbre à Rouen, dans les dignités ecclésiastiques, les charges municipales et les opérations palinodiques. Il y eut deux lauréats

[1], [2], [3], [4], [5]. Ces cinq princes n'ayant pas été indiqués par l'abbé Guiot, ne sont peut-être pas placés à leur véritable année; mais on ne peut élever de doute sur leur qualité, puisqu'ils sont mentionnés dans le livre de 1515. L'abbé Guiot indique la principauté du 3e en 1526, et je l'y ai laissé; peut-être a-t-il été élu deux fois.

de ce nom et un second prince en 1544. Deux siècles auparavant, un membre de cette famille était maire et gouverneur du fort Ste-Catherine.

25 1511 * Mr Me Guillaume Challenge, ou Calenge, chanoine et chantre de la Cathédrale, conseiller au Parlement.

26 12 * Mr Me Guillaume Le Roux, seigneur du Bourgtheroulde, chanoine de la Cathédrale, et conseiller au Parlement, premier prince qui fonda une rente en faveur de l'institut. (*V.* p. 230.)

13 »

27 14 * Dom Jacques Des-Hommetz, dernier abbé régulier de Saint-Wandrille, entré en charge en 1508. Mort 1523. Fondateur de la *Rose* pour la *ballade*.

28 15 Dom Jehan de Tilques, abbé de Sainte-Catherine, mort avant la cérémonie.

29 16 Mr Me Roger Gouël, seigneur de Pouille et Villers, président en la Cour des généraux.

30 17 Mr Me Nicolle Pongnon, sieur de la Barre, conseiller au Parlement.

31 18 Dom Pierre Auber, chanoine régulier de Sainte-Géneviève, curé et ensuite prieur de Saint-Lô, dignité qu'il résigna, en 1520, à Nicolas Ler.

32 19 Nicolas de la Chesnaye, receveur du domaine, l'un des fondateurs de Saint-Maclou.

33 20 Scientifique personne Me Guillaume d'Antini, prieur du Mont-aux-Malades et chanoine de l'Église de Rouen. C'est sous sa principauté que fut obtenue la bulle de Léon X, et que fut représentée la moralité de Guillaume Tasserie, le *Triomphe des Normands*. (*V.* p. 239.)

34 21 Guillebert ou Guilbert Lefebvre ou Lefevre, bourgeois et marchand de Rouen.

35 22 Me Nicolas de la Vieille, seigneur de Montigny, grenetier du Roi à Rouen. (Officier chargé des sels.)

36 23 Mr Me Guillaume Le Roux, seigneur du Bourg-

theroulde, abbé commendataire d'Aumale, chanoine de Notre-Dame de Rouen. C'est lui qui termina l'hôtel du Bourgtheroulde, commencé par son père.

37 1524 Mgr Nicolas de Cauquainvilliers ou Coquinvilliers, évêque de Viane ou Veriense, prieur de Saint-Laurens-en-Lyons et suffragant de l'archevêque de Rouen. Mort 1532.

38 25 »

39 26 Me Jehan Doregistre. (L. P.—*V.* 1504.)

27 »

40 28 Mr Me Jehan de Bonsous (Bonsom ou Bonshoms), seigneur de Courrez ou Cossez et de Couronne, conseiller au Parlement. Mort vers 1557.

» 1529 à 1543

Il n'existe point de documents sur ces années, c'est pourquoi je cesse ici d'indiquer le numéro d'ordre des princes.

» 1544 Honorable homme Mr Me Jacques Le Lieur, seigneur de Bresmetot, du Bosc-Bernard, et d'Ouville-l'Abbaye, notaire et secrétaire du Roi. L'un des lettrés les plus renommés de son temps, couronné deux fois au Palinod, en 1518 et 1522. C'est lui qui, le 30 janvier 1525, avait donné à la ville de Rouen le beau manuscrit relatif au *Cours des fontaines de cette ville.* (*V.* la notice de M. De la Quérière.)

« 45 »

« 46 Mr Me Baptiste Le Chandelier, conseiller au Parlement, homme de lettres très distingué. Mort 1549.

Je n'ai trouvé aucun renseignement positif sur les princes en exercice pendant la longue période de 1547 à 1575, mais le registre d'inscription des associés peut y suppléer jusqu'à un certain point, puisque tous devaient être princes successivement et dans l'ordre de leur inscription. Voici donc un

extrait de ce registre. Le grand nombre d'inscrits de l'année 1548 doit faire supposer qu'il s'est opéré alors une espèce de renouvellement de l'institut, et il est probable que plusieurs des inscrits de cette année sont morts avant que leur tour de principauté fût arrivé. (*V*. page 206.)

Nota. Je conserve l'orthographe du manuscrit, si ce n'est que j'ai distingué les noms propres par des initiales majescules, et que j'ai ajouté la ponctuation.

1548.[1] » Me Françoys de Rontholoys ou Montholoys, refferendaire en la Chanchelerye du Roy notre sire à Rouen.

» » Noël Boyuin, sr du Vauruyt.

» » Thomas Le Forestyer.

» » Jehan Graffart, sr de Mailly.

» » Mr Me Robert Le Goupil, archediacre et curé de Villers.

» » Mr Me Jehan Quesnel, sr de Roubosc et conseiller du Roy notre sire en sa court de Parlement.

» » Mr Me Jehan Bonsous. (Prince en 1528.)

» » Mr Me Jacques de Croismare, sr de Saint-Just et général (conseiller) en la court des Aides en Normandie.

» » Mr Me Pierre de Quievremont, conseiller en la court des Aides en Normandie.

» » Mr Me Jehan Maillard, cure de Tieruille et de Saint-Candre le vieil de Rouen.

» » Me Pierre Ducouldray, sr de Freuille, notaire et secrétaire du Roy.

» » Me Jehan Delaplace, sr de Fumechon, notaire et secrétaire du Roy.

Noble Homme Nicolas de la Vieille. (Prince en 1522.)

» » Me Jehan Hamel, aduocat en court laye.

» » Me Robert Le Gras, aduocat en Parlement.

» » Me Guillaume Bertout, référendaire en la Chanchelerie du Roy.

[1] La première colonne indique la date de l'inscription, la seconde celle de la principauté.

1548. » Nicolas de Croismare, controulleur en la ville de Rouen.
» » Nicolas Romé, s^r de Fresquienne.
» » Jehan Thibault.
» » Guillaume Le Seigneur.
» » Me Jehan Vollant, secretaire et receveur general du Roy.
» » Me Robert Cauellier, s^r de Villequier et secretaire du Roy.
» » Vincent de Gruchet, s^r de Soquensse.
» » Richart Le Gay, maître des ouvrages (fortifications) de lhostel commun de ceste ville de Rouen.
» » Jehan Puchot.
» » Jacques Bouchart.
» » Jehan Donnet.
» » Guillaume de Confollant, archer de la garde du corps du Roy.
» » Thomas Cossart, s^r de Franqueuille.
» » Robert Foucquet.
» » Jehan Baillard.
» » Martin des Essars.
» » Me Michel Le Tardisuel, chanoine et curé de Saint-Laurens.
» » Me Robert Brunel, chanoine et curé de Roncherolle et de Moquensy en Bray.
» » Jehan Caradas [1].
» » Tristen Breard ou Breut.
» » Reuerend pere en Dieu, monseigneur maistre Jehan de la Massonnaye, par la permission diuine euesque de Ypponensse.

[1] La famille Caradas a joué, pendant long-temps, un rôle très important dans la ville de Rouen. Elle y avait une maison très remarquable par ses ornements gothiques, et qu'on voit encore aujourd'hui rue de la Savonnerie, n^os 29 et 31, au coin de celle de la Tuile. Ce Jehan Caradas était, probablement, le fils de Nicolas Caradas, originaire du midi, et qui, avocat-général au Parlement de Rouen, en 1499, résigna son office, en 1527, à Laurent Bigot. Il y a lieu de croire que cette famille était éteinte avant 1668.

1548.	»	Mr Me Charles Gouel, sr de Pouille et président en la court des Aides en Normandie.
»	»	Mr Me Baptiste Le Chandelier (Prince en 1546).
»	»	Jehan Cornier.
»	»	Jacques Daubellemare.
»	»	Me Francois Le Lieur, sr d'Austeuille.
»	»	Me Jehan de Croismare, sr Daufreuille.
»	»	Me Pierre Le Sens.
»	»	Alenor de la Tour, sr Despineuille.
»	»	Jehan Desminieres.
1549.	»	Jehan Despernon.
»	»	Germain Ducouldray, sr de Sidetot et controlleur du domaine du Roy.
»	»	Raoul Bouchery.
»	»	Pierre Ducouldray, sr de Freuille et secretaire du Roy.
1552.	»	Me Mathieu Poullain.
»	»	Clement Auffray.
»	»	Dufour.
»	»	Paixdecueur.
»	»	Vincent Puchot. Mort 1566.
1554.	»	Pierre Deslandes, procureur en la court de Parlement.
»	»	Robert Dumoucel.
»	»	Guillaume Leclerc.
»	»	Jehan de Martimbos auocat en Parlement.
1556.	»	Me Jacques Lermite, sr de la Pree.
»	»	Me François Dufour, conseiller notaire et secrétaire du Roy.
»	»	Pauyot, ancien conseiller et échevin de la ville de Rouen.
»	»	Sertiny.
»	»	Lucas.
»	»	Michel Bouchart.
1558.	»	Richard Papillon. (Prince en 1576.)
»	»	De Croismare.

558. » Me Guillaume de la Vieille, seigneur de Montigny et du Boscheront, grenetier du Roy à Rouen.
» » Boyssel.
» » Me René Leporcher, sieur de Deffends.
» » Le Seigneur.
» » Hédiart.
1559. » Me Nicolas Maillard, docteur en médecine.
1561. » Me Louis Marc, huissier au Parlement.
1563. » Me Nicolas Potier.
1564. » Me Jehan Deslandes.
» » Pierre de Houppenille.
1565. » Jehan Cossart, seigneur de Bobaistre.
» » Jehan Cossart, son neveu.
1566. » Richard Druel.
» » Michel Calletot.
» » N. H. Me Jehan Puchot, sieur de la Pommeraye.
» » Mr Censsoulz, sieur des Menis.
» » Jacques Roque.
» » Mr Me Adrien Ballue. (Prince en 1578.)
1567. » Pierre Baron.
» » Me Pipperel, juge présidial au bailliage de Rouen.
1568. » Pierre Guillot, bourgoys de Rouen, sr de Touffreville.
1569. » Fransoys Loys, recepueur des Aydes pour le Roy, à Rouen.
» » Me Pierre Lepreuost, lieutenant general des eaulx et fores au baleage de Rouen.
1570. 1571. Mr Robert Belier, esleu.
» » Mr Jacques Braban, abe de Valemont. (V. le *Gallia christ*, t. XI, p. 280.)
» » Me Pierre Le Preuost, sieur de la Fontaine, aduocat au Parlement (L. P.)
» » Me Nicolas Le Sauuage, auocat au baleage de Rouen.
» » Richart Belault, marchant tainturier.
» » Me Vincent Le Seigneur, sieur de la Vieurue, procureur au Parlement.
1572. » Frere Jacques Le Hongre, cure de Sainte Croix de

Saint Ouen et lun des grands vicaires de Mgr le prince cardinal de Bourbon, archeuesque de Rouen.

1575. » Mancel.

De 1576 à 1585, point de nouveaux associés.

1558. 1576. Richard Papillon, conseiller escheuin de Rouen.

» 1577. »

1566. 1578. Mr Me Adrien Ballue, chanoyne en leglise cathedrale et cure de Sotteville.

De 1579 à 1593, point de renseignements sur les princes. On peut supposer que tous ou à peu près tous les inscrits après Ballue, ont été princes à leur tour.

1585. » Barthelemy Hallay.

1586. » Mr Lefeure, sieur dEsquetot.

1587. » Loys Sandres, bourgoys de Rouen.

1588. » Mr Marais, bourgeois de Rouen.

» » Mr De Mellemont.

1590. » Mr De Sallemingne sr de.... (mot illisible) bourgeois de Rouen.

1591. » Mr Lucas Boullaye, maître des ouvrages (fortifications) de la ville.

1592. » Mr Pierre Ducouldray, sr du Marquemont.

1593. 1594.* N. H. Me Jehan Voisin, sieur de Guenouuille, notaire et secretaire du Roy, antien conseiller et escheuin de Rouen.

1594. » Mr Le Seigneur, sr du Boutdubosc.

» 1595. Point de Prince et le Puy n'a pas eu lieu.

1596. 1596. Messire Claude Groulart [1], cheualier, sr et baron de Monuille, la Court, Bosgouet et Saint

* Les astérisques désignent les vingt-cinq princes et confrères qui ont assisté à l'assemblée du 14 décembre 1614, où l'on s'est occupé de la réforme des anciens statuts. (V. p. 212.)

[1] Ce nom est généralement écrit Groullard ; mais la signature du R. B. R. est *Croulart* ou *Groulart*.

Digitized by Google

Aubin, conseiller du Roy en son priue conseil et destat et premier president en la court de Parlement à Rouen. Fondateur de la *Tour* (il en portait trois dans ses armoiries) et du *Soleil*. (V. p. 207 et 232.)

1596. » N. H. Me Francoys Cabart, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoyne et archidiacre en leglise de Rouen.

» » N. H. Me Pierre Cauu, secretaire de la seur unique du Roy.

» 1599. N. H. Charles de Saldaigne, sieur dIncaruille et Machonuille, conseiller du Roy en ses conseils destat et priue et intendant de sa finance. Mort avant la cérémonie. Un arrêt de Parlement condamna ses héritiers à payer 300 livres pour les frais.

1597. 1600. Messire Claude de Gobbey, sr de Suraine, chevalier de l'ordre du Roy, grand preuost en Normandie et maistre dhostel ordinaire du Roy. Mort avant la cérémonie. Même condamnation que pour le précédent.

1596. 1601. * N. H. Me Nicolas Langloys, sr de Mautheuille, conseiller du Roy en ses conseils et premier president en la chambre des comptes, en Normandie.

1597. 1602. * N. H. Charles Le Cordier, sieur de la Pille et d'Yuille, conseiller du Roy, procureur general en la chambre des comptes, et l'un des douze capitaines de la ville de Rouen.

1599. » * N. H. Thibault Desportes, sieur de Beuuilliers; conseiller du Roy en ses conseils, thresorier de France en Normandie et grand audiencier de France.

1602. 1603. Jacques Cauellier, sieur d'Auberuille, conseiller du Roy et lieutenant general au bailliage de Rouen. Mort 1609.

1602. 1604. N. H. Me. Henry d'Ambray, seigneur de Saint Crespin, Montigny, etc. etc., conseiller du Roy et receueur general en Normandie. Mort 1609.

1603. 1605. Relligieuse persomne domp Anthoine Le Jeune, omosnier du Roy et prieur de Saint Lo. Mort avant la cérémonie. Les prix furent donnés en son nom.

» 1606. * Honorable H. Richard Bauldry, sieur de Semilly, antien conseiller et escheuin de Rouen.

» 1607. Messire Georges Delaporte, conseiller du Roy en son priue conseil et destat, et president en la court de Parlement.

» 1608. * N. H. Jouachim de Mathan, sieur de la Meaulphe, prieur du Boscachard, chanoyne en leglise de Rouen, conseiller du Roy en sa court de Parlement.

» » N. et rel. pers. Daomp Jehan Assire, prieur et bailly de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

1604. 1609. * Messire Nicolas Le Roux, seig^r du Bourgtheroulde, conseiller du Roy en ses conseils destat et priue, president au Parlement.

» 1610. * N. H. M^r M^e Robert Le Roux, seigneur de Thilly, conseiller du Roy et president aux requestes du pallais a Rouen.

» 1611. * N. H M^r M^e Claude Groulart, sieur de Torchy, conseiller du Roy en la cour de Parlement et commissaire des requestes.

1605. 1612. * N. et discrette pers. M^e Marin Le Pigny, docteur en theologie et en medecine, conseiller aumosnier et predicateur ordinaire du Roy, chanoyne et archidiacre du Grand Caux en l'Eglise de Rouen et vicaire général du diocèse. Né à Rouen, en 1554, mort le 4 septembre 1633. Fondateur de l'*Anneau d'or*.

1607. 1613. * N. et d. pers. M^r M^e Charles de la Rocque, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoine et thresorier en leglise cathedrale Notre Dame de Rouen, abbe de Notre Dame de la Noë, protonotaire du Saint-Siége apostolique. Fondateur de la *Palme* et du *Lys*. En 1585, il avait distribué des

prix aux meilleurs musiciens au Puy de Sainte Cécile [1]. Mort 1616.

1608. 1614. * N. et d. pers. Me Alphonse de Breteuille, conseiller et ausmonier du Roy, chanoyne et chancelier en l'Eglise cathedrale de Rouen, official de Rouen, protonotaire du Saint-Siége apostolique et syndic général du clergé de Normandie, député aux Etats généraux du royaume pour le bailliage de Rouen et secrétaire en la chambre ecclésiastique desdits Etats Fondateur du *Laurier*, premier prix de l'*épigramme* ou *allégorie latine*.

1608. 1615. * N. et rel. pers. domp Jehan Du Val, grand prieur claustral de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

1609. 1616. * N. et d. pers. Me Nicollas Trosnel, conseiller du Roy, chanoine en leglise cathédral de Rouen, prieur de Saint Martin.

» 1617. * N. H. Me Guillaume Anffrye, prieur de Chaulieu, conseiller en la court et commissaire aux requestes du Palais.

» 1618. * N. H. Me Raoul Bretel, seigneur de Gremonuille, conseiller en la court. Mort président à mortier à Rouen, sa patrie, en 1640, à 72 ans.

1610. 1619. * N. H. Mr Me Pierre Puchot, sieur de Cistot ou Cydetot et du Boscmellet, conseiller au Parlement, commissaire aux requestes du Palais. Mort 1620, à 75 ans.

» 1620. * N. H. Me Daniel Delaplace sieur de Renfeugeres et de Fumechon, conseiller au Parlement et président en la chambre des comptes à Rouen.

» » * Rel. pers. domp Allexis Durant, prieur de Montore, religieux de Saint Ouen. Mort 1616.

[1] M. de Stabenrath a donné une idée de *la Confrairie de madame Sainte Cécile, à Evreux*, dans un opuscule fort intéressant, qu'il a lu à l'Académie royale de Rouen, et qui est inséré dans le recueil de la Société d'agriculture de l'Eure, pour 1833.

1611. » *N. et d. pers. Me Estienne Sansson, archidiacre et chanoine en leglise cathedralle, promoteur general de monseigneur l'archeuesque et cure de St Laurens.

1613. 1621. *N. et d. pers. Me Toussainctz Le Febure, docteur en theologie, chanoine et penitencier en leglise cathédralle.

» 1622. *N. et d. pers. Mr Me Louis Bretel, sieur d'Auberbosc et de Gremonuille, abbe de Nostre Dame d'Aulnay et de Saint Victor en Caux, hault doyen en leglise St Pierre de Lizieux, chanoine de la cathedrale et conseiller au Parlement de Rouen, puis archeuesque d'Aix.

» 1623. *N. et d. pers. Mr Me Pierre Blondel, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoyne archidiacre en leglise Notre-Dame de Rouen

1614. 1624 *Reuerendissime pere en Dieu, Messire François de Harlay, conseiller du Roy en ses conseils, archeuesque d'Augustopolys, coadjuteur de l'archeuesche de Rouen, puis archeuesque de Rouen, Primat de Normandie. Fondateur de la *Ruche d'argent*, prix de *l'ode latine.*

Les moments qu'il consacrait aux muses n'empêchèrent pas ce studieux prélat de composer plusieurs ouvrages sérieux, notamment une histoire ecclésiastique latine. Il avait établi, dans son abbaye de Saint-Victor à Paris, une académie où les jeunes ecclésiastiques se formaient à la prédication, dans des conférences publiques.

» 1625. *N. et venerable pers. Me Claude du Rosel, conseiller du Roy, prieur du Rocher, chanoine et archidiacre en lEglise de Rouen, abbe de Saint Sever, chanoine et hault doyen de Lizieux.

1615. 1626. Hault et puissant seigneur Messire Hercules de Roham, duc de Mombason, pair et grand veneur de France, lieutenant general pour le Roi en Normandie.

1616. 1627. N. et v. pers. Me Barthellemy Hallé, sieur d'Orgeuille et de Berselou, conseiller secretaire du Roy, Maison et Couronne de France, chanoine et archidiacre d'Eu en lEglise cathedralle de Notre Dame de Rouen et promoteur general en larcheuesche. Fondateur du *Miroir d'argent.*

1617. 1628. N. Seigneur Leon d'Albert, sieur de Brante, duc de Luxembourg, pair, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine d'une compagnie du regiment de Sa Majesté et tresorier de ses menus plaisirs.

1620. 1629. N. et v. pers. Me Nicollas Le Royer, chantre et chanoyne en leglise cathedralle de Rouen et Bayeulx, official de Rouen, conseiller, aumosnier ordinaire du Roy.

1621. 1630. N. et rel. pers. domp Charles de Campion, grand prieur et grand vicaire de l'abbaye de Fecamp.

1623. 1631. Messire Claude Le Roux, seigneur de Saint-Aubin, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et priué et president en son Parlement de Normandie. Mort subitement en 1632.

» 1632. N. et d pers. Me Adrian Behotte, chanoine et grand archidiacre en l'Eglise de Rouen, syndic général du clergé de Normandie. Mort 1638, à 60 ans.

» 1633. N. et d. pers. Me Bernard Le Pigny, chanoyne en l'église de Rouen (neveu de *Marin*, et son successeur dans la plupart de ses dignités ecclésiastiques. V. 1612, p. 260.)

» » N. et d. pers. Me Jean de Titelouze, chanoyne en l'Eglise de Rouen. Mort 1633.

1624. 1634. N. et d. pers. Nicolas Dauanne, prestre, conseiller et aulmosnier du Roy, prieur des prieurez Notre Dame de Bonnes Nouvelles lez Rouen, St Nicaise au fort de Meulent, de Tambeuille et de Notre Dame lez Antresy et doyen des chanoines de Mailleboys au diocesze de Chartres. Mort à Meulan, où il était né en 1578.

1625. » Messire Alexandre de Faucon. (Prince en 1637.)

» » N. H. Mr Me Jacques Le Roux, seigneur de Touffreuille, conseiller du Roy en son Parlement de Normandie.

1627. 1635. Monseigneur Henry II d'Orleans, duc de Longueuille et dEstouteville, pair de France, conte souuerain du Neufchastel et Vallengin en Suisse, conte de Dunois, de Chaumont et de Tancaruille et baron de Monstreuilbellay, Parthenay, Vouuans et Meruens, et connestable hereditaire de Normandie, gouuerneur et lieutenant general pour le Roy en Picardie, puis en Normandie. Né en 1595, mort à Rouen, 1663. (V. 1652.)

» 1636. Messire Guillaume de Marescot, conseiller du Roy en son conseil dEstat et priué et maistre des requestes de son hostel.

1625. 1637. Messire Alexandre de Faucon, cheualier, seigneur de Ry, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et priue et premier president en son Parlement de Normandie. Mort à Rouen, en 1638, à 64 ans

1627. » N. H. Mr Me Jean Baptiste Godart, sieur de Braquetuit, chanoyne et thresorier en leglise de Rouen, conseiller du Roy en son Parlement de Normandie.

» 1638. N. H. Mr Me Henry de Mathan, neveu de *Joachim* (V. 1608), son successeur dans ses charges, et archidiacre du Vexin normand.

» » Longueterre. (Cette signature se trouve au bas d'une page; mais la formule n'a pas été remplie.)

» » N. H. Me Jacques Hallé, sieur de Cantelou, conseiller secrettaire du Roy, Maison et Couronne de France.

» 1639. N. H. Mr Me Jacques Des Hometz, sieur de Guichainuille et de Lestrée, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller et Me ordinaire en sa chambre des comptes de Normandie.

1629. » N. et d. pers. Me Pierre Acarie, conseiller aumosnier

et predicateur ordinaire de la Reyne mere du Roy, chanoyne penitencier, grand vicaire et official de larcheuesche de Rouen.

1630. » Ven. et rel. pers. domp Laurens Giel, grand vicaire et prieur de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

1631. » Messire Henry de Boyuin, esuesque de Tarsé, et coadjuteur en levesche d'Auranches, conseiller du Roy.

» 1640. Hault et puissant seigneur Jacques Le Conte, marquis de Nonant, lieutenant pour le Roy en ses pays et duché d'Alançon.

» 1641. Messire Louis de Bassompierre, abbe de Saint Georges de Bocheruille et de Saint Pierre de Chesy, puis évêque de Saintes.

» 1642. N. H. Fernando de Palme Carrillo, escuyer, sieur de Benagille, etc.

» » N. H. Allonce de Chalon.

» » N. et v. pers. Me de Bigars, abbe de Corneuille, seigneur de Touruille la Campagne, aumosnier du Roi, chanoine et hault doyen de leglise cathédralle de Lisieux. Mort le 11 décembre 1638.

» » N. et rel. pers. domp Laurens Allorge, grand prieur de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

» 1643. N. et rel. pers. domp Guillaume Cotterel, infirmier de l'abbaye de Saint Ouen et prieur de Saint Jacques du Valhullin, grand vicaire de l'abbaye de Saint Georges de Bocheruille et de la congrégation des anciens bénédictins.

Renommé pour ses œuvres pies et ses charités au bureau général des pauvres valides de Rouen

» 1644. Messire Nicollas Delaplace, sieur de Saint Estienne, abbe de Notre Dame d'Eu, conseiller et aumosnier de la Rayne mere du Roy et grand vicaire de Monseigneur larcheuesque de Rouen.

» 1645. N. H. Mr Me Pierre Damyens, conseiller du Roy, en son parlement de Normandie.

Lors de la création du Bureau général des pauvres

valides, il quitta sa maison et sa charge, pour se loger dans l'établissement même et y consacrer tous ses soins. L'Hôtel-Dieu de Rouen le compte aussi au nombre de ses bienfaiteurs.

1631. 1646. N. H. Claude Vauquelin, escuyer, sieur de Meheudin et de Loucey, baron de Guibray, etc.

1632 » Messire Louis de Moy, seigneur de la Mailleraye, conseiller du Roy en ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant general pour Sa Majesté.

» 1647. N. H. Frère Maximilian de Dampont, chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Jerusalem, commandeur de Saint Mauluis, bailli de la Morée et de Cury.

1637. 1648. Messire Guillaume de Boyuin, sieur du Vaurouy, conseiller du Roy, abbe de Montmorel et de Fontenay, chanoyne en leglise cathédrale de Rouen, conseiller au Parlement.

1643. 1649. Messire François de Harcourt, cheualier, marquis de Beuuron, conseiller du Roy en ses conseils dEstat, lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Normandie et gouuerneur du chasteau du vieil palais dud. Rouen.

» 1650. Messire Odé de Harcourt, cheualier des ordres du Roy, marquis de Tury et de la Motte Harcourt, comte de Croisy; gouuerneur de la ville et chasteau de Falaise.

» 1651. Sans prince.

» 1652. Monseig^r Henry II d'Orleans, dvc de Longveville, etc. Le même qu'en 1635.

1652. 1653. Messire Pierre de Becdelieure, cheualier, marquis de Queuilly, seig^r du Gaillardbois, de Hocqueuille, Brumare, Rougeboux, Bertbeauuille, le Boisdaubigny, Gribouuille et le Hertre, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et priue, premier président en sa cour des Aides de Normandie.

Il mérita le titre de *Protecteur* de l'Académie, qui se perpétua longtemps dans sa famille.

Le registre de la bibliothèque de Rouen s'arrête ici ; l'abbé Guiot ne mentionne point de princes de 1654 à 1698 ; il paraît qu'il n'y a même point eu de concours, si ce n'est en 1659 et 1664. (V. p. 216.)

Date de la princip.

1699. Messire François de Bonnetot, marquis de Bacqueville, premier président en la cour des Comptes. Fondateur du *prix d'éloquence.* Mort 1699.

1700. Messire Thomas Paulmier, seigneur de la Bucaille, premier président de la cour des Aides. Il tint les Palinods avec *magnificence* et *applaudissement*, est-il dit en tête du recueil des poésies qu'il a couronnées.

1701. Messire Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, intendant de la Haute Normandie, etc. (V. p. 216.)

1702. Messire Pierre Clément, curé de Saint-Maclou, chanoine de la cathédrale, grand vicaire et official. Il fut à la fois élu prince des Palinods et nommé évêque de Périgneux. Né à Besançon, mort en janvier 1719.

1703. à 1730. L'abbé Guiot ne mentionne point de princes.

1731. M^r Jacques-Alexandre Dumoncel, seigneur de Louraille, Tonneville, etc., président à mortier au Parlement de Normandie. Né 1694, mort 1767. Fondateur du *prix de l'hymne.*

1732. Monseigneur Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, chevalier, baron de Maflières, Moussot et Béthencourt, seig^r de Vilaine, etc., premier président du Parlement de Normandie. Né à Rouen, le 29 septembre 1698, mort à Paris, le 8 janvier 1767.

Reçu, *en survivance*, dès 1726, il entra en fonctions le 13 novembre 1730, par la démission volontaire de son père, *Nicolas-Pierre*. (V. p. 218.)

1733. Messire Alexandre Bigot de Monville, président à mortier au Parlement de Normandie. Magistrat aussi intègre que protecteur éclairé des beaux arts.

1734. Messire Anne-Robert-Claude Le Roux d'Esneval, président à mortier au Parlement et vidame de Normandie. Né à Rouen, le 21 mars 1686, mort le 20 novembre 1766. (Voir les Affiches de Normandie, novembre 1766.)

1735. Messire Louis-François de la Bourdonnaye, marquis, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la généralité de Rouen, etc. Né à Bordeaux, mort à Saint-Victor de Paris, le 12 juillet 1779, à 80 ans.

1736. Messire Thomas-Amable-Nicolas Les Dos, seig^{r} et patron de Valiquerville, Allouville, etc., conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président en la chambre des comptes, aides et finances de Normandie. Magistrat distingué par le zèle le plus pur pour la justice et le bien public. Né le 19 juin 1696, à Rouen, où il est mort, le 18 décembre 1766. (V. les Affiches de Normandie, n^{o} 2, décembre 1766.)

1737. H. et P. seig^{r} monseigneur François de Fitz-James, duc et pair, abbé de S^{t}-Georges de Boscherville, vicaire général du diocèse de Rouen, puis abbé de S^{t}-Victor de Paris et évêque de Soissons. Auteur de plusieurs ouvrages qui firent sensation en leur temps. Né le 9 janvier 1709, mort le 19 juillet 1764. (V p. 246.)

1738. H. et P. seig^{r} Messire Louis Roger, marquis d'Estampes, baron, haut-justicier de Mauny, etc. etc. Un nom si connu dans l'histoire de la Province et même du royaume, fut un puissant aiguillon pour les auteurs, et le concours fut aussi brillant que nombreux. (On peut voir la généalogie de la famille d'Estampes dans le *Mercure* de mai 1755.)

1739. Messire Pierre-Jacques-Louis-Hyacinthe-Marie de Becde-

lièvre, marquis de Cany, Quevilly, etc., etc., premier président en la cour des Aides. Né à Rouen 1717, mort à Paris, le 5 octobre 1771.

1740 à 1745. Point de princes, mais les concours n'en eurent pas moins lieu.

1746. Monseigneur Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, cardinal, archevêque de Sens, membre de l'Académie française, associé de celles de Rouen et de Toulouse, restaurateur et protecteur de celle de Caen. Mort à Paris, le 22 janvier 1788, à 85 ans.

1747. Messire Gilles-Louis Hallé de Rouville, chevalier, conseiller du Roi, président à mortier au Parlement de Rouen, membre de l'Académie royale de la même ville. Né, le 17 août 1708, à Rouen, où il est mort le 19 fevrier 1777.

1748 et 49. Concours sans princes.

1750. Messire Charles-Pierre de Bailleul, chevalier, seig^r et patron de Bailleul, Angerville et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, president à mortier au Parlement de Normandie. Né le 10 février 1706, mort le 23 décembre 1775.

1751. Monseig^r Jacques Richier de Cerisy, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre et chanoine de la cathédrale, puis évêque de Lombez. Mort à Montpellier, le 15 juillet 1771, à 62 ans.

1752. Messire Maximilien-Constantin Anzeray, marquis de Courvaudon, baron d'Envermeu, seig^r et patron d'Aullage, etc., conseiller du Roi en ses conseils, et second président à mortier au Parlement de Normandie. Mort 1761.

1753 à 58. Concours sans princes.

1759. Monseig^r Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches. Mort le 2 avril 1764, à 72 ans.

1760 à 63. Concours sans princes.

1764. Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Anne-

Pierre d'Harcourt, duc et pair, comte de Lillebonne, chevalier des ordres du Roi, garde de l'oriflamme, gouverneur de Normandie, maréchal de France, etc. Né le 2 avril 1701, mort 1784.

Aussi bon citoyen que guerrier actif, il fut l'appui et le bienfaiteur de son pays, dont il s'était concilié l'amour.

1765. Très haut et très puissant seigneur, Monseigr Armand Thomas Hue de Miromesnil, écuyer, marquis, premier président au Parlement, puis garde des sceaux de France, membre de l'Académie royale de Rouen. Né le 23 septembre 1723, mort, dans sa terre de Miromesnil, le 6 juillet 1796.

Ce fut lui qui rédigea la déclaration de Louis XVI, du 24 avril 1780, portant abolition de la question préparatoire.

C'est un des princes qui ont reçu le plus d'encens de la part des poètes. Les recueils des puys de Rouen et de Caen sont remplis de vers à sa louange.

1766. Concours sans prince.

1767. Haut et puissant seigneur, Monseigneur Pierre-Marc-Antoine de Languedor, marquis de Becthomas, comte d'Averton, président à mortier au Parlement de Normandie. Né le 10 octobre 1714, mort à Rouen, le 18 avril 1780. Disciple de l'abbé Saas, savant bibliographe, il avait envoyé au concours des Palinods, en 1729, pendant qu'il faisait sa philosophie à Paris, un poème latin qui fut couronné et dont le sujet était la naissance du dauphin, père de Louis XVI.

1768. Concours sans prince.

1769. Mr Barthélemy-Thomas Le Couteulx, premier président en la cour des Comptes (V. p. 220 et 234.)

1770. Concours sans prince.

1771. Mr Louis Thiroux de Crosne, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, intendant

Digitized by Google

de la généralité de Rouen, premier président au conseil supérieur de la même ville, et ensuite intendant de la généralité de Paris, où il fut décapité, le 9 floréal an II (28 avril 1794), à 57 ans.

1772 et 73. Concours sans princes.

1774. Mr Antoine Le Couteulx, maire de Rouen. (V. p. 222.)

1775 et 76. Concours sans princes.

1777 à 81. Mr François-Henri d'Harcourt, duc, lieutenant général, gouverneur de Normandie. Né le 11 janvier 1726.

1782, 83 et 84. Mr François-Christophe Terrisse, prêtre, docteur et doyen de la maison et société de Sorbonne, chanoine et haut doyen de l'église métropolitaine de Rouen, abbé de St-Victor en Caux, vicaire général de l'archevêque de Rouen et président de la chambre ecclésiastique du diocèse. Né à Nantes, le 19 novembre 1704, mort à Rouen, le 30 mars 1785.

Voici un extrait de la notice de l'abbé Guiot sur l'abbé Terrisse :

« Peu d'hommes, dit-il, ont mérité comme lui les regrets de leurs contemporains et les souvenirs de la postérité....

« Chanoine en 1732, il dut aux suffrages de 50 égaux d'être élu doyen de la Compagnie....

« Associé pendant plus de 50 ans au gouvernement du diocèse, en qualité de vicaire-général, il peut servir de modèle à ceux que la Providence destine aux mêmes fonctions. Il brilla au second rang, et ne se serait pas éclipsé au premier....

« Il parlait encore mieux qu'il n'écrivait. Il posséda au suprême degré l'art de s'exprimer sans préparation. On peut assurer qu'à cet égard, quoiqu'il ait vécu plus de 80 ans, jamais il n'a vieilli.

« Il réunissait aux qualités de l'esprit celles du cœur,

car il a eu de vrais amis ; ce n'est pas la moindre partie de son éloge..... »

(Voir *le Journal de Normandie*, 1785, p. 106 ; *la France littéraire*, t. 1er et 3 ; *l'Éloge de l'abbé Terrisse*, lu, par M. de Couronne, à l'Académie royale de Rouen, et celui qui a été prononcé à la séance publique du Palinod de Rouen, en 1786, par l'abbé Hamel.)

1785. Sans prince. La séance publique fut ajournée au carême de l'année suivante.

1786. Troisième année séculaire, aussi sans prince.

1787 à 89. Messire Louis-François-Elie Camus de Pontcarré, premier président au parlement de Normandie (Installé le 12 août 1782. Il était précédemment président au parlement de Paris.) L'un des députés à l'assemblée des notables en 1787.

La dernière année, la séance fut ajournée et non tenue, à cause des évènements politiques qui amenèrent la dissolution de la société. (*V*. p. 225.)

Juges des Palinods.

Quoique les statuts n'en fassent pas mention, il parait qu'on a toujours considéré comme *juges-nés* des Palinods, le curé de Saint-Jean ; le prieur, le curé et les professeurs de Saint-Lô ; le prieur des Carmes ; le préfet du collége des Jésuites ; le principal et les professeurs du collége de Rouen, et, plus tard, les secrétaires de l'Académie royale de Rouen.

Voici la liste des juges jusqu'en 1520 : je me borne ensuite à citer les plus marquants.

1486 à 1490. Robert Le Gras, prieur de St-Lô. M. 1502.

» Emery Rousselin, curé de St-Jean.

» Pierre Fabry ou Lefebre, curé de Méray.

» Le principal du collége des Bons-Enfants.

» Le principal du collége de Saint-Cande-le-Vieux.

1493 à 1501. Jean Le Parmentier, curé de St-Jean. M. 1521.

1502. Nicolas Delaplace, prieur de St-Lô, et Pierre Auber.

1519 et 1520. Nicolas Ler, prieur de St-Lô, auquel fut adressée la bulle de Léon X. M. 1536. (*V.* p. 203.)

1545. Firmin Doury ou Domi, curé de St-Cande-le-Jeune, philosophe et savant célèbre de son temps. M. 1578.

1625. Pierre Acarie, conseiller-aumônier et prédicateur de la Reine, chancelier et pénitencier de l'église métropolitaine de Rouen, etc. Fondateur de la bibliothèque de la cathédrale. M. 1637, à 51 ans.

1642. Louis Thirel, prêtre, de Lisieux, doyen d'Envermeu, lauréat distingué des Palinods, couronné pour des pièces latines et françaises, en 1635, 36, 39, 40 et 41.

» Jean Commire, l'un des meilleurs poètes latins de l'ordre des jésuites, professeur dans leur collége de Rouen, auteur d'une invitation aux poètes pour 1645. Né à Amboise, le 25 mars 1625; mort à Paris, le 25 décembre 1702.

1651. David Ferrand, imprimeur, auteur de la *Muse normande*, qu'il a publiée sur ses vieux jours, en 1655.

1714. Bernard Lamy, né au Mans, en 1645, mort à Rouen, le 2 janvier 1715. Entré à l'âge de 18 ans dans la congrégation de l'Oratoire, il professa avec distinction dans différents colléges et devint célèbre par ses ouvrages, ses malheurs et ses vertus Retiré à Rouen, sur la fin de sa carrière, il fut fort assidu aux séances du Puy, où il assistait encore un mois avant sa mort.

» Dom Etienne Hideux, bénédictin de l'abbaye de Saint-Ouen, auteur de la *Lettre d'un avocat* sur la société des Palinods. (In-4°, 1714.) Mort aveugle, à 72 ans.

1716. Jean-François Coustou, curé de St-Lô jusqu'en 1727. S'il s'est distingué dans les fonctions de juge des Palinods, il s'est acquis depuis une bien plus grande réputation comme sculpteur; on cite surtout sa statue de la Vierge. Né à Paris, le 4 octobre 1675, mort à Auxerre, le 14 décembre 1750 [1].

1717. Henri Richer, avocat au parlement de Rouen, auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels les fables occupent le premier rang. Couronné au Palinod en 1716, pour un sonnet sur *Suzanne*. Né à Longueil, en 1685, mort à Paris, en 1748.

1727. Etienne-François Boistard de Prémagny, avocat en la chambre des comptes, ancien échevin, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen. Né le 14 août 1708, à Rouen, où il est mort le 3 février 1767.

1729. François-Emmanuel Sevestre, curé de Radepont, qui s'est fait depuis une grande réputation par ses poésies latines et françaises, ainsi que par ses vers de circonstance et de société. Né à Montore, diocèse d'Evreux, en 1716, mort le 22 juin 1788.

» Jean Saas, l'un des juges du Palinod les plus judicieux et les plus zélés, après en avoir été l'un des lauréats les plus distingués, chanoine et bibliothécaire de la cathédrale de Rouen, membre de l'Académie royale de la même ville. Né à St-Pierre-de-Franqueville, le 3 février 1703, mort le 10 avril 1774. Il a rempli les fonctions de secrétaire du Palinod; mais ce titre ne fut adopté que pour son successeur, l'abbé Guiot.

1744. L'abbé Guérin, vice-promoteur, premier secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des sciences.

[1] Je donne ce renseignement d'après l'abbé Guiot, mais je dois faire observer que la Biographie universelle ne fait mention que de trois *Coustou*, tous trois habiles sculpteurs, savoir: 1° *Nicolas*, né à Lyon, le 9 janvier 1658, m. le 1er mai 1733; 2° *Guillaume*, son frère, né à Lyon en 1678, m. à Paris, le 22 février 1746; et 3° *Guillaume*, fils du précédent, né à Paris, 1716, m. 13 juillet 1777.

1744. De Bettencourt, avocat, premier secrétaire de la même académie, pour la classe des lettres. M. 1745.

1745. Alexandre-Guy Pingré, chan. rég. de la congrégation de France, prof. à St-Lô, bibliothécaire de Ste-Geneviève, membre des académies de Paris, Rouen, Gottingue, etc., et astronome géographe de la marine.

» Claude Anquetin, curé de St-Jean, prédicateur distingué. Né, le 31 mars 1708, à Rouen, où il est mort le 11 juillet 1755.

1748. François-Xaxier Mamachi, fameux jésuite, préfet de leur collége, à Rouen. Il avait une grande facilité pour la poésie latine, et l'on présume que plusieurs de ses pièces ont été couronnées aux Palinods sous des noms supposés. Né à Scio, le 2 avril 1702, mort à Lille, en 1782 [1].

1750. Jean-Théodore Bouïn, prieur de St-Lô, membre de l'Académie royale de Rouen.

1752. Claude-Nicolas Lecat, docteur en médecine et en chirurgie, né à Blérancourt (Aisne), 6 septembre 1700. Fondateur, en 1736, d'un amphithéâtre de dissection à Rouen, où il fit des cours d'anatomie qui eurent le plus grand succès; l'un des fondateurs et le deuxième secrétaire de l'Académie de Rouen, pour la classe des sciences, membre des plus célèbres académies de l'Europe, auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés. M. le 20 août 1768.

1756. Le chevalier François-Joseph Lange de la Maltière, membre de l'Académie royale de Rouen, inventeur du microscope solaire universel. (*V.* le Mercure de mai 1751, p. 158.)

1760. Le P. Louis Dolbec, ex-provincial et prieur des Carmes. Il a montré un grand zèle pour la gloire

[1] Il ne faut pas le confondre avec un autre Mamachi (Thomas-Marie), né aussi à Scio, le 3 décembre 1713, et qui fut l'un des plus savants hommes de l'ordre des dominicains.

du Palinod. Né à Caen, en 1703, mort subitement, le 7 juin 1769.

1763. Philippe-Daniel Gigot, licencié en Sorbonne, professeur de philosophie au collége des Quatre-Nations, recteur de l'université de Paris, etc., principal du collége de Rouen, après l'extinction des jésuites, le 1er juillet 1763. Né au Hâvre, mort à Montpellier, dans la révolution.

» Athanase Auger, né à Paris, le 24 décembre 1734, professeur d'éloquence au collége de Rouen, membre de l'Académie royale de cette ville, savant et littérateur distingué, auteur d'un grand nombre de bons ouvrages. Le lendemain de sa mort, le 6 ou le 8 février 1792, fut faite une pétition à l'Assemblée nationale pour assister à son convoi par députation; mais ce fut l'Académie des sciences dont il était membre, qui lui rendit les derniers honneurs. M Paris, son ancien ami, fit pour sonportrait le quatrain suivant:

Il nous enrichissait, par ses doctes ouvrages,
De tout ce que la Grèce enfanta d'orateurs,
Et nous retraçait, dans ses mœurs,
Tout ce qu'elle avait eu de sages.

» Le P. Norbert Duclos, ancien commissaire et visiteur général de la maison des Carmes de la place Maubert à Paris, prieur de ceux de Rouen en 1762, 69 et 79. Il a rendu beaucoup de services au Palinod. Auteur du discours préliminaire de 1775. Mort 1781.

» Joseph-André Guiot. (V. p. 247.)

1764 Charles-Nicolas Maillet du Boullay, écuyer, conseiller du Roi, maître des comptes, aides et finances de Normandie, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des lettres. Il a eu beaucoup de part aux derniers règlements des Palinods,

revisés en 1768 et 69. Né à Rouen, le 6 février 1729, mort en son château du Boullay, le 13 septembre 1769.

1764. Denis Vrégeon, curé de Salmonville-la-Sauvage, né à Rouen, le 23 septembre 1713, membre, bibliothécaire et trésorier de l'Académie royale de Rouen, membre de l'Académie de Clermont, auteur d'un dictionnaire des règles de la composition (in-8°, Rouen) et du catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale de Rouen (1784).

» Pierre-Nicolas Midy Héron, curé de St-Lô, juge-prieur des consuls, membre de l'Académie royale de Rouen, et, depuis, conseiller à la cour des aides de Paris, couronné au Palinod, en 1742, pour une allégorie latine sur Jeanne de Valois, femme de Louis XII; en 1758, pour une ode française sur la levée du siége d'Olmutz, et, en 1759, pour une autre ode française sur la Conception. Né à Rouen, le 25 septembre 1725.

1765. Charles-Michel Ballière de Laisement, chimiste, membre de l'Académie royale de Rouen, auteur de plusieurs pièces dramatiques. Né à Cléry-sur-Andely, le 17 septembre 1682, mort à Rouen, à 84 ans. (V. la France littéraire, à l'article Miromesnil et le 3e vol. du précis de l'Académie royale de Rouen, p. 265.)

1767. Jean-Baptiste Cotton des Houssayes (V. p. 279.)

1769. Louis Robert de St-Victor, président en la cou des comptes de Normandie, conseiller au Parlement, secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des sciences; secrétaire de la société d'Émulation de la même ville et membre de plusieurs autres sociétés savantes. Auteur d'une traduction en vers français du poème de Claudius, sur l'enlèvement de Proserpine. Né à Rouen, en 1738, mort à St-Victor-la-Campagne, le 15 janvier 1822.

1769. Jean-Baptiste-Guillaume Haillet de Couronne, président et lieutenant général civil et criminel du bailliage et siége présidial de Rouen. Secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des lettres. Il a composé les éloges de plusieurs membres de l'Académie de la Conception, tels que l'abbé Saas, Du Boullay, de Rouville, Deshoussayes, etc, qui étaient aussi membres de l'Académie royale. Mort, le 29 juillet 1810, à 83 ans, à Paris, où il était allé demeurer depuis 5 ans.

1775 Jean-André Mongez, chanoine régulier de Ste-Geneviève, professeur à St-Lô, auteur du Journal de physique. Né à Lyon, en 1751. Parti, en 1785, avec La Pérouse, en qualité de physicien et d'aumônier de l'expédition. Frère d'*Antoine*, membre de l'Institut, encore vivant.

1776. Remi Peulvé, professeur et ensuite prieur des Carmes. Prédicateur distingué, qui prononça plusieurs fois le discours des séances publiques des Palinods.

Idem. Jean-Baptiste Dubosc, professeur émérite de l'université de Paris, chanoine de Notre-Dame, couronné en 1747, pour une ode latine sur Joas.

1777. Guillaume-François Boistard de Prémagny, conseiller au Parlement de Normandie. (Fils d'*Etienne-François*. V. 1727.)

1778. Etienne-Pierre Hamel. Né à Dieppe, professeur d'éloquence au collége royal de Rouen, secrétaire du Palinod en 1779 Il composa des discours d'ouverture et des éloges qui ont contribué à sa réputation.

» Esmangart, intendant de la généralité de Caen, juge honoraire. C'est à lui que furent adressées des stances sur *le Réveil de l'homme bienfaisant*, dont lui-même était le sujet.

1780. L.-A. Dambourney, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères, secrétaire de l'Académie

royale de Rouen, pour la classe des sciences, chimiste et agriculteur très distingué. C'est lui qui, le premier en France, enseigna, par l'exemple, quels avantages l'industrie manufacturière pouvait tirer de la chimie appliquée à la teinture. Son ouvrage, intitulé : *Recueil de procédés et d'expériences sur les teintures solides que nos végétaux indigènes communiquent aux laines*, fut imprimé aux frais du Gouvernement, qui en avait reconnu toute l'importance. Dambourney cultivait aussi les muses, pour se délasser de travaux plus pénibles, et lut plusieurs pièces de vers fort agréables à la *Société des hilaristes*. Mort le 2 juin 1795, à Rouen, où il était né, le 11 mai 1722. (V. les mémoires de Guilbert.)

1783. Le P. Victor Payen, dernier prieur des Carmes.

» Joseph-François Martin de Boisville. Né à Rouen, chanoine de la cathédrale. Couronné en 1761, pour une ode latine sur *le vrai sage*. Dernier secrétaire des Palinods, de 1785 à la dissolution. Il fit, en trois époques, le Précis de l'histoire de cette société, dans ses discours d'ouverture des années 1786, 87 et 88. Auteur des éloges du P. Duclos, de l'abbé Terrisse et du cardinal de Luynes.

Secrétaires.

1731. Le P. Louis Marche, né à Reims, le 20 mai 1696; religieux carme, le 21 octobre 1714, mort le 24 décembre 1775. Juge vers 1725; il a rempli pendant long-tems les fonctions de secrétaire, sans en avoir le titre [1]. (*V.* p. 217.)

[1] Suivant un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen (in-f° de 1701 à 1789), après le P. Marche, il y aurait eu un autre secrétaire, le P. Amable Perchehayes, religieux carme, né à Caen, en 1710, mort à Pont-Audemer, le 17 décembre 1785, et qui n'a fait qu'un court séjour à Rouen.

17.. à 1763. Jean Saas. (*V.* p. 218 et 274.)

1764 à 68. Joseph-André Guiot, né à Rouen, le 31 janvier 1739. Auteur de trois épigrammes latines sur St-Caas (1758), sur les enfants de la fournaise (1759), et sur la levée du siége de Wesel (1760), d'une ode latine sur le péché originel (1760), et des éloges du P. Marche, de Louis Bretel et de Marin Le Pigny. (*V.* p. 247).

1769 à 76. Jean-Baptiste Cotton des Houssayes, prêtre, docteur en théologie, de la Maison et Société de Sorbonne, où il alla s'établir en 1776; chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, professeur de théologie au collége de la même ville, membre des Académies de Rouen, Caen et Lyon. Juge en 1767. L'un des plus ardents promoteurs de la gloire du Palinod, dont il fut secrétaire perpétuel, de 1769 à 1776. Il acheva ce qu'avait commencé l'abbé Guiot pour ranimer l'émulation des auteurs, exciter le zèle des académiciens et ménager la protection des princes Auteur de plusieurs ouvrages estimés et des éloges historiques de Du Boullay (1769), de Louis Dolbec (1769), du marquis de Cany (1771) et de l'abbé Saas (1774), membres du Palinod. Son propre éloge fut lu à la séance publique de 1783, par l'abbé Hamel, son second successeur. Mort le 20 août 1783, et inhumé à la Sorbonne. Il était né à la Neuville-Champ-d'Oisel, le 17 novembre 1727. (V. le 5e vol. du précis de l'Académie royale de Rouen, p. 294.)

1776 à 78. Georges-Charles de Lurienne, chanoine de la cathédrale, juge du Palinod, 1774. Ses discours d'ouverture et les éloges des présidents de Bailleul (1776) et de Rouville (1777), lui ont fait beaucoup d'honneur. Il n'avait ni moins de zèle ni moins de talent que son prédécesseur. Mort à Paris, en 1794.

1779 à 84. Etienne-Pierre Hamel, professeur d'éloquence au collége

de Rouen. Né à Dieppe. Auteur des éloges historiques du marquis de la Bourdonnaye (1779), de l'abbé Le Roy (1779), du président de Becthomas (1780), de l'abbé Legros (1781), de l'abbé Cotton des Houssayes (1783), et du maréchal d'Harcourt (1784).

1784 à 89 Joseph-François Martin de Boisville. (*V.* p. 279.)

Etat de l'Académie de la Conception, à l'époque de sa dissolution, en 1789.

Princes.

Le cardinal de Luynes, prince en.	1746.
Le marquis de Miromesnil	1765.
Le Couteulx (Barthélemy-Thomas).	1769.
Thiroux de Crosne.	1771.
Le Couteulx (Antoine)	1774.
Le duc d'Harcourt.	1777.
Le premier président de Pontcarré.	1787.

Académiciens résidants et vétérans.

François-Emmanuel Sevestre, inscrit en		1741.
L'abbé Jacques Froissard Ducastel.		1748.
Jean-Théodore Bouïn, membre de l'Académie royale de Rouen		1750.
François-Joseph Lange de la Maltière, idem. . . .		1756.
Philippe-Daniel Gigot.		1763.
Athanase Auger.	idem. . . .	idem.
Joseph-André Guiot	. . .	idem.
L'abbé Vrégeon, trésorier de l'Académie royale de Rouen.		1764.
Pierre-Nicolas Midy Héron, membre de l'Académie		

royale de Rouen . . . . 1764.
Ballière de Laisement, membre de l'Académie royale de Rouen. . . . . 1765.
Pierre-Bonaventure Grenier. . . . . idem.
Haillet de Couronne, secrétaire de l'Académie royale de Rouen. (Lettres). . . . . 1769.
Jean-François-Gabriel d'Ornay, membre, idem. . . idem.
Louis Robert de St-Victor. . . . . idem. . . idem.
L'abbé Lallement. . . . . idem. . . idem.
Jacques-Joseph Racine, instituteur . . . . . . idem.
Alexandre-Armand Le Baillif Menager.. . . . . . 1771.
Georges-Charles de Lurienne. . . . . 1776.
Le P. Michel Dusart . . . . idem.
Guillaume-François Boistard de Prémagny, membre de l'Académie royale de Rouen.. . . . . . . 1777.
L'abbé Etienne-Pierre Hamel . . . . 1778.
François Mustel, vice-directeur de l'Académie royale de Rouen. . . . . idem.
Dambourney, secrétaire de l'Académie royale de Rouen (Sciences) . . . . idem.
Le P. Victor Payen, trésorier du Puy. 1783
Joseph-Martin de Boisville, secrétaire du Puy . . idem.

Puys de la Passion et de Sainte-Cécile.

Deux autres confrairies de Rouen instituèrent des Puys, à l'instar de celui de l'Immaculée Conception ; c'est pourquoi j'ai cru devoir en faire mention ici.

On trouve, dans le savant ouvrage où M. E.-H. Langlois, du Pont-de-l'Arche, traite de *la Peinture sur verre*, des détails fort curieux concernant le *Puy de la Passion de nostre Saulueur et Redempteur Jesuchrist*, qui se tenait en l'église de Saint-Patrice. L'origine de la confrairie remonte,

suivant Farin, à l'an 1734, et le Puy a été établi en 1543. On donnait au meilleur *chant royal*, *la croix*; au *débattu* ou 2^d *chant royal*, *l'agneau*; à *la ballade*, *le chapeau d'épines*; au *rondeau*, *la lance*; au *dixain*, *le roseau*, et à *l'épigramme héroïque*, *le pilier*. Tous ces prix étaient *baillez en essence*, tandis que ceux du Palinod n'étaient, pour ainsi dire, que prêtés et remboursés en argent, comme on l'a vu page 230.

On ignore l'époque à laquelle se forma la *confrairie de Sainte-Cécile* et celle de l'institution de son Puy, où se distribuaient des prix aux musiciens qui avaient présenté les meilleures compositions.

Le P. François Pommeraye, bénédictin, est le seul qui en parle, dans son histoire de la cathédrale de Rouen, imprimée en 1686. Voici un extrait de ce qu'il en dit :

Les statuts sont du 23 nov. 1601 et ont été confirmés par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, en son château de Gaillon, le 19 mai suivant.

En 1644, Caradas, chantre de Saint-Ouen, était prince de ce Puy.

En 1660, les confrères se réunirent pour obvier aux dépenses considérables des cérémonies qui détournaient de remplir les fonctions de *Prince*; ils décidèrent que celui qui accepterait ce titre ne serait tenu qu'à payer 150 livres, et que le surplus serait pris sur les revenus de la confrairie. Dans cette assemblée se trouvait *Bernard* le Pigny, prince du Palinod, en 1633.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

L'ouvrage qui précède contenant une infinité de noms, dont plusieurs sont répétés en divers endroits, et de détails difficiles à retrouver au besoin, j'ai cru nécessaire d'y ajouter une *Table alphabétique*.

ABRÉVIATIONS : J., juge ; L., lauréat ; P., prince ; pp., présumé prince.

APPENDICE.

Page 219, ligne 11; le *bon juge* est M. de Bailleul.

222, 15; *lisez :* et la seconde obtint le prix d'honneur, cette même année 1771;

226, 12; *ajoutez :* comme existants en juillet 1771.

256, au bas; *Payot*. Cette famille, très recommandable, vient de s'éteindre dans la personne de M. Pavyot de Saint-Aubin, président à la Cour royale de Paris.

LE NID DANS UN LILAS,

Fable.

Dans un accès de vaine gloire,
Une fauvette à tête noire
D'un buisson, au printemps, dédaigna l'humble abri,
Et, de ses enfants, dit l'histoire,
Suspendit le berceau dans un lilas fleuri.
Elle s'applaudissait de leur avoir choisi
Une aussi brillante demeure
Des plus beaux papillons décorée à toute heure,
Lorsqu'un matin, d'un villageois,
Elle voit, vers son nid, s'alonger les dix doigts.
Hélas! l'éclat des fleurs du rustre convoitées,
Avait fait de l'oiseau découvrir le trésor
Que, derrière un rempart d'épines redoutées,
Le buisson cacherait encor.

LE FILLEUL DES GUERROTS.

LE FRELON,

Fable.

— Que mon destin est beau! qu'il est digne d'envie!
Tandis que mes pareils végètent dans les champs,
Sous un lambris doré j'habite avec les grands!
Oh! c'en est fait, près d'eux je veux passer ma vie. —
Ainsi parlait certain frelon,
Transfuge des états de Flore
Et, nouvel hôte d'un salon,
Il en allait bien dire encore,
Lorsqu'il voit (ô dieux, quel affront
Pour cet enfant de l'air qu'un fol orgueil enivre!)
D'un bout à l'autre du plafond,
Le balai d'un valet dans son vol le poursuivre.
Cette courte admonition
Accompagne l'assaut que Mons Lafleur lui livre:
— «Hors d'ici! près des grands quiconque aspire à vivre,
Ne doit point avoir d'aiguillon.»

LE FILLEUL DES GUERROTS.

SUPPLÉMENT.

RÉCIT

De la part que l'Académie a prise aux deux cérémonies de l'Inauguration de la statue de CORNEILLE *et de la Translation du cœur de* BOÏELDIEU.

Ces deux cérémonies, d'un caractère également auguste et touchant, ont eu lieu pendant les vacances de l'Académie. Alors, le Bureau a pourvu à ce que les circonstances réclamaient, et avec l'espoir, qui n'a pas été trompé, que la Compagnie approuverait la conduite tenue, tant le 19 octobre que le 13 novembre. Quand les députés de l'Académie ont paru, soit devant la statue de Corneille, soit dans le cortége qui accompagnait le cœur de Boïeldieu, au nom de l'Académie, son secrétaire, pour la classe des Lettres et des Arts, a porté la parole, elle lui avait été cédée par M. le vice-président, alors à la tête de la députation, M. le président étant absent.

Voici ces discours :

DISCOURS

Prononcé, au nom de l'Académie royale de Rouen, par M. Emmanuel GAILLARD, *secrétaire perpétuel de cette Académie, lors de l'inauguration de la statue de* PIERRE CORNEILLE.

« Messieurs,

« Depuis cent cinquante ans, Rouen fut toujours la ville de Corneille, et, lorsque la cité tout entière se lève aujourd'hui pour saluer de ses acclamations celui que tant de

fois elle honora de son culte fidèle, il appartient à son plus ancien corps littéraire de venir solennellement protester ici que cette statue n'est point, ainsi qu'on l'a dit, *un premier et trop tardif hommage*, mais bien le complément des honneurs rendus au créateur de la scène française, au promoteur de toutes les idées nobles, tendres et généreuses que le théâtre national a répandues en Europe et qui ont tant vivifié et agrandi l'intelligence humaine.

« Depuis long-temps la ville de Corneille possédait ses traits ; Cortot, et surtout Caffiéri, les avaient reproduits avec bonheur : à Lemoine nous devions son apothéose, à Court son triomphe.

« Dans ces murs, que le grand poète n'abandonna qu'affaibli par l'âge ; dans ces murs où il composa tous ses chefs-d'œuvre, on ne peut faire un pas sans retrouver ce qui l'honore et le rappelle : des rues et des places dotées de son nom, la porte de sa maison conservée comme relique précieuse, son berceau désigné aux hommages publics, sa maison des champs présentant son image vénérée, et celle-ci partout, dans nos palais, dans nos musées, au sein de toutes nos réunions, soit politiques, soit littéraires, et enfin au théâtre, où chaque année sa fête est devenue un jour solennel.

« Mais, ce qui vaut mieux que l'airain, ce qui dure plus que le marbre, l'éloge public a été demandé aux hommes éloquents, et messieurs de l'Académie Française peuvent dire si, deux d'entre eux, Gaillard et Bitaubé, ont répondu à l'appel de l'Académie de Rouen : là, le culte de Corneille est domestique et tutélaire, car Fontenelle nous a donné l'existence et des statuts.

« A la vérité, un bronze manquait encore après tant d'hommages ; et combien de fois l'Académie n'a-t-elle pas déploré l'exiguité ou le tumulte de nos places publiques, constamment indignes de Corneille, ce génie nourri de poésie et de religion au sein des méditations paisibles.

« Maintenant qu'on croit avoir trouvé un lieu propice, l'Académie s'est empressée de contribuer à l'accomplissement d'un projet qu'elle avait conçu depuis long-temps et qui honore ceux qui l'ont exécuté.

« Elle regarde ce jour comme celui du triomphe des lettres. Désormais, l'étranger, en visitant nos monuments, se dira : « Dans Rouen, ce sont les muses qui prédominent. « Cette ville pouvait nous offrir l'image de Guillaume, qui « lui conquit l'Angleterre, et qui vint mourir dans ses « murs; de Charles V, ce sage roi qui lui donna son cœur; « de d'Amboise, créateur de ses tribunaux et de ses plus « pompeux édifices. Mais, non, Corneille a tout son « amour; il est pour elle l'Homère à qui la Grèce éleva « des temples. »

« En effet, Messieurs, le Cid égale Achille, et Chimène surpasse Briséïs. »

DISCOURS

Prononcé lors de la translation du cœur de Boïeldieu, *par M.* Emmanuel Gaillard, *au nom de l'Académie Royale de Rouen.*

« Messieurs,

« Notre célèbre compatriote, Adrien *Boïeldieu*, avait vingt-cinq ans lorsque *Béniowski* et le *Calife* vinrent le révéler à la foule. Chaque année, depuis lors, a été marquée par un graduel accroissement de célébrité. Jusque-là, on ne le connaissait que par cette musique tendre, rêveuse ou légère, qui annonce plus de grâce que de génie, et qui ne va pas plus loin qu'une romance lorsqu'elle est suave.

« C'est en vain que les flatteurs de sa tombe, et celle d'un homme illustre n'en manque jamais, ont cru le rehausser en parlant du succès de ses débuts. Ne confondons pas les encouragements donnés à sa jeunesse avec l'admiration. Celle-ci lui a manqué pendant les sept premières années de sa carrière musicale.

« Boïeldieu est plus grand, ce me semble, travaillant lentement, mais travaillant toujours à se montrer, à s'élever, à atteindre à toute la croissance de sa taille, que si la nature l'avait doté d'un de ces talents qui éblouissent sitôt qu'ils paraissent.

« Osons le dire, son maître n'avait pas reconnu en lui les signes du génie musical; mais Boïeldieu, homme supérieur, soutenu par le sentiment de son propre mérite, lutta toute sa vie contre cet injuste arrêt, et finit par obtenir de sa nature qu'elle se dégageât de tous les liens qui la retenaient à la terre; et c'est ainsi que, prenant peu à peu son essor, on le vit, à cinquante ans, aller, selon l'expression d'Horace, frapper les astres de son front.

« Ici, Messieurs, arrêtons-nous à considérer, ne fût-ce qu'un instant, cet être si bon, si doux, si aimable, poursuivi par son génie qui lui disait sans cesse, dans la retraite des jours comme dans la solitude des nuits : « Courage, je suis en toi; courage, je finirai par me revêtir, grâce à tes efforts, de mes plus brillantes couleurs : tu as fait *Télémaque* et les chœurs d'*Athalie*, bien, travaille encore; tu as composé *Jean de Paris*, le *Nouveau Seigneur*, la *Fête au Village voisin*, toujours bien, mais travaille encore, tu dois faire mieux sans doute. »

« Et ce mieux, *le noble but du génie*, il fut atteint dans la *Dame Blanche*, où, en effet, Boïeldieu est tout entier : là son génie dut être satisfait. Tel que le cygne, son plus beau chant fut le dernier, les *Deux Nuits* ayant été jouées plus tard, mais composées antérieurement.

« Dans la *Dame Blanche*, il y a tout l'esprit français et

tout le mouvement de notre époque. C'est cette empreinte du siècle, c'est ce cachet du pays qui a rendu *Boïeldieu* national. Ses œuvres sont si éminemment françaises, que chacun croit y retrouver la mélodie de ses propres rêves et le chant de ses premiers amours.

« Eclectique en musique, notre compositeur étudia, admira tour à tour Gluck, Grétry, Méhul, Rossini; mais il eut beau s'inspirer du souffle de tous ses devanciers et de ses contemporains, ses études profondes ne le rendirent ni copiste, ni imitateur; il resta toujours le Boïeldieu caractérisé par l'esprit, la grâce et la légèreté.

« Ah! Messieurs, quelle existence laborieuse que celle d'un grand maître, s'il est arrivé tard et s'il vient après tant d'autres! Malheur à lui s'il reste inculte, s'il reste avec sa seule impulsion! C'est au travail à triompher des difficultés qu'oppose un siècle assez exigeant pour vouloir la perfection dans les détails. Mais, quels efforts constants, et combien la sensibilité, quand elle est exquise, devient promptement maladive à la suite de tant d'élans et de combinaisons!

« Aussi, arrivé au milieu de la vie, Boïeldieu, fatigué, ne tarda pas à languir; long-temps son ame résista: enfin, l'adverse fortune vint joindre ses maux à ceux d'un corps toujours beau, lors même qu'il succombait, et c'est par cette lutte cruelle entre l'intelligence et son enveloppe, que celle-ci se brisa.

« Dirons-nous qu'il est mort tout entier, celui auquel nous devons des chants admirables de fraîcheur, de verve et d'originalité? Oh! non, il voit, immortel qu'il est, les honneurs qu'en ce jour on rend à sa mémoire; du haut du ciel il contemple la religion et la patrie empressées, l'une à le bénir et l'autre à le placer au rang de ses illustres.

« Sans doute, il sourit à ses émules, à ses interprètes, venus loin de Paris se presser autour de son cœur, de ce cœur à jamais gardé dans sa ville natale, au milieu des plus nobles cendres, sur un lieu élevé où nous ne cesserons

de l'apercevoir, nous, ses concitoyens dont il est l'orgueil.

« Mais sa rare modestie n'est-elle point étonnée de cette pompe toute royale? Certes, son caractère fut simple, et l'Académie de Rouen conserve un beau témoignage de son peu d'orgueil; cependant, la voix des arts doit étouffer le cri de la modestie et imposer de grands honneurs à l'artiste qui s'illustra. »

N. B. Lors de la première de ces cérémonies, une députation de l'Académie Française vint à Rouen. Des visites et des politesses lui furent faites par le bureau de l'Académie. Elles sont rappelées dans un procès-verbal consigné au registre des délibérations extraordinaires de la Compagnie, année 1834. Si la circonstance se renouvelle, on devra y avoir recours. On y verra combien Messieurs de l'Académie française ont montré de cordialité dans la manifestation de leurs sentiments d'estime pour l'Académie de Rouen. Ils ont voulu visiter le lieu où elle siége, et, lors de cette visite qui a donné lieu à une reception solennelle, ils ont admiré le grand Corneille félicité par le grand Condé, tableau de M. Court, placé dans l'enceinte de l'Académie.

P. S. Le 28 novembre, à peine une nouvelle année académique recommençait-elle, que M. le secrétaire des Lettres a dû faire l'éloge funèbre de notre célèbre vétéran, M. *d'Ornay*, mort à cent-cinq ans, trois mois et deux jours. L'Académie a ordonné l'impression du discours prononcé dans son sein, par M. Em^el^ *Gaillard*, le voici :

Messieurs,

« Souffrez que, pour vous plaire, je commence, dès aujourd'hui, l'éloge funèbre de notre vénérable confrère, M. *d'Ornay*.

« Le Nestor de la littérature française n'est plus! Une mort douce, une mort qui n'a été qu'un sommeil, l'a placé dans un sépulcre où chacun de nous aurait voulu verser des larmes et des fleurs.

« Il est mort après avoir vécu quatre générations d'homme. Jeune, il avait charmé nos aïeux par sa grace; homme mûr, il avait ravi nos pères par sa verve; vieillard, il nous avait jeté, dès il y a trente ans, dans la surprise, grâce à sa prodigieuse mémoire; et, enfin, il a dû confondre l'esprit de vos fils par ses récits merveilleux, tant ils étaient pleins de verdeur.

« L'autre jour, deux dames lui firent l'honneur de l'aller voir. Elles n'avaient nul besoin d'être du grand monde, ainsi que fort aimables comme elles sont, pour en être reçues avec cette urbanité qui ne l'abandonna jamais. Il leur raconta *Rome* et *Naples*, et leur fit, de *Terni*, une description dont elles se ressouviendront sans cesse.

« Et vraiment, à mesure qu'il s'avançait vers la tombe, la passion de sa jeunesse et le goût de son âge mûr pour les voyages se réveillaient avec une force très remarquable. Il disait sans cesse : *Je veux revoir le Vésuve;* peut-être disait-il aussi en riant : je veux revoir M. de Voltaire; je veux aller avec Roland en Hollande, et avec mon ami, M. Letendre, en Angleterre; car il avait visité toutes ces contrées. Son séjour à Ferney l'avait rendu *Voltairien*, mais autant comme versificateur que comme philosophe. De Roland, il prit les opinions politiques.

« C'est ainsi, qu'adoptant les principes de 1789, on le vit échanger la robe d'hermine de procureur du roi d'une cour souveraine contre celle plus simple de juge de paix. Alors, il se fit conciliateur dans nos champs, après s'être montré poète dans nos Académies. Au reste, ce sont les lettres qui ont été la gloire de sa vie; car si ses vers n'ont pas tous une égale vigueur, tous ont, même pureté, même grâce et même atticisme. La langue poétique lui était

d'autant plus familière, qu'il savait par cœur les moindres vers faits durant soixante années.

« Le dirai-je? cet homme, qui avait si bien retenu, et les lieux qu'il avait visités, et les poésies qu'il avait lues; cet homme, auquel on doit quelques pièces délicieuses, toutes de la bonne école, cultivait la littérature à plus de quatre-vingt-dix ans, et cela avec bonheur, et il a vécu plus de cent cinq ans, phénomène qui le rend à célèbre et le placera, chez nos derniers neveux, loin, sans doute, d'Anacréon, mais près de Saint-Aulaire.

« L'Académie, qui l'avait pour vétéran, transmettra aux âges futurs les *adieux* que lui adressa son vénérable et fidèle ami, vers si beaux, aujourd'hui si touchants. Comme on les relit avec attendrissement! Ah! saluons l'ombre douce et légère de notre poète; que ce disciple de Chaulieu, plus encore que de Voltaire, dorme paisiblement dans sa tombe champêtre! Que Dieu lui donne le repos éternel, et que son image reste toujours, ainsi qu'elle est, dans cette enceinte. Quant à son souvenir, il est gravé dans nos cœurs. »

PRIX EXTRAORDINAIRE DE POÉSIE

A DÉCERNER

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU MOIS D'AOUT 1835.

Programme.

« BOÏELDIEU, *et les honneurs qui ont été rendus à ce célèbre* « *compositeur, par* ROUEN, *sa ville natale.* »

Dans l'année 1826, Rouen fit frapper une médaille consacrée à l'auteur de *Béniowski*, *Télémaque*, *Jean de Paris* et la *Dame Blanche*.

Après la mort de ce grand maître, le corps municipal de Rouen envoya des députés à Paris chercher le cœur de l'illustre musicien, offert à sa ville par une veuve, un fils et un frère.

Le 13 novembre dernier, la translation du cœur eut lieu avec une pompe inusitée. De l'Hôtel-de-Ville on se rendit à la Cathédrale, où un service solennel fut célébré; ensuite, le cœur fut porté au Cimetière monumental qui domine la cité; là, un sépulcre glorieux doit être élevé, aux frais de la ville.

Après avoir pris une vive part à la translation du cœur, l'Académie demande maintenant à la poésie d'illustrer par de beaux vers, et l'homme qui fit des chants si purs et les hommages glorieux pour celui qui les reçut, comme pour ses compatriotes qui les lui rendirent.

Elle propose, en conséquence, un prix extraordinaire à l'auteur de la meilleure pièce de poésie ayant cent cinquan-

20

PRIX EXTRAORDINAIRE DE POÉSIE

A DÉCERNER

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU MOIS D'AOUT 1835.

Programme.

« BOÏELDIEU, *et les honneurs qui ont été rendus à ce célèbre « compositeur, par* ROUEN, *sa ville natale.* »

Dans l'année 1826, Rouen fit frapper une médaille consacrée à l'auteur de *Béniowski*, *Télémaque*, *Jean de Paris* et la *Dame Blanche*.

Après la mort de ce grand maître, le corps municipal de Rouen envoya des députés à Paris chercher le cœur de l'illustre musicien, offert à sa ville par une veuve, un fils et un frère.

Le 13 novembre dernier, la translation du cœur eut lieu avec une pompe inusitée. De l'Hôtel-de-Ville on se rendit à la Cathédrale, où un service solennel fut célébré; ensuite, le cœur fut porté au Cimetière monumental qui domine la cité; là, un sépulcre glorieux doit être élevé, aux frais de la ville.

Après avoir pris une vive part à la translation du cœur, l'Académie demande maintenant à la poésie d'illustrer par de beaux vers, et l'homme qui fit des chants si purs et les hommages glorieux pour celui qui les reçut, comme pour ses compatriotes qui les lui rendirent.

Elle propose, en conséquence, un prix extraordinaire à l'auteur de la meilleure pièce de poésie ayant cent cinquan-

te vers au moins et remplissant les conditions du programme ci-dessus.

Ce prix consistera en un écrin contenant trois épreuves de la médaille qui fut frappée en 1826, et telles que les reçut Boïeldieu lui-même, des mains du maire de la ville : une en or, une en argent, une dernière en bronze. Au revers, on substituera aux armes de la ville une double palme destinée à renfermer le nom du lauréat et le millésime 1835. Hormis cette légère différence, les médailles, ainsi que l'écrin, seront en tout semblables à ce que Boïeldieu reçut du corps de ville en 1826.

Le grand artiste dit alors au maire de Rouen : « Monsieur le maire, on m'a rendu bien heureux en « Russie par des bontés sans nombre ; mais, aujourd'hui, « cette médaille, que de mon vivant mes concitoyens font « frapper, est un honneur si grand et si rare, que je le « prise au-dessus de tout. » Et sa profonde émotion, en disant ces mots, prouvait assez que ce langage était celui de son cœur.

Les concurrents devront adresser leurs ouvrages, francs de port, à M. Emmanuel Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie royale, *rue d'Elbeuf*, n° 44, à Rouen, avant le premier juillet 1835. Ce terme est de rigueur.

Chacun des auteurs devra mettre en tête de son ouvrage une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, indiquant son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix, et, autant que possible, assez à temps pour que le lauréat, averti par le secrétaire, puisse venir à la séance publique de l'Académie recevoir le prix qui lui sera décerné.

Nota. La Commission qui a présidé à la translation du cœur de Boïeldieu, publiera prochainement l'historique de cette cérémonie touchante. Les poètes feront bien d'étudier ce récit.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1834—1835.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Duputel, *Président.*

M. Paumier, *Vice-Président.*

M. Des Alleurs, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. Gaillard (Emmanuel), *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. Ballin (A.-G.), *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. Leprevost, vétérinaire, *Trésorier.*

Années de réception.	ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.	Années d'admission à la Vétérance.
1803.	Beugnot (le comte) G. C. ✻, ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de la Michodière*, n° 8.	1806.
1815.	Brière ✻, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Bondy*, n° 62.	1822.
1808.	Lezurier de la Martel (le baron) O. ✻, ancien Maire de Rouen, à Hautot-sur-Seine.	1823.
1775.	Descamps (Jean-Baptiste), Conservateur honoraire du Musée de Rouen, membre de l'Académie des Arcades de Rome, *rue Beauvoisine*, n° 31.	1824.

1819. RIBARD (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue de la Vicomté*, n° 34. 1828.

1805. PERIAUX (Pierre), ancien Imprimeur du Roi, membre de l'Académie de Caen, et des Sociétés d'agriculture et de commerce de Rouen et de Caen, *boul. Beauvoisine*, n° 74. 1830.

MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), ancien Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Rouen, Doct. ès-sciences, officier de l'Université, Inspecteur honoraire de l'Académie d'Amiens, à Paris, *rue de la Madeleine*, n° 39.

1816. LEVIEUX, Commissaire du Roi près la Monnaie de Rouen, *à l'Hôtel des Monnaies*. 1831.

1817. LE PREVOST, Docteur-Médecin, *rue Malpalu*, n° 112. 1833.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROY, Archevêque de Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal*.

1830. TESTE (le baron) G. O. ✻, Lieutenant-Général, Commandant la 14e division militaire.

DUPONT-DELPORTE (le baron) O. ✻, Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine-Inférieure, *en l'hôtel de la Préfecture*.

BARBET (Henri) ✻, Maire de Rouen, Membre de la Chambre des Députés, *boulev. Cauchoise*, n° 51.

1833. EUDE O. ✻, premier Président de la Cour Royale, *rue des Champs-Maillets*, n° 22.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de la Société de médecine de Paris, *rue de la Seille*, n° 4.

LETELLIER, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *rue de Sotteville*, n° 7, *faubourg St-Sever*.

1804. BIGNON (N.), Docteur ès-lettres, ancien professeur émérite de rhétorique au Collége royal de Rouen et à la faculté des lettres, offic. de l'Université de France, secrétaire perpétuel

honoraire pour la classe des Belles-Lettres et Arts, *rue du Vieux-Palais*, n° 30.

1808. Dubuc l'aîné, Chimiste, ancien Pharmacien à Rouen, membre de la Commission sanitaire de la ville de Rouen, de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., etc., *rue Percière*, n° 20.

1809. Duputel (Pierre), *rue Bourg-l'Abbé*, n° 30.

1813. Le Prevost (Auguste) ✳, Membre de la Chambre des Députés; Membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres; Membre des Sociétés des antiquaires de France, d'Ecosse et de Normandie; de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, de la Société géologique de France, de la Société linnéenne de Normandie; Correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture; des Sociétés d'agriculture de Rouen, Evreux et Caen, et de la Société d'émulation d'Abbeville, *rue de Buffon*, n° 21.

Leprevost, Médecin vétérinaire départemental, *rue Saint-Laurent*, n° 3.

1817. Adam (le baron) ✳, Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen*, n° 23.

Du Rouzeau ✳, chevalier de l'ordre de l'Eperon d'or de Rome, Conseiller à la Cour royale, *place Saint-Eloi*, n° 6.

1818. Blanche ✳, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue, vis-à-vis l'Hospice général.*

1819. Destigny, Horloger, Adjoint à M. le Maire de Rouen, *place de la Cathédrale.*

1820. Hellis fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine.*

Martainville (le marquis de) ✳, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.

1822. De la Quérière (Eustache), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24.

Lévy, Professeur de mathématiques et de mécanique; Membre des Académies de Dijon, Bordeaux et Metz; des So-

ciétés académiques de Strasbourg, Nantes et Lille; Chef d'institution, *rue Saint-Patrice*, n° 36.

1822. DES ALLEURS, D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, professeur de pathologie générale à l'Ecole de Médecine de Rouen, membre du Jury médical, secrétaire du Comité central de vaccine, etc., *rue de l'Écureuil*, n° 19.

1824. GOSSIER (l'abbé), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.

MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, *quai du Havre*, n° 72.

PRÉVOST, Pépiniériste, au Bois-Guillaume. (A Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 65.)

DUBREUIL, Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes*.

LANGLOIS (Eustache-Hyacinthe), du Pont-de-l'Arche, Peintre, Directeur de l'École municipale de dessin, membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue Poussin*, *enclave Sainte-Marie*.

1825. BALLIN (Amand-Gabriel), secrétaire des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure; Inspecteur honoraire de l'Association normande, pour la Seine-Inférieure; Chef de la 1re division à la Préfecture, *rue de Crosne*, n° 14.

DUMESNIL (Pierre), *rue du Duc-de-Chartres*, n° 12.

1827. MORIN, Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, de la Société de chimie médicale de Paris, de la Société linnéenne et des Sciences physiques et chimiques de la même ville; de la Société académique de Nantes, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Bouvreuil*, n° 27.

DEVILLE (Achille), membre des Sociétés des antiquaires d'Écosse et de Normandie, des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure, et de la Société d'émulation de Rouen; Directeur du Musée départemental d'Antiquités, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour la recherche des Monuments inédits relatifs à l'histoire de France, Receveur des contributions directes, *rue du Gay-Trouin*, n° 6

1828. VINGTRINIER, D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, n° 33.

PIMONT (Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, n° 28.

1829. FLOQUET (A.) fils, Greffier en chef à la Cour royale de Rouen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, *enclave de la Cour royale.*

GIRARDIN (J.), Professeur de chimie industrielle de l'École municipale de Rouen; membre résidant de la Société d'émulation, archiviste de la Société centrale d'agriculture du département; membre honoraire de la Société libre de l'industrie et du commerce de Rouen, du Conseil central de salubrité et de la Commission sanitaire de Rouen; membre titulaire de la Société géologique de France, de la Société des antiquités et de la Société linnéenne de Normandie; inspecteur divisionnaire de l'Association normande, pour la Seine-Inférieure; correspondant des Sociétés ou Académies de Bordeaux, d'histoire naturelle, de pharmacie, de physique et de chimie de Paris, industrielle de Mulhausen, polymatique du Morbihan, de Blois, de Nancy, de Lille, de Clermont-Ferrand, de Seine-et-Oise, de l'Eure, de Caen, etc., *rue du Duc-de-Chartres*, n° 12.

1830. POUCHET, D.-M., professeur d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, n° 200.

FÔVILLE, D.-M., Médecin en chef de l'Asile des aliénés, *rue de l'Écureuil*, n° 11.

1831. MAGNIER, Docteur ès-lettres, officier de l'Université, Professeur de rhétorique au Collége royal, *boulevard Bouvreuil*, n° 6.

PAUMIER (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, n° 16 bis.

1832. COURANT ✻, Ingénieur des ponts-et-chaussées, *rue de l'École*, n° 14 bis.

GAILLARD (Emmanuel), Secrétaire de correspondance de la Société centrale d'agriculture, membre de la Commission et inspecteur des antiquités de la Seine-Inférieure, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société

académique de Falaise et de l'Académie ébroïcienne, *rue d'Elbeuf*, n° 44, *faubourg Saint-Sever.*

1832. De Stabenrath, Juge d'instruction, *rue de Lenôtre*, n° 18.

1833. De Caze (Auguste), ancien Négociant, *rue de Crosne*, n° 15.

1834. Grégoire (Henri-Charles-Martin), Architecte des bâtiments civils, *rue de Racine*, n° 6.

Bergasse (Alphonse) ✱, Avocat, ancien Procureur général, *rue de l'École*, n° 44.

Verdière ✱, Conseiller à la Cour royale, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 8.

Martin de Villers ✱, Antiquaire, *rue de la Seille*, n° 7.

Bach, Professeur de philosophie au Collége royal de Rouen, *rue Royale.*

Chéruel (A.), Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *rue du Faubourg-Martainville*, n° 25.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1777. Toustain de Richebourg (le colonel vicomte), à St-Martin-du-Manoir, près Montivilliers.

1788. Desgenettes (le baron) C ✱, Médecin, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue de Lille*, n° 78.

1789. Monnet, ancien Inspecteur des mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

Tessier (le chevalier Henri-Alexandre) ✱, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, de la Société centrale d'agriculture, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

1803. Guersent ✱, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.

Lhoste, à Sartilly, près Avranches. (Manche.)

Mollevault (C.-L.), membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 99, *faubourg Saint-Germain.*

De La Rue (l'abbé) ✱, membre de l'Académie de Caen, correspondant de l'Institut, à Caen. (Calvados.)

1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur d'histoire naturelle, à Rennes. (Ille-et-Vilaine.)

DEMADIÈRES (le baron Pierre-Prosper) ✻, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, nº 40.

1805. BOUCHER, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville.

1806. DEGERANDO (le baron) C. ✻, membre de l'Institut, à Paris, *impasse Férou*, nº 7.

DELABOUISSE, Homme de lettres, à Paris.

BOÏELDIEU (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Croisy-la-Haye*.

1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville. (Calvados.)

LAIR ✻ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture et de commerce, etc., à Caen, *Pont-Saint-Jacques*.

DELANCY ✻, à Paris, *rue Duphot*, nº 14.

1809. FRANCŒUR O. ✻, Professeur à la Faculté des sciences, à Paris, *rue de Las-Cases*, nº 8.

HERNANDEZ ✻, Professeur à l'Ecole de médecine de la Marine, etc., à Toulon (Var.)

1810. ROSNAY DE VILLERS (André-Marie-Memmie), à Nevers. (Nièvre.)

DUBUISSON (J.-B.-Remi-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, nº 10, *faubourg Poissonnière*.

DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel*, nº 3.

DENIS (Jean-Pierre-Auguste), D.-M., à Argentan, département de l'Orne.

DELARUE, Pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, médecine et arts, à Evreux.

SESMAISONS (le comte Donatien de) C. ✻, Pair de France, à Flamanville, près les Pieux. (Manche.)

SAISSY, Docteur-Médecin, à Lyon.

1810. Balme, Docteur-Médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, secrétaire de la Société de médecine, à Lyon.

1811. Lepriol (l'abbé), ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris.

Le Sauvage, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, professeur de médecine, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen. (Calvados.)

Lafisse (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, nº 9.

Boullay (Pierre-François-Guillaume) O. ✻, Docteur de la Faculté des sciences, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, Pharmacien, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre*, nº 17.

Briquet (B.-A.), ancien Professeur de belles-lettres, à Niort. (Deux-Sèvres.)

1813. Lamandé (Mandé-Corneille) ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue du Regard*, nº 1, *faubourg Saint-Germain*.

Gois fils (E.), Statuaire, à Paris, *au Palais des Arts*.

1814. Tarbé des Sablons (Sébastien-André) ✻, ancien Chef de division au Ministère du commerce, à Paris, *rue du Grand-Chantier*, nº 12.

Pécheux (B.), Peintre, à Paris, *rue Saint-Florentin*, nº 14.

Masson de Saint-Amand ✻, Maître des Requêtes honoraire, ancien Préfet du département de l'Eure, à Paris, *rue de Bellechasse*, nº 15.

Percelat ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle.)

Fabre (Jean-Antoine), correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut et de diverses Académies, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var.)

1816. Boin O. ✻, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.

Loiseleur Deslongchamps (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc, à Paris, *rue de Jouy*, nº 8.

1816. DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Braque*, n° 4.

1817. PATIN, maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, Professeur à la faculté des lettres de Paris, *rue Cassette*, n° 15.

MÉRAT (François-Victor) ✻, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 17 bis.

HURTREL D'ARBOVAL (Louis-Henri-Joseph), correspondant de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, à Montreuil-sur-Mer. (Pas-de-Calais).

MOREAU DE JONNÈS (A.) O. ✻, Officier supérieur d'État-Major, membre du Conseil supérieur de santé du royaume, chef, au Ministère du commerce, des travaux statistiques du commerce extérieur, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, à Paris, *place Vendôme*, n° 8.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à Caen (Calvados), *rue Gémare*, n° 18.

PATTU, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

BOTTA (Charles), ancien Recteur de l'Académie de Rouen, Homme de lettres, à Paris, *place St-Sulpice*, n° 8.

DE KERGARIOU (le comte) O. ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.

ALISSAN DE CHAZET (le chevalier) O. ✻, Homme de lettres, à Paris, *rue de Clichy*, n° 48.

DE MONTAULT (le marquis) ✻, à Nointot, près Bolbec. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, n° 10.)

EUDES DE MIRVILLE (le marquis), à Gommerville, près St-Romain.

1819. BOUCHARLAT, membre de la Société philotechnique, à Paris, *rue de Savoie*, n° 9, *près du quai de la Vallée*.

MALOUET (le baron) C. ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve-des-Mathurins*, n° 20.

1819. **Depaulis** (Alexis-Joseph) ✳, Graveur de médailles, à Paris, *rue Furstenberg*, n° 8 ter.

Gaillon (Benjamin), Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer. (Pas-de-Calais).

1821. **Berthier** (P.) ✳, Ingénieur en chef des mines, Professeur de chimie à l'Ecole royale des mines, membre de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.

Jamet (l'abbé Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

1822. **Chaubry** ✳, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n° 44.

Labouderie (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.

Lemonnier (Hippolyte), Homme de lettres, membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, *rue des Poitevins*, n° 11, *faubourg Saint-Germain.*

De Moléon ✳, Ingénieur, à Paris, *rue Godot*, n° 2.

Thiébaut de Berneaud, Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 28, *faubourg St-Germain.*

Beugnot (le vicomte Arthur) ✳, Avocat, membre de l'Institut, à Paris, *rue du Faubourg St-Honoré*, n° 119.

1824. **Sollicoffre** (Louis-Henri-Joseph) ✳, Sous-Directeur, membre de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 90.

Estancelin ✳, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

Fontanier (Pierre), Homme de lettres, officier de l'Université, adjoint du maire de Moissac, près Murat. (Cantal.)

Mallet (Charles) ✳, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue Taranne*, n° 27.

Jourdan (Antoine-Jacques-Louis) ✳, D.-M., à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.

1824. Monfalcon, D.-M., à Lyon.

Bourgeois (Ch^es) ✻, Peintre de portraits, à Paris, *quai Malaquais*, n° 3.

Janvier (Antide) ✻, Horloger ordinaire du Roi, à Paris, *Palais de l'Institut* (Pavillon de l'Ouest).

De la Quesnerie, correspondant des Sociétés d'émulation et d'agriculture de Rouen, de la Société centrale d'agriculture de Paris, etc., à St-André-sur-Cailly.

1825. Deschamps, Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 39.

Salgues, D.-M. en exercice au Grand-Hôpital, secrétaire du Conseil central sanitaire du dép^t, à Dijon. (Côte-d'Or.)

Boullenger (le baron) O. ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, n° 12.

1825. D'Anglemont (Edouard), à Paris, *rue de Savoie*, n° 24.

Desmarest (Anselme-Gaëtan), Professeur de zoologie à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, etc., à Paris, *rue St-Jacques*, n° 161.

Julia de Fontenelle, D.-M., Professeur de chimie, à Paris, *rue Saint-André-des-Arts*, n° 58.

Civiale ✻, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, n° 23.

Feret aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Payen ✻, Manufacturier, Professeur de chimie, à Paris, *rue des Jeûneurs*, n° 4.

Blanchard de la Musse (le comte), ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, Homme de lettres, à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Villaine).

1826. Moreau (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, n° 24.

Montémont (Albert), Homme de lettres, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, n° 27.

1826. Ladevèze, D.-M., à Bordeaux. (Gironde.)

Savin (L.), D.-M., à Montmorillon. (Vienne.)

Lenormand, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-St-André*, n° 11.

1827. Germain (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.

Hugo (Victor) ❋, Homme de lettres, à Paris, *place Royale*, n° 6.

Blosseville (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg. (Eure.)

Blosseville (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu.*

Desmazières (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; (chez M. Maquet, propriétaire, *rue de l'Hôpital-Militaire*, n° 110, à Lille (Nord.)

Malo (Charles), Homme de lettres, Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 20.

1828. Vanssay (le baron Charles-Achille de) C. ❋, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais. (Sarthe.)

Court, Peintre, à Paris, *rue de Breda*, n° 5.

Virey (J.-J.), D.-M., à Paris, *rue Soufflot*, n° 1.

Maillet-Lacoste (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen. (Calvados.)

Lautard (le chevalier J.-B.), D.-M., secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Marseille. (Bouches-du-Rhône.)

1828. Dupias, Homme de lettres, à Paris.

Spencer Smith (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, etc., de Londres, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue des Chanoines.*

Mortemart-Boisse (le baron de) ❋, Membre de la Société royale et centr. d'agric., etc., à Paris, *rue Jean-Goujon*, n° 9.

1828. MORIN (Pierre-Etienne) ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris, médecin du Bureau de charité du 5e arrondissement et du 2e dispensaire de la Société philanthropique, à Paris, *rue Marie-Stuart*, nº 6.

FÉE ✻, Chimiste, Professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, nº 13, à Evreux. (Eure.)

GUTTINGUER (Ulric), Homme de lettres, à Harfleur (Calvados). A Rouen, *rue de Fontenelle*, nº 35.

CAZALIS, Professeur de physique au Collége royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, nº 22.

SCHWILGUÉ, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation, à la Direction générale des ponts-et-chaussées, à Paris.

BÉGIN, D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz. (Moselle.)

BERGER DE XIVREY (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, nº 14 (*faubourg St-Germain*.)

CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, nº 16.

PASSY (Antoine) ✻, Préfet de l'Eure, à Evreux.

SOYER-WILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire en chef et conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de la ville, à Nancy. (Meurthe.)

1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville, à Clermont-Ferrand. (Puy-de-Dôme.)

RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de la Rochefoucault*, nº 15.

BARRÉ DE JALLAIS, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval*. (Maine-et-Loire.)

HOUEL (Charles-Juste), ancien président de l'Académie et de la Société d'émulation de Rouen, membre des commissions des antiquités de la Seine-Inférieure et de l'Eure,

de la Société des antiquaires de Normandie, etc., président du Tribunal civil de Louviers. (Eure.)

1830. Murat (le comte de) C. ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Enval, près Vayre (Puy-de-Dôme); ou à Paris, *rue Saint-Honoré*, n° 347.

Rivaud de La Raffinière (le comte de) G. O. ✻, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray. (Vienne). — (A Rouen, *rue Porte-aux-Rats*, n° 13, chez Mme de Bracquemont).

Lefilleul des Guerrots, écuyer, chevr de l'Eperon d'or de Rome, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Bellemare, arrond. de Dieppe.

1831. Le Tellier ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, n° 1.

Boucher de Perthes (Jacques) ✻, Directeur des douanes, Président de la Société royale d'émulation d'Abbeville. (Somme.)

1832. Sinner (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

Boullenger de Bois-Frémont, Peintre d'histoire, à Paris, *rue du Rocher*, n° 34.

Tanchou, D.-Médecin, à Paris, *rue d'Amboise*, n° 7.

Fortin, D.-M. à Evreux. (Eure.)

Dusevel (Hyacinthe), avocat à la Cour royale d'Amiens, Membre de la Société des antiquaires de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Amiens. (Somme.)

Brierre de Boismont (A.) ✻, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre du Comité central de Varsovie, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *cité Bergère*, n° 2.

Le Flaguais (Alphonse), Homme de lettres, associé-correspondant de l'Académie royale de Caen, *rue des Jacobins*, n° 10, à Caen. (Calvados.)

Lepasquier (Auguste) ✻, Intendant civil d'Alger.

1833. Lejeune, Architecte, à Paris, *rue Saint-Nicolas-d'Antin*, n° 6.

Thil ✻, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

1832. LAURENS (Jean-Anatole), Chef de la première division à la Préfecture, Sécrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, membre des Académies de Besançon et de Dijon, membre de la Société d'émulation du Jura, de la Société de statistique de Marseille et de la Société polytechnique de Paris, correspondant du Ministère de l'intérieur pour la recherche et la conservation des monuments antiques, à Besançon. (Doubs).

BOUTIGNY (Pierre-Hippolyte), Membre correspondant de la Société de chimie-médicale de Paris, de la Société royale de médecine de Bordeaux, pharmacien à Évreux. (Eure.)

RIGOLLOT (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens. (Somme.)

LADOUCETTE (le baron de) ✠, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 5.

MALLE (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, Professeur agrégé à la faculté de médecine, Professeur d'anatomie et de pathologie interne, chirurgien aide-major, chef des travaux anatomiques de l'Hôpital d'instruction de Strasbourg, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg. (Bas-Rhin.)

PINGEON, D.-M., secrétaire de l'Académie des sciences et de la Société de médecine de Dijon. (Côte-d'Or), *place Saint-Jean*, n° 5.

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes. (Manche).

BOUGRON, statuaire, à Paris, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, n° 154.

DUCHESNE, D.-M., à Paris, *rue d'Assas*, n° 7, *faub. St-Germ.*

JULLIEN (Marc-Antoine) ✠, Homme de Lettres, *rue du Rocher*, n° 23, à Paris.

ASSELIN (Augustin) ✠, antiquaire, à Cherbourg. (Manche.)

CASTILHO (Antonio-Feliciano de), Poëte portugais, à Paris.

CARREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon, (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey*.

Brevière, Graveur sur bois et en taille-douce, à Paris, *rue des Quatre-Fils*, n° 9.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. Demoll, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche.)

Geffroy, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow. (Ecosse.)

Engelstoft, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire, à l'Université de Copenhague. (Danemarck.)

1809. Lamoureux (Justin), à Bruxelles. (Belgique.)

1812. Vogel, Professeur de chimie à l'Académie de Munich. (Bavière.)

1816. Campbell, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres. (Angleterre.)

1817. Kirckhoff (le chevalier Joseph-Romain-Louis de Kerckhove, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, à Anvers. (Belgique.)

1818. Dawson Turner, Botaniste, à Londres. (Angleterre.)

Dibdin (le R. Th. Frognall), Antiquaire, à Londres. (Angleterre.)

1821. Vène ✻, Capitaine de génie, au Sénégal.

1823. Chaumette des Fossés, Consul général de France, à Lima. (Amérique méridionale.)

1825. Vincenzo de Abbate (le comte), Antiquaire, à Alba. (Piémont.)

1827. Deluc (Jean-André), Professeur de Géologie, à Genève. (Suisse.)

1828. Brunel ✻, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres. (Angleterre.)

1830. Rafn (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'écritures antiques du Nord, et de

plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal*, n° 40.

1833. SAUTELET (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, à Cologne (Prusse), *Perlen Pfhull.*

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur. (Belgique.)

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Emulation. (Somme.)

Aix. Société académique. (Bouches-du-Rhône.)

Amiens. Académie des Sciences. (Somme.)

Angers. Société industrielle. (Maine-et-Loire.)

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Doubs.)

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts. (Gironde.)

— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais.)

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départem^t de l'Ain.

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados.)

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Philharmonique.

Cambrai. Société d'Emulation. (Nord.)

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts. (Manche.)

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or.)

— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

— Académie Ébroïcienne.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts. (Haute-Vienne)

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Rhône.)

— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Saône-et-Loire.)

Mans (Le). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts. (Sarthe.)

Marseille. Acad royale des Sciences, Lettres et Arts. (Bouches-du-R.)

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture. (Moselle.)

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.

Mulhausen. Société industrielle. (Haut-Rhin.)

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts. (Meurthe.)

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Loiret.)

Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, n° 2.

— INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations.*

— Académie royale des Sciences.

— Académie Française.

— — Historique, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

— Société d'Economie domestique et industrielle, *rue Taranne*, n° 12.

— Société Entomologique de France, *rue d'Anjou-Dauphine*, n° 6.

— Société de Géographie, *rue de l'Université*, n° 23.

— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, n° 12.

— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi)

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, n° 42.

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels, *à l'Hôtel-de-Ville*.

— Société libre des Beaux-Arts, *rue Saintonge*, n° 19.

— Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences naturelles de France, *rue du Vieux-Colombier*, n° 26.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faub. St-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine*.

— Société Phrénologique, *rue de l'Université*, n° 25.

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville*.

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts. (Vienne.)

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce. (Haute-Loire.)

Rouen. Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Société pour l'encouragement de l'Instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure.

Saint-Etienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce. (Loire.)

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture. (Aisne.)

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux. (Haute-Garonne.)

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

Liège. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Nota. Vingt exemplaires du Précis seront en outre distribués ainsi qu'il suit: A M. Frère, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. — R. des Lettres, p. 318.) A M. Lance, Libraire à Paris, et aux trois principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831 — R. des L., p. 2.) A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. — R. des L., p. 28.) Aux Bibliothèques de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. — Reg. des Délib., p. 155, et Déc. du 5 déc. 1834. — R. des L., p. 226.) A M. De la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. — R. des L., p. 133.) A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, nº 34, à Paris. A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. du 5 déc. 1834. — R. des L., p. 226.)

Enfin, le volume de 1834 sera adressé à Mad. Céleste Vien, conformément à la décision du 20 décembre 1833.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

CLASSE DES SCIENCES.

§ 1er. — Agriculture.

§ 2. — CHIMIE.

§ 3. — PHYSIQUE.

§. 4. — SCIENCES ÉCONOMIQUES.

§ 5. — Histoire Naturelle.

Imprimées en entier p. 82.

§ 6. — Statistique.

§ 7. — Matières diverses.

§ 8. — Nécrologie. (*V. p.* 232.)

(Le titre porte § 9, par erreur.)

Prix proposés pour 1835 et 1836.

Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Belles-Lettres.

§ 1er. — Traités généraux, Systèmes d'enseignement.

§ 2. — Littérature. — Prose.

§ 3. — Poésie.

§ 4. — Histoire.

§ 5. — Géographie.

(Voir les Précis des deux années précédentes.)

§ 6 — Archéologie.

§ 7. — Biographie et Nécrologie.

§ 8. — Matières Diverses.

BEAUX-ARTS.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

SUPPLÉMENT.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES OUVRAGES

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ET DES OUVRAGES PÉRIODIQUES,

Reçus pendant l'année académique 1833—1834, *et classés suivant l'ordre alphabétique du nom de la Ville où ils sont publiés.*

Nantes. *Société royale académique. Annales*, 7e *à* 23e *livraison* (*moins* 12e *et* 14e). — *R. M. Duputel.*

Narbonne. *Commission archéologique et littéraire*, 20 *octobre* 1833.

Orléans. *Société royale des sciences; t.* 12, *n°* 1er, 1832; *t.* 13, *n°* 1 *et* 2, 1833. — *R. M. Floquet*, 31

Paris. *Athénée des arts. Le Lycée; Journal des sciences, des lettres et de l'industrie;* 1re *année*, 1re *livraison, avril* 1834; —*R. M. Durouzeau. Juin*, 3e *livraison;* — *R. M. Bach. Juillet*, 4e *livraison;* — *R. M. Lévy.*

— *Société de géographie. Plusieurs nos de son bulletin.* — *R. M. Magnier.*

— *Société de la morale chrétienne, journal, t.* 4, *nos* 2, 3, 4, 5 *et* 6; *t.* 5, *n°* 1. — *R. M. Paumier.*

— *Société de l'histoire de France. Règlement adopté par l'Assemblée générale du* 23 *janvier* 1834.—*R. M. Emmanuel Gaillard.*

— *Société des sciences naturelles de France. Règlement*, 1833.

— *Société entomologique de France. Résumé des travaux pendant l'année* 1830. — *R. M. Pouchet.*

— *Société libre des Beaux-Arts. Statuts. Séances publiques de* 1831 *et* 1832. — *R. M. Floquet.*

— *Société royale et centrale d'agriculture. Mémoires de* 1832. — *R. M. Dubuc*, 21

— *Journal des Connaissances utiles. Plusieurs numéros.*

— *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie, par M. César Moreau. Plusieurs numéros.* — *R. M. Pimont.*

— *La France littéraire, livraisons de décembre* 1833 *et septembre* 1834. — *R. M. Ballin.*

— *Le Pygmée; recueil d'essais scientifiques et littéraires;* 1re *année*, *nos* 1, 2, 3; *janvier, février et mars* 1834. — *R. M. Deville.*

TABLE DES OUVRAGES

NON-COMPRIS DANS LA TABLE PRÉCÉDENTE,

Reçus pendant l'Année académique 1833 — 1834 ;

Dressée, conformément à l'art. 17 du règlement, par ordre alphabétique des noms des Auteurs ou des titres des ouvrages, avec l'indication des rapporteurs.

FIN.

—

ERRATA.

Pag.	lig.			
22	7	Bourges	*lisez :*	Bourg.
32	1	§ IX	—	VIII.
102	17	Bouzenau	—	Bouzeran.
212	15	1537	—	1597.
220	5	Bocage	—	Boccage.
231	1re de la note,	Jaques	—	Jacques.
233	25	Auril	—	Apuril.
237	av. dern. l.	Sandree	—	Sandres.
258	19	Boullaye	—	Boullays.
267	20	Périgneux	—	Périgueux.
286	dern. lig.	356	—	256.

AVIS AU RELIEUR.

La gravure de la médaille doit être placée en regard de la page 221.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1838.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1835.

ROUEN.

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

1835.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1834.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique,

PRONONCÉ PAR M. DUPUTEL.

Messieurs,

Dans le domaine des sciences et des lettres, comme dans celui de la philosophie, les préjugés sont d'autant plus difficiles à détruire, que l'influence des noms sous le patronage desquels ils s'y sont introduits, est plus puissante.

Ce n'est donc pas sans craindre d'être accusé de témérité, que j'ose aujourd'hui me livrer à l'examen, que vous

trouverez peut-être tout-à-fait dépourvu d'intérêt, de cette opinion, sans cesse reproduite, avec toute la confiance qu'inspire la double autorité de M. de Bonald et de Mme de Staël, que LA LITTÉRATURE EST L'EXPRESSION DE LA SOCIÉTÉ.

Quel que soit mon respect pour ces deux célèbres écrivains, je ne puis cependant, en réfléchissant sur cette pensée, que leur crédit seul a pu faire admettre comme un axiôme incontestable, me défendre de croire qu'elle pourrait bien n'être, au fond, qu'un brillant et spécieux paradoxe.

Le meilleur moyen de s'assurer si une proposition est vraie, n'est-il pas de voir si la proposition contraire ne pourrait pas le paraître également ?

Eh bien ! soumettons celle sur laquelle j'appelle ici votre attention à cette épreuve, et voyons comment elle en sortira.

Au lieu donc de répéter que la littérature est l'expression de la société, examinons d'abord si l'on ne pourrait pas dire, avec autant de vérité, que, dans plusieurs circonstances, la société doit être au contraire considérée comme n'étant, jusqu'à certain point, que l'expression de la littérature.

En effet, sans remonter, à travers le fleuve des âges, jusqu'à ces temps qu'il n'est peut-être pas tout-à-fait exact d'appeler fabuleux, où l'on suppose que les accents d'Orphée arrachèrent les hommes encore sauvages à l'obscurité des forêts, et que les murs de Thèbes s'élevèrent aux accords de la lyre d'Amphyon ; sans interroger les annales des peuples dont l'origine se perd dans l'antiquité la plus reculée, pour savoir si leurs premiers législateurs ne furent pas, en même temps, leurs premiers poètes, ne nous est-il pas suffisamment démontré, par l'histoire générale de l'humanité aussi bien que par celle particulière de chaque nation, que la civilisation a toujours marché à la suite des lettres, et qu'elle n'a, pour ainsi dire, jamais fait un pas que ce n'ait

été sur les traces de ces génies privilégiés qui semblent avoir spécialement reçu la haute mission d'en préparer ou d'en favoriser les progrès?

De sorte que les chefs-d'œuvre littéraires d'un peuple pourraient servir comme d'une échelle, au moyen de laquelle il serait facile de calculer combien il lui reste encore de degrés à parcourir, pour atteindre ou même dépasser la limite étroite servant de démarcation entre l'extrême civilisation et le retour à la barbarie.

Car ne nous laissons pas abuser par le chimérique espoir d'une perfectibilité indéfinie. Une telle perfectibilité n'est point dans la nature des destinées humaines ici-bas.

Le seul être dont la puissance n'a jamais connu de bornes, en a assigné d'insurmontables à l'existence des empires, comme à celle des individus. Plus leur vie s'est prolongée, plus elle approche du terme fatal ; et, s'il m'est permis de rappeler ici la belle image dont un de nos plus illustres contemporains [1] a revêtu cette grande vérité, personne n'ignore que les débris des superbes palais et des temples magnifiques de Balbeck et de Palmyre, touchent aux sables du désert.

Peut-être dira-t-on que la pensée de M. de Bonald, si heureusement adoptée depuis par M^me de Staël, s'applique moins aux sociétés naissantes qu'à celles qui sont définitivement organisées, et que la littérature, au lieu d'imprimer à ces dernières une direction désormais inutile, se modifie d'après celle qu'elle en reçoit, et doit, par conséquent, en être regardée comme la véritable expression.

Loin de reconnaître la vérité de cette assertion, Messieurs, je ne crains pas d'affirmer que, plus une société est avancée dans les voies de la civilisation, moins sa littérature peut, je ne dis pas seulement en reproduire en quelque sorte

[1] M. de Châteaubriand.

l'image, mais même conserver les traits distinctifs, le caractère spécial, seuls capables de lui donner cette physionomie particulière que l'on pourrait appeler le cachet de la nationalité.

Si la terre doit à la culture l'avantage inappréciable de voir multiplier et varier ses produits, et de pouvoir les renouveler, pour ainsi dire, à chaque saison, ce n'est que dans les antiques forêts que la hache a toujours respectées, sur la cime des montagnes dont le soc n'a jamais déchiré les flancs inaccessibles, que l'œil étonné du voyageur admire ces arbres gigantesques, ces colosses de la végétation, éternels monumens de la vigueur et de la fécondité du sol, vierge encore, qui les a vus naître spontanément.

Serait-ce donc une erreur que d'en dire autant des productions de l'esprit humain ?

N'est-ce pas, en effet, chez ces peuples primitifs dont la langue, pour ainsi dire autochtone, n'offre point un mélange hétérogène d'emprunts faits à leurs devanciers ou à leurs voisins, que sont éclos tout-à-coup ces ouvrages, véritablement immortels, destinés à faire époque et à rester comme le type de la perfection dans chaque genre ?

Témoins les chants sacrés des Hébreux, l'épopée grecque, la pompe du style oriental, le merveilleux des contes arabes, les saga des enfans du Nord, et la poésie rêveuse et mélancolique des bardes de la Calédonie.

Mais, Messieurs, les détails dans lesquels il me faudrait entrer pour envisager, sous toutes ses faces, cette belle question, qu'il doit me suffire de vous avoir indiquée en passant, m'éloigneraient trop de celle que je me suis proposé d'examiner rapidement aujourd'hui.

Je me hâte donc d'y revenir.

Si la littérature était réellement l'expression de la société, il s'ensuivrait, sinon rigoureusement, toujours relativement du moins, qu'elles se trouveraient sans cesse en

regard, que leur marche serait simultanée, leurs progrès uniformes ; que les mêmes circonstances sociales ramèneraient, à peu d'exceptions près, les mêmes productions littéraires ; que les écrivains de chaque époque, placés sous la même influence, recevraient les mêmes inspirations, auraient les mêmes vues, les mêmes tendances, seraient les interprètes d'une pensée pour ainsi dire commune, ne variant entre eux que par la forme dont leur esprit particulier saurait les revêtir.

Or, l'histoire est encore là pour nous prouver qu'il s'en faut de beaucoup que les choses procèdent ainsi.

Elle est trop présente à vos souvenirs, Messieurs, pour que je croie nécessaire de vous reproduire ses nombreux témoignages. Je préfère donc m'appuyer sur l'autorité d'un auteur moderne, penseur aussi solide que brillant écrivain [1] :

« L'intelligence humaine, dit-il, est le centre de deux « mouvemens de perfectibilité. L'un marche vers le mieux « social, l'autre vers le mieux moral. Ces deux mouvemens « n'avancent pas toujours d'une manière parallèle....... « L'homme, travaillant à son perfectionnement social, re- « garde souvent la terre ; ne s'occupant que de son perfec- « tionnement moral, il regarde toujours le ciel. »

Ne pourrait-on pas ajouter que ce n'est que par degrés lents et successifs, et en le gravissant pas à pas, que l'on parvient au sommet de ce pic élevé sur lequel la main du temps a placé l'édifice de la civilisation ; tandis que le génie, ignorant les obstacles ainsi que les distances, dévore l'espace, atteint le but d'un vol rapide, et brille d'un éclat inattendu à des intervalles souvent éloignés, qu'aucune transition ne lie entr'eux ?

[1] M. Desmarais, avant-propos du *Tableau historique des progrès de la civilisation en France.*

Je n'en citerai qu'un exemple : cinq siècles se sont écoulés d'Homère à Périclès.

Qu'il me soit permis de vous soumettre encore, Messieurs, une réflexion qui me semble découler si directement de la proposition de M. Cyprien Desmarais, qu'elle doit naturellement trouver ici sa place.

Non seulement, ainsi que l'a fort judicieusement remarqué l'auteur du *Tableau historique des progrès de la civilisation en France*, la tendance vers le mieux social et celle vers le mieux moral, qui diffèrent de but comme de principe, ne suivent pas deux lignes parallèles ; mais il serait facile d'établir que, s'il est pour ces deux tendances quelques points de rencontre, elles doivent le plus souvent marcher en sens contraire.

Semblable à cette double sève que la physiologie végétale a découverte dans les arbres, et dont l'une porte la vie à l'extrémité des branches les plus éloignées du tronc, quand l'autre n'agit que sur les racines, le double mobile qui anime les hommes, réunis par les liens de la vie sociale, suit deux directions opposées.

En effet, le but de la civilisation étant de nous soustraire à ce qu'on appelle l'état de nature, plus nous nous éloignons de cet état, plus nous avançons vers la perfection, sous le rapport des intérêts matériels. La littérature, au contraire, — et donnant à ce mot sa plus grande extension, je l'applique à tout ce qui se rapporte au mieux moral ; — la littérature, dis-je, ne trouvant de réellement beau que ce qui est vrai, tend à nous rapprocher sans cesse, et de plus en plus, de la nature.

Il suit de là que l'on pourrait être fondé à dire que, si c'est un mouvement en avant qui doit nous porter vers le mieux social, on n'arrive au mieux moral qu'en retournant en quelque sorte sur ses pas, et par ce que je ne crains pas d'appeler un mouvement *rétrograde*.

Mais que ce mot ne vous effarouche pas, Messieurs, malgré la réprobation dont il est frappé, tous les jours, dans ce siècle novateur.

Sans prétendre fronder des opinions qui, quoiqu'elles puissent différer des nôtres, n'en doivent pas moins toujours être respectées, quand elles sont loyales et consciencieuses, sachons nous affranchir des préoccupations du moment, osons aborder franchement la question, et la considérer à la lueur du flambeau de l'expérience.

Ses leçons ne nous redisent-elles pas tous les jours que, plus on s'éloigne de la nature, plus on s'éloigne aussi de la vérité, principe unique de toute beauté, comme de toute perfection.

Car, Messieurs, la vérité n'est pas plus l'œuvre du temps que l'œuvre du génie. Il n'a point été donné à l'homme de l'inventer. Elle a toujours existé en-dehors et indépendamment de nous; trop heureux de pouvoir seulement, de temps en temps, la découvrir!

Aussi, les efforts de ceux qui aspirent à la connaître doivent-ils tendre uniquement à la débarrasser des voiles dont l'erreur et les préjugés l'ont enveloppée dans tous les siècles, sous prétexte de l'embellir, et trop souvent, hélas! dans la coupable intention de la déguiser. Tant est juste l'ancienne et ingénieuse allégorie qui nous représente cette fille éternelle du ciel comme étant toujours jeune et toujours parée de sa seule nudité.

On sait que les eaux d'un fleuve ne sont jamais plus pures qu'à sa source, et qu'elles deviennent d'autant moins limpides qu'elles s'en éloignent davantage.

Il en est à peu près ainsi de la littérature. Les exemples et les citations ne manqueraient pas à l'appui de cette assertion, si, parlant devant un auditoire moins éclairé, je me trouvais dans la nécéssité de les multiplier ici pour le convaincre.

Et d'abord, Messieurs, je vous rappellerais tout ce qu'Homère, Pythagore, Hérodote, Platon, et autres beaux génies de la Grèce, durent à ceux qui les avaient précédés, tout ce qu'ils recueillirent de leurs relations avec les prêtres égyptiens ou les gymnosophistes de l'Inde, et combien même peut-être ils puisèrent de connaissances dans les livres inspirés des Hébreux.

Je vous représenterais ces immortels écrivains, dont les ouvrages ont encore plus contribué à la gloire de Rome que les victoires de ses grands capitaines, ne devant ce succès qu'à leur exactitude à suivre le conseil d'Horace :

Exemplaria græca
Nocturnâ versate manu, versate diurnâ.

Les Grecs.......... sont nos guides fidèles :
Feuilletez, jour et nuit, ces antiques modèles[1].

Passant ensuite aux modernes, je vous demanderais, avec confiance, sans sortir du cercle de notre propre histoire, si vous avez oublié combien les grands hommes de ce siècle de Louis XIV, qui, malgré les efforts de ses impuissans détracteurs, n'en sera pas moins toujours considéré comme la plus belle époque; combien, dis-je, notre Corneille, Pascal, Bossuet, Fénélon, Racine, Molière, La Fontaine, Despréaux, La Bruyère et tant d'autres, ont profondément empreint leurs chefs-d'œuvre du sceau des Grecs et des Romains.

Loin de moi, cependant, l'idée de rabaisser la gloire de ces illustres modernes au stérile mérite d'une servile imitation.

Le génie, bien différent en cela du bel-esprit, n'a-t-il donc pas le privilége de s'approprier ce qu'il emprunte, de

[1] Traduction de M. Daru.

créer même lorsqu'il traduit, et de pouvoir impunément imiter, sans cesser d'être original?

Enfin, Messieurs, aujourd'hui même que les événements, bien plus encore que les années, ont mis tant d'intervalle entre notre siècle et celui si fécond en grandes illustrations, ne voyons-nous pas une génération toute nouvelle, trop riche des illusions du présent et des espérances de l'avenir pour avoir rien à emprunter aux Grecs et aux Romains, éprouver cependant le besoin de méditer sur les ruines des édifices gothiques ou même de ceux du temps de la renaissance, et demander des inspirations aux chroniques incertaines, aux légendes souvent fabuleuses et aux chartes obscures du moyen-âge?

D'où l'on peut conclure, sans craindre d'être démenti, je crois, que la littérature, qui cherche toujours ses modèles dans un passé plus ou moins éloigné, ne saurait être l'expression de la société contemporaine.

Mais, ce qui n'est rien moins que vrai, appliqué à la littérature, serait peut-être incontestable si on le disait des sciences et des arts industriels.

Dans l'enfance des sociétés, les hommes, n'écoutant que la voix de leurs besoins, s'occupent uniquement des moyens de les satisfaire. De là naissent ces inventions utiles, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, seules bases des théories de la science, qui ne fait, par la suite, qu'en rechercher les principes, essayant de remonter des effets à la cause.

A chaque période, pour ainsi dire, ascensionnelle de la civilisation, de nouveaux besoins se faisant sentir, de nouvelles découvertes en sont la conséquence nécessaire.

Plus on avance vers le mieux social, qui, comme on sait, ne se compose que du bien-être matériel de chaque individu; plus un siècle devient ce qu'on est convenu d'appeler *positif*, plus les progrès de la science doivent être

étendus et rapides, plus ses applications sont fréquentes et nombreuses.

« Tant il est vrai » comme l'a dit un écrivain moderne[1] dont je ne puis mieux faire, en terminant, que de rapporter les propres expressions, « que la civilisation est un « cercle dont le point de départ et le point d'arrivée se « confondent; tant il est vrai que le bien-être matériel est « le moteur le plus puissant des sociétés qui finissent, comme « de celles qui commencent. »

[1] M. Etienne Becquet, Journal des Débats du 14 février 1835, article *Variétés*, signe R.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Pour satisfaire aux exigences du goût actuel, dans un rapport général académique, qui traite exclusivement des sciences, deux conditions sont, je crois, indispensables à remplir.

La première est d'être court, je le serai : la seconde, exact et clair, je m'efforcerai de l'être.

Je n'occuperai que bien peu d'instans votre attention, Messieurs, veuillez donc me l'accorder, en y joignant, s'il se peut, beaucoup d'indulgence !

Rapports divers.

Je rangerai, cette fois, dans un seul et même chapitre, à quelque branche de la science qu'ils appartiennent, tous les rapports sur les ouvrages manuscrits ou imprimés des sociétés et des membres correspondans, ou enfin, sur ceux des hommes de science qui ont voulu conquérir à leurs essais l'autorité de nos suffrages, en les soumettant à la rigueur de nos jugemens.

On s'est beaucoup récrié, Messieurs, sur l'usage des rapports, parce qu'ils n'offrent, a-t-on dit, qu'un intérêt bien secondaire. Il est possible qu'une vaine curiosité s'exprime ainsi, mais l'utilité générale et l'expérience feront porter aux hommes réfléchis un autre jugement sur un objet qui forme l'aliment ordinaire et indispensable des associations scientifiques ; car, dans la science, autant et plus que partout ailleurs, le neuf est et doit être fort rare !

Ajoutons encore, Messieurs, que pour les savans eux-mêmes, c'est un juste dédommagement à l'indifférence des masses, que cette attention bienveillante et scrupuleuse que les académies apportent à l'examen des fruits de leurs veilles ! La littérature et les arts parlent à toutes les imaginations ou à tous les yeux ; ils ne manquent donc jamais de juges, de partisans ou d'adversaires, d'ennemis ou d'enthousiastes ! A eux la domaine de la publicité remuante ! à eux les passions de la multitude ! à eux les applaudissements et les couronnes ! à eux le vogue enfin, cette capricieuse divinité, à laquelle on prodigue aujourd'hui tant d'indignes sacrifices !

La science, elle, ne parle qu'à ses adeptes toujours trop peu nombreux ! Laissez donc à ceux qui lui consacrent une vie toute de labeurs et de fatigues, les rapports acadé-

miques, puisque seuls ils mettent en relief les recherches et les progrès réels des hommes respectables qui se vouent à cette pénible carrière, et préfèrent la solidité d'un succès utile et durable à l'éclat d'un triomphe plus brillant, mais aussi plus fragile.

Quarante-un rapports sur des ouvrages scientifiques variés ont été soumis à l'Académie durant cet exercice. L'agriculture en a fourni treize, la médecine sept, la physique et la géologie trois, l'histoire naturelle proprement dite trois, les sciences économiques et les arts industriels trois, les mathématiques pures deux, l'application de celle-ci à des objets spéciaux deux aussi; enfin, les ouvrages mixtes, c'est-à dire contenant, sous la forme de publications périodiques, un mélange de science et de littérature, où la première domine toujours cependant, ont encore été l'occasion de neuf autres rapports.

J'aurai soin, dans l'impression, de noter avec exactitude les titres des ouvrages analysés et le nom de leurs auteurs, pour que ceux-ci puissent facilement se convaincre de l'intérêt que l'Académie leur porte, et de l'attention qu'elle accorde à leurs œuvres! (1)

Ici, Messieurs, je puis le dire avec franchise, sans flatterie et sans camaraderie, ces rapports sont, en général, consciencieux et répondent toujours, s'ils ne la dépassent pas même quelquefois, à l'importance des ouvrages qui en ont été l'objet. Mais quelques uns d'entre eux méritent, en outre, par leur étendue, leur forme, les recherches dont ils sont enrichis, les discussions approfondies dont ils sont semés, de compter à leurs laborieux auteurs comme des mémoires originaux.

Au sein de cette catégorie nombreuse, qu'il me soit permis de mentionner particulièrement ceux de nos con-

frères qui ont rempli de la manière la plus complète les conditions que je viens d'énumérer.

En tête de cette liste, je placerai avec justice M. Dubuc, qui a consacré aux Annales de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, aux Journaux des Sociétés d'agriculture de Falaise, du Mans, d'Indre-et-Loire, de l'Ain, etc., de fréquents rapports, tous d'une grande étendue.

Après le nom de M. Dubuc, se présente aussitôt celui de M. Pouchet, qui, malgré une longue et douloureuse maladie, suivie d'une pénible convalescence, nous a lu, sur les publications du journal intitulé : *l'Institut*, et sur plusieurs traités volumineux d'histoire naturelle, des rapports très développés et qui renferment une foule de faits vraiment intéressants.

M. Hellis doit figurer aussi au premier rang parmi ceux qui nous ont donné avec le plus de soin des rapports substantiels sur de longs ouvrages : un manuscrit de M. Roché, D. M., intitulé: *Topographie médicale de Breteuil;* les Recueils des Sociétés de médecine de Dijon, de Toulouse; ceux de la Société d'émulation de Rouen, depuis 1833, lui ont présenté l'occasion, tantôt de blâmer, tantôt d'approuver, avec une louable franchise; la forme piquante sous laquelle il a présenté quelques-unes de ses conclusions, a permis de concevoir une opinion bien fondée sur plusieurs ouvrages que la science ne peut adopter, qu'elle regardera donc désormais comme non avenus, mais sans aucun préjudice, d'ailleurs, pour la considération que méritent personnellement leurs auteurs, et pour l'estime que pourront conquérir leurs écrits à venir!

J'en dois dire autant de M. Lévy, qui a, maintes fois,

employé ce même système de discussion, pour combattre des opinions erronées ou condamner des prétentions inadmissibles. L'honorable membre nous a fait aussi deux rapports sur les forages artésiens entrepris à Elbeuf, et sur les succès qui en ont été la suite. Il a repoussé victorieusement toutes les objections élevées contre ces utiles entreprises, en montrant que les insuccès qu'on leur opposait, tenaient, pour la plupart, à l'impéritie des ouvriers ou à la négligence apportée dans le tubage. Nous augurons assez bien, ainsi que lui, de la réussite des essais tentés à Elbeuf, pour en espérer, disons mieux, pour oser en prédire de plus belles et de plus importantes encore!

Il me reste à vous désigner, Messieurs, ceux de nos confrères qui ont aussi présenté des rapports très recommandables sur les branches variées de la science; je donnerai des détails plus étendus dans l'impression; mais il faut me borner aujourd'hui à proclamer leurs noms; ce sont : MM Prevost pépiniériste, Paillart, Le Prévost vétérinaire, E. Gaillard, Dubreuil, Morin, Vingtrinier, Girardin, Martin de Villers et Decaze.

L'Académie m'a ordonné de consigner dans le Précis, un extrait très étendu du rapport de ce dernier sur les tissus nautiques de MM. La Roche Barré et Lelong neveu, rapport qu'il nous a fait à l'occasion d'un ouvrage imprimé sur le même objet, et offert à l'Académie par M. Thomas, président de la Société libre d'émulation de Rouen. Je déférerai à cet ordre avec d'autant plus de joie, que je crois le rapport de M. Decaze de nature à vaincre bien des oppositions, à résoudre bien des problèmes, à éclaircir bien des doutes, et à faire prospérer, ainsi, au plus haut dégré, une industrie utile, à laquelle la persévérance, le courage et les connaissances pratiques de MM. La Roche Barré et Le

long neveu, qui l'ont importée chez nous et si fort perfectionnée, ont donné un droit de naturalisation que nous devons tenir désormais à honneur de maintenir et d'illustrer, dans l'intérêt de l'industrie française en général, et de celle de notre ville en particulier. (2)

Enfin, Messieurs, pour terminer ce chapitre, si les convenances académiques ne s'y opposent pas, je dirai que le secrétaire des sciences a fait aussi un long rapport sur les actes du Conseil de salubrité du département de la Seine-Inférieure. Un mémoire de notre confrère M. Pouchet, traitant des asphyxies et des secours à donner aux noyés, qui s'y trouve contenu, lui a paru surtout exiger cet examen approfondi.

Je passe maintenant aux mémoires originaux qui nous ont été communiqués par les membres résidants.

Il sont au nombre de huit, et concernent les arts industriels, la chimie, la médecine, la physique, et enfin la controverse scientifique. Je vous demande la permission de consacrer quelques minutes à chacun d'eux.

Arts industriels. Mécanique.

Si le mémoire que nous a lu M. Girardin sur une récente invention de M. Perrot, de Rouen, pour l'impression des indiennes à la planche, en plusieurs couleurs ; si la description intéressante et fidèle de cette ingénieuse machine, qui a d'ailleurs été exposée publiquement dans cette enceinte, et a mérité, d'une autre société de cette ville, une médaille d'or à son inventeur, n'avait pas été publiée dans un recueil périodique répandu, j'exposerais ici comment notre confrère a su nous faire sentir les avantages multipliés de la

Perrotine. Devant vous, Messieurs, je dois me contenter de m'écrier : honneur à l'inventeur, et remercîments à celui qui a aidé de sa plume exercée la vulgarisation de cette utile invention !

Chimie.

M. Girardin, professeur de chimie appliquée aux arts, a prouvé, par un second travail, qu'il comprenait bien sa mission, en fournissant à nos fabricants un moyen certain et d'un usage facile, par conséquent bien préférable à ceux proposés par MM. Bussy et Boutron Charlard et par M. Chevreul lui-même, pour reconnaître l'acide sulfureux qui se trouve presque toujours mêlé à l'acide hydrochlorique du commerce.

C'est à l'aide du protochlorure d'étain que M. Girardin atteint son but, ce sel ayant la propriété de desoxigéner l'acide sulfureux. L'œil et l'odorat s'unissent pour confirmer l'épreuve, car à l'instant où un précipité, dont il donne les caractères invariables, se forme, il se dégage, en même temps, une forte odeur d'hydrogène sulfuré ; il ne peut plus, dès-lors, rester de doutes sur la présence de l'acide sulfureux dans l'acide hydrochlorique. (3)

M. Dubuc, qui, comme chacun le sait, a consacré sa vie à des recherches susceptibles d'une application facile et générale, s'est montré fidèle à sa vocation, comme par le passé. *Ses recherches sur les facultés clarifiantes et non décolorantes*, *et sur d'autres propriétés que possèdent plusieurs sortes de charbons*, *préparés avec des matières organiques végétales*, *de nature herbacée*, *etc.*, ont fixé l'attention et mérité l'intérêt de l'Académie, qui m'a invité à comprendre dans mon rapport imprimé toute la partie pratique de cette curieuse notice. (4)

Je m'acquitterai de ce soin avec autant de plaisir que d'empressement.

M. Dubuc nous a encore communiqué une note sur une masse calcaire particulière trouvée à Epaubourg près Gournay ; M. Passy, l'auteur de la Géologie de la Seine-Inférieure, a trouvé cette découverte digne de remarque, et M. Dubuc se propose de nous donner sur cet objet une notice plus étendue.

Médecine.

M. Des Alleurs a soumis à l'Académie un long mémoire qui contient, à la suite de réflexions générales sur les diverses méthodes médicales pratiques, une série nombreuse d'observations détaillées, qui constatent que certains médicaments d'une nature spéciale, et destinés à agir profondément pour combattre des altérations organiques constitutives, doivent être donnés avec persévérance, sous des formes particulières appropriées à leur nature et à celle de la modification décisive que le médecin a pour but d'opérer. Comme ce sont les anti-scorbutiques qui occupent l'auteur, dans ce premier mémoire, il démontre, par l'exemple et les préceptes des médecins hippocratiques et par des faits nombreux et concluants, que c'est la forme sucrée sous laquelle ils obtiennent des succès inespérés et pourtant durables.

L'auteur avait exprimé sa profonde conviction que les sciences d'observation ne reconnaissent comme vraiment bon, comme vraiment utile, que ce qui peut recevoir, chaque jour, une application certaine dans la pratique : l'Académie a partagé cette opinion, et fait l'honneur à l'auteur d'ordonner l'impression de son mémoire, en entier, dans le Précis de 1835.

Messieurs,

Mon rapport général de 1834 se terminait par un article nécrologique, qui résumait les pertes cruelles et trop nom-

breuses que la science, et l'Académie surtout, avaient faites pendant le cours de cette même année. Aujourd'hui, par la plus heureuse des compensations, nous n'avons point de pareils regrets à exprimer dans la classe dont j'ai l'honneur d'être l'interprète (5); nous avons, au contraire, acquis deux nouveaux confrères! MM. les professeurs Person et Gors, appelés à siéger parmi nous, ont fait leurs preuves le jour même où ils sont venus occuper leurs places. En effet, les discours de réception de ces deux honorables membres, d'après une coutume qui se propage chez nous et que l'on ne peut trop encourager, au lieu d'être un assemblage plus ou moins ingénieux de phrases rebattues, traitent de points scientifiques spéciaux. Ils ont obtenu de l'Académie une approbation que le public ne contredira pas, nous osons l'espérer, car, pour qu'il soit à même de ratifier nos suffrages par son arrêt définitif, nous avons voté leur impression en entier dans le Précis annuel.

Nonobstant cette publicité assurée, qu'il me soit permis de dire quelques mots sur l'objet même de ces discours.

Celui de M. Person est consacré à l'exposition d'une nouvelle théorie de la vision. Cette faculté merveilleuse, qui a besoin, pour son examen approfondi, d'avoir recours à presque toutes les sciences, et à la philosophie même la plus élevée.

L'auteur s'est efforcé de découvrir la modification réelle que subit l'œil, dans l'exercice de la vision, soit de près, soit de loin; et il est parvenu à prouver que tout se réduit à un simple changement de courbure dans le cristallin.

Les physiciens et les médecins chercheront avidement, dans le mémoire même, les preuves toutes rationnelles que l'auteur accumule à l'appui de sa théorie, qui a chance fondée de passer dans le domaine de celles définitivement acquises à la science.

M. Paumier, suppléant M. Duputel absent, a répondu au récipiendaire, et, après avoir discuté les diverses théories émises sur la vision, de manière à rendre plus précieuse l'approbation qu'il donne à celle de M. Person, il a terminé sa réponse, par ces mots qu'on nous saura gré de répéter ici :

« Qu'on approuve ou qu'on blâme les diverses théories, nous continuerons, nous, à considérer la vision comme l'un des bienfaits du créateur les plus dignes de notre reconnaissance ! En contemplant, avec ravissement, un de ces tableaux où le génie de la peinture a déployé tout son art, toutes ses richesses ; en admirant aussi, dans un beau jour, du haut des collines riantes qui dominent notre antique cité, le panorama si vaste et si animé qui se présente à nos regards, nous sentirons toujours plus profondément combien les athées sont absurdes, quand ils soutiennent que l'homme est l'ouvrage d'un hasard aveugle et que ses yeux n'ont pas été faits pour voir ! Pour moi, je ne crains pas de le dire, et je suis persuadé que ma pensée trouvera de l'écho dans l'ame de tous ceux qui m'écoutent, pour moi, il m'a toujours semblé que si l'examen de nos organes doit rendre la sagesse de Dieu sensible à nos modernes anatomistes, c'est surtout en disséquant l'organe de la vue, qu'à l'exemple de Galien, ils devraient laisser le scalpel s'échapper de leurs mains savantes, afin de les élever vers le ciel, afin de répéter, avec ce même Galien, des hymmes de louanges et d'adoration, et de redire avec le prophète-roi : « Eh quoi, celui qui a formé l'œil ne verrait-il point ! »

M. Gors, à l'instar de son collègue M. Person, a puisé aussi le sujet de son discours dans les matières qui font l'objet habituel de ses méditations. Voué par état et par inclination à l'étude des sciences exactes, il nous a fait voir l'analyse mathématique venant prêter son secours à toutes

les sciences sans exception ; confirmant les résultats connus, éclaircissant les doutes, rectifiant les erreurs, et ouvrant, enfin, une voie assurée aux découvertes auxquelles l'esprit humain a droit de prétendre.

Ce discours, tout de controverse, marche presque constamment dans les hautes régions de la science et de la philosophie. Détacher, pour une analyse de la nature de la nôtre, un seul fil de cette trame qui forme un tissu si serré, si solide, ce serait s'exposer à être mal compris soi-même, ou à faire mal comprendre l'auteur. Constatons seulement que la solidité n'est pas le seul mérite de ce travail, puisque le style vient lui prêter, à chaque instant, le plus pur éclat.

J'en fournis la preuve : l'auteur, après avoir montré combien l'imagination a de tendance, même chez les plus patients et les plus profonds observateurs, à venir généraliser les faits découverts et à pousser le savant qui s'avance majestueusement dans la grande voie de la vérité, vers les sentiers décevants des systèmes, nous fait voir cette belle mais dangereuse faculté de l'ame, réprimée dans ses écarts par l'analyse toujours sévère, toujours incorruptible ! Il s'écrie alors :

« L'imagination, qui ne connaissait pas de bornes à son pouvoir, s'effraie des résultats ; elle ne peut plus comprendre cette immensité qui l'environne de toutes parts ; elle se perd et s'évanouit dans la profondeur de ces abîmes ; la raison se trouble et demeure confondue ; toutes les facultés sont anéanties. L'ame seule, ce principe éternel de la pensée et de la vie, infinie par son essence, l'ame, au milieu de tant de magnificence et de grandeur, s'élève en souveraine, majestueuse, sublime, comme un rayon pur émané de la suprême intelligence ! Le génie de l'homme qui a pu parvenir jusqu'à la connaissance des lois de l'univers, ce génie qu'elle-même a conçu, qu'elle seule a inspiré, lui apprend qu'elle seule aussi a été créée pour une telle con-

templation. En lui dévoilant les cieux, il lui montre toute l'étendue de sa puissance, lui révèle dans sa nature quelque chose de divin ! Elle retrouve alors sa dignité première, et elle comprend son origine, sa destinée, son immortalité ! ! »

M. Paumier, vice-président, chargé, encore cette fois, de répondre au récipiendaire, s'est plu à le suivre dans les régions supérieures où il s'était élevé, et, revenant ensuite à l'étude spéciale des mathématiques, prescrite dans les cours d'instruction générale et publique, il a prouvé, par l'exemple de M. Gors lui-même, qu'elles ne nuisaient pas, comme on se plaisait trop à le dire, aux œuvres d'imagination; qu'au contraire, elles donnaient à celles-ci les deux qualités qui peuvent seules les rendre durables : la vérité dans la pensée et la justesse dans l'expression.

Nous devons encore à M. Person une note intéressante, qui tend à prouver qu'une prétendue explication mathématique de la théorie du système solaire de La Place, lue dans une séance de l'Académie des sciences, par M. Comte, n'est qu'un cercle vicieux, puisque c'est le principe même qui a été pris pour explication du principe (6).

Je me hâte, Messieurs, mais je ne puis cependant omettre de mentionner l'hommage que nous ont fait plusieurs de nos collègues, de leurs ouvrages publiés récemment.

De ce nombre sont : 1° des Considérations, de M. Girardin, sur la nécessité et l'utilité des études scientifiques; 2° la première partie de la Flore de la Seine-Inférieure, par M. Pouchet, qui a été l'objet d'un très bon rapport de M. Prevost pépiniériste ; 3° plusieurs leçons du même professeur sur divers points d'histoire naturelle ; 4° deux brochures de M. Dubuc sur les plantes et les végétaux indigènes ou exotiques, propres à suppléer le tan ordinaire, dans la fabrication des cuirs ; et sur les procédés mécaniques

et chimiques propres à reconnaître le mélange de fécule de pommes de terre et autres ingrédients hétérogènes, dans la farine de blé.

Tous ces ouvrages, accueillis avec reconnaissance, ont été déposés avec honneur dans notre bibliothèque.

Je ne dirai qu'un mot de la statistique. L'Académie, qui en a conçu et dressé le plan général, a été représentée par son président et ses secrétaires dans la commission centrale formée par M. le préfet. Elle s'est occupée, depuis, de la division, entre ses membres, de la partie du travail qui lui reste spécialement et définitivement confiée : elle l'achèvera avec succès, nous osons l'espérer ; mais un temps assez long doit s'écouler encore avant que je puisse mettre sous les yeux du public les résultats de ses efforts. (7)

Un concours, offrant une grande latitude, avait été ouvert cette année dans la classe des Sciences : c'est tout ce que je puis en dire, ne voulant pas anticiper sur le rapport que doit vous présenter dans un instant notre confrère M. Hellis. (8)

Tel est l'aperçu, bien rapide, de nos travaux scientifiques pendant la dernière période annuelle, Messieurs : ils sont nombreux, et, quand vous y joindrez ceux des autres classes, que mon collègue va vous faire connaître tout-à-l'heure, vous comprendrez facilement que nulle séance n'est restée inoccupée ; bien plus, que le temps a souvent manqué a l'empressement des lecteurs. L'assiduité des membres ne s'est pas, d'ailleurs, un seul instant ralentie. Or, dans les temps où nous vivons, Messieurs, quand un corps poursuit avec persévérance, et surtout avec un nouveau zèle, le cours de ses travaux, conformément aux lois de son institution, c'est que celle-ci est bonne, et que ces travaux sont utiles.

Que si, dans la fièvre d'innovations irréfléchies qui a tourmenté notre France scientifique, littéraire et artistique depuis quelques années, fièvre grave qui se calme et promet une crise favorable et même assez prochaine, quelqu'esprit ardent, encore en proie à ses accès, venait me dire maintenant :

« *Mais vous n'êtes pas dans le progrès ; il vous faut changer toutes ces habitudes antiques, supprimer ces rapports, faire du nouveau, et aller en avant! toujours en avant!* » (9)

Je l'engagerais d'abord à réfléchir sur le discours que vient de prononcer notre honorable président; puis, je lui demanderais de vouloir bien me définir nettement, clairement et sans divagations, ce qu'il entend par *progrès*, en pareille matière? J'ai vu souvent, Messieurs, je vous le proteste, j'ai vu, à cette question si simple, l'exaltation de ces prétendus amis de réformes soi-disant utiles, se calmer tout-à-coup ; et, quand leurs adversaires, se mettant à leur discrétion, s'engageaient à leur obéir, pourvu qu'ils leur traçassent une marche raisonnable, loyale et sûre, ils ne tardaient pas à hésiter, puis ils faiblissaient, et en venaient bientôt à des concessions, prélude assuré d'une défaite.

Messieurs,

On est dans le progrès véritable, par cela même que l'on demeure fidèle à ses institutions dans les temps de trouble et de transition, par cela même qu'on se montre ennemi du désordre et de l'anarchie scientifiques, aussi franchement, aussi sincèrement que du désordre et de l'anarchie politiques; alors que l'on dédaigne, que l'on méprise les honteux, les dégradants effets de l'une, autant que l'on déteste, que l'on maudit les odieux, les infâmes, les exécrables moyens de l'autre! Le parti le plus noble à prendre, et peut-être aussi le plus sûr pour résister à leurs

excès, est de rester inébranlable dans sa fidélité à ses institutions, car c'est l'invincible preuve qu'on a vraiment foi en elles, que l'on n'oublie pas ce grand précepte de l'histoire et de l'expérience : « *Le passé est la leçon de l'avenir !* »

Messieurs,

Qu'on lise l'histoire latine de l'Académie royale des Sciences de Paris, par Duhamel, l'un de ses membres; qu'on parcoure les réglements de cette immortelle Société; qu'on médite sur les raisons qui déterminèrent le grand Roi, au rapport de Colbert, à les lui donner, et l'on verra que l'Académie royale des Sciences d'aujourd'hui, si justement célèbre, si incontestablement utile, suit encore, presqu'à la lettre, ces sages réglements; c'est la garantie de sa propre durée, et de celle du respect et de la haute estime qu'elle a su conquérir et qu'elle ne perdra jamais !

Aux gens avides de changements, par caractère ou par absence de principes, il faut donc répéter l'exclamation du bon Montaigne, qu'on aime toujours à citer, parce qu'on aime toujours à l'entendre : or, après avoir, d'après Tite-Live, fait voir que le meilleur prétexte de changement aux institutions éprouvées est dangereux : « *Adeò*, dit l'historien latin, *nihil motum ex antiquo probabile est !* »

Tant il est vrai, que nul changement survenu dans une ancienne institution n'est louable !

Il s'écrie, à son tour :

« Je suis desgousté de la nouvelleté, quelque visage qu'elle porte, et ay raison, car j'en ay vu des effects très dommageables ! »

Pour qui ne serait pas encore convaincu, nous emprunterions une dernière citation à un autre philosophe, compatriote de Montaigne, qui écrivait plus de cent cinquante ans après lui ; à un illustre auteur, l'une des gloires de la

France, qui, dès l'an 1716, impatronisait les sciences, proprement dites, dans les lois et les réglements de l'Académie de sa ville natale, la plus ancienne de celles de province, jusque là occupée seulement de littérature légère et de beaux-arts. C'est l'Académie de Bordeaux que je désigne ici : elle poursuit encore glorieusement aujourd'hui ses utiles travaux, et brille toujours de l'éclat que réflètent sur elle une foule d'hommes supérieurs par leurs talents et leur noble caractère ! Eh bien ! au sein de cette Société que décorent tant d'illustres noms, celui qui porta le plus beau de tous, l'immortel auteur de l'Esprit des Lois, qui avait dicté celles qu'elle observe religieusement après un siècle et demi, Montesquieu en un mot, a proclamé en principe que :

« Le respect pour les lois leur permet seul de porter leurs fruits, et qu'une loi doit être présumée bonne, par cela seul qu'elle s'exécute bien depuis long-temps ; car c'est, dit-il, la marque certaine qu'elle convient parfaitement à ceux pour qui elle a été faite ! » (9)

NOTES ET ADDITIONS.

(Note 1). — Voici la liste de tous les ouvrages relatifs aux sciences, reçus pendant cet exercice, avec les noms des Rapporteurs.

Ouvrages périodiques.

1. — L'Institut ; journal général des Sociétés et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger (Rapporteur, M. Pouchet).

2. — Journal de santé (R. M. Vingtrinier).

3 et 4.—Journal de l'Académie de l'industrie, et journal de la Société de statistique, sous la direction de M. César Moreau (R. M. P. Pimont).

5. — Bulletin de la Société industrielle de St-Etienne (R. MM. Girardin et Courant).

6. — Journal de la Société d'émulation de l'Ain (R. MM. Verdière et Dubuc).

7. — Revue de l'Agriculture, etc., par M. Théodore Perrin (R. M. Dubuc).

8. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers (Rapp. M. Verdière).

9. — Annales d'Agriculture d'Indre-et-Loire (R. M. Prevost pépiniériste).

10. — Recueil de la Société libre de l'Eure (R. MM. de Stabenrath, Prevost pépiniériste).

11. — Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne (R. M. de Caze).

12.—Bulletin de la Société royale du Mans (R. M. Dubuc).

13.— Le Lycée, journal des sciences, etc; publié par l'Athénée des arts de Paris (R. M. Chéruel).

14. — Annales de la Société académique de Nantes (R. M. Bergasse).

15. — Société d'agriculture du Var (R. M. Grégoire).

16. — Recueil agronomique de Tarn-et-Garonne (R. M. Le Prevost vétérinaire, M. Dubreuil.)

17. — Bulletin de la Société industrielle d'Angers (R. M. P. Pimont).

18. — L'Athénée, nouveau journal créé à Lyon (R. M. Bergasse).

19. — Annales de la Société royale d'Orléans (R. M. Des Alleurs)

20. — Encyclopédie des sciences médicales, sous la direction de M. Malle, D.-M. (R. M. Hellis).

21. — Nouveau Journal d'agriculture; par M. Gauthier Desbrosses (R. M. Dubuc).

22. — Ephémérides de la Société d'agriculture de l'Indre (R. M. Prevost pépiniériste).

23. — Bulletin de l'Académie Ébroïcienne (R. M. de Stabenrath).

24. — Recueil publié par la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure (R. M. Dumesnil).

25. — Recueil de la Société libre de l'Eure (R. M. Paillart.)

26. — Recueil publié par la nouvelle Société d'agriculture de l'arrondissement de Falaise (R. M. Dubuc).

27. — Annales de la Société d'agriculture du Puy (R. M. Dubreuil).

28. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges (R. M. Dubuc).

29. — Correspondance météorologique; par M. Morin ingénieur (R. M. Lévy).

Ouvrages non périodiques.

1. — Séance publique de l'Académie de Besançon, pour 1834 (R. M. de Stabenrath).

2. — Notices historico-médicales sur les Normands; par M. J.-B. Duval (R. M. Hellis).

3. — Recherches sur l'histoire des Cyprès; par M. Loiseleur-Deslongchamps (R. M. Pouchet).

4. — Statistique de l'Espagne, avec une carte; par M. Moreau de Jonnès (R. M. Lévy).

5. — Recueil des ouvrages publiés, en 1834, par la Société

d'agriculture et de commerce de Caen (R. M. Magnier).

6. — Mémoires de la Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, trente-quatrième année (R. M. Dubuc).

7. — Rapport sur les travaux du Conseil central de salubrité de Rouen et du département de la Seine-Inférieure, pour 1833 et 1834 (R. M. Des Alleurs).

8. — Travaux de la Société d'émulation du Jura, pour 1832 (R. M. Verdière).

9. — Compte-rendu des travaux de l'Académie de Bordeaux, pour 1834 (R. M. Hellis).

10. — Flore complète d'Indre-et-Loire (R. M. Pouchet).

11. — Recherches d'anatomie et de physiologie sur un embryon monstrueux de la poule; par M. Ch. Le Blond; lu à l'Institut le 11 août 1834 (R. M. Pouchet).

12. — Mémoires de l'Académie royale de Metz, pour 1833 et 1834 (R. M. Lévy).

13. — Flore ou Statistique botanique de la Seine-Inférieure, par M. Pouchet (R. M. Prevost pépiniériste).

14. — De la destruction des tissus dans le blanchîment et la teinture; par M. Gréau aîné (R. M. Pimont).

15. — Travaux de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris (R. M. Dubuc).

16. — Mémoire de M. Thomas, alors président de la Société d'émulation de Rouen, sur les tissus nautiques de MM. La Roche-Barré et Lelong neveu (R. M. de Caze).

17. — Mémoires de la Société d'émulation, pour 1834 (R. M. Hellis).

18. — Traité du rétrécissement de l'urètre et du rectum, par M. Tanchou, D.-M. (R. M. Des Alleurs).

19. — Note sur une manière peu connue de greffer la vigne; par M. Loiseleur-Deslongchamps (R. M. Dubreuil).

20. — Séance publique de l'Académie de Besançon, en 1835 (R. M. Blanche).

21. — Mémoires de l'Académie de Dijon, pour 1834 (R. M. Durouzeau).

22. — Mémoire manuscrit de M. Roché, D.-M., sur la topographie de Breteuil (R. M. Hellis).

23. — Du Mécanisme des mouvements de la respiration, etc., et Dissertation sur les généralités de la physiologie; Thèse de concours; par M. Malle, D.-M., professeur à Strasbourg (R. M. Vingtrinier).

24. — Essai sur les moyens de rendre moins fréquent le crime d'empoisonnement, par M. Chevalier, de Paris (R. M. Morin).

25. — Mémoires de la Société du département de l'Aube (R. M. Dubreuil).

26. — Mémoire sur l'élimination des Racines, par M. Voirot, régent de mathématiques, à Châtillon-sur-Seine (R. M. Lévy).

27. — Rapport de M. Julia de Fontenelle sur l'établissement gymnastique du colonel Amoros (R. M. Vingtrinier).

28. — Résumé d'ichtyologie, par M. Ajasson de Grand-Lagne (R. M. Pouchet).

26. — Essai sur l'histoire naturelle de la Normandie, par M. Chesnon, principal du collége de Bayeux (R. M. Pouchet).

30. — Annuaire statistique du Doubs, par M. Laurens (R. M. Lévy).

31. — De la pellagre et de la folie pellagreuse, par M. Brière de Boismont, docteur-médecin, à Paris (R. M. Vingtrinier).

32. — Compte-rendu des travaux de la Société philotech-

nique de Paris, par M. le baron de la Doucette (R. M. de Caze).

33. — Tableaux de M. Bresson, de Rouen, servant de programme à un cours de géométrie, de mécanique, etc. (R. M. Person).

34. — Des Eaux minérales, par M. Soubeyran, chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris (R. M. Morin).

35. — Travaux de la Société royale de médecine de Toulouse, pour 1834 (R. M. Hellis).

36. — Travaux de la Société médicale de Dijon, pour 1834 (R. M. Hellis).

37. — Lettre de M. Civiale à M. Dupuytren, sur la lithotritie (R. M. Vingtrinier).

38. — Précis des travaux de la Société royale de Nancy, pour 1833 et 1834 (R. M. E. Gaillard).

39. — Dictionnaire des termes scientifiques, par M. Jourdan, docteur-médecin (R. M. Morin).

40. — Mémoire sur la meilleure proportion entre la hauteur et le diamètre d'une cheminée, sous le rapport de l'efficacité du tirage et sous celui de l'économie, tant du combustible que de la construction ; par M. Morin, ingénieur (R. M. Lévy).

(Note 2.)— « M. Thomas répond, selon nous, victorieusement, dit M. de Caze, aux deux objections plus spécieuses que solides fait essaux voiles de coton. L'une est une difficulté de les réparer, qu'on ne sait sur quoi fondée ; l'autre est que le coton étant un produit exotique, si on venait un jour à en être privé par une cause quelconque, on aurait à regretter la diminution ou la chûte des manufactures des toiles à voiles de chanvre. L'auteur fait observer avec raison que la Russie, la Prusse et l'Italie approvisionnant, en grande partie, de

chanvre la marine royale et celle du commerce, soit pour les cordages, soit pour les toiles, on pourrait, avec cet esprit inquiet, concevoir les mêmes craintes d'en voir cesser l'importation. La nécessité du coton est aujourd'hui tellement grande en Europe, les rapports des nations qui le consomment avec celles qui le produisent sont tellement resserrés par des avantages immenses et réciproques, que la prévision de manquer de coton est une de ces choses qu'on peut ranger au nombre des impossibilités.

« Après avoir montré les améliorations qu'ont déjà éprouvées les toiles à voiles de chanvre et celles de coton de la Ciotat, M. Thomas n'hésite pas à affirmer que celles de MM. Lelong et La Roche-Barré ont dépassé de beaucoup tous les perfectionnements déjà obtenus. Je ne vous entretiendrai pas de tous les certificats dont il appuye cette assertion; ils prouvent, cependant, que ces voiles, après avoir servi beaucoup plus utilement, sont revenues, après des navigations de dix-huit mois à deux ans, en bien meilleur état que celles de chanvre; mais je ne peux passer sous silence celui du commissaire de marine du Havre, parce qu'il porte un caractère officiel. (V. p. 45 de l'ouvrage de M. Thomas.)

« Tous ces documents datent déjà de 1833 ou des premiers mois de 1834; mais votre rapporteur a reçu, ces jours-ci, de nouvelles pièces qui prouvent la bonté de ces tissus. Il paraît certain qu'en plusieurs circonstances, des navires, qui avaient perdu toutes leurs voiles de chanvre, n'ont dû leur salut qu'à celles de coton, qui, enverguées de concert avec les autres, avaient résisté aux temps les plus affreux. Voici, par ordre de date, les renseignements nouveaux que ne pouvait comprendre le Mémoire de M. Thomas, dont tous les originaux ont été en mes mains.

« Le 24 décembre 1834, M. Blanquet, de Dieppe, écrit de Bordeaux: « J'ai visité le fameux hunier du capitaine

« Bizet (c'est celui qui avait donné lieu à l'examen de la « commission maritime du Havre) : ce hunier est revenu « seul, en son entier, de toutes les voiles de la *Constance*, « présentement en grandes avaries à Bordeaux. Cette voile « est en parfaite conservation. » Ceci est très remarquable, après trois ans de navigation. — Il ajoute : « Les voiles de « l'*Alexandrine* ont on ne peut mieux réussi : elles re- « viennent victorieuses des ouragans, des brumes de « Terre-Neuve. Il en est de même de quelques autres « navires. Aujourd'hui nous pouvons dire hautement et en « conscience: les tissus nautiques ont la victoire. »

« Le 18 février 1835, le même armateur écrit de Dieppe, pour envoyer le rapport qui termine le Mémoire de M. Thomas, en disant : « Nous avons aujourd'hui plus que « les faits établis par mon rapport : l'opinion publique se « manifeste en faveur des tissus nautiques ; et, ce qu'il y a de « plus satisfaisant, elle est venue d'elle-même révéler sa « conversion. » Un mois après, le commissaire général de la marine, au Hâvre, en annonçant qu'il verrait avec plaisir ces tissus entrer en concurrence, dans les grands ports, avec ceux de chanvre, faisait connaître que M. de Mortemart, directeur du port, lui avait dit que le ministère n'était pas éloigné de faire faire des épreuves dans les ports militaires. Espérons que, si le gouvernement s'y décide, ces expériences seront faites de bonne foi.

« A la même époque, le capitaine Hurtel disait tout ce qu'il y a de plus avantageux sur les tissus, et il envoya un rapport sur trois voiles qu'il avait employées. Il en discute franchement quelques petites imperfections ; mais, il en résulte qu'elles peuvent se raccommoder parfaitement, et offrent plus de force que les autres.

Des commandes sont venues des colonies, de Hambourg et d'Altona ; des baleiniers les emploient, et, le 17 avril dernier, le capitaine Lefebvre, commandant la *Réunion*,

Digitized by Google

déclare, dans une lettre, que dans un voyage de dix-huit mois et huit jours, sa misaine, constamment enverguée, et sa brigantine, en coton, qui n'a pas été déverguée pendant douze mois, ont été rapportées en état d'entreprendre un second voyage avec peu de réparation, et il pense que ces voiles méritent toute préférence.

« Le 21 avril, une lettre de Dieppe annonce à MM. Lelong neveu le résultat des expériences faites concurremment avec des voiles de chanvre pour apprécier les avantages de la marche. Les barques de pêche ont une marche moyenne de sept nœuds; gréées en voiles de coton, elle ont constamment donné une moyenne de huit nœuds et demi, avantage immense de un nœud et demi : ce fait a été expérimenté à plusieurs reprises, et l'on peut juger de son résultat sur une longue navigation.

« A ces témoignages, déjà si positifs, de la correspondance de MM. Lelong et Laroche-Barré, sont venus se joindre deux rapports, insérés dans le Journal du Havre des 17 et 21 avril derniers.

« Dans le premier, le capitaine du baleinier l'*Elisa* annonce à ses armateurs qu'un hunier en coton, constamment envergué depuis cinq mois, et qui a été éprouvé par les plus mauvais temps qu'ait essuyés le navire, a offert, après cette expérience si décisive, l'état de conservation le plus complet; jamais, dit-il, une voile en chanvre ordinaire n'eût résisté à des épreuves aussi longues et aussi multipliées.

« Dans le second, le capitaine Troude, commandant le *Pierre-Corneille*, venant de Cayenne, dit :

« Dans le cours de notre traversée, nous avons eu des « temps furieux, qui nous ont permis de juger de la bonne « qualité des toiles de coton. Un grand hunier, envergué « depuis deux ans, ayant fait quatre voyages, a soutenu « quinze jours de cape; lors de la traversée de Cayenne, et

« dans celle-ci, deux petits huniers et une grande voile de « toile, en fil fort, a à peine suffi. La toile de la grande voile « n'était plus bonne à faire de la fourrure. »

« Enfin, Messieurs, au dire de ceux qui les ont employés, et c'est là un des points capitaux, l'emploi des tissus nautiques, quoique plus cher que les toiles de chanvre, est plus économique, car, durant moitié plus et donnant lieu à moins de raccommodages, ils sont, en définitive, moins coûteux.

« Il paraît, à votre rapporteur, que les conclusions du Mémoire de M. Thomas sont pleinement justifiées, savoir :

« Les toiles à voiles en coton sont plus fortes que les toiles de chanvre. — Elles sont plus légères et plus souples. — Elles sont plus imperméables à l'air et à l'eau : ce qui accélère notablement la marche du navire et laisse aux voiles leur légèreté, en n'augmentant pas leur poids. — Elles sont plus faciles à manœuvrer. — Elles durent davantage.

« L'Académie excusera les détails dans lesquels je suis entré, et ce qu'il pourraient avoir d'aride sur un objet qui intéresse à un si haut degré les progrès de la navigation et ceux de l'industrie. Ce perfectionnement, cette amélioration équivaut presque à une découverte, et mérite tous les encouragements que les corps savants peuvent et doivent donner aux progrès des arts.

« N'oublions pas que le modeste Jacquart, mort naguères, auquel Lyon élève aujourd'hui un monument, auquel l'industrie doit une statue, fut presque méconnu de son vivant! On était loin d'attacher à son admirable et industrieuse invention toute l'importance qu'on lui reconnaît aujourd'hui. Il y a trente ans, on crut assez reconnaître son génie par une médaille de bronze ; et, sans attribuer aux produits de MM. Lelong et Laroche-Barré le mérite de combinaisons aussi savantes, nous sommes persuadés qu'ils sont

destinés à faire une révolution heureuse dans la marine. Ils amèneront une économie d'hommes, par la facilité des manœuvres ; ils embelliront, par leur élégance et leur blancheur, le grément déjà si gracieux de nos navires ; et, mieux encore, ils leur feront franchir, avec une rapidité jusqu'alors inconnue, les plus vastes distances. »

(Note 3). — Le Mémoire de M. Girardin a été imprimé dans les actes de la Société industrielle de Mulhausen, sur un rapport très favorable fait, au nom du comité de chimie, par M. Achille Penot. C'est ce qui nous a privés de l'imprimer nous-mêmes en entier dans ce précis ; nous en donnons cependant ci-dessous un extrait, qui servira à bien faire connaître le procédé de l'auteur :

« C'est surtout lorsqu'on applique l'acide hydrochlorique à la fabrication du chlore et des chlorites, du sel d'étain, de l'acide hydrosulfurique, que les inconvénients attachés à la présence de l'acide sulfureux se font sentir. Il est donc extrêmement important d'avoir des procédés prompts et commodes de reconnaître les plus petites traces de cet acide.

« Lorsqu'il est en proportion assez considérable, et tel est le cas de certains acides hydrochloriques de Rouen et de quelques autres qui arrivent par la voie de Paris, il est aisément reconnaissable, pour ceux qui ont l'habitude de manier ces produits, à la couleur brune, à l'aspect trouble, à l'odeur piquante et désagréable qu'il communique à ces acides. Mais, lorsqu'il est en petite quantité, sa présence ne saurait être constatée par ces caractères empiriques. Il faut, de toute nécessité, recourir à des procédés chimiques.

« Ceux qui ont été indiqués jusqu'ici pour cette détermination, ne sont, malheureusement, ni commodes ni certains.

« L'un d'eux, cité par MM. Bussy et Boutron-Charlard, dans leur *Traité des moyens de reconnaître les falsifications*

des drogues simples et composées (page 17), consiste à saturer l'acide hydrochlorique par l'eau de baryte, après l'avoir étendu de trois à quatre fois son poids d'eau distillée. Il se fait un précipité blanc de sulfate et de sulfite de baryte, qui, lavé à plusieurs reprises pour en séparer le chlorure de barium, et arrosé ensuite d'acide sulfurique concentré, exhale l'odeur d'acide sulfureux. Indépendamment du temps et des manipulations que nécessite ce procédé, et qui suffiraient seuls pour l'éloigner des ateliers, il a encore l'inconvénient d'exiger, pour reconnaître des quantités d'acide sulfureux aussi petites que celles sur lesquelles on agit, une assez grande délicatesse d'odorat, et ce sens est assez souvent émoussé chez les chimistes manufacturiers.

« Un autre procédé a été proposé par M. Chevreul, dans ses leçons de *Chimie appliquée à la teinture* (XI[e] leçon, page 15). Ce savant chimiste, en faisant l'étude du sulfate de cuivre, a reconnu, dès 1812, (*Annales de chimie*, t. 83, p. 181), qu'en versant du sulfite de potasse dans un sel de deutoxide de cuivre, il se produit un précipité jaune formé par du sulfite double de potasse et du protoxide de cuivre, et que ce précipité, chauffé au sein de l'eau, se décompose en sulfite de potasse, qui se dissout, et en sulfite de protoxide de cuivre, qui est insoluble, et qui apparaît alors avec une couleur rouge. Partant de ce fait, M. Chevreul en a conclu, que lorsqu'un acide hydrochlorique du commerce renfermerait une quantité notable d'acide sulfureux, il suffirait, pour le reconnaître, de saturer le premier par la potasse, et de le mêler ensuite avec du sulfate de cuivre dissous ; parce qu'alors il se produirait un précipité jaune, qui deviendrait subitement rouge par l'ébullition. Mais, ces prévisions théoriques ne sont nullement confirmées par la pratique. En effet, le procédé de M. Chevreul, excellent pour distinguer l'acide sulfureux libre ou combiné aux bases, devient impuissant quand il est question d'acide sulfureux

mêlé à l'acide hydrochlorique. Nous avons bien des fois appliqué ce procédé à des acides hydrochloriques *surchargés* d'acide sulfureux, et jamais nous n'avons pu obtenir la réaction annoncée par M. Chevreul. L'addition du sulfate ou de tout autre sel de cuivre dans ces acides neutralisés par la potasse, ne donne lieu à aucun précipité, ou, lorsque les liqueurs sont concentrées, en produit un léger, bleuâtre, dont la couleur ne change pas par l'ébullition.

« M. Gay-Lussac a recommandé, le premier, en 1813, (*Annales de chimie*, t. 85, p. 206), le sulfate rouge de manganèse, comme le meilleur réactif que l'on puisse employer pour reconnaître quand un corps est susceptible de s'oxider. Ce sel, que les uns regardent comme un sulfate de sesqui-oxide de manganèse (sulfate manganique), d'autres comme un sulfate de bi-oxide, et quelques-uns comme un sulfate de protoxide mêlé d'acide hypermanganique, (M. Pearsal), s'obtient, comme on sait, en faisant digérer du perodixe de manganèse, réduit en poudre impalpable, dans de l'acide sulfurique concentré, pendant plusieurs jours : il en résulte une liqueur d'un beau rouge, très acide, qui est le sel en question. Tous les corps combustibles avides d'oxigène, les matières organiques, les acides peu oxigénés, tels que les acidessulfureux, phosphoreux, hyponitrique, etc., lui font perdre sa belle couleur, en le ramenant à l'état de sel de protoxide. On pourrait donc l'employer pour rechercher la présence de l'acide sulfureux dans l'acide hydrochlorique du commerce, puisque quelques gouttes de cette liqueur rouge versées dans celui-ci, sont décolorées subitement, pour peu qu'il y ait des traces du premier de ces acides. Mais l'emploi de ce réactif, dans ce cas, n'offre pas tous les avantages, qu'au premier abord, il semblerait présenter. D'abord, ce sel, comme tous les sels rouges de manganèse, n'est pas très stable ; il se décolore à la longue au contact de l'air, et subitement, par l'addition de l'eau ;

mais, en outre, il a l'inconvénient d'être détruit par l'acide hyponitrique, comme par l'acide sulfureux; d'où il suit qu'un acide hydrochlorique contenant de l'acide hyponitrique, ce qui arrive assez souvent, comme nous l'avons déjà dit précédemment, agirait sur ce réactif comme s'il renfermait de l'acide sulfureux, ce qui entraînerait dans des méprises les personnes peu au fait des manipulations chimiques.

« Consulté à chaque instant par les industriels de notre ville, sur la pureté des acides hydrochloriques des fabriques, en consommant nous-mêmes une grande quantité pour la fabrication des eaux minérales gazeuses que nous avons établies en grand un des premiers à Rouen, nous avons dû chercher un procédé simple, prompt et infaillible pour découvrir les plus petites traces d'acide sulfureux dans ces acides. Celui que nous allons indiquer réunit toutes les conditions pour devenir usuel dans les mains des personnes les moins habiles; il parle aux yeux et est de l'exécution la plus facile. Depuis deux ans nous l'enseignons dans nos cours, et il n'a jamais trahi nos espérances.

« Ce procédé est fondé sur l'action qu'exerce le protochlorure d'étain (sel d'étain du commerce) sur l'acide sulfureux. Pelletier père nous a appris, il y a fort long-temps, (*Annales de chimie*, t. 12, p. 231; — 1792), que, mis en contact avec ce dernier, il le désoxigène et donne lieu à un précipité d'un beau jaune, consistant en soufre et en peroxide d'étain.

« Voici comment on opère :

« On met dans un verre une demi-once (16 grammes) environ de l'acide hydrochlorique dont on veut faire l'essai; on y ajoute 2 à 3 gros (8 à 12 grammes) de sel d'étain bien blanc et non altéré par l'air; on remue avec un tube, et l'on verse sur le tout deux ou trois fois autant d'eau distillée, en agitant.

« Lorsque l'acide hydrochlorique ne contient pas d'acide sulfureux, il ne se présente aucun phénomène remarquable après l'addition du sel et de l'eau ; le premier se dissout, et la liqueur devient seulement un peu trouble, par suite de l'action de l'air sur le sel.

« Mais, pour peu que cet acide renferme d'acide sulfureux, on voit, immédiatement après l'addition du sel d'étain, l'acide se troubler, devenir jaune, et, dès qu'on a ajouté l'eau distillée, on sent très manifestement l'odeur de l'hydrogène sulfuré, et la liqueur prend une teinte brune, en déposant une poudre de même couleur. Ces phénomènes sont tellement apparents, qu'on ne peut hésiter un instant sur la présence ou l'absence de l'acide sulfureux.

« Quelquefois, la couleur brune ne se développe qu'au bout de quelques minutes ; elle est d'autant plus foncée, que la proportion d'acide sulfureux est plus forte. Le dégagement d'hydrogène sulfuré n'a lieu qu'au moment où on étend l'acide d'eau. En laissant reposer la liqueur colorée, il se dépose une poudre d'un jaune brun ; c'est un mélange de sulfure d'étain et de peroxide d'étain, comme nous nous en sommes assurés.

« Il est facile d'expliquer cette réaction curieuse. Une portion de sel d'étain se transforme en perchlorure, aux dépens de la seconde portion de ce composé, tandis que l'étain, devenu libre, réagit sur l'acide sulfureux, de manière à produire tout à la fois du peroxide et du protosulfure d'étain. Quant à la petite quantité d'hydrogène sulfuré qui prend naissance aussitôt après l'addition de l'eau, elle provient de la dissolution d'un peu de sulfure d'étain, formé dans l'acide hydrochlorique qui est en présence.

« Il est essentiel, pour obtenir les phénomènes que nous avons indiqués, de mettre le sel d'étain en contact avec l'acide hydrochlorique, avant d'y ajouter l'eau ; car, si l'on commençait par étendre l'acide, l'addition du sel ne produirait aucune coloration.

« Le procédé analytique dont nous venons de parler se recommande, comme on voit, par la simplicité et la promptitude de son exécution : car, en une minute, on peut être fixé sur la pureté d'un acide hydrochlorique, sans embarras comme sans dépenses. Il est d'une telle fidélité, qu'un centième d'acide sulfureux ne peut échapper à l'observation, ainsi que nous nous en sommes assurés à différentes reprises. Tous ces avantages doivent en faire adopter l'emploi, aussi bien dans les laboratoires que dans les ateliers. Déjà nos élèves en ont répandu l'usage dans la plupart des fabriques de Rouen. »

(Note 4). — *Expériences faites par M. Dubuc, avec diverses espèces de charbons.*

« J'ai d'abord tenté quelques essais, en petit, avec ces charbons, sur plusieurs sortes de vins, pour leur clarification : il en résulta, en définitif, que six à huit grains, ou 3 à 4 décigrammes de charbon léger, suffisaient au collage d'un litre de vin rouge ou blanc. En conséquence, je fis, en 1833 et en 1834, les quatre expériences suivantes, dont le succès ne s'est pas démenti jusqu'à ce jour.

« Première expérience. — Dans dix litres de vin rouge, dit de Mâcon, jugé assez mûr pour être mis en bouteilles, j'ajoutai quatre grammes ou un gros de charbon préparé avec des tiges rouies de pommes de terre, et deux grammes de sel gris ordinaire. On agita bien le tout ensemble, à plusieurs reprises, afin de mettre en contact la composition clarifiante avec le fluide à clarifier. Après huit jours de repos, le vin était parfaitement clair et il fut mis en bouteilles. Depuis près de deux ans, ce fluide n'a pas déposé, et conserve toutes ses bonnes qualités.

« La même opération eut lieu sur dix litres de vin blanc, dit de Châblis, et j'en obtins les mêmes résultats.

« D'autres essais que je fis sur des vins rouges et blancs de diverses qualités avec le charbon de fécule ou de gomme, me prouvèrent également que leur vertu clarifiante égalait, au moins, celle du charbon obtenu des tiges de solanées.

« 2e Expérience. — Au mois de juin 1833 et en octobre 1834, je collai deux feuillettes (un hectolitre) de vin rouge, en employant à cette opération, pour l'une, du charbon de fécule, et pour l'autre, celui de tiges de pommes de terre.

« Voici le procédé pour le collage des vins, par cette nouvelle méthode :

« *Procédé.* — D'abord, on fait fondre une once de sel gris, dit sel de cuisine, dans un litre d'eau à moitié chaude ; puis on ajoute à l'eau salée une once et demie (48 grammes) de charbon et un gros de poivre ; on délaie bien le tout, et l'on mêle cette composition au vin, puis on agite fortement pendant quelques minutes, afin que le charbon soit bien divisé dans la liqueur à clarifier. On bondonne la futaille, et, vingt-quatre heures après, on agite le vin de nouveau. Après huit jours de repos, le vin est parfaitement clair et bon à tirer.

« 3e Expérience. — Celle-ci eut lieu également sur un hectolitre de vin blanc, par le procédé employé à la deuxième expérience. Seulement, on mit deux onces de charbon, au lieu d'une once et demie, vu que le vin blanc est, en général, plus difficile à clarifier que le rouge[1] : mais, dans l'un comme dans l'autre cas, la matière charbonneuse, en se précipitant lentement au fond des futailles,

[1] « Ce n'est pas là une assertion hazardée ; tous les œnologistes ont fait cette remarque, *savoir :* que les vins blancs, en général, se clarifient plus difficilement que les vins rouges et sont en outre plus sujets à *graisser* que ces derniers, s'ils sont mal clarifiés avant leur mise en bouteilles. »

entraîne avec elle les corps hétérogènes très divisés et suspendus dans les vins, et que le soutirage répété de ces fluides n'en sépare jamais complètement. (Chaptal, Parmentier, etc.)

« Enfin, les vins, ainsi traités avant de les tirer en bouteilles, ne perdent rien de leur couleur ni du goût qui leur est naturel. J'ai clarifié, par cette méthode, quatre sortes de vins, et j'en ai toujours obtenu des résultats satisfaisants. J'ignore si le sel et une dose minime de poivre, ajoutés au charbon, sont essentiellement utiles au collage du vin; mais, ce que je puis assurer, c'est qu'ils ne nuisent pas à l'opération; d'ailleurs, la plupart des œnologistes en conseillent l'usage [1].

« 4e Expérience. — Souvent, surtout à certaines époques de l'année, mai et septembre, disent les œnologistes, le vin en tonneau, même celui en bouteilles, sont troublés par une lie volante très déliée et par de légers filaments qui en déprécient la qualité naturelle, si l'on ne se hâte de les soustraire au fluide vineux; une once d'un de nos charbons légers, bien mêlée à une feuillette de ces vins (quatre à cinq grains par litre), suffit à leur clarification. Le charbon, en se déposant au fond du vase, entraîne avec lui les corps hétérogènes qui troublaient le vin.

« Ce procédé, extrêmement simple dans son application, et qui n'altère aucunement la qualité des vins, est sans doute bien à préférer aux glaires d'œufs, à l'eau salée, aux

[1] « Depuis plus de quarante ans, j'emploie à coller un demi-muids de vin, trois blancs d'œufs, deux onces de sel gris et un peu de poivre, le tout bien délayé dans une pinte d'eau. En huit jours, cette composition clarifie parfaitement le vin, et je m'en suis toujours bien trouvé. On opère cette clarification par le prodédé indiqué en l'expérience deuxième de ce travail. »

cailloux calcinés, aux copeaux de hêtre, etc, dont on conseille l'usage pour réparer les vins dont nous venons de parler.

« Tout porte à croire, par analogie, que nos charbons pourraient encore servir à purifier les vins blancs mousseux, souvent gâtés par une matière gluante filandreuse, matière connue aujourd'hui sous le nom de *glaïadine* ; mais je n'ai pas eu l'occasion d'en faire l'essai. Néanmoins, ce moyen simple serait bien préférable pour clarifier ces vins, à la liqueur dite *œnologique* à base de tannin, proposée par M. Le François, pharmacien à Châlons-sur-Marne, pour atteindre le même but.

« Voir, à cet égard, une longue dissertation sur le collage et la clarification de ces vins filants, imprimée dans le numéro III du *Journal de Pharmacie et des Sciences accessoires*, année 1830, etc.

« Nous avons également reconnu que ces mêmes charbons avaient la propriété de clarifier parfaitement les liqueurs de table à base d'alcool, sans nuire à leur couleur naturelle ni sans détruire l'arôme qui les caractérise; dix à douze grains suffisent à la clarification d'un litre de ces fluides: on agite le tout ensemble plusieurs fois, puis l'on filtre, après vingt-quatre heures de repos.

« Nous croyons donc que les liquoristes pourront faire une utile application de ces charbons pour clarifier les liqueurs de table; que le pharmacien pourra également, ainsi que le confiseur, en tirer parti dans la pratique de leur art.

« Nous ajouterons, d'après quelques essais, que le charbon de fécule pourrait aussi convenir au collage de la bière avant sa mise en bouteilles, et remplacer, vu la modicité de son prix, l'ichtyocolle et la gélatine, que les brasseurs emploient à cette opération, et dont l'usage n'est pas toujours sans inconvénients, surtout en été.

« Enfin, on peut également coller les vins et clarifier les liqueurs alcooliques sucrées avec du charbon préparé avec des pommes de terre : seulement, il convient d'en mettre un huitième de plus, toutes choses égales, que de celui de fécule.

« Nous reviendrons sur ce charbon dans la seconde partie de ce Mémoire.

« Les charbons qui ont servi à l'œnologie des vins, pour les coller, et à la clarification des sirops, des liqueurs de table, etc., prennent une couleur noire *grisâtre*, et perdent, en outre, de leur légèreté naturelle ; nous ignorons s'ils reprendraient leurs propriétés clarifiantes, étant calcinés de nouveau, à vase clos. Nous pourrons nous occuper, plus tard, de cet objet.

« *Résumé et Résultats de ces différents essais.* — Nous croyons pouvoir en conclure :

« 1° Que les quatre sortes de charbons (en y comprenant celui de pommes de terre) qui ont servi à nos opérations œnologiques, sont plus légers, à volume égal, plus hygrométriques par leur contact avec l'eau, et d'une autre nature, vu leur composition chimique, que le charbon de bois ordinaire ;

« 2° Qu'ils ont la propriété particulière de pouvoir clarifier les vins, la bière, les liqueurs sucrées alcooliques, les sucs acidules, etc., sans leur enlever leur couleur ni sans détruire l'arôme qui leur est naturel ; qualités que n'ont pas toujours les charbons de bois ligneux, en y comprenant la braise de boulanger ;

« 3° Enfin, que le charbon préparé avec les tubercules du *Solanum tuberosum*, jouit également de la propriété clarifiante, comme ceux produits par la fécule, etc.

« Nous terminerons ce travail par les observations et considérations suivantes, sur d'autres propriétés que nous croyons

encore appartenir, assez exclusivement, aux diverses sortes de charbons qui nous ont servi à faire les expériences précédentes.

« D'abord, nous traiterons de leur fabrication et de leur prix de revient.

« Puis, de leur emploi dans les arts, tels que la pyrotechnie, pour servir à faire de la poudre à tirer, dans la peinture, etc.

« Enfin, nous terminerons par une courte dissertation sur leur vertu médicinale, comparée à celle qu'on attribue, de nos jours, au charbon provenant d'arbres de haut jet.

« Si nous proposions de substituer ces charbons aux charbons ordinaires, dans les ménages ou dans les usines, nécessairement on nous opposerait avec raison leur prix trop élevé; mais, pour servir dans les cas où nous les indiquons, l'objection devient presque nulle. En effet, cinquante kilogrammes ou cent livres *marc* de fécule, coûtent, année commune, douze ou quinze francs, et rendent environ douze kilogrammes de beau charbon. Ce charbon revient donc, les frais de fabrication compris, au plus à cinq centimes l'once.

« Si l'on opère sur des pommes de terre desséchées [1], l'on obtient un charbon très analogue, pour ses vertus clarifiantes, à celui préparé avec la fécule pure, et dont le prix de revient est au premier, comme trois sont à cinq. Car cent livres *marc* de ce tubercule, qui coûtent, année commune, environ deux francs, rendent jusqu'à six livres de charbon, toujours identique dans ses effets, soit qu'on le

[1] « On pourrait également carboniser les pommes de terre avant leur dessiccation ; mais alors l'opération serait plus longue et plus dispendieuse, vu la grandeur des vases qu'il faudrait employer, l'augmentation du combustible, etc.; cent livres de ces racines coûtent au plus quinze centimes pour leur dessiccation »

prépare avec des pommes de terre vertes ou préalablement desséchées.

« Enfin, ces sortes de charbons clarifiants reviendraient encore à meilleur compte, étant faits avec des tiges de pommes de terre rouies et autres végétaux analogues, *ordinairement perdus*, tels que le *phytolacca decandra*, l'*ortie*, l'*eupatorium cannabinum*, la chenevotte, les tiges de colza après la récolte de la graine [1].

« Voici le procédé que j'ai employé pour faire les différents charbons dont je me suis servi dans mes expériences.

« Cette opération est simple : il suffit de remplir, aux deux tiers, un creuset ordinaire de fécule, vu que cette matière se gonfle par la chaleur ; on ajuste un couvercle au creuset, qu'on a soin de luter avec de l'argile détrempée ; le bec du vase doit rester ouvert un certain temps, pour donner issue aux vapeurs qui se dégagent pendant l'opération. L'appareil étant ainsi disposé, on le chauffe modérément pendant une heure : puis on augmente le feu, de manière que le creuset reste rouge ainsi pendant une heure ; alors on bouche le bec du creuset et on laisse le tout refroidir ; si l'on a employé deux kilogrammes de fécule, on trouve dans le creuset près de cinq cents grammes d'un beau charbon, léger, spongieux et brillant.

« Si l'on carbonise des tiges rouies de solanée ou de tout autre végétal, ou encore de la pomme de terre desséchée, alors on en remplit complètement le creuset, vu que ces matières ne se boursouflent pas, comme la fécule, par l'action de la chaleur ; du reste, l'opération est la même.

[1] « Ces végétaux, et leurs analogues à tiges élevées, se rouissent bien par leur exposition au grand air, comme cela se pratique pour le rouissage du lin et du chanvre, quand les tiges sont blanches. Alors elles sont bonnes à carboniser. Tous ces charbons diffèrent peu de celui de fécule. »

« Ces derniers charbons sont moins spongieux et un peu moins brillants que celui de fécule, mais ils ont, à très peu près, les propriétés clarifiantes de ce dernier.

« Enfin, on pourrait fabriquer ces différents charbons par les procédés mis en usage pour faire les charbons de bois ordinaires et le noir d'os dans les usines : étant ainsi préparés en grand, et si l'on en retirait l'acide pyroligneux, le goudron et le gaz pour l'éclairage, alors ils reviendraient à un prix inférieur à ceux obtenus par la méthode que nous venons d'indiquer; ce qui en faciliterait de plus en plus l'emploi dans les sciences et dans les arts [1].

« J'ai tenté diverses expériences pyrotechniques avec ces sortes de charbons, en les mêlant au lycopodium, au nitrate de potasse, à la limaille de fer, à celle de zinc, de cuivre, etc.; tous ces mélanges répandent, par leur inflammation, surtout dans l'obscurité, une lumière et des jets de feu superbes, et tout porte à croire que ces charbons sont, par leur nature, plus convenables à l'art de l'artificier, que les charbons de bois ordinaires.

« Nous croyons encore que ces mêmes charbons, vu leur légèreté, leur porosité et leur peu d'hygrométricité à l'air, pourraient suppléer avec avantage les charbons de bois blanc, dans la composition de la poudre à canon; car on sait, en général, que les poudres explosives préparées avec ces derniers, ne sont pas toujours identiques dans leurs effets, et il est à croire que nos charbons n'auraient pas cet inconvénient : au reste, ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle n'est pas dénuée de fondement, surtout si l'on considère

[1] « C'est ici un nouveau genre d'industrie que nous proposons et dont les résultats tendent à favoriser la culture de la pomme de terre et à en utiliser les produits, dont une partie est ordinairement perdue. Il en est de même de quelques autres plantes agrestes, dont on pourrait faire du charbon excellent pour les arts, vu son analogie avec celui des tiges rouies de pommes de terre, etc. »

les différences physiques et chimiques qui existent entre eux et les charbons de bois blancs (voir, à cet égard, la Chimie de Chaptal, appliquée aux arts, article *poudre à tirer*). C'est donc à l'expérience à décider si l'on peut accorder la préférence aux charbons que nous avons préparés avec des matières organiques végétales, sur ceux obtenus du bois blanc, pour la fabrication des poudres fulminantes et pour les opérations de l'artificier.

« Ces mêmes charbons pourront aussi recevoir diverses autres applications dans les arts utiles ou d'agrément : elles serviront, par exemple, à faire la base de la poudre dentifrice, de celle de fard, pour la peinture, dans la fabrication de l'acier, et même pour concentrer la chaleur dans certains cas, vu qu'ils sont encore plus mauvais conducteurs du calorique que le charbon de bois, etc., etc.

« Enfin, la médecine, dit Fourcroy, s'occupe depuis longtemps, avec un intérêt particulier, de la recherche de matières *antiseptiques* et de prophylactiques propres à combattre ou à préserver des maladies putrides et contagieuses; mais c'est spécialement depuis l'apparition du *choléra-morbus* en Europe, que des médecins ont proposé la poudre de charbon pour la guérison de cette affreuse maladie; malheureusement, rien ne semble justifier, jusqu'à ce jour, l'efficacité de ce nouveau moyen thérapeutique contre le *choléra*. Voir, à cet égard, les Gazettes de santé, et particulièrement un mémoire du docteur Brossier, imprimé en 1832, dans le Mémorial publié par l'Académie royale de Strasbourg.

« Néanmoins, l'expérience prouve que le carbone (je ne dis pas le diamant) possède, en raison de sa nature et de sa pureté relatives, diverses propriétés qui sont bien loin d'être identiques : c'est ainsi, par exemple, que les charbons ternes ont une action décolorante et antiseptique plus énergique que les charbons brillants. Ne peut-on pas en

conclure que ces anomalies, bien apparentes, sont dues à la composition variée qui existe chimiquement entre les différentes sortes de charbons végétaux, employés au traitement des maladies et dans les arts? [1]

« Nous l'avons déjà dit, en 1817, dans notre ouvrage sur les charbons de gros bois, et nous le répétons aujourd'hui avec encore plus de confiance :

« Tant que les médecins n'auront pas fait d'essais variés « et comparatifs avec les différentes sortes de charbons, « d'origine végétale, leur application en thérapeutique « n'offrira rien de positif; car tel charbon, vu sa compo- « sition naturelle, produira un effet qu'on chercherait en « vain dans tel autre. »

« Nous croyons donc, par ces différents motifs, qu'un bon ouvrage pratique reste à faire pour déterminer les vertus comparatives des charbons divers, en médecine et dans les arts.

« Il résulte de ces dernières observations que les charbons provenant de matières organiques végétales, ne sont pas d'un prix assez élevé pour en interdire l'emploi en médecine, dans l'œnologie, en pyrotechnie, dans différents arts utiles; peut-être même trouvera-t-on le moyen de les utiliser dans les ateliers de teinturerie. »

(Note 5.) — Je n'ai su qu'après la Séance publique, que M. Loth, long-temps professeur de Mathématiques spéciales au Lycée de Rouen, et membre résidant de l'Académie, était décédé à Sartilly, près Avranches, son pays natal, où il s'était retiré et exerçait les fonctions du ministère ecclésiastique. Je lui consacrerai un article spécial dans la Nécrologie du prochain exercice.

[1] Tous les chimistes sont d'accord sur la différence notable qui existe *chimiquement* entre les charbons végétaux : les uns sont plus oxigénés, d'autres plus hydrogénés, etc. De là, aussi, résulte l'anomalie de leurs effets dans la thérapeutique, dans les arts, etc.

(Note 6.) — M. Person, après avoir lu quelques passages du mémoire de M. Comte, qui font connaître l'hypothèse de La Place et la vérification proposée, montre en peu de mots que cette prétendue vérification n'est fondée que sur un paralogisme.

Il continue ainsi :

« Il me reste maintenant à montrer, non pas que l'hypothèse de La Place est fausse, car, au contraire, je suis très disposé à y croire, mais seulement à faire voir combien l'auteur du mémoire s'est trompé quand il a cru en donner une vérification mathématique.

« Remarquons déjà que, dans le mouvement d'une planète, la force centrifuge, à un instant quelconque, est nécessairement égale à l'attraction ; sans quoi, la planète sortirait de son orbite. Cette égalité des deux forces donne une équation, d'où l'on peut tirer aisément une valeur approchée du temps de la révolution, pourvu que l'orbite soit à peu près circulaire, ce qui est le cas des planètes et des satellites. Or, c'est précisement cette formule que prend l'auteur, dans une intention particulière il est vrai ; mais, toujours est-il que, s'il y met, comme il le fait, les données relatives à une planète, il doit nécessairement tomber sur une valeur approchée du temps de sa révolution ; la formule est faite pour cela ; mais aussi cela ne prouve absolument rien, relativement à l'hypothèse à vérifier.

« Pour nous en convaincre, voyons la marche que suit l'auteur. Il suppose l'atmosphère du soleil étendue jusqu'à une certaine planète, et cherche quelle était alors la durée de la rotation du soleil. Pour cela, il considére une molécule posée sur un point de l'orbite, et, pour trouver la durée de la révolution de cette molécule, il lui suppose, à elle qui éprouve déjà la même attraction que la planète, puisqu'elle est à la même distance du centre du Soleil, il lui suppose, dis-je, précisément la même force centrifuge et par

conséquent la même vitesse tangentielle ; c'est-à-dire qu'il la met identiquement dans les mêmes circonstances que la planète ; et, trouvant alors qu'elle tourne comme elle, il conclut que l'hypothèse de La Place est vérifiée par cette coïncidence *frappante !* On voit que, s'il y a quelque chose de frappant dans cette coïncidence, c'est qu'elle soit entièrement l'ouvrage de l'auteur, sans qu'il s'en doute.

« Le cercle vicieux dans lequel M. Comte est tombé pourrait se résumer ainsi : *Je suppose, dans ma formule, que le soleil tourne comme la planète ; et je trouve, tout calcul fait, qu'il tourne comme la planète.* Il est vrai qu'il fait la supposition sans s'en douter, parce qu'il n'est pas remonté à l'origine de la formule qu'il emploie et dans laquelle cette supposition se trouve implicitement comprise. En écrivant que la molécule qu'il considère est placée sur l'orbite, et que de plus la force centrifuge est égale à l'attraction, il donne nécessairement à cette molécule une vitesse tangentielle égale à celle de la planète, et dès lors le temps de la révolution ne peut pas être différent.

« Du reste, cette tentative infructueuse de vérification n'attaque en rien l'hypothèse d'Herschel et de La Place ; cette hypothèse, qui a fait oublier les théories de Buffon et de tant d'autres, demeure avec toute sa probabilité. »

(Note 7). — L'Académie a reçu de M. le Préfet la lettre suivante, dans la séance du 30 janvier 1835.

Rouen, le 29 janvier 1835.

A Monsieur le Président de l'Académie de Rouen.

« Monsieur le Président,

« Au mois d'août 1831, l'Académie a définitivement adopté le plan d'une statistique générale du département de la Seine-Inférieure, qui lui avait été demandé par mes prédécesseurs et par moi.

« Je l'ai examiné avec une sérieuse attention : je l'ai comparé aux meilleurs ouvrages de ce genre, et j'ai reconnu que rien ne pouvait être changé à ce travail préparatoire, fruit de la réflexion et des recherches d'un corps aussi distingué.

« L'Académie, *qui a conçu ce plan*, mettra sans doute le même zèle à concourir à son exécution. Nulle part je ne trouverai une réunion d'hommes plus instruits de l'histoire locale que les membres de cette illustre corporation. Voudra-t-elle me permettre de signaler à son attention les matières de cette statistique qu'elle pourrait charger ses membres de traiter? Je confierai à d'autres hommes spéciaux celles qui ne seraient pas de son ressort.

« L'Académie traiterait :

« Au titre premier, les chapitres qu'il comprend ; (ce chapitre, intitulé *Topographie*, a été échangé depuis avec la Société centrale d'Agriculture, sur sa demande ; elle a offert en échange à l'Académie, qui l'a accepté, le chapitre intitulé : *Météorologie*).

« Au deuxième livre, le titre premier, divisé en cinq chapitres :

« 1° Temps antiques ;

« 2° Romains ;

« 3° Neustrie, de Clovis à Rollon ;

« 4° De Rollon à Philippe-Auguste ;

« 5° De Philippe-Auguste à 1788 ;

« 6° De 1788 à l'époque actuelle.

« Au titre quatre, les chapitres qu'il renferme sous le titre *Mœurs et Langage*.

« Au livre troisième, intitulé *Sciences*, *Lettres et Arts*, les six chapitres qu'il contient.

« Au livre septième, intitulé *Etat politique*, le titre des cultes et celui des droits politiques.

« Enfin, le titre septième tout entier, intitulé : *Instruction publique*.

« Tel serait, M le président, l'ensemble des travaux que je croirais pouvoir demander à l'Académie, et qu'elle devrait, si elle agréait ma proposition, diviser entre ses membres.

« J'ai l'honneur, etc. »

L'Académie a, depuis, procédé à cette division.

Par une autre lettre, en date du 12 mars 1835, contenant une ampliation de l'arrêté qui constitue la commission centrale de statistique, M. le préfet a annoncé à l'Académie que son président et ses deux secrétaires étaient appelés à faire partie de cette commission.

Celle-ci s'est assemblée à la préfecture, sous la présidence de M. le préfet, et s'est définitivement constituée.

(Note 8.) — Le prix extraordinaire de six cents francs n'a pas été remporté ; mais, l'Académie a accordé à M. Charles Le Blond, naturaliste à Paris, une médaille d'or de la valeur de trois cents francs, valeur ordinaire de ses prix, à titre d'encouragement, pour un mémoire remarquable *sur les filaires et les strongles*, mémoire qui sera inséré, en entier, dans le Précis de 1835.

(Note 9.) — En écrivant ces lignes, je me proposais fermement de définir, dans les notes qui suivent mon rapport, moi qui serais difficilement rangé, je pense, par mes concitoyens, et d'après toute ma vie, au nombre des ennemis du progrès réel, ce que j'entendais par *vrai progrès*.

Je voulais montrer l'immense différence qu'il y a entre un changement irréfléchi, qui mène à un bouleversement inévitable dans des institutions sagement établies, et la progression naturelle et profitable que ces mêmes institutions servent à provoquer et surtout à constater. J'aurais fait voir aux esprits impatients auxquels je m'adresse, qu'ils con-

fondent, avec une partialité qu'ils dissimulent mal, les devoirs d'un sénat scientifique, littéraire et artistique, qui porte des jugements et rend des arrêts, et ceux d'une société industrielle qui repose sur une base toute différente! Ils auraient senti, alors, qu'ils cédaient trop eux-mêmes à des inspirations passionnées, qui ne tendent à rien moins qu'à faire descendre de quelques dégrés les institutions académiques et par suite les sciences et les arts eux-mêmes! Oui, sans doute, le progrès social amène de temps en temps ces utiles et même désirables révolutions qui élèvent les classes moyennes; mais, en maintenant la société elle-même au point où la civilisation progressive l'avait amenée! Car ces révolutions perdent leur heureux caractère, quand c'est la classe moyenne elle-même qui précipite l'époque de son avancement, et, dans une impatience déplorable, rabaisse les institutions jusqu'à soi, au lieu de s'élever jusqu'à elles! Les esprits supérieurs conçoivent mal une telle ambition, qui ne peut produire que des luttes peu honorables, au lieu d'une noble et fructueuse émulation!

J'aurais ensuite facilement prouvé, je crois, que, dans les sciences, les lettres et les arts, depuis bientôt un siècle, l'Académie de Rouen a toujours marché en avant! Aucun triomphe, aucun hommage patriotique ne l'a vue absente; la première, elle en a provoqué d'honorables, qui en ont eux-mêmes engendré d'autres, auxquels elle s'est généreusement associée, et auxquels aussi elle aurait désiré tout le succès qu'ils méritaient par leur objet! J'aurais mis en évidence, enfin, que le progrès n'est pas, en effet, pour elle, comme on l'a dit avec plus d'esprit peut-être que de jugement, *à revenir à l'inoculation quand on a la vaccine;* mais à ne pas se laisser entraîner par ces prétendus hommes du progrès, qui disent, eux, aujourd'hui: *que la vaccine est insuffisante; qu'elle dégénère, perd sa vertu, et qu'il faut recommencer l'opération!*

Folie ou complot !

Dans l'un et l'autre cas, la résistance passive est de droit et de simple bon sens !

J'évite d'entamer, pour ainsi dire, cette discussion, qui offre, comme on voit, un bien vaste champ ! Elle ne serait plus opportune, peut-être même possible aujourd'hui : depuis le 8 août, il s'est passé des choses qui m'imposeraient, ou des réticences nuisibles à ma cause, ou une apparence d'hostilité qui n'est ni dans ma pensée, ni dans mes sentiments. En pareil cas, la sagesse est de s'abstenir ; ainsi faisons-nous ! Mais le temps se hâte aujourd'hui : patience donc, il aura bientôt jugé le procès !

Un dernier mot, mais qui dit tout ! La révolution de 89 est à jamais consommée ; c'est une conviction profondément gravée dans mon cœur et dans celui de mes amis ; préparée bien avant le quinzième siècle, elle fut décidément semée dans le seizième ; ses germes de plus en plus développés n'ont porté leurs fruits qu'à la fin du dix-huitième ; après moins de cinquante ans, *il ne reste donc plus qu'à la rectifier et à la compléter, mais non à la recommencer !*

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PRONONCÉ

PAR M. PERSON,

DANS LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1835.

MESSIEURS,

Vos statuts accordent la parole, dès la première séance, à celui que vous voulez bien admettre parmi vous. C'est une occasion dont je ne manquerai pas de profiter pour vous témoigner ma reconnaissance. Je m'étais présenté dans des circonstances telles, que je dois maintenant me regarder ici comme sous le poids d'une véritable dette. Aussi, vous pouvez être sûrs, Messieurs, que le zèle, au moins, ne me manquera pas pour m'acquitter, et que tous mes efforts tendront à faire que l'Académie n'ait pas à se repentir de sa générosité.

Je demanderai la permission de vous soumettre aujourd'hui quelques idées relatives au mécanisme de la vision. Le phénomène de la vision, considéré dans toute sa généralité, se rattache à plusieurs sciences; il faut recourir à l'anatomie, pour savoir si les mouvements continuels de l'iris sont dûs à une contraction musculaire, ou bien à une propriété du tissu érectile. C'est à la physiologie à nous dire quelle membrane de l'œil est l'organe essentiel de la vision; si c'est la rétine, comme on le croit généralement, ou la choroïde, comme le prétendaient Mariote et le physiologiste Lecat, dont le nom ici n'est pas inconnu. La part de la philosophie n'est pas la moins importante; les idées qui nous viennent par la vue sont si nombreuses, si variées, sujettes à tant d'erreurs, que ce n'est pas une petite affaire que de mettre de l'ordre dans ce cahos. Pourquoi voyons-nous droit ce qui se peint renversé dans l'œil? pourquoi les objets paraissent-ils, tantôt simples, tantôt doubles? pourquoi semblent-ils si distinctement hors de nous, tandis que la sensation est en nous? Il y a là, comme on voit, une foule de questions qui rentrent dans le domaine de la philosophie.

Quant à la physique, son affaire principale est d'expliquer la marche de la lumière dans l'œil, et comme cet organe a la plus grande analogie avec certains instruments d'optique, l'explication, au moins, quand on la considère en gros, est facile et parfaitement satisfaisante. Cependant, il reste une grave difficulté. Quand une lunette, par exemple, fait voir nettement un objet placé à une certaine distance, on est obligé de changer sa longueur ou la courbure des verres, pour qu'elle donne aussi nettement l'image d'un objet plus voisin. De même, la disposition de l'œil doit être nécessairement différente, pour voir de loin et pour voir de près; il n'y a pas le moindre doute là-dessus; mais, jusqu'à présent, on n'a pas encore établi, d'une manière bien certaine,

le changement que l'œil éprouve alors. Je ne parlerai pas de différentes explications qui ont été successivement proposées ; je m'arrêterai seulement à démontrer l'insuffisance de celle qui est généralement admise aujourd'hui, et j'indiquerai ensuite par quel mécanisme se fait, suivant moi, la vision à différentes distances.

Remarquons d'abord que les changements de l'œil n'ont pas besoin d'être aussi considérables qu'on pourrait le croire : un œil artificiel de grandeur naturelle, ou tout simplement une lentille d'un pouce de foyer, donnent une image sensiblement aussi nette des objets placés à deux pieds et des objets placés à deux mille pieds : reste donc seulement à expliquer comment l'image peut être également nette, depuis la distance de deux pieds jusqu'à celle de quatre à cinq pouces, limite ordinaire de la vue distincte.

L'explication généralement adoptée est celle que l'astronome La Hire a consignée dans les Mémoires de l'Académie des sciences, pour 1685. Il observe d'abord, que nous contractons la pupille quand nous regardons de près ; ensuite, il remarque qu'avec un très petit trou percé dans une carte, on voit distinctement, même a de très petites distances, comme de deux ou trois pouces ; et de là il conclut que c'est par un rétrécissement convenable de la pupille, que l'œil s'adapte à la vision des objets très rapprochés.

Sans parler de différentes objections qu'on peut élever contre cette explication, j'indiquerai immédiatement une expérience très simple qui la renverse tout-à-fait. Qu'on fasse, dans une carte, deux trous d'épingle assez voisins pour que la lumière qui passe par ces trous puisse traverser la pupille ; qu'on regarde avec cet appareil un point placé à quelques pouces de distance, on le verra double en général, mais on peut, et c'est là la chose essentielle, on peut, par la force de sa volonté, rapprocher les deux images ou même obtenir une coïncidence parfaite, par un effort conve-

nable, si on est suffisamment éloigné. On a, du reste, la con cience de cet effort, et, si on se relâche, l'image se double à l'instant. Dans tout cela, il est évident que l'iris ne joue aucun rôle, puisque la pupille reste constamment assez large pour donner passage aux deux rayons; les circonstances de l'expérience ne laissent, là-dessus, aucune espèce de doute.

Ainsi, l'œil, *indépendamment du retrécissement de la pupille*, a la faculté, par un effort convenable, de rassembler, en un point de la rétine, les rayons émanés d'un point de l'objet. Reste à savoir quelle modification il éprouve dans ce cas. Or, tout se réduit, comme nous allons le voir, à un changement de courbure dans le cristallin.

Commençons par remarquer que, si on comprime cette espèce de lentille par la circonférence, pendant qu'elle est encore dans la capsule, on la fait tomber manifestement sur les deux faces, et principalement sur la postérieure. Une très légère pression suffit, parce que les couches superficielles du cristallin sont véritablement fluides. D'ailleurs, comme, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons déterminer qu'un assez faible rapprochement des deux images dans l'expérience citée, il s'ensuit qu'un très petit changement de courbure suffit pour satisfaire aux conditions numériques du phénomène.

Maintenant, imaginons une lentille enchâssée dans la petite circonférence de l'iris: si elle est suffisamment molle, elle diminuera de diamètre toutes les fois que la pupille se rétrécira. Si, de plus, elle est enfermée dans une enveloppe flexible, elle conservera la forme d'une lentille, se bombant seulement davantage, pour gagner en épaisseur ce qu'elle perd en circonférence. Or, telle est précisément l'organisation et la disposition du cristallin. Il est enchâssé dans un anneau qui ressemble entièrement à l'iris, à cela près qu'il est plus épais et plus fort. L'usage des procès

ciliaires qui forment cet anneau, usage inconnu jusqu'ici, se trouverait dès-lors déterminé. On verrait aussi pourquoi la surface du cristallin reste toujours à l'état liquide; c'est évidemment pour que le changement de forme se fasse avec plus de facilité.

L'œil des oiseaux fournit une confirmation remarquable de l'explication dont nous venons de donner une idée. On sait combien est parfaite, chez ces animaux, la vision à différentes distances. A terre, ils ne laissent pas échapper la graine la plus imperceptible, et dans les airs, ils reconnaissent à des distances immenses les lieux qu'ils habitent. C'est la vue surtout qui les dirige, car l'odorat, chez eux, est presque nul. Or, l'anatomie fait voir que, dans l'œil des oiseaux, tout est merveilleusement disposé pour qu'il s'opère de grands changements dans la courbure du cristallin. Déjà celui-ci est d'une mollesse extrême; de plus, il est si bien enchâssé dans l'anneau du procès ciliaire, qu'on peut facilement enlever le tout d'une seule pièce. Enfin, cet anneau trouve, à sa grande circonférence, un point d'appui qui ne peut céder, puisque la sclérotique en avant est osseuse ou cartilagineuse; de sorte que tout le développement du disque se porte sur les parties qui doivent être comprimées.

Si, au contraire, nous examinons l'œil des poissons qui, à cause de l'imparfaite transparence du milieu qu'ils habitent, ne peuvent avoir qu'une vue fort bornée, nous trouvons d'abord que le cristallin est déjà sphérique, et, par conséquent, peu susceptible de prendre une plus forte courbure. Mais, de plus, l'organe auquel s'attribue l'usage de le modifier manque entièrement; car, ainsi que l'observe Cuvier, l'œil des poissons est dépourvu de procès ciliaires.

Maintenant, Messieurs, bien que cette théorie s'accorde avec les faits connus, et qu'elle soit, par conséquent, préférable à celles qu'on a jusqu'à présent proposées, je ne la

regarderai comme définitivement établie, qu' après un certain nombre de vérifications, que le temps ne m'a pas encore permis de faire, et dont j'aurai, je l'espère, l'honneur de soumettre bientôt les résultats à l'Académie. Mais, en attendant, l'expérience par laquelle je renverse la théorie adoptée est décisive, de sorte qu'il y a toujours au moins un pas de fait.

DES AVANTAGES

DE

L'ANALYSE MATHÉMATIQUE

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS

AVEC LA PLUPART DE NOS CONNAISSANCES.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

PAR M. GORS,

DANS LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1835.

Messieurs,

J'apprécie trop l'avantage d'appartenir à l'Académie de Rouen, et je suis trop flatté des suffrages dont vous m'avez honoré, pour ne pas céder au besoin de vous témoigner ici ma reconnaissance et de vous adresser mes remercîments. J'espère, par mon zèle, pouvoir suppléer à mes talents, dans le désir de me rendre digne d'une élection que je ne dois qu'à votre bienveillance.

Livré, par profession et par goût, à l'étude des sciences exactes, je me trouve ainsi rangé dans celle de vos sections qui s'occupe principalement de cette partie; cependant, je

ne m'en croirai pas moins obligé d'employer mes efforts pour participer à tous vos travaux en général. Cette coopération est un devoir, au reste, pour chacun de nous, parce que nos attributions ne sont pas tellement distinctes, tellement étrangères les unes aux autres, que nous ne puissions nous prêter des secours mutuels. Si une même communauté de sentiments, si le désir de contribuer aux progrès de toutes les connaissances, vous a réunis, il convient, pour atteindre plus sûrement ce but, qu'une même communauté d'idées, de talents, de moyens, préside à tous les travaux de l'Académie.

Il est plus rationnel, plus indispensable qu'on ne le pense peut-être généralement, d'établir des communications fréquentes entre ceux qui cultivent les sciences et les arts, et de les réunir en un même corps, quelle que soit, d'ailleurs, leur spécialité. C'est là une de ces idées heureuses qui ne peuvent manquer de conduire aux plus beaux résultats, puisqu'elles sont suggérées en quelque sorte par la nature même des choses.

En effet, entre toutes les productions diverses du génie, il existe des rapports plus ou moins nombreux, des relations plus ou moins intimes. Toutes se prêtent un mutuel appui. Elles ont sans doute chacune leurs attributs; mais il serait difficile, impossible même d'assigner les limites qui les séparent. Dans le vaste domaine de la nature, toutes les parties, quoique distinctes, sont coordonnées de telle sorte que, de l'une à l'autre, la transition est souvent imperceptible. Leur dépendance mutuelle se manifeste partout; aussi, pour découvrir complètement les vérités qui dépendent des éléments connus, faut-il embrasser souvent toute l'étendue de la science[1]. C'est par un esprit de com-

[1] Est enim perspicuum nullam artem in se versari.

Cic., *de Finib. Bon. et Mal.*

binaison que l'homme a atteint tant de connaissances élevées. Seules et séparées, elles seraient restées stériles : c'est de leur rapprochement, et pour ainsi dire de leur alliance, qu'on a vu surgir une foule de vérités nouvelles. L'étude des phénomènes célestes, entr'autres, nous en offre une preuve convaincante.

Les astres se meuvent suivant certaines lois : c'est la mécanique qui nous en donne l'explication; ils se meuvent dans des courbes dont l'analyse géométrique nous découvre les propriétés ; ils sont placés à des distances que la géométrie est parvenue à mesurer. Ces phénomènes nous sont transmis à travers le voile de l'atmosphère, qui est un théâtre de changements et d'illusions que la physique nous fait connaître; ils sont vus par notre œil, dont il faut étudier la structure pour apprécier la fidélité ou l'exactitude de ses rapports ; nous les apercevons par le moyen de la lumière dont nous devons approfondir la nature ; ils sont observés avec des instruments que les arts s'appliquent toujours à perfectionner, et dont il est essentiel surtout de découvrir les défauts et les avantages. On acquiert de nouvelles données très précieuses, si quelques-uns de ces phénomènes ont été déjà remarqués à d'autres époques, dont on peut alors fixer ou vérifier les dates. Il importe donc de savoir si les observations de ces phénomènes ne sont pas consignées dans les récits des historiens et les chants des poètes; si on ne les trouve pas dans les fables de la mythologie; si elles ne nous ont pas été transmises dans les sculptures allégoriques ou les caractères symboliques des monuments de l'antiquité; quels sont les noms des lieux où ces phénomènes ont été observés, pour déterminer et retrouver, par ce moyen, la position des villes dont il ne reste plus aucun vestige, et éclaircir ainsi certains points de critique historique.

Par cet exposé sommaire, nous apercevons déjà les

rapports multipliés et réciproques qui existent entre toutes les parties des mathématiques pures et appliquées, et les différentes branches de la physique, avec la physiologie même, la chronologie, la géographie, l'histoire, la connaissance des hiéroglyphes, l'archéologie et les arts en général.

Il est intéressant d'observer, d'étudier cet enchaînement de toutes les sciences entr'elles, et aussi des sciences avec les lettres et les arts.

Ces rapports sont très-propres à nous faire apprécier davantage chacune de nos connaissances considérées d'une manière absolue ou relative, leur importance mutuelle, et par là l'utilité des sociétés savantes : ils nous font sentir la nécessité d'acquérir d'abord une érudition aussi étendue que possible, des notions générales plus au moins élémentaires, pour donner ensuite un libre essor au génie, en lui ouvrant la carrière qu'il doit parcourir.

Et qu'on ne dise pas que trop de savoir s'oppose à l'esprit créateur. Au lieu d'éteindre la pensée, l'érudition la nourrit : au lieu d'étouffer l'imagination, elle la soutient. Quelle partie des études et des connaissances du XIII^e siècle manquait au Dante ? C'était l'imagination la plus hardie de son temps. Trouvez une partie de l'encyclopédie du XVI^e siècle que Bâcon n'ait pas creusée et approfondie, lui qui portait si audacieusement la lumière de sa poésie dans les profondeurs de l'analyse. Refusera-t-on la plus curieuse érudition à Fénélon et à Bossuet ? Walter Scott avait touché à toutes les études, y compris la philologie, la nécromancie et le blason. Je ne sais ce que Milton n'avait pas essayé, lu, commenté : philosophie, philologie, histoire, politique, éducation, diplomatie, poésie, il savait tout. Il a fait le *Paradis perdu*.

Lorsqu'on jette un coup-d'œil attentif sur l'ensemble de toutes nos connaissances, on aperçoit facilement ces rapports qui les unissent, dont les ramifications s'étendent dans tous

les sens, se croisent comme les fils d'un réseau, pour ne former de toutes les parties qu'un seul et même système.

Ce tableau est, en quelque sorte, celui de la nature, et comme elle, vaste, intéressant, capable seul de nous inspirer cet amour ardent des sciences qui nous fait regarder leur étude comme le plus grand des plaisirs, et leurs progrès comme le plus grand bien de l'humanité. C'est un sujet digne des méditations du philosophe; mais, pour le traiter convenablement, il faudrait s'élever à des considérations générales, entrer dans des développements qui ne sauraient être renfermés dans les limites d'un simple discours. Je me bornerai donc, Messieurs, à vous entretenir succinctement de ce qui concerne l'analyse mathématique en particulier, dans ses rapports avec quelques parties de ce système universel.

Considérées sous ce point de vue, les mathématiques pures se font remarquer par leur connexité avec toutes les branches de nos connaissances. En observant les relations multipliées qui existent entr'elles, l'analyse mathématique se présente partout comme un instrument précieux, auxiliaire puissant, éminemment propre à aider, à étendre nos facultés intellectuelles; c'est un idiome que chaque science emprunte et s'approprie, qui leur convient à toutes. Il ne peut y avoir de langage plus universel et plus simple, et en même temps plus exempt d'erreur et d'obscurité, par conséquent plus digne d'exprimer les rapports invariables des êtres naturels.

Pour donner une idée de l'excellence et de l'étendue de cette analyse, nous devons exposer d'abord, en peu de mots, ce qui constitue sa nature, faire connaître la puissance de ses calculs et toute la généralité de ses théories.

Les mathématiques pures ont leur spécialité, il est vrai, un type qui leur est particulier. Les vérités y sont d'une nudité qui effraie; leur sévérité se refuse aux parures de

l'imagination. L'esprit, en les méditant, sent tout le calme d'une contemplation froide ; il est immobile devant ces vérités, et comme dans une solitude absolue [1]. Tout ce qui tient à notre existence matérielle, le mouvement, la couleur, les qualités sensibles, ont disparu ; l'étendue même est souvent anéantie ; il ne reste que des lignes sans largeur, des surfaces sans solidité, ou des corps qui, dépouillés de tout ce qui les fait connaître à nos sens, semblent n'avoir qu'une existence idéale. La vérité, ainsi réduite à elle-même, a cependant des charmes ; mais, pour en être touché, il faut oublier les illusions qui nous environnent, et, comme elle a pris naissance dans un monde intellectuel, elle semble réservée à la jouissance des purs esprits.

C'est précisément parce que ces théories sont de pures spéculations, toutes métaphysiques, que, dans leurs applications, elles sont aussi étendues que la nature ; c'est là ce qui constitue leur universalité, et ce qui fait qu'elles s'identifient tellement avec la science à laquelle elles prêtent leur appui, qu'elles ne sont plus alors que cette science elle-même.

L'analyse mathématique, dans ses applications, peut ainsi définir tous les rapports sensibles, mesurer les temps, les espaces, les forces, les températures ; c'est parce que son attribut principal est la clarté, qu'elle ne peut traduire que les idées positives, et qu'elle n'a point de signes pour exprimer les notions confuses. C'est ainsi que cette science conserve tous les principes qu'elle a une fois acquis, qu'elle s'accroît et s'affermit sans cesse au milieu de tant de variations et d'erreurs de l'esprit humain. En rapprochant les phénomènes les plus divers, elle nous découvre les analogies secrètes qui les unissent. Si la matière nous échappe, comme celle de l'air et de la lumière, par son extrême ténuité ;

[1] Animus cernit, animus audit ; reliqua surda et cœca sunt.
EPICH. in PLUTARQ., *De Solert. anim.*

si les corps sont placés loin de nous dans l'immensité de l'espace; si l'homme veut connaître le spectacle des cieux pour des époques successives que séparent un grand nombre de siècles; si les actions de la gravité et de la chaleur s'exercent, dans l'intérieur du globe, à des profondeurs qui seront toujours inaccessibles, l'analyse mathématique peut encore saisir les lois de ces phénomènes. Elle nous les rend présents et mesurables, et semble être une faculté de la raison humaine destinée à suppléer à la brièveté de la vie, à l'imperfection des sens; et, ce qui est plus remarquable encore, c'est qu'elle suit la même marche dans toutes ses applications, dans l'étude de tous les phénomènes; elle les interprète par le même langage, comme pour attester l'unité et la simplicité du plan de l'univers, et rendre encore plus manifeste cet ordre immuable qui préside à toutes les causes naturelles. C'est ainsi que nous savons que ces dispositions simples et constantes, qui naissent des lois générales, se retrouvent partout; l'analyse nous les découvre jusque dans les effets les plus cachés [1].

Ce tableau, que nous n'avons fait qu'ébaucher, peut nous donner une idée de la généralité, de l'importance de ces théories, et l'on entrevoit déjà les relations immédiates qu'elles ont avec les autres sciences. Tantôt c'est une combinaison des idées par les signes, qui devient une sorte de logique; tantôt c'est une analyse spéciale, qui, partant des théories les plus élevées, nous conduit jusqu'aux dernières applications et à des résultats précieux pour les arts techniques. Ici, ce sont de savantes transformations, au moyen desquelles nous déduisons une série de faits d'un fait principal, d'une cause primordiale; et alors, c'est la mécanique rationnelle, l'astronomie, la physique, en un

[1] Nihil est futurum, cujus non causas id ipsum efficientes natura contineat.

Cic., *De Divinat.*, lib. 1.

mot, toutes les branches de la philosophie naturelle. Là, ce sont des formules générales qui servent à calculer les mouvements séculaires qui affectent la position des astres; ces mouvements peuvent être considérés comme de grandes mesures, communes à tous les peuples et à tous les âges du monde; on peut alors déterminer les dates des anciens monuments d'après les figures astronomiques qui y sont tracées, retrouver les époques des événements d'après les descriptions de l'état du ciel que les auteurs nous ont transmises. En outre, ces formules nous permettent de remonter dans la série des temps, d'y reconstruire l'ancien aspect des cieux, et, en comparant l'état du ciel, pour cette époque, aux observations et aux traditions des peuples, nous pouvons assigner le degré de leurs connaissances positives, et donner un élément de plus à l'histoire comparée de l'esprit humain. Les résultats auxquels on parvient de cette manière peuvent encore servir à l'explication de quelques passages obscurs que l'on rencontre dans les historiens et les poètes, et à l'interprétation de ces figures symboliques, de ces tableaux hiéroglyphiques qui intéressent à un si haut degré l'histoire de l'antiquité.

Ces dernières assertions doivent être appuyées sur des exemples, et je n'en citerai qu'un seul, relatif à la détermination de certaines dates par des considérations astronomiques.

On sait qu'Hésiode habitait la Béotie; il rapporte que, de son temps, l'étoile Arcturus se levait soixante jours après le solstice d'hiver. Ces seules données suffisent pour déterminer l'époque à laquelle le phénomène a dû arriver dans le pays habité par ce poète. Le calcul donne 950 ans environ avant notre ère. On ignore entièrement si Hésiode a précédé ou suivi Homère, ou s'ils ont été contemporains; mais, quand on examine les poèmes d'Hésiode, sous le rapport de la diction, qui se rapproche aussi près que possible de celle d'Homère, on peut conjecturer qu'ils se sont

suivis de près. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en effet l'époque de 950 ans avant J.-C., ainsi donnée par les formules, est celle où florissait Homère, suivant Velleius Paterculus, et cette évaluation ne diffère guère de celle d'Hérodote, de Plutarque et de la célèbre chronique de Paros, contenue dans les marbres d'Arundel.

Quant à l'explication des tableaux hiéroglyphiques par de semblables moyens, je n'apporterai encore qu'un exemple, et vous me permettrez, Messieurs, d'entrer ici dans quelques développements.

C'est en appliquant les formules que nous ont laissées les grands géomètres du dernier siècle, au tableau astronomique découvert par Champollion, dans le Rhamesseum de Thèbes, et qui date au moins de quinze siècles avant notre ère, qu'on vient tout récemment de constater que des observations astronomiques, faites par les Egyptiens, remontaient à une époque aussi reculée que 3285 ans avant l'ère chrétienne; que ces peuples avaient déterminé alors, dans le ciel, la vraie position de l'équinoxe vernal, du solstice d'été, de l'équinoxe d'automne, et qu'en outre, quinze siècles plus tard, ils avaient reconnu que ces points primitifs s'étaient déplacés. C'est en calculant la position de quelques étoiles, pour l'année 3285 avant notre ère, que l'on trouve l'équinoxe vernal vrai, juste dans les hyades, sur le front de la constellation du taureau, ce qui place le solstice d'été dans les étoiles du lion, et l'équinoxe d'automne dans celle du scorpion. Au moment où cet équinoxe se couchait à l'horizon occidental de Thèbes, l'écliptique se trouvait perpendiculaire sur cet horizon. Toute cette scène, résultat du calcul, se trouve précisément placée, dans le tableau du Rhamesseum, dans un cadre à part. Le tableau lui-même, sculpté environ quinze siècles avant notre ère, est composé de manière à exprimer une position des équi-

noxes différente et plus tardive, et qui ramène à l'horizon oriental l'ancien équinoxe de 3285.

Le sens de cette scène ainsi expliqué, bien compris, et remarquons qu'il n'aurait pu l'être qu'imparfaitement sans le secours des formules astronomiques, on est frappé de son identité avec les tableaux asiatiques appelés *Mythriarques*, du nom du *Dieu Soleil* ou *Mythra*. Cette identité est trop évidente, pour ne pas admettre une même origine ou une transmission de méthodes et de signes figuratifs de l'un à l'autre de ces peuples ; et ces relations, dans tous les cas, ont dû précéder l'an 3285, si les dix-neuf siècles d'observations chaldéenes, envoyées par Callisthène à Aristote, sont véritables ; car, dans cette hypothèse, on arrive à un temps assez voisin de 3285, pour qu'il demeure incertain si les phénomènes astronomiques auxquels remonte cette époque ont été primitivement observés chez les Chaldéens ou les Egyptiens.

Ici, Messieurs, vous entrevoyez déjà de quelle utilité peuvent être ces résultats dans les recherches si intéressantes sur l'origine des races humaines, et qui ont pour but de déterminer, soit la position géographique, soit l'époque de l'existence d'un peuple primitif qui a été le centre des populations et des lumières. En reconstruisant, par les mêmes moyens, le ciel du temps de l'empereur Yao, fils de Ti-Ko, que les éclipses et les cycles fixent à l'année 2357 avant J.-C., on retrouve les solstices et les équinoxes exactement dans les constellations où les place le plus ancien livre chinois, le *Chou-King*. C'est ainsi que l'on reconnaît que les premières observations astronomiques connues des Chinois sont postérieures de neuf siècles à la position des solstices et des équinoxes rappelés par les tableaux des Egyptiens. Dans la division du ciel chinois et égyptien, on ne retrouve aucune trace de ces ressemblances qui existent entre les tableaux de ces derniers et les tableaux mythriar-

ques. Ainsi, à cet égard, rien n'annonce entre ces peuples une communication ou une origine commune. Cependant, on ne peut guère s'empêcher de l'admettre, sous d'autres rapports, comme le culte du ciel, celui des ancêtres, l'emploi des signes figuratifs dans l'écriture primitive, et surtout une grande analogie entre les mesures. Il faut donc alors admettre, de toute nécessité, que ces traditions astronomiques ont été entièrement perdues chez les Chinois, et que cette race, ou cette patrie commune, a dû précéder l'époque de 3285 ans avant notre ère.

Il est bien à regretter que, dans les ruines de l'immense palais de Mitla au Mexique, et, plus près de nous, sur les monuments scandinaves ou druidiques, on ne trouve aucune représentation, plus ou moins fidèle, de quelques phénomènes célestes. En général, ces monuments sont antérieurs à toute histoire écrite, ou, si leur histoire fut écrite, elle s'est perdue, et leur date, qui nous est inconnue, serait facile à découvrir par la connaissance de l'état du ciel à cette époque, toujours au moyen de ces mêmes formules qui embrassent le série des temps et peuvent remonter à tous les âges.

Mais c'est lorsque l'on considère les calcules analytiques dans leurs applications avec tout ce qui a principalement pour objet l'étude des causes et des effets naturels, que l'on reconnaît leur utilité et leur importance, que l'on aperçoit cette connexion parfaite qu'elles ont avec toutes les recherches de ce genre. Ce qu'il y a, surtout, de bien remarquable, c'est qu'il existe, entre les phénomènes et l'analyse, des rapports réciproques tels, que, si d'un côté nous voyons ressortir de celle-ci une foule de propriétés physiques, de l'autre, l'étude approfondie de la nature est la source la plus féconde des découvertes mathématiques. Ainsi, des théorêmes de physique ont conduit à des résultats d'analyse dont on avait cherché vainement la solution. Tels sont, entr'autres, les beaux théorêmes qui ont fait con-

naitre, depuis peu, les intégrales des équations du mouvement de la chaleur, et qui s'appliquent immédiatement à des questions d'algèbre générale et de dynamique, questions restées jusqu'alors insolubles.

On conçoit dès-lors cette étroite intimité qui existe entre ces théories et les propriétés physiques; et, par là, il devient indispensable au géomètre d'étudier les phénomènes de la nature, et d'être initié en même temps à toutes nos connaissances. Cette étude, non seulement, offre aux recherches un but déterminé, mais elle est encore un moyen assuré de former l'analyse elle-même, d'en découvrir les éléments qu'il nous importe le plus de connaître, éléments fondamentaux qui se reproduisent dans tous les effets naturels.

Nous en trouverons encore un exemple dans une expression dont les analystes avaient considéré les propriétés abstraites, et qui, sous ce rapport, appartient à l'algèbre pure; il est curieux de voir cette même expression représenter aussi le mouvement de la lumière dans l'atmosphère, déterminer les lois de la diffusion du calorique dans la matière solide, et entrer dans toutes les questions principales de la théorie des probabilités.

Cette dernière théorie est encore l'objet d'une science à laquelle s'applique le calcul. Le hasard, qui n'est qu'un mot pour exprimer l'enchainement des causes inconnues, y est soumis à des lois, et les chances y ont chacune leur degré de probabilité. Cet art des combinaisons sur lesquelles on juge le sort, est difficile, et a exercé les géomètres du premier ordre. On est parvenu, enfin, dans un grand nombre de cas, à la solution du problème. Il est beau de voir la science nous ouvrir ainsi le livre du destin, et, par des calculs rigoureux, procéder, la balance à la main, à un dénombrement et à une estimation exacte.

Cette branche importante de l'analyse fournit même, dans un de ses résultats, à la doctrine du théisme, l'argu-

ment le plus victorieux en faveur d'une cause primitive qui a dû diriger les mouvements des corps célestes, d'où dépendent l'admirable arrangement et la stabilité du système planétaire. Ces phénomènes ne sont point dus à des causes irrégulières. En soumettant au calcul leur probabilité, on trouve mathématiquement qu'il y a plus de *deux cent mille milliards* à parier contre *un* qu'ils ne sont point l'effet du hasard. Quel est celui de tous les événements historiques dont on ne doute point, qui présente une telle masse de probabilités?

Mais, revenons sur cette indentité remarquable qui existe entre la science abstraite des nombres et les causes naturelles. Elle se rencontre dans la plupart des phénomènes les plus simples comme les plus composés. Ainsi, la série des nombres impairs représente les espaces parcourus en temps égaux par les corps qui tombent dans le vide, et la suite des nombres consécutifs représente leurs vitesses. La chaleur, qui joue un si grand rôle dans toutes les actions physiques et chimiques, nous offre une foule de résultats aussi remarquables. Lorsqu'une barre métallique est exposée par une de ses extrémités à l'action constante d'un foyer, et que tous ses points ont acquis leur plus haut degré de chaleur, le système des températures fixes correspond exactement à une table de logarithmes; les nombres sont les élévations des thermomètres placés aux différents points, et les logarithmes sont les distances de ces points au foyer. Le calorique se répartit, en général, de lui-même, dans l'intérieur des solides, suivant une loi simple, exprimée par une équation aux différences partielles, commune à des questions de physique d'un ordre différent. L'irradiation de la chaleur a une relation manifeste avec les tables de sinus, car l'intensité des rayons qui sortent d'un même point d'une surface échauffée est rigoureusement proportionnelle au sinus de l'angle que fait leur direction avec l'élément de la surface.

Dans les abaissements de température d'un corps, dans l'isochronisme des oscillations du pendule, dans la résonnance multiple des corps sonores, les expressions analytiques nous apprennent que les observations, si toutefois elles pouvaient avoir lieu pour chaque instant, nous offriraient les propriétés des séries récurrentes, des sinus, des logarithmes, en un mot de toutes les expressions qui appartiennent aux théories algébriques.

On reconnaîtrait encore les mêmes résultats, et les éléments principaux de cette analyse, dans les vibrations des milieux élastiques, dans les propriétés des lignes et des surfaces courbes, comme on les retrouve aussi dans les belles lois de Kepler, et en général dans les mouvements des astres et ceux de la lumière ou des fluides. C'est ainsi que les fonctions obtenues par des différentiations successives, et qui servent au développement des séries infinies et à la résolution numérique des équations, correspondent aussi à des propriétés physiques. La première de ces fonctions exprime, dans la géométrie, l'inclinaison de la tangente des lignes courbes, et dans la dynamique, la vitesse du mobile pendant le mouvement varié. Elle mesure, dans la théorie de la chaleur, la quantité qui s'écoule en chaque point d'un corps, à travers une surface donnée.

L'analyse mathématique a donc des rapports naturels et nécessaires avec les phénomènes sensibles. On peut dire que son objet n'est point créé par l'intelligence de l'homme; il est un élément préexistant de l'ordre universel, et n'a rien de contingent et de fortuit; il est empreint dans toute la nature.

Si nous nous élevons à des considérations plus générales, nous retrouvons encore les mêmes rapports dans les théories dynamiques inventées par Galilée, et que Newton a étendues à tout le système de l'univers, théories qui ont acquis, dans ces derniers temps, des développements et une per-

fection admirable qu'elles doivent à l'analyse mathématique. C'est ici que se manifeste plus particulièrement toute la généralité de cette science, dont les résultats nous ont dévoilé les lois qui régissent l'univers, et nous ont appris que les phénomènes les plus variés sont soumis à quelques principes fondamentaux qui se reproduisent dans tous les actes de la nature; que ces lois règlent tous les mouvements des astres, leur forme, les inégalités de leur cours, l'équilibre et les oscillations des mers, les vibrations harmoniques de l'air et des corps sonores, la transmission de la lumière, la propagation de la chaleur, les actions capillaires, les ondulations des liquides, enfin les effets les plus composés de toutes les forces naturelles, ce qui confirme cette pensée de Newton : *Quod tam paucis tam multa præstet geometria gloriatur*.

Par cette énumération des théories fondamentales qui embrassent la nature entière, nous voyons les mathématiques pures, dans toutes leurs applications à ces diverses parties, devenir ainsi le lien principal qui les rattache les unes aux autres, et nous découvrir toutes les relations qu'elles ont entre elles.

A l'appui de cette assertion, nous trouvons encore une analogie remarquable entre les méthodes analytiques et celle qui a été employée avec le plus grand succès dans une des branches de l'histoire naturelle. C'est, en effet, par des considérations et des déductions toutes mathématiques, que Cuvier, dans ses belles recherches sur les ossemens fossiles, est arrivé à la solution complète du problème qu'il s'était proposé. Et cependant, il s'agissait d'êtres organisés si variés, si compliqués dans leurs formes et leur composition! En méditant sur leur constitution physique, ce grand homme est parvenu à deviner les lois de l'organisation animale, à peu près comme Newton a été conduit à la découverte du mécanisme de l'univers. Cuvier avait

pensé, avec raison, que l'organisation d'un animal formait un système coordonné de telle sorte, que les différentes parties, pour concourir à l'effet général, devaient avoir entre elles une corrélation parfaite; que chacune d'elles était une conséquence médiate ou immédiate, mais nécessaire, des autres, qu'elles devaient se correspondre mutuellement et tendre à la même action définitive par une réaction réciproque. Aucune de ces parties ne peut donc changer sans que les autres changent aussi, et, par conséquent, chacune d'elles, prise séparément, indique et donne toutes les autres. La forme de la dent entraîne donc la forme de la mâchoire, celle de l'épaule, celles des ongles, tout comme l'équation d'une courbe entraine toutes ses propriétés. Et de même, ajoute ce profond naturaliste, qu'en prenant chaque propriété d'une courbe séparément pour base d'une équation particulière, on retrouve, et l'équation ordinaire, et toutes les autres propriétés quelconques; de même l'ongle, l'épaule, la mâchoire, le fémur, et tous les autres os, pris chacun séparément, donnent la dent ou se donnent réciproquement; et, en commençant par chacun d'eux, celui qui posséderait rationnellement les lois de l'économie organique pourrait refaire tout l'animal.

Cette méthode est, en effet, toute mathématique, puisqu'elle consiste dans l'évaluation des rapports qui existent entre les parties d'un même individu; et, par conséquent, c'est l'ostéologie, la physiologie même, soumises à un véritable calcul, qui détermine toutes les inconnues au moyen d'une seule donnée, lorsque le génie du naturaliste a pu parvenir à découvrir les lois que suivent ces rapports. Cette manière de procéder est tellement identique avec les méthodes employées par les géomètres, avec les déductions que l'algèbre fait ressortir d'une équation, que l'on ne peut douter que ce ne soit dans ces théories mêmes que Cuvier ait découvert le principe de son beau système, la

marche toute rationnelle qu'il fallait suivre ; et, dès-lors, il était facile de prévoir qu'on arriverait infailliblement à la solution du problème.

L'histoire naturelle, étudiée de cette manière, ne consiste plus dans des conceptions fantastiques présentées avec art et propres à séduire un moment l'imagination, sans laisser rien de positif dans l'esprit. C'est l'examen des faits, c'est leurs conséquences rigoureuses, les plus éloignées, poursuivies par un grand génie, qui, en suivant une telle méthode, les conçoit et les embrasse tous, qui peut ainsi les peser, les analyser sans inventer rien de lui-même, et qui parvient enfin à lire dans l'organisation des êtres comme dans un livre dont il connaît la langue.

Pour appliquer l'analyse à une théorie quelconque, pour en expliquer et en déduire tous les phénomènes qui en dépendent, il suffit d'avoir pu reconnaître le petit nombre de principes que la nature suit invariablement. La chimie et la médecine, comme l'histoire naturelle, trouveraient, n'en doutons pas, dans les méthodes analytiques, la solution des problèmes les plus difficiles; la médecine surtout cesserait, dans un grand nombre de circonstances, d'être une science conjecturale, si les lois des phénomènes dus à l'action moléculaire, différente de l'attraction universelle, pouvaient être un jour découvertes ; parce qu'il est présumable que, par ce moyen, il serait possible de s'élever jusqu'à la connaissance des lois simples et constantes auxquelles sont assujéties les causes primordiales d'où dépendent le mécanisme et l'action de nos organes, le principe de la vie, en quelque sorte. Et qui pourrait dire qu'on n'y parviendra pas ? Les lois de la nature ne sont-elles pas empreintes dans leurs effets les plus variés?[1] N'a-t-il pas été don-

[1] Res sic suo ritu procedit, et omnes
Fœdere naturæ certo discrimina servant.
LUCRET., *De Rer. Nat.*

né au génie de Newton de s'élever au principe de la gravitation universelle, et d'en voir dériver les causes des mouvemens des corps célestes, de l'arrangement, de l'organisation, j'ai presque dit de la vie du système solaire? L'analyse, ici, s'est montrée toute puissante dans ses applications; elle ne le serait pas moins pour pénétrer dans les espaces infiniment petits qui séparent les molécules de la matière, pour sonder ces molécules elles-mêmes, jusque dans leurs derniers élémens, pour en reconnaître les propriétés les plus cachées, tout comme elle a pu nous découvrir les phénomènes dus aux actions réciproques de ces corps, qui se meuvent à des distances infinies dans l'immensité de l'espace.

Je termine en peu de mots, Messieurs, par des considérations d'un autre genre, et qui ne sont point étrangères au sujet que je me suis proposé; je veux parler des mathématiques en général, considérées dans leurs rapports avec les études qui ont pour objet la science des perceptions et des actes de l'esprit, le développement des facultés intellectuelles, et aussi avec tout ce qui est capable de nous inspirer ces sentimens élevés, ces grands mouvemens de l'ame qui nous révèlent la noblesse de son origine, l'excellence et la grandeur de sa nature.[1]

Qui peut contribuer davantage à former, à exercer le jugement, à étendre les facultés de l'entendement, que cette science purement spéculative, essentiellement intellective? Qui peut rendre notre esprit plus propre à concevoir des idées nettes, justes, positives, que cette nécessité, cette habitude d'un raisonnement toujours concis, rigoureux? que cette métaphysique par excellence, dont les préceptes sont puisés dans les lois mêmes de la nature? que ces théories

[1] Equibus intelligatur; quantæ res hominibus à Deo, quamque eximiæ tributæ sint.

Cic., *De Nat. Deor.*, lib. II.

dont la clarté est le seul attribut, qui n'admettent d'abord que des vérités évidentes, pour en déduire, par des conséquences non moins évidentes, des vérités cachées? De là cette logique naturelle, principe essentiel de l'art de persuader, qualité indispensable de cette véritable éloquence qui consiste bien moins dans les paroles que dans la force et l'enchaînement des idées.

Sans doute, l'imagination reste captive dans ces méditations froides; elle ne joue aucun rôle dans ces calculs abstraits; mais il n'en est plus ainsi dans leurs applications. La scène change tout-à-coup; l'homme se trouve en présence de la nature, qui lui dévoile ses mystères. C'est alors que la pensée s'agrandit pour embrasser toute l'étendue d'un spectacle aussi varié, aussi sublime; c'est alors qu'elle trouve un vaste champ pour prendre son essor et se développer tout entière [1]. Transportée par le génie de la science au milieu des mondes, elle contemple en extase cet ordre admirable, cette sagesse infinie qui préside à leur disposition, à tous leurs mouvements; elle atteint jusqu'aux limites de ce système solaire, en parcourt et en mesure les dimensions, le franchit, et s'élance au-delà, pour ne plus l'apercevoir que comme un point dans l'espace.

L'imagination, qui ne connaissait pas de bornes à son pouvoir, s'effraie de ces résultats; elle ne peut plus comprendre cette immensité qu'elle rencontre et qui l'environne de toutes parts; elle se perd et s'évanouit dans les profondeurs de ces abîmes. La raison se trouble et demeure confondue; toutes ses facultés sont anéanties. L'ame seule, ce principe éternel de la pensée et de la vie, infinie par son essence, l'ame, au milieu de tant de magnificence et de grandeur, s'élève en souveraine, majestueuse, sublime, comme un

[1] Magno animo de rebus magnis judicandum est.

SENEC., *Epist.* 81.

rayon pur émané de la suprême intelligence. Le génie de l'homme qui a pu parvenir jusqu'à la connaissance des lois de l'univers, ce génie qu'elle-même a conçu, qu'elle seule a inspiré, lui apprend qu'elle seule aussi a été créée pour une telle comtemplation [1]. En lui dévoilant les cieux, il lui montre toute l'étendue de sa puissance, lui réleve, dans sa nature, quelque chose de divin. Elle retrouve alors sa dignité première ; elle comprend son origine, sa destinée, son immortalité ! [2]

Tels sont, Messieurs, les principaux avantages de l'analyse mathématique, considérée dans ses rapports avec la plupart de nos connaissances. On comprend ainsi combien il est important d'étendre et de perfectionner ces théories ; mais, à cet égard, elles attendent du génie et de l'observation les éléments qui leur manquent. C'est du concours de toutes les lumières, c'est dans les relations que les sociétés savantes établissent entre ceux qui se livrent à l'étude des sciences en général, que l'on peut trouver les secours les plus puissants et le gage des plus heureux succès.

[1] . . . . Quem te Deus esse
Jussit, et humanâ quâ parte locatus es in re.
PERS., *Sat.* III.

[2] Nosce enim te consummata justitia est, et scire justitiam et virtutem tuam radix est immortalitatis.
Lib. Sapient., c. XV.

OBSERVATIONS

MÉDICALES;

LUES A L'ACADÉMIE DE ROUEN EN 1835,

PAR

M. CH. DES ALLEURS.

Messieurs,

Un de nos honorables confrères se plaignait récemment, au sein de cette Compagnie, du silence que gardaient depuis long-temps les médecins qui en font partie. L'un d'entre eux s'empressa de répondre que ce silence n'était point impuissance ou négligence, mais avait pour motif un sentiment de discrétion. Nous devions craindre, en effet, de fatiguer une attention, bienveillante sans doute, mais à coup sûr mieux entretenue par des lectures plus séduisantes que celle d'observations médicales ou de discussions de doctrines, souvent abstraites et toujours sévères!

Partageant ces idées, j'aurais pu invoquer à mon tour la même excuse, en y en joignant une seconde aussi réelle, celle de l'acquit fait par moi du tribut annuel imposé à chaque membre par l'article 26 des statuts; [1] j'aurais pu enfin récla-

[1] La lecture d'un rapport ou d'un mémoire dans le cours de chaque exercice, est imposée, par cet article, à chaque membre résidant.

mer, au nom de cet autre tribut périodique, constitué pour moi en rente perpétuelle, que j'ai accepté avec plus de zèle que de capacité, et qui me donne quelque peine pour parvenir à faire honneur aux engagements pris avec la Compagnie, aux échéances prescrites[1]. Cependant, comme, nonobstant la réponse qui lui fut faite, l'honorable membre insista, je dus, à mon tour, renoncer à mes excuses légitimes, prendre fait et cause comme médecin, accepter le reproche et m'exécuter de bonne grâce : c'est ce que je viens faire en ce moment; je vous donc demande quelques instants de cette indulgente attention qui nous a été promise, et, si j'en abusais par malheur, vous me pardonneriez, j'espère, en songeant que je réponds à une provocation.

Messieurs,

C'est un fait incontestable que les médecins observateurs ou hippocratiques font, en ce moment, d'incroyables efforts pour reconstruire la médecine proprement dite. Ouvrier obscur, mais infatigable, dans la restauration de ce grand œuvre, je crois, pour mon compte, qu'ils y parviendront, mais je conviens qu'ils ont encore beaucoup à faire! le mal a jeté de profondes racines, et de jeunes esprits qui, bien dirigés, auraient, à coup sûr, marché d'un pas ferme dans la bonne route, se montrent déjà infectés par des livres remplis des doctrines médicales les plus absurdes et répandus à profusion et à bon marché parmi ces innocentes victimes de spéculations odieuses et funestes. Autrefois, je n'hésite pas à le dire, les grands faits médicaux d'observation, prouvés par l'expérience des génies les plus élevés, étaient regardés

[1] Je parle ici de mes travaux hebdomadaires, comme secrétaire perpétuel.

comme des vérités scholastiques sacramentelles, et, transmis purs et inattaquables aux jeunes élèves qui les recevaient comme articles de foi et comme base de leur instruction ultérieure ; on formait ainsi des hommes solides et des praticiens prudens. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi : le moins capable viendra audacieusement contester ou même nier les apophtegmes pratiques que le respect des siècles avait religieusement conservés, de grands maîtres en grands maîtres, depuis Hippocrate, le plus grand de tous. Le doute, le cruel doute, le fléau le plus redoutable pour les esprits à faible portée, lorsqu'il s'y est infiltré de bonne heure, le doute, dis-je, ose s'adresser à la vérité même, et souvent en termes insolents. Nous voyons sans cesse, je le dis avec un profond chagrin, de jeunes étudiants, studieux d'ailleurs, mais égarés par de mauvais livres, venir, avec un aplomb d'impudence qu'on ne tolère que par pitié fronder les méthodes anciennes reconnues bonnes, et essayer de flétrir de l'épithète d'*adsurdes*, des préceptes thérapeutiques que, bien loin de pouvoir juger, ils sont même incapables de comprendre et encore plus d'apprécier !

Nous avons eu mainte fois ce triste spectacle à supporter, Messieurs, et un de nos confrères, ici présent, pourrait vous en rendre, comme moi, témoignage. Il n'y a pas encore long-temps que lui et moi, spontanément et d'une commune inspiration, quoiqu'on ne puisse pas, certes, nous accuser de marcher trop d'accord ensemble, nous ne pûmes retenir une exclamation de douleur et de surprise, en voyant deux concurrents doués d'aptitude d'ailleurs, venir prendre, sous l'inspiration d'un dictionnaire qu'ils citaient tous les deux, pour base et pour guide, dans la description d'une maladie fréquente et très connue, qui a des degrés différents, qu'elle ne parcourt pas toujours tous nécessairement, les désordres cadavériques comme base de l'étiologie et comme fondement des indi-

cations. Oui, Messieurs, il y a des livres très répandus qui consacrent de telles absurdités, et établissent et graduent les divers degrés d'une maladie aiguë, sur des altérations qu'on ne peut, pour ainsi dire, jamais voir, puisque rien n'est plus rare que la mort dans les premiers degrés de ces affections. Or, où voulez-vous que des jeunes gens aillent, une fois lancés dans une pareille direction? A l'ignorance pratique la plus profonde et la plus incurable! Aussi, je voudrais que vous vissiez ces jeunes savants qui dissertent, dissertent, dissertent, comme certain auteur compilait, compilait, compilait, en présence du cas le plus simple de ces mêmes affections, au lit du malade! A cet aspect, je vous le jure, le médecin est trop vengé! Mais ce n'est pas assez, Messieurs, de voir le mal, il faut le réparer; il y va des intérêts les plus sacrés de l'humanité, non moins que de l'honneur et de la dignité de la science elle même!

Ce préambule, un peu long peut-être, Messieurs, n'est pourtant pas ici un hors-d'œuvre. Si, en effet, on consulte les praticiens sur les observations que je vais vous lire, ils vous répondront, sans doute, qu'il n'y a là rien de bien nouveau et de bien extraordinaire, mais ils vous répéteront aussi que la méthode suivie est rationnelle. Or, ainsi que je vous le faisais sentir il n'y a qu'un instant, en énonçant les faits, il faut aujourd'hui mettre à côté, et, pour ainsi dire, en regard, les principes pratiques sur lesquels s'appuie la thérapeutique: c'est le moyen de refaire l'art, par la voie la plus sûre, l'expérience confirmée par les faits, que, réciproquement, elle confirme à son tour.

Je pose donc ici, comme préface à mes observations, quelques principes thérapeutiques, qui expliqueront et justifieront la méthode que j'ai suivie et que je ne crains pas de recommander.

La thérapeutique est l'art d'appliquer les moyens avoués

par la science, et reconnus efficaces dans certains cas et dans certaines circonstances, à des maladies bien désignées, quelle que soit, d'ailleurs, la nature de ces moyens, afin de soulager, de modifier, ou enfin de guérir ces mêmes maladies.

La médecine ancienne, se dirigeant en cela d'après la nature des choses, reconnaissait que les maladies étant inconnues dans leur essence même, il fallait d'abord savoir distinguer parfaitement ces maladies, d'après les bonnes descriptions qui en étaient données par les meilleurs observateurs, pour leur appliquer ensuite, en temps utile et opportun, les médications que l'expérience constante de ces mêmes observateurs avait signalées comme agissant d'une manière plus ou moins prompte, plus ou moins sûre, plus ou moins spécifique, dans les divers temps, les diverses circonstances; et cela, Messieurs, sans s'inquiéter de l'explication de l'action de ces agents sur l'organisme, soit d'après leur composition physique ou chimique, soit encore d'après la nature propre des tissus avec lesquels ils étaient mis en contact.

A ceux qui haussent les épaules à voir borner les prétentions d'un docteur à connaître bien l'histoire de ces applications et leurs diverses méthodes, et sa gloire à réussir dans la pratique de ces connaissances, il suffit de répondre qu'Hippocrate s'en contentait; il se regardait comme heureux, c'est lui qui le dit, d'y avoir acquis quelque habileté, après une longue et pénible carrière de travaux et d'observations. Or, il nous semble qu'on peut, sans une modestie exagérée, régler ses prétentions de renommée sur celle qu'ambitionnait Hippocrate.

La science moderne a changé tout cela, aussi intrépidement que Sganarelle transposait le cœur à droite; elle a mis au néant les observations des maîtres de l'art, et, constituant de sa propre fantaisie et de sa haute et puis-

sante autorité privée, la médecine restaurée, elle a ordonné, sous peine de désapprobation, de contestation, voire même de persécution, d'adopter son programme; en conséquence, et d'après ses propres doctrines, n'ayant jamais affaire qu'à des irritations, des inflammations et à tous les degrés des altérations de cette classe, elle a eu bientôt constitué son arsenal pratique: ainsi, par une conséquence nécessaire de son propre principe, rigoureusement appliqué, on pourrait la représenter allégoriquement, mais de manière à être de suite reconnue, dans l'attitude du commandement; avec cet air de violence et d'emportement qui ne souffre ni observations, ni contradictions, tenant dans la main droite une lancette ouverte; portant dans la gauche un bocal de sangsues, et s'appuyant sur une borne fontaine d'où jaillirait une source intarissable d'eau de gomme. Pour compléter la moralité de l'allégorie, on mettrait, en bas-relief, sur la face antérieure du piédestal, un malheureux malade épuisé, près d'expirer; sur les deux faces latérales, la vérité en pleurs, et la raison, couverte d'un voile épais: enfin, au revers, tout-à-fait en opposition avec le dieu élevé sur un pareil autel, la face vénérable de l'immortel Hippocrate!

Cessons de plaisanter : le retour à la médecine pratique véritable se fait chaque jour de plus en plus. Un journal spécial a pris à tâche de reconstituer la matière médicale et la thérapeutique, d'après la doctrine hippocratique, et il obtient, grâces à son titre surtout, un grand succès; il proclame, en effet, assez souvent des principes excellents, sous le rapport pratique. J'en vais poser ici moi-même rapidement quelques-uns, qui ont trait directement aux faits que je me propose de vous rapporter.

1° Certaines classes de médicaments, empruntés à divers règnes de la nature, s'appliquent d'une manière toute spéciale à un ordre régulier de symptômes qui forme des êtres

pathologiques rangés sous les noms génériques d'*affections syphilitiques*, *goutteuses*, *dartreuses*, *scorbutiques*, *scrophuleuses*, etc.

2° L'observation a depuis long-temps prouvé les analogies nombreuses que peuvent avoir entre elles ces diverses affections, et par suite, leur tendance à se transformer l'une en l'autre, suivant les circonstances et dans des tempéraments donnés.

3° Les médicaments spécifiques ou spéciaux, si on aime mieux, qui méritent et obtiennent des praticiens la préférence, en pareil cas, quelle que soit la différence infinie de leurs formes, ont été compris, avec raison, et d'une manière conséquente, sous les dénominations *d'anti-syphilitiques*, de *dépuratifs*, *d'anti-scorbutiques* etc.

4 C'est la même observation qui a aussi constaté que, quelques-uns des éléments des maladies que je viens de désigner plus haut pouvaient être réunis en plus ou moins grand nombre, soit un à un, soit deux à deux, etc., dans des cas qui, par cela même, paraissent douteux; que, dans ces cas, un seul de ces éléments, même obscur, pouvait être saisi par l'homme de tact et d'expérience, et lui fournir alors des données lumineuses, qui éclairaient la thérapeutique qu'il adoptait définitivement; la subordonnant, bien entendu, aux circonstances de saison et d'individualité.

En un mot, pour résumer ces premiers points, il a été reconnu : que des médicaments d'une nature spéciale, agissaient sur des maladies identiques, soit simples, soit compliquées, et que souvent un seul symptôme suffisait pour indiquer l'agent qui devait être préféré.

Deux faits majeurs ont servi de fondement à ces apophtegmes thérapeutiques; les voici : c'est que, d'abord, tel médicament, ayant une action spéciale reconnue et à jamais incontestable, n'agit pas par la voie qui semble, au

premier abord, la plus naturelle, tandis qu'il réussit complètement par une autre; ensuite, c'est que le véhitif de la substance, ou la forme sous laquelle elle est administrée, par la même voie cependant, influe beaucoup sur le succès qu'on a droit d'en attendre.

Une seule preuve, mais suffisante, viendra confirmer ici le premier de ces préceptes; c'est qu'il est à la connaissance de tous les praticiens, que la *Quinine*, par exemple, qui agit, presque à coup sûr, employée comme fébrifuge ou anti-périodique, dans des fièvres intermittentes ou rémittentes, ou dans des cachexies affectant la même forme symptomatique, échouera, donnée en substance par la bouche, soit sous la forme de mélange, soit sous celle de mixture, d'opiat, etc., etc., tandis qu'elle réussira parfaitement, dans le même cas et chez les mêmes sujets, administrée par l'intestin ou par la méthode endermique! Mille exemples viendraient, au besoin, appuyer ce principe de thérapeutique.

La preuve du précepte que nous avons posé le dernier est tout aussi facile à faire, puisqu'il suffit, pour éviter toute discussion, de proclamer cette vérité incontestable, que: tel médicament, qui n'a jamais été toléré sous une forme quelconque, celle de décoction ou d'infusion aqueuse, je suppose, le devient facilement sous celle de pilule, ou lorsque la substance même y figure, en nature. Tel a rejeté une teinture aqueuse ou alcoolique, qui supporte, sans obstacle, un sirop ou une confection.

Il me reste deux derniers principes à proclamer, pour compléter tout-à-fait ces prodrômes, et je les énonce rapidement.

Il est constant que beaucoup de médicaments spéciaux, vulgairement nommés *spécifiques*, ne manquent leur effet que parce qu'ils ne sont pas donnés avec assez de persévérance et par une main assez expérimentée; c'est donc à

tort qu'on s'en prend à eux, en pareil cas, de leur insuccès! Barthez, dont je conserve précieusement de rares manuscrits, recueillis religieusement de sa propre bouche et sous sa dictée, par mon pauvre père, qui fut deux ans le secrétaire intime et affectionné de ce grand médecin, admettait entièrement ce principe; et il faut voir comme il explique, lui qui y croyait fermement, les grandes cures opérées par Hippocrate, et mentionnées dans ses écrits, dans des affections de poitrine chroniques, attaquées à temps par des cautères multipliés, appliqués des deux côtés des parois thoraciques, afin de remédier aux premiers degrés, déjà bien déclarés, de ces affections que nous avons désignées depuis sous le nom générique, mais parfois insuffisant, de *phtysies pulmonaires* : or, de telles médications seraient aujourd'hui qualifiées d'absurdes, ou, pour le moins, d'incendiaires!

Il me reste enfin à parler de la forme même du médicament. Toutes les fois qu'il n'est pas de la classe de ceux qui agissent instantanément et à très petites doses; quand il doit, au contraire, exercer à la longue une modification profonde et durable dans des humeurs altérées par un vice spécial congénial ou acquis, la forme sous laquelle il est administré est, à coup sûr, la condition la plus stricte de sa réussite. Or, si le médicament est de nature à être introduit par les premières voies; s'il doit et peut séjourner impunément dans l'estomac, tout ce qui sera de nature à favoriser l'assimilation, par la digestion normale; tout ce qui secondera son passage facile, rapide et définitif dans les secondes voies et dans la circulation générale, sera une chose de la première importance pour le médecin qui en aura prescrit l'emploi.

Nous sommes profondément convaincus de toutes les vérités pratiques que nous venons d'énoncer; nous nous sommes livrés, depuis près de quinze ans, à des essais

comparatifs et multipliés sur le mode d'administration le plus avantageux, dans la majorité des cas, des médicaments spécifiques, mais surtout de ceux désignés sous le titre d'*anti-syphilitiques* et d'*anti-scorbutiques*. Nous ferons, plus tard, en réinvoquant les mêmes principes, pour les premiers, ce que nous entreprenons aujourd'hui pour les seconds; nous allons, en conséquence, vous prouver, Messieurs, par plusieurs faits pratiques incontestables et concluants, que les médicaments anti-scorbutiques, administrés à hautes doses, avec ou sans combinaisons, et pendant un temps très long, dans des affections aiguës ou chroniques, ont produit des effets surprenants et réalisé des cures plus ou moins radicales, qui doivent paraître merveilleuses au vulgaire, mais qui seront facilement conçues et expliquées par les médecins hippocratiques; car ceux-ci adoptent généralement les principes que j'ai posés, mais dont je suis loin, à coup sûr, de réclamer l'invention, puisqu'ils remontent à l'origine, ou du moins aux temps les plus glorieux de la médecine dite hippocratique.

Je donnerai, sous la forme presque analytique, la première observation, pour expliquer comment j'ai été conduit à l'emploi de la méthode thérapeutique que je me plais à préconiser; persuadé que je suis que son emploi, par des mains habiles et exercées, peut produire des effets merveilleux; exemple profitable que je suis heureux de donner et de faire donner aux jeunes élèves, pour lesquels mon dévoûment n'a plus besoin, je pense, de nouvelles preuves!

PREMIÈRE OBSERVATION.

Georges Juster, âgé de 13 ans, fils du premier palefrenier de S. A. le prince de Croï, archevêque de Rouen, etc, d'un tempérament lymphatico-sanguin, né en Allemagne,

de parents forts et sains, était en pension à Saint-Aignan-lès-Rouen. Cet enfant, d'un caractère très doux et très timide, contracta un rhume, dans l'hiver de 1830 à 1831, et ne se plaignit pas. Le rhume fut négligé, puis bientôt accompagné de fièvre; le malade garda la chambre, et enfin le lit. On s'inquiéta peu d'abord de cette indisposition, qui devint promptement une maladie grave; elle avait déjà fait de grands progrès, quand, au bout d'un mois environ, le mal empirant toujours, l'enfant fut apporté à Rouen, à l'Archevêché. Je fus invité à le voir, pour la première fois, dans les premiers jours de février 1831. Voici quel était son état: pâleur extrême, traits affaissés, yeux cernés et enfoncés, d'un bleu terne peu ordinaire, membres tout-à-fait émaciés, sternum et côtes saillants, dents très longues, d'un blanc mat et déchaussées, gencives grises, langue rouge, sèche, toux fréquente et assez douloureuse, suivie, surtout vers le matin, d'une expectoration de mauvaise nature; la peau est brûlante, aride et terreuse. Le pouls est petit, fréquent, presque insensible, principalement le matin, lorsque le malade éprouve des défaillances périodiques, à la suite de son expectoration. Les urines sont rares, assez colorées, sans dépôt; le ventre est affaissé, point douloureux; mais il est facile de sentir, à travers ses parois, des glandes mésentériques engorgées. Il n'y a presque pas d'évacuations alvines; elles sont grisâtres, liquides et assez fétides. Le malade, très affaissé, répond lentement aux questions qu'on lui fait, mais cependant avec justesse; il est couché sur le dos; le sacrum est près de s'entamer. Le malade se plaint d'une douleur assez vive au côté droit de a poitrine; elle persiste depuis quelque temps; elle répond aux troisième et quatrième côtes de ce côté, à deux pouces environ du bord externe droit du sternum; il n'y a point de crachement de sang. La percussion accuse une matité

presque complète, mais plus marquée en avant qu'en arrière; le stéthoscope fait entendre un peu de râle bronchique, vers la partie supérieure des poumons; les battements du cœur sont faibles et obscurs, mais je ne puis constater la présence d'aucun liquide épanché dans le thorax. Le malade prend avec peine sa respiration, et elle pénètre peu profondément. Il y a, chaque jour, deux redoublements sensibles; celui du matin est le plus intense, et c'est à sa suite que survient l'expectoration pénible dont j'ai parlé. Elle est abondante, et se compose d'un liquide filant, salé, semblable à de la salive décomposée, dans lequel flotte une matière verdâtre concrète, sous la forme de stries, ayant l'apparence de pus non cuit, ou mieux, celle de ces mucosités épaissies rendues souvent avec abondance dans le temps d'acuité des catarrhes intenses. Cette expectoration a un caractère particulier bien remarquable; elle est d'une fétidité si horrible, que l'appartement en est infecté, que les fumigations les plus variées sont impuissantes pour corriger cette odeur affreuse, qui fait à tous les assistants et à moi-même, une impression vraiment pénible.

En présence de cet ensemble de symptômes, à l'époque surtout où la maladie était arrivée, je n'hésitai pas à porter un pronostic funeste; les indications à remplir étaient celles-ci: faire une puissante révulsion à la peau; puis, au moyen de boissons émollientes, diaphorétiques, tâcher de rétablir les fonctions perspiratoires, enfin soutenir les forces. Un vésicatoire fut appliqué sur le point douloureux de la poitrine; des sinapismes promenés, avec précaution, sur les membres inférieurs; le ventre continuellement couvert de cataplasmes émollients; des demi-lavements de décoction de guimauve et d'amidon étendu, furent administrés deux fois par jour, et une infusion béchique, édulcorée avec le sirop de guimauve, donnée alternativement avec un loch blanc, par cuillerées.

Sous l'empire de cette médication, le pouls se releva quelque peu : les selles devinrent moins grises et plus homogènes, la douleur de côté s'obscurcit, et la peau perdit de son aridité ; mais l'expectoration fétide, la fièvre continuaient, et l'affaiblissement faisait des progrès sensibles. Le quatrième jour, depuis l'arrivée du malade, l'état des forces était si misérable, que, malgré la stimulation continuelle exercée sur la peau, je dus avoir recours au quinquina ; il fut donné en sirop, dans une décoction de lichen affaiblie ; et en décoction, sous forme de lavement. Le pouls se releva un peu, les pommettes s'animèrent, mais la langue se redesséchа ; le ventre devint douloureux et balloné, la constipation opiniâtre, la peau d'une sécheresse pénible au toucher, et l'expectoration ne fut nullement modifiée. Force me fut de renoncer à un traitement qui tendait évidemment à précipiter la catastrophe ; je dus revenir, après avoir suffisamment insisté, à la médication émolliente. Le quatorzième jour après celui où j'avais, pour la première fois, visité le malade, l'expectoration avait été énorme et horrible, la défaillance qui l'avait suivie plus longue que de coutume ; tout, en un mot, semblait annoncer le fatal dénoûment comme prochain, et je dus en prévenir le Prince, qui s'intéressait beaucoup à l'enfant. Cependant, je voyais le malade trois fois par jour ; sa mère, au désespoir, dans son mauvais baragouin mi-allemand, mi-français, me faisait comprendre assez éloquemment ses angoisses et son désespoir, et je voulais que ma présence fréquente lui fût une consolation, si les ressources de mon art devaient demeurer impuissantes.

Un de MM. les grands-vicaires et un vicaire de notre cathédrale avaient passé, en prières, une grande partie de la nuit du seizième jour, près du malade; celui-ci ne donnait presque plus de signes de connaissance ; ses derniers crachats avaient été d'une fétidité telle, que

les abbés, d'autres personnes là présentes, et moi-même en étions vraiment incommodés. Nous fîmes aérer l'appartement, et ces messieurs me demandèrent de leur dire sincèrement ce que je pensais d'une telle maladie. Je leur répondis, que je regardais cette affection comme catarrhale dans le principe; négligée, puis peu ou mal soignée, avec le tempérament du sujet et sous l'influence de la température humide et froide qui régnait, elle avait rapidément dégénéré. L'enfant, d'une constitution lymphatique prononcée, quoique né de parents sains, avait l'apparence scrophuleuse; sans doute qu'il existait chez lui, dans le poumon, des tubercules miliaires; la fonte de ces tubercules fournissait cette expectoration d'une puanteur si révoltante, parce que la prostration des forces produisait ici les résultats de la dégénérescence scorbutique, toujours imminente dans ces sortes d'affections. J'ajoutais alors, en m'appuyant sur les principes thérapeutiques que j'ai émis au début de ce travail, que cette fétidité était devenue, pour moi, un symptôme, ou mieux, un signe pathognomonique dans le traitement, et que, s'il m'eût été permis de le continuer plus long-temps, c'eût été surtout sur les anti-scorbutiques, administrés avec persévérance, que j'aurais compté, en les donnant sous une forme propre à l'assimilation et à la nutrition en même temps. La malheureuse mère, qui allait continuellement du lit de son fils à nous, pour tâcher de saisir un mot d'espérance dans ces explications, qu'à coup sûr elle ne comprenait pas, en entendant parler de sirop anti-scorbutique, s'écria qu'on en avait fait prendre à son enfant à Strasbourg, pour des glandes au col, qu'il avait alors en grand nombre. Si on lui en donnait encore, M. le docteur, me demanda-t-elle avec un ton d'anxiété que je ne puis rendre? — Vous le pouvez, lui dis je; faites mélanger une once de sirop de quinquina avec quatre onces de sirop anti-scorbutique et tâchez d'en

faire avaler au malade une cuillerée à café toutes les heures; suspendez tout autre moyen, sans exception; sauf les fomentations sur le ventre. J'avais jeté, presque sans espoir, vous devez le croire, Messieurs, cette médication, conséquente cependant avec ce que je venais de dire, à la pauvre mère, qui se mit, à l'instant, en mesure de l'exécuter: je promis de revenir dans la soirée.

Je revins en effet; le malade existait encore; c'était beaucoup! D'une docilité et d'une douceur extrêmes, il avait avalé le sirop présenté par sa mère, sans difficulté; elle me demanda s'il fallait continuer? Sans doute, lui répondis-je; je prescrivis donc la même dose toutes les heures. Le lendemain, à huit heures, l'enfant en avait pris, depuis le début, vingt-quatre cuillerées à café bien pleines; le pouls était légèrement relevé, les pommettes un peu colorées, l'expectoration, toujours de même nature, avait eu lieu plus facilement, et il n'y avait pas eu de défaillance, point important! La mère me regardait avec des yeux où se peignaient l'anxiété et l'espérance; j'en fus fortement ému, et je demeurai préoccupé de l'effet remarquable du moyen. J'ordonnai de continuer le sirop, toujours à la même dose et administré de la même manière. L'espoir venait de se glisser dans mon cœur, et, en descendant chez le Prince pour lui rendre compte de l'état du malade, je ne pus m'empêcher de lui exposer brièvement ce que j'avais dit l'avant-veille à son grand-vicaire, et de lui confier que j'avais une lueur d'espérance. Je ne manquai pas de revenir le soir voir mon malade, qui m'offrait désormais un intérêt médical bien pressant. Il y avait environ trente-six heures que ce traitement était commencé; le pouls était notablement relevé, la figure plus animée, les yeux moins éteints; le malade avait uriné deux fois, assez abondamment; le ventre n'était ni gonflé ni douloureux, la langue pas trop sèche, les dents presque humides, pour la première

fois. Je demandai au malade comment il se trouvait ; il me répondit, avec un sourire mélancolique : *bien* ! La pauvre mère était au ciel ! L'enfant me témoigna qu'il prenait sans répugnance. Je lui présentai moi-même une grande cuillerée de sirop ; il l'avala très bien. Je prescrivis alors de continuer, par grandes cuillerées, toutes les heures : mes ordres furent ponctuellement exécutés, excepté de minuit à trois heures ; espace pendant lequel le malade avait paisiblement dormi. A son réveil, il y avait de la moiteur, qui était devenue générale et continuait encore à l'heure de ma visite, vers huit heures ; je fus agréablement frappé de cette heureuse circonstance ! Le malade se tourna devant moi sur le côté droit ; il avait encore expectoré une matière très fétide ; mais le pus verdâtre et diffluent était plus rapproché et plus consistant. Il me sembla, c'était peut-être une illusion, d'une puanteur moins horrible ! Je fis continuer, sans interruption, pour tout moyen et exclusivement, le sirop nuit et jour, à la même dose d'une cuillerée à bouche, toutes les heures. Que vous dirai-je, Messieurs ! le douzième jour de ce traitement, l'expectoration était liée, adhérente au vase et presque plus fétide ; le mouvement fébrile n'avait plus lieu que le matin, et était suivi de sueurs modérées qui soulageaient le malade ; la peau s'était nétoyée et éclaircie ; les membres perdaient leur hideux aspect émacié et terreux, les yeux s'animaient, la langue était humide et point rouge, les gencives se ravivaient, l'enfant était gai, riant, et témoignant ce sentiment de bien-être qui est le garant le plus sûr et le plus précieux d'une prochaine et bonne convalescence.

Pendant cinq semaines consécutives, le malade ne prit autre chose, sans aucune exception, que le sirop pur ; j'avais bientôt supprimé le sirop de quinquina mélangé. La dose était de vingt cuillerées dans les vingt-quatre heures ; les forces se relevèrent assez promptement ; la convales-

cence marcha franche et rapide ; l'expectoration se corrigea, puis cessa tout-à-fait ; la poitrine redevint sonore, la respiration facile ; l'embonpoint et la fraîcheur reparurent ; l'alimentation ordinaire fut reprise peu à peu, puis rendue complète, le sirop enfin réduit à la dose de deux cuillerées le matin, à jeun. Le malade fut alors envoyé à la campagne, dont il revint bien portant et robuste : George est aujourd'hui un beau garçon de bientôt 17 ans, frais, bien fait et qui paraît devoir jouir long-temps d'une excellente santé.

Telle est l'histoire fidèle et vraiment remarquable de cette cure, qui parut merveilleuse au Prince et à toute sa maison, et qui me causa à moi-même une vive satisfaction, par le parti que j'espérais bien en tirer, pour des applications pratiques ultérieures. Aussi, rencontrant ici près, il y a peu de jours, le jeune Juster, il ne manqua pas, suivant sa coutume, de venir me saluer et me remercier. Je lui dis : Tu m'as rendu un fier service, mon garçon, en te guérissant avec le sirop que tu as pris avec tant de courage et de persévérance. — Ma foi, Monsieur, me répondit-il, vous êtes bien honnête ; mais je ne me crois pas quitte ; et il me semble que le service que vous m'avez rendu vous-même vaut bien celui dont vous avez la bonté de me témoigner votre reconnaissance.

Vous comprendrez facilement, Messieurs, que je dus souhaiter de nouvelles occasions d'appliquer ce même traitement, avec les modifications nécessaires, suivant les personnes et suivant les cas. Elles ne tardèrent pas à se présenter. Je vous demande encore quelques instants d'attention, pour vous lire plusieurs observations qui viennent à l'appui de celle que je vous ai communiquée ; je serai beaucoup plus rapide dans mon récit.

DEUXIÈME OBSERVATION.

Durant le printemps de 1832, je fus appelé à quelques lieues de Rouen, sur les bords de la Seine, pour voir la fille d'un de mes amis, femme du notaire de la résidence qu'elle habite. Elle était malade depuis plusieurs mois, et donnait même d'assez vives inquiétudes, sa mère ayant succombé à une maladie de poitrine.

Cette jeune femme, d'un tempérament muqueux, avait eu une couche heureuse; elle n'avait pas nourri, et se portait bien à la suite, lorsque, par un temps humide et froid, une transpiration arrêtée détermina un rhume assez intense. Les boissons adoucissantes et les moyens ordinaires furent mis en usage; mais la toux persista. On fit porter de la laine sur la peau, on appliqua un exutoire au bras, etc. L'expectoration, assez difficile, avait été plusieurs fois sanguinolente; la menstruation était irrégulière; plusieurs points de la poitrine donnaient un son mat : il y existait des douleurs profondes; l'amaigrissement était assez considérable, la toux fréquente, les secrétions lentes et difficiles, l'appétit nul, le découragement marqué; il y avait, chaque matin, un mouvement fébrile suivi de sueurs fétides, qui affaiblissaient beaucoup; les crachats avaient pour la malade une saveur affreuse, et il y avait quelquefois un peu de dévoiment, qui amenait des matières noirâtres et d'une odeur très-forte.

Le médecin ordinaire, en m'exposant l'histoire de ces divers accidents, celle du traitement, et en me rappelant les circonstances commémoratives, ne me dissimulait pas ses inquiétudes actuelles et ses craintes prochaines, que je partageai en grande partie. Il fut question d'envoyer la malade dans un lieu moins froid et moins humide; de donner le lait d'ânesse, etc. Le père, qui suivait avec beaucoup d'inquiétude notre conférence, me rappela que

lorsque sa fille était en pension à Rouen, mon père et moi lui avions fait prendre souvent une grande quantité de substances anti-scorbutiques, qui nous avaient très-bien réussi, surtout vers une épopue critique, qui avait été difficile à franchir. J'y songeais, dis-je, et j'ai des raisons particulières pour désirer de tenter un traitement qui peut-être réussira. Il n'y avait point de contre indication; j'exposai mon plan au médecin ordinaire, qui n'en conçut pas grand espoir; le père et le mari ne furent pas du même avis, et l'on résolut d'exécuter ponctuellement la prescription suivante: la malade commencerait par prendre, le matin, à jeun, deux cuillerées à bouche de sirop anti-scorbutique, additionné d'un sixième de sirop de quinquina; si elle les supportait bien, on augmenterait, au bout de quatre jours, de deux cuillerées le soir, jusqu'à nouvel ordre. La malade supporta bien le remède, et les cuillerées furent portées à six. Madame B. suivit exactement ce traitement, pendant trois mois consécutifs. La phthisie, qui avait fait une invasion évidente, suspendit sa marche, déjà si rapide! La malade a repris son embonpoint et sa santé habituels; elle a eu une couche très-heureuse depuis. Une rechute, à la suite d'une imprudence, menaça d'éclater en 1834; elle fut prévenue par le recours au sirop, à assez fortes doses. Madame B. en use encore de temps en temps aujourd'hui. Pour moi, j'espère, à l'aide de ce moyen et des précautions convenables, prévenir chez elle, pendant de longues années, les développements redoutables d'une affection héréditaire, qui était bien près de franchir son deuxième degré, si souvent suivi, presque immédiatement, du troisième, ont la terminaison funeste ne se fait pas long-temps attendre!

TROISIÈME OBSERVATION.

M. S. S., fabricant du quartier Saint-Gervais, âgé de 38 ans, a toujours joui d'une assez bonne santé, mais a eu

des rhumes fréquents et violents depuis sa jeunesse ; il a perdu plusieurs de ses frères par des phthisies ulcéreuses évidentes. L'un d'entre eux, avec lequel il avait, par parenthèse, une grande ressemblance au physique, venait de succomber à cette même phthisie, qui avait eu chez lui une marche très rapide, quand il me fit appeler, il y a bientôt trois ans ; marié depuis peu d'années, il avait éprouvé l'affaiblissement naturel à celui qui possède une femme qu'il aime tendrement et à laquelle il a vivement désiré d'être uni : les fatigues de son commerce, dans un établissement nouveau et qui faisait de rapides progrès, l'impression de la mort de son frère, toutes ces circonstances réunies avaient porté à sa constitution une atteinte profonde. Il était amaigri, avait les pommettes saillantes et colorées ; il était courbé, sans énergie, ayant de la difficulté à respirer et des accès irréguliers d'une suffocation très-pénible ; matité presque complète de tout le côté droit de la poitrine, en avant et en arrière ; toux fréquente, douloureuse parfois, et suivie d'une expectoration filante, fétide, parsemée de crachats purulents, offrant quelquefois de petites stries sanguinolentes ; inappétence, découragement. La pensée qu'il est atteint du même mal que son frère, et qu'il doit y succomber, le tourmente incessamment et lui donne des accès de noire mélancolie, suivis de palpitations. Tel est, en abrégé, l'état du malade ; je ne détaillerai point ici les moyens médicamenteux et hygiéniques auxquels je le soumis rigoureusement pendant les trois premiers mois. A cette époque, l'embonpoint un peu revenu me permit l'application d'un cautère, et je pus, ayant égard à l'état des premières voies, donner hardiment le sirop anti-scorbutique, mélangé, au cinquième, de sirop de quinquina ; pendant le premier mois, à la dose de quatre cuillerées : il en prit ensuite huit et même dix, en se conformant d'ailleurs strictement au régime

ordonné. Au bout de huit mois, il n'était plus reconnaissable, la toux a disparu, ainsi que l'expectoration ; la poitrine est sonore partout ; il y a de la gaîté, de l'embonpoint, de l'activité : la santé, en un mot, ne paraît pas avoir éprouvé le moindre ébranlement. Ce fait, que je rapporte avec tant de brièveté, fut un de ceux qui me donnèrent à moi-même une nouvelle confiance dans l'emploi rationnel de la méthode dont j'expose ici les résultats.

Il n'y a pas eu, jusqu'à ce jour, la moindre rechute ; et cependant, malgré moi toutefois, M. S. S. s'est livré souvent, d'une manière immodérée, aux travaux de sa profession et aux plaisirs de la chasse !

QUATRIÈME OBSERVATION.

Madame B., fabricante sur l'Eau-de-Robec, est d'un tampérament lymphatico-nerveux, et cependant assez sanguin ; elle est très faible, très délicate ; elle a eu un grand nombre d'enfants : trois de ses sœurs, ses aînées, ont toutes succombé à des cancers dans diverses parties : ces circonstances me sont familières, possédant, après mon père, la confiance de toute cette famille, depuis bien des années. Madame B., qui a eu de fréquentes maladies aiguës, était demeurée depuis long-temps sujette à des crachements de sang, que m'expliquait facilement la cachexie à laquelle elle est soumise depuis son retour d'âge : la nécessité de lui faire tirer un peu de sang, trois ou quatre fois par an, était devenue indispensable ; sans cette précaution, les hémophtisies acquéraient de la gravité ; la malade dépérissait, les jambes tendaient à s'infiltrer, et des symptômes graves, s'unissant alors aux accidens périodiques, menaçaient bientôt d'être insurmontables ! La malade avait perdu ses dents de bonne heure ; elle éprouvait souvent des mouvements de faiblesse assez grands, et alors

ces gencives devenaient sanguinolentes. Tous ces symptômes avaient acquis une assez grande intensité. Il y a deux ans, la mort de la dernière de ses sœurs avait vivement affecté son esprit; sentiment qu'aggravaient encore d'autres chagrins de famille. Les excrétions et l'expectoration avaient contracté beaucoup de fétidité ; l'appétit était presque nul et les digestions languissantes ; je crus reconnaître encore là un de ces cas dans lequels l'emploi du sirop anti-scorbutique pur, à haute dose, serait avantageux, et je n'en différai pas l'emploi : trois cuillerées à bouche, le matin, furent d'abord prescrites ; elles furent bientôt portées à quatre, et Madame usa de ce moyen, sans interruption, depuis le commencement d'avril 1833 jusqu'à la fin de juillet ; elle diminua, et réduisit à une cuillerée le matin pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre ; en novembre, elle reprit quatre cuillerées, jusqu'en janvier ; et, depuis cette époque, elle prend de temps en temps, et assez fréquemment, une ou deux cuillerées le matin. A l'aide de ce moyen, Messieurs, les accidents graves ont disparu : à peine si l'hémophtisie s'est montrée une seule fois! Nous n'avons pratiqué, en tout, que deux petites saignées ; Madame a repris un peu d'embonpoint, des forces, de l'appétit ; elle a marié deux de ses filles, et a supporté sans inconvénient les fatigues et les plaisirs de ces sortes d'événements de famille : en un mot, Madame B. jouit de la meilleure santé qu'elle ait éprouvée depuis plus de vingt ans, et j'ai l'espoir de la conserver long-temps encore à l'affection bien méritée de sa nombreuse famille.

CINQUIÈME OBSERVATION.

L'observation qui suit se range naturellement après celle que je viens de rapporter ; je la donne brièvement :

Madame B., de Darnétal, née C., est grande et bien

faite, mais elle a peu d'embonpoint, et a perdu l'une de ses sœurs par des maladies de poitrine ; elle en a été vivement affectée, parce qu'elle éprouvait elle-même quelques symptômes semblables à ceux qu'elle avait observés chez les siens, tels que une douleur sourde, profonde, et presque continuelle, au côté inférieur gauche de la poitrine, la gêne fréquente de la respiration, un peu de toux, du découragement, du malaise, la matité d'une partie du thorax, l'inappétence, de l'irrégularité dans la menstruation, etc. : tous ces symptômes ne constituaient point, à coup sûr, un cas tranché de phthisie commençante ; mais ils frappaient les parents et la malade elle-même, par leur cruelle analogie avec ce qu'ils avaient vu chez plusieurs membres de leur famille.

La médication adoucissante, le régime lacté, etc., n'avaient rien produit, lorsque je fus consulté à mon tour. Ce qu'on me dit, ce que je voyais, ce que je savais, par moi-même, des circonstances de famille, me fit craindre l'invasion définitive d'une maladie à laquelle il existe d'incontestables prédispositions chez la malade ; je dus agir en conséquence, et ce cas me parut un de ceux qui réclamaient, le plus impérieusement, l'emploi de la méthode que je préconise ici. Après l'établissement préalable d'un exutoire à la cuisse, je donnai le sirop, sans mélange : d'abord à la dose de deux cuillerées, puis bientôt de trois, puis enfin de quatre et même de six cuillerées par jour. Cet usage a été continué pendant plus de six mois. Aujourd'hui, la santé générale est satisfaisante ; l'embonpoint est revenu avec une bonne fraîcheur ; l'appétit est excellent ; point de toux, point de douleurs ; de la gaîté, de l'activité, et enfin une sécurité complète. Voilà plus de deux ans que cet état se soutient, et j'espère qu'il se soutiendra long-temps !

SIXIÈME OBSERVATION.

La fille Terrier, de Caumont sur la Bouille, née d'une mère qui m'a fourni l'observation curieuse d'une intermittente partielle imprimée dans nos actes, a épousé un nommé Duhazé, avec lequel elle habite, près du Bourgtheroulde, dans une petite ferme qu'ils exploitent en commun; le mari exerce en outre le métier de toilier. Cette femme est bien constituée, née de parents sains; elle n'a pas eu d'enfants. Naturellement haute en couleurs, elle est d'un tempérament sanguin, mais point nerveux; elle est d'une grande douceur, active et bonne ménagère; elle avait toujours joui, depuis son enfance, d'une parfaite santé; elle est heureuse dans son ménage; mais son mari, né de parents phthisiques, porte lui-même le germe déjà développé de cette cruelle maladie. Les deux époux vinrent me consulter il y a environ deux ans, et m'exposèrent, avec détail, les circonstances que je résume ici rapidement.

Le mari présentait tous les symptômes du deuxième degré commençant, mais bien décidé; cependant il n'avait jamais craché de sang. Sa femme, et j'en ai eu de nombreux exemples, semblait avoir contracté la maladie, héréditaire chez son mari. Elle était prodigieusement amaigrie et affaissée; elle était affligée d'une extinction de voix presque complète; la poitrine, irrégulièrement douloureuse, donnait un son mat, dans tout le côté droit, soit en avant, soit en arrière; il était obscur à la base du poumon gauche; il y avait de temps en temps des palpitations et quelques crachements de sang, surtout aux époques correspondantes au flux menstruel, totalement supprimé depuis près de six mois; l'expectoration ordinaire et matinale n'était pas purulente, mais glaireuse, filante, fétide, ayant, pour la malade, une saveur nauséeuse; pour les autres, l'odeur de poisson pourri. Son mari se plaignait que la sienne eût la même

saveur ; mais, chez lui, elle était plus consistante et décidément purulente. L'état des premières voies était d'ailleurs satisfaisant, et je n'hésitai pas à lui prescrire le sirop pur et sans addition, à la dose de trois cuillerées à bouche, chaque matin, pendant un mois. J'approuvai, du reste, la continuation des moyens assez rationnels qui lui avaient été conseillés par le médecin de son village.

Je crus devoir soumettre sa femme à une autre médication. Après lui avoir interdit la cohabitation intime avec son mari, je lui fis établir un cautère ; j'ordonnai trois applications successives, à des intervalles prescrits, de sangsues aux cuisses ; l'usage de la laine sur tout le corps ; le lait pris tous les matins, et coupé avec un quart d'eau seconde de chaux ; les boissons béchiques et un régime approprié, etc.

Au bout du mois, ils vinrent me revoir. Le mari avait éprouvé, dans son état, une amélioration notable ! Il me raconta que le médecin du pays avait beaucoup ri du sirop anti-scorbutique, prescrit pur et à cette dose, dans une semblable circonstance ! Pour porter sa gaîté au comble, j'invitai le malade à ajouter encore deux cuillerées, par jour, à celles qu'il prenait ; il y consentit de grand cœur. La femme avait éprouvé du soulagement à la suite des émissions sanguines ; mais l'extinction de voix persistait, ainsi que l'expectoration mauvaise. Elle supportait, d'ailleurs, très mal le lait, soit seul, soit avec l'eau de chaux. Elle me demanda, avec instance, de prendre le sirop *qui faisait tant de bien à son mari !* Il n'y avait pas de contre-indications : j'y consentis, et je prescrivis trois cuillerées, d'abord, pendant quinze jours.

Je les revis tous deux, à Caumont, après ce délai ; la position du mari était améliorée d'une manière vraiment surprenante ; il avait repris de l'embonpoint, un peu de

fraîcheur ; il avait de l'appétit, et presque plus de sueurs ni de fièvre ; l'expectoration continuait, mais blanche, bien liée, et surtout facile. La femme avait aussi éprouvé du soulagement ; la voix était moins voilée, la respiration plus libre, les symptômes généraux amendés ; l'exemple de son mari la remplissait, d'ailleurs, d'espoir et de confiance ! Je lui ordonnai d'augmenter, d'une cuillerée par jour, la dose du sirop et de persévérer. Ils ont continué, en effet, tous les deux, l'emploi du même moyen, pendant près de cinq mois consécutifs ! Le mari n'est pas guéri à coup sûr, mais il vaque à ses occupations de faisance-valoir et travaille à son métier ; dès qu'il sent quelque souffrance nouvelle, il a aussitôt recours à son sirop, et maintient ainsi, depuis près de deux ans, au deuxième degré, une phthisie qui marchait rapidement au troisième ! Quant à sa femme, sa voix est totalement revenue ; la poitrine est sonore, l'expectoration nulle, ou presque nulle ; les règles ont reparu, avec l'appétit et la santé, et elle n'offre plus, en réalité, aucun symptôme essentiellement caractéristique de l'affection qu'elle semblait avoir contractée sans retour.

J'ai rencontré depuis le médecin du pays, chez un de mes proches parents, dont la terre est voisine de la ferme des époux Duhazé. Il ne m'a plus paru disposé à plaisanter sur ce fait ; il m'a témoigné, au contraire, sa surprise, et exprimé ses regrets d'avoir préjugé, avec trop de légèreté, les effets d'une médication qu'il n'avait jamais vu expérimenter, et dont il ne s'était pas assez rendu compte.

SEPTIÈME OBSERVATION.

M. D........, riche propriétaire, qui habite notre ville une partie de l'année, est un des plus anciens et des plus intimes amis de ma famille ; il a toujours été, mais surtout depuis l'âge de quarante ans, d'une santé délicate. Il a

éprouvé, il y a déjà plus de vingt ans, plusieurs affections de poitrine graves, qui, maintes fois, le mirent en danger; des accidents scorbutiques vinrent compliquer constamment et souvent compromettre l'issue de ses convalescences pénibles. De tous ces maux, il est résulté un catarrhe chronique assez fort, qui, il y a peu d'années, s'aggrava sous l'influence de chagrins nombreux qui accablèrent presque coup sur coup sa famille, tels que la mort d'une épouse chérie, celle de son gendre, celle de tous les enfants de sa fille unique! Il était, par suite, arrivé à un degré de dépérissement qui m'alarmait beaucoup comme médecin, et m'affligeait profondément comme ami. J'avais essayé, par tous les moyens usités en pareil cas, et dont je connaissais depuis long-temps l'action plus ou moins avantageuse sur sa constitution, de modérer les accidents, et surtout de maintenir l'expectoration journalière qui, lorsqu'elle venait à diminuer ou à se suspendre, me faisait craindre sur le champ un épanchement qui n'eût pas manqué d'être rapidement fatal. Le malade était très abattu et me disait que la fétidité extrême de son expectoration lui était un présage funeste et qu'elle était le signal d'une prochaine dissolution. Je fis tous mes efforts pour remonter son moral, et je trouvai que c'était là le cas, ou jamais, de faire usage du sirop, selon la méthode précédente, en l'additionnant d'un cinquième de sirop de quinquina : je fixai la dose à quatre cuillerées, deux le matin et deux le soir. Au bout de quinze jours, je portai la dose à six cuillerées; plus tard je supprimai entièrement le sirop de quinquina : le malade a pris une quantité vraiment considérable du sirop mélangé et du sirop pur, pendant plusieurs mois consécutifs; et, quoique j'aye réduit le nombre des cuillerées, il en fait encore une notable consommation, comme pourrait le témoigner un de nos collègues, qui a sa confiance et est chargé d'entretenir sa provision. Par ce traitement seul,

Messieurs, le catarrhe chronique a repris une marche régulière, et ne me donne plus d'inquiétudes; M. D. a recouvré de l'embonpoint, il a repris toute la gaité et toute l'amabilité de son heureux caractère. L'hiver dernier s'est passé sans retour d'aucun des accidents qu'il ressentait chaque année, presque infailliblement, dans cette saison; il a pu fréquenter assidument la société, où il est toujours accueilli avec plaisir et même empressement; il a tenu lui-même sa maison, et n'a éprouvé ni fatigue, ni incommodité à la suite des réunions et des soirées nombreuses auxquelles il a présidé. Il est reparti, il y a quelques jours, pour le Roumois, emportant avec lui sa provision ordinaire, de *son fidéle sirop*, ainsi qu'il l'appelle, et que moi, je surnomme, quand j'en parle avec lui, *le cher sirop*, puisque je lui dois la conservation d'un excellent ami.

HUITIÈME OBSERVATION.

Le fils de l'agent comptable de l'un des journaux de cette ville, enfant de quatre ans, avait été traité, un peu légèrement peut-être, d'une coqueluche intense, au moyen du sirop cyanique, qui avait bien calmé la toux, mais amené les symptômes les plus graves du côté du ventre. Il fut alors confié à mes soins, et a présenté, pendant plus de quatre mois, des accidents variés qui, plusieurs fois, l'ont mis à deux doigts du tombeau. Ce n'est pas ici le lieu de parler de ces transformations maladives, d'ailleurs fort intéressantes, mais je dois seulement citer un fait qui a trait au mode de médication dont je parle en ce moment.

Le malheureux enfant, après des souffrances inouïes, était entièrement infiltré, dans un affaiblissement effrayant, ayant la colonne vertébrale déviée, et portant au pli de l'aine, du côté droit, une tumeur qui, après m'en avoir imposé quelques heures pour une hernie, à cause de sa

forme et de son apparition subite, me faisait craindre, en définitive, par suite de quelques circonstances que je ne puis retracer ici, un dépôt par congestion. Dans cet état pitoyable et désespéré, l'enfant ne pouvait plus rien supporter : les bouillons étaient rejetés, et cependant la langue n'était plus rouge, ni l'épigastre douloureux. La médication sucrée me parut devoir convenir là merveilleusement; je combinai donc le sirop anti-scorbutique avec les sirops des cinq racines et de fleurs d'oranger, ces deux derniers formant environ le tiers du mélange; je réduisis tout le traitement interne à l'emploi de ce mélange, donné comme aliment et comme remède. J'ordonnai d'en faire prendre par cuillerées à café, toutes les heures, s'il était possible. Avec de la fermeté on y parvint, et le petit malade, enfant gâté d'ailleurs, ne fit pas de grandes difficultés; circonstance à noter. J'ai remarqué, en effet, que l'habitude émousse très promptement ce que l'usage de ce sirop peut avoir de désagréable, au premier abord.

Sous l'influence de cette méthode, dès le quatrième jour, les urines reparurent, et l'anasarque commença à se dissiper, même avec assez de rapidité ; l'abcès s'ouvrit, donna une quantité considérable de pus, et, par bonheur, n'eut pas, avec la colonne vertébrale, les rapports que je redoutais. L'infiltration disparue, je substituai dans le mélange, au sirop des cinq racines, le sirop de quinquina, toujours au tiers, et je fis continuer, sans interruption, et sans recours à d'autres moyens, à la dose de six grandes cuillerées à bouche par jour, mais divisées en beaucoup de prises. Après six semaines environ de ce traitement, continué sans relâche, les forces sont revenues; l'estomac a repris toute son énergie, l'alimentation a pu se faire, à l'aide de bouillons d'abord, puis de substances plus nutritives; aujourd'hui, le petit malade est en pleine convalescence; la colonne vertébrale est tout-à-fait redressée, et je

l'ai envoyé à la campagne, où l'air des champs achèvera promptement la cure. Il continue encore, à la dose de deux cuillerées le matin, le sirop qui a été vraiment son ancre de miséricorde, à la suite de la longue et curieuse série d'accidents graves auxquels le pauvre petit a eu le bonheur de survivre !

Je crains que vous me disiez ici, Messieurs, que j'abuse un peu de votre indulgence, et que je veux rattraper trop longuement le temps perdu; mais, dussé-je promettre, pour juste compensation, un nouveau silence aussi prolongé, je réclame encore votre attention quelques moments pour la lecture de deux observations qui doivent compléter ce travail; je les abrégerai le plus qu'il me sera possible.

NEUVIÈME OBSERVATION.

La nommée Marie N., servante chez un fabricant de la rue Stanislas-Girardin, est née de parents sains; élevée par ses maîtres, elle leur a toujours montré un zèle et un dévoûment inaltérables. Elle éprouva, l'année dernière, d'assez grandes fatigues, par suite de veilles nombreuses auprès du lit d'un enfant et d'un commis successivement malades; atteinte, peu après, d'une affection catarrhale intense, accompagnée de toux et même d'expectoration suspecte, elle fut traitée par le médecin de la maison, qui me détailla, plusieurs mois après, tous les accidents qui s'étaient succédés, jusqu'à l'époque où je fus appelé à donner mon avis, comme consultant. Il y avait trois mois et plus que la malade avait vu une mauvaise convalescence succéder à son affection aiguë : elle présentait alors tous les signes réunis d'une phthisie ulcéreuse, et son expectoration, d'une fétidité notable, son émaciation, le dévoiment, la sueur, qui venaient compliquer cet état, ne laissaient

guère d'espoir légitime, je ne dis pas de guérison, mais même d'amendement notable.

Nous fîmes appliquer, cependant, un peu tardivement peut-être, un cautère à la cuisse ; puis nous prescrivîmes la série des moyens appropriés. La fétidité caractéristique des excrétions me fit proposer à mon confrère, en l'appuyant sur des faits identiques, l'emploi du sirop anti-scorbutique pur. Il n'y vit aucune contre-indication, mais n'ajouta que peu ou point de confiance à l'usage de ce moyen. Il fut néanmoins prescrit, à la dose de trois cuillerées à bouche chaque jour. Je revis encore une fois la malade avec mon collègue, quelques jours après: il y avait de l'amendement, mais, en réalité, il était bien faible; le médecin ordinaire confirma son pronostic fâcheux, et conseilla d'envoyer la malade, le plutôt possible, à la campagne. Elle fut invitée à continuer le sirop, et, douze jours après environ, on me fit prier de venir la voir, parce qu'elle disait avoir ressenti un soulagement remarquable. Je m'y rendis le surlendemain, quand j'eus acquis la certitude que les règles d'une loyale confraternité m'y autorisaient. L'amélioration était encore bien faible, mais elle était sensible; le cautère commençait à couler un peu, la respiration était beaucoup plus facile, et l'expectoration moins abondante et moins puante. La malade n'avait aucune répugnance pour le sirop, et j'en portai la dose à six cuillerées à bouche par jour. Je ne vous ferai pas suivre pas à pas la marche de cette affection, Messieurs, parce qu'elle présenta des phénomènes variés qui me forcèrent à avoir recours plusieurs fois à divers agents thérapeutiques, surtout à l'extérieur : j'eus même le désagrément de voir la malade éprouver tout-à-coup de la répugnance pour le sirop, à cause de la saveur trop fortement alliacée de celui qu'on lui avait envoyé. Je le fis suspendre pendant deux jours, puis j'en envoyai chercher d'autre bien récent, et j'en fis

incontinent recommencer l'usage ; la malade finit par en avaler dix grandes cuillerées par jour, pendant près de deux mois. Qu'arriva-t-il ? C'est que, malgré les contrariétés que j'ai mentionnées plus haut, la malade ne tarda pas à quitter le lit, qu'elle gardait presque constamment ; ses forces revinrent peu à peu, l'embonpoint également. Aujourd'hui, l'expectoration a disparu, la respiration est assez libre, et peut même être poussée très loin, sans aucune douleur. Je suis, certes, bien éloigné de me flatter d'une guérison radicale, mais ce que nous avons obtenu est déjà beaucoup ; la malade est venue me voir il y a peu de jours, avant de se rendre à la campagne, chez sa sœur, où elle emporte son sirop, qu'elle nomme *son sauveur*, et qu'elle continue toujours ; elle en prend deux cuillerées par jour. Ceux qui la voient aujourd'hui, gaie, marchant et agissant bien, convaincue personnellement de sa guérison, ont peine à reconnaître celle qui, il y a à peine quatre mois, ne semblait plus avoir que quelques jours à vivre.

Dans toutes les observations que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, Messieurs, c'est toujours la poitrine qui nous a donné les symptômes principaux. L'un de ceux-ci, la fétidité des matières expectorées, auquel se rattachaient quelques circonstances commémoratives de l'enfance des sujets, m'a fourni le signe patognomonique qui a justifié ma conduite ; mais, Messieurs, je vous demande la permission de joindre encore ici une dernière observation ; ma pratique me fournirait les moyens de la multiplier au besoin : elle vous prouvera que, quel que soit le système principalement entrepris, lorsque l'indication a été bien saisie, la forme sous laquelle on doit donner la substance est le point le plus important à fixer, ainsi que je l'ai énoncé dans les prolégomènes de cette notice. Or, je le répète, la forme sirupeuse, lorsqu'il s'agit des anti-scorbutiques pro-

prement dits, mérite de beaucoup la préférence! Cette dernière observation en fournira, il me semble du moins, un exemple assez concluant.

DIXIÈME OBSERVATION.

Un vénérable prêtre, qui remplit d'importantes et hautes fonctions ecclésiastiques dans ce diocèse, a la suite de travaux et de fatigues multipliées, pendant le cours d'une carrière aussi agitée que laborieuse, avait contracté, depuis une assez longue période d'années, une affection de nature dartreuse, qui se manifestait sous la forme d'éruptions identiques, mais plus ou moins abondantes, sur diverses parties du corps; elles étaient, pour la plupart, accompagnées d'un suintement ichoreux, fétide, et presque immédiatement concrétable, sous forme de squammes, qui prenaient bientôt l'apparence ictiacée, sous le double rapport de l'aspect et de l'odeur. Cette affection avait pris domicile permanent aux deux jambes, où des coups reçus accidentellement avaient multiplié des plaies ulcérées qui présentaient un très mauvais aspect, fournissaient une détestable suppuration, et offraient des plaques érésypélateuses de mauvaise nature et accompagnées d'un prurit insupportable. Un de nos respectables confrères, qu'une maladie cruelle a dérobé pour jamais à nos rangs, avait soigné le malade depuis plusieurs années; il avait employé, pour les pansements locaux, l'eau alumineuse, la pommade ou le cérat souffrés, les lotions de plantes émollientes ou réputées dépuratives, et, à l'intérieur, les décoctions et les infusions analogues, les sucs dépuratifs, puis enfin les lotions et les bains de vapeurs sulfureuses: il y avait eu, de temps en temps, des améliorations momentanées, mais, en somme, au mois de novembre 1834, le mal avait repris toute son intensité; il avait même

empiré; les yeux et les oreilles, en proie à des éruptions partielles, offraient des suppurations semblables à celles des extrémités; le malade finissait par se livrer au découragement, en voyant tant de tentatives thérapeutiques variées, demeurer constamment insuffisantes. Ce fut dans ces circonstances que j'eus l'honneur de recueillir l'héritage de confiance qu'on avait accordé jusque-là à notre malheureux confrère, confiance que je dus m'efforcer de justifier. J'établis d'abord, et avant tout, un cautère à la jambe la plus malade. Je me félicite tous les jours de cette idée, d'ailleurs, toute rationnelle; l'état des premières voies, scrupuleusement apprécié, me parut tel, que je pouvais administrer ici, avec hardiesse, les anti-scorbutiques et les dépuratifs; mais le peu d'effet antérieur des infusions et des décoctions me confirma dans la pensée que la forme sirupeuse devait obtenir ici la préférence, indiquée qu'elle était, d'autre part, par l'état physiologique des fonctions digestives. Je voulus exposer au malade lui-même, pour conquérir la certitude de sa constance dans le traitement, les raisons qui me faisaient préférer celui que je croyais devoir adopter; il les saisit parfaitement, et me promit une docilité et une exactitude auxquelles, je me plais à le reconnaître, il n'a pas failli une seule minute. J'ordonnai le sirop anti-scorbutique pur, d'abord à la dose de deux cuillerées matin et soir; au bout de quinze jours, je portai à quatre le matin et autant le soir. Au bout d'un mois, j'arrivai à six; enfin, le malade, sans manquer un seul jour à cette prescription, continua pendant près de quatre mois cette dose de douze cuillerées par jour. Je dois dire, cependant, que lorsque l'estomac semblait se lasser, je faisais diminuer ou même suspendre un ou deux jours, pour reprendre ensuite avec une nouvelle ardeur.

Il n'eut pas à se repentir de sa constance. En effet, Messieurs, voici ce qui est arrivé: la dépuration profonde

que je poursuivais, pour ainsi dire pas à pas, ligne à ligne même, si l'on veut, parvenue enfin, d'une manière latente, au point désiré, a manifesté tout-à-coup, ainsi que je m'y attendais, ses progrès réels, et cela d'une manière étonnante. Le cautère a d'abord coulé abondamment; il a concentré, autour de ses bords, l'éruption érésypélateuse, qui était une des plus formelles entraves à la cicatrisation des ulcères des jambes. Ceux-ci, pansés tout simplement avec la toile dite *de mai*, et à des intervalles assez éloignés, mais suffisans, n'ont pas tardé à se déterger et à montrer un meilleur aspect: c'est alors que j'ai cru devoir insister plus vivement sur le traitement intérieur. J'ai bientôt recueilli le fruit de cette méthode. La cicatrisation complète des jambes s'est à peu près opérée; il reste à peine un très petit point de suintement superficiel à la jambe gauche; la droite est complètement guérie. Deux fois, depuis plus de sept mois que ces heureux résultats ont été obtenus et se soutiennent, le malade s'est heurté assez violemment au marche-pied de son cabriolet, et, chaque fois, la cicatrisation, à mon immense satisfaction, s'est opérée promptement, quoique l'une de ces plaies correspondît précisément à la crète du tibia. Le reste du corps n'a pas présenté, depuis, la plus légère trace d'éruption; la santé générale est parfaite; le malade se livre sans inconvénients aux austérités et aux fatigues de sa profession, plus même que je ne le voudrais: il fait, chaque semaine, depuis quelque temps, un voyage d'une trentaine de lieues, et se porte à merveille. Il a suspendu l'usage du sirop depuis une quinzaine, pour prendre les sucs d'herbes, pendant le courant de ce mois, suivant son usage; mais il y reviendra encore sous peu de temps, et le prendra, comme de coutume, à la dose de deux cuillerées le matin, à jeun. Il attribue le premier, et avec toute raison, à ce précieux agent thérapeutique, son retour à la santé, sur lequel il ne

comptait guère assurément, et qu'il espère cependant, ainsi que moi, maintenir long-temps à l'aide de l'usage soutenu du même moyen.

Conclusion.

En me résumant, Messieurs, il résulte, selon moi, de tous ces faits :

1° Que certaines substances ont, bien évidemment, ainsi que le proclamaient les anciens, une action toute spéciale, dans des cas pathologiques clairement définis :

2° Que le mode d'emploi desdites substances est pour beaucoup dans le succès qu'on est en droit d'en espérer :

3° Que la persévérance dans l'usage de ces mêmes moyens, lors même que l'effet réel serait long-temps à se manifester, et toutes les fois qu'il ne résulte aucun inconvénient vraiment notable de la continuation de leur emploi, est une des conditions les plus formelles de leur succès :

4° Qu'enfin, un seul élément bien tranché, reconnaissable dans les affections compliquées, comme propre à une diathèse spéciale, peut être une raison suffisante, pour le médecin instruit et exercé, d'avoir recours à la médication appropriée à cette même diathèse! La preuve qu'il en est et doit en être ainsi, découle de mes observations, qui démontrent qu'en effet, sous l'empire de cette méthode toute hippocratique, on voit, dans des cas même en apparence désespérés, des symptômes qui semblaient des phénomènes de la plus haute gravité, et qui n'étaient, au fond, que des complications amenées par les saisons, les maladies endémiques ou épidémiques, ou enfin par les constitutions ou les tempéraments individuels, s'affaiblir, se modifier, s'amender, puis enfin disparaître entièrement.

Tous ces points sont d'une grande importance pratique,

Messieurs, et ils valaient la peine qu'on les rappelât avec quelques détails !

Que si l'on m'objecte que tout cela n'est pas neuf, ne convient pas dans toutes les circonstances et chez tous les malades, qu'on peut trouver de semblables préceptes et de pareils exemples dans nos anciens, qu'ainsi il n'y a pas grand génie dans tout cela ! Je me hâterai d'en convenir, mes chères confrères, et c'est précisément cette vérité, qui découle de tout ceci, comme une conclusion nécessaire, que je proclamais à dessein, et par avance, au début de ce mémoire. Non, certes, tout cela n'est pas absolument neuf en principe, mais voilà justement pourquoi je le rappelle : c'est pour prouver aux médecins, mais surtout aux élèves auxquels j'ai consacré un dévoûment quand même, qu'on a eu tort d'abandonner, sur de futiles raisonnements et sur d'impudentes assertions, des médications rationnelles, fondées sur l'expérience ! que c'est dans cette voie qu'il faut rentrer, si l'on veut acquérir une véritable réputation de bon praticien, et devenir vraiment utile à l'humanité, et j'ajoute à la science elle-même, qui, en dernière analyse, et en dépit des réputations usurpées et des fortunes éphémères, ne peut s'appuyer avec certitude que sur l'observation et l'expérience !

Quant aux prétentions à ce qu'on appelle *génie*, elles peuvent être nobles, mais il faut, pour cela, qu'elles soient fondées ! Or, Messieurs, en médecine comme dans tout le reste, je le répète encore ici, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus ! Soyons donc moins ambitieux, et nous serons plus sages et plus heureux. S'il fallait absolument du génie pour être un bon médecin, que de praticiens, et je me place volontiers en tête, devraient renoncer à cette prétention ; mais, par bonheur, Messieurs, une instruction solide, un jugement sain, de l'intelligence, du zèle, de la bonne foi, un peu de tact pour bien saisir, quelque sagacité

pour bien appliquer, une grande confiance dans les méthodes hippocratiques éprouvées et confirmées par une foule de grands hommes, une sage réserve, sans dédain et sans présomption, dans l'admission des théories ou des préceptes qui ne peuvent encore avoir reçu la sanction de l'expérience ; tout cela suffit, avec une bonne éducation, de l'honneur et de la délicatesse, pour produire un bon médecin, un praticien digne d'estime! Or, c'est à quoi doivent se borner les vœux et les efforts du plus grand nombre de ceux qui se vouent à notre pénible carrière. S'ils atteignent ce but, ils doivent être satisfaits; car la société les rangera à coup sûr, tôt ou tard, comme elle le faisait jadis, au nombre de ses membres les plus utiles et les plus honorables.!

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

OUVERT

POUR LA CLASSE DES SCIENCES

EN 1835 ;

Au nom d'une Commission composée de MM. Lévy, Girardin, Courant, Dubreuil, Pouchet, Person, Des Alleurs, et Hellis, rapporteur.

SÉANCE DU 5 AOUT 1835.

—

L'Académie avait proposé un prix de six cents francs au meilleur mémoire inédit sur les sciences physiques, chimiques ou mathématiques. Six mémoires ont été envoyés : un sur les mathématiques, trois sur la physique, un sur la médecine et un sur l'histoire naturelle.

Je dirai peu de choses du premier, parvenu sans épigraphe.

En s'inscrivant contre des propositions depuis long-temps résolues et regardées comme des axiomes désormais inattaquables, l'auteur a trop présumé de ses forces. Sa manière de raisonner et d'expérimenter n'était pas de nature à lui concilier les suffrages de la Compagnie.

J'en dirai autant du numéro 4 et 4 bis, dû au même auteur. Ce mémoire est intitulé : *Essai sur le mode de calcul à employer pour parvenir à la connaissance de l'impulsion des fluides, lorsqu'ils exercent leur action en direction perpendiculaire à des surfaces planes.*

L'auteur donne la formule d'après laquelle on pourra estimer la force d'impulsion ; mais rien de solide n'en démontre l'exactitude. Il ne s'appuie, ni sur des recherches, ni sur des expériences nouvelles, ni sur des points de théories suffisamment établis ; il s'arrête aux calculs de Borda, qu'il regarde comme les plus dignes de confiance, et, les modifiant à son gré, il arrive ainsi sans efforts aux conclusions qu'il désire obtenir.

Le numéro 3, sur le son et l'électricité, n'offre ni limites ni but déterminés ; c'est un recueil d'expériences prises au hasard dans les ouvrages de physique et dans les journaux scientifiques. L'auteur admet tout sans discussion, et rien, dans son mémoire, ne tend à prouver ce qu'il avance, qu'il y a identité entre le son et l'électricité.

En traitant du galvanisme, l'auteur du numéro 2 n'a pas été plus heureux. Son mémoire paraît un travail entrepris dans le but de résumer ce que possède la science à cet égard. Ce but est loin d'être rempli ; il a négligé de puiser aux sources qui, depuis trente ans, ont jeté un nouveau jour sur cette matière. Il s'arrête à discuter s'il existe ou non un fluide galvanique, comme s'il était possible d'élever une pareille question après les expériences de Volta ! Cette compilation, qui ne mène à aucun résultat, n'a point paru digne du prix proposé.

L'Académie n'a point trouvé lieu à donner d'encouragement à l'auteur du mémoire coté numéro 5, sur la phthisie laringée. Il a négligé de consulter les auteurs qui auraient pu l'éclairer ; sa description de la maladie est incomplète et ne justifie pas les divisions qu'il adopte. Il a

omis d'établir, ce qui était de la plus haute importance, dans quelles circonstances la phthisie du larinx peut être indépendante de celle des organes avec lesquels il sympathise le plus. Ses observations sont tronquées et insuffisantes; le mode d'exploration qu'il propose est aussi infidèle que superflu, et, parmi les moyens curatifs qu'il conseille, il en est que la saine raison repousse et que l'expérience ne pourra jamais justifier.

Enfin, Messieurs, j'arrive à un mémoire coté numéro 6, intitulé : *Quelques matériaux pour servir à l'histoire des filaires et des strongles*, avec cette épigraphe : *Non disputare, sed experiri.*

Sous ce titre modeste, l'Académie a découvert un travail digne de fixer son attention. Pour faire connaître son objet, il est indispensable de jeter un coup-d'œil sur ce que la science possède relativement à l'helminthologie.

Cette partie de l'histoire naturelle fut long-temps négligée. Les lieux immondes qu'habitent les vers intestinaux, le dégoût qu'ils inspirent, la difficulté de les anatomiser et de pénétrer leur physiologie, devinrent autant d'obstacles à leur étude. Aussi, malgré l'attrait puissant qui devait s'attacher à un sujet qui touche de si près les intérêts de l'humanité, malgré les graves et nombreuses maladies que ne cesse de produire le développement des helminthes, au sein de nos organes, ce qui les regarde resta long-temps en arrière du progrès général.

La lecture des anciens témoigne combien peu ils se sont occupés de cet objet. Les compilateurs du moyen-âge, tels que Albert-le-Grand, Gesner et Aldrovande, ne donnèrent aucune impulsion à l'étude des vers intestinaux. L'helminthologie ne prit naissance que vers le milieu du siècle dernier. Un prix, proposé par l'Académie de Copenhague, donna le signal des encouragements que l'on devait, par la suite, accorder à cette science, dont l'Italie devint

le berceau. Il appartenait à Rhedi, à Malpighi, à Valisnieri, de la faire germer sur cette terre si féconde en génies variés; mais les travaux de ces savants ne se composent guère que de descriptions, ou bien de discussions sur la génération de ces divers animaux.

Linné, le premier, dans son système de la nature, groupa rigoureusement les vers intestinaux sous la dénomination de *reptilia*. Après lui, les allemands donnèrent une nouvelle impulsion à l'entozoologie: Othon, Frédéric, Muller, Blumenbach, Bloch, Goëth, et surtout Schrank, contribuèrent à l'avancement de cette science.

En France, Brugnière, dans l'encyclopédie, Cuvier et Lamark, dans leurs savants traités, jetèrent de vives lumières sur l'histoire et la classification des vers intestinaux.

Ce fut peu d'années après ces travaux, que parut le grand ouvrage de Rudolphi, mine féconde en richesses de toute nature, modèle de science, de patience et d'exacte observation; ouvrage bien supérieur à tout ce qui avait été publié en ce genre, qui a valu, à juste titre, à son auteur le surnom de prince des helminthologues. Pendant l'époque actuelle, la question de la génération des vers intestinaux agita plusieurs fois le monde savant, et Bresmer, l'envisageant avec une haute philosophie, en interrogeant toutes les phases de la création, fit pencher la balance pour la génération spontanée. Ce savant, regardé avec raison comme le premier helminthologue praticien de l'Europe, n'admet, comme on le conçoit bien, ce mode de production que pour les premiers vers qui se développent dans les animaux, car ces êtres, une fois organisés, qui possèdent des organes générateurs, et que l'on a reconnu être parfois *vivipares*, après s'être une fois animalisés aux dépens des molécules assimilables, se propagent vraisemblablement selon les lois ordinaires de la vie.

Mais, il faut l'avouer, au milieu de ce progrès incontes-

table, malgré de nombreux ouvrages où le luxe des planches rivalise avec des recherches d'une profonde érudition, l'entozoologie n'a pas été explorée, sous le rapport anatomique, aussi complètement qu'on était en droit de l'attendre, et un voile épais nous dérobe encore le secret de beaucoup de ces étranges organisations.

L'auteur du mémoire sur les filaires et les strongles a fait de nouveaux efforts pour éclaircir ces mystères, et il nous apporte quelques matériaux pour combler cette lacune de la science.

Sobre de raisonnements et soumis aux préceptes de l'immortel philosophe Bâcon, qui a dit : *Non disputare, sed experiri*, il s'est livré à de laborieuses recherches, et c'est le scalpel et la loupe à la main qu'il est venu éclairer la structure de quelques-uns de ceux qui étaient restés enveloppés d'obscurité.

L'anatomie des strongles était plus avancée que celle des filaires, et si quelques-uns de leurs organes étaient encore imparfaitement connus, au moins l'erreur n'en avait point embarrassé l'histoire.

L'auteur du mémoire que nous analysons a décrit plusieurs particularités de l'appareil sexuel de la femelle du strongle armé, qui avaient échappé à ses devanciers. Il a reconnu que, chez cet entozoaire, une série de pièces tubuleuses articulées servent d'enveloppe protectrice à une portion des canaux ovigères, et il conclut que le nombre de ces pièces, qui sont de nature cartilagineuse, varie comme les espèces, et que leur examen peut offrir de bons caractères pour distinguer celles-ci ; ce qui coïncide avec l'opinion de M. de Blainville, qui pense que les caractères d'espèces doivent être empruntés au système reproducteur.

Le filaire papillaire a surtout été étudié par l'auteur du mémoire. Il commence par constater que la bouche de cet helminte n'est qu'un bord renversé, tandis qu'on la croyait

entourée de papilles ; mais le principal mérite de ses recherches est d'avoir fixé, d'une manière incontestable, la disposition des organes reproducteurs et détruit les opinions que l'on avait émises à leur sujet.

En effet, ce naturaliste a démontré que l'ouverture de ces conduits, que l'on croyait être à la portée postérieure de l'animal, siégeait, au contraire, en avant, et qu'elle se reconnaît à un petit point noir situé à l'extérieur de la ceinture de tubercules qui environne l'orifice buccal. Une dissection minutieuse et attentive lui a permis de démontrer que les branches ovariennes, au nombre de deux, contournées en spirales autour du tube digestif, allaient en se rétrécissant vers l'extrémité caudale, ce qui se rapporte parfaitement avec quelques observations consignées par d'autres savants, notamment Jakobson et Rudolphi. Ce qui appartient en propre à l'auteur, c'est d'avoir constaté que l'extrémité de ce conduit est sans ouverture, qu'il se termine comme un doigt de gant, et que son orifice externe est bien, ainsi qu'il l'avait placée, à l'extrémité opposée à celle où l'analogie l'avait fait supposer. Ce point important a été vérifié en sa présence, par un des membres de la commission.

L'auteur du travail dont nous vous rendons compte a décrit, d'une manière exacte, le système générateur mâle, et démontré qu'il s'ouvrait d'une manière analogue à celui de la femelle, qu'il ne possédait qu'une seule cavité formant en arrière un renflement claviforme.

Nous avons pris plaisir à faire ressortir ce que ce mémoire renfermait d'intéressant, et nous le signalons comme bien supérieur à ceux qui nous sont parvenus pour le même concours ; mais nous ne saurions dissimuler que, lorsqu'il s'agit d'histoire naturelle et surtout de l'étude de ces insectes placés au dernier degré de l'échelle des êtres vivants, dont l'innombrable multiplicité étonne et confond

l'imagination, on ne pouvait placer au premier rang que les travaux qui, par leur étendue, leur importance, jetaient un jour nouveau sur une classe entière, ou sur quelques espèces jusqu'alors ignorées : dans un champ aussi vaste, la moisson est abondante et facile. Au milieu de tant et de si étranges organisations, c'est peu de recueillir quelques faits épars ; il ne suffit pas de signaler une condition encore inaperçue, de relever quelques erreurs échappées aux maîtres de l'art, il faut que ces recherches s'étendent, se multiplient, qu'elles soient riches d'aperçus nouveaux, qu'elles soient fécondes en résultats, qu'elles reculent les limites des connaissances acquises, ou mieux encore, qu'elles offrent des ressources à l'industrie, des secours à l'humanité ; autrement, ces investigations ne seraient qu'une œuvre de stérile patience ou des objets d'une vaine curiosité. Si ces motifs n'ont point permis à l'Académie de décerner à l'auteur le prix proposé, elle a cependant éprouvé le besoin de lui témoigner combien ses efforts lui étaient agréables et tout le cas qu'elle faisait de ses recherches, ainsi que de son érudition consciencieuse. Voulant lui inspirer le désir de persévérer dans une carrière où il est entré sous les plus heureux auspices, et qu'un jour, peut-être, il est appelé à illustrer, convaincue que la connaissance plus exacte de l'organisation des vers intestinaux est une condition indispensable pour parvenir à des notions plus sûres touchant leurs mœurs et leur mode de propagation, l'Académie a décidé qu'une médaille d'or de la valeur de trois cents francs serait décernée à l'auteur du mémoire numéro 6, intitulé : *Quelques matériaux pour servir à l'histoire des filaires et des strongles*, avec cette épigraphe : *Non disputare, sed experiri.*

PRIX PROPOSÉ

POUR 1837.

Programme.

L'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, décernera, dans la séance publique de 1837, un prix, au meilleur mémoire inédit [1], sur les sciences physiques, chimiques ou mathématiques.

Le prix sera une Médaille d'or de la valeur de trois cents francs. L'Académie se réserve de porter cette valeur jusqu'à six cents francs, suivant l'importance du sujet ou le mérite intrinsèque des mémoires qui lui seront adressés.

Les mémoires devront être envoyés, francs de port, avant le 1er juin 1837, à M. Des Alleurs, docteur-médecin, secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences, rue de l'Ecureuil, n° 19.

Ce terme est de rigueur.

[1] L'Académie entend ici par mémoires inédits, ceux qui, non-seulement n'ont pas été imprimés, mais encore qui n'ont été présentés à aucune Société savante.

QUELQUES MATÉRIAUX

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES FILAIRES

ET DES STRONGLES.*

Non disputare, sed experiri.
BACON.

Messieurs,

Le travail que j'ai l'honneur de soumettre à votre jugement est un choix d'observations anatomiques recueillies sur des animaux vulgaires et négligés par l'indifférence ; peut-être contribuera-t-il à démontrer qu'il ne faut pas toujours chercher loin de soi les vérités nouvelles, et qu'à l'heure même où notre ambition poursuit une découverte hypothétique, un trésor certain est parfois caché dans le sol couvert de nos mépris.

Mon but primitif était d'étudier la science par un examen direct ; je voulais recevoir de mon expérience les données que les annales zoologiques m'avaient seules transmises jusqu'alors ; mais je m'aperçus bientôt que les opinions

* Voir, pour les notes et indications, à la fin de ce Mémoire.

les plus véridiques en apparence, n'étaient souvent que des erreurs accréditées, et, sans perdre le souvenir de mon infériorité, je sentis, comme *Link* dans son *Prodrome de Philosophie botanique* l'écrivait (1), que les richesses inépuisables de la nature étaient un héritage ouvert à toutes les générations.

L'intérêt que les *Helminthes* éveillent dans tous les esprits, l'obscurité profonde qui enveloppe leur histoire, la nécessité zoologique d'une classification rationnelle qui les subordonne en vertu de leur organisation, et qui précise avec rigueur les degrés spéciaux de l'échelle systématique entre lesquels ils doivent être répartis, seront les motifs puissants qui prêteront assistance à mes efforts et qui serviront d'excuse à ma faiblesse.

J'écarterai soigneusement toute discussion superflue : je me bornerai à peindre les choses tangibles ; et, respectant la beauté, la simplicité des œuvres créées, je dirai ce que j'ai vu ; je n'écrirai rien au-delà.

Voici le plan que je me suis tracé :

Je donne en prémisses les faits connus de la question spéciale que je désire éclairer ; je les présente tels qu'ils sont annoncés par les auteurs ; ensuite, viennent, à titre de renseignements accessoires, les faits que la science a rassemblés sur les espèces voisines : enfin, j'expose les observations qui me sont propres.

J'ai l'espoir que l'Académie regardera cette réserve, ce laconisme avec indulgence ; j'ai craint, pour elle surtout, la perte inutile d'un temps précieux ; je livre à sa juste critique, sans fard et sans voile trompeur, un résultat nu et positif.

L'histoire anatomique des *filaires* n'est pas seulement ignorée, elle est embarrassée d'erreurs graves ; et les suppositions gratuites, les croyances fondées sur des analogies mensongères ou capricieuses, ont envahi la place que les

faits seuls, c'est-à-dire les vérités établies sur l'observation seule, devaient tenir.

L'examen comparatif des travaux édités qui ont pour objet les filaires, et des recherches sur la voie desquelles une étude consciencieuse nous a conduit, mettra hors de doute les assertions que j'avance.

En effet, jetons un coup-d'œil rapide sur les opinions relatives à la structure des filaires, émises par les auteurs d'helminthologie, et nous verrons qu'elles sont presque toutes répétées sur la foi de naturalistes qui n'ont pas vu directement, et que, si parfois elles sont originales, elles ont eu pour mère une imagination trop confiante.

L'ordre suivant lequel nous exposerons les données que la science actuelle renferme, sera l'ordre chronologique; et nous garderons cette méthode autant du moins que permettront de l'employer les exigences de l'ordre philosophique.

Redi (2), Goeze (3), Werner (4), Fischer (5), Bloch (6), Cuvier (7), M. Marc (8), Laënnec (9), Gaede (10), Bojanus (11), M. Jules Cloquet (12), Leuckard (13) et Schmalz (14), ne disent rien qui puisse éclairer l'anatomie des filaires.

Je négligerai quelques thèses subies à la faculté de médecine de Paris et relatives aux entozoaires de l'homme. Le plus grand nombre passe outre les filaires (15), et les autres ne renferment aucun fait d'observation propre qui fasse mieux connaître l'anatomie de ces animaux (16).

Je cite pour mémoire seulement l'opinion paradoxale que des écrivains modernes, illustres d'ailleurs, n'ont pas craint de hasarder après quelques anciens (17). Est-il, en effet, maintenant aucun zoologiste qui mette en doute l'animalité des filaires?

L'helminthe, que Chabert (18) appelle *crinon*, peut être ou l'*oxyuris curvula*, ou le *strongylus armatus*, ou le *filaria*

papillosa de Rudolphi : je n'ose pas résoudre ce problème de zoologie, au vu de la caractéristique (page 18-21, §. XIII et XIV) et même de la figure (*Pl. II*, *fig. u*) données par l'auteur, car elles sont remplies de vague; d'ailleurs, Chabert n'a effleuré d'aucune manière l'examen relatif à la structure intime, seul moyen d'éviter l'incertude.

On trouve dans Rudolphi quelques observations intéressantes, il est vrai, peu détaillées, sur l'anatomie des filaires (19).

Cet illustre naturaliste admet que l'organe sexuel mâle de ces helminthes est un filet grèle, court, cylindroïde, qui se montre non loin de l'extrémité caudale (*Entoz.*, *Hist. nat.*, vol. II, pars. I, pag. 3, n° 1), et qui est tantôt simple, tantôt double. La génération des femelles est vivipare : leurs ovaires sont très alongés et plus grèles vers leur sommet que dans le reste de leur étendue (*Entoz. synop.*, page 204, genus 1).

L'inspection abrégée des espèces nous fournira l'occasion de noter ce que Rudolphi connaissait de leur structure.

L'anatomie entière du *filaria medinensis*, Gmelin, est encore à désirer (*Entoz. Hist. nat.*, vol. II, pars. II, pag. 55-57, n° 1, obs. 2). En ce qui touche les organes reproducteurs, quelques portions d'ovaires, et les œufs innombrables qu'ils contenaient, ont pu seuls être examinés (*Entoz. Synop.*, pag. 205-208, numéro 1).

Rien absolument sur l'organisation du *filaria gracilis*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid, pag. 5, numéro 2, tab. 1, fig. 1 et 2).

Le *filaria attenuata*, Rudolphi, porte non loin de l'extrémité caudale un tubercule saillant qui, probablement, est la vulve (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 59, numéro 3, descr.).

Rien de spécial touchant le *filaria obtusa*, Rudolphi

(*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 59, numéro 4; — *Entoz. Synop.*, pag. 4, numéro 41); le *filaria truncata*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag 59, numéro 5; — *Entoz.*, *Synop*, pag 5, numéro 11); le *filaria acuminata*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 66, numéro 10); le *filaria plicata*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 67. numéro 11; — *Entoz. Synop.*, pag. 7, numéro 18); le *filaria alata*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid, pag. 67, numéro 12).

Quelques expressions de Rudolphi, touchant le *filaria ovata*, Zeder (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 60, numéro 6), n'inspiraient aucun doute relatif au sens qu'on devait leur attribuer : il résultait d'elles, en effet, que la tête du *filaria ovata* était ovale, circonstance de forme qui avait déterminé le choix de l'épithète spécifique donnée à cet entozoaire. Mais, plus tard (*Entoz. Synop.*, pag. 215, numéro 12), le prince des helminthologistes revient au même sujet et recourt à des expressions tellement vagues et amphibologiques, que, si nous eussions ignoré l'origine nominale de l'espèce, si même nous n'eussions pas remonté aux sources par conscience, nous aurions donné à ces mots, *caput num vere ovatum*, une signification opposée à celle que lui donnait Rudolphi, sens que l'observation, probablement, ne récuserait pas: *la tête du* filaria ovata *contient-elle des œufs au printemps?* Néanmoins, le rapprochement que nous avons fait des paroles consignées dans l'Histoire naturelle et le *Synopsis des Entozoaires (locis citatis)*, et la vue des figures que Goeze (20) a publiées (tab. VIII, fig. 1, 2 et 3), nous a prouvé que le mot *ovatum* se rattachait à un caractère purement zoologique, et devait se traduire par le mot *ovale*.

Le *filaria unguiculata*, Rudolphi (*Entoz. Synop.*, pag. 4, et pag. 209, numéro 5); le *filaria affinis*, Rudolphi

(*Entoz. Synop.*, pag. 4, pag. 209, numéro 6); le *filaria abbreviata*, Rudolphi (*Entoz.*, *Sinop.*, pag. 4, pag. 210, numéro 7); le *filaria fusca*, Rudolphi (*Entoz. Synop.*, pag. 5, pag 211, numéro 8); le *filaria sanguinea*, Rudolphi (*Entoz. Synop.*, pag. 5, pag. 211, numéro 9); le *filaria rubella*, Rudolphi (*Entoz.*, *Synop.*, pag. 5, pag. 212, numéro 10); le *filaria globiceps*, Rudolphi (*Entoz. Synop.*, pag. 7, pag. 215, numéro 19), n'ont été l'occasion d'aucune remarque anatomique intéressante.

Les mâles du *filaria capsularia*, Rudolphi, ont, suivant l'observation de Reder, une pointe saillante (*spiculum*) près de l'extrémité caudale (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 61-62, numéro 7, descrip.).

Je transcris, mot pour mot, ce qui regarde le *filaria papillosa*, Rudolphi. « Caudæ apex tenuior incurvus, « antè hunc in specimine graciliori spiculum tenue « (membrum masculum) eminere vidi; tubercula vero « quæ clarissimus vir (*Albigaard, in Zool.*, *dan.*, vol. III, « pag. 49, tab. CIX, fig. 12, *a*, *c*, *gordius equinus*) in « plerisque individuis ibidem detexit et fig. *c* depinxit, « nunquam vidi, licet vermem vario anni tempore repe- « rerim. in filaria attenuata supra n° 3 dicta, simile quid « tamen observavi, ut ejusmodi tubercula vulvam desi- « gnent. » (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 62-65, numéro 8, descrip.)

Les mâles du *filaria coronata* ont, vers l'extrémité postérieure du corps, une pointe courte et cylindrique regardée par Rudolphi comme un appendice génital. Les œufs que renferment les ovaires des femelles correspondent à des taches noirâtres, ellipsoïdes, qui, peut-être, ajoute Rudolphi, sont des placentas (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 65 et 66, numéro 9, descr.).

La certitude zoologique manque aux espèces douteuses: que pourrait-on savoir de leur anatomie (*Entoz. Hist.*

nat., ibid., pag. 68-82, numéro 13-43; — *Entoz. Synops.*, pag. 7-13, numéro 20-67)?

M. le docteur Chapotin (21), pendant un séjour de quelques années à l'Ile-de-France, a rencontré seulement une fois l'occasion d'étudier la tête du *filaria medinensis*. Voici en quels termes il décrit cet animal : « Examinée à la « loupe, l'extrémité antérieure, légèrement renflée, m'a paru « offrir, dans le centre, un suçoir, sur les côtés duquel se « voient deux petites protubérences arrondies : le corps, « d'un blanc opaque, n'est pas parfaitement filiforme ; il a « des inégalités dans différentes parties et m'a semblé « composé d'anneaux très courts ; son extrémité est ter- « minée assez brusquement par un petit crochet con- « tractile, et dont j'ai vu les mouvements. La tête paraît « rapprocher ce ver des filaires, mais il en sera toujours « séparé par son crochet terminal. » J'ai conversé tout récemment avec M. le docteur Chapotin, qui m'a confié sur le *filaria medinensis*, d'une manière pleine de grâce et de bienveillance, quelques détails restés à sa disposition. — Je rapporterai seulement les observations capables d'éclairer mon sujet. — M. le docteur Chapotin n'a jamais rencontré la trace d'une piqûre originelle qui indiquât le point où se serait insinué, dans la peau, le jeune filaire. — Il a vu qu'après un temps variable en durée, il se formait une tumeur plus ou moins volumineuse qui correspondait toujours à l'extrémité orale de l'helminthe. Il faut ouvrir cette tumeur, et non pas inciser sur le trajet même qu'a suivi le dragoneau, pour extraire, avec chance de succès, le parasite dangereux. — Tous les vers de Guinée que cet habile et savant médecin a pu observer, étaient munis, vers la queue, d'un crochet terminal et contractile dont il a reconnu avec facilité les mouvements : or, la présence d'un crochet terminal à la queue de tous les individus examinés par M. Chapotin, est un préjugé de haute valeur qui

fait soupçonner la nature et les usages de cet appendice. En effet, doit-il être considéré, ainsi que l'a prétendu Laënnec (*Dict. des Sc. méd.*, t. XV, pag. 295, art. *filaire*), comme l'organe copulateur mâle? Non; car alors, par une exception bien singulière chez les animaux inférieurs, les femelles seraient moins nombreuses que les mâles dans l'espèce du *filaria medinensis*. Cette prédominance numérique du sexe mâle n'est donc pas probable: elle n'est d'ailleurs justifiée par aucune observation directe; au contraire, elle est infirmée par l'analogie rationnelle et surtout par la remarque opposée de Rudolphi sur les vers de Médine, qui avaient jadis fait partie de la collection de Bloch (*Entoz. Synops.*, pag. 205-208, numéro 1).

Delorme (22) a constaté, par la dissection chez le *filaria medinensis*, la présence d'un canal intestinal *étendu d'une extrémité à l'autre;* cette remarque est la seule qu'il ait faite sur l'anatomie de cet entozoaire.

Jassoy (23) répète ce que les plus illustres helminthologistes, ses prédécesseurs, avaient dit sur les filaires; quelques mots extraits suffiront pour justifier l'assertion que j'avance: « In filariis tubus intestinalis inter genitalia « latet, ità ut Goeze ejus nullam faciat mentionem, Rederus « autem eum illusionem opticam credidit. Ani apertura « in hoc genere nondum reperta (pag. 9).... Quod si « genitalia filariorum spectamus, multa adhuc incerta invenimus; tamen et Rudolphi (*Entoz. Synop.*, pag. 204-« 219) et celeb. Bremserus (*Bremserus Dr über lebende* « *Würmer in lobenden menschen* mit. 4, tafelln., Wien., « 1819, 4, pag. 205) spiculum contortum exsertum, et perit. « Abildgaard (*Abildgaard, Zoologia danica*, v. III, « pag. 50, tab. IX, fig. 12, *c*). Tubercula in femellæ « parte posteriori, quæ pro labiis vulvæ prominulis habet, « vidit; hàc re saltem liquet sexus esse discreti (pag. 11). »

Après toutes les assertions plus ou moins hasardées que

nous avons rapporté fidèlement, la réserve judicieuse avec laquelle M. de Blainville expose l'état de la science, est un exemple utile que je tiens à cœur de signaler.

« On connaît très peu, dit-il, l'organisation des filaires : « on sait seulement que le canal intestinal est bien distinct « et étendu dans toute la longueur du corps ; ce qui fait « présumer qu'il y a un véritable anus, et qu'il est ter- « minal. La bouche est orbiculaire, le plus souvent très « petite et extrêmement simple ; quelquefois, cependant, « elle est entourée de papilles. Quoiqu'on n'ait pas vu les « organes de la génération de la plus grande partie des « espèces de ce genre, M. Rudolphi, ayant observé dans « son *filaria papillosa* un petit aiguillon simple avant la « terminaison du corps, admet, par analogie, que c'est « l'organe mâle excitateur, et que les sexes sont séparés « sur des individus différents (24). »

L'ouvrage de Bremser, annoté par M. de Blainville (25), ne fournit pas d'observations capables d'éclairer l'histoire anatomique des filaires.

Lamouroux (26) copie sans examen l'opinion erronée que tous les helminthologistes avaient conçue de l'anatomie des filaires.

Creplin, dans un premier ouvrage d'helminthologie (27), a consigné quelques détails zoologiques relatifs à trois espèces de filaires : mais il a complètement négligé le point de vue anatomique. En effet, l'anus et la vulve de son *filaria labiata* sont demeurés invisibles, et la transparence des téguments a seule permis d'entrevoir le canal digestif et les organes reproducteurs internes (pag. 2). L'appareil génital de son *filaria bicolor* est resté inaperçu (pag. 4). Quant à l'espèce douteuse qu'il appelle *filaria cyprini rutili*, aucune observation n'a dévoilé sa structure ; l'existence de l'anus et des organes générateurs n'a pas été constatée (pag. 9).

Le même naturaliste (28) a fait plus récemment quelques

observations sur une autre espèce de filaire, *filaria crassicauda*, trouvée par Rosenthal dans l'urètre et dans les corps caverneux d'un cétacé (*balæna rostrata*). Chez les mâles de cet helminthe nouveau, Creplin n'a pu découvrir l'orifice anal : quelques individus portaient à la queue, près de l'extrémité, un filament court et délié. Chez les femelles, l'extrémité caudale présentait un rétrécissement annulaire, en arrière duquel l'anus existait visible seulement à la loupe : en avant, on distinguait la vulve sous la forme d'une ouverture à lèvres transversales et saillantes; les parties intérieures n'ont pu être franchement aperçues (pag. 876 et 877. *Tabula* LII, fig. 6 et 8).

M. Jacobson (29), dans une lettre écrite de Copenhague, le 10 février 1834, à M. de Blainville, émet une singulière opinion touchant la structure anatomique du *filaria medinensis*.

La plus grande portion de *filaria medinensis* que M. Jacobson ait pu extraire, avait un mètre environ de longueur : un autre fragment d'helminthe fut ensuite retiré, mais, comme il fut lésé par inadvertance, il en sortit une matière fluide, blanchâtre, laquelle, examinée sur le champ d'un microscope, laissa voir en suspension un nombre considérable d'entozoaires pleins de vie. « Ce qui est presque « inconcevable, ajoute le naturaliste suédois, c'est la quan- « tité innombrable de vermicules dont le corps du dragoneau « est rempli, sans que j'aie trouvé aucune trace de viscère qui « les renfermerait. Cette observation m'étonna beaucoup : « j'allai alors examiner l'individu que je conservais dans « l'esprit de vin. A ma grande surprise, je fis, par la pres- « sion, sortir une masse de ces mêmes vermicules ; en sorte « que je pense que tout le corps de l'animal en est rempli. « Sur une autre portion, je fis sortir des petits vers. Seraient- « ils les petits du dragoneau? Mais alors, quelle quantité « innombrable, ou bien, je n'ose presque pas faire cette

« question, le dragoneau ne serait-il qu'un tube ou un « fourreau rempli de vermicules? »

Quelques jours plus tard, le 14 février 1834, M. Jacobson écrivait de rechef à M. de Blainville : « Voici une « provision de mes jeunes *filaria medinensis*. Ceux con« servés dans l'eau-de-vie ont vécu dans l'eau plus de qua« torze heures. On aperçoit des viscères dans l'intérieur du « corps, dont un se montre sur quelques individus, en « forme de spire ou de vis. Ces vermicules ont été déjà « aperçus par M. Lichtenstein, en examinant quelques dra« goneaux qui existent dans la collection du célèbre ichtyo« logiste Bloch, à Berlin. Rudolphi en parle dans son *Ento« zoorum Synopsis*, pag. 216. Son observation sur leur « nombre prodigieux est très exacte. »

Pour terminer l'exposition des faits inégaux en valeur que la science a recueillis sur les filaires, et pour ne rien laisser d'accessoire que nous ayons pu interroger avec fruit, il convient d'analyser maintenant le travail relatif à deux espèces du genre dragoneau que M. Charvet, professeur à l'Académie des Sciences de Grenoble, a récemment publié (30). Nous obtiendrons ainsi le double avantage d'emprunter à toutes les sources capables de nous montrer la vérité, et de reconnaître, ou bien que les filaires et les gordius ont, comme le pense M. de Blainville (31), une organisation identique et diffèrent seulement par leur habitation ordinaire, ou bien que la structure et les connexions réciproques de leurs parties n'ont pas de similitude réelle.

Les deux lignes de couleur foncée que laisse apercevoir, chez les dragoneaux, la transparence des téguments, sont regardées par M. Charvet comme deux tubes servant d'appareils nutritif et circulatoire. Ces vaisseaux ont le même calibre dans toute leur étendue, et se prolongent en ligne droite sans jamais éprouver aucune déviation ; mais sont-ils

pourvus d'orifice ? Le vaisseau abdominal est reconnaissable à deux ouvertures, dont l'une, antérieure, existe vers le milieu de la calotte cornée et correspond à la bouche ; dont l'autre, postérieure, existant près de la bifurcation caudale chez les individus mâles et dans l'intervalle enfoncé que les deux lobes latéraux constituent chez les femelles, correspond à l'anus. « Quant au vaisseau dorsal, je n'ai jamais pu « distinguer à ses extrémités, continue M. Charvet, de « pores plus grands que ceux du reste de la peau. »

Le vaisseau abdominal est probablement le tube digestif; le vaisseau dorsal est l'organe supposé de la circulation.

La cavité du corps, proprement dite, est simple ; elle ne renferme aucun fluide chez les individus que M. Charvet soupçonne être des mâles. Chez les femelles, au contraire, elle est double et formée par une cloison médiane qui disparaît en arrière. Elle renferme un liquide d'un blanc laiteux, qui sort par jet quand on ouvre l'animal avant la ponte ; mais, quand ce fluide est excreté en vertu des lois physiologiques établies par la nature, il s'écoule entre les trois lobes terminaux de la queue, sous l'apparence de longs cylindres blanchâtres, que, sur le champ du microscope, on trouve composés de granules arrondis que tient en suspension une matière glutineuse et transparente : ces granules sont des œufs.

Tels sont les résultats que fournit le mémoire consciencieux de M. Charvet sur l'anatomie des Dragoneaux.

L'étude particulière que nous allons essayer maintenant sur le *filaria papillosa* de Rudolphi, considéré dans les principaux traits de son organisation, établira nettement, je l'espère du moins, que la distinction classique des filaires et des gordius ne doit pas avoir pour base la nature différente de leur séjour habituel, et qu'elle n'a pas de fondement plus rationnel dans les observations approximatives recueillies sur les filaires par les helminthologistes : elle

prouvera, j'en ai l'intime confiance, que la structure des filaires a jusqu'à présent été méconnue, et que, s'il est possible de les séparer génériquement désormais, cette réforme s'est effectuée par suite d'expériences directes et nouvelles, que les zoologistes n'avaient pas en main primitivement.

Nous examinerons, en premier lieu, le *filaria papillosa* femelle : l'ordre philosophique le veut ainsi ; car le sexe femelle est plus important que le sexe mâle, lequel, séparé chez les animaux supérieurs et circonscrit sur un autre individu, se confond bientôt avec lui, sans toutefois cesser d'exister, et disparait enfin complètement vers le bas de l'échelle zoologique.

Le *filaria papillosa* femelle (Pl. I, fig. 1) atteint pour l'ordinaire une longueur de trois pouces et demi à quatre pouces ; il va même jusqu'à cinq pouces : son diamètre est d'une ligne environ. L'extrémité antérieure de son corps *a* est plus grèle que la partie moyenne *b*, moins grèle cependant que l'extrémité postérieure *c*. L'orifice buccal est orbiculaire (Pl. I, fig. 2, *a*) ; il n'est pas entouré de papilles, comme le croyait Rudolphi (*Ent. Hist. nat.*, vol. II, pars. 1, pag. 62, numéro 8 ; — *Entoz. Synops.*, pag. 6, numéro 14). mais il a pour limites un bord renversé (Pl. I, fig. 2, *b*) qui, parfois, est inégal. Autour et près de la bouche sont huit tubercules saillants (Pl. I, fig. 2, *c*) qui hérissent la peau et ne ressemblent pas à des papilles, malgré l'assertion contraire du même auteur (ibid.). Postérieurement, le corps se termine en spirale irrégulière et courte (Pl. I, fig. 1, *c*) ; c'est vers l'extrémité postérieure que l'anus existe, annoncé par un léger renflement (Pl. I, fig. 3, *a*). On distingue toujours avec peine l'anus, même en usant d'une lentille forte : on parvient cependant à le reconnaître, si, après avoir découvert le tube digestif, on le suit jusqu'à sa terminaison, et si on ne laisse de l'enveloppe musculo-cutanée

générale que l'anneau d'appui qui embrasse l'extrémité postérieure de l'intestin. A l'anus succède la partie du corps improprement nommée queue par les auteurs. Elle se déjette brusquement (Pl. I, fig. 3, *a*) hors de l'axe général, et présente vers le bout un renflement arrondi (Pl. I, fig. 3, *b*). Entre l'orifice buccal *t* et l'anus *t'* (Pl. II, fig. 1) s'étend le canal digestif *q*, *r*, *s* : il se compose d'un æsophage *q*, d'un ventricule *r* et d'un intestin *s* qui se rétrécit un peu avant sa terminaison (Pl. I, fig. 3, *s'*). Je n'emploie ces dénominations qu'avec répugnance et pour me conformer à l'usage reçu ; car la science ne possède aucun des éléments nécessaires pour constater physiologiquement la valeur de ces déterminations prétentieuses qui, d'ailleurs, ont pour seule base une grossière analogie.

Lorsqu'on divise longitudinalement la peau et la couche musculaire sous-jacente, ou bien, lorsqu'après avoir formé, avec des pinces fines, un pli suivant l'axe du corps, on retranche la crète saillante qui dépasse, on aperçoit des tubes blanchâtres enroulés diversement autour du canal digestif : ces tubes blanchâtres constituent l'appareil génital femelle. Il est indispensable, pour le conserver intégralement, d'avoir recours aux précautions les plus délicates, et de se donner, pour instrument principal, une patience à toute épreuve ; car il faut souvent employer douze à quinze heures à la préparation que j'indique.

Quand elle est faite, on a obtenu le résultat dessiné, Pl. II, fig. 1 de *z* en *a* et en *a'*.

L'appareil génital commence par un vagin (Pl. II, fig. 1, *z*) qui a peu de longueur et qui mène à une poche contractile *x*, comparable, sous plusieurs rapports, à la poche expulsive que l'appareil génital de quelques insectes présente. Le vagin s'ouvre non loin de l'orifice buccal (Pl. I, fig. 5, *w*) extérieurement à la ceinture de tubercules cités plus haut (Pl. I, fig. 2, *c*), pour constituer la vulve,

pertui étroit et orbiculaire qu'environne un bourrelet tuméfié. A la poche contractile succède un canal *v* (Pl. II, fig. 1) qui s'élargit en *v'*, et se transforme en cylindre apointi vers les deux bouts (même fig. *y*). Cet organe cylindrique se continue avec deux tubes alongés, qui semblent représenter à la fois les trompes utérines et les ovaires, puisqu'ils en remplissent les doubles fonctions (Pl. II, fig. 1, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h*; *a'*, *b'*, *c'*, *d'*, *e'*, *f'*, *g'*, *h'*).

J'ai rencontré une seule anomalie à cette disposition binaire des tubes ovariques (Pl. II, fig. 2). J'ai vu, en effet, que du cylindre appointi *a* partait en *b* un canal supplémentaire *c''*, qui allait se joindre en *d* à l'une des trompes utérines *c*.

Les parois de l'appareil génital sont formés d'une couche musculaire extérieure (Pl. II, fig. 3, *a*) et d'une membrane interne muqueuse ou plutôt glutineuse, représentée (même fig. *b*), faisant hernie à travers la couche musculaire déchirée.

J'ai fendu, avec une aiguille rendue tranchante sur la pierre à aiguiser, la portion de l'appareil génital représentée, Pl. II, fig. 2, que préalablement j'avais vidée. Les deux tubes ovigères (Pl. II, fig. 4, *a*, *b*) convergent en *c* l'un vers l'autre ; ils se joignent par d'intimes adhérences, et marchent parallèles, soudés et intercloisonnés jusqu'en *d*, point vers lequel ils se confondent pour ne plus former désormais qu'un seul canal. La déchirure faite en *e* atteste la vérité que j'avance. Au point *f* existait l'abouchement de la branche extraordinaire *b*, *c*, *d* (Pl. II, fig. 2).

Pour bien connaître la structure des tubes ovariques, il me restait à déterminer si leur extrémité libre est fermée (Pl. II, fig. 1, *a a'*) ; car il s'est glissé en helminthologie de graves erreurs à ce sujet. On a trouvé quelquefois l'extrémité des tubes ovariques adhérente, et dès lors on a pensé

qu'au lieu même de leur adhérence était leur terminaison. Afin d'élucider cette question, j'ai détruit, avec ménagement, les adhérences accidentelles qui, parfois, s'étaient produites, et j'ai coupé en *a* et en *a'* (Pl. II, fig. 1) le bout libre des ovaires : je les ai trouvés constamment clos en forme de cul-de-sac (Pl. II, fig. 5, *a'''*).

Je n'avais plus à étudier que le produit de la génération ; la disposition générale et successive qu'il offre, je veux dire les changements que l'œuf subit tant qu'il demeure sous l'influence de la mère, se sont dessinés sans peine à mes yeux. J'ai pu surprendre aisément les transformations diverses que la nature lui a prescrites, et constater ainsi avec certitude, dans un même sujet et sur un nombre considérable d'embryons, les principaux états de l'évolution fœtale.

Les œufs relégués au fond des tubes ovariques, et pris en *a* et en *a'* (Pl. II, fig. 1), sont représentés, Pl. II, fig. 5, *a''*. Ils ne paraissent distincts que sur le champ du microscope, à l'œil armé d'une forte loupe : ils ne sont pas aperçus isolément à l'œil nu, et ne se montrent que si on les rassemble en très grand nombre ; ils simulent alors une poussière blanche impalpable.

Pris en *b* et en *b'* (Pl. II, fig. 1), ils sont déjà plus volumineux, et leur forme est plus exactement parabolique (Pl. II, fig. 6, *b''*).

En *c* et en *c'* (fig. 1), ils se montrent d'une manière encore plus tranchée, mais ils semblent toujours composés d'une substance homogène *c''* (fig. 7).

En *d* et en *d'* (fig. 1), ils ont acquis un volume plus considérable, et déjà l'embryon est séparé des membranes qui le renferment *d''* (fig. 8). Au lieu d'embryon, j'aurais dû, préférablement, dire substance embryoplastique, car l'embryon que j'indique a pour seule base des globules (Pl. II, fig. 8, *d'''*), matériaux ordinaires et primitifs de tout corps organisé.

A cette occasion, je rapporterai un fait curieux dont l'observation m'a été fournie par la bienveillance de M. Sanson aîné, l'un des chirurgiens en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, auquel je suis heureux d'offrir ici le public hommage de ma reconnaissance.

M. Sanson chargea son élève affectionné, mon ami Bertrand, interne actuellement à l'hospice des enfants trouvés, de me remettre quelques ascarides mâles et femelles ramassés dans les intestins de poules domestiques mortes épidémiquement. Je constatai que ces helminthes appartenaient à l'espèce décrite par Rudolphi, sous le nom d'*ascaris vesicularis*, et découverte originairement par Frœlich (*Entoz. Synops.*, pag. 38, numéro 3). Cette vérification zoologique étant faite, j'abandonnai les entozoaires dans l'alcool, et je restai plusieurs mois sans les toucher; mais, plus tard, je les soumis aux investigations du scalpel, et, quand j'eus anatomisé l'appareil génital, je passai à l'étude pénible des œufs. Bientôt je remarquai, avec joie, un phénomène intéressant : sous l'influence d'une endosmose subite établie à travers les enveloppes de l'œuf, entre l'alcool dont l'œuf était pénétré et l'eau dans laquelle il nageait suspendu, les membranes fœtales se déchirèrent et laissèrent échapper la matière globulineuse désagrégée qu'elles contenaient.

Je prie mes lecteurs d'excuser cette digression ; je reviens maintenant au sujet spécial de ce mémoire.

En e et en e' (fig. 1), les œufs sont devenus encore plus gros e'' (fig. 9) : on commence à voir se dessiner intérieurement un jeune filaire e'''.

En f et en f', en g et en g' (fig. 1), les œufs ont pris un accroissement plus marqué g'' (fig. 10); le jeune filaire est aussi plus distinct g''' (fig. 10).

En h et en h' (fig. 1), il reste à peine quelques œufs contenant un embryon h'' (fig. 11); la plupart sont

vides h''' (fig. 11). En revanche, on trouve d'innombrables jeunes filaires désormais libres de leurs membranes fœtales h'''' (fig. 11), et même du point *y* au point *z* (fig. 1), on ne rencontre plus que de jeunes filaires éclos.

Ainsi que dans toutes les espèces zoologiques inférieures, ainsi et même plus que dans certaines espèces d'helminthes, dans l'espèce que nous étudions, les mâles sont beaucoup plus rares que les femelles. Comment donc, sans présumer une erreur, admettre la note distinctive générale que les helminthologistes ont donnée pour attribut au sexe mâle des filaires?

Le *filaria papillosa* mâle est, si l'on ajoute créance aux assertions de Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, v. II, pars 1, pag. 62 à 64, numéro 8, descr.), seulement reconnaissable au filet génital qui, parfois, est pendant vers l'extrémité de la queue : or ce caractère a été supposé, il n'existe pas. En effet, si les naturalistes avaient rencontré jamais un individu mâle de cette espèce, auraient-ils manqué de signaler et de formuler nettement le caractère zoologique plus saillant qui le distingue? Ils paraissent donc s'être livrés aux caprices de leur imagination, et n'avoir pas donné à leurs écrits la sanction qu'ils exigeaient, la véracité.

Le *filaria papillosa* mâle (Pl. I, fig. 6) atteint deux pouces et demi à trois pouces de longueur : son diamètre ne dépasse guère une demi-ligne; il est donc et moins long et plus grêle que la femelle. Il est appointi vers les deux extrémités (Pl. I, fig. 6, *a b*) et surtout vers l'extrémité postérieure *b*, qui se contourne en tire-bouchon à spirales lâches et inégales. La bouche (Pl. I, fig. 2, *a*, *b*, *c*), l'anus (Pl. I, fig. 7, *a*) et le tube digestif intermédiaire (Pl. III, fig. 1, *t*, *q*, *r*, *s*, *t'*) offrent la même disposition que les organes et les appareils semblables des femelles; l'anus, seulement, est plus rapproché de l'extrémité

caudale (Pl. I, fig. 7, *a*). Il m'a été impossible de constater si l'intestin *s* (Pl. III, fig. 1) devenait plus étroit avant de finir à l'anus. Outre les différences notables en longueur et en diamètre, outre la situation particulière de l'anus à l'égard de l'extrémité postérieure qui distingue le sexe mâle et le sexe femelle, le sexe mâle a pour caractère essentiel de présenter, vers la réunion du tiers postérieur avec les deux tiers antérieurs et sur les faces latérales du corps, un liséré membraneux (Pl. III, fig. 1, *a*, *b*, *c* — *a'*, *b'*, *c'*) mince, pellucide, soutenu par quelques trousseaux musculaires plus obscurs et plus jaunâtres que lui. Ce liséré, que, dans les ascarides par exemple, les zoologistes nomment improprement aile (*ala*), existe de chaque côté sous des formes proportionnellement identiques. Il se termine en *c* et *c'* (Pl. III, fig. 1) comme il avait commencé en *a* et en *a'* (même pl. et même fig.), c'est-à-dire graduellement, avec des nuances presque insensibles.

L'appareil génital offre, chez le *filaria papillosa* mâle, une disposition concordante avec celle offerte par le même système chez le *filaria papillosa* femelle.

Quand on cherche à ouvrir, avec le secours des moyens indiqués plus haut, en usant même par nécessité de précautions encore plus délicates, le corps d'un *filaria papillosa* mâle, on obtient rarement une préparation complète et sans reproche ; il faut, alors, moins accuser sa propre adresse que la difficulté extrême du sujet ; néanmoins, à force de patience et d'assiduité, on peut, en multipliant les préparations autant que le permet la rareté des individus mâles, obtenir des résultats partiels assez nombreux pour qu'ils se contrôlent réciproquement, et pour qu'on puisse tirer d'eux quelques résultats positifs, quelques conclusions valables.

L'appareil génital mâle de *z* en *x* (Pl. III, fig. 1) est

absolument identique à l'appareil génital femelle (Pl. II, fig. 1, z); le canal z (Pl. III, fig. 1) correspond au vagin. Le renflement *x* (même pl. et même fig.) correspond à la poche contractile des femelles; toutefois, ce renflement est moins prononcé. Vient après un long tube *v*, *v'*, *v''*, qui, en *v'''*, commence à se dilater et se termine en sac lagéniforme *w*. Un pertuis (Pl. III, fig. 2, *a*) circulaire, étroit, ayant pour limites une margelle tuméfiée et labriforme, est l'ouverture qui fait communiquer le système génital dont je trace l'histoire avec l'extérieur: cet orifice affecte la même situation que la vulve des femelles.

Je n'ai pu voir si, de même que l'appareil génital femelle, l'appareil génital mâle était composé d'une couche musculaire et d'une couche glutineuse. J'ai reconnu très distinctement la présence de fibres musculaires: quant à la membrane glutineuse, elle s'est cachée à mes investigations; mais l'analogie ne la récuse pas.

Le sperme contenu dans l'organisme fécondateur est représenté (Pl. III, fig. 3); mis sur le porte-objet d'un microscope simple, et vu à travers une lentille de moyenne force, il trouble l'eau distillée en y faisant lever un nuage opalin; mais, si on l'étudie en usant d'une lentille puissante, on le trouve constitué par des globules irréguliers et des corpuscules malléiformes (Pl. III, fig. 4), dont la configuration ne saurait être décrite et surtout précisée verbalement.

Je regrette de n'avoir jamais eu l'occasion de constater l'accouplement effectif de ces helminthes. Peut-être le rapport des sexes n'est-il pas intime? Peut-être les femelles reçoivent-elles, sans réunion immédiate, je veux dire sans copulation proprement dite, l'influence fécondatrice des mâles? En d'autres termes, peut-être, les œufs du *filaria papillosa* sont-ils animés par le sperme du mâle hors des voies naturelles qui les conservent? Reste donc un fait important à éclaircir.

Je devais primitivement me borner à l'examen du *filaria papillosa*, mais la généreuse obligeance de M. de Blainville m'a permis d'agrandir le champ de mes recherches et d'ajouter à l'étude que j'avais faite d'une espèce unique des renseignements accessoires et nouveaux. M. de Blainville a bien voulu, en effet, livrer à mon observation le seul *filaria medinensis* que possède le Muséum d'histoire naturelle de Paris: je lui en consacre aujourd'hui ma sincère reconnaissance.

Le *filaria medinensis*, qui appartient au Cabinet d'anatomie comparée, est loin d'être complet. Il est brisé en plusieurs fragments, parmi lesquels on en distingue un de deux à trois pieds : celui-ci semble avoir été déchiré à l'un des bouts; l'autre extrémité finit en pointe et me paraît être l'extrémité orale du corps; toutefois, je n'ai pu me former à ce sujet une conviction entière, parce qu'il ne m'était pas loisible d'anatomiser cet helminthe rare, et, conséquemment, de couper une portion assez petite pour être librement soumise à l'examen du microscope. Au reste, il est probable que ce fragment est sorti le premier; il ne renferme plus aucun viscère; il est aplati; on reconnaît enfin qu'il a été roulé sur un cylindre employé à son extraction.

Un autre fragment assez long était serré par une ligature vers l'un de ses bouts. J'ai comprimé, entre les mords d'une pince fine, la portion d'helminthe très courte qui dépassait le nœud : j'ai obtenu une matière jaunâtre qui, vue au microscope, se montra formée d'une immense quantité de jeunes filaires très distincts : ce fragment avait donc appartenu à une femelle. Or, l'autre bout du fragment, celui que nous avons respecté, était brusquement recourbé, circonstance de forme qui justifie la caractéristique donnée par Rudolphi : « *Caudâ feminæ acutiusculâ incurvâ.* » (*Entoz. Synops.*, pag. 3, numéro 1.)

La seule liberté que j'aie prise, avec l'autorisation de M. de Blainville, fut celle d'anatomiser un fragment qui n'avait guère qu'un pouce et demi de longueur. Je l'ai fendu longitudinalement, et j'ai trouvé, au sein de l'enveloppe musculo-cutanée, un tube fibrineux gorgé de matière verdâtre qui était évidemment une portion du canal intestinal; puis un autre tube, également fibrineux éraillé, qui renfermait un nombre immense de jeunes filaires. J'ai dû regarder ce tube comme une portion des cavités génitales.

Le *filaria medinensis* n'est donc pas, ainsi que l'a prétendu, avec réserve toutefois, M. Jacobson, un *tube inerte*, sorte de ruche cylindroïde, de polypier vermiforme dans lequel habiteraient de véritables helminthes. Le *filaria medinensis* est un entozoaire pourvu des mêmes organes que le *filaria papillosa*, dont, jusqu'ici du moins, aucun zoologiste n'a contesté l'animalité.

Une dernière portion, légèrement fléchie à l'une de ses extrémités, laissait voir, à travers la diaphanéité de ses parois, une strie brune continue et des masses blanchâtres diversiformes en suspension dans le fluide alcoolique qui avait pénétré l'intérieur du corps : l'autre extrémité était prise dans une ligature. J'ai dénoué momentanément cette ligature, et j'ai obtenu, sans altérer les organes plus qu'ils ne l'étaient, une petite quantité de matière blanchâtre, laquelle, examinée au plus fort grossissement du microscope simple de M. Raspail, et divisée à l'aide d'aiguilles montées, m'a paru constituée de corpuscules irréguliers diversiformes. Peut-être ces corpuscules étaient-ils spermatiques? Dans cette hypothèse, le fragment indiqué eût fait partie d'un autre individu.

Le caractère zoologique assigné au mâle par Rudolphi « *caudâ maris subulatâ inflexâ* » (*Entoz. Synops.*, pag. 3, numéro 1), ne serait donc pas toujours infidele, bien que, plus loin, dans le même ouvrage, l'auteur du *Synopsis*

cesse de lui accorder la même confiance (ibid., pag. 206, lin. 16-22).

Je n'ai pas dû étendre mes recherches davantage : la reconnaissance et la discrétion me le défendaient. Il m'a donc été impossible de vérifier si la matière spermatique était renfermée dans un appareil spécial ; cependant, malgré l'absence d'observations positives et directes, je crois fermement à l'existence d'un système organique secréteur et conservateur ; l'analogie philosophique est là pour me servir d'appui.

Au moment où je terminais la rédaction de ce mémoire, M. Laurillard, conservateur du cabinet d'anatomie au Muséum d'histoire naturelle de Paris, a eu la complaisance de me remettre un autre *filaria medinensis* appartenant à la riche collection qu'il surveille. Cet helminthe est malheureusement incomplet : le fragment que j'ai sous les yeux a trois pieds de longueur environ. L'extrémité postérieure est seule intacte ; on y reconnaît distinctement l'anus. La pointe terminale du corps se recourbe brusquement sous forme de crochet ; l'autre extrémité est évidemment rompue. M. Lherminier, qui, d'après le souvenir de M. Laurillard lui-même, a précisément examiné ce ver de Médine, affirmait donc à tort qu'il était entier (*Dissert. sur le Dragoneau et sur les cinq vers qui se trouvent le plus communément dans le corps de l'homme : thèse par Lherminier* ; *Faculté de médecine de Paris*, année 1826, numéro 169, pag. 24). Ce fragment est aplati, raide, et l'immersion prolongée dans l'eau ne saurait plus lui rendre, ni sa mollesse, ni sa forme primitives. La transparence inégale des parois ne m'a laissé entrevoir que la trace obscure et mal prononcée du canal digestif.

Nous sommes arrivés à la seconde partie de notre mémoire : il nous reste à exposer les faits peu nombreux que nous avons pu recueillir sur l'organisation des strongles.

Suivant la marche que nous avons suivie pour guide à l'occasion des filaires, nous rappellerons à grands traits l'état présent de la science, non seulement à l'égard de l'espèce qui nous a particulièrement occupé, mais encore à l'égard des espèces analogues et voisines ; puis, nous terminerons en ajoutant aux richesses étrangères cataloguées dans les fastes zoologiques, le faible obole de nos recherches propres.

L'histoire anatomique des strongles n'est pas même touchée par Redi (32).

Hummel, dans sa thèse pour obtenir le titre de licencié (33), ne dit pas une seule phrase qui ait rapport à ces animaux.

Goëze (34) se borne à recueillir les qualités zoologiques du *strongylus equinus* (tab. IX, *b*, fig. 10 et 11).

Chabert (35) appelle strongles les helminthes nommés ascarides par tous les zoologistes modernes ; or, l'histoire des ascarides est complètement étrangère à notre sujet : il désigne, au contraire, les véritables strongles du cheval par le nom mal choisi d'ascarides. Il formule, avec justesse, les caractères extérieurs qui différencient les mâles et les femelles du *strongylus equinus* (pag. 120, pl. 2, *q*, *s*, *t*). Quant à la description étendue qu'il en fait, elle est remplie d'erreurs grossières et de préjugés irréfléchis (pag. 16-18, † XI et XII).

Werner (36), dans les deux ouvrages qu'il a publiés sur les vers intestinaux, ne dit rien qui intéresse l'anatomie des strongles ; et Fischer (37), son élève et son continuateur, garde le même silence.

Bloch (38), dans le mémoire célèbre qui décida, en faveur de la zoologie, sa vocation pour l'histoire naturelle, n'a rien consigné qui regarde la structure de ces animaux.

Collet Meygret (39) a décrit et nommé génériquement *dioctophyme* un ver trouvé dans le rein d'un chien. Cet

helminthe est le *strongylus gigas* des zoologistes actuels. Collet Meygret signale d'abord, comme existant près de l'orifice buccal de cet entozoaire, une ouverture à peine visible dont il n'a pu découvrir, ni les connexions, ni les usages. Plus loin, il indique la terminaison des organes sexuels sous la forme d'un étroit pertuis, et soupçonne que ces organes communiquent près de l'anus avec l'appareil intestinal. Le sexe précis du sujet n'a pas été déterminé; je pense, d'après la figure, qu'il s'agissait d'un individu mâle.

Cuvier (40) n'ajoute aucune observation nouvelle aux observations de ses devanciers.

Comme nous l'avons fait précédemment à l'égard des filaires, nous donnerons une courte analyse des matériaux anatomiques consignés dans les ouvrages de Rudolphi sur l'organisation des strongles (41).

La première espèce décrite par le célèbre helminthologiste prussien, est le *strongylus armatus*, Rudolphi, que nous étudierons plus tard d'une manière spéciale.

L'appareil digestif du *strongylus armatus* est terminé par un orifice anal qui, chez les mâles, apparaît au fond de l'*infundibulum* caudal (Bursa), au-dessous de l'appendice reproducteur, et chez les femelles près du sommet de la queue. Les réservoirs séminaux des mâles sont enroulés autour de l'intestin, et leur désinence est une verge plus ou moins saillante. La vulve des femelles se montre à la partie inférieure du corps, au devant, à quelque distance et sur la même ligne que l'anus. L'appareil génital femelle se divise postérieurement en deux trompes. (*Entoz. Hist. nat.*, vol. II, pars II, pag. 206 et 207, descr.)

Le *strongylus dentatus*, Rudolphi (*Entoz. Hist. natur.*, ibid., n° 2, pag. 209), ne présente rien de remarquable.

Chez les mâles de *strongylus gigas*, Rudolphi, on trouve l'anus près du filet génital un peu au-dessous (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., n° 3, pag. 212, Pl. II, fig., 4); mais la

figure indiquée ne le montre pas. Le *Synopsis* de Rudolphi ne contient aucun détail intéressant. (*Entoz. Synopsis*, pag. 260, n° 3.)

Le *strongylus papillosus*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat*, ibid., pag. 214-216, n° 4; — *Entoz. Syn.*, pag. 261, n° 4) n'a pas été disséqué.

Le *strongylus contortus* (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 216, n° 5) ; le *strongylus filicollis*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 217, n° 6; — *Entoz. Synop.*, pag. 263, n° 7); le *strongylus filaria*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 219, n° 7); le *strongylus radiatus*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 220, n° 8); le *strongylus venulosus*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid, pag. 221, n° 9); le *strongylus ventricosus*, Rudolphi (*Entoz. Hist. natur.*, ibid., pag. 222, n° 10); le *strongylus auricularis*, Zeder (*Entoz. Hist. nat.*, ibid, pag. 223, n° 11); le *strongylus striatus*, Zeder (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 225, n° 12); le *strongylus inflexus*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 227, n° 13); le *strongylus retortæformis*, Zeder (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 229, n° 14; —*Entoz. Synop.*, pag. 264, n° 17); le *strongylus nodularis*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 230, n° 15; — *Entoz. Synop.*, pag. 264, n° 18); le *strongylus trigonocephalus*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 231, n° 16; — *Entoz. Synop.*, pag. 265, n° 16); le *strongylus tetragonocephalus*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 232, n° 17; — *Entoz. Synop.*, pag. 265, n° 17); le *strongylus criniformis*, Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 234, n° 18); le *strongylus tubæformis*, Zeder (*Entoz. Hist. nat.*, ibid., pag. 236, n° 19); le *strongylus tubifex*, Nitzsch (*Entoz. Synop*, pag. 262, n° 5); le *strongylus hypostomus*, Rudolphi (*Entoz. Synop.*, pag. 263, n° 9); le *strongylus denudatus*, Rudolphi (*Entoz. Synop.*, pag.

263, nº 14); le *strongylus capitellatus*, Rudolphi (*Entoz. Synop.*, pag. 265, nº 19), — ne sont pas encore assez minutieusement étudiés sous le point de vue anatomique, pour que leur histoire nous ait fourni quelque observation curieuse relative au sujet que nous developperons.

Quant aux espèces douteuses (*Entoz. Hist. nat.*, ibid. pag. 237-247; — *Entoz. Synop.*, pag. 36-37), elles ne peuvent, elles ne doivent pas nous occuper.

Les ouvrages de Bremser (42) ne fournissent à la science aucun fait nouveau.

M. de Blainville, dans les notes qu'il a rédigées pour le traité zoologique et physiologique sur les vers intestinaux de l'homme par Bremser, n'a pas abordé la question de l'appareil générateur, ni à l'égard des strongles proprement dits, ni à l'égard des sclérostomes. (*Appendice*, pag. 524 et 525, art. *Strongle géant*, Atlas du même ouvrage; *Append.* — La planche I, fig. 11 et 11 *a*, représente le sclérostome du cheval.)

La thèse inaugurale de Gaede (43) contient peu de faits relatifs à l'anatomie des helminthes: le *distoma hepatica* est le seul entozoaire dont elle renferme l'histoire.

Jassoy (44), fort des matériaux que renferment les ouvrages de Bremser (45), de Klein (46) et de Rudolphi (47), prétend que l'organisme reproducteur des strongles mâles communique au dehors par un orifice unique, lequel se montre à l'extrémité du pénis, l'autre extrémité du même appareil se fixant au canal intestinal. Le même naturaliste admet que l'organisme reproducteur des strongles femelles possède une seule ouverture, qui est séparée de l'anus par un intervalle d'un pouce environ (pag. 12).

Creplin (48) laisse tomber quelques mots vagues sur l'anatomie des strongles.

L'espèce qu'il nomme *strongylus cernuus* (pag. 9) n'est guère étudiée par lui que dans une intention zoologique:

les détails qu'il présente se bornent presque à des négations : il admet cependant que la bourse copulatrice des mâles est fortifiée de côtes épaisses, dont les branches latérales se divisent en rameaux secondaires. Les organes reproducteurs femelles n'ont été vus par lui qu'à travers la diaphanéité des téguments et de la couche musculaire sous-posée : les œufs sont restés inaperçus.

A l'occasion du *strongylus hypostomus*, espèce originairement découverte par Rudolphi, Creplin rapporte une observation intéressante que j'ai été à même de vérifier sur une autre espèce : il a constaté, en effet, que, chez un grand nombre de femelles, l'extrémité caudale était salie par une matière brune qu'un instrument quelconque, les pinces ou le scalpel, détachait aisément. Je dirai plus tard de quelle nature est cette matière, à quel orifice elle correspond, et de quelle source elle vient. Maintenant, il suffit de remarquer le silence de Rudolphi (*Entoz. Synops.*, pag. 263, numéro 9) et de Creplin (ibid., pag. 10-13) touchant la position de la vulve à l'égard de l'anus.

Quant à l'histoire de l'espèce nommée par Rudolphi *strongylus inflexus*, elle ne renferme aucun détail que nous puissions avantageusement recueillir. (Creplin, ibid., pag. 13-20.)

Les planches que Schmalz (49) a réunies pour illustrer l'histoire anatomique des entozoaires, se bornent à représenter des observations connues. Ainsi, les figures 10, 11, 12, 13, 14 et 15 de la planche XVIII, relatives au *strongylus armatus*, sont faites d'après Westrumb. La figure 16 de la même table, relative au *strongylus elegans*, est calquée sur Olfers. La dix-neuvième, consacrée tout entière à l'anatomie du *strongylus gigas*, est extraite de Rudolphi et d'Otto. Cependant, l'*Icones* de Schmalz nous rappelle que, d'après Westrumb, l'anus est destiné, chez le *strongylus armatus* mâle, à donner issue au pénis

(Schmalz, ibid., pag. 57, tab. XVIII, fig. 11, *a*), et que la vulve des femelles est souvent indiquée par une tache brune (ibid., pag. 58, tab. XVIII, fig. 14, *a*). Il nous apprend que, suivant Olfers, les œufs sont fixés aux parois des ovaires par un *funiculum* étroit (ibid., pag. 58, tab. XVIII, fig. 16, *c*). Il établit enfin, sur la foi d'Otto, que, dans le *strongylus gigas* femelle, l'appareil générateur n'a pas seulement un orifice vulvaire (ibid., pag. 60, tab. XIX, fig. 3, *c*), mais qu'il communique directement avec l'appareil intestinal (ibid., pag. 60, tab. XIX, fig. 3, *f*), et que les mâles de la même espèce ont le système reproducteur conforme : car il a deux terminaisons, l'une spéciale et distincte (ibid., pag. 60, tab. XIX, fig. 4, *c*), l'autre partagée et confondue avec le système digestif (ibid., pag. 60, tab. XIX, fig. 4, *d*).

De tous les anatomistes qui ont exploré l'organisme des strongles, M. Raspail (50) est celui qui a le plus approché des résultats auxquels nous sommes parvenus, sans reconnaître toutefois, d'une manière positive, leur existence, à plus forte raison sans leur attribuer la valeur systématique qu'ils méritaient.

M. Raspail ayant reçu de M. Breschet, par les mains de M. Kuhn, des helminthes recueillis dans les bronches, les vésicules pulmonaires et les cavités tympaniques d'un marsouin commun (*delphynus phocæna*), les étudia sous le point de vue anatomique et zoologique.

Ils appartenaient au genre strongle et à l'espèce nommée par Rudolphi *strongylus inflexus*. Plusieurs d'entre eux avaient une taille moindre que les autres; ils s'étaient rencontrés dans les cavités tympaniques : les plus développés, au contraire, existaient dans les bronches et dans les vésicules pulmonaires. M. Raspail admet que ces deux ordres d'individus sont des variétés d'une même espèce, produites, soit par l'inégalité d'âge, soit par la différence de séjour : il

les distingue par l'épithète opposée de *minor* et de *major*. Les caractères intérieurs que ces deux variétés présentent sont exactement les mêmes.

La description anatomique que M. Raspail en a donnée isolément n'est pas complète, en ce sens qu'aucun système organique n'est entièrement figuré, de telle sorte que le morcellement, la discontinuité même des figures, nuit à l'intelligence dutexte et l'embarrasse.

Nous nous bornerons à citer les figures 6 et 7 de la planche VII. On trouve en *f* (fig. 6 et 7) une portion du système génital femelle que l'auteur célèbre du mémoire désigne par le nom trop explicite de trompe. Il est évident, si du moins on donne créance à la figure très bien dessinée, qu'au point *f* les parois génitales ne sont pas formées des mêmes éléments qu'au point *g*; mais l'explication de la figure (pag. 10) et le texte plus détaillé du mémoire ne donnent aucun renseignement précis.

Nous reviendrons plus tard sur le produit même de la génération : il n'a rien, en effet, qui doive nous intéresser immédiatement.

Craigie (51), dans un mémoire dont j'ignore la date, mais que je crois postérieur au mémoire de M. Raspail, a rassemblé quelques observations sur une nouvelle espèce de strongle que renferment les bronches et les vésicules pulmonaires d'un marsouin commun (*delphinus phocœna*). Le naturaliste anglais a seulement considéré le point de vue zoologique de la question ; il n'a pas même effleuré le point de vue anatomique, si nécessaire et si curieux à étudier.

Quant à la nouveauté spécifique de l'enthelminthe, il faut la regarder comme douteuse : le strongle étudié par Craigie est, en effet, probablement la même espèce que M. Raspail a figurée (Craigie, mém. cité, fig. 3 et 5 de la planche ; —Raspail, mém. cité, fig. 4 de la planche VII).

Ainsi, comme il est aisé de s'en convaincre par les annales mêmes de la science, la structure anatomique des strongles est mieux connue que celle des filaires, surtout en ce qui regarde l'appareil générateur ; car, si quelques ténèbres obscurcissent encore l'histoire de ces helminthes, du moins elle n'est pas compromise, elle n'est pas défigurée, et si elle n'a pas encore atteint le degré de perfection qu'elle pouvait obtenir, du moins elle n'a pas été fourvoyée gravement hors des limites que la vérité assignait.

L'exemple que j'ai pris à dessein entre les espèces vulgaires, fournira la preuve irrécusable de ce que j'avance.

Le *strongylus armatus* femelle (Pl. IV, fig. 1) parvient ordinairement à deux pouces, à deux pouces et demi de longueur, et son diamètre ne dépasse guère une ligne, sauf à l'époque où les ovaires sont gorgés d'œufs. L'extrémité antérieure de son corps *a*, *b*, est plus étroite que la partie moyenne *c*. Cependant, l'extrémité orale proprement dite *a*, est renflée, et cette disposition remarquable explique l'épithète de *globosum* qui, dans la carastéristique de Rudolphi, accompagne le mot *caput* (*Entoz. Synops.*, pag. 30, numéro 1). Le corps se rétrécit en arrière d'une manière plus manifeste encore *d*. L'extrémité orale, vue perpendiculairement avec le secours d'une assez forte lentille, est représentée pl. IV, fig. 2. Elle offre, vers son milieu, trois cercles dermoïdes (*a*, *b*, *c*), superposés, élastiques, résistants, enfermés les uns dans les autres, inégaux et destinés, l'interne du moins, à supporter des aiguillons nombreux *d* qui circonscrivent l'orifice buccal et dont l'usage probable n'est pas seulement de tamiser les matières au milieu desquelles vit le *strongylus armatus*, mais bien de servir à ces helminthes comme instrument pour s'attacher aux parois internes des intestins et des vaisseaux. A l'ouverture buccale succède une cavité sphérique formée de parois cartilagineuses très solides, qui donnent à la tête la configu-

ration globuleuse que nous avons signalée (Pl. IV, fig 3, *a*). Cet organe est l'appui naturel qui soutient et facilite les mouvements des strongles pour se fixer aux parois des vaisseaux et des intestins : il se continue en *b* avec le reste du canal intestinal, dont il représente le vestibule. Après lui, vient un tube *b*, *c'*, *c*, étroit d'abord en *b*, légèrement renflé vers son milieu *c'*, et rétreci de nouveau en *c*. Doit-on regarder ce tube comme la cavité ventriculaire ? je ne le crois pas. Enfin, se montre la dernière partie du canal digestif *c*, *q*, laquelle, après s'être élargie brusquement en *c*, se rétrécit par dégrés insensibles jusqu'au moment où elle se termine vers l'anus (Pl. VI, fig. 16).

La matière excrémentitielle que renferme le tube digestif, est, comme on l'observe chez les filaires, verdâtre et grumeleuse.

Cette description renvoie presque toujours à la fig. 3, Pl. IV, bien que celle-ci représente le *strongylus armatus* mâle ; mais, comme plus tard nous le reconnaîtrons, le système digestif a la même conformation chez les mâles et chez les femelles, la position de l'anus exceptée.

L'appareil génital femelle offre une particularité singulière qui n'a pas encore été signalée, et dont l'étude attentive chez les autres espèces du même genre conduira peut-être un jour à soutenir par de nouvelles données la définition qu'a présentée Buffon de l'espèce en Zoologie (*Hist. nat. générale et particulière*, par Leclerc de Buffon, édit. de Sonnini, Paris, an VIII, t. 22, pag. 287) ; et, par conséquent, à arrêter les vraies bases sur lesquelles peuvent être avantageusement fondées les espèces du genre *strongylus*.

Quand on a fendu longitudinalement un individu femelle, démêlé avec soin les ovaires repliés confusément autour de l'intestin et mis à l'écart le système reproducteur avec la portion d'enveloppe musculo-cutanée à laquelle il adhère, on a en main la préparation anatomique représentée Pl. V.

Je donnerai sans préambule et sans détail étranger l'explication de la figure.

a, *b*, *c*, *d*, est une portion d'enveloppe musculo-cutanée adhérente en *e* à l'appareil génital ; depuis *e* jusqu'en e' et en e'', on observe une série de pièces articulées *f*, *g*, *h*, h', *i*, i', qui servent d'enveloppe protectrice aux canaux ovigères, et qui cessent en *j* et en j' de les revêtir.

Ces pièces méritent, par leur importance systématique, une description particulière.

f est un tube à parois faibles et molles qui revêt le vagin f' : cette laxité remarquable et constante est probablement une des nécessités ou du moins un des effets du coït ; *g* est une pièce ovalaire, résistante, articulée en β avec le tube *f*, en δ et en δ' avec *h* et h' ; g' est un organe membraneux anatomiquement et physiologiquement continu avec f' : g'; si l'on considérait seulement sa forme elliptique et sa position entre les deux ovaires, il devrait être regardé comme l'analogue de l'utérus; mais l'utérus a des fonctions spéciales qui le distinguent, et n'existe pas réellement chez aucun helminthe. *h*, et par conséquent h', sont des pièces cartilagineuses qui s'articulent en ε et en ε' avec les pièces suivantes *i* et i', également cartilagineuses. Les parties évidées h'', h''', i'', i''', forment un canal membraneux sans connexions intimes avec les pièces *h*, h', *i*, i' qui les recouvrent, et partout continu, d'une part et de chaque côté avec g', d'autre part avec e' et e''.

Ainsi, de f' en e' et en e'', l'appareil génital du *strongylus armatus* femelle est enveloppé de tubes cartilagineux qui le protègent et qui, probablement divers chez les diverses espèces du même groupe générique, constituent, si nous ajoutons foi à plusieurs observations qui nous sont propres et aux dessins de M. Raspail inexpliqués par M. Raspail lui-même, les vrais caractères spécifiques des strongles femelles, comme la forme de l'*infundibulum* caudal, est le caractère vraiment

spécifique des strongles mâles, adopté judicieusement par tous les zoologistes.

e' et *e''* sont des renflements bulbiformes reçus dans *j* et dans *j'*, comme la boule d'un bilboquet sur l'excavation du manche, ou plutôt comme le tibia des échassiers sur l'os tarsien qui s'articule avec lui.

Viennent ensuite deux tubes cylindroïdes *k k'*, suivis bientôt, vers *n* et vers *n'*, par deux renflements *l l'* qui se retrécissent vers *m* et vers *m'*, et se prolongent, en diminuant toujours de volume et de capacité, depuis *n* et *u'* jusqu'à *z* et à *z'*.

Les parois proprement dites des organes génitaux ont pour base, chez le *strongylus armatus*, les mêmes couches élémentaires que chez le *filaria papillosa*. La couche musculaire extérieure est plus fibrineuse et plus contractile de *e'* en *z* et de *e''* en *z'*, que de *e'* et de *e''*, en *j'* : cette disposition particulière n'a pas besoin d'être expliquée.

Le produit de la génération, scrupuleusement étudié, ne m'a rien offert de remarquable : j'ai obtenu des résultats analogues à ceux que M. Raspail a figurés Pl. 7, fig. 9, *h*, *i*, *j*, *k*, de son mémoire.

Les œufs dessinés Pl. VI, fig. 3, sont pris en *y* et en *y'* (Pl. V). Leur diaphanéité, légèrement opaline et partout égale, ferait penser que leur substance est homogène, si le raisonnement philosophique permettait cette opinion.

Les œufs déssinés Pl. VI, fig. 4, sont pris en *x* et *x'* (Pl. V). On peut déjà constater, vers leur centre, un amas de globules constitutifs, matériaux de l'embryon futur.

Les œufs dessinés Pl. VI, fig. 5, sont pris en *v* et en *v'* (Pl. V). Ils ont acquis un plus grand volume et renferment des globules mieux liés et moins nombreux.

Enfin, les œufs dessinés Pl. VI, fig. 6, sont pris en *u* et en *u'*. Ils renferment toujours un jeune strongle recourbé sur lui-même, en général assez uniformément.

Je n'ai jamais rencontré, dans les voies génératrices, aucun fœtus libre de ses enveloppes : le *strongylus armatus* est donc ovipare, si toutefois je m'en réfère à mes seules observations.

Pour terminer l'histoire anatomique du *strongylus armatus* femelle, il me reste à signaler une observation que j'ai souvent eu occasion de répéter. On rencontre, au printemps surtout, des femelles qui présentent, vers la réunion du tiers postérieur et des deux tiers antérieurs du corps, une matière verdâtre desséchée qui fait saillie (Pl. VI, fig. 2 *a*) ; lorsqu'elle existe, jamais le pertuis vulvaire n'est aisément distinct. Cette matière est probablement la même que le savant Creplin a trouvée sur les femelles du *strongylus hypostomus* : elle peut être comparée à ce fluide visqueux et gluant qui, vers l'époque du rut, suinte des parties génitales femelles chez les animaux plus élevés dans l'échelle zoologique. Cette observation a tant d'exactitude, que le plus fidèle moyen pour trouver l'orifice vulvaire, consiste à détacher soigneusement la matière excretée, soit avec un scalpel, soit avec une pince fine : alors on aperçoit la vulve que l'on cherchait, telle qu'elle est figurée Pl. VI, fig. 1, *a*.

Le *strongylus armatus* mâle (Pl. IV, fig. 4) n'a guère qu'un pouce et demi de longueur; il n'a qu'une demi-ligne, une ligne de diamètre au plus à sa partie moyenne *c*, point vers lequel il est cependant le plus développé. L'extrémité antérieure, légèrement renflée en *a*, se rétréeit en *b* d'un manière insensible. Ces caractères extérieurs sont, comme on peut le voir, les mêmes que présentent les femelles, du moins à peu de chose près (Pl. IV, fig. 1, *a*, *b*, *c*); mais l'extrémité postérieure dans le mâle est tout autrement conformée que dans la femelle (Pl. IV, fig. 4, *d*) : elle se creuse, en effet, elle s'élargit pour constituer un entonnoir, une bourse (*bursa*), dont la forme est admirablement concordante avec les fonctions qu'elle doit remplir. Cet *infundibu-*

lum est constamment divisé en quatre lobes distincts, et non pas en trois lobes seulement, ainsi que le prétendait Rudolphi (*bursa maris triloba*, *Entoz. Synop.*, pag. 30, n° 1). Pour décrire ces lobes, nous supposerons l'entozoaire placé directement devant nous, et nous appellerons antérieur, postérieur ou latéraux, les lobes de la bourse qui auront à notre égard ces rapports de position. Le lobe postérieur (Pl. IV, fig. 3 et fig. 6; Pl. VI, fig. 7, *a*,) est moins développé que les lobes latéraux, mais il se distingue par une excavation aussi profonde. Les lobes latéraux (Pl. IV, fig. 5, *a*, *b*; Pl. VI, fig. 7 *b*, *b'*), sont plus vastes, plus régulièrement arrondis vers leur bord libre que les autres lobes, et leurs parois sont moins épaisses. Enfin, le lobe antérieur, celui que les helminthologistes n'ont pas signalé malgré sa constance, est le plus étroit, le moins saillant de tous (Pl. IV, fig. 3, *g*; Pl. VI, fig. 7, *c*.). Ces lobes sont presque entièrement composés de la matière cartilagineuse qui, dans les strongles, forme la base principale, sinon la base unique de la peau. Ils sont diaphanes, légèrement teintés de jaunâtre et traversés par des lignes ramifiées également jaunâtres, mais plus obscures (Pl. IV, fig. 5, *c*, *d*, *e*; fig. VI, *a*, *b*), que Zeder a regardées comme musculeuses, et Rudolphi comme vasculaires (*Entoz. Hist. nat.*; vol. II, pars II, pag. 206). L'opinion de Zeder est la nôtre.

Les muscles de la bourse affectent ordinairement une disposition très constante et très régulière, comme, au reste, tous les organes qui appartiennent à la vie de relation. Le lobe postérieur offre deux stries musculaires *a*, *b* (Pl. IV, fig. 6), lesquelles se divisent chacune en deux branches secondaires. Chaque lobe latéral offre trois muscles : un muscle postérieur simple *d* (Pl. IV, fig. 5), un muscle moyen trifide *e*, un muscle antérieur simple *c*. Celui-ci est toujours recourbé vers le lobe antérieur; il envoie

quelques fibres diversiformes qui se mêlent à celles du muscle correspondant. Tous ces muscles ont une même origine : ils partent, en *f* et en *f'*, de l'enveloppe musculaire commune, dont ils sont par conséquent les divisions terminales logées entre les deux feuillets cutanés qui constituent les parois de la bourse. Leur distribution uniforme explique une anomalie curieuse observée par Müller (*Zool. dan.* , *l. c.*, fig. 12) et citée par Rudolphi (*Entoz. Hist. nat.* , vol. II, pars. II, pag. 208, obs. 4), laquelle, semblable à tous les écarts de la nature, confirme et stabilifie les règles mêmes que la nature s'est posées. En effet, dans ce cas exceptionnel, la bourse du mâle n'était pas composée de ses trois lobes ordinaires ; elle présentait deux laciniures, dont la supérieure, plus longue que l'autre, était formée de six branches , et dont l'inférieure, moins développée, offrait seulement trois branches distinctes.

Chez tous les mâles, l'appareil digestif a la même disposition que chez les femelles : je renverrai donc aux mêmes dessins, au même texte explicatif, d'autant plus volontiers que la description déjà essayée pour les femelles a été faite d'après la fig. 3, Pl. IV, qui représente un mâle. Le seul caractère emprunté aux organes de nutrition qui distingue les mâles et les femelles, c'est la place différente de l'anus. Chez les mâles, en effet, l'anus, très difficile à reconnaître, occupe le fond de l'entonnoir caudal ; il est complètement séparé des organes reproducteurs au-dessous desquels il se montre (Pl. VI, fig. 7, *d*).

L'appareil de la génération est très simple chez les mâles : il consiste en un long vaisseau (Pl. IV, fig. 3, *h, i, j, k, l, m, n, o, p, q*) très délié vers son origine *h*, point où il est fermé en doigt de gant. Mais il s'élargit de plus en plus en *i, j, k*, pour augmenter subitement en *m* de volume et de capacité ; là il se renfle d'une manière peu uniforme ; car il existe autant de variétés que d'individus, sous ce rap-

port. Il constitue des réservoirs successifs m', n', dans lesquels s'accumule une quantité parfois très considérable de fluide spermatique. Ordinairement, il se rétrécit en n jusqu'en o' ; mais cet étranglement canaliculé n'a pas toujours lieu. Le reste du système génital o', p, p', p'', vient après, et n'est plus qu'un tube irrégulièrement noueux et plissé : il sort en d de la cavité viscérale, et se transforme en pénis p'', q.

La verge (Pl. VI, fig. 7, g) occupe le centre de l'*infundibulum* caudal : elle apparaît au milieu d'un tubercule arrondi h, sorte de mamelon basilaire destiné à lui servir de fourreau pendant sa retraction.

La matière spermatique ne m'a pas offert de note différentielle qui l'ait spécialisée ; elle est représentée (Pl. IV, fig. 7) sans être grossie, et simule un nuage opalin très léger. Une lentille puissante y fait découvrir un grand nombre de corpuscules diversiformes (Pl. VI, fig. 8), analogue à ceux que le sperme du *filaria papillosa* mâle contient.

Les principales conclusions qui puissent être tirées de cette monographie anatomique, sont les suivantes : 1° Le nombre et la forme des tubes cartilagineux qui protègent l'origine des ovaires varient comme les espèces ; 2° leur considération pourrait servir comme source de caractères spécifiques; ° la forme de l'entonnoir caudal et le nombre des lobes qui le partagent est le caractère vraiment spécifique des mâles; 4° ces remarques justifient l'opinion très rationnelle de M. de Blainville, qui, dans son cours de philosophie zoologique à la Faculté des sciences de Paris, posait en loi que les caractères d'espèce devaient toujours être empruntés au système reproducteur.

Nous bornons à cet exposé rapide le travail que nous avons entrepris; nous espérons que, malgré sa faible portée, l'Académie regardera nos efforts avec indulgence, et nous encouragera de ses conseils judicieux.

NOTES ET INDICATIONS.

---

(1) Philosophiæ botanicæ novæ, seu institutionum phytographicarum Prodromus; autore Henr. Frid. Link; præfatio. Gottingæ, 1798.

(2) Francisci Redi patricii Aretini opusculorum pars prior, sive experimenta circa generationem insectorum. Amstelædami, anno CIƆ IƆCC LXXXVI.

(3) J. A. E. Goëze. Versuch einer Naturgeschichte der Eingeweidewürmer thierischer Kœrper. In-4°, Blankenbourg, 1782.

(4) Vermium intestinalium, præsertim tæniæ humanæ, brevis expositio; autore Paulo Christiano Friderico Wernero. Lipsiæ, 1782.

Vermium intestinalium brevis expositionis continuatio; autore Paulo Chr. Frid. Wernero. Lipsiæ, 1782.

(5) Pauli Chr. Frid. Werneri, vermium intestinalium brevis expositionis continuatio tertia; autore Johanne Leonhardo Fichero. Lipsiæ, CIƆ IƆCC LXXXVII.

(6) Traité de la génération des vers des intestins et des vermifuges; par Bloch, traduit de l'allemand. Strasbourg, 1788.

(7) Leçons d'anatomie comparée, de G. Cuvier. Paris, 1799 et 1805.

Le règne animal distribué d'après son organisation, par le baron Cuvier. T. III, pag. 248 et 249. Paris 1830.

(8) Dictionnaire des sciences médicales, T. 10, art. *Dragoneau*, signé Marc.

(9) Dictionnaire des sciences médicales, T. 15, art. *Filaire*, signé Laënnec.

(10) Henr. Maur. Gaede, Dissertatio inauguralis sistens observationes quasdam de insectorum vermiumque structura. in-4°. Kiliæ, 1817.

(11) H. L. Bojanus. Enthelminthica. Isis, vol. 8, pag. 162, 1821.

(12) Anatomie des vers intestinaux ascaride lombricoïde et échinorhynque géant, etc. ; par Jules Cloquet. Paris, 1824.

(13) F. S. Leuckard. Versuch einer naturgemüssen Eintheilung der Helminthen. in-8°. Heidelberg, 1827.

(14) XIX tabulæ anatomiam Entozoorum illustrantes, congestæ necnon explicatione præditæ ab Eduardo Schmalz. Dresdæ et Lipsiæ. 1831.

(15) Dissertation zoologique et médicale sur le Tænia humain, par Vict. Am. Delisle; enreg. n° 5, an 1812. = Dissertation sur les vers intestins de l'homme et sur les affections qu'ils produisent; par J.-B.-Em. Sorbier, enreg. n° 109, an. 1813. = Dissertation sur les maladies vermineuses en général, et en particulier sur les vers qui se trouvent le plus souvent dans le canal intestinal de l'homme; par J. M. Tailleferie, enreg. n° 143, an. 1813. = Observations et considérations sur le Tænia humain; par M. Debry, enreg. n° 75, an. 1817 = Dissertation sur les vers que l'on observe dans l'intestin de l'homme, par Claude Duchêne; enreg. n° 48, an. 1818. = Dissertation sur les vers intestins de l'homme et sur les affections qu'ils produisent, par Ch.-Fel. Pommier; enreg. n° 105, an. 1818. = Recherches sur les causes et les effets des vers qui ont leur siége dans l'estomac et dans le canal intestinal, enreg. n° 18, an. 1819. = Dissertation sur les vers intestinaux, par O. Parrot, enreg. n° 152, an. 1826. = Dissertation sur les tænias ou vers plats de l'espèce humaine; par Léon-Nic. Patel; enreg. n° 60, an. 1828.

(16) Considérations sur l'histoire naturelle et médicale des vers du corps humain, par Fortassin; année 1804. = Dissertation sur le Dragone... sur les cinq vers qui se trouvent le plus communément dans l'intestin de l'homme; par F.-J. Lher-

minier; enreg. nº 169, 1826. == Topographie médicale de l'Ile-de-France; par Ch. Chapotin; enreg. nº 96, année 1812.

(17) Richerand. Nosographie chirurgicale, t. III, pag. 114 et 115. Paris, 1806. == Larrey. Bulletin de la Société philomatique. t. III, an XII, nº 83, pag. 178.

(18) Traité des maladies vermineuses dans les animaux, par Chabert. Pariss M. DCC LXXXII.

(19) Entozoorum sive vermium intestinalium historia naturalis, auctore Carolo Asmundo Rudolphi. Amstelædami, anno 1809. == Entozoorum Synopsis, cui accedunt mantissa duplex et indices locupletissimi; auctore Carolo Asmundo Rudolphi. Berolini, anno 1819.

(20) J. A. E. Gœze. Versuch einer Naturgeschichte der eingeweide Würmer thierischer Körper; in-4º. Blankenbourg. 1782.

(21) Bulletin des sciences médicales. Mai 1810.

(22) Lettre de M. Delorme D. M. P., à M. Girard, sur le ver de Guinée, *filaria medinensis*. Journ. de phys., dirigé par Ducrotay de Blainville; t. 89, pag. 156, an. 1818.

(23) De Echinorhyncho polymorpho Bremseri, adnexis quibusdam de structura et physiologia entozoorum in genere, dissert. inaugur.: auctore E.-T. Jassoy. Herbipoli, anno 1820.

(24) Diction. des sc. naturelles; t. XVII; art. *Filaire*.

(25) Traité zoologique et physiologique sur les vers intestinaux de l'homme, par M. Bremser; revu et augmenté de notes par M. de Blainville, pag. 198 à 223; pag. 523 de l'appendice; atlas, pl. III, fig. 1. Paris, M DCCC XXIV.

(26) Dict. classiq. d'hist. nat.; t. 6, pag. 504, art. *Filaire*.

(27) Observationes de Entozois, auctore Fr.-Chr.-Henr. Creplin, pars 1. Gryphiswaldiæ, anno M DCCCXXV.

(28) Filariæ et monostomi speciem novam in balæna rostrata

repertam, describit Dr F.-C.-H. Creplin (nova acta Academiæ naturæ curiosorum.) vol. 14, pars 2, pag. 871, anno 1829.

(29) Nouvelles Annales du Muséum d'histoire naturelle, t. III, 1re livraison, pag. 80, pl. V, fig. 3.

(30) Observations sur deux espèces du genre Dragoneau qui habitent dans quelques eaux courantes aux environs de Grenoble; mémoire inséré dans le t. III, 1re livraison, des nouvelles Annales du Mus. d'hist. naturelle, pag. 37.

(31) Diction. des sc. nat., t. XIII, pag. 498; art. *Dragoneau.*

(32) Francisci Redi patricii Aretini opusculorum pars prior, sive experimenta circa generationem insectorum. Amstelædamie, anno CIↃ IↃC LXXXVI.

(33) Q. D. B. S. Helmintologia intricata clericanis andryanisque placitis illustrata hanc jubentibus statutis amplissimæ facultatis medicæ præside Elia camerario profess. ord. medic. ac consil. Würt. Pro licentia disputationi submittit Jacob-Bernhard Hummel uracensis. Tubingæ, 1724.

(34) Goëze (J. Aug.-Ephraïm). Versuch einer Naturgeschichte der eingeweide Würmer thierischer Körper. In-4°. Blankenburg, 1782.

(35) Traité des maladies vermineuses dans les animaux, par Chabert. Paris, M DCCLXXXII.

(36) Vermium intestinalium, præsertim Tæniæ humanæ brevis expositio, auctore Paul.-Christ.-Frid. Werner. Lipsiæ, anno 1782. == Vermium intestinalium brevis expositionis continuatio; auctore Paulo-Christ.-Frid. Werner. Lipsiæ, anno 1782.

(37) Pauli-Christ.-Frid. Werneri Vermium intestinalium brevis expositionis continuatio tertia, auctore Johanne-Leonhardo Fischero. Lipsiæ, CIↃ IↃCC LXXXVIII.

(38) Traité de la génération des vers des intestins et des vermifuges, par Bloch, traduit de l'allemand, et imprimé à Strasbourg, chez J.-G. Treuttel, année 1788.

(39) Mémoire sur un ver trouvé dans le rein d'un chien, par G.-F.-H. Collet-Meygret. Journal de physique, etc., publié par J.-Cl. Delametherie, t. LV, pag. 458 à 465, messidor an X.

Nota. — La planche dont je parle est annexée à l'exemplaire séparé de ce mémoire, qui est venu de la bibliothèque de Cuvier à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

(40) Leçons d'Anatomie comparée de Georges Cuvier, recueillies et publiées sous ses yeux par G. L. Duvernoy; t. V, pag. 187. Paris, 1805. == Le règne animal distribué d'après son organisation, par le baron Cuvier; t. III, pag. 252 et 253.

(41) Entozoorum sive vermium intestinalium historia naturalis, auctore Carolo-Asmundo Rudolphi. Amstelædami, 1809. == Entozoorum Synopsis, auctore Carolo-Asmundo Rudolphi. Berolini, 1819.

(42) Notitia collectionis insignis vermium intestinalium, et exhortatio ad commercium litterarium quo illa perficiatur, et scientiæ atque amatoribus reddatur communiter perficua. Vindobonæ, anno 1811. == Traité zoologique et physiologique sur les vers intestinaux de l'homme, par Bremser, revu et augmenté de notes par M. de Blainville. Paris, 1824. == Icones helminthum systema Rudolphi entozoologicum illustrantes, curavit Joan.-Godf. Bremser, med. et chir. Doct. Viennæ, 1824, in-fol.

(43) Henr.-Maur. Gaede dissertatio inauguralis sistens observationes quasdam de insectorum vermiumque structura. In-4°, Kiliæ, anno 1817.

(44) De Echinorhyncho polymorpho Bremseri, adnexis quibusdam de structura et physiologia entozoorum in genere, dissertatio inauguralis, auctore C.-T. Jassoy; Herbipoli, anno 1820.

(45) Magazin der naturforschenden Gesellschaft zu Berlin, jahrg. VII, quart III, pag. 223. = Bremser, über lebende Würmer in lebenden Menschen, pag. 223.

(46) An anatomical description of Worms found in the kidneys of Wolves, in a letter from Jam.-Theod. Klein, in philosophical Transactions. 1730, pag. 269-273, cum tabulis.

(47) Entozoorum Synopsis, auctore Rudolphi, pag. 586.

Nota. — J'ai pu seulement vérifier la citation que Jassoy fait de Rudolphi : quant aux citations de Bremser et de Klein, je les transcris, sans mettre en doute la fidélité de cet auteur consciencieux.

(48) Novæ observationes de Entozois; auctore D.-Frid.-Christ. Creplin Berolini, anno 1829.

(49) XIX Tabulæ Anatomiam entozoorum illustrantes congestæ, necnon explicatione præditæ ab Eduardo Schmalz. Dresdæ et Lipsiæ, 1831.

(50) Anatomie comparée de deux espèces de Strongylus qui vivent dans le *Delphinus Phocæna*; par M. Raspail. Extrait des Sc. d'observ., mai 1829.

(51) Some observations on a species of entozoon or parasitical animal found in the bronchial tubes and pulmonary vesicles of the common porpoise; by David Craigie M. D., from the Edimb Med. and Chir. journ., n° 113, pag. 212, vol. XXXVIII.

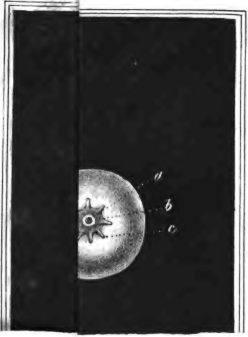

Auctor ujus

Google

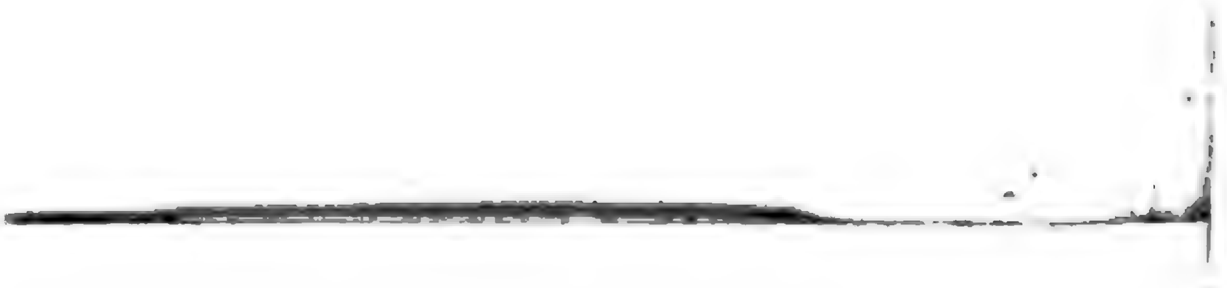

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport

FAIT PAR M. E. GAILLARD,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

Les évènements de l'année qui finit aujourd'hui méritent de vous être rappelés. Souvenez-vous de ce jour où, au pied de la statue de Corneille, vous défendîtes votre cité contre d'injustes reproches ; puis, de cette cérémonie touchante et belle, où Boïeldieu reçut tant d'honneurs ! Content d'être admis parmi vous, ce grand maître venait de vous faire le don de son plus bel ouvrage : reconnaissants, affectionués pour lui, vous avez vu sa mort avec une vive douleur; elle a été, pour ainsi dire, le prélude de bien d'autres morts que vous avez déplorées.

En effet, vous perdîtes presque aussitôt ce poète (1) plus que centenaire, dont la longévité était pour tous un phénomène et pour vous une jouissance. M. d'Ornay vous fit souvenir d'un autre vieillard, M. d'Anneville, long-temps oublié, mort le dernier des bons poètes latins, et qui fut jadis, dans Rouen, l'homme le plus brillant de son époque. Vint la mort du célèbre architecte dont le monument inachevé est un grand effort de la science, peut-être plus hardi que majestueux. Si ce fut rapidement que nous perdîmes M. Alavoine, ce fut soudainement que M. Reiset nous fut ravi. Ses funérailles ressemblèrent à un deuil public. Bientôt nous eûmes à nous étonner de la fin inattendue de M. Dumesnil, littérateur laborieux, confrère doux et assidu. M. Maillet du Boullay, en quittant Rouen, nous laissa des regrets; enfin, M. Beugnot qui vous avait redonné la vie, à qui vous deviez pour règlements les lois chères à vos devanciers, qui, pour vous, avait obtenu un faible dédommagement à la riche bibliothèque dont les révolutionnaires vous avaient spoliés, M. Beugnot vient de terminer sa carrière.

Ce dernier coup renouvelle le sentiment de pertes successives et multipliées, dont votre Classe des belles-lettres et des arts est comme accablée.

Pour les réparer, vous avez obtenu qu'un orateur-magistrat, M. Paillart, entrât dans vos rangs, où sa réception donna lieu à votre vice-président d'applaudir au spectacle de la justice satisfaite, se transformant, chez notre nouveau confrère, en charité tendre pour le coupable puni : le système pénitentiaire et la réforme des condamnés furent le sujet du discours de ce récipiendaire. (2)

Votre enceinte s'est aussi ouverte à M. Garneray, célébrant devant vous le bonheur d'être artiste : à quoi votre président répondit par l'énumération de tout le bien qu'a fait à Rouen le fondateur de la Société des Amis des Arts et le promoteur des expositions annuelles de peintures. (3)

J. A. Alavoine.

Architecte, né à Paris le 4 Janv. 1778, mort dans la même ville le 15 Nov. 1834.
Des. d'ap. nat. & gra. par son ancien camarade E. Hyacinthe Langlois,
Du Pont-de-l'Arche

Toutefois, bien qu'honorables et chères, ces acquisitions n'ont pu assez adoucir le sentiment d'une perte telle que celle de Boïeldieu : vous avez dû chercher partout des soulagements à votre douleur. Vous vous êtes d'abord adressés à la poésie : venez, avez-vous dit aux poètes, venez célébrer un des maîtres de la lyre, parlez-nous des honneurs que lui rendit Rouen, sa ville natale ; ensuite est venue la peinture.

Fait pour répondre à vos inspirations, l'un de vous, M. de Boisfremont, a deviné ou a appris votre vif désir de voir l'image de l'illustre compositeur placée près du tableau qui vous rappelle Corneille, et aussitôt son cœur d'artiste s'est ému : le pinceau le plus fin, le coloris le plus séduisant, vous ont retracé le fils glorieux de la cité normande, Boïeldieu, mûr, beau, inspiré, et d'une ressemblance d'autant plus étonnante que le peintre n'a jamais vu son modèle.

Après ce culte rendu à l'une de vos gloires, vous vous êtes acquittés envers tous vos autres morts. Ainsi, dérogeant à vos coutumes, votre vieil ami, M. d'Ornay, a reçu de vous un hommage anticipé. Dans votre précis, vous imprimerez des vers français que M. d'Anneville appela les *Excuses d'un poète octogénaire* (4). Pour M. Alavoine, nous rappellerons ici, d'après l'un de vous, M. Langlois, qu'il fut le Philibert de l'Orme de notre âge, mais que, comme on l'a dit dans notre dernière séance, il eut un caractère particulier, celui d'être comme imprégné de l'esprit du moyen-âge, et comme inspiré par les idées de la renaissance. Ailleurs, on a parlé de ce murmure flatteur que son nom fit élever naguère parmi les députés de la France : tous témoignèrent la confiance la plus entière en son intégrité comme en son génie. Non, celui-là ne mourra pas tout entier, son nom lui survivra !

Pour M. Reiset (5), vous insérerez, dans le recueil de l'année, un précis de son honorable vie, avec l'expression des regrets que nous fîmes entendre sur sa tombe. Quant à

M. Dumesnil, nous mentionnerons ici quels manuscrits il laisse : ce sont des Odes sur des sujets religieux, d'autres sur les beaux faits de notre histoire, depuis Clovis jusqu'au dévoûment de D'Assas. Sa modestie a voulu changer ses deux poèmes d'Oreste et de Jeanne d'Arc en fragments choisis.

Enfin, pour M. Beugnot, auquel l'Académie doit son rétablissement, vous m'avez prescrit, Messieurs, de terminer ce discours par le récit du bien qu'il fit à la Seine-Inférieure, pendant six ans de préfecture.

Hâtons-nous donc de vous rendre compte de vos travaux particuliers.

Dans votre zèle pour les lettres, vous allez imprimer huit des compositions qui vous ont été soumises. D'abord, deux fables nouvelles de M. des Guerrots; puis, de *nouveaux détails sur Corneille :* ils montreront Louis XIV et, surtout, Colbert, bien injustes envers le créateur de la scène française. Un *Diner épiscopal, en* 1425, rendra piquant le tableau des mœurs du XV^me^ siècle. Une *Emeute rouennaise sous Charles VI*, aura de vives couleurs; et ces trois récits de M. Floquet seront placés à côté de cette anecdote du même auteur, que vous allez entendre. Joignez à cela une dissertation de M. Deville sur la population qu'avait, avant César, notre Seine-Inférieure; des réflexions sur la comédie et ce qu'elle pourrait être au XIX^me^ siècle, suite de celles sur la tragédie, faites, l'an dernier, par M. Gaillard, et, pour clore la série de ces publications, le suicide et la peine de mort donnant lieu à de graves considérations, extraites d'un rapport que vous fit M. de Villers. A quoi vous auriez dû sans doute ajouter la dissertation où M. Deville cherche quel fut celui de nos ducs *Robert* qui fut surnommé *le Diable*. Dans cette notice, le Robert des poètes et des romanciers n'est point *le Magnifique*, mais bien *le Courte-heuse*. Malheureusement pour nous, la critique de notre confrère est destinée à figurer ailleurs que dans notre précis (6).

Il en est de même d'un morceau sur la littérature du moyen-âge par M. Bach (7), lu dans deux de nos séances; il en a enrichi la *Revue de Rouen*, où chacun a pu l'apprécier. Nous oserons dire ici que certes il est bon de réhabiliter une littérature plus dédaignée encore par le XVIIme siècle que par le XVIIIme ; que c'est remplir, comme le dit très bien M. Bach, le vide qu'on prétendait exister, en littérature, depuis le IVme siècle jusqu'au XVIme. Cependant, notre confrère a trop de goût pour ne pas voir que si *Dante de' Alighierri* et quelques autres génies s'élevèrent fort haut, toutefois c'est, en général, plus le goût de l'histoire et l'étude des usages qui nous font rechercher la littérature du moyen-âge, que ce n'est le mérite littéraire des œuvres.

Vous parlerai-je ici, Messieurs, de la *Biographie normande* dont le projet vous fut par moi soumis, et qui donna lieu à un rapport où je vous exprimai les dissentiments de votre commission ? mais une lettre que j'ai rendue publique, a, ce me semble, suffisamment fait connaître un travail auquel vous consacrâtes une longue attention.

Un sujet non moins grave a été traité devant vous par M. Magnier. L'an dernier, j'eus l'honneur d'annoncer, dans mon rapport, l'existence de sa méthode pour apprendre le latin aux enfants ; elle vous a encore occupé pendant deux séances : c'est alors que M. Magnier a donné pour base à son système un fait irrécusable.

« L'enfance, a-t-il dit, par sa sensibilité exquise, procède, dans l'étude des langues, au moyen d'une fine, d'une prompte et d'une sûre analyse ; c'est à l'emploi de cette force d'imagination que l'enfant doit ses rapides progrès dans l'étude des langues ; mais cette force va graduellement en s'affaiblissant, et laisse peu à peu grandir un pouvoir de réflexion qui procède toujours par voie de synthèse. Ces deux moyens d'instruction confondent un moment leurs puissances diverses. »

Sur cette base, il est intéressant de voir comment M. Magnier bâtit l'édifice de son système ; mais la suite de ses idées est un secret qu'il nous confie, sans vouloir encore que nous le répandions. (8)

Arrivant aux rapports qui vous furent faits durant l'année académique, nous citerons celui de M. Hellis sur le *Chevalier de St-Pons*, œuvre de notre concitoyen, M. Théodore Muret. Les doctrines et la vie de J.-J. Rousseau y sont mises en scène. Cette manière de réfuter le philosophe par des tableaux piquants, a fait dire à M. Hellis que ce n'était pas là un roman, mais bien un excellent ouvrage de philosophie.

De son côté, M. de Caze vous a parlé du numéro de la *Revue anglo-française*, où des notices sur les îles du Cotentin nous font voir de vieux Normands devenant Anglais, en 1204, par fidélité au prince et aux vieilles lois. Aussi Jersey et Guernesey conservent-ils encore la *clameur de haro* et le vieux Coutumier.

Messire Jacques de Harcourt, notice biographique de M. Emmanuel Gaillard, a frappé votre rapporteur, tant ce comte de Tancarville représente bien les chevaliers de son siècle, sans foi, mais patriotes ardents. M. de Caze peint en peu de mots des caractères, et il vous a représenté, sous de nouvelles couleurs, Richard-Cœur-de-Lion et Jean-Sans-Terre ; finissant par parler du *Lancastre* de l'enseignement mutuel, aujourd'hui pauvre et oublié au Canada, et que de grands honneurs attendent peut-être à Westminster, après sa mort.

M. Des Alleurs trouve, dans l'ouvrage de M. Deville sur les tombeaux de la Cathédrale, clarté et méthode ; mais il croit à la nécessité d'une seconde édition. Sa critique est pleine de confiance dans les talents de l'auteur. Elle est d'un admirateur des monuments de Brézé et de d'Amboise, qui a voulu expliquer certaines idées artistiques, et annoncer

qu'on peut rendre des pensées particulières avec de l'architecture.

C'est avec la même passion pour l'art que M Des Alleurs a réuni divers morceaux par lui publiés sur le beau tableau de M. Court. *Boissy d'Anglas* est le titre de l'ouvrage que notre confrère a mis sous vos yeux, et on peut dire que la verve et la chaleur y colorent bien des pages. (9)

Par M. Ballin une grande difficulté a été vaincue : celle d'une revue intéressante prise dans deux numéros d'un journal, la *France littéraire*, où il a rencontré des recherches faites par M. Langlois, sur les déguisements et les fêtes des fous.

M. Lévy a été frappé, à la fois, dans les mémoires de l'Académie de Metz, 1833 et 1834, et du savant ouvrage de M. Huguenin, sur la reine Brunehault, et des conseils donnés aux familles relatifs à l'éducation des enfants, et de l'enthousiasme qu'éprouvent plusieurs agronomes pour certains instruments et certaines méthodes. Ses réflexions, à ce sujet, vous ont été présentées sous une forme piquante.

Deux projets de notre Société libre de commerce, l'un pour créer dans nos lois, sous le nom de *Suspension*, un état moyen entre le commerce et la faillite, l'autre pour soumettre les faillis à un jury de commerçants, ont donné lieu à M. Paillart d'approuver la première idée, et de craindre, quant à la seconde, qu'un jury spécial ne montrât, tantôt trop de rigueur, et tantôt trop d'indulgence. En citant des exemples de sévérité pris dans les vieilles lois de Gènes et d'Amsterdam, M. Paillart espère peu que l'état de nos mœurs se prête à des mesures austères envers les faillis.

Ailleurs, il a rendu justice à M Alfred Daviel. N'est-ce pas ce jurisconsulte qui a vu la grande charte anglaise n'être qu'une copie de celle donnée à la Normandie par Henri II Plantagenet, en 1155 ? N'est-ce pas lui qui a

mieux établi, même que Froland, l'origine de la coutume normande, œuvre d'un compilateur de 1270 à 1280, devenue loi provinciale avant 1315 ? N'est-ce pas lui qui a montré, en 1823, l'origine scandinave de notre droit coutumier? N'est-ce pas lui, enfin, qui, avec un style grave et une logique serrée, a repoussé le projet de soumettre les avocats au droit de patente ?

Disciples de M. de Lamartine, MM. James Duboc et Duval d'Aubermény ont été appréciés par M. Deville. Leurs vers, a-t-il dit, ont un vernis religieux, mais non une couleur, ce reflet d'un sentiment profond. En effet, les sentiments religieux sont rares de nos jours; aussi M. Deville craint qu'ils ne soient de peu de secours pour nos poëtes.

Un jour, cet académicien nous racontait, en séance, comment, chez un pâtissier de Rouen, venait de se retrouver un compte de dépense de Catherine de Médicis, voyageant dans le nord de la France : à ce sujet, M. Paumier nous dit comment quelques manuscrits de Bochart, aujourd'hui déposés à la bibliothèque du Roi, furent restitués à M. de Colleville, descendant de ce même Bochart : un marchand de tabac, de Saint-Aubin-de-Crétot, les avait achetés lors de l'émigration de M. de Colleville, mais, par malheur, les manuscrits du grand orientaliste ont été long-temps mis en pièces.

Eh bien ! aujourd'hui, ce même Bochart a trouvé dans M. Edouard Smith, fils de M. Spencer Smith, notre correspondant, un homme digne de le comprendre ; M. Deville a rendu compte de l'éloge que ce jeune hébraïsant a composé sur Bochart. Né à Rouen en 1599, Bochart savait treize ou quatorze langues ; à toutes il préférait l'hébreu, qu'il avait étudié presque au berceau. Sa géographie sacrée, où l'esprit de système se laisse apercevoir, dévoile, cependant, les temps les plus obscurs; son histoire des

animaux mentionnés dans la Bible, est jugée, par M. Cuvier, comme le tableau le plus parfait des connaissances naturelles chez les nations de l'antiquité, et pourtant ce prodige, vanté par Huet et par Voltaire, Bochart, n'a pas même un souvenir dans Rouen, sa ville natale; à Caen, son séjour habituel, on a donné son nom à une rue; ici, on lui devrait plus d'honneurs encore.

Revenant à M. Deville, lui et M. Gaillard ont, l'un critiqué, et l'autre loué un ouvrage fort inégal de M. Bard: *La Tour de la belle Allemande*. Notre correspondant de la Côte-d'Or profiterait s'il pouvait connaître les équitables critiques de M. Deville, et verrait peut-être avec plaisir comment, de son ouvrage, M. Gaillard a tiré un bon tableau de Lyon ancien et moderne.

L'art d'écrire aussi vite que la parole doit beaucoup à l'un des secrétaires de notre Société libre de commerce. M. Gaillard, dans son rapport, dit que la *sténographie* a maintenant, grâce à M. Dujardin de Rouen, des principes philosophiques et des procédés ingénieux. Sans doute, on pourrait, en imprimant les livres avec des caractères sténographiques, réduire extrêmement les volumes; mais cette innovation rendrait difficiles à lire tous les livres actuels, et ce serait un grand malheur.

Dans son rapport sur le travail de la commission des archives d'Angleterre, M. Gaillard rappelle que M. Deville a envoyé à Londres six cents pièces curieuses recueillies dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure. Ces dons de l'érudition normande font penser au rapporteur que, en retour, les anglais devraient nous transmettre ce qu'ils possèdent sur notre province, et que cette demande pourrait leur parvenir par M. le ministre de l'instruction publique, dont la circulaire, adressée aux sociétés savantes il y a un an, a été, cet hiver, l'objet de vos plus sérieuses méditations.

Rendant, ensuite, compte de deux volumes publiés en

1834 par la Société de l'histoire de France, M. Gaillard analyse seize des quatre-vingt-dix documents rassemblés par cette compagnie : il loue ses travaux et jusqu'aux catalogues bibliographiques, utile continuation de la bibliothèque du père Lelong. L'empressement que montre la Société de l'histoire de France à rendre compte des travaux de l'Académie ou des œuvres de ses membres, est de la plus douce confraternité.

Passant au journal de l'Institut historique, la critique du même rapporteur est favorable à une Société qui se sent appelée à renouveler, non seulement en France, mais en Europe, l'entreprise des bénedictins de Saint-Maur. Des articles substantiels de MM. d'Eckstein, de Rienzi et de Villenave, contenus dans cinq bulletins, n'empêchent pas M. Gaillard de blâmer les sévérités de M. Boissière pour M. de Barante et sa manière d'écrire l'histoire.

Dirai-je que M. Berger de Xivrey, votre correspondant, vous lut, cet hiver, un morceau où il peignait les impressions que lui avaient procurées notre ville et ses alentours. Applaudi, il vous a fait dernièrement l'envoi de ses recherches sur l'origine de l'écriture, et M. Emm. Gaillard, dans un compte verbal, vous a fait connaître cet écrit, plus rempli de faits que de pages. Là on voit l'Egypte inventant, dès avant Moise, l'écriture, dont trois caractères différents ont servi de type primordial. La Chine y a puisé peut-être son moyen de représenter les idées, la Phénicie ses *lettres cadméennes* transportées dans la Grèce, où, bien tard, et quand son Homère n'a plus vécu, on a vu l'écriture devenir usuelle et populaire.

Reste, Messieurs, à vous entretenir d'un dix-huitième rapport, qui vous ramènera vers des idées funèbres. Ce fut celui que vous fit M. Dumesnil, sur les quatre volumes publiés par l'Académie de Toulouse. Vous savez quel éloge il nous fit de M. Fleury de l'Ecluse, commentateur

de Job et apologiste d'Aristophane ; quelle justice il rendit à M. Dumège, le grand interprète de l'antiquité dans les pays voisins des Pyrénées. Cette dernière communication d'un homme aimé de nous tous, me conduit au souvenir d'une autre perte et à un hommage par lequel je terminerai ce discours.

M. Beugnot, Messieurs, vint parmi nous le 3 mars 1800 ; alors nous le vîmes, sans réaction, sans violence et même sans faiblesse, substituer l'activité du consulat et plus tard l'éclat de l'empire, au régime débile ou tyrannique du directoire.

Modérateur des passions de tous, il fut calme après tant de tempêtes, raisonnable après tant de folies ; son principal soin fut de ranimer tous nos travaux et de rétablir nos plus chères institutions.

Notre agriculture lui doit le trèfle incarnat, qu'il tira de Belgique ; le peuplier de Virginie, dont le bois croît si rapidement ; l'orge anglaise si productive, et quatre taureaux suisses.

L'industrie, pour lui, doit être reconnaissante ; car il encouragea si bien la fabrique des calicots, que nous cessâmes de tirer d'Angleterre la plus grande partie de ces tissus.

Pour le commerce, il seconda les vues d'un gouvernement réparateur, et rétablit nos routes négligées pendant quinze ans. Annuellement, les chemins vicinaux reçurent quatre à cinq cent mille francs de réparations, et des entrepôts pour les marchandises étrangères furent créés tant à Rouen qu'au Havre et à Dieppe.

Empressé à écouter la voix de Pouchet et d'autres fabricants amis de l'humanité, il prit, dès 1802, un arrêté digne des éloges de tous les philantropes, établisant, dans la maison de détention de Rouen, des ateliers de filature et de tissage. Les prisonniers durent apprendre à lire, à écrire, à compter, et reçurent des leçons de morale religieuse.

La morale, en général, lui parut avoir d'étroits rapports avec les cérémonies religieuses, et, dans un temple protestant, il le dit, en rendant justice à toutes les communions chrétiennes, discours que loua hautement le premier consul.

A M. Beugnot l'instruction publique doit ce cabinet d'histoire naturelle formé près l'école centrale, qui est à nos riches bibliothèques ce qu'une pensée première est au discours qui la développe.

Aimé des Sociétés savantes de cette ville, il rétablit l'Académie, et là, deux ans de suite, il fut membre du bureau et vous lut de bons mémoires : un Voyage dans les Vosges, mêlé de prose et de vers; un tableau des devoirs et des droits d'un Académicien.

Je n'oublierai pas de rappeler le bienfait de la vaccine, dont il nous fit jouir des premiers en France.

C'était par sa correspondance administrative, institution qui lui fait honneur, qu'il propageait toutes les idées utiles, et vantait, à la fois, les platanes propagés par boutures, et ces expositions industrielles, où, dès le premier essai, la Seine-Inférieure obtint deux médailles d'or.

Chargé de la tâche difficile de contenir les partis, on le vit dédaigner l'emploi des moyens de ruse ou de force. En 1804, époque de police active et inquiète, il fut doux, et, cependant, les ordres de Paris étaient violents. Voici, à ce sujet, une anecdote que je puis garantir.

Après la venue de Pichegru et de Georges, Napoléon ordonne à M. Beugnot de se saisir, à Rouen, des dépêches suspectes. Mais le directeur de la poste soutient que les lettres confiées à sa garde sont un dépôt sacré. Que fait M. Beugnot? Il dit au directeur, en le pressant dans ses bras : Oui, Monsieur, je vous aime et je vous admire.

Le fidèle dépositaire ne fut pas destitué, tant M. Beugnot sut, dans son rapport, défendre une noble cause.

Aussi, sur le rocher de Sainte-Hélène, Napoléon disait : « M. Beugnot, quand il a été préfet, m'a toujours dit la vérité. »

Cependant, à ce zèle pour la vérité se joignait une envie indiscrète de plaire et d'obliger. De là tant de promesses faites, qui, devant être violées, créaient à M. Beugnot des détracteurs, que son humeur trop railleuse changeait en ennemis.

En mars 1806, il fut conseiller-d'état. On a de lui une lettre où il dit : « La place de préfet à Rouen est plus « agréable, plus tranquille et plus sûre qu'un ministère. « Quand je rêve au bonheur, je rêve au retour. » Cependant ce rêve ne se réalisa pas, et ses subordonnés l'ont regretté, car il savait hautement faire valoir leurs travaux. Je dois dire que cette notice doit beaucoup à l'un d'eux, M. Quesney.

En mourant, M. Beugnot a laissé des mémoires non terminés, où il peint plus ce qu'il a senti que ce qu'il a vu. Ce sera la plus belle couronne d'une vie où le travail fut d'une incroyable facilité ; d'une vie où la plume fut brillante et la parole plus brillante encore ; d'une vie pleine de saillies ingénieuses et de récits intéressants ; d'une vie toute de jugement, mais prompt, mais sain ; d'une vie où, à propos, l'homme s'effaça, et où, à temps, il reparut ; d'une vie fidèle à deux principes : les opinions tolérées, les conditions améliorées.

Ceux qui brûlent d'un feu vif ont pu le trouver froid, je ne dirai pas versatile ; mais voici l'arrêt de la postérité : « Il fut un des hommes les plus spirituels de son temps. »

L'année académique se termine sans que la compagnie ait entendu de rapports sur six grands ouvrages, dont trois occuperont ses premières séances, lors de la fin des vacances de 1835 : ce sont, *l'histoire de Normandie*, par

M. Licquet; *Georges*, par M. Théodore Muret, et le grand travail sur la Sarthe, par M. Pesche. Quant aux trois autres, voyez le supplément à ce rapport, nos 8, 9 et 10.

NOTES ET ADDITIONS.

---

(1) *M. D'Ornay.*

L'Académie, ayant voulu joindre un hommage à ses regrets, a fait prier la famille de M. d'Ornay de lui confier les manuscrits que le célèbre centenaire avait pu laisser. C'est avec beaucoup de complaisance que M. de la Quérière, académicien, et neveu du poète, nous a remis diverses pièces, mais, pour la plupart, déjà insérées dans les précis académiques.

Nous citerons pourtant comme inconnu, quoique imprimé en 1777, un discours couronné par la Société d'agriculture de Lyon; le style en est pur et même brillant. Ce que M. d'Ornay y dit des chemins romains, de la mendicité moderne et du zèle pour le bien public, prouve, non seulement que notre vétéran était un bon citoyen, mais qu'il aurait pu, en produisant davantage, se faire une réputation comme prosateur.

Nous avons remarqué, dans ce discours, un hommage rendu aux premiers administrateurs des hôpitaux de Rouen. Ils donnèrent, en France, l'exemple de la publicité des comptes annuels et détaillés en matière de finance. Toutefois, jusques en 1807, M. d'Ornay ne s'était fait

connaître que par son goût pour les voyages et par le compte qu'il rendit à l'Académie de ce qu'il avait vu en Lorraine, à Rome et en quelques villes d'Italie. Je ne parle pas d'un mémoire sur les abeilles (manuscrit); il est indigne de lui, bien que l'on y trouve des détails agréables sur la coutume égyptienne d'embarquer les ruches et de les promener à travers le Nil, en leur faisant faire jusqu'à trois cents lieues, les mouches butinant les fleurs des prairies riveraines.

Mais, enfin, arriva l'année 1807, époque très remarquable dans la vie de M. d'Ornay; car, alors, d'à peu près stérile qu'il était, il devint fécond, et, à l'âge de soixante-dix-sept ans, son existence littéraire commença par un discours plein de mouvement, adressé aux élèves qui aspirent à l'école polytechnique. La même année, il fit paraître un *Essai* sur l'état ancien et futur de Rouen.

Là, M. d'Ornay, après avoir rendu un juste hommage au grand cardinal d'Amboise et à l'habile intendant, M. de Crosne, examine s'il faut un pont de pierre à Rouen. Mal exaucé dans ses vœux favorables au pont de bateaux, en revanche, il a pu voir exécuter le plan d'alignement qu'il demandait; il a dû même voir commencer cette place du *Clos-Saint-Marc* dont il donnait l'idée; quant au port, créé après qu'il l'eût réclamé, il l'a vu privé de ces portiques dont son imagination heureuse s'était plu à l'orner; et, pour ce qui concerne un jardin public, entre *le Grand-Cours* et la rue *La Fayette*, c'est une pensée de lui qui, étant fort bonne, pourrait encore se réaliser.

Cependant, j'ai hâte de le montrer poète, bien que lui-même ait différé long-temps à le devenir. Académicien pendant quarante-cinq ans, il devint vétéran en 1807, et, s'il était mort deux ans après, c'est-à-dire à soixante-dix-neuf ans, personne aujourd'hui ne saurait qu'il fut poète, car personne ne se souviendrait de ce

Conseil des Abeilles, qu'il adressa, en 1764, au duc d'Harcourt.

Ce ne fut donc qu'octogénaire que sa verve s'éveilla. Le dirai-je? son *Songe* fut, en 1810, un véritable début. La pièce finissait par ce vers :

« Pour être heureux, il faut rêver. »

Une plus jolie parut en 1811 ; son titre est : *Mémoire et oubli*.

Le talent de notre vénérable confrère fléchit, en 1817, dans l'*Épître à son ami*, et, plus encore, en 1819, dans l'*Épître à Amélie* ; il se releva brillamment dans son *Voyage de la Vie*, publié en 1820. Au milieu des vers de la *bonne école*, on remarque celui-ci, qu'on pourrait appliquer à l'auteur :

« L'être le plus parfait a besoin d'indulgence. »

En 1821, on put sourire, mais faiblement, au *Nouveau Riche et au Solitaire*. En 1822, il fallut plaindre notre digne ami d'avoir mis au jour les *Conseils d'un Père à sa Fille;* mais, enfin, en 1823, âgé de quatre-vingt-quinze ans, il obtint un grand succès dans ses *Adieux :* en effet, adressés à l'Académie, ces adieux-là pourraient bien aller à la postérité. N'a-t-elle pas retenu quelques vers de Saint-Aulaire? Dans les *Adieux*, quelle résignation chrétienne! quelle confiance en Dieu! quelle attente paisible du dernier jour! et combien ces sentiments sont poétiques, combien ils sont préférables à cette philosophie d'*Horace* et de *Chaulieu*, qu'on trouve dans les pièces qui avaient précédé la dernière de notre poète!

En résumé, M. d'Ornay ne peut guère être cité que pour trois ou quatre pièces, mais il y montre une

facilité et une délicatesse peu communes et d'autant plus remarquables, que sa muse n'a paru que lorsqu'on se garde bien de la montrer. Si son talent avait été précoce, à coup sûr il serait oublié; mais, venu avec cette lenteur et paru si tard, il obtiendra peut-être un long souvenir.

(2) *Réception de M. Paillart.*

En entrant à l'Académie, M. Paillart, avocat-général, ne s'est point écarté des études du magistrat: il a loué le travail de MM. de Beaumont et de Tocqueville sur le système pénitentiaire, auquel il a emprunté beaucoup de faits.

L'orateur convient que, si les crimes étaient toujours produits par une idée fixe, par une conviction profonde, s'ils avaient, pour ainsi parler, leurs racines dans la conscience même, l'isolement pénitentiel ne servirait guère.

Mais il lui semble que les crimes sont presque toujours les résultats d'intérêts mal entendus, de passions mal dirigées, et, alors, isoler le coupable, c'est le placer devant le dictamen de sa conscience.

Toutefois, il n'hésite pas à reconnaître que l'homme, ainsi reclus, pourrait, en peu de temps, et en poussant le principe à l'extrême, c'est-à-dire dans toute son austérité, mourir fou ou devenir dépravé sans remède.

Aussi, de l'isolement, M. Paillart veut qu'on fasse découler des conséquences qu'un surveillant habile et dévoué saura mettre à profit. Dès-lors, conversations rares et qui se feront désirer, lectures utiles, et particulièrement celle de la *Bible*, voilà de premiers moyens. L'orateur veut, de plus, que le condamné fasse, de lui-même et avec persévérance, des efforts inouis de travail, sans, cependant, que ces efforts suffisent à faire perdre au temps son poids accablant.

Trente millions pour procurer une cellule sûre et bien aérée à chaque condamné, sont un lourd fardeau ; M. Paillart en est effrayé : il craint que cette dépense ne retarde la mise à exécution du système pénitentiaire en France. Cependant ce qui réforme, a-t-il dit, est peut-être toujours économique ; et, à ce sujet, il a cité Londres, où on vole annuellement pour une valeur de cinquante-deux millions.

Dans sa réponse, M. Paumier, qui présidait, s'est livré à un beau mouvement.

« Voici, a-t-il dit, un magistrat que ses fonctions obligent d'invoquer sur les coupables la sévérité des lois, et il s'acquitte de ce devoir avec une impartiale fermeté, parce que le repos de la société l'exige ; mais, dès que les coupables sont atteints et jugés, la même voix qui a provoqué leur condamnation se fait entendre de nouveau, et, maintenant, c'est pour demander que leur punition leur devienne un châtiment salutaire et un moyen de régénération morale. Il y a, ce me semble, a ajouté M. le vice-président, dans cet accord des exigences respectives de la justice et de la charité, quelque chose de singulièrement touchant. »

(3) *Réception de M. Garneray.*

M. Garneray a des talents trop connus, pour ne pas sentir tout le bonheur qu'il y a d'être artiste, et, comme on exprime bien ce qu'on a bien avant dans le cœur, tout le discours de ce dernier récipiendaire a été *le bonheur d'être artiste.*

Après avoir énuméré les circonstances qui doivent faire envier, de tous, le sort du véritable artiste, M. Garneray s'est rappelé le souvenir de la première distribution de récompenses donnée dans le grand salon du Louvre par Napoléon.

« C'était, dit l'orateur, la première solennité de ce genre,

et ce fut la plus belle. Le prince avait réuni, dans le temple des Muses, toutes les nobles illustrations artistiques, littéraires et gouvernementales. »

Ici M. Garneray parle des félicitations et des marques de bienveillance que le chef de la plus grande nation du monde prodiguait aux chefs de la plus célèbre des écoles contemporaines. Il montre les grands de l'empire empressés d'imiter ces nobles encouragements, puis la foule groupée autour des productions des artistes récompensés. « Qu'il est doux, s'écrie-t-il, de recevoir, au milieu de ses confrères, une distinction inassimilable à aucune autre, au bruit des applaudissements de l'élite de la société ! Ah ! dit-il, en me rappelant ce jour, je conçois le bonheur d'être artiste ; et si, ensuite, nous venons déposer dans les mains d'une mère, d'un père, d'un professeur, la récompense de pénibles travaux, non, je ne sais pas de plus grand bonheur que d'être artiste ! »

— « A vous, Monsieur, lui a répondu M. Duputel, il appartenait de parler du bonheur des artistes, vous dont le talent ne s'est éveillé que dans les jours de l'infortune, vous qui lui avez dû tant de jouissances et de si douces consolations, quand, loin de la patrie, relégué dans une prison flottante, vous essayâtes, sans autre guide que votre génie, de reproduire sur la toile les grandes et fortes impressions et les spectacles variés dus à vos excursions maritimes. »

Faisant allusion à ce que M. Garneray avait dit du salon du Louvre, M. le président a rappelé avec finesse cette fête artistique, cette fête récente, dont Rouen se souvient avec tant d'émotion, et dont le conservateur de nos tableaux fut le promoteur. Elle fut le complément de tous les services rendus à nos jeunes artistes par le fondateur de la Société des Amis des Arts.

(4) *Les Excuses d'un Poète octogénaire.*

Le plus vanté des sages de la Grèce
Faisait des vers, pour repousser l'ennui
Qu'amenait sur ses pas la pesante vieillesse :
On peut donc faire comme lui
Sans renoncer à la sagesse.
Il me souvient qu'aux jours de ma jeunesse,
Je fis de l'art des vers mon plus doux passe-temps,
Et mes premiers essais furent pour ma maîtresse.
Dans l'âge mur, je quittai le Permesse
Pour des travaux plus importans ;
Mais, quand la vieillesse ennemie,
Est venue attrister et mes nuits et mes jours
Par la douleur et l'insomnie,
De ma muse, autrefois chérie,
Pour me désennuyer j'implorai le secours.
J'en obtins quelquefois des regards favorables,
Et je lui dois d'aimables souvenirs,
Qui des vieillards sont les derniers plaisirs.
Je rêvai quelques vers, bons, mauvais ou passables,
Et tels qu'en fait plus d'un auteur.
Le sommeil m'attendait dans le pays des fables ;
Mais, puisqu'il faut rêver pour trouver le bonheur,
Je veux, au moins, choisir des songes agréables,
Et je préfère un hémistiche heureux
Au galimatias ténébreux
De la secte néologique.
J'entends déjà certain railleur
Me dire, avec un air moqueur :
« Votre muse paralytique,
« Par une vertu sympathique,

« Pourrait bien, à son tour, endormir le lecteur. »
Rassurez-vous, méchant critique,
On ne me lira point. Dans ce siècle frondeur,
De l'art des vers superbe contempteur,
On ne lit, on n'écrit que sur la politique,
Ou dans le genre appelé *romantique*.

Par M. Le Torpt d'Anneville,
Ancien Conseiller au Parlement de Normandie, auteur de l'éloge de cette Cour souveraine et de celui du chancelier de l'Hôpital.

(5) *M. Reiset.*

M. Reiset conduisit, cet hiver, dans le sein de l'Académie, M. Berger de Xivrey, qu'il avait chez lui; ce savant correspondant nous parla de la douce hospitalité que lui accordait son hôte. Il ne se doutait guère que, par la mort la plus inopinée, il allait avoir à composer un article nécrologique, dont je tire quelques faits convenables à rappeler ici :

Colmar fut la ville natale de M. Reiset : il eut des frères vaillants; l'un s'est couvert des palmes de la gloire. Son père, receveur général du Haut-Rhin, l'eut pour successeur. Très jeune, il se rendit si capable de gérer une recette importante, que, bientôt, il fut de Colmar appelé à Mayence, où il mérita la confiance et l'estime de Napoléon. Ce héros se défiait des financiers; il n'eut que des louanges pour un homme dont les opérations épargnèrent des millions à la France. Marié, père de famille, M. Reiset nous vint en 1815. Vingt ans nous l'avons connu, vingt ans nous l'avons aimé; car notre commerce trouvait, auprès de lui, de l'aide et un génie d'ordre et de ponctualité qui plait à nos mœurs. Sa probité et ses spéculations s'accom-

modaient de notre réserve prudente et de nos calculs. Aussi fit-il de cette province sa patrie, y achetant ses domaines et se destinant à y vivre constamment.

Dans l'Académie, nous chérissions en lui l'homme de bien et l'artiste. On sait son talent comme violoniste et son goût d'amateur pour les arts du dessin. Quand il est mort, il présidait notre Société philharmonique. C'était, en un mot, un ami que nous avions, et nous le regrettons profondément.

Voici quel fut le discours prononcé sur sa tombe, le 5 février dernier, au nom de l'Académie, par le secrétaire perpétuel pour la classe des belles-lettres et des arts.

Messieurs,

Réunis autour du tombeau de M. Reiset, les uns, et ce sont ses proches, objets de sa vive tendresse, songent qu'une nuit a suffi pour le frapper; d'autres, et ce sont les hommes publics, regrettent en lui l'intègre dépositaire des revenus de l'état; pour nous, membres de l'Académie, nous nous affligeons de la perte d'un confrère, chéri pour son aménité, amateur plein de goût, et sensible à la fois aux charmes de la musique et aux nobles productions des arts du dessin.

Et, cependant, il est une émotion qui domine ces sentiments particuliers; tous, nous sommes préoccupés d'une même idée, c'est que, malgré sa fortune et ses emplois, M. Reiset est mort de douleur.

Vainement il voulut vaincre par le travail ses longues insomnies : toujours un souvenir déchirant, celui de sa fille consumée, rongeait son cœur, abattait ses forces, épuisait sa vie. Ni l'estime universelle, ni la gratitude de ses subordonnés, ni l'affection des siens, si chers à son ame, ne pouvaient, je ne dis pas le consoler, mais même le distraire.

Voilà donc, Messieurs, à quoi servent les prospérités de la terre! Une seule infortune suffit pour nous percer le cœur, et pour ternir, à nos yeux, ce qui, en nous, éblouit le vulgaire et l'empêche d'apercevoir le vautour qui nous dévore.

Malheureux M. Reiset! puissent ses nombreux bienfaits obtenir que Dieu soit sa récompense!

(6) *Robert-le-Diable.*

Dans sa dissertation, M. Deville commence par raconter ce que les vieilles compositions disent de Robert, et notamment ce que dit un poème de cinq mille vers conservé manuscrit dans la Bibliothèque royale de Paris, sous la dénomination de Roman de Robert-le-Diable, œuvre du XIII[e] siècle. Notre confrère fait remarquer en quoi le récit diffère, tant de celui contenu dans le mystère de Robert-le-Diable, que dans les *Croniques de Normendie.* Cette analyse est longue et curieuse.

Notre savant confrère en vient à s'étonner que, dans un recueil moderne (la Revue de Paris), un écrivain recommandable ait ajouté foi aux fables de la *Cronique de Normendie*, qui font de Robert un fils du duc Aubert, personnage tout à fait fabuleux. Ces chroniques semblent bien postérieures à Jean-sans-Terre, loin d'être contemporaines de cet Aubert, qu'elles placent du temps de Charlemagne.

Robert était normand; M. Deville part de là, et, mettant de côté les détails bizarres ou miraculeux, fruit de l'imagination des poètes et de la crédulité des peuples, il ne s'arrête qu'aux points principaux de la narration et cherche quel duc de Normandie fut ce Robert-*le-Diable.*

Ayant à choisir entre Rollon, appelé Robert, et deux autres Robert, surnommés l'un le Magnifique et l'autre Courteheuse, il discute et fait voir que ce ne peut être ni

Rollon, ni Robert-le-Magnifique, mais bien seulement Robert-Courteheuse, fils de Guillaume-le-Conquérant, lequel, comme le Robert du Roman, fut exilé par son père, quitta la Normandie, se mit à la tête de bandits, fut en Terre-Sainte, se maria en Italie et expia ses péchés.

La duchesse des romanciers, si faible pour un fils désordonné, est, selon notre confrère, Mathilde de Flandre, qui toujours s'interposa entre le conquérant de l'Angleterre et leur fils aîné. Jusqu'au château d'Arques et à la tour de Londres, tout sert de preuve à M. Deville, car ces demeures n'ont été bâties que sous Guillaume, ou par le *roi Roux* son fils; conséquemment dans le siècle du *Courteheuse*. Enfin le nom de *Robert le-Diable*, donné à une des tours de la citadelle londonienne, paraît corroborer toutes les preuves accumulées par M. Deville.

(7) *Littérature du Moyen-Age.*

Le but que s'est proposé M. Bach a été de prouver que la critique littéraire du XVIII^e^ siècle méconnut le mérite de la littérature du moyen-âge.

Il suppose qu'un disciple des Lebatteux, des Marmontel, des La Harpe, a dormi quarante ans, et s'est réveillé, en 1830, pour assister au cours que M. Villemain faisait alors si brillamment à la Sorbonne; il peint la surprise profonde de l'homme du XVIII^e^ siècle, en voyant avec quel éclat le professeur relève le mérite des trouvères et des troubadours, si ouvertement méprisé ou silencieusement dédaigné par les professeurs de 1789 et des années antérieures.

Réhabiliter la littérature du moyen-âge dans tous ses titres de gloire, fut, dit-il, un des services rendus par la critique de nos jours. Maintenant, il n'y a plus ce vide qui existait depuis le IV^e^ siècle de notre ère jusqu'au XVI^e^: douze cents années ne sont plus perdues pour les lettres.

M. Bach cite, comme admirable de poésie, un morceau du troubadour *Bertrand de Born*; il venge le *Dante* des injustices de M. de La Harpe, et il arrive à se demander pourquoi le XVIII[e] siècle comprit si mal le moyen-âge. C'est avec un talent frappant que notre confrère oppose les croyances d'une vie périssable à celle d'une vie éternelle. Or, la vie périssable, c'est la croyance du XVIII[e] siècle; la vie éternelle, c'est la préoccupation du moyen-âge, prouvée par le *Dies iræ*. Il faudrait transcrire ici le brillant passage où M. Bach a remué son auditoire; mais l'espace nous manque, et nous avons à montrer comment le critique a prouvé que les littérateurs du moyen âge proclamèrent des maximes hardies ou firent d'indécentes railleries contre les saints, les prêtres, les guerres de religion, les rois, l'inégalité des conditions et l'ordre intérieur des familles. Par ses citations, il a prouvé que, bien avant Voltaire, les troubadours s'étaient élevés contre les croisades; que, au XIV[e] siècle, on avait rabaissé les nobles au-dessous des roturiers; que, enfin, le système des saint-simoniens sur la femme libre se trouve dans le roman de la *Rose*.

M. Bach, qui avait montré le XVIII[e] siècle contempteur de la gloire littéraire du moyen-âge, a fini par le présenter comme forcé d'avouer cette gloire, grâce aux travaux des Paulmy, des Sainte-Palaie, des Legrand d'Aussy. Il n'a pas oublié l'*Histoire des Troubadours* de l'abbé Millot. Pourquoi a-t-il omis de parler de notre Mouchet de Darnétal, dont les soixante volumes *in-folio*, déposés manuscrits à la Bibliothèque du roi, sont la source de ce glossaire de la langue romane qu'a publié M. Rocquefort?

Dans cette mention, il aurait pu y avoir quelque mérite, car M. Bach reconnaît à la Normandie celui d'avoir bien compris l'importance des œuvres du moyen-âge, publiant *Maître Wace* et composant l'*Histoire des Trouvères*.

(8) *L'art d'apprendre les Langues aux Enfans.*

Contraindre les enfans, dit M. Magnier, à renoncer à l'analyse, qui est leur instrument, pour leur donner, comme moyen d'étude des langues, la synthèse, ou, ce qui est la même chose, la grammaire, c'est faire de l'enfant un homme, c'est bouleverser le plan de la nature, c'est aller contrairement à ce que le bon sens prescrit.

Pour prouver son assertion, M. Magnier fait passer la mer à un enfant et à un homme, puis il cherche de quelle manière l'un et l'autre apprendront l'anglais.

Si l'homme fait veut apprendre cette langue par l'usage, c'est-à-dire à la manière de l'enfant, il ne fera nuls progrès, tandis que son jeune émule en fera d'immenses; au contraire, si l'enfant veut apprendre la langue des insulaires par principe, il n'avancera point. Les règles, en effet, sont faites pour l'homme adulte; avec elles, la réflexion le mène au but; de son côté, le jeune enfant atteint bien et toujours ce but, s'il se passe du secours des règles et leur substitue une sagace analyse.

Par cette étude des âges divers et de leurs moyens opposés d'apprendre les langues, joint à l'exemple de ce qui se passe journellement chez ceux qui vont habiter les pays étrangers, M. Magnier nous dévoile le vice de nos méthodes appliquées à l'enfance. Il conclut par faire observer que tout-à-coup nous ne quittons pas l'analyse, pour nous servir de la synthèse.

C'est par degrés que la réflexion succède à l'imagination. On peut donc, dit-il, vers huit ans, mêler les règles de la grammaire aux résultats de la méthode analytique; mais ce mélange exige des précautions très judicieuses et fort difficiles pour des maîtres la plupart bien paresseux, routiniers, dédaigneux à l'excès de toutes les voies analytiques,

ne se doutant guère combien elles sont fécondes en heureux résultats, et si peu en peine de la réussite, qu'ils s'obstinent dans l'emploi de méthodes sympathiques infructueuses.

(9) *Lettre de M. Des Alleurs à l'Académie royale.*

Mes chers Confrères,

« Lorsque notre compatriote Court [1] arrivait, il y a environ sept ans, de cette Rome vénérée des artistes, qu'il avait long-temps habitée comme lauréat de l'Académie de peinture, il apportait avec lui son beau tableau des funérailles de César, qui orne aujourd'hui la galerie royale du Luxembourg; j'essayai, en vous lisant une description fidèle de ce grand ouvrage inconnu dans nos murs, de vous faire partager les espérances que je croyais avoir droit de former sur l'avenir du jeune peintre. Vous avez vu avec bienveillance ces présages heureux; le public les accepta dans une de vos séances solennelles, et prouva, par ses bruyantes acclamations, qu'il s'associait à la noble pensée que vous aviez conçue d'encourager l'artiste, en lui commandant, pour la salle de vos séances, un tableau qui devait retracer un triomphe public de notre grand Corneille!

Prenant en considération la modicité de la somme que vous pouviez donner (2,400 fr.), vous n'aviez demandé qu'un *tableau de chevalet*. L'artiste ne voulut pas peindre *Corneille en miniature*, suivant son heureuse expression, et

[1] Court (Joseph-Désiré) est né à Rouen; il descend directement, par sa mère, du célèbre Rigaud, qui a peint, d'une manière si supérieure, presque tous les grands hommes du siècle de Louis XIV, dont il fut le contemporain.

il vous offrit un magnifique tableau, de grande dimension. Vous dûtes reconnaître, d'une manière digne de vous et du caractère du peintre, un si beau désintéressement, et vous lui décernâtes une médaille d'or, qu'il vint recevoir des mains de votre président, dans votre séance publique de 1831, aux applaudissements d'enthousiasme de ses concitoyens.

Vous avez toujours suivi, depuis, avec un vif intérêt, la marche ascendante de l'artiste ; j'ai dû penser, en conséquence, que vous aviez vu avec plaisir, l'arrivée à Rouen de la grande page historique qu'il avait exposée au salon de 1833, et sur laquelle les passions politiques, brûlantes à cette époque, ont fait porter des jugements si contradictoires !

J'avais eu, dans plusieurs circonstances, l'occasion de publier des remarques critiques sur quelques-unes des œuvres du peintre rouennais. Je fus sollicité, cette fois encore, d'accepter la même mission : des considérations d'amitié pour l'artiste et pour celui qui me faisait cette demande, l'emportèrent sur celles qui me conseillaient de m'abstenir. Je me suis donc acquitté de cette tâche le mieux que j'ai pu, et si non avec succès, sous le point de vue artistique [1], du moins avec sincérité, bonne foi et

[1] Un de nos confrères, qui s'occupe des arts, en même temps qu'il remplit des fonctions très sérieuses et peu artistiques, écrivait naguères au sein de l'Académie qu'il n'appartenait qu'à ceux qui cultivaient les arts par état, de se permettre d'en parler. Je veux bien reconnaître mon incompétence, mais non à ce titre ; il serait en effet trop cruel pour les artistes, et mortel aux arts eux-mêmes, de resserrer le cercle de leurs juges et de leurs appréciateurs à celui de leurs pairs ; je crois, pour mon compte, que l'étude des sciences les plus sérieuses, mais surtout des sciences d'observation, s'allie d'une manière aussi heureuse que naturelle à celle des arts d'imitation.

conviction, sous celui du dévouement à un immense talent et à une illustration rouennaise, qui devint de jour en jour plus populaire.

J'ai regardé comme un devoir, Messieurs, dans ma position vis-à-vis de vous et de l'artiste, qui est notre confrère, de réunir en un faisceau les articles publiés, à des intervalles plus ou moins longs, dans un des journaux de cette ville : non pour les soustraire eux-mêmes à l'oubli qui les réclame, mais pour consacrer à l'œuvre de Court des souvenirs plus durables que ceux que peuvent laisser les publications éphémères, prodiguées chaque jour à satiété dans nos milliers de feuilles périodiques.

Je n'ai fait tirer qu'un petit nombre d'exemplaires de cet opuscule ; j'en dépose deux aux archives, et je prie chacun de mes confrères d'en accepter un, comme un don personnel de la plus franche confraternité d'abord, et ensuite comme un hommage public rendu aux talents incontestables d'un compatriote qui nous promet de remplacer, dans une carrière où la gloire acquise est encore plus solide peut-être, le célèbre compositeur que la France et la ville de Rouen, surtout, ont eu récemment la douleur de perdre, et à la mémoire duquel vous avez consacré un dernier tribut d'honneur, qui ne sera ni le moins glorieux, ni le moins éclatant. »[1]

J'ai l'honneur, etc.

(9) *Londres.*

Sous ce titre est un ouvrage d'un des correspondants de l'Académie, M. Albert Montémont, dont M. l'abbé Gossier

[1] L'Académie de Rouen décernera, dans sa Séance publique du mois d'août 1836, un prix extraordinaire à la meilleure pièce de poésie sur les honneurs rendus à la mémoire de Boïeldieu, dans sa patrie, en 1834.

a rendu compte dans la dernière séance de l'année académique.

Six chapitres composent le livre : dans les deux premiers se trouvent d'exacts, mais laconiques détails sur la situation, le climat, la physionomie générale et la population de la capitale de l'Angleterre ; le sixième est une description rapide des environs de Londres, avec quelques mots sur Oxford, Cambridge et Brighton.

Quant aux trois chapitres intermédiaires, ils semblent, à M. l'abbé Gossier, distinguer d'une manière fort avantageuse le *Londres* de M. Albert Montémont, et lui donner un intérêt que les autres descriptions de cette ville n'excitent pas au même degré.

Dans le troisième chapitre, on lit, d'abord, quelques généralités sur la nation anglaise et le gouvernement britannique, sur les cours de justice et les deux chambres ; puis des détails sur le gouvernement municipal de la capitale, sur ses habitants, ses clubs, ses mendiants, ses courtisannes, ses escrocs, ses maisons de jeu et ses théâtres.

Le quatrième offre des tableaux d'un autre genre. Là sont les institutions de Londres, formant trois groupes très distincts : institutions politiques et judiciaires, institutions philanthropiques et religieuses, institutions scientifiques et littéraires.

Enfin, le cinquième chapitre traite de l'industrie et du commerce. Ce que l'auteur dit de ces deux intéressants sujets ne se rapporte pas seulement à Londres, mais embrasse l'Angleterre en général, et cette seule circonstance montre évidemment quelle étendue de connaissances on peut acquérir avec ce livre, je ne dirai pas seulement sur la capitale de l'Angleterre et ses habitants, mais encore sur toute la nation anglaise.

Qui parcourt le *Londres* de M. Albert Montémont, voit que presque rien n'y est oublié : la richesse agricole ou

territoriale, la richesse industrielle ou commerciale, le coton, les soieries et les laines, le sucre, le thé et le café; puis viennent les fers et la houille, les chemins à rainures et les voitures à vapeur, les caisses d'épargnes, les bassins ou docks, les bazars, les boutiques et les marchés de Londres; enfin, le commerce des livres, la statistique des journaux, et tout ce qui a rapport aux productions des presses quotidiennes.

M. l'abbé Gossier, en annonçant une seconde édition du *Londres* de son ami, tout-à-l'heure retourné en Angleterre, a formé le vœu d'améliorations légères, faciles, mais indispensables. Ce vœu sera sans doute exaucé, et alors M. l'abbé Gossier dira toujours : « M. Albert Montémont « n'est pas anglomane; » mais il n'ajoutera plus : « Il a « souvent, sur le goût national des Anglais dans les arts, « sur leurs habitudes domestiques, sur leur caractère en « général, une opinion à laquelle je ne puis ployer la « mienne. » Et une fois ce critique désarmé, le public sera unanime pour applaudir à l'œuvre de l'un des plus habiles traducteurs de Walter Scott.

(10) *Histoire du Château et des Sires de Tancarville.*

Une circonstance imprévue n'ayant pas permis au rapporteur, nommé par l'Académie, de lui dire son sentiment sur le dernier ouvrage de M. Deville, nous le suppléerons dans la tâche agréable, mais difficile, de rendre compte, en peu de mots, d'un ouvrage fait avec des matériaux restés jusqu'ici sans emploi.

En effet, personne n'avait songé à décrire la demeure des chambellans de Normandie; personne n'avait voulu raconter l'histoire de ces barons puissants; personne ne s'était donné la peine d'aller, près de l'embouchure de la Seine, visiter des tours que cinq siècles ont péniblement

élevées, et qui croulent depuis trois cents ans, triste effet de la guerre, de la négligence et du temps; personne, avant notre confrère, n'avait osé fouiller dans de poudreuses archives pour s'y assurer des faits, y retrouver des dates et s'y éclairer sur des détails ignorés.

Or ce que, en ce genre, M. Deville a exécuté, est d'une persévérance et d'une exactitude bien louables. Aussi, il en est résulté une description fidèle jusqu'au scrupule d'un des châteaux les plus intéressants de notre province, et d'autant plus intéressant que la forteresse fut érigée sur un plan vaste, et en un siècle qui ne connaissait guère que d'étroites fortifications. Modèle de travaux conçus sur un plan nouveau, le château de Tancarville ne paraît pas à M. Deville plus vieux que les premières années du XII^e siècle. C'est à partir de cette époque que l'historien suit, pas à pas, la création progressive des remparts. Ceux-ci ont vu bien des guerres. Elles forment, ces guerres, à peu près toutes les matières traitées dans un ouvrage dont l'auteur a soin d'écarter ce qui est étranger au château. Un tel scrupule est cause que M. Deville n'a pas complètement achevé le récit de toutes les vies de chambellans appartenant à quatre maisons successives, Tancarville, Melun, d'Harcourt et Dunois, lesquelles ont possédé tour-à-tour l'antique demeure.

Peut-être eût-il été possible de trouver, pour plusieurs d'entre ces seigneurs, des détails qui eussent eu de l'attrait; mais encore une fois, il est bon de le dire, il eût fallu sortir du château et raconter des faits accomplis sur d'autres bords que sur ceux de la Seine, et c'est à quoi s'est refusé M. Deville, par respect pour l'unité si utile à introduire dans toutes les compositions.

Certes, avec un beau talent, on trouve toujours le moyen d'étendre de riches couleurs sur tous les fonds; toutefois, il est impossible que de certaines données pre-

mières n'embarrassent pas quelquefois : aussi on remarque que M. Deville s'applique souvent à faire disparaître les nuances trop vives qui séparent la narration de la description. Même, afin d'arriver à son but qui est fort louable, il lui arrive de ne plus s'occuper de la vie des sires, et de se plaire dans des détails qui nous ramènent au château et qui font l'histoire de sa construction. D'autrefois, quand les actions des chambellans éloigneraient trop l'esprit de leur forteresse, on voit l'auteur hésiter à raconter des faits passés loin de Tancarville, les abréger, les passer ou même sous silence.

Cette sobriété dans les détails, cette recherche d'une sorte de continuité d'un même sujet, m'ont sans doute frappé, puisque tout le monde y a fait attention, mais je les attribue à la finesse de tact qui distingue l'historien. En un mot, c'est ici la lutte du goût le plus exercé contre une donnée première qui, peut-être, n'a pas été aussi heureuse que celle d'une autre histoire ; je veux parler de celle du *Château-Gaillard*.

Quel que soit, au reste, le jugement qu'on porte à cet égard, il n'est personne qui ne rende justice à l'élégance et à la noblesse du style, à une sorte d'atticisme qui est tellement la manière de l'historien que c'est comme le cachet de son talent.

Que si on joint à cela l'étendue des recherches, le scrupule des citations, le bonheur d'avoir pu mettre le lecteur dans le secret d'une aussi vaste construction faite au moyen-âge, on verra que l'histoire du Château et des Sires de Tancarville est un nouveau service rendu par M. Deville à l'archéologie et à l'histoire de Normandie.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

LE CARROSSE DE ROUEN,

ANECDOTE NORMANDE,

PAR M. FLOQUET.[1]

Séance du 7 Août 1835.

Vous ne vous doutez guère, apparemment, mes chers auditeurs, de ce que c'était que le *Carrosse de Rouen ;* vous, surtout, jeunes hommes, que nous voyons tous les jours, partis le matin de la capitale, arriver le soir à Rouen, de bonne heure, frais et dispos, comme si vous sortiez de votre chambre. Mais, interrogez les anciens de notre ville : ils vous le diront, et grande, je crois, sera votre surprise !

[1] Nous devons la donnée de cette anecdote à M. Descamps, peintre, conservateur honoraire du Musée de Rouen, qui, l'ayant entendu raconter plusieurs fois par son maître Restout, neveu et élève de Jouvenet, rédigea, d'après ce récit, une note qu'il a bien voulu nous communiquer, grâce à la bienveillante médiation de M. Duputel, membre de l'Académie royale de Rouen.

Nos pères, en vérité, n'allaient pas si vite que nous; il s'en fallait de quelque chose. Lorsque, un beau soir de l'année 1617, Bassompierre, descendant de voiture à Rouen, dit qu'il était parti de Paris le jour même, à trois heures du matin, vous eussiez entendu un beau bruit dans la cour de l'hôtel de l'*Epée-Royale*. « A d'autres, s'écria-t-on de toutes parts, à d'autres, Monseigneur! Allez faire ce conte à vos suisses, à vos grisons; mais nous, croire cela, nous qui connaissons si bien la route! sauf votre respect, c'est une chose impossible; et puis, aujourd'hui 22 décembre, nous célébrons la fête de Saint-Thomas l'apôtre qui, comme vous savez, ne croyait les choses qu'à bonnes enseignes. » Bassompierre eut beau jurer tous ses dieux, il y fit comme le coq sur les œufs: il ne se trouva pas là, par fortune, une seule ame charitable qui voulût en croire ses serments.

C'est qu'aussi, il faut bien en convenir, depuis la fondation de la ville de Rouen, pareille chose n'avait été ni vue, ni ouïe, ni même imaginée comme possible, et que, comme vous allez l'entendre tout-à-l'heure, le *Carrosse de Rouen* avait une tout autre allure.

Donc, au bon vieux temps, deux fois chaque semaine, à quatre heures du matin, partait, de la *rue du Bec*, une voiture publique aux formes gothiques, aux parois épais, aux lourdes allures, à la marche grave, digne, posée et solennelle, qui, dans la belle saison, arrivait à Paris, juste le soir du troisième jour après son départ, sauf les cas d'accident qui, à la vérité, n'étaient pas rares: et cette voiture, on l'appelait magnifiquement le *carrosse*, parce qu'elle était surtout à l'usage des privilégiés. Aux pauvres diables, l'humble *galiotte*, et les chevaux étiques si bien nommés *mazettes* du Port-Saint-Ouen; mais le *carrosse*, voyez-vous, c'était pour les heureux du siècle: pour le gros négociant qu'attendait à Paris son correspondant de Hambourg; pour le gentilhomme qui allait à Versailles gronder; pour quelque

frasque, son fils, le plus espiégle des pages de la grande écurie ; pour le chanoine qui avait quelque chose de pressé à dire au ministre tenant la feuille des bénéfices ; pour la plaideuse, un peu sur l'âge, qui allait recommander aux juges son dix-neuvième et avant-dernier procès.

En bonne conscience, elle n'avait que huit places, la noble voiture, et combien de fois le parlement avait défendu au cocher d'y admettre plus de huit personnes! combien de fois il avait défendu aux voyageurs d'emporter chacun plus de dix livres de bagage! A cet effet, avaient été rendus des arrêts sans nombre ; les registres en sont pleins: mais quoi! alors comme aujourd'hui, on était désobéissant; croiriez-vous qu'en de certains jours, il monta dans le *carrosse* dix, voir même jusqu'à douze personnes? Il fallait bien alors, de toute nécessité, qu'il demeurât par les chemins ; et force était aux voyageurs de descendre, en maugréant, pour faire quatre ou cinq grandes lieues à pied, chose désagréable, surtout dans le mauvais temps. Aussi le procureur-général, M. Le Jumel de Lisores, s'en plaignit-il un jour amèrement à la Grand'Chambre extraordinairement rassemblée, et il parla avec un tel accent de conviction, qu'il y en eut qui soupçonnèrent qu'il y avait été pris; du moins, arrivait-il à coup sûr de Paris. Et maintenant que vous savez ce que c'était que le *Carrosse de Rouen*, il faut que je vous raconte, à ce propos, une anecdote qui me revient en mémoire.

Le 3 mai 1716, à quelque distance du Port-Saint-Ouen, le *carrosse*, venant de Paris à Rouen, cheminait *cahin-caha*, traîné par quatre gros et lourds chevaux normands, aux jarrets vigoureux, au large poitrail, mais dont l'ardeur paraissait quelque peu problématique. Encore ces pacifiques animaux n'étaient-ils guère stimulés par leur guide, digne et sage normand, doué d'un flegme imperturbable, et qui, pourvu qu'il arrivât, par la suite, à

Rouen, terme du voyage, était, visiblement, assez peu en peine du jour et de l'heure.

Cocher, chevaux, voiture, semblaient plongés dans une molle léthargie, dans cet état qui tient le milieu entre le sommeil et la veille, état qui, dit-on, n'est pas sans douceur. Le passant curieux aurait donc pu examiner à l'aise les trois voyageurs longanimes, résignés, et à peu près endormis aussi, que la lente machine conduisait, le plus tranquillement du monde, vers la capitale des Normands. Trois voyageurs seulement, c'était cargaison bien chétive pour un cabas qui en pouvait contenir huit, et qui, dans son immense charité, en avait admis, parfois, jusqu'à douze! Mais, aussi, n'était-il pas juste qu'il expiât ses petites transgressions passées? Au reste, si peu chargée que fût, ce jour-là, l'impassible voiture, elle n'en traînait pas plus vite ses trois voyageurs, dont il est temps, enfin, de parler. Un vieillard, une femme du costume le plus simple, de l'extérieur le plus vulgaire, occupaient le banc du fond; le vieillard avait la main droite en écharpe, mais s'aidait fort bien de la gauche, accoutumée, on le voyait, à exécuter docilement toutes les volontés de son maître.

Pour l'ordinaire, le *carrosse* voiturait des personnages de plus brillante apparence. Aussi, un petit maître, frisé, poudré, musqué, assis en face de nos deux modestes voyageurs, paraissait-il rempli pour eux d'un inexprimable dédain. Aux hôtelleries, sur la route, il avait affecté de se faire servir dans une chambre à part; mais, dans la voiture, il lui fallait bien être là avec eux, face à face, et c'était plaisir que de le voir prendre ses aises avec l'abandon le plus familier, nonchalamment couché sur son banc, les jambes étendues, les pieds posés sur celui qu'occupaient, en partie, ses deux compagnons de voyage, et paraissant se demander toujours comment de pareilles gens pouvaient avoir pris la liberté grande de monter dans le *carrosse*.

Pour les deux obscurs voyageurs, ils prenaient le tout en gré ou en patience; seulement le vieillard échangeait, de temps à autre, avec sa compagne, un doux et presque imperceptible sourire.

Depuis bientôt trois jours que le *carrosse* avait quitté Paris, notre élégant n'avait pas encore adressé un mot à ses deux compagnons d'infortune, lorsqu'enfin, las de ne point parler, et peut-être aussi de ne penser guère, il laissa s'échapper cette question, comme par grâce: « *Mon cher, qu'allez-vous donc, ainsi, faire à Rouen?* » — « *J'y vais,* répondit humblement le voyageur, *exercer ma profession.* » — « *Ah! et vous êtes?...* » — « *Je suis peintre,* » répondit le vieillard. — « *Peintre!* reprit le petit-maître, en regardant avec étonnement le vieillard et sa main droite en écharpe; *au moins, vous n'en devez pas faire, par jour, un grand nombre de toises?* » — « *Ah! l'habitude;* » lui répondit le vieillard. — « *L'habitude?.. oui, je conçois,* répliqua le jeune homme; *eh bien mais, j'ai, à Rouen, des amis, des connaissances: il n'est pas que, chez tout ce monde-là, il n'y ait des salons à peindre, des plafonds à remettre en blanc; on pourrait parler de vous; mais encore faudrait-il savoir comment vous travaillez. Par qui avez-vous été employé? Votre nom?*

Le vieillard n'eut pas le temps de répondre; peut-être même n'avait-il pas bien entendu ces questions, car, en ce moment, un brillant équipage, accourant de Rouen, au galop et à grand bruit, venait de faire halte, subitement, au regret visible de six chevaux noirs bien fringants, qui, de leurs pieds, frappaient impatiemment la terre. Plusieurs laquais, revêtus d'une riche livrée, parurent à la portière de la lourde voiture publique. « *M. Jouvenet et Mad. sa sœur ne sont-ils pas dans le carrosse?* » dit l'un d'eux. — « *Oui, nous voilà!* » répondit le vieillard à la main en écharpe. — « *Monsieur et Madame,* reprit le laquais, *veuillez descendre:*

Monseigneur le premier président est là, dans son équipage, avec M. son fils et deux de Messieurs du Parlement; on vous attendait aujourd'hui, et ils ont voulu venir au devant de vous. » Au même instant, M. Camus de Pontcarré, revêtu d'une simarre de soie noire, qu'à cette époque un premier président ne quittait jamais, descendit de l'équipage doré, et, s'approchant de la portière du coche : « *M. Jouvenet*, dit-il en souriant de l'air le plus affable, *c'est votre ville natale qui vient vous recevoir, dans la personne de son premier magistrat. Soyez les bien venus, vous, votre sœur, et votre nouveau tableau, dont tout Paris nous écrit des merveilles. Le Parlement est impatient de le voir; il lui tarde, surtout, d'admirer son illustre auteur. Nous qui avons des palmes pour les lauréats des écoles, comment ne serions-nous pas empressés de reconnaître et d'honorer le génie ?* ».

Il fallut que les deux humbles voyageurs montassent dans le somptueux équipage, où brillaient de toutes parts, sur un champ d'azur, l'*étoile* et les *trois croissants d'argent* des Pontcarré. Le premier magistrat de la province s'assit dans le fond entre le frère et la sœur; sur le devant étaient les présidents d'Esneval et de la Ferté, avec un fils de M. de Pontcarré. Tout cela avait été si prompt, si rapide, que Jouvenet et sa sœur n'avaient plus songé à leur impertinent compagnon de voyage, et ne l'avaient pas vu se blottir dans un coin de la voiture publique, comme pour éviter les regards du premier président, dont il paraissait être connu. De très arrogant, notre petit-maître était devenu bien humble, je vous jure; et, vous pouvez m'en croire, il n'avait plus les jambes sur la banquette de vis-à-vis. La brillante voiture partit comme un trait, précédée de deux valets à cheval. Pour le *carrosse* public, il reprit tranquillement son allure somnolente, et, quoique allégé des deux tiers de sa charge, il est à peu près avéré que, ce jour-là, il n'arriva point de bonne heure.

Ne demandez pas si nos deux humbles voyageurs avaient le cœur comblé ; de douces larmes roulaient dans les yeux de la sœur de Jouvenet : compagne dévouée de son frère, combien elle jouissait de ses succès ! Souvent il l'avait consultée sur ses tableaux, et toujours les jugements du public étaient venus confirmer les timides avis de la modeste femme. Mais qui pourrait dire ce qui se passait dans le cœur de l'illustre peintre? Lorsque, après une longue absence, nous apercevons au loin notre ville natale, nous revoyons ces vieilles tours qui s'élancent vers les cieux, ces riants côteaux qui la bornent de toutes parts, notre ame s'émeut, nos yeux se mouillent ; mais qu'est-ce, lorsque l'on revient grand homme, lorsque l'on revient triomphant dans cette ville qui, naguère, vous vit naître avec tant d'indifférence, que vous quittâtes si obscur, loin de laquelle vous vécûtes quelque temps ignoré, Jouvenet aurait pu dire : calomnié ! Dans sa jeunesse, lorsque, sans maître, sans guide, n'ayant point vu l'inspirante Italie, abandonné, enfin, à lui-même, il étudiait avec ardeur et succès un art qu'il devait honorer un jour, n'avait-on pas dit à sa famille qu'il perdait le temps dans les plaisirs de la capitale, et des parents, trop crédules, ne voulaient-ils pas confiner à Rouen ce génie qui s'y fût éteint? Le jeune peintre n'avait répondu à son père alarmé, que par l'envoi de son premier chef-d'œuvre ; et, depuis ce temps, combien il s'était acquis de nouveaux titres de gloire ! La *Résurrection de Lazare*, la *Pêche miraculeuse*, la *Descente de croix*, les *Vendeurs chassés du temple*, les *Douze apôtres* du dôme des Invalides, le *Nunc dimittis* des Jésuites de Rouen, étaient des créations sublimes, que Le Brun avait louées avec enthousiasme, et dont Louis-le-Grand avait noblement récompensé l'auteur. Paris, Versailles, Rennes, Bordeaux, Rouen, Toulouse, s'étaient disputé les merveilles du pinceau de l'illustre normand, jusqu'à l'époque où un évé-

nement affreux était venu arrêter cet homme étonnant au milieu de sa glorieuse carrière. La main droite de Jouvenet, cette main qui avait su si long-temps, avec un succès égal, traiter, tour à tour, l'allégorie, le portrait, la fable et l'histoire, cette main, hélas ! un jour, elle s'était engourdie, elle était morte, pour ne jamais renaître. Avec quelle compassion douloureuse on avait vu, pendant plusieurs années, Jouvenet, tourmenté sans cesse par de grandes conceptions, par de gracieuses images qui s'offraient en foule à son esprit, mais qu'il ne pouvait reproduire, demander en pleurant à cette main, naguère si puissante, des merveilles qu'elle devait lui refuser à jamais ! Un jour, enfin, qu'avec cette main, frappée d'une incurable inertie, il venait de gâter, en voulant la retoucher, une figure peinte par Restout son neveu, éperdu, hors de lui, le voilà qui saisit le pinceau de sa main gauche. Un malheureux naufragé que l'océan va engloutir, ne se prend-il pas, dans son désespoir, à une faible branche, à un brin de paille qui va s'abîmer avec lui ? Mais, ô prodige ! aux yeux des spectateurs stupéfaits, aux yeux du célèbre Sébastien Ricci, qui le voyait et ne le pouvait croire, aux yeux de Jouvenet, plus étonné lui-même que tous les autres, venait de naître un nouveau chef-d'œuvre, une tête plus suave, plus belle, peut-être, qu'aucune de celles qu'avait naguère animées sa main droite ; puis, bientôt, de nombreux tableaux, toujours de sa main gauche, mais que sa droite eût enviés [1], étaient venus émerveiller le monde. Et comment un tel phénomène n'aurait-il pas saisi tous les esprits ? Notre ville surtout,

[1] La *Mort de saint François* est le premier tableau que Jouvenet ait peint de la main gauche. M. Garneray signale ce tableau comme *le plus haut type du talent particulier de son auteur*, comme *le plus beau qu'ait jamais exécuté Jouvenet*. Et, selon lui, *Jouvenet est justement placé parmi les plus fameux peintres du monde.* (Catalogue du Musée de Rouen, 1834, n° 150, pages 72 et suivantes.)

comme elle avait tressailli de surprise et de joie, en apprenant cette résurrection d'un génie qui lui était si cher! Le Parlement de Rouen, qui venait de faire construire l'aile orientale du Palais de Justice, avait voulu qu'elle fût ornée de quelque ouvrage de l'illustre enfant de la ville. Deux magistrats avaient été députés vers Jouvenet; le grand artiste s'était mis aussitôt à l'œuvre avec amour, et, aujourd'hui, il venait à Rouen, présider au placement d'un vaste tableau, l'un des derniers qu'il dût produire. Nous avons vu quel accueil avait voulu lui faire le chef de la première cour souveraine de la province. Le brillant équipage conduisit nos voyageurs à l'hôtel abbatial de Saint-Ouen, demeure de M. de Pont-Carré. Là ils furent l'objet des soins empressés de leurs nobles hôtes, et de tout ce que notre cité renfermait alors d'amis des arts et du génie.

A peu de jours de là, il y avait vacance à la Grand' Chambre, aux Requêtes, à la Tournelle, aux Enquêtes. Toutefois, on n'en remarquait pas moins, dans le Palais de Justice, plus de mouvement et d'agitation encore qu'à l'ordinaire. Vous eussiez vu tous les membres du Parlement, dispersés dans les vastes salles, dans les longs corridors, partagés en groupes, s'entretenant avec feu, s'abandonnant à des conjectures, et semblant attendre impatiemment quelque signal; des dames, en grand nombre, étaient venues trouver leurs maris, leurs fils, leurs frères; la présence inaccoutumée de toutes ces femmes richement parées donnait au Palais un air de fête. Et n'était-ce pas aussi une fête bien solennelle et bien touchante que l'inauguration d'un tableau peint pour sa ville natale, par Jouvenet septuagénaire, peint de la main gauche de ce grand homme, vivement admiré par la capitale, qui s'était portée, en foule, pour le voir, au collége des *Quatre Nations*, où était l'atelier de l'illustre peintre? Enfin, les portes de la

nouvelle chambre des Enquêtes roulèrent sur leurs gonds: en un instant, la salle fut envahie par les magistrats, par les dames, dont les yeux se fixèrent avidement sur un vaste plafond qui venait d'être placé, il y avait peu d'instants, et que l'éclat d'un beau jour de mai permettait de voir dans tous ses détails. Il y eut un moment de profond silence; puis, soudain, un seul cri, un cri unanime, explosion bruyante, involontaire, de toutes les voix réunies, témoigna de la vive impression que ressentait cette assemblée d'élite. Aussi était-ce un spectacle à se croire dans les cieux! Loin au dessus de la terre, la Justice, appuyée sur la Religion, rendait ses oracles, que la Renommée se hâtait de répandre dans l'univers. Auprès d'elles, paraissaient la Vérité, la Sagesse et la Force; à leurs pieds, l'Innocence suppliante poussait un cri de détresse, et ses plaintes avaient été entendues, car des messagers célestes, se précipitant, le glaive en main, menaçaient, frappaient tous les vices, tous les crimes terrassés, frémissants: la Discorde avec ses torches; l'Hypocrisie démasquée; l'Ignorance, source de tant de fautes, de tant de crimes; la Cupidité chargée de trésors mal acquis; enfin, toutes les passions désordonnées et furieuses qui troublent et ensanglantent le monde. Et puis, quel contraste, et, à la fois, quelle harmonie entre deux groupes si différents, entre deux actions si contraires! En haut, dans une sphère de lumière, le calme, la majesté, la sérénité, une paix ineffable, telle qu'on l'imagine entre des êtres célestes; la Religion, surtout, et la Justice... on ne pouvait les contempler assez: car le peintre avait su donner à leurs traits une beauté sévère et sublime dont le type n'est point sur la terre; tandis qu'en bas, dans les ténèbres, s'agitaient, se tordaient la terreur, la rage, le désespoir, et apparaissaient, çà et là, dans l'ombre, de ces pâles et sinistres figures que l'échafaud semble attendre.

Spectacle merveilleux, sans doute, et bien propre à

redoubler la majesté du sanctuaire des lois, à accroître la vénération des peuples! Mais n'était-ce pas un autre spectacle non moins frappant, que de voir de graves sénateurs, de vieux magistrats glacés par l'âge, glacés plus encore par une longue et douloureuse expérience des hommes, de les voir ravis en extase, à l'aspect d'une image qui relevait si fort, qui plaçait dans une région si haute, leur auguste ministère! Notre Jouvenet était là, ému, radieux de bonheur, pressé, chéri, admiré de tous ces hommes éminents, de toutes ces femmes distinguées. Au milieu de sa gloire, il songeait à son père, dès long-temps descendu dans la tombe, à son père qui fût mort de joie à l'aspect d'un tel triomphe! Toujours simple, toujours modeste, il s'humiliait devant ses admirateurs, et pressait contre son cœur toutes ces mains amies qui cherchaient la sienne. Un seul des spectateurs, le plus jeune d'entre eux, n'osait s'approcher, et jetait à la dérobée sur l'illustre peintre des regards timides et repentants: c'était un jeune conseiller aux Requêtes. Jouvenet reconnut bien vite en lui son compagnon de voyage; il alla lui prendre la main, et le regarda avec la plus touchante expression de bonté, de clémence et de douceur. Combien, alors, étaient vifs les regrets du coupable! comme sa conscience lui criait haut, en ce moment, que le plus sûr est d'être bienveillant et bon envers tous, et que chez tel homme, vulgaire aux yeux d'un monde qui ne se paie que de dehors, se cache peut-être une grande ame ou un génie hors de pair!

Après quelques jours de triomphe et de bonheur, Jouvenet dut quitter sa ville natale, pour ne jamais la revoir. Il fallait qu'il allât achever un vaste tableau qu'attendait Notre-Dame de Paris, et qui, aujourd'hui, connu sous le nom du *Magnificat*, est l'un des plus beaux ornements de cette imposante basilique.

Dans la rue du *Bec*, au moment de son départ, se trou-

vèrent, outre MM. de Pontcarré, des magistrats et des habitants en grand nombre, qui avaient voulu l'honorer jusqu'au dernier instant. Ces hommages prodigués à son génie et à ses cheveux blancs, le touchèrent jusqu'aux larmes. Le vieillard attendri bénit une ville, un sénat qui savaient si bien encourager les arts.

Enfin, le pesant *carrosse* s'ébranla, et partit lentement comme il était venu; mais, il est permis de le croire, l'humble artiste n'eut point, cette fois, à essuyer les dédains de ses compagnons de voyage.

Hélas! de nos jours, et presque sous nos yeux, il a péri [1], ce tableau qu'avaient tant admiré nos pères, ce chef-d'œuvre dont la beauté, dont l'éclat semblaient s'accroître encore après un siècle de durée. Mais l'illustre peintre en avait fait une esquisse admirable, qui survit, religieusement conservée. [2] Partout, d'ailleurs, s'offrent aux yeux étonnés d'autres merveilles du pinceau de l'illustre normand. Proclamons-le donc avec confiance et bonheur, proclamons-le dans la cité qui le vit naître, le nom de Jouvenet ne périra pas!

[1] Dans la nuit du 1er au 2 avril 1812, le plafond de la 2e chambre des Enquêtes s'étant écroulé, le vaste tableau de Jouvenet s'est trouvé déchiré, et il ne paraît pas qu'on en ait recueilli les fragments.

[2] Une grande esquisse, bien terminée, du magnifique tableau de Jouvenet, peinte par Jouvenet lui-même, et dans le plus bel état de conservation, existe dans le cabinet de l'auteur de cette anecdote. M. Le Carpentier, qui, dans sa Galerie des Peintres célèbres, (tome 2, p. 138) signale l'existence de cette admirable esquisse, se félicite de ce que, grâce à elle, *la belle pensée de Jouvenet n'est pas perdue pour les gens de goût.*

LA CHARTE AUX NORMANDS,

ou

LA HARELLE DE ROUEN,

ANECDOTE,

Par M. A. FLOQUET.

Les journées des 26 et 27 février 1381 avaient été signalées, à Rouen, par les scènes les plus tumultueuses. C'était alors que, sous le nom de Charles VI, à peine âgé de treize ans, quatre tuteurs avides, les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourbon et de Bourgogne, maintenant, doublant, au profit de leur insatiable avarice, des impôts que Charles V avait abolis à son lit de mort, pressuraient, avec une infatigable cruauté, un pays épuisé déjà par plus de trente années de guerre. Partout, en France, les peuples s'indignaient; partout, ce n'étaient que souffrances, murmures, révoltes et massacres.

Mais à Rouen, plus qu'ailleurs, ces exactions incessantes devaient pousser le peuple à bout. Le roi défunt, longtemps duc de Normandie, n'avait-il pas vécu longues années dans cette ville? Y avait-il un de ses habitans qui eût perdu le souvenir de *Charles-le-Sage* et de son incomparable douceur? Ce roi, mourant, avait légué son cœur à sa ville de prédilection; et avec quels respects, avec quels transports de reconnaissance et de douleur avait été accueilli ce dernier gage de l'amour d'un bon prince, qui, à son heure suprême, avait aboli des impôts onéreux à son peuple! Et puis, lorsque la province allait sécher ses larmes et renaître

à l'aisance, au bonheur, tout-à-coup des officiers du fisc, des traitants avides, étaient venus dans les halles, sur les marchés de Rouen, rétablir, en grand appareil, leurs bureaux de recette, exigeant, plus durement que jamais, des taxes plus élevées encore que les anciennes, vexant, emprisonnant, dépouillant les pauvres qui, à grande peine, avaient du pain. Ah! parmi le peuple de notre ville, l'indignation avait été grande, l'explosion soudaine et terrible. Chasser les receveurs et les traitants, renverser les bureaux, mettre en pièces les registres et les rôles des taxes nouvelles, avait été l'ouvrage d'un instant; puis, les portes de la ville avaient été closes; les chaînes tendues à l'extrémité de toutes les rues; et, pendant ces premiers mouvements, avant-coureurs de scènes plus tragiques, dans la tour du beffroi de l'Hôtel-de-Ville s'agitait la cloche de la commune, dont les tintements précipités et lugubres appelaient, à grands cris, les ouvriers drapiers, tous les gens de métier, tous les vagabonds, pour qu'ils eussent à venir en hâte délibérer sur les affaires de la cité; car on avait fait taire les bourgeois qui voulaient prêcher la prudence; et ceux-là prévalaient aujourd'hui dans les conseils, qui proféraient le plus haut des paroles de sang, qui avaient des bras nerveux et étaient couverts de haillons.

Un instant, Robert Deschamps, maire en exercice, avait voulu se montrer et haranguer cette populace en colère; mais, presque aussitôt, il lui avait fallu s'enfuir. Hélas! quelques jours avant ces désordres, quels respects universels eussent accueilli partout le maire de Rouen, lui qui, à la cour du roi, marchait l'égal des comtes; qui, dans sa ville, n'était pas seulement le chef des assemblées de la commune, mais juge et juge souverain en matière de meuble et d'héritage, ayant son prétoire, ses gardes, ses prisons! Et lorsque, au jour de Noël, la cloche du beffroi sonnant, ce magistrat suprême, se rendant solennellement à l'Hôtel-

de-Ville, allait prendre possession de la mairie, environné de ses douze pairs, de ses douze prud'hommes, escorté de ses trente-deux sergents revêtus de leurs grandes robes de livrée, alors, dans la foule innombrable qui se pressait sur son passage, il n'était nul si hardi qui n'ôtât son chaperon en toute hâte, et qui n'inclinât humblement la tête. Mais aujourd'hui, son tour était venu de s'humilier et de se taire; ce prétoire où ses prédécesseurs et lui avaient rendu la justice, il venait d'être renversé de fond en comble, sa geôle avait été forcée, ses prisonniers délivrés, ses pairs et ses prud'hommes insultés, ses trente-deux sergents mis en fuite; et pas un d'eux n'eût osé marcher Rouen, la verge en main, avec sa robe de livrée, car, maintenant, la ville voulait régler elle-même ses affaires et tout voir de ses yeux.

Toutefois, à ce peuple en délire qui, depuis deux jours, s'épuisait en cris inutiles, il sembla tout-à-coup qu'il lui fallait un roi qui autorisât ses désordres, et rédigeât en lois ses caprices et ses fureurs; mais c'était un roi de son choix qu'il voulait, un roi son esclave, un roi son ouvrage, son instrument passif et docile.

« *Le roi de France ni ses conseillers ne pourraient faire un peuple* (criait-on de toutes parts), *mais un peuple fera bien un roi!* Or sus, *Jehan Le Gras*, laisse-là ta boutique et ta draperie; mets sur ta tête cette couronne, sur tes épaules ce manteau royal, qui servirent, l'autre semaine, lorsque fut joué le mystère du roi Salomon; prends aussi le sceptre; bien! monte maintenant sur ce charriot, puis marchons, et nous saurons bien te dresser quelque part un trône. » Et le cortége, se mettant en marche aux acclamations discordantes d'une populace enivrée, parcourut toutes les rues de la ville, et arriva dans l'aître de Saint-Ouen, près la croix. Là, un trône fut élevé en peu d'instants, et le nouveau roi y fut assis, tremblant, pâle de terreur; car,

si simple que fût cet homme, il voyait bien qu'il était le sujet du peuple; or, un peuple en délire est un maître redoutable. Et puis, maintenant, va commencer le règne du roi d'un jour, *Jehan Le Gras*, premier de ce nom.

« Sire, lui crièrent mille voix ensemble, les impôts nous grèvent, ne veux-tu pas qu'ils soient abolis comme l'avait ordonné *Charles-le-Sage ?* — Oui, bégaie le fantôme de roi, j'octroie l'abolition des impôts. » A l'instant, sur toutes les places, dans toutes les rues de Rouen, dans les halles, dans les marchés, retentirent ces mots toujours magiques aux oreilles des peuples : « *Plus de tailles, plus d'impôts, plus de taxes, vous serez francs et libres de toutes charges !* — Et les officiers des aides, les agents du fisc, ces traitants, insatiables sangsues; les juifs surtout, ces juifs infâmes, à qui un régent avare et sacrilége permet d'habiter la France, malgré les édits, parce qu'ils le gorgent d'or; ces usuriers, enfin, qui, s'ils ne sont pas juifs, sont bien dignes de l'être, sire, ne veux-tu pas que justice en soit faite? *Faites, faites justice,* balbutia le monarque tremblant. » — Cent bourreaux partirent, les bras nus, la hache à la main; quelques instants après, il n'y avait plus, dans Rouen, de receveurs, d'agents du fisc, de juifs, d'usuriers ni de traitants, et la Seine coulait sanglante sous le vieux pont de Mathilde.

— « Nous n'avons plus de maire, de pairs ni de prud'hommes, et Dieu en soit loué, reprit le peuple, parlant toujours au roi son esclave. Mais ces maires prévaricateurs, qui, durant l'année et jour de leur pouvoir, se sont montrés si durs, et n'ont eu ni cœur, ni entrailles pour les pauvres souffrants, est-ce que justice n'en sera jamais faite? — *Faites, faites justice*, dit le roi d'un jour. » Alors, dans la rue *du Grant-Pont,* dans la rue *Damiette*, dans la rue *aux Gantiers*, des maisons furent assaillies, pillées, démolies, rasées au niveau du sol. C'étaient les demeures d'Eude Clé-

ment, maire en 1371; de Guillaume Alorge, maire en 1376; de Jehan Trefflier, maire en 1377; de Guillaume de Maromme, maire l'année précédente; de Robert Deschamps, maire en exercice. On vit s'écrouler aussi les hôtels de quelques riches bourgeois, de quelques prêtres, dont l'opulence désespérait une populace haineuse et jalouse. Hélas! les infortunés étaient allés se réfugier, tremblants, dans des cimetières; et bien leur en avait pris, car le peuple allait s'échauffant toujours davantage, et les bourreaux l'avaient suivi, bras nus, brandissant leurs haches aiguisées et leurs glaives tranchants.

Cependant, le nouveau roi était toujours séant en son trône, et toujours le peuple tenait ses bruyantes assises. — « Nous allons chercher bien loin nos ennemis, s'écria une voix rauque, et ils sont là, sous nos yeux, qui semblent nous braver. Sire, ces moines orgueilleux de Saint-Ouen, qui veulent, malgré la ville, avoir des hautes justices et des gibets, le jour n'est-il pas venu d'en avoir raison? — *Faites, faites justice*, murmura *Jehan Le Gras.* » Mais vraiment, la populace n'avait pas attendu les ordres de son roi. Les portes du monastère venaient d'être défoncées, les meubles pillés ou brisés. On en voulait surtout à la tour aux archives; le peuple en eut bientôt fait voler la porte en éclats, et là furent déchirés avec rage, et réduits en cendres, les antiques priviléges accordés, de siècle en siècle, à la royale abbaye, fondée (il y avait huit cents ans) par Clotilde et Clotaire Ier. Le peuple vainqueur revint bientôt dans l'aître, traînant tous les religieux de Saint-Ouen, pâles, éperdus, muets de terreur, et, à leur tête, Guillaume Le Mercher, leur abbé, qui, déjà mourant, ne devait pas survivre trois jours à cette horrible scène. Alors, dans cette foule de forcenés, vous eussiez entendu des imprécations, des hurlements et des menaces qui glaçaient d'effroi. — « Moines, plus de baronnie, plus de hautes-

justices, plus de baillis, plus de verdiers, plus de gibets à Bihorel, ou bien vous allez tous mourir ! Le Parlement de Paris vous a donné raison contre nous, parce que vous étiez riches et puissants, et que nous étions, nous, faibles et pauvres; mais, à cette fois, c'est nous qui rendons la justice : or sus, renoncez à vos priviléges, renoncez aux dépens énormes dont on nous a grevés envers vous, sinon, voilà le *tranche-tête* qui va faire son devoir. »

— L'abbé, mourant, se hâta de signer tout ce que ce peuple voulut, car il était pressé; on l'avait interrompu dans son agonie, et il fallait qu'il s'en allât achever de mourir.

— Mais d'où viennent ces bourgeois, ces ouvriers, partis en grand nombre, tout-à-l'heure, avec des armes, sur un ordre secret qui semblait cacher quelque mystère? et que portent-ils donc de si saint, pour que partout, sur leur passage, les têtes s'inclinent et les chaperons s'abaissent?

— Ainsi s'interrogeaient entre eux les innombrables habitants qui fourmillaient dans l'aître de Saint-Ouen. Mais, à mesure qu'approchait le cortége, retentissaient plus distinctement les cris : « Honneur à la charte aux Normands, octroyée par feu, de bonne mémoire, le roi Louis X, dont Dieu ait l'ame ! Bonnes gens, chaperon bas devant la charte aux Normands ! »

— C'était elle, en effet, c'était la charte aux Normands, que, malgré les prêtres, malgré les satellites de l'archevêché, ils étaient allés prendre dans le trésor de la Cathédrale, où elle était religieusement gardée avec les reliques et les châsses de la basilique ; car cette charte qui, naguère, avait donné aux Normands la liberté, elle était dans le trésor de Notre-Dame, tout près de la fierte de Saint-Romain qui, une fois chaque année, donnait la vie.

Cependant elle s'avançait, la charte royale, portée, en

grand respect, sur un carreau à glands d'or, par quatre bourgeois, têtes nues: alors, vous eussiez vu tous les habitants, saisis d'enthousiasme, s'empresser, se heurter, pour la contempler de plus près, leur charte déjà jaunie par ses soixante-sept années d'existence; pour mieux voir, suspendu à des lacs de soie, son grand sceau de cire verte, sur lequel Louis X était représenté séant en son trône, tenant le sceptre d'une main, de l'autre sa main de justice; et, à la suite, comme des captifs derrière un char de triomphe, étaient traînés tremblants, à demi morts de frayeur, tous les membres du vénérable chapitre de Rouen, Gilles Deschamps, leur doyen, en tête, avec l'official, dont les prisons venaient d'être forcées, le prétoire démoli, et les prisonniers rendus à la liberté.

— « Chanoines, balbutia *Jehan Le Gras*, soufflé par les rebelles, vous avez trois cents livres de rente sur les halles de Rouen; renoncez-y par cet acte que voilà tout dressé d'avance; faites vite, car voilà venue la charte aux Normands: le jour baisse, et nous avons d'autres affaires. » — A peine l'acte était signé, que des trompettes retentirent et commandèrent au peuple un profond et religieux silence. Cependant, sur un échafaud dressé à la hâte, venait de paraître un homme revêtu des insignes de bailli: c'était Thomas Poignant, bailli de Harcourt. Il fallait qu'il lût à haute voix, pour tous les habitants rassemblés, la charte de Louis X, ou des hommes armés de pics, de pioches, de leviers, et qui n'attendaient qu'un signal, allaient, à l'heure même, démolir ses maisons qui étaient là sur la place de l'Abbaye. Thomas Poignant, glacé de frayeur, lut, d'une voix mal assurée, la charte aux Normands, qu'il tenait dans ses mains tremblantes. Le peuple faisait silence; et, à cette heure, dans tout Rouen, si bruyant peu d'instants avant, on n'entendait autre chose que la charte de Louis X, et la cloche de la commune,

qui, seule de toutes les cloches de la ville, avait sonné depuis soixante-douze heures, et ne s'était tue ni jour ni nuit. Quand, enfin, elle eut été lue, cette charte des franchises de la province, force fut à tous de venir, têtes nues, la main levée, jurer, sur la croix de Saint-Ouen et sur les saints évangiles, de la garder fidèlement. Le roi d'un jour jura le premier, la couronne bas; après lui, ce qu'il y avait là d'officiers et de magistrats qui, par miracle, avaient échappé au massacre; ensuite, tous les chanoines, les religieux de Saint-Ouen, de Sainte-Catherine, du Mont-aux-Malades, de Bonnes-Nouvelles, de tous les monastères de la ville, les avocats, les bourgeois de Rouen, tous, en somme, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Et puis, de ceux qui avaient été, pendant ces trois jours, frappés, dépouillés, ruinés, on exigea un autre serment. Il fallut, sous peine de mort, qu'ils renonçassent à toute idée de réparation et de vengeance. Les tabellions d'église et de cour-laie étaient là, avec leurs clercs, bien empêchés à dresser tous ces actes en bonne forme, et il fallait les signer ou mourir. La nuit étant venue mettre un terme à ces sanglantes saturnales, le roi *Jehan Le Gras* fut solennellement reconduit à sa boutique, bien fatigué, il l'avouait, d'une couronne qu'il n'avait portée qu'un jour. Las, eux-mêmes, de toutes ces violences et de tous ces meurtres, les rebelles avaient besoin de respirer quelques instants; les gens paisibles purent donc, enfin, goûter un repos qu'ils ne connaissaient plus depuis trois jours.

— Quel beau jour c'était, au moyen-âge, que le samedi-saint, veille de la fête de Pâques, cette grande solennité des chrétiens! Après six longues semaines de privations, de tristesse et de pénitence, le monde chrétien régénéré semblait renaître et sortir de la tombe avec son divin rédempteur. Clergé, fidèles, riches, pauvres, grands et petits,

Digitized by Google

allaient quitter les vêtemens de deuil pour les habits de printemps et de fête. De toutes les campagnes voisines, les populations accouraient en foule à la métropole, pour célébrer la Pâque dans la grande église de Rouen. Enfin, une nouvelle année allait naître, car alors les années commençaient à Pâques ; le cierge pascal allumé était le signal de la nouvelle ère ; et ce signal était accueilli par des cris de joie.

Le samedi-saint de l'année 1381 trouva la ville de Rouen dans des dispositions bien différentes de celles que nous venons de décrire. Trente-huit jours s'étaient écoulés depuis les scènes tumultueuses de la place de Saint-Ouen ; et, pendant cet intervalle, quel changement s'était opéré dans les esprits ! Enivrés par leurs premiers succès, les rebelles avaient, dès le lendemain, tenté de se rendre maîtres du château bâti naguère par Philippe-Auguste. Mais ils s'étaient vus vigoureusement repoussés par les gardes, qui avaient tué ou blessé les uns, et mis les autres en fuite. De leur côté, les bourgeois paisibles, comprenant, enfin, que c'en était fait d'eux-mêmes et de leurs biens si ces assassins étaient maîtres plus long-temps, s'étaient armés et avaient tenu tête aux méchants. Puis, bientôt, on avait vu entrer dans Rouen des troupes formidables. Jean de Vienne, amiral de France, les seigneurs de Pastourel et Jean Le Mercier, seigneur de Noujant, commissaires envoyés par le roi pour punir les rebelles, avaient fait exécuter quelques-uns des plus coupables; sur l'échafaud, en permanence au Vieux-Marché, tombaient, chaque jour, les têtes de quelques victimes. Les prisons, toutefois, étaient pleines encore de séditieux qui ne pouvaient échapper au supplice ; car, à toutes les demandes en grâce venues de Rouen, le roi et son conseil n'avaient répondu que par des menaces et des paroles de colère. — Allez, avait-on dit aux suppliants, allez demander des lettres de rémission à *Jehan Le Gras*, le roi de votre choix. — Hélas ! les malheureux eussent été bien empêchés de le découvrir, ce

monarque éphémère; car, dès la nuit qui suivit son lit de justice, jetant au loin le manteau royal, le sceptre et la couronne, il s'était enfui de la ville; et oncques depuis on n'en avait eu de nouvelles. Enfin, le samedi-saint, dès l'aurore, on apprit que Charles VI et les quatre princes ses oncles, partis du Pont-de-l'Arche, allaient arriver à Rouen. Impatienté des lenteurs des trois commissaires, le régent voulait qu'on en finît une fois avec ces gens-là, qui, dans leurs imprécations séditieuses, lui avaient reproché amèrement le vol du trésor du Palais et du trésor de Melun.

Aux premiers bruits de cette nouvelle, vous eussiez vu toute la population de Rouen plongée dans un abattement difficile à décrire. C'en était donc fait de leurs époux, de leurs fils, de leurs pères, de leurs amis, reclus, chargés de fers, dans les tours du château et dans les geôles! Combien, aussi, de rebelles, épargnés jusqu'à ce jour et libres encore, n'avaient plus en perspective que la prison, puis l'échafaud! Cependant, on démolissait, en hâte et à grand bruit, les murailles de la porte Martainville, par où le roi devait arriver; car le monarque outragé avait fait dire qu'il n'entrerait que par la brèche, et à armes découvertes, dans une ville qui lui avait déclaré la guerre. Charles VI n'était encore jamais venu à Rouen, et c'était là la *joyeuse entrée* qu'allait y faire ce roi de treize ans! Chose admirable! En cette ville plongée dans une morne stupeur et dans une indicible angoisse, ceux-là, le croira-t-on, étaient les plus accablés, que leur fidélité à leurs devoirs, leur conduite irréprochable, lors des derniers troubles, devaient mettre à l'abri de toute crainte; mais, à une époque où la religion régnait dans tous les cœurs, faut-il s'étonner que des chrétiens sincères, purifiés encore par de longues et récentes expiations, se regardassent comme prisonniers avec leurs frères, comme souffrants avec eux, accusés avec eux, voués, avec eux, à l'igno-

minie, à la mort? Et voyez ce qu'imagina leur ingénieuse charité pour fléchir un monarque en courroux! Dès les premiers pas que Charles VI et son cortége royal firent dans la ville, partout ils ne virent que tapisseries tendues le long des maisons, les rues jonchées de draps, de buis, et du peu que l'on avait pu trouver de feuilles et de fleurs. Partout des bourgeois, des nobles, des prêtres, des femmes agenouillées, les mains jointes, fondant en larmes, criaient: *Noël, Noël, vive le Roi!* On avait voulu apaiser, par un tel accueil, le monarque justement courroucé; mais, inutile précaution, à mesure que Charles VI s'avançait, ces acclamations intéressées faisaient bien vite place à des cris involontaires d'espérance et d'amour. C'est que Charles VI, plus grand de beaucoup que ne le comportait son âge, était « souverainement beau de corps et de visage; et tant estoit plein de grant bénignité, doulceur et amour, que Dieu le démonstroit mesmes en l'empreinte de sa face; en sorte que toutes personnes qui le voyoient estoient amoureux et resjoys de sa personne. » Donc, sur le passage de ce beau prince, du fils de Charles V, s'échappaient maintenant de tous les cœurs, comme de toutes les bouches, les cris mille fois répétés: *Noël, Noël, vive le Roi!*

D'abord, le prince avait été touché de cet accueil inattendu, et on avait cru le voir essuyer quelques larmes. Mais, un mot du duc d'Anjou était venu réprimer ce mouvement généreux d'un jeune cœur, et glacer d'effroi la multitude éperdue: « *Ribauds* (avait dit le régent à ces malheureux) *plus tost deüssiez vous-cryer mercy, la hart au col; mais aussy bien y perdriez-vous votre temps.* »

Et comme on passait, en ce moment, devant la tour du Beffroi, le duc avait ordonné que l'on dépendît la cloche de la commune, cette cloche fatale qui, en février, avait donné le signal de tant d'excès. Toujours, cependant, sur

le passage du monarque, malgré le duc d'Anjou, des vieillards, des femmes en pleurs, des jeunes filles, des enfants, les mains jointes, criaient à haute voix : *Noël, Noël, vive le Roi!* Car, aux oreilles d'un roi de treize ans, peut-il retentir d'autres cris que des cris d'espérance et de joie? et un roi, presque enfant encore, venant, pour la première fois, dans une de ses bonnes villes, pouvait-il y apporter autre chose que du bonheur?

L'émotion de Charles allait croissant toujours; au grand portail de la Cathédrale, le vénérable archevêque de Rouen, Guillaume de Lestrange, lui adressa des paroles qui le touchèrent plus qu'on ne saurait dire. L'ame toute remplie de Charles-*le-Sage*, son père, dont le saint prélat venait de lui parler long-temps, il s'avançait tout songeur, sous un dais, vers le sanctuaire, lorsqu'apparut à ses yeux un spectacle qui le fit défaillir un instant: c'était le tombeau, tout récent encore, où reposait le cœur de Charles V, légué par ce monarque à la ville de Rouen, qu'il avait tant aimée. A cette fois, ni le duc d'Anjou, ni le duc de Bourgogne ne furent plus les maîtres. Ce spectacle avait triomphé de toutes les irrésolutions de Charles VI, car (et il venait de s'en souvenir) il avait vu son auguste père signer, chaque année, dans la semaine sainte, grand nombre de lettres de grâce, en mémoire du Dieu qui pardonna au genre humain coupable. A l'heure même, par son ordre absolu (un jeune roi veut vite et fortement), des lettres de pardon furent dressées et scellées de son sceau royal : « Nous les octroyons, disait-il, pour honneur et révérence de Dieu, de la saincte et benoiste sepmaine peneuse en quoy nous sommes, et de la gracieuse et belle recueillète que les habitans de Rouen viennent de nous faire, à nostre joyeux advènement en ceste ville. »

Cependant, parmi la foule immense qui se pressait dans la Cathédrale, dans l'aître, et dans les rues adjacentes, on

ne savait ce qui se passait au chœur de la basilique. Seulement, commençaient à circuler, dans la foule, des paroles de pardon qui ne trouvaient guère de créance chez ce peuple consterné, lorsqu'au haut de l'antique jubé parut le vénérable archevêque Guillaume de Lestrange, dont le visage annonçait la joie, et qui lut, à haute voix, les lettres que venait de signer Charles. Un tonnerre de *Noël* et de *Vive le Roi* gronda sous les voûtes de la métropole, et en fit retentir tous les échos. Ce fut comme un orage qui se prolongea quelque temps, et ni le respect du lieu saint, ni les signes du prélat, ne purent modérer ces transports. Cependant, le bruit du pardon royal avait parcouru la ville avec la rapidité de l'éclair; et, peu d'instants après, le temple auguste vit une scène des plus touchantes. Les portes des geôles et des tours avaient été ouvertes aux nombreux prisonniers graciés; tous, tenant à la main leurs chaînes brisées, vinrent ensemble à Notre-Dame, remercier le roi Charles, et s'agenouiller devant la tombe de son père. En ce moment, le cierge pascal venait d'être allumé, et on entendait, au loin, les innombrables cloches de toutes les églises de la ville, qui annonçaient la grande fête de Pâques. — « Sire (dit à Charles VI Guillaume de Lestrange attendri), voilà revenir les beaux jours de l'église naissante. Vous avez fait comme ces grands empereurs qui, à la Pâque, mettaient tous les prisonniers en liberté, ne voulant pas, disaient-ils, qu'en ce jour d'universelle allégresse, un seul chrétien eût sujet de gémir. Fasse Dieu qu'il n'y ait que joie sur la terre pour un roi qui commence son règne sous de tels auspices ! »

— En ce moment, l'orgue de la basilique, touché par l'organiste qui préludait, rendit, sous sa main distraite, un son plaintif, ressemblant à un lugubre soupir. Dans les idées du temps, cette circonstance ne pouvait passer inaperçue. Aussi y eut-il, là, de bons français qui frémirent, et ne purent se défendre des plus tristes présages.

UN GRAND DINER

du Chapitre de Rouen,

A L'HOTEL DE LISIEUX, A ROUEN,

En 1425, le jour de la Saint-Jean;

Par M. A. FLOQUET.

—

SÉANCE DU 5 JUIN 1835.

—

Il existait anciennement, dans notre ville, une paroisse entièrement indépendante de l'archevêque de Rouen; c'était la paroisse de Saint-Cande-le-Vieux. Elle relevait du Saint-Siége, représenté par les évêques de Lisieux, qui venaient, au milieu de la capitale de la Normandie, tout près de l'église métropolitaine et du manoir de l'archevêque, exercer des pouvoirs dont il est permis de croire qu'ils étaient un peu fiers. Cette parcelle de leur diocèse, située à douze ou quinze lieues du reste, était régie par le rituel de Lisieux, et en suivait fidèlement les pratiques, différentes quelquefois de celles de la métropole; en sorte que, d'un côté du ruisseau, on pouvait, à certains jours, manger la poularde en toute sûreté de conscience, tandis que, du côté opposé, et à six pieds de distance, telle chose eût été une violation blâmable des prescriptions imposées au chrétien.

Jaloux, à l'excès, de cette fraction démembrée de leur territoire, les évêques de Lisieux avaient fait construire, tout près de l'église de Saint-Cande, un spacieux manoir, qu'on appela d'abord l'*hôtel de Saint-Cande*, puis l'*hôtel de Lisieux*. L'hôtellerie qui porte aujourd'hui ce nom a été bâtie sur une partie du terrain qu'occupait naguère le manoir épiscopal. Peut-être y trouverait-on encore quelques vestiges de l'ancienne résidence des évêques de Lisieux. Ce fut dans ce manoir épiscopal, remarquable sans doute alors par ses tourelles élancées, par les ogives de ses portes, de ses fenêtres, et par l'éclat de ses verrières, que Zanon de Castiglione, évêque de Lisieux, donna, en 1425, une fête dont le souvenir nous a paru digne d'être conservé pour ceux qui aiment à connaître dans ses détails la vie privée de nos pères. Neveu du cardinal Branda, Zanon de Castiglione venait d'être appelé, après lui, au siége épiscopal de Lisieux. Le 24 janvier 1424, comme on célébrait la messe dans le chœur de la Cathédrale de Rouen, Zanon de Castiglione, revêtu des insignes de l'épiscopat, s'avança vers le maître-autel, assisté de plusieurs chanoines et prêtres de Rouen. Là, étendant la main sur l'évangile, il dit : « Moi, Zanon, évêque de Lisieux, je promets, à toujours, à l'église métropolitaine de Rouen, à révérend père Monseigneur Jean, archevêque de Rouen, ainsi qu'aux archevêques qui lui succéderont régulièrement, le respect et l'obéissance canoniques. Ainsi Dieu me soit en aide et ce saint évangile. » Pendant qu'il parlait, son serment était inscrit au *livre d'ivoire* placé sur l'autel ; le prélat le souscrivit de son seing, précédé de la croix qui annonce toujours la signature des évêques.

— Mais ce serment n'était pas la seule obligation qu'eussent à remplir les évêques suffragants de Normandie. Après que Zanon de Castiglione eut apposé son seing au

livre d'ivoire, les chanoines le prirent à part, et lui firent connaître un usage auquel il devait se conformer. Il fallait qu'avant de prendre possession de son siége, il donnât à l'archevêque de Rouen, son métropolitain, au chapitre, au clergé de la Cathédrale, et à tous les officiers de l'église et des chanoines, un festin solennel; à moins, cependant, qu'il n'aimât mieux offrir, en argent, l'équivalent de ce qu'aurait pu coûter ce repas. C'est ce qu'on appelait le *past* des évêques, *pastus*, du mot *pascere*, que l'on me dispensera de traduire. Les évêques de Bayeux, de Séez, d'Evreux, de Coutances, d'Avranches, et enfin de Lisieux, ne s'étaient jamais refusés, jusqu'alors, à l'accomplissement de ce devoir.

— Zanon de Castiglione, pressé de se rendre à Lisieux, où sa *joyeuse entrée* devait avoir lieu dans le terme le plus prochain, pria instamment qu'on le laissât partir, et promit de donner, à Rouen, le 24 juin suivant, jour de la Saint-Jean, le banquet auquel il était obligé. On ne pouvait repousser une telle ouverture; mais les chanoines tenaient à ce que le prélat donnât des sûretés. A l'heure même, fut dressé, par des notaires, un acte en bonne forme, conçu en termes aussi exprès, aussi explicites que s'il se fût agi de la vente du plus spacieux domaine de la province. Le prélat promettait, pour le jour dit, le banquet obligé; il le promettait convenable, et tel qu'il devait être pour une semblable conjoncture. A la garantie de cette obligation, il engageait tous ses biens présents et à venir, déclarant renoncer formellement à toute exception de fait et de droit. Mais ce n'est pas tout: hélas! nous sommes tous mortels; du 24 janvier à la Saint-Jean, mal pouvait advenir à l'évêque de Lisieux, et alors, qu'en eût-il été du banquet promis? Le cas avait été prévu; et l'acte disait qu'arrivant le décès du prélat, ses biens resteraient engagés à l'archevêque de Rouen et au chapitre, jusqu'à

ce qu'on les eût convenablement indemnisés. Cet acte fut signé de la main de Zanon de Castiglione, et scellé de son sceau épiscopal.

Le 24 juin suivant, jour de la Saint-Jean, le matin, assez long-temps avant la messe, Monseigneur de la Roche-Taillée, archevêque de Rouen, et tous les chanoines de Notre-Dame, étaient réunis dans la Salle capitulaire, et relisaient peut-être l'acte du 24 janvier, lorsqu'on entendit heurter à la porte, et le messager du Chapitre vint annoncer qu'un prélat désirait parler à Messieurs. Ce prélat fut introduit ; c'était Zanon de Castiglione, évêque de Lisieux. Il salua l'assemblée, alla s'asseoir auprès de la chaire de l'archevêque de Rouen, et s'exprima en ces termes : « Me voilà venu, au jour dit, Monseigneur et Messieurs, pour acquitter mes engagements et vous inviter au banquet ou *past* dû et promis par moi. S'il n'était pas aussi solennel, aussi magnifique, et tel, enfin, que le mérite la présence d'un si grand prélat et d'hommes aussi éminents, acceptez-le, toutefois, de bonne grâce, et imputez-en l'insuffisance, non à mauvais vouloir de ma part, mais à mon peu d'habitude de ces sortes de choses, et à mon ignorance des usages de ce pays. Croyez à ma bonne volonté et au désir que j'aurais de vous traiter d'une manière plus digne de vous. »

— « Monsieur de Lisieux (lui répondit M. de la Roche-Taillée), dans cette province de Normandie, l'archevêque, les évêques ses suffragants, et les chanoines de Rouen, ne font tous ensemble qu'un seul et même corps, animé des sentiments les plus fraternels. Le *past* solennel dû par les évêques suffragants remonte aux temps les plus reculés, et est une manifestation de ces sentiments de confraternité. Ce que nous savons tous ici de vos vertus, de votre caractère, de votre vie exemplaire, de votre savoir éminent, nous fait applaudir à votre promotion au siége épiscopal de Lisieux.

Regardez-vous ici comme étant parmi des frères prêts à vous donner conseil, faveur, assistance en toutes les occasions où vous les pourrez désirer, soit qu'il s'agisse de votre personne, soit qu'il soit nécessaire de défendre les libertés de l'église et les droits de notre évêché. Quant au banquet, certains de votre bonne volonté, nous n'aurons garde de nous formaliser, si, étranger à ce pays, vous ne vous êtes pas minutieusement conformé à des pratiques de notre église qui vous sont inconnues; et nous applaudissons d'avance aux dispositions que vous avez prises. » — En ce moment, deux dignités et deux chanoines furent envoyés à l'*hôtel de Lisieux*, voir si la salle du festin était convenablement préparée pour recevoir l'archevêque et son chapitre; ils étaient chargés, aussi, de maintenir l'ordre pendant le repas, parmi les officiers de la suite de l'archevêque et ceux du Chapitre, et d'y rappeler ceux qui pourraient s'en écarter.

— Alors, l'assemblée se sépara; l'archevêque rentra dans son palais, et on chanta au chœur la grand'messe du jour de Saint-Jean. Après l'office, tous les chanoines étaient réunis dans l'aile gauche du chœur, attendant l'archevêque. — Bientôt on vit s'ouvrir la petite porte par laquelle les archevêques de Rouen viennent de leur palais à l'église, et M. de la Roche-Taillée entra, précédé de sa croix, ayant à sa droite l'évêque de Bayeux, à sa gauche celui de Lisieux. Derrière lui venaient les officiers attachés à sa personne, ceux de sa juridiction, les avocats, les notaires, les procureurs, puis des appariteurs ou sergents. L'archevêque, s'adressant au grand-chantre, lui dit que l'official ou son lieutenant devait, lors de ce *past*, s'asseoir auprès de lui, à sa gauche. « Monseigneur (lui répondit le grand-chantre), là où vous êtes en personne, il semble hors de propos qu'un autre vous représente. Aujourd'hui, d'ailleurs, l'official est absent, et son lieutenant est un simple chapelain de cette église. » — « A la bonne heure, répondit le

prélat, mais je proteste qu'en quelque manière que l'on se place au banquet de ce jour, cela ne préjudiciera en rien aux droits de mes grands-vicaires et de l'official.» Maître André Marguerie, archi-diacre du Petit-Caux et chanoine de la Cathédrale, prit, à son tour, la parole. Il dit que l'évêque de Lisieux devait s'asseoir à la deuxième table, avec tous les chanoines, et ne point souffrir que d'autres convives vinssent y prendre place, quelle que fût leur condition ou dignité; ce past étant dû à Monseigneur l'archevêque, aux chanoines, à leurs officiers, et non à aucuns autres. Pour la première table, elle devait être réservée aux dignitaires de l'église Cathédrale. Il protesta que toute dérogation à cela ne pourrait être tirée à conséquence ni préjudicier le Chapitre.

Lorsque chacun eut ainsi fait ses protestations, on se mit en marche; le cortége sortit par le portail de la Calende, et se rendit à l'hôtel de Lisieux, dont la devanture avait été ornée de riches tapisseries. Les vénérables convives y furent reçus avec les plus grands honneurs. Après que l'archevêque eut donné sa bénédiction, on dressa dans une chambre haute autant de tables qu'elle en pouvait contenir. L'archevêque s'assit à la première, au lieu le plus éminent, sur un banc; et, à sa droite, se plaça l'évêque de Bayeux, sur l'invitation de celui de Lisieux. A la gauche de l'archevêque, Jehan de Bruillot, grand-chantre, Nicolas de Venderetz, archi-diacre d'Eu, licencié en l'un et l'autre droit. Il ne s'assit point d'autres convives à cette table, les dimensions de la salle n'ayant pas permis d'en dresser une plus grande. A la droite de cette première table, en fut dressée une seconde à laquelle se placèrent l'évêque de Lisieux, l'archi-diacre du Vexin français, celui du Petit-Caux et le chancelier. Puis, furent dressées autant d'autres tables qu'il en fallut pour le reste des chanoines, qui, tous, se placèrent selon leur rang d'ancien-

neté. A la gauche de la table de l'archevêque, on en avait dressé une petite, à laquelle se placèrent ses premiers officiers, c'est-à-dire le lieutenant de l'official, le garde du sceau, le promoteur, le secrétaire, les abbés de Mortemer, de Saint-Martin d'Aumale, et deux aumôniers de l'archevêque.

Comme on se mettait à table, un bruit se fit entendre dans la cour, et presque aussitôt parut le camérier de l'évêque de Lisieux. Plusieurs personnes venaient de se présenter pour prendre leur part du banquet : c'étaient, disait-on, les avocats, notaires, procureurs et appariteurs de l'officialité. Ne sachant s'il devait les recevoir, il venait prendre des ordres de Monseigneur l'évêque de Lisieux. « Si ces nouveaux venus appartiennent à l'officialité (répondit le prélat), par condescendance et par respect pour Monseigneur l'archevêque de Rouen, mon supérieur spirituel, je consens qu'on les admette et qu'on leur serve à dîner, en protestant, toutefois, que cela ne pourra préjudicier ni à moi, ni à mes successeurs. » Mais l'archevêque se hâta de réclamer : « En temps, dit-il, que M. de Lisieux consentirait, à cause de moi, à recevoir les survenants, n'y fût-il pas tenu, je le remercie de sa gracieuseté; mais, je le déclare, il est tenu de les recevoir; je ne puis donc admettre ses réserves, et je proteste au contraire. » Après ces pourparlers, on s'occupa de placer les nouveaux venus. Il n'y avait pas, dans l'hôtel de Lisieux, une salle qui pût suffire à une si grande multitude de convives. On dressa donc, dans les autres chambres, des tables pour ceux que n'avait pu contenir la grande salle. Là s'assirent tous les chapelains ou habitués de la Cathédrale, puis dix officiers de la maison de l'archevêque, le clerc des vicaires généraux, le clerc d'office, deux gardes-registres, deux tabellions du sceau, treize avocats, dix procureurs, vingt notaires, huit appariteurs de l'offi-

cialité, puis les autres officiers subalternes, les serviteurs de l'archevêque, du Chapitre et ceux de chacun des chanoines, et, par-dessus tout cela, quelques laïques de distinction, invités par l'évêque de Lisieux, entre autres, Messires Jehan Salvaing, chevalier, bailli de Rouen, et Raoul Bouteiller, chevalier, bailli de Caux, et quelques autres personnages éminents, qui se mirent dans une chambre et à une table à part.

Lorsque tout le monde fut assis, commença le service, qui fut splendide, magnifique, abondant, mais que, dans notre siècle, on trouvera sans doute un peu étrange.

Devant l'archevêque de Rouen, furent servis deux plats couverts, dans l'un desquels il y avait des cerises; l'autre contenait trois petits pâtés de veau; on en servit autant à tous ceux qui étaient dans la même salle, et on versa à chacun du vin blanc. Après, on mit devant l'archevêque deux autres plats aussi couverts. Dans l'un, il y avait de la venaison, avec une sauce noire, dans l'autre, un chapon gras, avec une sauce blanche; sur le chapon avaient été semées des amandes et des dragées. Deux plats, qui furent servis devant l'évêque de Bayeux, contenaient des mets semblables; mais ces deux plats étaient découverts. Les mêmes mets furent servis à tous les membres du Chapitre, mais toujours dans un plat pour deux chanoines. A chaque service, on versait d'autre vin, toujours meilleur, et en abondance. Vint le tour des viandes rôties: dans le plat destiné à l'archevêque, figurait un cochon de lait, deux pluviers, un héron, la moitié d'un chevreuil, quatre poulets, quatre jeunes pigeons et un lapin, avec les assaisonnements convenables; on servit la même chose à l'évêque de Bayeux, au grand-chantre et à l'archidiacre d'Eu. Dans chaque plat destiné à deux chanoines, on servit seulement un pluvier, un cochon de lait, un butor, une pièce de veau, une pièce de chevreuil, un

lapin, deux poulets, deux pigeonneaux, avec des plats honnêtes de gelée. On servit aussi de ces divers mets aux chapelains et à tous les autres officiers ou subalternes de l'église, mais dans un plat pour quatre convives. Bientôt furent apportés, avec un grand appareil, quatre paons rôtis, dont on avait eu soin de conserver les queues resplendissantes de leurs riches couleurs. Puis, après quelques instants d'attente, fut servie de la venaison de sanglier, en abondance, et des gâteaux de froment pétris avec du lait d'amande. A la fin, vinrent les fromages, les tartes et les fruits; il y en eut pour toutes les chambres et pour toutes les tables. Les absents même n'eurent pas tort. Maîtres Gui Rabaschier, chanoine, et Pierre Le Chandelier, chapelain, que leur âge et leurs infirmités avaient empêchés de se réunir à leurs confrères, virent arriver chez eux des valets chargés par l'évêque de Lisieux de leur apporter tous les mets qui leur auraient été servis, s'ils eussent assisté en personne au banquet.

Après les grâces, qui furent dites par l'archevêque, dans la grande salle du festin, furent apportées aux convives des confitures et des épices dans des drageoirs d'argent; c'est ce qu'on appelait alors la *collation*. Les deux baillis et les autres personnages notables qui avaient dîné séparément, vinrent prendre part à cette collation.

Lorsqu'enfin vint le moment de se retirer, l'innombrable cortége, sortant dans le même ordre qu'il était venu, se rendit, la croix en tête, aux portes de la Cathédrale. Là tous les convives se séparèrent, et, après un repas si copieux, il est permis de croire qu'ils n'attendirent pas longtemps le sommeil. Mais, avant que l'on quittât l'hôtel de Lisieux, des notaires, à la demande de l'archevêque et du Chapitre, avaient dressé un procès-verbal minutieux de tout ce qui venait de se passer. C'est d'après cet acte que nous avons rédigé notre récit fidèle de tous points.

DOCUMENT

RELATIF

A PIERRE CORNEILLE,

COMMUNIQUÉ A L'ACADÉMIE

PAR M. A. FLOQUET.[1]

MESSIEURS,

La communication que j'ai à vous faire est relative à *Pierre Corneille*, à ce grand homme auquel, depuis un siècle, notre ville, la France, le monde, ont voué un culte bien légitime. Ce poète, objet, aujourd'hui, de tant d'hommages, hélas! pendant sa vie, et au terme même de sa glorieuse carrière, il connut les chagrins, les privations, le besoin. Je vais le prouver trop bien par le document que je vous apporte, Messieurs; car ce n'est point quelque nouveau chef-d'œuvre de ce grand homme qu'il faut vous préparer à entendre, non, c'est une supplique de Pierre Corneille vieillissant, pauvre, négligé, dépouillé, enfin, d'une pension de deux mille francs, récompense si inférieure à ce qu'avaient mérité ses longs et glorieux travaux. Cette modique pension, il en est, on ne voit par quel

[1] Je dois ce document à l'obligeance de mon ami et ancien condisciple, M. Léon LACABANE, employé au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque Royale.

motif, privé depuis quatre ans; depuis quatre ans, il a souffert en silence. Enfin, les nécessités de sa famille deviennent trop pressantes : il laisse échapper un cri de détresse, et Colbert a la honte de trouver sur son bureau le placet dont vous allez entendre la lecture. La pièce est authentique; je l'ai copiée sur l'original, écrit, en entier, de la main du grand poète.

« Monseigneur [1],

« Dans le malheur qui m'accable, depuis quatre ans, de n'avoir plus de part aux gratifications dont Sa Majesté honore les gens de lettres, je ne puis avoir un plus juste et plus favorable recours qu'à vous, Monseigneur, à qui je suis entièrement redevable de celle que j'y avois. Je ne l'ay jamais méritée, mais du moins j'ay tasché à ne m'en rendre pas tout à fait indigne par l'employ que j'en ay fait. Je ne l'ay point appliquée à mes besoins particuliers, mais à entretenir deux fils dans les armées de Sa Majesté, dont l'un a esté tué pour son service, au siége de Grave; l'autre sert depuis quatorze ans, et est, maintenant, capitaine de chevaux légers. Ainsi, Monseigneur, le retranchement de cette faveur, à laquelle vous m'aviez accoutumé, ne peut qu'il ne me soit sensible, au dernier point, non pour mon intérest domestique, bien que ce soit le seul avantage que j'aye reçu de cinquante années de travail, mais parce que c'estoit une glorieuse marque de l'estime qu'il a plu au Roy faire du talent que Dieu m'a donné, et que ceste disgrâce me met hors d'estat de faire encore longtemps subsister ce fils dans le service, où il a consommé la plus part de mon peu de bien, pour remplir avec honneur

[1] Ce Placet, sans date, paraît antérieur, de peu de temps, au mois de septembre 1683, époque de la mort de Colbert. Corneille mourut le 1er octobre 1684, un an après le ministre.

le poste qu'il y occupe. J'ose espérer, Monseigneur, que vous aurez la bonté de me rendre vostre protection, et de ne pas laisser destruire vostre ouvrage. Que si je suis assez malheureux pour me tromper dans ceste espérance, et demeurer exclus de ces grâces qui me sont si précieuses et si nécessaires, je vous demande ceste justice de croire que la continuation de ceste mauvaise influence n'affoiblira en aucune manière ny mon zèle pour le service du Roy, ny les sentiments de reconnoissance que je vous dois par le passé, et que, jusqu'au dernier soupir, je feray gloire d'estre, avec toute la passion et le respect possible,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

CORNEILLE. »

— Cette pièce, inconnue jusqu'à ce jour, jette une triste lueur sur les derniers temps de la vie du grand poète. On savait vaguement que les dernières années de Pierre Corneille n'avaient pas été heureuses, mais les biographes en étaient réduits à des conjectures sur les privations et les sollicitudes qui paraissaient avoir aigri son caractère ; ils ne soupçonnaient même pas qu'il eût jamais cessé de jouir de sa pension ; aussi ses plaintes leur semblaient avoir été *trop éclatantes*.

Enfin, la triste vérité se fait jour. Colbert, qui pensionnait si magnifiquement des étrangers illustres, qui écrivait une lettre si belle au fils de Vossius, Colbert avait (dans un bien mauvais jour) rayé le nom de *Pierre Corneille* de cette liste de noms si pâles auprès de ce grand nom, et, de cet homme dont Napoléon eût voulu faire un prince, le ministre de Louis XIV en avait fait un indigent. C'était bien mal réaliser les espérances qu'avaient d'abord conçues les amis des lettres. En 1669, Boileau, applaudissant aux pre-

mières marques de munificence accordées par Louis XIV aux savants et aux littérateurs, avait dit à ce monarque :

« C'est par toi qu'on va voir les Muses enrichies
De leur longue disette à jamais affranchies. »

A jamais affranchies !.. Pourquoi fallait-il que cet heureux présage fût, un jour, démenti, et qu'il le fût à l'égard de Pierre Corneille? Faisons-nous sages de ces tristes leçons. Jusqu'à présent, on n'a guère manqué de prodiguer à la cendre des grands hommes les honneurs durement refusés naguère à leur personne. Nous, plus prévoyants, plus justes, plus bienveillants, honorons-les de leur vivant. Ainsi, les monuments que pourra, plus tard, leur décerner la postérité, seront un complément de nos hommages, et non une expiation de notre froideur et de nos méconnaissances.

DISSERTATION

SUR LA

POPULATION DE LA PORTION DE LA GAULE

CORRESPONDANT AU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

LORS DE LA CONQUÊTE DE JULES-CÉSAR;

PAR M. A. DEVILLE.

On a plus d'une fois soulevé la question de savoir si les Gaules, à l'époque de l'invasion romaine, étaient plus ou moins peuplées que la portion de la France qui les représente aujourd'hui. Le plus grand nombre de ceux qui l'ont agitée, ont penché pour une population moindre, frappés qu'ils étaient de l'accroissement successif de la nôtre depuis quelques siècles et de l'état de civilisation actuel de la France; mais aucun d'eux n'a apporté de preuves historiques, de calculs arrêtés à l'appui de son opinion. Tout est resté dans le vague; rien n'a été discuté, approfondi; soit que le sujet fût trop vaste, soit que les documents manquassent, soit, enfin, que la matière n'eût pas été suffisamment élaborée.

Loin de nous la prétention d'éclaircir, de résoudre une question d'une si haute difficulté, que tant d'habiles hommes ont inutilement abordée; mais nous nous estimerions heureux si, en la renfermant dans un cercle plus étroit, en la bornant, par exemple, à la partie de la

France que nous habitons, nous pouvions jeter quelque lumière sur le sujet, et constater, si ce n'est d'une manière positive et mathématique, du moins avec quelque apparence de probabilité, quel était, lors de la conquête des Gaules par Jules-César, l'état de la population du territoire correspondant au département de la Seine-Inférieure. C'est une lacune dans notre histoire locale, que je me propose de remplir.

Lorsqu'on veut parler des Gaules, le premier livre qu'il faut ouvrir est celui des Commentaires de César, le plus beau monument que l'antiquité nous ait laissé sur l'histoire de notre pays C'est à lui que nous nous adresserons.

César nous apprend que la Gaule (il ne comprend pas sous cette dénomination la Narbonnaise, qui était regardée comme province romaine) était divisée en trois parties : la Belgique, la Celtique, autrement dite Gauloise, et l'Aquitanique. « Les Gaulois, dit-il, ou Celtes, sont séparés « des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne « et la Seine. [1] » Ainsi, la portion de la Haute-Normandie comprise dans le département de la Seine-Inférieure, faisait partie de la Gaule-Belgique. On sait qu'elle était occupée par les Caletes et les Velocasses [2], qui ont donné, depuis, leur nom, les premiers au pays de Caux, les seconds au Vexin. La ville qu'a remplacée Lillebonne, était la capitale ou ville des Caletes, Rouen celle des Velocasses.

Après avoir, dans sa première campagne militaire des

[1] Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit.

L. 1, c. 1.

[2] Caletœ, Caleti, Caletes.
Velocasses, Vellocasses, Veliocasses, Veneliocasii, Bellocassi.

Gaules, repoussé l'irruption de la nation helvétique et celle des hordes germaniques qui s'étaient jetées sur le territoire des Gaulois alliés des Romains, Jules-César, soit qu'il ait été provoqué par les Belges, ainsi qu'il le dit, soit qu'il ait voulu, avec ou sans prétexte, préluder à la conquête des Gaules au profit du peuple romain, se mit en marche sur la Belgique [1]. Quinze peuples confédérés de cette nation l'attendaient en forces.

Dans une assemblée générale, ils avaient fixé le contingent de chacun d'eux; César en donne l'énumération [2]. Le contingent des Caletes s'éleva à dix mille hommes; celui des Velocasses au même nombre [3]. Ainsi, le territoire dont nous nous occupons, celui des Caletes et des

[1] L'an 57 avant Jésus-Christ.

[2]

Bellovaques......	60,000 hommes.
Suessions.........	50,000
Nerviens..........	50,000
Atrebates.........	15,000
Ambiens	10,000
Morins...........	25,000
Menapiens........	9,000
Caletes	10,000
Velocasses	10,000
Veromanduens....	10,000
Aduatuques.......	29,000
Condrusiens......	40,000
Eburons..........	
Ceresiens.........	
Pemaniens........	
Total..........	318,000.

[3] Quoique le sens du passage de César, au premier coup-d'œil, semble indiquer que ce sont les Velocasses et les Veromanduens réunis qui aient donné un nombre égal à celui des Caletes; nous n'hésitons pas à penser, avec plusieurs commentateurs, qu'il ne faille entendre que le nombre de dix mille hommes ait été fourni, et par les Velocasses et par les Veromanduens. En effet, on conçoit que,

Velocasses, avait mis sous les armes vingt mille hommes.

Telle est la donnée sur laquelle nous nous appuierons, et qui sera notre point de départ pour résoudre la question que nous nous sommes proposé de traiter.

Si les Commentaires se fussent bornés au seul document que nous venons de rapporter, il n'eût pas offert, selon nous, assez de prise pour arriver à la solution du problème; car on se serait toujours demandé : sur quelle base, d'après quelle proportion avec la population, le contingent des Caletes et des Velocasses avait-il été effectué : le calcul de nos levées modernes ne pouvant, sous aucun point de vue, servir d'échelle pour des temps et des peuples si éloignés de nous? Heureusement César, en parlant des Bellovaques (peuples de Beauvais), qu'il nomme les premiers dans la liste de l'armée fédérale des Belges, dit qu'ils fournirent soixante mille hommes, mais qu'ils pouvaient en compléter cent mille : *Hos posse conficere armata millia centum.*

Il est évident qu'on doit entendre, par-là, que la jeunesse seule avait été mise sur pied, ainsi que cela se pratiquait d'ordinaire chez les Gaulois lorsqu'ils entraient en campagne (*hoc more Gallorum est initium belli quo, lege communi, omnes puberes armati convenire coguntur*) [1]; mais que, en réunissant toute leur population virile en état de porter les armes, les Bellovaques pouvaient compléter cent mille combattants.

pour donner un contingent collectif, les Velocasses se seraient naturellement associés à leurs voisins, et non aux Veromanduens (peuple du Vermandois), dont ils étaient séparés par les Ambiens (peuple d'Amiens) et par les Bellovaques (peuple de Beauvais). Paul Orose, copiant Jules-César, confirme cette opinion, en le traduisant ainsi : *Velocasses et Veromandui æquè decem millia.* César avait dit : *Caletes decem millia, Velocasses et Veromandui totidem.*

[1] Commentaires, L. 4, c. 56.

D'autre part, il est plus que présumable que les autres peuples de la Belgique, se conformant, d'ailleurs, en cela, à l'usage reçu, auront suivi l'exemple des Bellovaques, dans la fixation de leur contingent respectif, pour que toutes choses restassent égales entre eux tous, et que chacun participât à la défense commune dans la même proportion. La réunion des peuples belges en assemblée générale pour déterminer ces mêmes contingents, donne, ce nous semble, un nouveau poids à cette opinion.[1]

Ainsi, les Caletes et les Velocasses réunis, en fournissant vingt mille hommes, pouvaient, par-là même, en armer à la rigueur trente-trois ou trente-quatre mille, nombre qui répond, en effet, aux cent mille des Bellovaques.

En admettant que, par ce maximum possible, par cette population virile en état de porter les armes, il faille

[1] On m'a objecté que le contingent des divers peuples belges avait été probablement fourni, non d'après leur force respective, mais à raison de la proximité de l'ennemi et par conséquent du danger. Cette objection tombe devant les Commentaires, qui nous apprennent que les contingents furent déterminés avant l'agression de Jules-César. Dans tous les cas, en supposant même que les Belges fussent certains par avance que César dût les attaquer par le pays des Remois, ainsi que cela eut lieu, comment se serait-il fait que les Veromanduens, qui étaient les plus rapprochés du théâtre de la guerre, n'eussent fourni que dix mille hommes, tandis que les Atrebates, qui en étaient davantage éloignés, en auraient donné 15,000, et les Morins, plus encore, 25,000? Nous voyons aussi que les Ambiens, qui furent des premiers envahis, n'avaient envoyé que 10,000 hommes, tandis que les Aduatuques, qui occupaient l'extrémité Nord de la Belgique, en mirent sur pied 29,000. Rien n'autorise donc la supposition que je viens de combattre. Ce motif écarté, il ne peut rester d'autre base que la population, échelle ordinaire des levées militaires. Je n'ajouterai qu'un mot : César dit positivement que les Bellovaques, qui fournirent le plus fort contingent, avaient aussi la population la plus élevée. « Plurimùm inter eos numero valere. »

entendre les hommes de vingt à cinquante ans, ce qui paraît une base assez raisonnable, il ne resterait plus, pour faire ici l'application, qu'à rechercher pour combien figurent, sur une population donnée, les hommes de vingt à cinquante ans.

Les relevés les plus exacts portent les individus des deux sexes de cet âge à quatre mille neuf cents sur une population de dix mille ames. Ce calcul, appliqué à des peuples différents et pris à des époques plus où moins reculées, a présenté peu de différences. Nous pouvons donc l'adopter, et avec d'autant moins d'hésitation, que ce sont, en définitive, des données approximatives et non un chiffre rigoureux, ainsi que nous l'avons exprimé en commençant, que nous cherchons à établir.

Nous venons de dire que les Caletes et les Velocasses réunis pouvaient, à la rigueur, armer trente-qnatre mille hommes, qui représentaient leur population de vingt à cinquante ans, en état de porter les armes. En doublant ce nombre pour les femmes qui ne sont point entrées dans le calcul, nous aurons soixante-huit mille individus: or, soixante-huit mille individus de vingt à cinquante ans, d'après la règle ci-dessus établie, donnent une population de cent trente huit mille ames. Cette donnée se trouve pleinement justifiée, pour l'époque gauloise, par le témoignage de César lui-même, lorsqu'il dit, en parlant des peuples Helvétiques, que leur population était de trois cent soixante-huit mille ames et qu'ils comptaient quatre-vingt-douze mille hommes en état de porter les armes [1]. La proportion est la même que celle que nous avons adoptée et sur laquelle repose notre argumentation. Cher-

[1] Ex his qui arma ferre possunt ad millia XCII; summa omnium CCCLXVIII (L. 1, c. 29.)

chons maintenant à établir les rapports entre la population gauloise et la population moderne de notre département.

On sait que le pays des Caletes et des Velocasses était borné au midi par la Seine, au nord-est par la mer [1]. Quant à la limite orientale, la seule sur laquelle il puisse y avoir doute, doit-on la chercher dans l'ancienne frontière de la Haute-Normandie, ainsi qu'on est naturellement tenté de le faire? Je ne le pense pas. La délimitation diocésaine, qui fut calquée sur les divisions antiques et qui les a perpétuées, pour ainsi dire, jusqu'à nos jours, me paraît plus certaine de beaucoup. Si nous nous y arrêtons, ainsi que je le propose, le pays des Velocasses et des Caletes répondrait à l'ancien diocèse de Rouen, moins la portion située sur la rive gauche de la Seine, puisque nous avons dit que la Gaule-Belgique s'arrêtait à la Seine. Elle embrassait donc, cette même portion déduite, le département de la Seine-Inférieure, l'arrondissement des Andelys du département de l'Eure, et l'ancien Vexin français, aujourd'hui fondu dans les départements de Seine-et-Oise et de l'Oise. Le nom seul de cette dernière portion, la seule qui fût en dehors de la Haute-Normandie, doit nous faire moins hésiter à la comprendre dans le pays des Caletes et des Velocasses, puisqu'il est constant que le nom de Vexin doit son origine au nom des Velocasses.

La population actuelle de l'ancien diocèse de Rouen peut être ainsi calculée :

[1] Caleti usque ad Sequanæ ostia.
(Strabon, L. 4.)

Latus septentrionalis littorale a Sequana fluvio tenent Caletæ.
(Ptolomée.)

Usque ad Sequanam Veneliocasii, quorum civitas Rotomagus.
(idem.)

Département de la Seine-Inférieure, déduction faite de la rive gauche de la Seine[1]	647,000	habitants
Arrondissement des Andelys.	65,000	
Vexin français, environ	70,000	
TOTAL. . .	782,000	

Ainsi, la portion de territoire correspondant au pays des Caletes et des Velocasses, laquelle compte aujourd'hui sept cent quatre vingt-deux mille habitants, n'en avait, sous les Gaulois, à l'époque de la conquête de Jules-César, que cent trente-huit mille, et était, par conséquent, près de six fois moins peuplée que de nos jours[2].

En supposant que la population, au temps des Velocasses et des Caletes, fût disséminée dans la même proportion qu'elle l'est de nos jours, nous trouverons, par une règle de trois, que le département de la Seine-Inférieure, qui compte, dans sa circonscription générale, six cent quatre-vingt-quatorze mille habitants, n'en aurait eu, du temps des Gaulois, sous Jules César, que cent vingt mille; la proportion du sixième environ reste la même.

Si on voulait pousser plus loin la comparaison, il nous serait facile de démontrer que la différence devait être

[1] La population totale du département de la Seine-Inférieure est de 694,000 ames, d'après le dernier récensement, de 1832.

[2] Diodore de Sicile, qui écrivait sous Auguste, dit que la population des peuples nombreux de la Gaule variait de 200,000 à 50,000. Les Caletes et les Velocasses, sans être précisément sur la dernière ligne, puisque nous portons leur population respective à 70,000 ames environ, n'auraient pas figuré parmi les plus puissants; ce qui s'accorde avec le rôle secondaire que leur fait jouer Jules César. Ce dernier ne dit-il pas, en effet, en parlant des Eburons, qui donnèrent le même contingent que les Velocasses et que les Caletes, que c'était un peuple sans importance; « civitatem ignobilem atque humilem. » (L. 5, c. 28).

plus forte, à proportion, pour les lieux d'agglomération, pour les villes en un mot, que pour les campagnes [1]. En effet, à ne parler que de Rouen, qui renferme, à l'époque où j'écris, quatre-vingt dix mille ames au moins, si nous suivons le tracé bien connu de son enceinte romaine, nous trouvons une superficie qui est à peine, à l'enceinte actuelle, comme 1 est à 9; ce qui ne donnerait, pour l'époque romaine, que dix mille habitants environ; à plus forte raison, moins encore pour l'époque gauloise. Souvenons-nous, en outre, que Dieppe et le Havre, nos deux principales villes après Rouen et qui contiennent ensemble plus de quarante mille ames, n'existaient pas dans ces temps reculés.

En nous résumant, nous dirons que nous croyons avoir suffisamment démontré que le territoire correspondant au département de la Seine-Inférieure, sous la domination gauloise, lors de la conquête de Jules César, était moins peuplé que de nos jours, et que sa population n'équivalait qu'au sixième environ de la population actuelle.

[1] César, qui nomme plusieurs fois les Caletes et les Velocasses, ne parle pas une seule fois de leurs cités. Le géographe Ptolomée, qui vivait sous Hadrien dans la première moitié du second siècle, est le premier qui nous donne le nom de Rouen, cité des Velocasses Ρωτόμαγος, et de Lillebonne, cité des Caletes, Ιγλιόβονα.

DE LA COMÉDIE EN FRANCE

AU XIXe SIÈCLE,

Par M. E. GAILLARD.

Séance du 19 Juin 1835.

Messieurs,

L'an dernier, je ne pus vous dire que mes craintes. En vous parlant de la tragédie, j'étais dominé par l'inquiétude de ne voir jamais renaître les beaux jours de l'art dramatique. Tout me paraissait perdu. Aujourd'hui, je me sens dans des dispositions différentes : il me semble que nous touchons à une heureuse réaction ; le drame s'épuise dans ses excès, et bientôt il mourra de l'ennui qu'il cause. D'ailleurs, on commence à ressentir pour les *pièces historiques* un dégoût fort naturel, puisque l'histoire y est généralement défigurée, et que la manière de la travestir n'amène que des tableaux de barbarie, de désordre et d'immoralité.

Sans doute, ce fut chatouiller d'orgueilleuses faiblesses que de faire reposer les yeux des hommes de notre siècle sur des peintures où le temps passé se montrait comme un âge digne de mépris. Il est doux d'imaginer qu'on vaut mieux que ses pères ; mais ce plaisir ne peut durer qu'autant que l'illusion subsiste, et quand le démenti est donné au mensonge, le succès cesse lors même que l'imposture se prolonge.

Cet ennui du drame, ce dédain pour les pièces historiques, je les ai crus de bon augure pour notre théâtre. Cependant, il y a tant de causes de corruption dans les goûts actuels du public que les nouvelles dispositions aperçues seraient d'un faible secours pour la restauration de l'art, si ceux auxquels il appartient de protéger la scène française, ne venaient seconder le mouvement dont on entrevoit l'heureux commencement.

J'ai donc jugé très utile d'appeler l'attention des puissants de ce monde sur le théâtre français anéanti, et, comme j'ai déjà beaucoup parlé de tragédies dans cette enceinte, aujourd'hui je ne vous entretiendrai, Messieurs, que de la noble et utile comédie.

Cette recherche peut avoir lieu, ce me semble, sans que je critique les auteurs vivants ; outre les égards qui leur sont dus, leurs défauts ne doivent-ils pas être rejetés sur le malheur des temps.

Je n'en veux pour preuve que le défaut de gaîté, généralement reproché à notre scène comique. A quoi attribuer le sérieux de la moderne Thalie ? S'expliquerait-il en songeant que, sous Louis XIV, toutes les ames étaient tranquilles comme les positions ; et que, dès-lors, il était facile aux auteurs comiques d'être gais ? Maintenant, notre ciel paraît chargé d'orages, l'enjouement doit donc diminuer. En effet, dans les révolutions, on ne cherche guère à saisir les ridicules. Généralement, alors, les plaisanteries sont des sarcasmes.

Et pourtant, sans le rire communicatif, il ne peut y avoir de comédies parfaites. Voyez les maîtres de l'art : tous, à l'envi, ont excité un rire franc et continuel A la vérité, Molière, à force de profondeur, paraît moins gai que ne le fut Regnard, mais sur qui produit-il cet effet ? n'est-ce pas sur ceux seulement qui l'observent avec finesse et attention ? Car, pour le public assemblé, Molière, phi-

losophe scrutateur, disparaît, et, quand on écoute le comique, c'est en se livrant au rire le plus inextinguible. Voilà comment ce grand maître frappe et charme la foule.

Dufresny semble aussi moins plaisant que ne le fut l'auteur de *Turcaret*; néanmoins que de sel et d'enjouement dans ses pièces où tous les aperçus sont d'un observateur très distingué. De leur côté, Dancourt, Boursault, Montfleury, Dalinval, ne se firent un nom qu'en se montrant joyeux et quelquefois même un peu bouffons, tort incontestable, mais qui prouve que la gaîté, lors même qu'elle dégénère, semblait, au grand siècle, une qualité indispensablement exigée pour toute œuvre comique.

Toutefois, les choses changèrent lorsque Fénélon, dans son immortel *Télémaque*, eut tourné tous les esprits vers la sérieuse politique : quand Montesquieu fut venu accroître le mouvement et entraîner le monde dans l'étude des principes sur lesquels reposent les diverses sociétés; quand J.-J. Rousseau eut jeté son siècle à la poursuite de cet état nouveau qu'on a nommé le gouvernement de *soi-même*; expression usitée dont je me sers sans y joindre mon approbation. Alors la nation devint de plus en plus sérieuse, et, sous le prétexte d'obtenir un comique *relevé*, on vit Destouches, Piron, Gresset, Beaumarchais, Collin d'Harleville, s'éloigner progressivement de cette gaîté vive et maligne qui est la *première condition* de toute comédie digne de ce nom.

Cela est si vrai que, de nos jours, un homme ne s'est fait un nom au théâtre que par sa franche gaîté : je veux parler de *Picard*. Oui, c'est parce que l'auteur des *Ricochets* et de la *Petite-Ville* est gai, qu'on relira ses comédies et qu'on voudra les revoir sur la scène. Je me trompe : il a eu encore un autre mérite, celui de prendre tous ses sujets dans la vie commune, renonçant ainsi à peindre une classe de la société trop loin de la nature,

trop déguisée dans ses dehors, pour qu'on puisse rendre comiques ses ridicules et ses vices; le vernis des belles manières formant un masque difficile à soulever.

Hâtons-nous de le dire, comme l'espérance d'une restauration possible de la scène comique, si la situation générale des affaires est préoccupante, si la direction de l'esprit public est grave, les esprits ne sont pas plus sérieux qu'ils ne l'étaient sous l'empire. Remarquez que toutes les fois qu'un successeur de Picard trouve quelque intention plaisante, la gaîté du public constamment lui répond, sympathie dont les auteurs ne font pas un fréquent usage. Et pourquoi? C'est que la comédie n'est pas seulement une œuvre gaie, elle est aussi une satire : or, on n'ose faire de la satire dans les temps de violence. Le courage qu'il faudrait déployer pourrait être dangereux : on se borne alors ou à ne faire que la critique des mœurs, ce qui est froid, ou à dénigrer les vaincus, ce qui est lâche, et la lâcheté n'est pas gaie : personne ne rit d'hommes qui sont abattus. Quand, sous Louis XVI, on riait de *Brid'Oison*, alors les parlements étaient puissants; si *Turcaret* fit justice des financiers, c'est qu'alors, à leur apogée, ils venaient de se gorger d'or dans la guerre de la Succession; enfin, pour remonter à Molière, il n'eut bonne grâce à se railler des faux dévots que sous un règne où on ne s'occupait que de livres pieux.

Osons le dire : la seule comédie pour la restauration de laquelle on doive s'empresser est celle qui fronde, non les faibles, mais les forts. Or, qui est fort aujourd'hui? Sont-ce les princes, les nobles, les magistrats? Vaincus, la comédie n'a plus rien à faire avec eux. Les plaisanteries dirigées contre leur puissance évanouie ne seraient plus de bon goût; mais les ministres, les démagogues, les ambitieux de pouvoir ou de popularité, mais le journalisme triomphant, voilà les personnages que la comédie, maintenant, revendique.

Peut-être me trompé-je, mais je soutiens que la comédie ne recouvrera sa gloire que lorsque les idoles du jour et les puissants lui seront livrés. Si le parterre n'est pas assez sage pour consentir à ce qu'on plaisante les flatteurs du peuple, la comédie me paraît perdue sans retour ; on doit s'en tenir au vaudeville, quitte à s'élever jusqu'à la hauteur des épigrammes et des bluettes du Gymnase.

Ce coup mortel porté à la scène française retentira en Europe, car les pièces qu'on joue sur les théâtres étrangers ne sont guère que des traductions ou des imitations de comédies françaises, monopole littéraire que Molière nous obtint et dont profitent ses successeurs.

Ce succès au dehors de nos auteurs comiques est dû aux princes absolus, trop ombrageux pour souffrir de bonnes comédies nationales dans leurs états. Que n'imitent-ils Louis XIV, qui indiquait à Molière son *Tartufe* et ses *Fâcheux ?* D'un autre côté, en Angleterre, le parterre est, comme le nôtre, peu éclairé, voulant qu'on le flatte et non qu'on le serve. Il en résulte que, malgré ses évidents défauts, notre comédie, toujours encore un peu sous l'influence des bonnes et vieilles traditions du grand siècle, l'emporte sur les tristes conceptions comiques de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Germanie.

Maintenant que je crois mon idée bien comprise, cherchons comment il serait possible de nous rendre le grand genre de la comédie.

Et remarquons, d'abord, qu'il est facile de rencontrer aujourd'hui des hommes sachant exciter le rire honnête, le rire franc mais fin, éloigné du trivial et surtout du bouffon. En effet, une foule de pièces nouvelles décèlent que la main, qui tout-à-l'heure les traça, est celle d'auteurs sachant voir les choses par le côté plaisant, et surtout ayant le talent de découvrir ce ridicule scénique si différent de celui que nous saisissons tous.

Nos auteurs sont donc dans cette disposition précieuse indispensable à tout poète comique. Malheureusement, la précipitation qu'ils mettent à composer leurs pièces, afin de suffire aux besoins de théâtres trop nombreux, trop variés de genres, et de genres fort éloignés du grand comique, surtout l'impérieuse nécessité de satisfaire une soif de nouveautés qui s'allume de plus en plus et qui dévore les spectateurs, si bien qu'ils ne veulent plus revoir les chefs-d'œuvre de la scène, précisément parce qu'ils les ont admirés : ces fruits amers de notre trop superficielle éducation et de nos parterres à vil prix, cet esprit traficant illimité dans sa liberté et appliqué aux spectacles qui les ruinent, voilà les plaies que j'ose regarder comme peu profondes et qui causent cependant de grands maux à la scène.

Je ne m'arrêterai pas à l'indication des remèdes ; ceux-ci s'offrent d'eux-mêmes. Aussi, pour l'accomplissement des destinées que je me plais de créer à la scène comique, je ne demanderai au gouvernement que d'agir comme le fit Louis XIV.

Ce grand roi, avec son tact parfait, sentit le besoin de donner un successeur à Molière. Discernant dans Dufresny les plus éminentes qualités, il n'épargna rien pour le déterminer au travail et il le couvrit de ses dons. Par malheur, cet homme avait un penchant indomptable : il était le *Négligent* dont il a peint si habilement le caractère. Ce fut un vice chez lui que la négligence ; de sorte que, avec les plus heureux talents, on ne lui vit guère produire que des esquisses, à coup sûr très fines, mais certes incomplètes.

Cet essai malheureux de Louis XIV ne doit pas décourager. De nouvelles tentatives, si elles étaient heureuses, amèneraient de tels avantages, que le bien de la société exige qu'on ne cesse de les renouveler.

Je dis le bien de la société, car il faut être aveugle pour

ne pas voir que la comédie, étant frondeuse par nature, ne peut réussir qu'en dirigeant sa satire contre les hommes vraiment redoutables : ce qui veut dire, dans l'état actuel des choses, que le théâtre est appelé à devenir l'antagoniste de cette presse qui tout ébranle et tout conduit, et de ces hommes populaires qui dirigent d'abord et finissent bientôt par commander. Le poète comique qui voudrait railler d'autres personnes que celles qui sont les dépositaires de l'autorité ou les idoles du jour, ignorerait les sources où se puisent les succès du théâtre; succès d'autant plus assurés et plus universels, qu'ils font descendre les grands de leur piédestal et qu'ils les traduisent devant la foule.

Cette direction de la comédie nous rappelle l'effroi que l'*Ami des lois* de Laya sut inspirer aux *terroristes* qui nous gouvernèrent trois ans. Bien vite leur terreur s'étendit sur les auteurs comiques, et telle fut la tyrannie exercée durant toute la révolution sur la scène française, que M. Alexandre Duval n'hésite pas à dire qu'alors, ou l'on fit taire les poètes comiques, ou on les réduisit à l'imitation des pièces étrangères, ou on se borna au genre historique. Pour être moins oppressif, l'empire et la restauration se refusèrent, cependant, à laisser le théâtre libre. Une censure méticuleuse veilla sur la scène. La précaution était naturelle chez Napoléon, empereur absolu; mais, selon moi, c'était une faute grave de la part de rois qui, ayant donné la liberté à la tribune et à la presse, devaient chercher partout des contrepoids, afin d'opposer une digue au torrent qui les menaçait.

Je n'hésite pas à le dire, si ces princes avaient bien fait, ils auraient tourné leurs regards vers le théâtre, et ils y auraient cherché un grand moyen d'ordre, je dirai même de salut. Car il faut le proclamer, l'auteur comique, vraiment digne de ce nom, est essentiellement ami de tout ce qui est bien. Habitué à l'étude de l'humanité, il voit, mieux

que personne, les causes de la corruption des peuples. Toute sa gloire consiste à s'y opposer. Mais comment? Sans doute en faisant prévaloir les saines doctrines, non par la prédication, mais par la risée publique, y livrant ses adversaires, et montrant les conséquences de leurs systèmes par le ridicule qui en découle. Je le demande, y a-t-il une seule bonne comédie au nombre des pièces contraires à l'ordre et à la morale? Quel coup fatal n'a pas porté à sa gloire Regnard, en créant le rôle du fripon dans le *Légataire*? Tous nos chefs-d'œuvre sont, à la fois, de hautes conceptions d'intelligence et d'utiles leçons de mœurs. Nous devons croire, dès-lors, que faire surgir sur la scène des pièces d'un grand talent, c'est s'assurer que ces pièces viendront au secours de la société en péril; contrebalançant le pouvoir de la presse et de la démocratie par la *force comique*, puissance qui est aussi très populaire.

Athènes ne croyait pas pouvoir se conserver avec de mesquines et d'insuffisantes restrictions. Elle cherchait son salut dans le jeu libre de la machine politique, opposant son *Aristophane* à son *Cléon*, sa scène comique à ses sophistes et à ses orateurs.

Loin de moi l'idée d'affaiblir le cri du genre humain et les acclamations si justes en l'honneur de Socrate; mais, plus je relis les *Nuées* du poète comique, et plus j'applaudis à la pièce et à son auteur. C'était une entreprise vraiment utile que de faire monter dans les nuages les charlatans de place, c'est-à-dire les vendeurs de fumée. L'injustice d'Aristophane fut de confondre Socrate avec les corrupteurs de la morale et de la jeunesse.

Chez les nations gouvernées par l'opinion, négliger un tel contrepoids, laisser ce ressort sans action, c'est méconnaître la haute influence que peut exercer sur la foule le poète comique; c'est ignorer l'art de la diriger.

Louis XV régnant, M. le duc de Choiseul eut l'idée

habile d'affaiblir l'autorité trop excessive des philosophes. Il inspira Palissot. Celui-ci fit marcher à quatre pattes un sophiste qui vantait le bonheur des brutes et s'extasiait devant les sauvages. Cette route tracée conduisait au triomphe des idées conservatrices dont les philosophes étaient les adversaires. Mais l'esprit de légèreté et d'insouciance, joint à de criminels ménagements, firent négliger la poursuite d'un système qui eût donné aux idées d'ordre la victoire, sans exclure une réforme sociale de laquelle nous attendions le sérieux, la force et la pureté qui nous manquaient depuis Louis XII, et qu'Henri IV lui-même n'avait pas su nous donner.

Dans ma conviction profonde, la tranquillité publique et la conservation du droit d'écrire librement, précieuse prérogative essentiellement liée à notre ordre social et à notre forme de gouvernement, exigent que le théâtre devienne le défenseur des idées de stabilité, puisque la presse s'est faite le ressort qui détermine le mouvement. Par cet antagonisme, l'ordre et la liberté seront garantis, et elles le seront par des pièces enjouées, par le rire des loges et du parterre. Ainsi, des plaisanteries et des jeux de scène suffiront pour désabuser la multitude.

Ah! pourquoi le Saint-Simonisme n'a-t-il pas été livré à la satire théâtrale? Le fouet vengeur de Thalie en aurait fait bonne et prompte justice. Et, par cet exemple, je crois expliquer le genre de services que la comédie peut rendre à la société.

« Désabusez-vous, me dira-t-on, jamais on ne pourra
« opposer entre eux les mouvements de l'opinion. Ils iront
« tous dans le même sens, et si la comédie redevenait,
« comme dans ses beaux jours, une puissance populaire, si
« Molière reprenait son enveloppe mortelle, séduit, nous
« n'en doutons pas, par la gloire difficile d'être le censeur
« d'un nouvel âge, il pourrait venger la société des vices et

« des ridicules du jour ; mais, en même temps, la tourbe
« des poètes comiques se refuserait à le suivre : elle viendrait
« renforcer ces démolisseurs actifs qui, semblables aux
« dieux d'Homère, sapent dans ses fondements la superbe
« Ilion. »

Hélas ! qui en doute ? Mais que faut-il à la société menacée ? un seul homme de génie pour défenseur. Souvent le bon sens du public suffit pour raffermir, à lui seul, l'ordre ébranlé. Que serait-ce si l'éclat des talents, si les effets de la scène, venaient fortifier le goût du bien et la haine du mal ?

Rappelons-nous comment, à la suite de la dernière révolution, le théâtre tout-à-coup fut envahi. On vit sur toutes nos scènes rugir les passions bouillonnantes. Dans la vue d'inspirer au peuple du dégoût, de l'horreur même pour les vaincus, on défigura le présent et le passé, on calomnia jusqu'aux vertus les plus pures. Le peuple eut un moment de vertige. Depuis, il s'est éloigné de ces saturnales scéniques, et la solitude, résultat du dégoût, peut-être même de l'horreur, a fait justice de ces tableaux.

Que ce mémorable exemple serve d'instruction. Qu'on y reconnaisse et la grande puissance attachée au théâtre et la preuve de l'éphémère empire des idées fausses, quand elles sont remuées et débattues, et surtout la pressante nécessité de convertir en instruments d'ordre et de paix ces moyens si puissants sur l'esprit des peuples, qu'un moment on crut à l'alliance entre une *incendiaire* et un *archevêque*.

Afin de rendre incontestable la puissance qui s'est tirée de tous les temps des représentations théâtrales, je rappellerai que, en 1781, année jugée fort paisible, Schiller fit paraître sa pièce des *Brigands*, et aussitôt les étudiants d'Allemagne prirent, dans quelques villes, la résolution

de se faire brigands, afin de mieux réformer la société. A Fribourg en Brisgau, on découvrit une conjuration des principaux jeunes gens de la ville, résolus de s'en aller dans les bois et de s'instituer *anges exterminateurs*.

Cette manie n'était-elle pas du domaine de la satire vive et gaie, c'est-à-dire de la bonne comédie? Et l'auteur de *Bertrand et Raton* n'aurait-il pas pu désabuser ces jeunes fous, comme il vient de désabuser les bons habitants de nos cités, en leur montrant cette autre folie qui les transforme en modernes Catilinas?

Vraiment, quelle carrière le XIXe siècle ouvre aux disciples de Thalie! Qu'ils aient la hardiesse et la persévérance d'y marcher, et les beaux jours de la comédie renaîtront. Agrandie dans sa sphère, appelée à inspirer la multitude dans ses sentiments, devant la guérir par le ridicule des fièvres politiques les plus malignes, destinée à amortir nos passions et à nous détromper de nos engouements et de nos préventions, la comédie moderne sera plus utile et plus vive que la comédie antique. Elle pourra joindre, à l'imitation d'Aristophane, cette science et cette régularité de Molière qui fait de chaque pièce une œuvre châtiée, avouée par le bon goût et écrite d'un style étincelant de verve et de vérité.

Envisagée sous ce point de vue, la tâche du poète comique doit, Messieurs, vous paraître toute consacrée à la défense des grands intérêts de l'ordre et de la morale. L'auteur n'est plus borné à démasquer l'hypocrite et à faire rougir l'avare. Pénétré de l'esprit de son siècle, il s'occupe constamment à en signaler les erreurs et à en corriger les vices; car ce n'est pas uniquement notre tour d'esprit et nos divers caractères que le poète comique doit avoir en vue, ce sont, en outre, les maladies intellectuelles de l'époque, les frénésies morales du moment.

Ne perdons pas de vue que, pour remplir une si noble

tâche, il faut au poète une indépendance complète, une liberté dans les idées et dans la position que rien n'égale.

Si, en effet, vous lui imposez le joug des opinions régnantes, si le pouvoir ou la multitude le subjuguent, il rampera, il flattera, et, dégradé qu'il sera, il ne pourra ni concevoir, ni remplir sa noble mission; ou bien, pressé par l'indigence, si on le voit craindre des disgrâces de cour, espérer des faveurs de ministre ou les dons corrupteurs des partis, en vérité, je vous le dis, cet homme n'achèvera pas sa carrière: au lieu de dominer en châtiant ses contemporains, il bénira ou maudira, tour à tour, les puissances victorieuses ou tombées.

Pour obtenir les fruits d'un talent si précieux, je n'hésiterais donc pas, si j'étais prince, à investir l'Académie française du droit de décerner au poète comique annonçant d'heureuses dispositions, un prix tel, qu'une vie tout entière y trouverait, à la fois, l'aisance et la liberté.

Avec un loisir si honorable, quel homme de lettres ne se sentirait grandi? Précepteur de sa nation, guide et interprète des gens de bien, l'auteur comique s'investirait lui-même d'une haute magistrature, et il n'en abdiquerait jamais les périls.

En effet, combien, dans cette carrière, d'ennemis à braver, de contradictions sans cesse renaissantes à surmonter, de partis actifs et souvent méchants à irriter et à confondre.

Mais en pourrait-il être arrêté? Sa vue ne serait-elle pas constamment attachée sur le laurier qui doit ceindre sa tête? Des hauteurs du génie on ne voit pas les hommes rappetissés par le vil refus qu'ils font de vous rendre justice, on n'entend pas les murmures d'une foule momentanément abusée par la rage du dénigrement. C'est un empyrée que le lieu habité par un homme supérieur. Là tout est paisible. Comme Archimède, le poète qui médite ne voit pas le

soldat et le glaive. On a beau contester son talent, noircir sa vie, le jour arrive où le théâtre est éclairé de mille feux, où les loges sont remplies, où on étouffe au parterre, où la pièce commence: c'est à peine si on respire. Néanmoins la gaîté bientôt s'empare de la salle, le rire y circule; il grossit, il se change en éclats; des tonnerres d'applaudissements se font entendre. Vite, vite une couronne pour ce triomphateur, et qu'on vienne ensuite s'effrayer pour le poète!

Non, l'immortalité l'attend: malheur à qui pourrait le plaindre d'avoir des détracteurs et des ennemis!

RAPPORT

Sur la troisième partie des Mémoires

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE DE LILLE;

PAR M. H. MARTIN DE VILLERS.

— Séance du 20 Février 1835. —

Messieurs,

Dans la troisième partie des Mémoires de la Société royale de Lille, on arrive à un ordre d'idées qui touche aux fondements mêmes de l'organisation des états.

Plusieurs matières, d'une haute importance, sont abordées dans ce volume.

Cette témérité des esprits dont j'ai parlé dans mon précédent rapport, et qui consiste à fouiller dans les profondeurs des sujets les plus épineux, se retrouve ici tout entière.

Alors qu'aucune considération d'ordre ou de morale n'arrête un grand nombre d'écrivains, que les principes, qui font la vie des peuples, ont été l'objet de tant d'attaques sérieuses ou d'amères dérisions, je surmonterai ma répugnance à entrer dans le dédale où se sont engagés quelques-uns des membres de la Société royale de Lille. Au milieu de la lutte des idées ouverte dans notre état social, la raison publique doit faire justice des doctrines dangereuses.

Fuir la discussion, c'est craindre la vérité, ou désespérer de son pouvoir.

Les premières questions qui se présentent à moi concernent la peine de mort et le suicide.

La question de la peine de mort est restée long-temps circonscrite dans les discussions des philosophes et des criminalistes. Des circonstances extraordinaires l'ont jetée tout-à-coup au sein d'une nation. L'isoler de ces circonstances, ce serait la présenter sous un faux aspect, ce serait celer, par une précaution timide et trompeuse, les causes qui l'ont rendue d'un intérêt plus général. Toutefois, je me renfermerai, à cet égard, dans les bornes les plus étroites, et je ne rapporterai que des faits qui dépendent déjà du domaine de l'histoire.

Vous vous le rappellerez, Messieurs, après une révolution inattendue et après l'élévation, parmi nous, d'un pouvoir nouveau, on répétait de toutes parts que la plus douce philantropie allait entrer dans la législation de l'état.

La peine de mort, surtout dans les délits politiques, devait être rayée de notre Code criminel, et la France allait jouir d'un bienfait inconnu de l'univers entier, depuis que la première tète d'homme tomba au nom de l'ordre social.

S'il est possible que la peine de mort disparaisse de nos lois, certes, cet adoucissement de la législation devrait s'appliquer d'abord aux délits politiques; car, dans les troubles civils, les hommes d'élite d'une nation marchent souvent les uns contre les autres, et souvent aussi la victoire et le droit ne sont pas sous la même bannière.

Mais les temps n'étaient pas mûrs pour l'examen d'un tel sujet. Les partis ont eu d'autres soins, et l'échafaud s'est toujours taché de sang.

De tant de bruit en faveur de l'humanité, il n'est sorti qu'un léger adoucissement dans les lois pénales et dans l'esprit des tribunaux, qui font, en général, une plus rare application de la peine capitale.

C'est sous l'empire de ces circonstances, que M. Legrand, membre de la Société royale de Lille, a écrit son ouvrage sur la justice militaire.

Les fragments de cet ouvrage, publiés dans les mémoires de la Société, offrent de l'intérêt.

M. Legrand ne partage pas les idées qui, à cette époque, semblaient dominer les esprits.

Il cherche à justifier la peine de mort, surtout dans les délits militaires, et il s'efforce d'établir le droit que la souveraineté d'un état possède de l'infliger à un membre gangrené et dangereux du corps social.

Mon but n'est pas, Messieurs, d'émettre une opinion arrêtée sur une telle matière; mais cette matière est trop grave, pour que je ne vous expose pas au moins les points principaux de la discussion.

On demande : de quel droit un homme peut-il ordonner que le sang d'un homme soit répandu? de quel droit un autre homme mettra-t-il à exécution cet ordre abominable? La vie vient de Dieu; Dieu seul a le pouvoir d'en disposer. Tuer son semblable, hors le cas d'une légitime défense de soi-même ou de la société dont on est membre, c'est enfreindre la loi la plus sainte de la nature, c'est l'abus monstrueux de la force, c'est le plus grand des crimes.

On passe ensuite à des considérations d'un ordre moins élevé. Après avoir soutenu que la peine de mort ne résulte pas d'un droit, qu'elle n'est, comme le dit Beccaria, « qu'une guerre déclarée à un citoyen par la nation qui juge « utile et nécessaire de le condamner à mort », on cherche à prouver que cette mort n'est ni utile, ni nécessaire.

Laissons parler ce même Beccaria, l'un des publicistes du 18e siècle qui a le plus approfondi cette question. « Dans un gouvernement libre et tranquille, dit-il, les « impressions doivent être plus fréquentes que fortes.

« La peine de mort n'est, pour le plus grand nombre, « qu'un spectacle, et pour les autres, qu'un objet de dédai- « gneuse pitié. Ces deux sentiments absorbent l'ame et n'y « laissent point pénétrer cette terreur salutaire que les lois « veulent inspirer exclusivement. Tel est, au contraire, l'effet « des peines modérées et continuelles, que ce sentiment « de terreur est précisément celui qui domine, parce qu'il « est unique. En fixant la rigueur des peines, le législateur « doit s'arrêter au point où ce sentiment de compassion « pourrait prévaloir dans l'ame des spectateurs, à qui le « supplice dont ils sont témoins paraîtrait alors plutôt « inventé contre eux que contre le condamné lui-même. »

L'opinion contraire est bien plus généralement adoptée. La plupart des philosophes anciens et modernes ont tenté d'éclaircir cette grande question, et d'établir le droit de vie et de mort de la souveraineté des états sur les citoyens.

Tous, en premier lieu, ont trouvé la peine de mort existante dans les gouvernements, comme un grand fait social consenti universellement et dans tous les âges du monde.

L'état de nature, disent les défenseurs de la peine de mort, ne convient pas à l'homme : il causerait la dégradation et la perte du genre humain.

Or la sociabilité tout entière serait compromise si, dans certains cas, il n'était pas permis de retrancher de la société l'homme qui l'attaque, soit dans son existence collective, soit dans l'existence de l'un, ou de plusieurs de ses membres.

Il y a donc là une grande nécessité sociale dont il faut subir les conséquences; et, de cette nécessité, on arrive au droit.

Le Deutéronome commande l'homicide comme punition du crime.

Plutarque, Platon, Lactance, Sénèque, le justifient.

Les pères de l'église les plus célèbres partagent la même opinion.

On lit dans Puffendorf (1) les lignes suivantes qui résument très bien, selon moi, les opinions émises le plus généralement à cet égard : « L'usage des peines tant afflic- « tives que pécuniaires, décernées par les tribunaux « humains contre ceux qui violent les lois purement posi- « tives, bien loin de renfermer quelque chose de contraire « à l'équité, est très nécessaire à la société ; car la « conservation du genre humain ayant demandé qu'on « abolît l'égalité et l'indépendance de nature par l'établis- « sement de la souveraineté, ce pouvoir serait fort inutile, « s'il n'était revêtu du droit, et armé des forces néces- « saires pour intimider les méchants D'ailleurs, comme « on a soin de publier et de notifier à tout le monde « ce que chacun doit faire ou ne pas faire et les peines qui « attendent les contrevenants, personne ne saurait s'en « prendre qu'à soi-même, lorsque, violant la loi de sa pure « volonté, il se rend sujet à la peine. » Et plus loin il ajoute : « Il y a une raison manifeste qui autorise à faire « mourir les meurtriers; c'est que, quand un homme est « assez méchant pour en tuer un autre de propos délibéré, « on ne saurait désormais se croire à couvert de ses insultes, « à moins qu'on ne lui ôte la vie comme il en a dépouillé « l'innocent. »

(1) *Droit de la Nature et des Gens.*

Si M. Legrand s'était renfermé dans le cercle de cette argumentation générale, s'il avait cherché seulement à prouver qu'une grave atteinte serait portée à l'ordre social par l'abolition de la peine de mort, je me serais borné à une simple analyse de son œuvre; mais j'y ai remarqué, pour justifier la peine de mort, une maxime déplorable sur le suicide.

En voulant réfuter Beccaria, il n'a pas craint de dire que « des esprits fort sages ne partagent pas son opinion « (celle de Beccaria) sur le suicide; qu'ils pensent, au « contraire, qu'aucune maxime raisonnable ne peut nous « enlever le droit de nous donner la mort, et que, consé- « quemment, nous avons pu remettre à la Société le droit « que nous avons sur nous-mêmes. »

Je vous demande pardon, Messieurs, si j'entre dans de telles discussions; mais le rapport que vous m'avez demandé m'y conduit malgré moi.

Je ne célerai pas que les philosophes de l'antiquité sont divisés sur cette question. A l'époque où ils ont écrit, l'influence du catholicisme n'avait pas encore attaqué les idées matérielles dont les sociétés étaient imbues.

Les stoïciens soutenaient que, dans bien des cas, on pouvait légitimement abréger ses jours.

Mais Pythagore et Platon avaient embrassé une opinion contraire. Le sentiment de Platon est rendu par Montaigne, en son style naïf et vrai, de la manière suivante : « Platon, « dit-il, en ses lois ordonne sépulture ignominieuse qui a » privé son plus proche et plus amy, savoir est soy-même, » de la vie et du cours des destinées, non contraint par des « jugements publics, ny par quelque triste et inévitable « accident de la fortune, ny par une honte insupportable, « mais par lacheté et faiblesse d'une âme craintive. »

Nonobstant ces divisions entre les philosophes, l'opinion

du monde éclairé flétrissait le suicide. Quelques grands exemples sortis de situations extraordinaires, n'ont rien changé aux idées générales qui existaient à cet égard.

Le christianisme, s'élevant à la morale la plus pure, traçant aux hommes une vie toute de devoirs; tendant à les fortifier contre les maux, les douleurs, les passions qui les assiègent; les plaçant dans une complète abnégation d'eux-mêmes au milieu de tous les événements; leur montrant, pour terme et pour récompense de la vertu, un avenir plein d'espérances au delà de la tombe, a dû condamner le suicide plus fortement encore que ne l'ont fait les philosophes du paganisme. Lactance et S. Augustin se sont servis les premiers de toute la puissance des idées chrétiennes contre ce dernier acte de désespoir. Un grand nombre d'hommes de talent et de conviction ont marché après eux dans cette voie.

Mais le philosophisme du XVIII[e] siècle, qui a remué tant de questions brûlantes, est venu prêter le secours de sa dialectique trompeuse aux malheureux qui veulent se débarrasser d'une vie qu'ils ne savent plus supporter.

Quelques-uns de nos nouveaux philosophes qui croyaient à l'immortalité de l'ame; d'autres, qui pensaient que l'homme est pure matière et que la mort l'anéantit en entier, se sont unis pour innocenter le suicide.

A cet infortuné qui médite son trépas, les premiers ont dit : Juge sainement ta position : la terre est un lieu où il ne t'est plus permis de faire aucun bien; tous les liens qui te rendaient la vie précieuse et utile sont rompus; tu es jeté hors de la société des hommes : eh bien! meurs si tu le veux. Partout, à chaque moment, tombent les victimes de la mort. Qu'est-ce qu'une victime de plus? Ton ame immortelle sera dégagée quelques jours plutôt de son enveloppe terrestre.

Les autres ont été plus avant. Ton bien, disent-ils, voilà

ta loi. Jeté dans le monde avec des sensations, des désirs, des volontés, suis ta pente. Si tu ambitionnes longue vie, calme et paisible, sois sobre de tout et attends les glaces de l'âge. Si ton cœur ardent te précipite dans le tumulte des passions, marche à ton gré; les lois de la société où le hasard t'a mis, et dont la légitimité ne nous est pas démontrée pleinement, voilà les seules barrières que tu ne saurais franchir. Hors de là, marche, marche à ton gré. Quand tu seras rassasié de tout, fatigué de tout, que les maux physiques ou les passions t'auront mis le désespoir au cœur, meurs si tu le veux. Tu n'es que matière: un peu plutôt, un peu plus tard, c'est égal.

Quand ces déplorables maximes désolent la société, qu'elles éveillent au fond de tant d'ames ardentes la funeste pensée du suicide, il ne faut jamais se lasser de les combattre.

Ah! dirais-je à cet insensé qui aiguise un poignard pour se l'enfoncer dans le sein: calme cette fureur impie qui t'arme contre toi-même. Tu n'as donc jamais levé les yeux au ciel pour en contempler l'admirable structure? Tu es donc resté insensible aux merveilles de l'univers? Regarde autour de toi: est-il rien qui n'occupe une place utile, qui ne soit partie nécessaire dans cette immense organisation du monde dont la moindre parcelle confond notre esprit? Le brin d'herbe, l'insecte le plus inaperçu ont leur destination incontestable; et toi, homme, la plus parfaite des créatures, tu n'aurais point la tienne, tu aurais été jeté sans but sur la terre! Si je te parlais de Dieu, tu ne m'écouterais pas, ou tu me regarderais avec un rire convulsif.... Mais au moins je puis te dire: Tu ne sais d'où tu viens; tu ne sais où tu vas, et, en face de ces beautés mystérieuses, de cet ordre universel dont tu ne peux nier l'existence, tu oses soutenir que tu t'appartiens. Non, tu appartiens à cet ordre incompréhensible qu'il t'est donné

seulement d'apercevoir ; fuis-en les lois, ou tu es coupable.

Pourquoi veux-tu mourir?... Ton ame est bouleversée par des peines morales, il n'est plus rien autour de toi qui soit en harmonie avec ton être... mais, je te le demande, cette dernière borne de la vie où tu te crois arrivé, n'est-ce point par l'empire que tu as laissé prendre à tes passions que tu y touches? Reprends tes sens. Ces vives émotions de l'ame dont tu te prévaux, seront bientôt attiédies. La nature, qui veut que l'homme vive, les a faites passagères. Attends un jour, deux jours seulement : déjà le cours de tes pensées ne sera plus le même ; les sentiments éteints dans ton cœur se ranimeront.

Et cette Société dont tu es membre, as-tu le droit de t'en séparer?

Et tes obligations de citoyen, as-tu le droit de t'en affranchir?

Et l'avenir qui t'est réservé, si tu romps violemment la trame de tes jours, le connais-tu?

Car c'est en vain que tu cherches à t'aveugler : dans le sublime ouvrage du monde, la main de l'ouvrier est partout apparente. Ne peut-elle s'appesantir sur toi?

Au milieu de tes égarements, tes jours se sont consumés inutiles aux autres hommes, déplorables pour toi-même. Pense au bien que tu devais faire et que tu n'a pas fait. Lâche déserteur de la vie, reviens suivre ta destinée.

Et toi, jeune fille, dont le cœur est brisé, tu cours éperdue. Ta poitrine haletante, tes yeux sans larmes, tes membres tremblants, attestent le désordre de ton ame. Écoute, jeune fille, tu es sensible... une larme peut te sauver. Pleure, pleure, avant de t'approcher du réchaud fatal qui doit t'endormir du sommeil de la mort.

Songe à ton père dont tu es l'orgueil, songe à ta mère qui t'a entourée de son amour et de ses soins, et que tu vas désespérer. Songe à ces jours d'innocence passés au

milieu de tes compagnes chéries... Je te vois tressaillir : la rougeur est sur ton front... es-tu victime d'un instant d'égarement ? crains-tu la honte, le déshonneur ? Eh bien! prie, prie, jeune fille : la prière te rendra l'espérance. S'il te faut fuir le monde où tu serais déchue de ta place, il est encore de ces asiles ouverts aux ames souffrantes qui t'offrent un refuge dans ton désespoir. Là se dérouleront, chaque jour, devant toi, des maux mille fois plus cuisants que ceux qui te font chercher la mort, et tes soins pieux et tendres adouciront les douleurs de ces mourants confiés à ton zèle épuré.

Messieurs, en m'efforçant de combattre la déplorable manie du suicide, j'ai long-temps abandonné l'ouvrage de M. Legrand. Je me hâte d'y revenir.

Cet auteur, qui cherche à prouver la nécessité de la peine de mort, à établir le droit que les chefs des états ont de l'introduire dans la législation, prend, ce me semble, un soin superflu.

Dans ces temps de dissentions où tant de haines sont allumées, soyons sobres de raisons en faveur de la peine de mort, et que le mouvement de l'opinion du pays paralyse de criminels desseins.

Combien de publicistes, de magistrats, ont soutenu que la torture et la confiscation devaient subsister dans nos lois, sous peine de mettre l'ordre social en danger.

La torture, dont les douleurs atroces dégradaient quelquefois l'homme, à ce point que, pour y échapper, l'innocent descendait jusqu'à se couvrir du manteau du crime ; la confiscation, qui éveillait tant de cupidités et qui a été la cause de tant d'arrêts sanguinaires, ont disparu de notre législation, et la société n'en souffre pas.

C'est justice de dire, Messieurs, que ces immenses bienfaits donnés aux hommes proviennent de deux de ces

princes si calomniés, de la branche ainée des Bourbons: Louis XVI a aboli la torture, et Louis XVIII, la confiscation.

L'abolition de la confiscation surtout arrêtera bien du sang : on tue moins les hommes, lorsque, après le meurtre, on ne saurait les dépouiller.

En présence de deux actes mémorables qui ont affranchi la justice criminelle d'une partie de ses cruautés, laissons au moins l'espérance à ceux qui demandent qu'un troisième vienne couronner l'œuvre.

Jean La Fontaine.

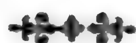

Les yeux fixés sur un portrait
Du fabuliste de Phrygie,
Jean La Fontaine un jour, au printemps de sa vie,
Forma cet étrange souhait :
— D'Ésope, ô Dieu des vers, que n'ai-je le génie!
Dussé-je être aussi contrefait,
Aussi bossu par devant, par derrière,
Que de la fable était le père! —
Soudain parut un Dieu, de rayons couronné,
Qui sourit au jeune homme à ses pieds prosterné :
— Jean, lui dit Apollon, je t'aime,
Je te protègerai : mes faveurs iront même
Beaucoup au-delà de tes vœux ;
Car je prétends que sous mes yeux,
Du peuple imitateur renversant la bannière,
Bien loin de toi dans la carrière
Tu laisses de Xantus l'esclave ingénieux.
Oui, La Fontaine auprès d'Ésope
Sera ce qu'est le cèdre à côté de l'hysope.

Bien plus, dans l'apologue à jamais sans égal,
Pour les siècles futurs tu seras un prodige.
Tu parais en douter!.... Tu le seras, te dis-je,
Sans être pour cela laid, bossu, ni bancal.

Mais, comme il faut toujours expier le génie
Par quelque ridicule ou par quelque travers,
De dissiper ton bien tu feras la folie.......
Et mettras tes bas à l'envers.

Le Filleul des Guerrots.

La Femme et le Serin.

FABLE.

Une femme avait hérité
D'un jeune et beau serin, pour ses talens cité.
La Parque lui ravit un jour son aimable hôte :
Comment eût-il vécu?.... l'eau limpide et le grain
Las! trop souvent lui faisaient faute.
Le pauvret mourut donc de faim :
L'insouciance de la dame
Lui valut cette triste fin.....
Or, voyez quel dédale est le cœur d'une femme!
Vivant, le malheureux serin
Relégué dans sa cage au plafond suspendue,
Pour plaire à sa maîtresse et la désennuyer,
En vain sur tous les tons exerçait son gosier;
C'était, dis-je, peine perdue:
Pas un mot, un regard pour le beau prisonnier.

Mort (vous allez penser peut-être que je raille),
La voilà qui lui fait les plus touchants adieux,
Qui recueille en pleurant ses restes précieux,
Et qui, finalement, veille à ce qu'on l'empaille
Pour l'avoir toujours sous les yeux.

La chose n'est pas sans exemple :
Moi, qui vous raconte ceci,
Je connais d'un défunt mari
Un portrait que souvent la veuve en pleurs contemple;
Un fidèle portrait, bien tendrement chéri.....
Dont, par mainte boutade et par mainte querelle,
Tous les jours que Dieu fit, on vexa le modèle.

Le Filleul des Guerrots.

PRIX PROPOSÉS

POUR 1836.

Programme.

L'Académie Royale de Rouen propose, pour le concours de 1836 :

1° *Une Notice historique et critique très détaillée sur* JEAN JOUVENET *et ses ouvrages*.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de trois cents francs.

2° *Un poème sur* BOÏELDIEU *et les honneurs rendus à ce célèbre compositeur, par Rouen, sa ville natale.*

La pièce devra avoir, au moins, cent cinquante vers, et le prix sera celui qui a déjà été offert en 1835. Il consistera en un écrin contenant trois épreuves de la médaille frappée en 1826, telles que les reçut Boïeldieu lui-même des mains du maire de Rouen, c'est-à-dire une en or, une en argent et une dernière en bronze. Les armes de la ville seront remplacées par le nom du lauréat et par le millésime mis au milieu de deux palmes.

Les notices et les poèmes devront être adressés, *francs de port*, avant le 1er juin 1836, terme de rigueur, à M. *Emmanuel Gaillard*, secrétaire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, rue Potart, n° 1.

C'est à cette demeure que pourra être demandé le récit intitulé : *Cérémonie funèbre pour l'inhumation du cœur de Boïeldieu*, ouvrage de M. le vicomte Walsh, connu pour son talent descriptif. On pourra se le procurer également chez M. Lance, libraire, rue du Bouloi, 7, à Paris.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage, tant pour les Sciences que pour les Lettres, devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire donne avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la Séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN.

Pour l'Année 1835 — 1836.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1835—1836.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Deville, *Président.*
M. Gors, *Vice-Président.*
M. Des Alleurs, D.-M., *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*
M. Gaillard (Emmanuel), *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. Hellis, D.-M., *Trésorier.*

Années de réception.	ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.	Années d'admission à la Vétérance.
1808.	Lezurier de la Martel (le baron Louis-Geneviève) O ✻, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine.	1823.
1775.	Descamps (Jean-Baptiste), Conservateur honoraire du Musée de Rouen, membre de l'Académie des Arcades de Rome, *rue Beauvoisine*, n° 31.	1824.

1819. RIBARD (Prosper) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue de la Vicomté*, n° 34. 1828.

1805. PERIAUX (Pierre), ancien Imprimeur du Roi, membre de l'Académie de Caen, et des Sociétés d'agriculture et de commerce de Rouen et de Caen, *boul. Beauvoisine*, n° 74. 1830.

MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), ancien Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Rouen, Doct. ès-sciences, officier de l'Université, Inspecteur honoraire de l'Académie d'Amiens, à Paris, *rue de la Madeleine*, n° 39.

1816. LEVIEUX (Jean-Baptiste-Pierre), Commissaire du Roi près la Monnaie de Rouen, *à l'Hôtel de la Monnaie*, *rue Herbière*, n° 17 *bis*. 1831.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROŸ, Archevêque de Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal.*

1830. TESTE (le baron François-Etienne) G O ✻, Lieutenant-Général, commandant la 14e division militaire.

DUPONT-DELPORTE (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine) O. ✻, Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine-Inférieure, *en l'hôtel de la Préfecture.*

BARBET (Henri) ✻, Maire de Rouen, Membre de la Chambre des Députés, *boulev. Cauchoise*, n° 51.

1833. EUDE (Jean-François) O ✻, premier Président de la Cour Royale, *rue des Champs-Maillets*, n° 22.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de la Société de médecine de Paris, *rue de la Seille*, n° 4.

LETELLIER (François-Germain), Docteur ès-lettres, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *rue de Sotteville*, n° 7, *faubourg St-Sever.*

1804. **Bignon** (Nicolas), Docteur ès-lettres, ancien professeur émérite de rhétorique au Collége royal de Rouen et à la faculté des lettres, officier de l'Université de France, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et Arts, *rue du Vieux-Palais*, n° 30.

1808. **Dubuc** (Guillaume) l'aîné, Chimiste, ancien Pharmacien à Rouen, membre de la Commission sanitaire de la ville de Rouen, de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., etc., *rue Percière*, n° 20.

1809. **Duputel** (Pierre), *rue Bourg-l'Abbé*, n° 30.

Leprevost (Thomas-Placide), Médecin vétérinaire départemental, *rue Saint-Laurent*, n° 3.

1817. **Adam** (le baron André-Nicolas-François) ✱, Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen*, n° 23.

Du Rouzeau (Pierre-Denis) ✱, chevalier de l'ordre de l'Eperon d'or de Rome, Conseiller à la Cour royale, *place Saint-Eloi*, n° 6.

1818. **Blanche** (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✱, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue*, *vis-à-vis l'Hospice général.*

1819. **Destigny** (Pierre-Daniel), Adjoint à M. le Maire de Rouen, *rue Longue*, n° 14, *faubourg Beauvoisine.*

1820. **Hellis** (Eugène-Clément) fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine*, *enclave de l'Hôtel-Dieu.*

Martainville (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✱, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.

1822. **De la Quérière** (Eustache), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24.

Lévy (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique; Membre des Académies de Dijon, Bordeaux et Metz; des Sociétés académiques de Strasbourg, Nantes et Lille; Chef d'institution, *rue Saint-Patrice*, n° 36.

Des Alleurs (Charles-Alphonse-Auguste), D.-M., Médecin

adjoint de l'Hôtel-Dieu, professeur de pathologie générale à l'Ecole de Médecine de Rouen, membre du Jury médical, secrétaire du Comité central de vaccine, etc., *rue de l'Écureuil*, nº 19.

1824. Gossier (l'abbé Joseph-François), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, nº 1.

Prévost (Nicolas-Joseph), Pépiniériste, au Bois-Guillaume. (A Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, nº 65.)

Dubreuil (Guillaume), Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes.*

Langlois (Eustache-Hyacinthe) ✱, du Pont-de-l'Arche, Peintre, Directeur de l'École municipale de dessin, membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue Poussin*, *enclave Sainte-Marie.*

1825 Ballin (Amand-Gabriel), secrétaire des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure; Inspecteur honoraire de l'Association normande, pour la Seine-Inférieure; membre de la Société havraise d'études diverses; Chef de la division du secrétariat général à la Préfecture, *rue de Crosne*, nº 14.

1827. Morin (Bon-Etienne), Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, de la Société de chimie médicale de Paris, de la Société linnéenne et des Sciences physiques et chimiques de la même ville; de la Société académique de Nantes, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Bouvreuil*, nº 27.

Deville (Achille) ✱, membre des Sociétés des antiquaires d'Écosse et de Normandie, des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure, et de la Société d'émulation de Rouen; Directeur du Musée départemental d'Antiquités, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour la recherche des Monuments inédits relatifs à l'histoire de France, Receveur des contributions directes, *rue du Guay-Trouin*, nº 6.

1828. VINGTRINIER (Arthus-Barthelemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, nº 33.

PIMONT (Pierre-Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, nº 28.

1829. FLOQUET (Pierre-Amable) fils, Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, *enclave de la Cour royale*, *rue St.-Lô*.

GIRARDIN (Jean-Pierre), Professeur de chimie industrielle de l'École municipale de Rouen; président de la Société d'émulation, archiviste de la Société centrale d'agriculture du département; membre honoraire de la Société libre du commerce et de l'industrie de Rouen, du Conseil central de salubrité et de la Commission sanitaire de Rouen; membre titulaire de la Société géologique de France, de la Société des antiquités et de la Société linnéenne de Normandie; inspecteur divisionnaire de l'Association normande, pour la Seine-Inférieure; correspondant des Sociétés ou Académies de Bordeaux, d'histoire naturelle, de pharmacie, de physique et de chimie de Paris, industrielle de Mulhausen, polymatique du Morbihan, de Blois, de Nancy, de Lille, de Clermont-Ferrand, de Seine-et-Oise, de l'Eure, de Caen, etc., *rue du Duc-de-Chartres*, nº 12.

1830. POUCHET (Félix-Archimède), D.-M., professeur d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, nº 200.

1831. MAGNIER (Louis-Eléonore), Docteur ès-lettres, officier de l'Université, Professeur de rhétorique au Collége royal, *boulevard Bouvreuil*, nº 6.

PAUMIER (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, nº 16 bis.

1832. COURANT ✻, Ingénieur des ponts-et-chaussées, *rue de l'École*, nº 14 bis.

GAILLARD (Pierre-Emmanuel), Secrétaire de correspondance de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, Secrétaire de la Commission centrale de statis-

tique départementale; membre de la Commission des antiquités, de la Société royale des Antiquaires de France, de l'histoire de France, de l'Institut historique, des Antiquaires de Normandie, de l'Académie ébroïcienne, de la Société havraise d'études diverses, des Sociétés académiques de Falaise et de Cherbourg, des Antiquaires de la Morinie et de la Conservation des monuments historiques de France, *rue Potard*, n° 1.

1832. De Stabenrath (Charles), Juge d'instruction, *rue de Lenôtre*, n° 18.

1833. De Caze (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne*, n° 15.

1834. Grégoire (Henri-Charles-Martin), Architecte des bâtiments civils, *rue de Racine*, n° 6.

Bergasse (Alphonse) ✻, Avocat, ancien Procureur général, *rue de l'École*, n° 44.

Verdière (Louis-Taurin) ✻, Conseiller à la Cour royale, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 8.

Martin de Villers (Henri-Louis) ✻, président de la Société philharmonique de Rouen, *rue de la Seille*, n° 7.

Bach (Jacques-Henri), licencié ès-lettres, Professeur de philosophie au Collége royal de Rouen, *rue du Petit-Maulevrier*, n° 22.

Chéruel (Pierre-Adolphe), licencié ès-lettres, Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *rue du Faubourg-Martainville*, n° 25.

1835. Gors (Laurent), licencié ès-lettres, Professeur de mathématiques élémentaires au Collège royal de Rouen, *rue de la Seille*, n° 10.

Person (Charles-Cléophas), Docteur ès-sciences, Professeur de physique au Collège royal de Rouen, *rue du Cordier*, n° 34.

Paillart, avocat général, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 6.

Garneray (Ambroise-Louis), peintre de marine, directeur du Musée de peinture de la ville de Rouen, *au Musée*.

ACADEMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1777. **Toustain de Richebourg** (le colonel vicomte Charles-Gaspard), à St-Martin-du-Manoir, près Montivilliers.

1788. **Desgenettes** (le baron) C ✻, Médecin, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue de Lille*, n° 78.

1789. **Monnet**, ancien Inspecteur des mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

Tessier (le chevalier Henri-Alexandre) ✻, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, de la Société centrale d'agriculture, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

1803. **Guersent** ✻, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.

Mollevault (C.-L.), membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 99, *faubourg Saint-Germain.*

1804. **Degland** (J.-V.), D.-M., Professeur d'histoire naturelle, à Rennes (Ille-et-Villaine).

Demadières (le baron Pierre-Prosper) ✻, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 40.

1805. **Boucher**, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville.

1806. **De Gerando** (le baron) C ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 52 *bis.*

Delabouisse, Homme de lettres, à Paris.

Boïeldieu (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Croisy-la-Haye.*

1808. **Serain**, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

Lair ✻ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture et de commerce, etc., à Caen, *Pont-Saint-Jacques.*

Delancy ✻, à Paris, *rue Duphot*, n° 14.

1809. **Francœur** O ✻, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, *rue de Las-Cases*, n° 8.

1809. HERNANDEZ ✻, Professeur à l'Ecole de médecine de la Marine, etc., à Toulon (Var).

1810. ROSNAY DE VILLERS (André-Marie-Memmie), à Nevers (Nièvre).

DUBUISSON (J.-B.-Remi-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, nº 10, *faubourg Poissonnière*.

DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel*, nº 3.

DENIS (Jean-Pierre-Auguste), D.-M., à Argentan, département de l'Orne.

DELARUE, Pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, médecine et arts, à Evreux.

SESMAISONS (le comte Donatien de) C ✻, Pair de France, à Flamanville, près les Pieux (Manche).

SAISSY, Docteur-Médecin, à Lyon.

BALME, Docteur-Médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, secrétaire de la Société de médecine, à Lyon.

1811. LEPRIOL (l'abbé), ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris.

LE SAUVAGE, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, professeur de médecine, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen. (Calvados.)

LAFISSE (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, nº 9.

BOULLAY (Pierre-François-Guillaume) O ✻, Docteur de la Faculté des sciences, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, Pharmacien, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre*, nº 17.

BRIQUET (B.-A.), ancien Professeur de belles-lettres, à Niort (Deux-Sèvres).

1813. LAMANDÉ (Mandé-Corneille) ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue du Regard*, nº 1, *faubourg Saint-Germain*.

1813. Gois fils (E.), Statuaire, à Paris, *au Palais des Arts.*

1814. Tarbé des Sablons (Sébastien-André) ✻, ancien Chef de division au Ministère du commerce, à Paris, *rue du Grand-Chantier*, n° 12.

Pécheux (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*. n° 7.

Masson de Saint-Amand ✻, Maître des Requêtes honoraire, ancien Préfet du département de l'Eure, à Paris, *rue de Bellechasse*, n° 15.

Percelat ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

Fabre (Jean-Antoine), correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut et de diverses Académies, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. Boin O ✻, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.

Loiseleur Deslongchamps (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, et de la Société royale et centrale d'agriculture à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.

Dutrochet (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Braque*, n° 4.

1817. Patin, maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, Professeur à la faculté des lettres de Paris, *rue Cassette*, n° 15.

Mérat (François-Victor) ✻, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 17 bis.

Hurtrel d'Arboval (Louis-Henri-Joseph), correspondant de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Moreau de Jonnès (Alexandre) O ✻, Chef d'escadron d'État-Major, membre du Conseil supérieur de santé du royaume, archiviste du Ministère du commerce, chargé des travaux de la statistique générale de la France, corres-

pondant de l'Académie royale des sciences de l'Institut, à Paris, *rue de l'Université*, n° 72.

1818. De Gournay, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue Gémare*, n° 18.

Pattu, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

Botta (Charles), ancien Recteur de l'Académie de Rouen, Homme de lettres, à Paris, *rue de Verneuil*, n° 30.

De Kergariou (le comte) O ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.

Alissan de Chazet (le chevalier) O ✻, Homme de lettres, à Paris, *rue de Clichy*, n° 48.

De Montault (le marquis) ✻, à Nointot, près Bolbec. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, n° 10.)

Eudes de Mirville (le marquis), ancien maréchal de Caen, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

1819. Boucharlat, membre de la Société philotechnique, à Paris, *rue de Savoie*, n° 9, *près du quai de la Vallée*.

Malouet (le baron) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve-des-Mathurins*, n° 20.

Depaulis (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris, *rue Furstenberg*, n° 8 ter.

Gaillon (Benjamin), Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

1821. Berthier (P.) ✻, Ingénieur en chef des mines, Professeur de chimie à l'Ecole royale des mines, membre de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.

Jamet (l'abbé Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

1822. Chaubry ✻, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n° 44.

1823. LABOUDERIE (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.

LEMONNIER (Hippolyte), Homme de lettres, membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, *rue des Poitevins*, n° 11, *faubourg Saint-Germain*.

DE MOLÉON ✱, Ingénieur, à Paris, *rue Neuve-des-Capucins*, n° 13 *bis*.

THIÉBAUT DE BERNEAUD, Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 28, *faubourg St-Germain*.

BEUGNOT (le vicomte Arthur) ✱, Avocat, membre de l'Institut, à Paris, *rue du Faubourg-St-Honoré*, n° 119.

1824. SOLLICOFFRE (Louis-Henri-Joseph) ✱, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 90.

ESTANCELIN ✱, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, officier de l'Université, adjoint du maire de Moissac, près Murat (Cantal).

MALLET (Charles) ✱, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue Taranne*, n° 27.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis) ✱, D.-M.-P., membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.

MONFALCON, D.-M., à Lyon.

BOURGEOIS (Ch.es) ✱, Peintre de portraits, à Paris, *quai Malaquais*, n° 3.

JANVIER (Antide) ✱, Horloger ordinaire du Roi, à Paris, *Palais de l'Institut* (Pavillon de l'Ouest).

DE LA QUESNERIE, correspondant des Sociétés d'émulation et d'agriculture de Rouen, de la Société centrale d'agriculture de Paris, etc., à St-André-sur-Cailly.

1825. DESCHAMPS, Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 39.

1825. Salgues, D.-M. en exercice au Grand-Hôpital, secrétaire du Conseil central sanitaire du dépt, à Dijon (Côte-d'Or).

Boullenger (le baron) O. ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, nº 12.

D'Anglemont (Edouard), à Paris, *rue de Savoie*, nº 24.

Desmarest (Anselme-Gaëtan), Professeur de zoologie à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, etc., à Paris, *rue St-Jacques*, nº 161.

Julia de Fontenelle, D.-M., Professeur de chimie, à Paris, *rue Saint-André-des-Arts*, nº 58.

Civiale ✻, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, nº 23.

Feret aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe. Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Payen (Anselme) ✻, Manufacturier, Professeur de chimie à l'école centrale, membre des Sociétés philomatique, royale d'agriculture et d'encouragement de Paris, de la Société royale d'Edimbourg, etc., à Paris, *rue Favart*, nº 8.

Blanchard (François-Gabriel-Ursin, comte de la Musse), ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, ancien membre de la Société des belles-lettres qui siégeait au Louvre, l'un des fondateurs de la Société royale académique des sciences et des arts de la Loire-Inférieure, etc., à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Villaine).

1826. Moreau (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, nº 24.

Montémont (Albert), Homme de lettres, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, nº 27.

Ladevèze, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

Savin (L.), D.-M., à Montmorillon (Vienne).

Lenormand, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-St-André*, nº 11.

1827. **Germain** (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.

Hugo (Victor) ✱, Homme de lettres, à Paris, *place Royale*, nº 6.

Blosseville (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg (Eure.)

Blosseville (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu.*

Desmazières (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; (chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, nº 44, à Lille (Nord).

Malo (Charles), Homme de lettres, Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, nº 20.

1828. **Vanssay** (le baron Charles-Achille de) C. ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe).

Court, Peintre, à Paris, *rue de Breda*, nº 5.

Virey (Julien-Joseph) ✱, D.-M.-P., membre de la chambre des députés (H-Marne), de l'Académie royale de médecine et de celle des curieux de la nature, etc., à Paris, *rue Soufflot*, nº 1, *près le Panthéon.*

Maillet-Lacoste (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

Lautard (le chevalier J.-B.), D.-M, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Dupias, Homme de lettres, à Paris. *rue de la Calende*, nº 1.

Spencer Smith (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, etc., de Londres, de la Société royale des Antiquaires de France, de la Société asiatique de Paris et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue des Chanoines*, nº 3.

1828. MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✱, Membre de la Société royale et centr. d'agric., etc., à Paris, *rue Duphot*, n° 8.

MORIN (Pierre-Etienne) ✱, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).

1829. COTTEREAU (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris, médecin du Bureau de charité du 5e arrondissement et du 2e dispensaire de la Société philanthropique, à Paris, *rue Marie-Stuart*, n° 6.

FÉE ✱, Chimiste, Professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, n° 13, à Evreux (Eure).

GUTTINGUER (Ulric), Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). A Rouen, *rue de Fontenelle*, n° 35.

CAZALIS, Professeur de physique au Collége royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 22.

SCHWILGUÉ, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation à la Direction générale des ponts-et-chaussées, à Paris.

BÉGIN, D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

BERGER DE XIVREY (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 14 (*faubourg St-Germain*).

CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, n° 16.

PASSY (Antoine) O ✱, Préfet de l'Eure, à Evreux.

SOYER-WILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire en chef et conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de la ville, à Nancy (Meurthe).

1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, n° 46.

BARRÉ DE JALLAIS, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval* (Maine-et-Loire).

HOUEL (Charles-Juste), ancien président de l'Académie et

de la Société d'émulation de Rouen, membre des commissions des antiquités de la Seine-Inférieure et de l'Eure, de la Société des antiquaires de Normandie, etc., président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

1830. MURAT (le comte de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Enval, près Vayre (Puy-de-Dôme).

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (le comte de) G O ✻, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray (Vienne). — (A Rouen, *rue Porte-aux-Rats*, n° 13, chez Mme de Bracquemont).

LEFILLEUL DES GUERROTS, écuyer, chevr de l'Eperon d'or de Rome, membre correspondant de l'Institut historique, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Longueville, arrond. de Dieppe.

1831. LE TELLIER ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, n° 1.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✻, Directeur des douanes, Président de la Société royale d'émulation d'Abbeville (Somme)

1832. SINNER (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

BOULLENGER DE BOIS-FRÉMONT, Peintre d'histoire, à Paris, *rue du Rocher*, n° 34.

TANCHOU, D.-Médecin, à Paris, *rue d'Amboise*, n° 7.

FORTIN, D.-M. à Evreux (Eure).

DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Membre du comité historique près le ministère de l'Instruction publique, de la Société royale des antiquaires de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✻, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre du Comité central de Varsovie, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *cité Bergère*, n° 2.

LE FLAGUAIS (Alphonse), Homme de lettres, associé-corres-

pondant de l'Académie royale de Caen, *rue des Jacobins*, nº 10, à Caen (Calvados).

1832. Lepasquier (Auguste) ✻, Intendant civil d'Alger.

Lejeune (Auguste), Architecte, à Paris, *rue des Petits-Hôtels*, nº 14, *faubourg Poissonnière*; à Rouen, *place St.-Amand*, nº 19.

Thil ✻, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

Laurens (Jean-Anatole), Chef de la première division à la Préfecture, Secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, membre des Académies de Besançon et de Dijon, membre de la Société d'émulation du Jura, de la Société de statistique de Marseille et de la Société polytechnique de Paris, correspondant du Ministère de l'intérieur pour recherche et la conservation des monuments antiques, à Besançon (Doubs).

Boutigny (Pierre-Hippolyte), Membre correspondant de la Société de chimie-médicale de Paris, de la Société royale de médecine de Bordeaux, pharmacien à Evreux (Eure).

Rigollot (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Ladoucette (le baron de) ✻, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

Malle (P.-N.-Fr.) Docteur en chirurgie, Professeur agrégé à la faculté de médecine, Professeur d'anatomie et de pathologie interne, chirurgien aide-major, chef de travaux anatomiques de l'Hôpital d'instruction de Strasbourg, membre de l'Académie des sciences, agriculture et arts de la même ville et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Pingeon, D.-M., secrétaire de l'Académie des sciences et de la Société de médecine de Dijon, correspondant du cercle médical de Paris, de l'Académie royale de médecine, de la Société royale de médecine de Bordeaux, de la

Société de médecine de Lyon et de la Société d'émulation du Jura, à Dijon (Côte-d'Or), *place St.-Jean*, 5.

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

BOUGRON, statuaire, à Paris, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, 154.

DUCHESNE (Edouard-Adolphe), D.-M., à Paris, *rue de Tournon*, 2, *faub. St-Germain*.

JULLIEN (Marc-Antoine) ✠, Homme de lettres, *rue du Rocher*, 23, à Paris.

ASSELIN (Augustin) ✠, antiquaire, à Cherbourg (Manche).

CASTILHO (Antonio-Feliciano de), Poète portugais, à Paris.

CAREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey*.

BREVIÈRE (L.-H.), Graveur de l'imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Paris, *rue des Quatre-Fils*, n° 9.

1835. MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-St-Honoré*, n° 58. (Anc. résid. 1824.)

LE PREVOST (Auguste) ✠, Membre de la Chambre des Députés, Membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres; Membre des Sociétés des antiquaires de France, d'Ecosse et de Normandie; de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, de la Société géologique de France, de la Société linéenne de Normandie; Correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture; des Sociétés d'agriculture de Rouen, Evreux et Caen, et de la Société d'émulation d'Abbeville, à Paris, *rue Jacob*, *hôtel Jacob*, *faubourg Saint-Germain*. (Anc. résid. 1813.)

FÔVILLE, D-M., à Toulouse (Haute-Garonne). (Anc. résid. 1830)

BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) ✠, Peintre, à Paris, *rue de Furstemberg*, n° 8 *bis*; à Rouen, chez M. Walter, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 55 *ter*.

LAMBERT (Edouard), Conservateur de la bibliothèque de Bayeux (Calvados).

MURET (Théodore), avocat et homme de lettres, *rue de la Victoire*, 10.

Pesche (J.-R.), Chef de division à la Préfecture de la Sarthe, membre de la Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans, Correspondant de la Société royale des antiquaires de France et de Normandie, des Sociétés linnéennes de Paris et de Normandie, de médecine de la Sarthe et de pharmacie de Paris, au Mans (Sarthe).

Bard (Joseph) ✻, de la Côte-d'Or, Chevalier de l'ordre royal américain d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, Inspecteur au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et de l'Isère; secrétaire pour l'arrondissement de Beaune de la Commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or; membre du Comité des travaux historiques au ministère de l'Instruction publique, membre de la Société royale des antiquaires de France, de celle des antiquaires de Normandie, de la plupart des Sociétés savantes de la France et de la Société de la Paix de Genève, à Chorey, près de Beaune (Côte-d'Or); à Lyon, au *Palais-des-Arts*, et à Paris, *rue Croix des Petits-Champs*, 22.

Chesnon, Principal du Collège de Bayeux (Calvados).

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. **Demoll**, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

Geffroy, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

Engelstoft, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire, à l'Université de Copenhague (Danemarck).

1809. **Lamoureux** (Justin), à Bruxelles (Belgique).

1812. **Vogel**, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. **Campbell**, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. **Kirckhoff** (le chevalier Joseph-Romain-Louis de

KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, Vice-Président de la Société royale des sciences d'Anvers, et membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).

DIBDIN (le R. Th. Frognall), Antiquaire, à Londres (Angleterre).

1821. VÈNE ✻, Capitaine de génie, au Sénégal.

1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

1825. VINCENZO DE ABBATE (le comte), Antiquaire, à Alba (Piémont).

1827. DELUC (Jean-André), Professeur de Géologie, à Genève (Suisse).

1828. BRUNEL ✻, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).

1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck), *rue du Prince-Royal*, n° 40.

1833. SAUTELET (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, à Cologne (Prusse), *Perlen Pfhull.*

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1835. FILIPPIS (Pierre de), Médecin à Naples.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Emulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).

— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts (Pas-de-Calais).

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départem[t] de l'Ain.

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Philharmonique.

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).

— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

— Académie Ébroïcienne.

Falaise. Société d'agriculture.

Havre. Société havraise d'études diverses.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).
— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.
— Société de Médecine.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).

Mans (Le). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).

Marseille. Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-R).

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.

Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).

Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).
— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie royale du Gard.

Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.

Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).

Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, nº 2.
— INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations.*
— Académie royale des Sciences.
— Académie Française.
— — Historique, *rue des Saints-Pères*, nº 14.
— Société d'Economie domestique et industrielle, *rue Taranne*, nº 12.
— Société Entomologique de France, *rue d'Anjou-Dauphine*, nº 6.
— Société de Géographie, *rue de l'Université*, nº 23.
— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, nº 12.
— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)
— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, nº 42.

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société Géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.

— Société libre des Beaux-Arts, *rue Saintonge*, n° 19.

— Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences naturelles de France, *rue du Vieux-Colombier*, n° 26.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faub. St-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine.*

— Société Phrénologique, *rue de l'Université*, n° 25.

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).

Rouen. Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Société pour l'encouragement de l'Instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure.

Saint-Etienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire).

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

Liége. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Nota. Vingt-un exemplaires du Précis seront en outre distribués ainsi qu'il suit : A M. Frère, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. — R. des Lettres, p. 318.) A M. Lance, Libraire à Paris, et aux trois principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831 — R. des L., p. 2.) A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. — R. des L., p. 28.) Aux Bibliothèques de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. — Reg. des Délib., p. 153, et Déc. du 5 déc. 1834. — R. des L., p. 226.) A M. De la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. — R. des L., p. 133.) A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, n° 34, à Paris. A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. du 12 déc. 1834. — R. des L., p. 226.) A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer (M. Canel, bibliothécaire) (Déc. du 18 décembre 1835. — R. des Délib.).

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

CLASSE DES SCIENCES.

§ 1er — Agriculture

§ 2. — Arts industriels. — Mécanique.

§ 3. — Chimie.

§ 4. — Médecine.

§ 5. — Matières diverses.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES OUVRAGES

DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

ET DES OUVRAGES PÉRIODIQUES

Reçus pendant l'année académique 1834—1835, et classés suivant l'ordre alphabétique du nom de la Ville où ils sont publiés,

Dressée conformément à l'article 17 du Règlement.

Angers. *Société industrielle. Bulletin nos 1 à 4. — R. M. Verdière. — Société d'agriculture, industrielle et de médecine. Séance générale et annuelle,* 1835. *— R. M. Des Alleurs.*

Besançon. *Académie. Séance publique de* 1834. *— R. M. de Stabenrath. — Séance publique de* 1835. *— R. M. Blanche.*

Bordeaux. *Académie royale. Programme* 1834. *— Volume de* 1834. *— R. M. Hellis.*

Bourg. *Société royale d'émulation de l'Ain. Journal d'agriculture, etc. — Nos* 7 *et* 8. *— R. M. Verdière. — No* 12. *— R. M. Emmanuel Gaillard. — No* 1. *— R. M. Lévy. — Nos* 2 *et* 3. *— R. M. Prevost. — No* 4. *— R. M. Dubuc.*

Caen. *Société philharmonique. Distribution de prix.*

Caen. *Société royale d'agriculture et de commerce. Rapports sur la* 5e *exposition des produits des arts du Calvados, etc. — R. M. Magnier.*

Clermont-Ferrand. *Académie. Annales scientifiques littéraires et industrielles de l'Auvergne. — R. M. de Caze.*

Nantes. *Société académique. Annales*, 4^e^ *vol.* 24^e^, (1833) 25^e^, 26^e^ *et* 27^e^ *liv.* (1834). — *R. M. Bergasse.*

Nîmes. *Académie royale du Gard. Travaux de* 1833-1834. — *R. M. Hellis.*

Orléans. *Société royale des sciences, belles-lettres et arts. Annales, t.* 13, *n^os^* 3, 4, 5. — *R. M. Des Alleurs.*

Paris. *Académie française. Livret du prix Montyon*, 1834. — *R. M. Du Rouzeau.*

— *Athénée des arts. Le Lycée, journal des Sciences, etc.,* 1^re^ *année.* — *Liv.* 5^e^, 6^e^, 7^e^. — *R. M. Chéruel.* — *Liv.* 8^e^. — *R. M. Lévy.* — *Liv.* 9^e^. — *R. M. Bach.*

— *Ecole centrale des Arts et Manufactures. Prospectus.*

— *Journal d'Agriculture pratique, par M. Félix Gaultier* (des Brosses), *janvier et février* 1835. — *R. M. Dubuc.*

— *Journal de l'Institut historique, par M. Eugène de Monglave; t.* 1^er^, *liv.* 1^re^, 2^e^, 3^e^, 4^e^; *t.* 2, *liv.* 8^e^, 9^e^. — *R. M. Emmanuel Gaillard.*

— *Journal de santé, n^os^* 87, 89, 90, 91, 93, 94, 97, 98 *et* 101. — *R. M. Vingtrinier.*

— *Journal des travaux de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, par M. César Moreau. Plusieurs numéros.* — *R. M. Pimont.*

— *Journal l'Echo du monde savant, n°* 51. — *R. M. Pouchet.*

— *Journal l'Institut, par M. Eugène Arnoult. Plusieurs numéros.* — *R. M Pouchet,* 14

— *Société de géographie, t.* 1^er^, *n^os^* 4, 5, 6; *t.* 2, *n^os^* 7 *à* 12; *t.* 3, *n^os^* 13 *à* 17.

— *Sociéte de la morale chrétienne. Journal, t.* 6, *n^os^* 1 *à* 6. — *T.* 7, *n^os^* 1 *à* 5 — *R. M. Paumier.*

— *Société de l'histoire de France. Bulletins* 1834, *n°* 6; 1835, *n^os^* 1, 3, 4. — *R. M. Emmanuel Gaillard.*

40

Paris. *Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Programmes pour* 1834 *à* 1837.

Poitiers. *Revue anglo-française, liv.* 5e, 6e, 7e, 9e. — R. *M. de Caze.*

Rouen. *Société centrale d'agriculture, cahier* 55e. — R. *M. Dumesnil.*

— *Société libre d'émulation vol. de* 1832, 33 *et* 34. — R. *M. Hellis,* 14

— *Société libre du Commerce. Observations de la Commission chargée de la révision du livre* 3e *du Code de commerce, et de l'examen du projet de loi sur les faillites et les banqueroutes, présenté à la Chambre des Députés, le* 1er *décembre* 1834, *etc.* — *R. M. Paillart.*

— *Revue de Rouen; liv.* 4e, 5e *et* 6 *du T.* 4, 1834; *et* 10 *nos de la nouvelle série.*

Saint-Etienne. *Société industrielle. Bulletin, t.* 2, 2e. *S.*, 2e 3e *et* 4e *liv.* — *R. M. Girardin.*

Tours. *Société d'agriculture d'Indre-et-Loire. Flore complète du département.* — *R. M. Pouchet.* — *Annales, t.* 14, *n°* 3. — *R. M. Prévost.* — *n°* 4. — *R. M. Dubreuil.* — *n°* 5 *et t.* 15, *n°* 2. — *R. M. Prévost.*

Troyes. *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. Mémoires n°* 53. — *R. M. Dubreuil.*

Versailles. *Société royale de Seine-et-Oise. Mémoires,* 34e *année.* — *R. M. Dubuc.*

—

TABLE DES OUVRAGES

NON-COMPRIS DANS LA TABLE PRÉCÉDENTE,

Classés suivant l'ordre alphabétique des noms des Auteurs ou des titres des ouvrages anonymes.

—

ERRATA.

Page	ligne			
50	24	M. Loth	*lisez:*	Lhoste
73	20	le série	—	la
	21	calcules	—	calculs
75	11	indeǹtité	—	identité
101	29	ont	—	dont
177	9 et 10	*Dante d'Alighierri*	—	Dante Alighieri
183	31	établisant	—	établissant
193	3	ou	—	on
199	3	sympathiques	—	synthétiques
201	2	devint	—	devient
205	10	passés loin, etc.	—	qui ont eu lieu loin de Tancarville, les abreger ou même les passer sous silence.
207	dern.	gronder;	—	gronder,
244	4	correspondant	—	correspondante

ERRATA AU VOLUME DE 1834.

198,		Au bas de la note, *ajoutez :* Toutefois, le nom de Rothomago ne se trouve pas dans la légende ; il est tiré de l'*Histoire des Farfadets*, de Berbiguier.
205,	9	*ajoutez:* l'abbaye de
—	23	*lisez :* Michel Servet, dit *Villeneuve*, brûlé à Genève le 27 octobre 1553, avait concouru aux Palinods en 1545. Sa pièce était une allégorie latine sur la *Terre sigillée.*
226,	12	*ajoutez :* comme existants en juillet 1771,
247,	1	Jean-Baptiste PARFAIT, *lisez :* Jean-Baptiste-Parfait GRANDIN,
—	18	*lisez :* Jacques-Charles-Louis MALFILATRE, né à Caen le 8 octobre 1733.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1836.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1836.

ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, N° 55.

1837.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1836.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique,

PRONONCÉ PAR M. A. DEVILLE.

MESSIEURS,

L'usage m'impose le devoir, comme président, d'ouvrir cette séance par un discours... Ne vous alarmez pas, Messieurs; vous n'entendrez pas un discours académique : depuis long-temps le bon sens public et les académies elles-mêmes en ont fait justice. Débarrassé de cette obligation, plus pénible qu'on ne le pense, je devrais peut-être, pour

compléter la réforme, me contenter d'annoncer l'ouverture de cette séance, et céder la parole aux honorables membres chargés de la remplir, et qui vont successivement réclamer votre attention; mais il faut marcher avec les temps: nous ne sommes pas encore arrivés là; résignez-vous donc, Messieurs, ainsi que moi.

J'emprunterai à un fait récent et à l'histoire de cette ville le sujet dont je me propose de vous entretenir; je n'abuserai pas long-temps de vos moments.

CHARTRES ET ROUEN.

Il y a quelques mois, vous avez tous été douloureusement frappés par l'annonce d'un événement qui devait plonger tous les amis des arts et de nos antiquités nationales dans le deuil. Le feu, disait-on, avait détruit l'église cathédrale de Chartres: cet édifice, un des plus magnifiques de ceux que nous a légués cet âge si merveilleux de l'architecture gothique, avait cessé d'exister! Ce désastre, grossi par la renommée, se réduisit bientôt à l'embrasement et à la destruction des combles de l'église, de cette charpente appelée *la forêt*, de l'immense quantité de pièces de bois qui entrait dans sa composition. Il était de nature à être réparé; un article additionnel du budget est venu y pourvoir: quatre cent mille francs ont été votés par les Chambres. Dans ces temps où le mécanisme constitutionnel n'était pas encore en mouvement, il y a quelques siècles par exemple, ce désastre aussi eût été effacé; mais, autre temps, autres mœurs: à défaut du budget, un appel eût été fait à la piété des fidèles; les fidèles y eussent répondu; car grande alors était la foi du peuple, grande était la vénération pour Notre-Dame de Chartres... Notre-Dame de Chartres! on y venait de si loin en dévotion, en pélerinage! Heureux celui qui avait pu seulement apercevoir, en passant, les deux clochers jumeaux

en pierre de son portail! Plus heureux celui qui, pénétrant dans la sainte basilique, après avoir franchi le labyrinthe mystique de la nef, avait fait sa prière devant la statue de la Vierge noire! Là était venu s'agenouiller le grand roi saint Louis; là, Philippe-le-Bel était venu remercier la mère de Dieu de sa victoire de Mons-en-Puelle, gagnée sur les Flamands le 18 août 1304; là était entré, armé et à cheval, le roi Philippe de Valois pour y déposer le haubert qu'il portait à la bataille de Cassel, livrée l'année même de son avénement, en 1328; là, rois, reines, comtes, barons, chevaliers, bourgeois, étaient venus prier : aussi rois, reines, comtes, barons, chevaliers, bourgeois, auraient-ils apporté leur aumône à Notre-Dame de Chartres. Large eût été l'offrande, prompte eût été la réédification! Et ce n'étaient pas seulement le roi de France, les barons du pays, les bourgeois, et, comme on les appelait alors, les *manants* de la ville de Chartres, qui eussent fait tomber, dans les troncs apposés aux murs encore noirs et lézardés de la cathédrale, les florins d'or et les deniers d'argent; les provinces environnantes, les contrées les plus éloignées, se fussent émues au malheur de Notre-Dame de Chartres. La Normandie, la première, lui fût venue en aide : là, duc, duchesse, barons, peuple, tout eût contribué pour elle, tout se fût levé pour elle. « Erreur! exagération! se sont écriées les ames tièdes « de notre âge. Qu'avaient de commun la Normandie et le « pays Chartrain? les bourgeois de Rouen et les bourgeois de « Chartres? Les premiers avaient bien assez à faire de ré- « parer leur cathédrale, si souvent frappée par la foudre, « sans s'occuper de celle de leurs voisins. Dans ces temps « d'ignorance et de barbarie, chacun restait chez soi et ne « pensait qu'à soi. » Erreur! m'écrierai-je à mon tour, erreur de gens qui veulent juger les temps passés par le temps présent, et qui croient que tout s'est fait comme on fait de leurs jours! Comment leur répondre? Par des faits : ils par-

lent si haut et si clair, que je n'aurai pas besoin d'en tirer la conséquence.

Un incendie, plus terrible que celui de 1836, avait complètement renversé l'église de Chartres : l'argent afflua de toutes parts ; l'église se releva, plus spacieuse et plus belle. Mais il restait encore à couvrir cette vaste étendue de murailles; et, épuisée par tant d'efforts, la charité publique semblait s'être lassée. La femme de Guillaume-le-Conquérant (car ces choses se passaient vers la fin du XI[e] siècle), la femme de Guillaume-le-Conquérant, Mathilde de Normandie, l'apprend; elle ordonne que l'église tout entière soit couverte en plomb à ses frais; et l'église fut couverte. Là ne s'arrêtait pas la sympathie des Normands pour les Chartrains. Un de nos vieux archevêques, Hugues, dit Hugues d'Amiens, du nom de sa ville natale, va nous l'apprendre. En l'an 1145, la flamme avait de nouveau dévoré la vénérable basilique; car il était rare qu'un siècle s'écoulât sans que le feu s'attachât à ses murailles, sans cesse renaissantes et sans cesse dévorées. Le même désastre retrouva le même zèle. Ce fut à qui accourrait à Chartres pour aider ses habitants à rebâtir leur maîtresse-église. Les Normands, écrivait l'archevêque de Rouen à Théodoric d'Amiens, s'y rendirent des premiers : hommes, femmes, pauvres, riches, se mirent en route; ils traînaient, le front penché vers la terre, des chariots chargés de pierres, de poutres, et des autres matériaux nécessaires à la réédification de l'église incendiée. Aucun n'était parti pour ce saint pèlerinage sans s'être confessé et sans avoir reçu la bénédiction des mains du prélat lui-même; tous s'étaient pardonné les uns aux autres, se promettant aide et affection. Ils s'étaient nommé un chef, que le bon archevêque appelle leur prince, et qui dirigeait la marche et tous les travaux. Cette association, qui venait de se former, et dont le prélat regarde, en conséquence, Chartres comme le berceau, s'étendit bientôt à toute la Nor-

mandie, et y développa rapidement sa pieuse activité[1]. Que de pierres de nos édifices sacrés remuées par les mains de cette naissante franc-maçonnerie! S'il nous était permis de faire ici, en passant, une légère excursion dans le champ des conjectures, nous dirions que, en effet, il serait peut-être possible de voir là l'origine, dans nos contrées, de cette institution. Je sais qu'il y a loin de l'église de Chartres au temple de Salomon, auquel les frères en maçonnerie ont la prétention de remonter; mais, enfin, une antiquité de sept cents ans est déjà quelque chose, et, à leur place, je ne sais pas trop si je ne m'en contenterais point.

Les vieilles chroniques ne nous apprennent pas si les Chartrains payèrent les Normands de réciprocité, et déployèrent la même ardeur religieuse et maçonnique lorsque la cathédrale de ces derniers fut, à son tour, brûlée par le feu du ciel. Nous ne savons pas si Rouen vit entrer dans ses murs les bons habitants d'entre Loire et Seine, atelés aux chariots chargés de pierres, de chaux, de bois, bannières déployées en tête; les occasions, du moins, n'avaient pas manqué. Ce qui est certain, c'est que, depuis cette époque, soit reconnaissance, soit même sentiment religieux, les sympathies du pays Chartrain furent acquises au pays Normand. Si Chartres n'envoya pas à Rouen ses populations, il lui envoyait ses hommes de l'art, il lui prêtait ses maîtres les plus consommés; et, à tout prendre, je ne sais laquelle des deux villes devrait le plus à l'autre : mettez dans la même balance, d'un côté, une multitude inexpérimentée, de l'autre, un seul homme, mais un homme de génie, et dites où elle penchera. Il existe encore, dans la cathédrale de Rouen, une preuve vivante de ces prêts artistiques et de bonne confraternité. Quelqu'un de vous, Messieurs, a-t-il quelquefois remarqué, derrière le maître-autel, un peu à main gauche, avant d'en-

[1] Voir *Annales Bénédictines*, t. VI, p. 392-393.

trer dans la chapelle de la Vierge, au-dessus du tombeau de l'archevêque Maurice, qui est couché dans la muraille, un vaste et long vitrail aux couleurs bleue, rouge, et renfermant dans des médaillons enlacés l'histoire de Joseph ? Lorsque le soleil levant vient à frapper de ses rayons cette antique verrière, véritable mosaïque enflammée, regardez bien : un peu dans le bas, sur un bandeau déroulé, va briller à vos yeux le nom de *maître Clément, verrier de Chartres* [1]. Cet artiste n'est pas le seul que Notre-Dame de Chartres ait prêté à Notre-Dame de Rouen.

Monument de la piété des Rouennais, la tour de Beurre, commencée depuis quatorze années, allait bientôt recevoir son couronnement. Le cardinal d'Amboise voulut qu'une cloche de dimensions colossales, et qui surpassât en volume non-seulement les autres cloches de son église métropolitaine, mais même toutes celles connues jusqu'alors, y fût suspendue; il voulait, comme il le disait lui-même, qu'elle fût *la plus belle du royaume*. Malgré l'habileté connue des fondeurs de Rouen, aucun artiste de cette ville n'osa se charger d'une opération aussi importante, aussi difficile; car on ne parlait de rien moins que d'une cloche de dix à douze pieds de haut et de trente pieds de tour (quinze hommes assis auraient pu manger attablés sous ce vaste corps sonore); Chartres envoya un des fondeurs, Jean le Maçon. L'homme de Chartres, se sentant à la hauteur de la pensée du cardinal d'Amboise, proposa de fondre une cloche du poids de 42,000 livres, et se mit aussitôt à l'œuvre. Il établit son atelier au pied de la tour même qui devait la recevoir, et prépara son moule. Mais les maîtres charpentiers de la ville, moins hardis et moins confiants que Jean le Maçon, firent entendre leurs clameurs : « Comment faire porter au « beffroi de la tour un poids si énorme? s'écrièrent-ils. C'est

[1] *Clemens vitrearius carnotensis magister.*

« compromettre la solidité de la tour elle-même; on ne peut « tolérer une pareille chose! » Le Chapitre, effrayé, manda Jean le Maçon, et lui ordonna de diminuer de 10,000 livres le poids de sa cloche. L'artiste eut beau répondre et du succès de l'opération et de la solidité de la tour de Beurre, le Chapitre insista; mais, à demi vaincu par l'assurance du fondeur, il le laissa maître de déterminer la diminution à adopter, s'en rapportant, disent les procès-verbaux du Chapitre, à sa prudence, et lui abandonnant le soin de concilier (ce sont les propres termes dont on se servit) les intérêts de l'église et son honneur: *utilitatem ecclesiæ cum suo honore*[1]. Jean le Maçon fixa le poids de la cloche à 36,000 livres. En conséquence, il brisa son premier moule[2] et en prépara un second.

Cependant, la matière bouillonnait dans les fourneaux. On était au lundi 2 août de l'année 1501; ce jour avait été marqué pour la fonte de Georges-d'Amboise, car tel était le nom que devait porter la cloche, du nom de son parrain futur. L'anxiété était peinte sur tous les visages: l'incertitude touchant la réussite d'une opération si importante, si extraordinaire, de l'esprit des bourgeois était passée dans celui du clergé de la cathédrale; les hommes de l'art eux-mêmes semblaient la partager. Jean le Maçon, cachant sous un front pâle, mais calme, le tourment d'artiste qui dévorait son sein, était à son poste, attendant le moment fatal. Tout-à-coup, l'orgue de la cathédrale mugit; toutes les cloches sont mises en branle; on entonne le *Te Deum*. Jean le Maçon brise la porte du fourneau: le métal coule en masse de feu, se précipite mugissant dans le moule, et le remplit. On vit

[1] Registres capitulaires manuscrits, séance du 30 avril 1501.

[2] Il demanda, à cette occasion, 20 *ou* 25 *livres tournois d'indemnité;* cette somme représentait environ deux marcs d'argent. (Mêmes registres.)

alors le front pâle de l'artiste se colorer comme le ciel devant l'éclair, son œil briller... La cloche était fondue !

A vingt-six jours de là, au pied de la même tour de Beurre, à quelques pas de l'endroit où gisaient encore les débris du moule et les bavures du métal, à la lueur de quelques flambeaux, au bruit de quelques prêtres murmurant les prières des Morts, on enterrait un homme : cet homme, c'était Jean le Maçon... L'enfant de Chartres n'avait pu résister à l'émotion que lui avait causée la réussite de son ouvrage; la joie l'avait tué. C'était une ame d'artiste, celle-là ! Le maître-maçon (l'architecte dirions-nous aujourd'hui) de la tour de Beurre, Jacques le Roux, posa lui-même, de ses mains, la dalle en pierre qui devait peser sur le corps. Il y avait gravé l'image d'une cloche ; autour, son ciseau avait tracé cette inscription :

Cy dessoubz gist Jehan Lemachon
De Chartres homme de fachon
Lequel fondit Georges Damboyse
Qui trente six mille livres poyse
Mil Vcc ung, jour daoust deuxiesme
Puys mourut le vingt huitiesme.

En 1793, la cloche Georges-d'Amboise fut descendue de la tour de Beurre, et brisée. Vers le même temps, la pierre tumulaire de Jean le Maçon disparut. On eût dit que la cendre de celui qui était mort de joie en lui donnant le jour eût voulu s'effacer, s'en aller, mourir avec elle ! En entendant briser misérablement, sur le pavé de Notre-Dame de Rouen, sa fille chérie, l'ombre de Jean le Maçon, se soulevant indignée, se sera enfuie vers Notre-Dame de Chartres.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT

PAR M. C. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

Je vais avoir l'honneur de vous présenter le tableau des travaux scientifiques de l'Académie, pendant le cours du dernier exercice.

Correspondance.

Les sociétés qui ont l'habitude de correspondre avec l'Académie, ont continué de lui adresser le résumé de leurs actes, sous des formes variées. Nulle d'entre elles n'a manqué à l'appel, ce qui prouve que le succès a répondu aux efforts de toutes ! C'est à nous de les en féliciter et de leur té-

moigner publiquement ici notre reconnaissance ; nous y joindrons des vœux sincères pour la réussite de celles qui sont apparues depuis peu. Parmi ces dernières, nous citerons l'Association normande, la Société d'encouragement pour le commerce national, la Société philomathique de Perpignan, et enfin la Société d'horticulture, qui vient de se constituer définitivement à Rouen.

Tous nos confrères attachés à la classe des sciences, nous rendent habituellement compte, chacun, de quelqu'une de ces publications : ces rapports annuels, qui alimentent nos séances, établissent entre les localités de quelqu'importance, séparées par de grandes distances, une correspondance régulière, qui a pour principal avantage de généraliser, en les coordonnant, les opinions et les vœux scientifiques. Cette représentation spontanée des besoins sociaux, de l'ordre le plus élevé, organisée par la science, est une mine féconde où l'observateur, le philosophe et surtout l'homme d'état, peuvent, à tous moments, venir puiser des renseignements positifs, que le génie sait toujours utiliser au besoin !

Je m'efforcerai, Messieurs, de suivre un ordre logique dans l'examen des matières dont j'ai à vous entretenir : je crois devoir, en conséquence, commencer par les Sciences physiques.

Sciences physiques.

Rien de plus difficile à faire qu'un bon ouvrage élémentaire sur les sciences ! C'est, de plus, une œuvre de véritable abnégation, puisque l'homme de mérite qui seul est capable de mener à fin cette entreprise, ne trouve point, dans son accomplissement, l'éclat qui dédommage un auteur de ses peines ! Honneur donc, dans le sanctuaire académique, à ceux qui sacrifient ainsi et leur temps et leurs veilles ! M. le professeur Person nous a offert le premier volume de son *Traité*

élémentaire de Physique. Qu'il reçoive aujourd'hui l'expression publique de notre gratitude; car M. Lévy, qui nous a mis à même d'apprécier son ouvrage, par un rapport étendu, s'est plu à proclamer que l'auteur avait accompli sa pénible tâche avec un rare bonheur.

Les jugements portés sur un siècle par les contemporains, sont, à bon droit, suspects, puisqu'ils n'offrent presque jamais de terme moyen entre l'exagération de l'éloge et l'excès du blâme. La postérité seule peut bien apprécier l'esprit qui a dominé aux époques successives de la vie des peuples; et cependant, il est des faits d'une telle évidence, que l'on peut et que l'on doit peut-être les proclamer de suite : ainsi, sans hasarder un jugement téméraire sur le siècle dans lequel nous vivons, nous pouvons dire hardiment que l'esprit d'investigation prudente, dans les sciences, y a fait des progrès réels : que celles-ci, devenues familières à un plus grand nombre dans toutes les classes, les ont accoutumées, par le spectacle des déceptions qui ont trop souvent suivi un enthousiasme irréfléchi, à se défier enfin des systèmes et de leurs exagérations! Nous en avons sous les yeux, en ce moment même, un exemple qui démontre combien sous ce rapport nous avons dépassé nos pères! Qui ne se rappelle, en effet, Messieurs, l'espèce de délire que le magnétisme animal excita, lors de sa première apparition dans le dernier siècle. Les foudres de la vieille et vénérable faculté de Paris furent impuissantes à empêcher le charlatan Mesmer de recruter de nombreux et fanatiques prosélytes, et même, ô scandale, jusque parmi les enfants de la faculté! L'on a essayé, dans ces derniers temps, de renouveler bien des rêveries dangereuses ou niaises, que l'état fébrile de la société, à la fin du XVIII^e^ siècle, avait fait éclore, et ça n'a pas toujours été sans succès, nous ne le voyons que trop! Mais, pour les sciences, les tentatives irréfléchies ou intéressées du trou-

peau servile des imitateurs ont toutes échoué. Le magnétisme animal aussi, quoique traité pourtant de nos jours avec plus d'indulgence par la nouvelle faculté que par l'ancienne, a cherché vainement à ranimer une ferveur à jamais éteinte! L'on n'a pas nié entièrement : c'eût été prévention; on n'a pas approuvé légèrement : c'eût été ignorance; mais la science, résolue de ne s'appuyer désormais que sur l'expérience, a déclaré qu'elle se réservait de prononcer plus tard *en dernier ressort*, et elle a d'avance stigmatisé les démarches honteuses que méditerait le charlatanisme, après cette solennelle décision!

M. Gors nous a lu une histoire complète du Magnétisme animal, dans laquelle dominent l'exactitude, la bonne foi, la clarté, et, par dessus tout, cet esprit de sapience et de critique mesurée, dont je félicitais, à l'instant, nos contemporains. Le mémoire de M. Gors est imprimé, et l'opinion publique a ratifié le jugement que je viens de prononcer.

Si le magnétisme animal n'a pas conquis le droit de cité dans la thérapeutique médicale, Messieurs, il n'en est pas de même de l'électricité proprement dite. Celle-ci a souvent été employée avec avantage dans diverses espèces de névroses rebelles à tout autre traitement. Une impulsion nouvelle a même été donnée, depuis peu, aux moyens d'application de cet agent chez l'homme; et le docteur Andrieux, de Paris, doit être compté parmi ceux qui ont imaginé des perfectionnements notables aux appareils électriques ordinaires. Le moyen qu'il a trouvé pour transmettre les commotions à un point déterminé, d'une manière régulière, sous le double rapport du temps et de l'intensité, à l'aide d'un pendule, a mérité le suffrage de M. Person, juge com-

pétent, qui a engagé l'auteur à poursuivre ses recherches et ses ingénieux travaux.

M. le comte de Raffetot nous a soumis un mémoire contenant les résultats d'expériences faites par lui-même, à l'aide du baromètre, pour bien fixer les hauteurs relatives de plusieurs points des Pyrénées, dans la vallée de Barèges. M. Lévy, nous rendant compte de ces opérations, en homme expérimenté, nous a fait sentir les causes probables des différences, parfois assez notables, qui existent entre plusieurs points déterminés par M. de Raffetot et les mêmes points désignés dans l'*Almanach des Longitudes;* il a, d'ailleurs, adressé de sincères félicitations à l'auteur, qui consacre à des voyages, qu'il sait ainsi utiliser, une bonne part de ses loisirs et de sa fortune. L'Académie a partagé l'opinion de M. Lévy, et elle a admis M. de Raffetot au nombre de ses membres résidants.

Feu le colonel Beaufoy, ancien membre de la Chambre des Communes, de la Société royale de Londres, etc., a fait une longue série d'expériences nautiques et hydrauliques sur la résistance des corps de diverses formes dans des liquides de densités variables. Il avait laissé à sa mort de volumineux manuscrits, estimés des savants, qui contenaient le résumé de ses recherches, avec les dessins des expériences à l'appui. Son fils, jaloux d'honorer sa mémoire, conçut le projet de publier ses travaux. Rien de plus naturel jusque là; mais voici ce que personne, à coup sûr, n'entendra avec indifférence dans cette enceinte : pour rendre l'édition de ces œuvres plus remarquable, M. Beaufoy a voulu l'exécuter lui-même; et, le croirait-on, Messieurs, il a créé, de ses propres fonds, tous les établissements nécessaires pour fondre les caractères, fabriquer le papier, graver les planches, imprimer l'ouvrage, le brocher, le carton-

ner, etc. Le luxe inusité et la perfection typographique rare avec lesquels cet in-folio est édité, ont fait monter la dépense à plus d'un million, et il n'y a cependant encore qu'un volume de paru! Mais c'est ici surtout que la piété filiale va briller de tout son éclat : pour que tant de soins, de peines, de dépenses, conservassent le caractère d'un pieux hommage à la mémoire de l'auteur, l'ouvrage n'a point été et ne sera point mis en vente : l'éditeur l'offre, à ses frais, à presque toutes les sociétés savantes du monde civilisé. M. Gossier, qui nous a fait un très bon rapport sur cette belle entreprise, nous a donné, avec plus de développement, les détails que je résume ici moi-même. L'Académie de Rouen a envoyé à M. Beaufoy, comme un gage de sa reconnaissance et de sa haute estime, la collection complète de ses propres publications; elle a été reçue avec une gratitude bien sentie par M. Beaufoy, qui nous promet sous peu le second et dernier volume d'un ouvrage, qui restera dans nos archives , comme le plus beau monument qu'un fils reconnaissant puisse élever à la mémoire d'un illustre père.

Chimie.

Une notice de M. Dubuc *sur la sophistication des farines de céréales*, etc., a obtenu une médaille de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. M. Morin a fixé notre opinion sur le mérite des procédés proposés par notre confrère pour découvrir la fraude. Certes, personne n'était plus capable que M. Morin de nous éclairer sur ce point, lui qui, vous vous le rappelez, Messieurs, nous a fait d'abord confidence du moyen, si ingénieux et si simple, qu'il a imaginé pour reconnaître, à l'instant même, le mélange trop fréquent de la fécule de pommes de terre avec la farine de blé.

Le célèbre professeur de docimasie à l'École royale des mines, M. Berthier, l'un de nos correspondants les plus exacts et les plus zélés, nous a encore adressé cette année deux nouveaux volumes intitulés : *Chimie minérale* et *Analyse de substances minérales*. M. Girardin, qui nous en a rendu un compte très avantageux, a terminé son rapport par ces mots :

Nous avons des actes de reconnaissance à adresser à M. Berthier, qui a daigné, de la haute position où il est placé, se réduire au rôle modeste de bibliographe, pour éclairer ses confrères sur la marche d'une science dont il est lui-même un des plus fermes soutiens.

Un jeune chimiste de Paris, qui marche sur les traces du savant que nous venons de citer, M. Soubeyran, chef de la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris, a fait hommage à la Compagnie de plusieurs de ses travaux, qui sont nombreux. M. Morin nous a prouvé qu'ils étaient tous frappés au coin du talent et d'une méthode scientifique excellente. En nous montrant ce que l'auteur a déjà fait, le rapporteur nous a permis de prévoir tout ce qu'il fera par la suite.

Peut-on reconnaître l'existence de l'alcool, après plusieurs jours d'inhumation, chez un sujet qu'on suppose avoir succombé à un excès d'eau-de-vie? Cette question neuve de chimie légale, à laquelle en étaient accessoirement rattachées plusieurs autres, avait été récemment adressée par notre confrère, M. de Stabenrath, juge d'instruction, à MM. Morin et Girardin. Ceux-ci, après avoir fait toutes les expériences nécessaires pour répondre catégoriquement à la justice, nous ont, par l'organe de M. Morin, communiqué l'histoire analytique de leurs opérations. L'Académie, qui l'a trouvée pleine d'intérêt, en a unanimement voté l'impression dans ses actes.

Elle a fait le même honneur à une analyse des eaux de la fameuse source dite improprement *pétrifiante*, de Saint-Alyre, département du Puy-de-Dôme, par M. J. Girardin. Les principes isolés par l'honorable professeur diffèrent notablement, grâce aux nouveaux réactifs, de ceux mentionnés par feu Vauquelin, dans une analyse de ces mêmes eaux, que fit, il y a quelque vingt ans, ce grand chimiste. Le travail de Vauquelin n'a point été publié; le manuscrit restait ignoré à la bibliothèque de Clermont. M. Girardin a eu le bonheur de se le procurer, et l'Académie a décidé que l'œuvre de l'illustre Normand serait imprimée avec celle de M. Girardin, comme un double tribut qu'elle a voulu payer à la mémoire de son respectable et à jamais célèbre compatriote, et au zèle de l'un de ses membres résidants les plus dévoués.

M. Girardin a joint aussi quelques détails sur le *donium*, nouvelle substance découverte en Angleterre, dans la *Davidsonite*, par Thomas Richardson, à une traduction de l'anglais d'un mémoire sur cette substance que ce même chimiste inséra au *Recueil général des Sciences*, de Thomson, dans le numéro du mois de juin dernier.

Le même membre a encore exprimé, dans une note spéciale, son opinion sur le projet, présenté récemment par M. Shéridan, de mêler le silex à la préparation des savons. Notre confrère fait complète justice de cette proposition, qu'il trouve conçue dans un esprit de vile spéculation, et il finit sa notice par ces mots énergiques et vrais : *Les charlatans sont comme les harpies; ils gâtent tout ce qu'ils touchent.*

Tout le monde sait que M. Girardin, qui consacre tant de temps et tant de soins à son cours de chimie, a voulu en-

core, par dévouement pour la classe industrielle, faire un cours élémentaire, le dimanche, dans l'amphithéâtre municipal. Le succès a été digne de la pensée, et les leçons, assiduement suivies, ont été reproduites en une série de livraisons périodiques, dont l'auteur a présenté à l'Académie la collection complète. M. Lévy, dans un consciencieux rapport, nous a fait saisir l'esprit et le but de cette publication. Voici ses conclusions ; elles font trop d'honneur à M. Girardin pour que je ne les rapporte pas textuellement :

Plusieurs d'entre vous ont entendu ces leçons si remarquables, dit M. Lévy, *et n'en éprouveront que plus de plaisir à les lire; ceux qui n'ont pas eu l'avantage de les entendre ne s'en feront une juste idée qu'en les lisant : qu'ils en prennent une au hasard, et j'ose leur promettre que, quelque étrangers qu'ils soient aux sciences, ils trouveront à cette lecture plaisir et profit.*

Je passe maintenant aux sciences qui font l'application de celles dont j'ai cru devoir m'occuper d'abord, et je commence par la plus répandue et la plus utile de toutes, l'agriculture.

Agriculture.

Les travaux, dans cette branche, ont été nombreux, suivant l'usage; mais ils consistent, pour la plupart, en rapports. Entrer dans les détails de ceux-ci m'est impossible; je dois donc me contenter, après avoir proclamé l'esprit d'impartialité qui y domine, en général, d'inviter tous ceux qui s'occupent des sciences agronomiques à se reporter aux manuscrits eux-mêmes; ils y trouveront des remarques judicieuses et des controverses, souvent très-animées, sur des points de théorie ou de pratique importants. Je vais nommer maintenant ceux de nos confrères

auxquels nous devons ces rapports, qui exigent la réunion du savoir, du courage et de la patience. Ce sont : M. Duputel, qui a examiné la collection des bulletins publiés par la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure; M. Prévost, pépiniériste : dans sept analyses d'ouvrages du même genre, il nous a fait apprécier, sous une forme toujours concise, et avec la sévérité scrupuleuse d'une expérience et d'une logique sures, le mérite relatif d'une foule de travaux aussi variés dans leur forme que dans leur objet.

M. Le Prévost vétérinaire mérite une mention spéciale pour des développements techniques sur des matières qui tiennent essentiellement à son art, et qui se trouvaient traitées dans le recueil de la Société d'Agriculture de Caen, dans des mémoires de M. Cailleux, vétérinaire habile de cette même cité, etc. M. Le Prévost, en praticien consommé, a toujours donné à ses jugements une garantie qui leur prête force d'arrêts, c'est-à-dire qu'il n'a jamais énoncé ses conclusions qu'après avoir répété lui-même les expériences.

Je cite M. Dubuc le dernier, mais c'est pour faire remarquer qu'il a plusieurs fois joint au compte rendu d'un grand nombre d'ouvrages d'agriculture, des mémoires spéciaux, inspirés par les objets qu'il y voyait discutés. C'est ainsi qu'il a inséré un travail personnel, intitulé : *Analyse d'une bonne terre à betteraves*, dans celle qu'il nous a lue des travaux de la Société d'Agriculture de l'Ain. Une autre fois, il nous a présenté une dissertation étendue *sur la Carie, ou maladie noire des blés*, à l'occasion d'une notice que M. Chanoine-d'Avrilly avait publiée, sur le même sujet, dans un des bulletins de l'Académie Ébroïcienne.

L'analyse de la terre à betteraves étant imprimée, je ne m'y arrêterai pas davantage; quant au mémoire sur la Carie, il mérite une sérieuse attention. Les opinions que l'auteur y professe sur les inconvénients d'employer, *comme semences*, des blés atteints du germe de la carie, quoique purifiés, en apparence, par diverses lotions, auxquelles M. Dubuc ajoute d'ailleurs peu de confiance, sont appuyées sur les principes d'une saine physiologie. Ce qu'il dit ensuite de l'influence des jachères dans la production de la maladie noire, est sujet à contestation, sans doute, mais doit aussi appeler les réflexions de tous ceux qui n'adoptent pas aveuglément les systèmes et les méthodes dites perfectionnées, en dépit d'observations contradictoires, rapportées par des cultivateurs émérites, dignes de foi, et recommandables par une longue et fructueuse pratique aux champs.

La préférence exclusive que M. Dubuc désire voir accorder aux grains de semence, recueillis sur des terres à jachères, sur des défrichés de bois, sur des terrains neufs ou depuis long-temps reposés, etc., semble aussi justifiée par les motifs les plus rationnels, et appuyée sur des faits concluants.

Botanique.

Je vous faisais sentir, au début de ce rapport, Messieurs, en mentionnant le *Traité de physique* de M. Person, et en m'appuyant de l'opinion de M. Lévy, les difficultés que présente l'exécution des ouvrages scientifiques élémentaires, et je félicitais l'auteur de les avoir si heureusement surmontées. Les mêmes travaux ont été accomplis, partant, la même gloire a été conquise par notre jeune et laborieux confrère, M. le professeur Pouchet, qui a déposé dernièrement le volume complémentaire de

ses *Nouveaux Éléments de botanique appliquée*. C'est le second ouvrage de ce genre que fait paraître, depuis peu d'années, notre infatigable collègue. Tant de zèle, tant de persévérance, lui ont conquis la récompense qu'ils méritaient ! l'estime des savants, le dévoûment et la reconnaissance des élèves !

M. Soyez-Willemet, notre correspondant, nous a adressé, avec les travaux de la Société royale de Nancy, dont il est secrétaire, plusieurs mémoires de sa composition, sur l'*Euphrasia officinalis* et sur les *Erica vagans et multiflora*. Jugeant d'abord le travail personnel de M. Soyez-Willemet, M. Prévost pépiniériste a dit que : *dans ses recherches, citations et descriptions, ainsi que dans les conclusions qui en sont le corollaire, l'auteur s'était montré botaniste instruit et consciencieux;* jugeant ensuite le recueil de la Société royale de la Meurthe, autant M. Prévost s'est expliqué franchement et sans détours sur les choses qui avaient trait directement à ses occupations habituelles, autant il a montré de sage réserve dans les opinions qu'il a cru pouvoir émettre sur celles qui semblaient s'en éloigner.

Un jeune docteur en médecine de cette ville, fils d'un honorable pharmacien qui a long-temps habité Rouen, M. Dalmenesche, nous a demandé notre souscription, comme corps, à la publication qu'il a commencée, avec plusieurs collaborateurs, sous le titre de : *Herbier des plantes médicales*, ou, pour mieux dire, *médicinales indigènes*. Nous avons accueilli avec bienveillance la communication qui nous était faite, et nous avons surtout applaudi à l'idée de mettre les plantes, *en nature*, aux mains des éleves, plutôt que leur représentation par la gravure, la lithographie et la peinture même, fût-elle parfaite ! Si nos usages académiques nous

l'avaient permis, nous nous serions rendus avec empressement au vœu exprimé par les auteurs; mais, dans l'impossibilité de le faire, nous avons du moins voulu prêter à leur essai l'appui moral d'une haute approbation, que j'ai été chargé de leur exprimer en particulier, et de proclamer solennellement dans cette séance.

Géologie.

M. Dubuc a mis sous les yeux de l'Académie une stalactite, ayant la forme et l'aspect d'un gros chou-fleur, au point de faire une véritable illusion. Elle avait été détachée de la voûte de la grande citerne de la maison centrale de détention de Gaillon. Comme cette voûte, tout en pierre de taille, ne laisse apercevoir aucune trace de filtration, M. Dubuc, après nous avoir présenté l'analyse chimique de cette concrétion, s'est demandé si elle s'était formée par *transsudation*, ou bien par suite d'une sorte d'exhalation des eaux de la citerne, condensée sur un point des parois de sa voûte? La forme de la concrétion, et d'autres raisons encore, ont semblé trancher la question, et fait penser que la première de ces deux opinions était la seule admissible.

Plusieurs tentatives particulières ont été faites infructueusement dans notre ville, depuis quelques années, pour obtenir de nouveaux puits artésiens, notamment dans le faubourg Saint-Sever: on s'est trop facilement rebuté, sans doute, puisqu'aucun de ces sondages n'a été poussé jusqu'à *cinq cents pieds* seulement de profondeur! Soit faute de persévérance, soit vice des appareils, qui n'avançaient qu'avec une extrême lenteur dans des marnes d'une dureté qui n'avait pourtant rien de bien extraordinaire soit d'autres raisons encore qu'il ne convient pas d'énumérer ici, l'on a reculé devant la durée et les frais des opérations, et les fouilles sont

demeurées interrompues, sinon tout-à-foit perdues. C'est l'histoire de ces épreuves incomplètes que M. Dubuc a retracée dans un mémoire assez volumineux, où il peint la peine qu'il a éprouvée à voir délaisser si tôt, et par des motifs si peu valables, en science, les entreprises commencées!

L'Académie pense unanimement, *et ceci est son manifeste*, que ces revers ne peuvent avoir aucune influence fâcheuse et durable sur les entreprises du même genre, que l'on pourrait essayer à Rouen et dans le département. L'effet remarquable et surtout si bien soutenu des puits jaillissants d'Elbeuf; celui du puits municipal de Saint-Sever lui-même, qui ne doit peut-être la diminution de son jet qu'à un tubage mal fait; les puits de la même espèce que l'on vient de creuser en Espagne, et qui, suivant la pittoresque expression de M. Élie de Beaumont, coulent avec une abondance fluviale; ceux d'Écosse, forés en peu de temps, au travers de couches granitiques de plus de cent cinquante pieds d'épaisseur; ceux de Moutiers, dans l'Oise; de Rivesaltes, dans les Pyrénées: tout, en un mot, se réunit pour nous permettre d'affirmer que l'art du forage ne redoute plus d'obstacles matériels, et que les puits artésiens se multiplieront sur tous les points de la France, et viendront vivifier et enrichir des contrées jusqu'alors désertes et stériles! Elles n'attendaient que ce coup merveilleux de la baguette magique de l'industrie moderne, qui sait faire jaillir du sein des rochers des sources multipliées, pour voir porter chez elles l'abondance et la prospérité!

L'Académie a voté l'impression du mémoire de M. Dubuc, dans la conviction, je le répète, qu'il ne pouvait entraver en rien les projets ultérieurs de puits artésiens dans nos contrées; elle a cru que, dans cette circonstance comme dans tant d'autres, dire la vérité tout entière était ce qu'il y avait de plus habile! En effet, celle-ci est immuable; or, les bons esprits s'en emparent, s'en font une arme victorieuse contre

l'erreur, et il n'est pas rare de voir ce qu'on avait d'abord redouté comme dangereux, devenir bientôt indifférent, qui sait même, parfois utile !

M. Girardin nous avait annoncé la communication d'un tableau *des réussites*, à la suite de ces mêmes sondages, dans notre département; nous regrettons que son manuscrit, retenu en ce moment par M. Arago, auquel il avait été primitivement confié, ne nous soit pas revenu à temps pour être compris au Recueil de cette année; mais nous en serons dédommagés l'année prochaine, car le sujet n'est pas près de perdre son à-propos.

Médecine.

M. Le Cadre, docteur en médecine au Hâvre, a livré à notre jugement l'essai d'une topographie médicale de la ville qu'il habite. Il est encore loin, sans doute, d'avoir atteint le but qu'il s'était proposé; mais cependant, homme laborieux et médecin de conscience, M. Le Cadre a été associé à nos travaux, comme correspondant, et il promet d'y prendre une part active et honorable.

M. Brière de Boismont, notre compatriote et notre correspondant à Paris, qu'une ardeur digne d'éloges fit courir en Pologne, dès l'invasion du choléra dans sa malheureuse capitale, et qui publia bientôt après, sur cette épidémie, une monographie qui a joui dans le temps d'une certaine célébrité, nous a fait parvenir cette année un nouvel ouvrage *sur la Pellagre et la Folie pellagreuse*.

M. Vingtrinier nous a soumis une analyse complète de ce traité; il nous a fait compter les victimes que cette hideuse maladie, fruit de la débauche, de la paresse, de la malpropreté, et principe d'une dégradation morale qui va trop souvent jusqu'à la folie et à la démence, fait dans quelques con-

trées de l'Italie, notamment dans la Pouille, dans la Calabre, etc. M. Brière de Boismont a émis ses idées sur les moyens de remédier à cette lèpre physique et morale.

Sans approuver toutes les inductions qu'il tire de plusieurs faits, sous le rapport de l'économie politique; faisant aussi la part de ses préoccupations personnelles, nous soutenons cependant qu'on ne peut s'empêcher de le féliciter de s'être élevé, dans une question purement médicale en apparence, à des considérations qui se rattachent essentiellement aux intérêts les plus sacrés des peuples et des gouvernements. M. Brière s'est montré digne, en un mot, de tenir ce haut langage philosophique et scientifique, qui est le privilége le plus noble que la médecine, proprement dite, ait le droit de revendiquer.

Dans un rapport verbal sur le Recueil publié par la Société de médecine de Lyon, M. Hellis a montré ce corps savant, qui siége dans la seconde ville de France, s'efforçant de reprendre, en sous-œuvre, les fondements de la science médicale, ébranlés par les novateurs et les systématiques. Tous les mémoires admis dans ce livre semblent, en effet, conçus dans ce noble but, et écrits dans le meilleur esprit d'observation, de sagesse et de vrai progrès pratique. Le rapporteur en a fourni immédiatement la preuve par l'analyse détaillée d'un mémoire du docteur Bottex, sur les affections syphilitiques, dans lequel il s'est plu à reconnaître les qualités que nous venons d'énumérer.

J'ai eu l'honneur aussi, Messieurs, de faire un rapport verbal sur une bonne notice nécrologique, publiée par M. Chargé, médecin de Lyon, et consacrée à la mémoire du docteur Lassis, mort à Toulon, victime de la dernière épidémie de choléra.

Lassis était le véritable doyen des anti-contagionistes. J'ai tâché de faire voir, qu'à l'exemple de tous ceux qui exa-

gèrent les conséquences d'un principe posé d'une manière trop absolue, il avait été entraîné dans de grandes et fatales erreurs! Mais, Messieurs, comme ses actions répondaient à ses croyances, et que son inébranlable dévouement, pendant sa longue et honorable carrière, l'a constamment fait voler partout où éclataient les dangers d'une épidémie meurtrière, sa mémoire vivra toujours honorée parmi ceux même qui combattaient le plus vivement ses doctrines, et sa fin ne cessera point d'être comptée parmi les trépas glorieux, dans nos fastes médicaux; car, pour le médecin praticien, succomber sous les coups du fléau qu'il était accouru combattre, c'est une belle mort, la mort au champ d'honneur!

J'ai aussi été chargé d'entretenir l'Académie des publications faites par le Comité central de vaccine du département, en 1836, pour une réorganisation générale du service. Je sais que je pourrais sembler ici juge dans ma propre cause, s'il ne s'agissait pas seulement de constater des faits importants que ma position de secrétaire du Comité central, depuis quinze ans, me met à même de connaître mieux que tout autre, et que j'exposerai fidèlement à l'Académie, lors de sa rentrée.

Arts industriels, Commerce.

Est-ce bien ici le lieu de parler d'une note que nous a lue, en séance, un de nos correspondants les plus distingués, M. Berger de Xivrey? Je n'ose le décider: cependant, en pareille matière, il y a deux questions, l'une d'art, l'autre d'industrie; or, je crois qu'elles peuvent s'allier convenablement dans le chapitre qui m'occupe: au surplus, chacun en pourra juger.

J'énonce d'abord le titre de la note dont je veux parler; il aidera à en concevoir l'objet; le voici: *Sur les premiers essais de la typolithographie et de la calcolithographie.* Il s'a-

git d'un projet exécuté par un lithographe de cette ville, M. Berdalle de la Pommeraye, projet mentionné dans un mémoire sur le procédé de feu Gonnord, par notre confrère M. Ballin, inséré au Précis de l'Académie en 1834 ; il consiste à transporter sur la pierre lithographique les épreuves d'imprimerie, pour multiplier ensuite le tirage à l'infini. La possibilité du fait est depuis long-temps hors de doute, et il suffirait, pour s'en convaincre, si l'on n'en avait d'ailleurs d'autres exemples, d'ouvrir le mémoire de M. Berger, qui a été imprimé d'après le nouveau procédé, par M. Berdalle de la Pommeraye lui-même ; il mériterait par cela seul l'attention de tous. A Paris, on a mainte fois usé de ce nouveau mode d'impression, et on l'a appliqué, très à propos, à la publication de la *Grammaire hiéroglyphique* de feu Champollion. C'est dans la notice même de M. Berger de Xivrey qu'il faut lire, pour mieux se pénétrer de leur vérité et de leur importance, l'énumération des avantages que peut procurer, sous le rapport de la correction des textes, de la vulgarisation des écrits en langues orientales, hiéroglyphiques, etc., l'adoption de cette nouvelle méthode.

L'ouvrage de notre collègue obtiendra bientôt tout le succès qu'il mérite, et l'Académie en réclame d'avance sa part d'honneur : l'auteur nous en a, en effet, conféré lui-même le droit, dans ces lignes remplies d'une modestie si vraie, et que je transcris à dessein : elles terminent son intéressant mémoire :

J'ai pensé, nous a dit M. Berger de Xivrey, *que cet aperçu d'un progrès important à la fois pour la science, la littérature et l'industrie, vous intéresserait encore à un quatrième titre, la part que votre ville peut revendiquer dans cette découverte, employée d'abord par un de ses imprimeurs, signalée dans vos mémoires par un de vos confrères les plus laborieux, communiquée à l'Académie des sciences, et développée devant vous par un de vos correspon-*

dants, heureux et reconnaissant de la nouvelle faveur dont vous venez de l'honorer, en l'écoutant avec bonté.

M. P. Pimont nous a lu un rapport très développé, sur une suite de numéros du journal publié par l'*Académie de l'industrie*. Parmi les nombreux sujets auxquels notre confrère s'est plu à accorder son approbation motivée, j'en choisirai un de préférence, parce qu'il peut recevoir dans nos murs une application journalière : M. de Montbriant a fourni au journal analysé une dissertation, ex professo, sur les moyens d'augmenter l'action colorante du bois de teinture : il est parvenu à démontrer que la fermentation exalte cette action, surtout pour le bois de Nicaragua. M. P. Pimont appuye cette assertion d'une expérience qu'il a souvant répétée dans ses propres usines, c'est que le bois de Fernambouc, par exemple, acquiert aussi, par la fermentation, une énergie colorante tout-à-fait remarquable!

Qui ne connaît les dangers de la pêche de la baleine et des autres gros cétacés? qui n'a lu, avec une curiosité toute remplie d'émotions, les descriptions de cette guerre faite par l'industrie aux monstres des mers? M. Giffard de Blosseville, voulant rendre plus productive et moins périlleuse surtout cette grande chasse maritime, a imaginé d'employer contre les cétacés une arme d'un tout autre genre que la lance et le harpon, c'est l'un des poisons les plus actifs que nous ait légués la chimie moderne, l'*acide prussique*. L'auteur a proposé une foule d'appareils pour porter, sans danger pour le pêcheur, la liqueur léthifère dans le corps des poissons. Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur leur valeur, mais nous devons dire que la pensée de l'inventeur, qui avait d'abord provoqué un sourire de doute, peut-être même de pitié, a fini, à la réflexion, par sembler susceptible d'applications utiles; et ce qui n'avait paru que le rêve d'une

philantropie trop crédule, est devenu digne de l'attention de la science. Voilà ce que M. Dubuc s'est efforcé de démontrer dans son analyse du mémoire de M. Giffard de Blosseville. L'Institut a, depuis porté, dit-on, sur ce même travail, un jugement analogue à celui de notre confrère.

M. Girardin nous avait lu, il y a un an, une notice chaudement écrite, sur la machine inventée par son habile et honorable ami M. Perrot, et qui a reçu de l'industrie rouennaise reconnaissante le nom de son inventeur. Rien ne semblait devoir, désormais, entraver sa marche, lorsqu'une conspiration d'ouvriers est venue compromettre la réussite des opérations dans plusieurs ateliers. La fraude imaginée par eux a fini par être découverte, et comme les ressources ne manquent pas au génie, l'inventeur a saisi cette occasion pour apporter une modification imprévue à la *Perrotine*, et la mettre pour toujours à l'abri du mauvais vouloir des ouvriers, en se débarassant tout-à-fait de leur intervention, pour le passage des planches à la couleur. M. Girardin, dans une note complémentaire, nous a donné la description de cet ingénieux perfectionnement. Je vous demande la permission de faire, à ce sujet, Messieurs, une seule réflexion; vous me la passerez, j'espère, puisqu'elle peut avoir un utile retentissement ! Quand nos ouvriers se convaincront-ils donc bien que s'opposer d'une manière déloyale à l'emploi de mécanismes économiques, emploi justifié par les nécessités actuelles de l'industrie manufacturière, c'est ne rien changer, en définitive, à la marche progressive de cette même industrie; ils n'auront fait qu'une guerre peu honorable, dont ils ne manquent jamais d'être les victimes ! Puisse l'arrêt, si sage, rendu dans cette mémorable circonstance, leur devenir un avertissement salutaire et une leçon profitable !

Matières diverses.

Me voici de nouveau dans l'embarras que je vous exprimais, Messieurs, lorsqu'il s'agissait des rapports sur les ouvrages d'agriculture; il est même plus grand encore, puisqu'il me faut parler maintenant d'un mélange alternatif de science et de littérature, qui fait que les rapporteurs, cédant à l'impulsion de leurs études journalières, ou à celle de leur goût particulier, ont souvent soustrait leurs analyses aux spécialités scientifiques dont j'ai l'honneur d'être l'interprète. Je dois me contenter, en conséquence, de mettre les noms des rapporteurs en regard de ceux des ouvrages.

Les recueils dont je veux parler sont ceux que nous avons reçus des Académies de Dijon, du Gard, du Puy-de-Dôme, du Nord, de Perpignan, etc. MM. A. Leprevost, Hellis, Paillart, Decaze, Girardin et Gossier, ont eu l'avantage de nous les faire apprécier, de manière à faire honneur, à la fois, aux Sociétés dont ils émanent, et, disons-le franchement, aussi à eux-mêmes!

Je n'entreprendrai point ici la stérile nomenclature de la multitude d'ouvrages scientifiques, de toute nature, parvenus à l'Académie durant cet exercice. Les uns ont été, suivant les cas, déposés de suite honorablement aux archives; les autres, mis aux mains de rapporteurs qui n'ont pu se faire entendre cette année, fourniront, pour la prochaine, une série de communications attachantes que nous aurons mission de rappeler plus tard.

Je tiens à mentionner, cependant, d'une manière toute particulière, deux journaux scientifiques qui nous parviennent avec une grande exactitude, et captivent généralement l'attention : ce sont *l'Institut* et le *Journal de santé*.

La première de ces feuilles, surtout, offre à ceux qui n'habitent pas Paris, une ressource précieuse, pour se tenir au courant de tout ce qui se fait de nouveau, dans le monde scientifique.

MM. Girardin, Pouchet, Dubuc, etc., nous ont fait hommage de mémoires ou de notices imprimés dans diverses collections scientifiques; j'en consignerai la liste exacte au Précis : je dois ici me contenter d'annoncer que tous ces travaux ont été inscrits, avec honneur, au Catalogue de notre bibliothèque.

Conclusion.

J'ai hâte, et vous encore plus, sans doute, Messieurs, de voir terminer ce rapport général; cependant, avant de vous dire nos pertes, je dois achever de proclamer nos acquisitions.

Aux noms que j'ai déjà prononcés plus haut, il faut ajouter celui de M. Mallet, ingénieur en chef de la Seine-Inférieure, et député : admis comme membre résidant, je ne vous dirai rien de ses titres, puisque tout le monde peut les lire dans les grands travaux d'art exécutés, ou en voie d'exécution, dans notre département, depuis plusieurs années.

La liste de nos correspondants s'est en même temps accrue de : M. Charles Leblond, médecin et naturaliste à Paris, qui est venu recevoir, dans cette enceinte, il y a un an, à pareil jour, une médaille d'or, pour son mémoire sur les filaires et les strongles : de M. Soubeyran, chimiste à Paris, dont j'ai dit les droits au chapitre consacré à la chimie : de M. le comte Kirchkove d'Exaëdre, d'Anvers, qui sait employer une grande fortune, unie à une grande expérience, aux perfectionnemens de l'agriculture, en Belgique, *pour laquelle elle est tout*, suivant les propres expressions du nouveau correspondant : enfin, de M. Guyétant, secrétaire général de la Société d'émulation du Jura. Plusieurs

traités pratiques importants, et, récemment encore, celui intitulé : *Le Médecin de l'âge de retour*, ont conquis à cet honorable praticien l'estime de ses confrères et des autres savants.

Nécrologie.

Maintenant, Messieurs, pour compléter ma tâche, je vais vous dire nos pertes dans la classe des sciences : félicitons-nous que ce chapitre ne soit pas plus long cette fois, puisque trois noms seulement, et c'est bien trop encore, composent cette lugubre liste ! L'une de nos pertes date même de l'exercice précédent : mais je répare un oubli involontaire en la mentionnant aujourd'hui ; c'est celle de M. Lhoste, qui a professé pendant long-temps, et avec beaucoup de distinction, les mathématiques transcendantes dans le lycée de cette ville : il était, à la même époque, membre résidant et actif de cette compagnie, dans le sein de laquelle il fut spontanément appelé, lors de sa restauration, en 1804. M. Lhoste avait pris sa retraite depuis long-temps, et vivait retiré dans le département de la Manche, à Sartilly, près Avranches, où il est mort il y a environ deux ans. Il s'était entièrement renfermé, durant ces derniers temps, dans l'accomplissement rigoureux de ses devoirs de prêtre. Ancien membre de la communauté des Mathurins, la première révolution l'avait soustrait à ses doubles devoirs de religieux et d'ecclésiastique ; il avait fait bientôt retour sincère et complet à ces derniers, lorsqu'il se retira dans sa patrie ; il les a remplis avec édification jusqu'à sa mort, et a emporté avec lui la vénération de tous ses concitoyens, ainsi que j'ai pu m'en convaincre moi-même sur les lieux. Dans ce siècle où tout s'oublie si vite, ce savant modeste a pu être négligé, mais il avait droit à ce souvenir académique, pour prix de ses anciens services.

Les sciences, les lettres et les arts déplorent en commun la mort récente d'un homme qui fut, à la fois, mathématicien profond, artiste habile et littérateur distingué, celle d'Antide Janvier, correspondant de cette Académie, décédé il y a six mois environ, au palais de l'Institut, où le roi lui avait depuis long-temps accordé un logement. L'égal de Breguet, comme praticien, il marchait bien en avant de lui, comme théoricien. Janvier a laissé un grand nombre d'écrits, qui déposent de son érudition en même temps que ses beaux travaux en instrumens d'astronomie, témoignent de sa rare habileté. Si l'un de nos confrères, qui fut l'ami de cet homme célèbre [1], et que le spécialité de ses connaissances rend plus apte que moi à faire bien apprécier ses travaux, ne s'était réservé le droit de nous donner plus tard sur lui une notice étendue, je ne me contenterais pas de cette courte mention d'un homme chez lequel l'indépendance artistique la plus entière et le désintéressement le plus absolu, s'unissaient aux connaissances les plus profondes et aux talens les plus incontestables !

Le respectable vétéran dont il me reste à vous parler, Messieurs, avait de grands traits de ressemblance avec celui dont je vous ai d'abord entretenus. Simple et travailleur comme lui, ami des sciences et de la vérité, il avait aussi, comme lui, fait de solides et brillantes études dans une communauté religieuse. La révolution seule enleva peut-être le docteur Leprevost à la vie monastique. Il se livra donc, par suite des circonsances et aussi par inclination, à l'étude de la médecine ; il ne tarda guère à se rendre aux armées, refuge général, à cette triste époque, de l'honneur et du savoir ! Il y acquit, dans la pratique des hopitaux militaires, des talents qui lui valurent plus tard, à Rouen, de longs et

[1] M. Destigny.

honorables succès. Homme de science et homme de bien tout à la fois, ses manières extérieures pouvaient paraître singulières, mais leur étrangeté naïve ne tenait qu'à l'originalité et à l'indépendance de son esprit, et aux habitudes peu progressives d'une vie partagée entre le travail et la retraite! Quant au mérite scientifique et à la moralité, il sortit toujours victorieux et pur des épreuves que le malheur des temps et la variabilité des circonstances ont rendues si scabreuses pour tant d'autres! Comme citoyen et comme médecin, M. Le Prevost fut également fidèle à ses vieilles croyances, et, malgré sa franchise parfois un peu brusque, il avait su conquérir l'estime générale, et il a emporté nos regrets universels. Je dois me borner à cette légère esquisse, Messieurs : l'histoire de cet homme respestable a été tracée par un de nos collègues, qui m'a suppléé spontanément, pour lui rendre un dernier hommage sur sa tombe. Il me suppléra encore, par l'impression au Précis du discours qu'il prononça dans cette triste cérémonie : on y trouvera le portrait de notre malheureux confrère peint avec une grande fidélité ; je me garderai donc bien d'user de mon droit de secrétaire pour le recommencer ; mon pinceau mal habile manquerait peut-être une ressemblance qu'il importe, avant tout, de respecter!

M. Le Prevost fut, pendant plus de vingt ans, l'un des membres dévoués et assidus de cette Académie. La vétérance qui lui avait été décernée, d'un vote unanime, était le témoignage parlant de notre reconnaissance et de notre affection ; mais si quelque chose peut adoucir le souvenir de sa perte, c'est de songer à ce que la maladie nous l'avait fait! Elle nous avait réduits à la cruelle nécessité de regarder sa fin comme une délivrance plutôt que comme une issue funeste!

Tel est, Messieurs, l'aperçu de nos travaux scienti-

fiques, durant ce dernier exercice. J'espère n'avoir rien omis ; mais, pour prévenir le reproche d'usurper trop longtemps une attention que mon collègue des lettres et d'autres confrères sont assurés de captiver avec plus d'art, en l'appelant d'ailleurs sur des sujets moins sévères et moins arides, je me borne à ce simple exposé; je m'abstiens de toutes réflexions sur l'ensemble, et je me hâte de leur céder la parole.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

RÉPONSE

A DES

QUESTIONS CHIMICO-JUDICIAIRES;

PAR MM. GIRARDIN ET MORIN.

M. de Stabenrath, l'un des juges d'instruction près le tribunal civil de Rouen, nous confia la solution des questions suivantes : 1° Déterminer si la mort d'une femme L** est le résultat d'un empoisonnement: 2° Etablir, s'il est possible, l'existence de l'alcool dans l'estomac et les intestins de cette femme. En conséquence, ce magistrat nous remit un liquide provenant de l'hypocondre gauche, et une portion de l'intestin grèle et de l'estomac. Avant de mettre sous les yeux de l'Académie les expériences que nous avons faites, nous devons dire que ces matières ont été extraites du cadavre, après douze jours d'inhumation. Nous les avons examinées ainsi qu'il suit :

Matière de l'hypocondre gauche.

La matière de l'hypocondre gauche était jaunâtre et homogène; examinée avec soin, elle n'a présenté aucuns grains brillants. On la délaya dans l'eau distillée pour la filtrer; il resta sur le filtre une matière jaunâtre, pultacée, très fétide. Le liquide, auquel le filtre avait donné passage, était coloré en jaune. On y versa du chlore pour décolorer le liquide, afin de pouvoir apprécier l'action des réactifs. La potasse pure n'y produisit aucun trouble. L'acide hydrosulfurique n'y forma point de précipité, par l'addition de l'acide hydrochlorique. Le sulfate de cuivre ammoniacal ne se troubla pas; l'oxalate d'ammoniaque y forma un précipité blanc; l'eau de chaux donna lieu à un trouble qui disparaissait par l'acide nitrique. Le nitrate d'argent produisit un précipité blanc caillebotté, insoluble dans l'eau et dans l'acide nitrique, mais très soluble dans l'ammoniaque: l'acide sulfurique pur et les sulfates n'y produisirent aucun changement. L'examen, par les réactifs, démontre qu'il n'existe, dans cette liqueur, aucun poison minéral; mais nous ne bornâmes point là nos expériences. En conséquence, après avoir additionné la liqueur d'une petite quantité de potasse pure, nous la fîmes évaporer à siccité; le résidu de l'opération fut ensuite mêlé avec du charbon en poudre, et introduit dans un tube de verre fermé à l'une de ses extrémités, et l'autre fut ensuite effilée à la lampe; puis on chauffa graduellement jusqu'au rouge. La partie supérieure du tube n'offrit aucune sublimation métallique, et, en brisant le tube, on ne trouva aucun métal à l'état d'isolement. Cette expérience négative met hors de doute la conclusion que nous avons tirée de l'examen par les réactifs.

Les poisons minéraux n'étant point les seuls qu'une main coupable puisse employer pour donner la mort, nous diri-

geâmes nos recherches vers l'existence des poisons végétaux. Nous fîmes alors bouillir, avec de la magnésie, une portion de la liqueur provenant de l'hypocondre gauche. Après quelques instants d'ébullition, on jeta le mélange sur un filtre, et on le lava à grande eau. La matière restée sur le filtre fut mise à bouillir avec de l'alcool très déflegmé; par cette ébullition, l'alcool ne contracta point la propriété de ramener au bleu le papier de tournesol légèrement rougi; on évapora le liquide à siccité, et le résultat de l'évaporation fut seulement une matière verte, qu'on désignait autrefois sous le nom de résine verte de la bile. Cette matière ne rougissait nullement par le contact de l'acide nitrique. Cette expérience prouve évidemment que la liqueur de l'hypocondre gauche ne renferme aucun poison végétal.

Deux questions se présentaient relativement à ces viscères: 1° Indiquer si quelque poison y existait; 2° si l'alcool s'y rencontrait. Pour résoudre la première question, nous avons appliqué aux liquides contenus dans l'estomac et les intestins les expériences précédentes, dont les résultats ont été négatifs; mais, comme il arrive quelquefois que le poison a été absorbé par les viscères eux-mêmes, de manière à former une combinaison intime, nous avons coupé une portion de chacun d'eux et les avons introduits dans un matras, avec de l'eau distillée, pour les décomposer par l'acide nitrique pur; à l'aide de la chaleur et de cette expérience, nous n'avons obtenu que les produits qui résultent des matières animales placées dans les mêmes circonstances. Quant à résoudre la question relative à l'injestion de l'alcool, nous conservâmes peu d'espoir, puisque l'estomac et les intestins avaient été extraits du cadavre après douze jours d'inhumation; malgré cela, nous tentâmes les expériences suivantes pour la solution de cette question, tout-à-fait neuve pour nous: on introduisit dans une cornue de verre une portion du liquide contenu dans ces viscères; on adapta à son col une alonge

qui communiquait à un récipient contenant de l'eau acidulée par l'acide sulfurique pur. L'appareil étant ainsi disposé, on chauffa, et la distillation eut lieu. L'addition de l'acide sulfurique avait pour but de saturer l'ammoniaque que renfermait le liquide de l'estomac. Lorsque nous eûmes obtenu les trois quarts du liquide employé, nous versâmes le produit dans une autre cornue, pour procéder à une nouvelle distillation, dans le but de séparer l'alcool du sulfate d'ammoniaque formé; mais, au lieu d'obtenir ce liquide, nous n'avons obtenu que de l'eau ayant une forte odeur de zomidine. Pour nous prémunir contre toute espèce d'objections, nous avons cru devoir distiller ce nouveau liquide sur du chlorure de calcium, qui, par sa grande affinité pour l'eau, devait la retenir; et, cette fois comme la précédente, il y eut absence d'alcool.

Il résulte de notre travail, 1° que la mort de la femme L*** n'est point le résultat d'un empoisonnement; 2° qu'après douze jours d'inhumation, il est impossible d'accuser la présence de l'alcool dans un cadavre.

NOTICE HISTORIQUE ET GÉOGNOSIQUE

SUR

QUATRE PUITS ARTÉSIENS

TENTÉS SANS SUCCÈS A ROUEN

AUX ANNÉES 1833 ET 1834,

AVEC

UNE NOTE PARTICULIÈRE

SUR UN PUITS AFFLUENT

PAR M. DUBUC.

Messieurs,

Pour mieux apprécier les motifs qui déterminèrent le forage de ces puits, veuillez vous rappeler qu'on trouva, en 1833, de l'eau jaillissante, à moins de deux cents pieds sous terre, dans un puits foré par M. Flachat, proche l'église Saint-Sever, et dont l'éloignement de la rive gauche de la Seine est au plus de cinq cents mètres.

Ce succès encouragea divers propriétaires et chefs de grandes usines à tenter, sur le même plateau et sur un périmètre assez circonscrit, des puits artésiens à eau jaillissante pour l'usage de leurs établissements particuliers.

Le premier de ces puits a eu lieu par M. White, dans sa vaste tannerie, située à l'ouest, et à environ deux cents mètres de celui dont je viens de parler.

Le deuxième fut entrepris par M. Leroi, filateur, rue d'Elbeuf, au sud, et éloigné, au plus, de six cents mètres aussi de l'église Saint-Sever.

Le troisième fut creusé par MM. Dubuc et Beaudouin, entre trois grandes filatures situées à l'ouest, et à environ sept cents mètres de celui foré proche l'église. Dans ces différents sondages, M. Flachat et son contre-maître employèrent particulièrement la gouge, la tarière ou sonde, et le trépan.

Le quatrième, également entrepris par M. Flachat, fut tenté, à Déville-lès-Rouen, dans un vaste terrain cultivé appartenant à M. Angran, et situé sur la rive droite de la Seine, à environ mille mètres au nord de ce fleuve.

Je vais d'abord entretenir l'Académie du puits dont le forage a été fait chez M. White. Dans cette narration, je négligerai les petits détails, qui ne sont guère qu'accessoires au but principal que je me propose d'atteindre dans ce travail.

Ce puits fut commencé le 5 avril 1834, et continué sans interruption, et parfois jour et nuit, jusqu'au 1er novembre 1835. J'ai suivi particulièrement ces travaux, et voici mes observations et mes remarques à leur égard.

L'ouverture du tube fut d'abord de sept pouces et demi de diamètre; arrivés à cent pieds dans le sol, les sondeurs réduisirent cette ouverture à cinq pouces et demi, et ils firent une faute, car, plus tard, on fut obligé de l'élargir de nouveau, pour faciliter le mouvement circulaire de la sonde et des autres instruments servant au forage.

La géologie de ces premiers cent pieds présenta d'abord huit mètres d'un mélange de sable rougeâtre ferrugineux, légèrement argileux, mêlé de gravois et de petits silex diversement colorés. Cette couche fut suivie d'une autre couche, composée de marne argileuse et d'un peu de terre végétale brunâtre; ce sol, d'environ dix mètres d'épaisseur, se laissait traverser aisément par la tarière.

Mais bientôt les foreurs donnèrent sur une roche d'une dureté granitique, peu calcaire, et souvent entrecoupée par de gros cailloux : ce *stratum* avait à peu près quinze mètres d'épaisseur, et, pour le traverser, on dut faire agir simultanément le trépan, la gouge et la tarière.

De cent pieds jusqu'à deux cents pieds, le terrain présenta diverses couches faciles à traverser. La sonde ramenait des marnes noirâtres, parfois jaunâtres, mais toujours ferrugineuses, et mêlées çà et là de coquillages de diverses nuances; ailleurs, c'était une argile siliceuse, pâteuse, avec de petits cailloux et gravois. A ces *strata*, d'un travail assez facile, succéda une autre roche de grès ferrugineux sableux [1], d'environ cinq mètres d'épaisseur, et d'une dureté désespérante : les foreurs, malgré leur zèle et la bonté des trépans, ne faisaient guère que trois pouces d'ouverture par jour. Enfin, le 6 août, après quatre mois d'un travail soutenu, le puits n'avait encore que deux cent seize pieds de profondeur, et aucun signe d'eau affluente ou jaillissante n'avait lieu.

M. White se découragea et voulut suspendre les travaux, vu que son puits était déjà à près de cinquante pieds au-dessous de la nappe d'eau qui jaillit de celui qui est proche l'église Saint-Sever. Il se fondait encore sur ce que beaucoup de fontaines artésiennes avaient trompé l'espérance de ceux qui les avaient entreprises, etc.

Mais, sur l'observation faite à M. White qu'on pourrait trouver de l'eau jaillissante sous la roche où l'on était, il se détermina à faire de nouveaux sacrifices pour la traverser.

Enfin, à 228 pieds, on trouva une couche de quelques mètres d'épaisseur, d'une marne tendre, mêlée de sable micacé, mais facile d'extraction. Puis les foreurs donnèrent sur une

[1] Cette roche, vu sa dureté, sa composition géognosique et ses autres propriétés, paraît être le quartz granitique des anciens naturalistes. Voir *Buffon*, *Fourcroy*, *etc.*

roche encore plus dure que la première; elle se composait, sur cent parties en poids :

De silex ferrugineux noirâtre	80	
Carbonate de chaux	12	100
Oxide de fer	8	

Le forage en était tellement laborieux, qu'on fut trois mois à la percer. Enfin sous ce stratum on trouva un sol incohérent : c'était un mélange de sable noirâtre, argileux, ferrugineux, animalisé, d'une odeur assez fétide; son peu de dureté, malgré la profondeur du puits, permettait aux sondeurs l'emploi de la tarière seule et de faire jusqu'à un mètre d'ouvrage par jour.

Le 7 janvier 1835, on arriva à 322 pieds dans le sol; mais la géologie du terrein changea de nature, la sonde ramenait, sans grand effort, une argile blanche, plastique, souvent aréneuse. Cette couche pouvait avoir deux mètres d'épaisseur. Puis on donna de nouveau sur une roche non moins dure que les premières. Après des travaux très laborieux, le puits avait, le 18 mars, 376 pieds de profondeur; alors on traversa un sol silico-marneux facile à forer, sol dont l'épaisseur fut estimée être d'environ huit mètres; mais la fatale roche reparut de nouveau.

Néanmoins, et malgré des obstacles presque toujours renaissants et des accidents arrivés à l'équipage des sondeurs, M. Dupont, héritier de M. White (M. White était décédé le 7 mai 1835), fit continuer le forage de ce puits jusqu'à la profondeur de quatre cent soixante-six pieds, ou environ cent cinquante-six mètres.

Enfin la roche, dont rien n'indiquait l'épaisseur, devint tellement rebelle aux outils les mieux acérés, que M. Dupont se détermina, le 1 novembre 1835, à faire cesser les travaux. Ils ont duré dix-neuf mois et parfois jour et nuit, et coûté au moins dix-huit mille francs, en y comprenant le louage et la réparation des instruments de forage. Le puits fut donc

tubé pour éviter les éboulements qui pourraient l'obstruer, et son orifice scellé d'une forte pierre; peut-être le forage en sera-t-il repris plus tard.

Si le puits de M. White avait été foré sur le grand plateau arable et boisé qui couronne, à l'est et au nord, la ville de Rouen, sa profondeur serait de près de mille pieds, car ce plateau a environ cinq cents pieds d'élévation au-dessus du niveau de la Seine.

Deux autres motifs déterminèrent encore les héritiers de M. White à mettre un terme à ces travaux; le premier résultait naturellement de la profondeur où était arrivé le puits, qui se trouva être de plus du double de celui à eau jaillissante foré à Saint-Sever; le deuxième, jugé le plus spécieux, venait encore de ce que sa profondeur dépassait de plusieurs mètres la nappe d'eau qui alimente si copieusement les deux fontaines artésiennes creusées dans la ville d'Elbeuf; (voir, à cet égard, la Statistique géologique du département de la Seine-Inférieure par M. Passy); circonstances qui rendaient peu probable la réussite du puits entrepris par M. White, continué par ses héritiers, et sur lequel tant d'espérances étaient fondées en principe.

Pour moi, je vis à regret arrêter le sondage de ce puits à quatre cent soixante-six pieds, non-seulement dans l'espoir d'en voir jaillir l'eau, car ici rien ne prouve, en définitive, qu'on n'eût pas atteint ce but en le creusant plus avant[1], mais encore dans l'attente de rencontrer, dans le sous-sol, de la houille ou du gypse (plâtre), si utiles, l'un et l'autre, à la prospérité de notre industrieuse province; car, d'après les

[1] En effet, de la non-réussite de MM. White et Leroy, on n'en peut conclure, *à priori*, que d'autres puits tentés sur le même sol, mais un peu éloignés des premiers, ne donneraient pas d'eau jaillissante, même en les forant seulement jusqu'à deux cents pieds.

La fontaine artésienne creusée avec succès proche l'église Saint-Sever, est, en quelque sorte, la preuve de notre assertion.

naturalistes, « c'est spécialement sous des *strata* de la nature « géologique de ceux traversés en forant les puits de MM. « White et Le Roy, que l'on trouve des mines de charbon « de terre. »

A cette occasion, j'ai lu quelque part qu'on avait tenté autrefois un sondage dans la vaste plaine aréneuse qui sépare Rouen de la ville d'Elbeuf; mais ce sondage, dit-on, ne dépassa pas trois cents pieds, et ne produisit ni houille ni plâtre; peut-être en eût-il été autrement, si la perforation des terrains avait eu lieu jusqu'à trois cents mètres et plus, car la houille appartient aux terrains secondaires. Je soumets ces réflexions à l'administration et aux propriétaires de cette contrée.

Puits artésien tenté par M. Le Roy.

Cette fontaine artésienne devait, en cas de réussite, contribuer à l'alimentation d'une grande et forte pompe à feu, servant de moteur à la filature de M. Leroy.

La nature des différents *strata* géologiques, et autres terrains que traversa M. Leroy pour arriver à environ quatre cent cinquante pieds dans le sol, a, en général, une grande similitude géognosique avec ceux rencontrés chez M. White; aussi les travaux en furent-ils également très-laborieux et bien dispendieux. Enfin, les foreurs, après avoir traversé, comme chez ce dernier, une roche de nature quartzeuse calcaire, aussi très-dure, et sous laquelle ils avaient l'espoir de trouver de l'eau jaillissante, donnèrent dans une glaise sableuse, pâteuse, qui leur parut sans fonds appréciable. Alors M. Leroy, n'apercevant aucune trace d'eau, et se trouvant, vu la profondeur de son puits, comme M. White, à plus de deux cent soixante pieds en contre-bas du niveau de la nappe d'eau qui jaillit de celui de Saint-Sever, se détermina à faire cesser les travaux pour

le creusement d'un puits dont il avait conçu aussi tant d'espérances avant de l'entreprendre. Ce fut donc à quatre cent cinquante pieds de profondeur qu'il fut abandonné.

Puits artésien chez MM. Dubuc et Baudouin.

Ces Messieurs, par un système combiné de quatre à cinq fontaines artésiennes, espéraient pouvoir réunir une masse d'eau suffisante, en se servant d'une roue à godet, pour avoir un moteur de la force de dix à douze chevaux. Ce calcul fut fait sur la quantité d'eau que fournissait, chaque jour, le puits de Saint-Sever; on fit d'abord un puits d'essai, pour ne mettre rien à l'aventure.

Après trois mois d'un travail soutenu, on parvint à deux cent cinquante pieds dans le sol.

Voici quelle était la géologie de ce sol.

1° Une couche d'environ vingt-cinq pieds, d'un sable rocailleux, assez facile à traverser.

2° Des terreins silico-calcaires, parfois argileux, mais toujours ferrugineux, et souvent mêlés de gros cailloux qui rendaient le forage pénible.

3° Les foreurs, arrivés à environ deux cent trente pieds, donnèrent sur une roche ou banc de grès d'une dureté telle, que, malgré les outils les mieux acérés, ils faisaient à peine deux pouces d'ouverture chaque jour.

Bientôt il fut presqu'impossible d'en continuer le forage. Tous les instruments étaient usés ou émoussés, une forte tarière cassa, et son extrémité resta engagée dans la roche; on l'en retira à grands frais, et après des efforts inouis. Enfin, MM. Dubuc et Beaudouin, considérant alors que la profondeur du puits (deux cent cinquante-sept pieds), dépassait, en contre-bas, de beaucoup, la nappe d'eau qui jaillit de celui foré à Saint-Sever, et sur laquelle ils avaient fondé leur établissement hydraulique, et par

d'autres motifs qu'il est inutile de rapporter ici, se déterminèrent à faire cesser leurs travaux.

Quatrième Puits artésien tenté par M. Angran, sur la rive droite de la Seine.

Ce puits fut ouvert à environ cent mètres en contre-bas, ou sur le versant d'une côte située à l'est de la propriété de M. Angran, et à peu près à vingt mètres au-dessus de la vaste prairie de Déville. Ce puits fut abandonné à la profondeur de cent soixante pieds.

Voici la géologie des terreins traversés pour arriver à cette profondeur, avec les motifs qui firent abandonner ce puits.

D'abord, deux pieds environ de terre végétale, puis un banc de calcaire siliceux ferrugineux de trois mètres d'épaisseur. A ces deux couches succéda un amas de gros cailloux diversement colorés, et de sable brun; cet amas de silex pouvait avoir cinq mètres de profondeur; il reposait sur un sable verdâtre, sans cohésion, de peu d'épaisseur. Après ces informes *strata*, on arriva à un banc d'argile glaiseuse, noirâtre, mêlée de sulfure de fer, et répandant une légère odeur de pétrole. Tout ce terrein était facile à traverser, vu sa grande humidité et le peu de cohésion qu'il présentait dans son ensemble. Enfin, les foreurs donnèrent sur une roche de la nature de celle que j'ai analysée en traitant du puits de M. White.

On la traversa péniblement, en employant alternativement le trépan et la tarière. D'autres accidents de terrein arrivèrent encore; mais le dernier, et qui mit un terme aux travaux, fut une couche de sable coulant, sec et si tenu, qu'il devint impossible d'y faire agir la sonde avec succès, malgré quelques moyens tentés pour y réusir; et comme rien, d'ailleurs, n'indiquait quelle était l'épaisseur de cette

sablière, et les frais qu'elle occasionnait pour être traversée, M. Angran arrêta le forage de ce puits, quoiqu'arrivé à cent soixante pieds de profondeur.

J'ai fait l'analyse de l'eau provenant de l'égout de la terre glaiseuse, noirâtre, dont je viens de parler; voici d'abord ses propriétés physiques:

Couleur assez diaphane; pesanteur spécifique presque égale à celle de l'eau de rivière clarifiée; odeur faible d'œufs couvis; goût déclinant à l'amer âcre; elle bout facilement.

Traité par les réactifs et par l'évaporation, j'ai trouvé, à très peu près, dans mille grammes de ce fluide:

1° Matière grasse, âcre au goût, inflammable,	2	grains;
2° Carbonate de fer.	1	1/2;
3° Sulfate calcaire.	»	1/2;
4° Alumine et silice, dans un état de division extrême.	1	»
Total:	5	grains.

Plus, une faible quantité d'acide carbonique interposé.

On obtient la matière grasse en réduisant l'eau, par une chaleur de 50 à 60 degrés (Réaumur), des 7/8es de son volume. On laisse refroidir: le corps gras bitumineux surnage le résidu aqueux, et le carbonate de fer se dépose au fond du vase, etc.

J'ai fait aussi l'examen de l'eau qui sourd dans une cour située au sud-ouest, et en contre-bas du terrain de M. Angran. Cette eau est également ferrugineuse, sa surface irisée; enfin, elle a beaucoup d'analogie avec celle dont je viens de parler.

On peut donc regarder ce fluide comme *sui generis* dans le département de la Seine-Inférieure. (Voir, à cet égard, la *Géologie* de M. Passy.) Enfin, on ne fait aucun usage médical, du moins que je sache, de cette eau ferrugino-bitumineuse: j'en ignore la cause.

NOTE ***sur le Puits affluent percé à environ six cents mètres, au sud, des Fontaines artésiennes tentées par MM. White et Le Roy.***

Vers l'arrière-saison, en 1834, où l'eau manquait par suite d'une longue sécheresse, M. White fit creuser un puits ordinaire dans une de ses propriétés, afin d'y trouver de l'eau pour l'usage de ses locataires, etc.

Ce puits fut donc percé, sans trop d'obstacles, jusqu'à la profondeur d'environ trente mètres : alors, l'eau afflua si vivement, que les foreurs eurent à peine le temps de s'en préserver, et elle monta au-delà de trois mètres dans le pertuis. Cette eau se tient presque toujours au même niveau, malgré les nombreuses prises qu'on en fait chaque jour ; enfin, ce puits est devenu une sorte de providence pour les habitants du quartier où il est situé.

Les terrains traversés pour arriver à l'eau affluente étaient :

1° Dix mètres de sable rougeâtre, un peu argileux ;

2° De la marne tendre, mêlée de silex de diverses couleurs et grosseurs.

Ce fut de dessous cette marne que jaillit l'eau affluente. A la demande de M. White, j'analysai ce fluide, et je reconnus, avec la plus grande satisfaction, que mille grammes, ou un litre, recèlent à peine un décigramme (deux grains) de corps hétérogènes inertes, plutôt tenus en suspension qu'en dissolution : d'où il résulte que l'eau de ce puits est plus pure que celle des fontaines de Rouen, et même que l'eau clarifiée venant de la Seine [1] ; et ici, Messieurs, il faut

[1] L'eau des fontaines de Rouen et qui sert aux usages de la vie, contient, d'après l'analyse que j'en fis en 1826, près de deux décigrammes de corps hétérogènes par litre ; celle de la Seine, épurée, de deux à trois grains aussi, par mille grammes.

encore noter que ce nouveau puits de M. White est presque voisin de ceux qui existent à Saint-Sever, dont l'eau est, en général, crue, séléniteuse, décomposant le savon, etc.

Explique qui pourra ces anomalies hydrostatiques, souterraines, moi je m'en tiens à annoncer des faits d'autant plus intéressants à faire connaître, qu'ils pourront servir aux propriétaires des contrées qui forment le grand plateau arêneux, situé sur la rive gauche de la Seine, entre Rouen et Elbeuf; surtout s'ils voulaient y établir des fontaines jaillissantes, des canaux d'irrigation, etc.

En résumant les diverses observations consignées dans l'ensemble de ce mémoire, on y voit :

1° Que trois puits artésiens ont été entrepris en vain, en 1834 et 1835, quoique forés à plus de deux cents pieds, en contre-bas, et non loin du puits artésien à eau jaillissante, situé sur le même niveau, proche l'église Saint-Sever;

2° Qu'un quatrième puits artésien a été foré également sans succès, sur la rive droite de la Seine, en contre-bas d'une montagne très élevée et bien boisée, circonstance qui, d'après les géologues, devait en assurer la réussite.

3° Qu'un puits ordinaire, creusé à quelques centaines de mètres des trois premiers, a donné, à une profondeur médiocre, une eau abondante, et surtout d'une excellente qualité pour l'usage de la vie.

Nous croyons qu'on peut encore s'appuyer de ces observations et de leurs résultats, pour établir, contrairement à l'opinion émise par certains géologistes : « que la réussite « de puits à eau jaillissante, dans toute espèce de sol, n'est « rien moins que prouvée, et expose à de grands mé- « comptes ceux qui en font le forage par *imitation.* » MM. White, Leroy, Dubuc et Angran en fournissent, à leur grand préjudice, des exemples à Rouen.

Enfin, le célèbre Arago (*Annuaire de* 1835, page 247)

partage aussi cette opinion; il en est de même des savants rassemblés en congrès, l'année dernière, à Douai..... Voici leur avis à cet égard (Séance du 9 septembre):

« Qu'avec les connaissances géologiques actuelles, il « n'existe pas encore, *à priori*, de caractères certains et « apparents, qui permettent d'assurer l'existence d'eaux « jaillissantes dans tel ou tel terrain, etc. »

Espérons que la science viendra lever ces doutes, en indiquant les lieux et les sites où les fontaines jaillissantes pourront être établies avec certitude de succès, et sans exposer à des dépenses éventuelles ceux qui les entreprendront.

J'ai cru, Messieurs, que ce travail n'était pas dénué d'intérêt pour la ville de Rouen, et, en général, pour les pays où l'on voudra établir des puits artésiens: ces motifs m'ont déterminé à vous l'offrir. J'aurais pu lui donner plus d'extension, car le sujet est vaste et riche à traiter; mais, d'une part, j'ai crains d'abuser de vos moments; de l'autre, d'entrer dans un terrain que mes connaissances ne me permettent pas d'explorer convenablement.

ANALYSE CHIMIQUE

DES

EAUX MINÉRALES DE SAINT-ALLYRE,

A CLERMONT-FERRAND (département du Puy-de-Dôme),

ET DU TRAVERTIN QU'ELLES DÉPOSENT;

PAR M. J. GIRARDIN,

PROFESSEUR DE CHIMIE A L'ÉCOLE MUNICIPALE DE ROUEN, etc.

Parmi les curiosités naturelles que la ville de Clermont-Ferrand, chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, offre à l'attention du voyageur, il en est peu qui aient acquis autant de célébrité que la source minérale située dans le faubourg de Saint-Allyre, et qui a reçu depuis long-temps le nom de *Fontaine pétrifiante*. Tous ceux qui visitent cette contrée si pittoresque de l'Auvergne ne manquent pas, après avoir fait l'ascension du Puy-de-Dôme, illustré par les expériences de Pascal, et avoir admiré les jolis sites et les belles sources de Royat et de Fontanat, d'aller examiner le fameux *pont de pierre* formé par le dépôt des sels terreux contenus dans l'eau de Saint-Allyre, et de faire emplette des incrustations artificielles que le propriétaire de la source prépare pour les étrangers.

Certes, pour les personnes qui ne sont pas initiées aux secrets de la chimie, c'est une chose merveilleuse qu'une eau qui jaillit claire et limpide de son réservoir naturel, et qui abandonne, sur les objets qu'on expose à son contact, une couche terreuse qui leur donne bientôt l'apparence de la pierre. Et, ce qui confond encore plus l'imagination de ceux qu'un pareil prodige attire, c'est la production de cette muraille de 240 pieds de long, de 18 à 20 pieds de haut, et dont une des extrémités s'avance jusqu'au-delà du ruisseau de Tiretaine, de manière à former un pont d'un admirable effet, et qui semble avoir été construit par la main de l'homme. Ce phénomène est bien fait pour appuyer dans l'esprit des gens du monde cette opinion erronée des anciens, que l'eau se change en terre, et que l'écorce solide de notre planète doit son origine à cette prétendue transformation de l'eau.

Depuis long-temps les naturalistes ont cité dans leurs ouvrages la fontaine de Saint-Allyre, et, lorsque l'analyse chimique eut acquis quelque précision, les chimistes à leur tour s'occupèrent de ses eaux, dont les propriétés médicamenteuses avaient fixé l'attention des médecins. Nicolas Lémery, de Rouen, est le premier qui ait entrepris l'analyse de ces eaux. Voici ce qu'on trouve, à cet égard, dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, pour l'année 1700, p. 58.

« A Clermont en Auvergne, il y a une fontaine pétrifiante, dont M. Lémery examina quelques bouteilles qui lui avaient été données par M. Tournefort. Cette eau est claire comme celle d'Arcueil et également pesante. Elle dépose au fond des bouteilles un peu de sable gris et de pierre blanchâtre qui paraît s'y être formée. Par les essais et les opérations chimiques, il paraît qu'elle contient un acide, qui apparemment a dissous quelque substance pierreuse des lieux où elle a coulé. La partie la plus pesante

de cette substance se précipite au fond de l'eau, quand elle séjourne, ou qu'elle a peu de mouvement, mais la partie la plus légèré ne s'en détache pas avec tant de facilité, et c'est elle apparemment qui fait les pétrifications. Cette eau pétrifiante n'en est pas plus dangereuse à boire par rapport aux pierres qui peuvent se former dans les reins ; on le sait, et par l'expérience journalière des gens du pays, et par des opérations chimiques qui ont fait voir à M. Lémery que le sel de l'urine ne fait point déposer la substance pierreuse de cette eau. En effet, les pierres, et ce qu'on appelle pierres dans le corps humain, n'ont rien de commun. »

En 1748, Ozy publia le résultat de ses essais sur le sédiment qu'elles abandonnent dans les bassins où elles sont reçues, et il en conclut que les eaux de Saint-Allyre « contiennent une substance ferrugineuse avec un sel fossile de la nature du sel marin, et, enfin, une espèce de marne semblable à de la chaux, qui en fait la partie terreuse. » (*Analyse des eaux minérales de Saint-Allyre*, par M. Ozy; de l'imprimerie de Pierre Boutaudon, seul imprimeur du Roi, 1748.)

Enfin, en 1799, Vauquelin analysa plusieurs eaux minérales d'Auvergne, et, entr'autres, celles de Saint-Allyre. Voici les résultats qu'il obtint.

Un litre de cette eau renfermerait :

Acide carbonique libre.	7 gr.	60
Carbonate de chaux.	20	50
—— de magnésie.	6	66
—— de soude.	13	38
Muriate de soude.	14	26
Oxide de fer.	0	50
Sulfate de soude et matière bitumineuse,	*des traces.*	
	62	90

Un litre de cette eau contiendrait donc 62 grains 90 de

matières solides, ou 3 grammes 36 centigrammes.

Le travail de Vauquelin n'a jamais été imprimé. Il existe manuscrit dans la bibliothèque publique de Clermont-Ferrand. J'en dois la connaissance à l'obligeance de M. Gonod, bibliothécaire, qui m'a permis d'en prendre une copie.

A l'époque où Vauquelin fit cette analyse des eaux de Saint-Allyre, les procédés analytiques laissaient encore beaucoup à désirer; aussi, depuis long-temps, les naturalistes de Clermont désiraient-ils qu'on soumît de nouveau ces célèbres eaux incrustantes à un examen consciencieux. Ce désir devint plus vif, depuis surtout que M. Berzélius, ayant analysé le dépôt calcaire qui constitue le *pont naturel* de Saint-Allyre, y trouva, outre du carbonate de chaux, de la silice et de l'oxide de fer, des phosphates d'alumine, de manganèse, de chaux et de magnésie. (Analyse de quelques substances qui se précipitent des eaux minérales de l'Auvergne, faisant suite à l'examen chimique des eaux de Carlsbad, de Tœplitz et de Konigswart : *Annales de chimie et de physique*, t. 28, p. 403; année 1825.)

Visitant l'Auvergne, en 1834, avec mon ami M. Soubeiran, chef de la pharmacie centrale des hôpitaux civils de Paris, je fus sollicité par notre ami commun M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle, de reprendre l'examen de l'eau de la fontaine incrustante. Je me rendis à cette invitation, et, pendant le mois que nous séjournâmes à Clermont, Soubeiran et moi, nous fîmes les essais qu'on ne peut faire qu'à la source de l'eau dont on veut connaître la constitution chimique. Ainsi nous déterminâmes la nature des gaz tenus en dissolution; nous constatâmes l'action des réactifs sur l'eau, au moment où elle arrive au contact de l'air; nous recueillîmes des observations thermométriques, et nous nous procurâmes, par évaporation, toutes les substances salines qui se trouvent en dissolution dans l'eau.

Depuis mon retour à Rouen, j'ai continué nos premiers essais ; et, après avoir examiné avec soin le résidu salin de l'évaporation, j'ai procédé à l'analyse du dépôt rougeâtre que l'eau abandonne, peu de temps après son arrivée à la surface du sol, dans les canaux où elle s'écoule, ainsi que de l'ancien dépôt qui constitue la vieille muraille, dont la production remonte à une époque si reculée. J'espère que les faits que je vais signaler intéresseront les naturalistes et les chimistes, et que j'aurai rempli les intentions de mon savant ami M. Lecoq.

I. *Gisement et propriétés physiques de l'eau de Saint-Allyre.*

« Le sol sur lequel est bâtie la ville de Clermont est un tuf, ou péperite grossier, formé de fragments de basalte plus ou moins altéré, de petits cailloux siliceux, et d'une matière terreuse qui admet du carbonate de chaux dans sa composition. Ce tuf, quoique d'origine volcanique, a évidemment été déposé par les eaux, puisqu'il alterne en stratification régulière avec des argiles et des couches de tuf dont le grain est beaucoup plus fin, et quelquefois même avec des couches sableuses que l'on peut comparer aux pouzzolanes des volcans modernes.

« Le sol de Clermont donne issue à plusieurs sources d'eaux minérales, dont la température est généralement peu élevée. Ces eaux sortent de différents points du monticule ; mais il est probable qu'elles paraissent au jour aux points de jonction du tuf volcanique avec les couches calcaires : c'est principalement à Saint-Allyre que cette jonction a lieu, par le prolongement de la formation calcaire des *Côtes* et de *Chanturgue*. Un fait digne de remarque est la présence de grosses masses de grés et de quelques autres blocs de roches, placés à la surface du sol, très près de la source incrustante :

selon toutes les apparences, elles font partie d'un tuf analogue à celui que l'on peut observer au *Puy-de-Montaudou*.

« C'est dans cette localité, et à peu près en face du monticule calcaire que l'on connaît sous le nom de *Montjuzet*, que sortent les eaux minérales de Saint-Allyre. » (Lecoq, *Observations sur la source incrustante de Saint-Allyre, dans un des faubourgs de Clermont-Ferrand;* broch. in-8°, 1830.)

Cette source est assez abondante, puisque, d'après le jaugeage que je répétai à plusieurs reprises dans le mois de septembre 1834, elle donne 24 litres par minute; d'où il résulte que la quantité fournie par heure est de 1440 litres, et par 24 heures de 34,560 litres. L'état de l'atmosphère ne paraît pas influer sensiblement sur cette source, puisque la quantité d'eau qu'elle fournit ne varie pas dans les temps secs ou pluvieux. On a cru remarquer seulement qu'à l'approche des vents un peu forts, son écoulement est un peu plus rapide, et qu'avant les orages, elle dégage beaucoup de gaz acide carbonique. Cette remarque a été également faite aux eaux thermales de Vichy et du Mont-Dore.

Sa température est constante, ainsi qu'il résulte d'un assez grand nombre d'observations faites, tant par moi, que par M. Bouillet après mon départ de Clermont. Le tableau suivant contient les résultats de nos observations. A partir du 15 octobre, les données de ce tableau m'ont été fournies par M. Bouillet.

EAUX MINÉRALES DE SAINT-ALLYRE. — TABLEAU DES OBSERVATIONS FAITES DU 28 AOUT AU 30 DÉCEMBRE 1834.

DATES des OBSERVATIONS.	HEURES du JOUR.	TEMPÉRATURE des EAUX.	TEMPÉRATURE DE L'AIR ambiant.	VENTS RÉGNANTS.	ÉTAT DU CIEL.
28 août 1834	midi	24° centig.	19° 3/4	»	un peu couvert.
3 septembre	7 heures du soir	24°	21°	»	beau.
5 idem	midi	24°	27°	»	idem.
9 idem	7 heures du matin	24°	19°	»	idem.
12 idem	10 heures du matin	24°	24°	»	idem.
15 octobre	7 heures du matin	24°	15°	Sud-Ouest	en partie couvert de gros nuages.
»	midi	24°	19°	Ouest	idem.
»	6 heures du soir	24°	14° 1/2	S.-O.	très couvert, un peu de pluie.
30 octobre	7 heures du matin	24°	5° 1/2	O.	beaucoup de brouillards.
»	midi	24°	9°	O.	très beau.
»	6 heures du soir	24°	5° 1/2	O.	idem.
15 novembre	7 heures du matin	24°	— 1/2	N.	brumeux, un peu de neige dans la nuit.
»	midi	24°	2° 1/2	N.	beau.
»	6 heures du soir	24°	1° 1/2	N.	couvert.
30 novembre	7 heures du matin	24°	11°	N.-O.	idem.
»	midi	24°	10°	N.-O.	idem.
»	6 heures du soir	24°	8°	O., très fort	très beau.
15 décembre	7 heures du matin	24°	—4° 1/2	N.	idem.
»	midi	24°	1°	N.	idem.
»	6 heures du soir	24°	— 1/2	N.	idem.
30 décembre	7 heures du matin	24°	6° 1/2	S.	un peu couvert.
»	midi	24°	10°	S.	très beau.
»	6 heures du soir	24°	6°	S.-O.	idem.

Les eaux, au sortir de terre, sont parfaitement limpides. Elles ont une très faible odeur bitumineuse, non désagréable, et une saveur aigrelette, un peu atramentaire et bitumineuse. Elles laissent dégager de temps en temps des bulles plus ou moins grosses, qui consistent en acide carbonique. Ces bulles deviennent très nombreuses par l'agitation.

Ces eaux tombent dans un petit réservoir en pierre qui est tout tapissé d'un dépôt ocreux. Peu de temps après leur exposition à l'air, elles se recouvrent d'une pellicule très fine, nacrée, d'un blanc rougeâtre, et bientôt après elles se troublent. Elles laissent déposer, dans les conduits en bois qui les conduisent du réservoir dans les chambres d'incrustations, une poudre fine de couleur d'ocre jaune, dont la quantité est assez considérable. Au milieu de ce dépôt sédimenteux, on voit presque toujours des filaments rougeâtres, imitant, par leurs formes et leur disposition, ces conferves qui flottent au milieu des eaux de mares. Quand le temps est pluvieux, le sédiment a une couleur plus foncée et paraît plus chargé d'oxide de fer.

Voici comment l'eau de cette source se comporte avec les réactifs :

Teinture de tournesol.	Rougit très sensiblement.
Ammoniaque.	Précipité blanc floconneux très manifeste, immédiatement.
Eau de chaux.	Précipité blanc très abondant, se formant aussitôt.
Carbonate d'ammoniaque.	Précipité blanc très abondant, se redissolvant dans un excès.
Nitrate de baryte.	Précipité blanc assez fort, dont une partie résiste à l'action de l'acide nitrique.

Teinture de galle	Prend de suite une couleur brune.
Nitrate d'argent	Précipité blanc caillebotté, considérable, qui brunit un peu, et qui se redissout en grande partie dans l'ammoniaque. Il reste des flocons grisâtres.
Phosphate de soude.	Précipité blanc floconneux assez considérable.
Oxalate d'ammoniaque. . . .	Précipité blanc très considérable.
Sous-acétate de plomb. . . .	Précipité blanc énorme, se redissolvant, pour la plus grande partie, dans l'acide nitrique.
Cyanure ferroso-potassique. . .	Teinte d'un vert bleuâtre; trouble léger.
Cyanure ferrico-potassique . . .	Rien.
Sulfhydrate d'ammoniaque . . .	Précipité verdâtre considérable. Les flocons se réunissent bientôt, et ressemblent alors au précipité formé par les alcalis dans les protosels de fer.
Chlorure d'or..	Rien.

Les lames et feuilles d'argent, maintenues long-temps en contact avec l'eau, ne prennent aucune couleur brune.

Soumise à l'action de la chaleur, cette eau laisse dégager une grande quantité d'acide carbonique, puis se trouble, et abandonne une poudre de couleur rougeâtre. Elle se comporte donc absolument, dans ce cas, comme les eaux ferrugineuses acidules.

La densité de cette eau est de 1,00425.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'eau de Saint-Allyre laisse échapper des bulles de gaz, au moment où elle arrive au jour. Afin de connaître la nature de ces gaz, nous avons cherché à en recueillir une certaine quantité; mais, comme cette opération eût demandé un temps considérable, et présenté beaucoup de difficultés, en essayant de recueillir les bulles qui s'échappent de la source principale, nous avons opéré sur une branche de cette source, qui se trouve à peu de distance de la première, et qui est au fond d'un puits de six à sept pieds de profondeur seulement. Il se fait dans ce puits un dégagement continuel de gaz; aussi, cette cavité en est-elle constamment remplie. Les ouvriers ne peuvent y rester plus de quelques minutes ; un chien, qui y était tombé, a été promptement asphyxié.

Là, il nous a été facile de recueillir une certaine quantité du gaz, au moyen d'un flacon à large ouverture, et entièrement rempli d'eau, que nous fîmes descendre et que nous retournâmes au sein du liquide.

Le gaz recueilli avait une odeur piquante; il rougissait la teinture de tournesol, troublait l'eau de chaux en blanc, et éteignait les corps en combustion.

Analysé au moyen de la potasse caustique et du phosphore, il était formé, sur 100 parties en volume, de :

Gaz acide carbonique.	68,83
Gaz azote.	25,59
Gaz oxigène.	5,58
	100,00

II. *Examen chimique de l'eau de Saint-Allyre.*

Nous avons procédé à l'examen chimique de l'eau de St-Allyre, en suivant les procédés les plus exacts que la science possède aujourd'hui. Nous ne croyons pas nécessaire de les

décrire ici, attendu qu'ils sont assez connus des chimistes. Nous nous bornerons à faire connaître les résultats que nous avons obtenus.

Un litre d'eau évaporée avec beaucoup de soin donne un résidu de substance saline, dont le poids s'élève à 4 grammes 64 centigrammes.

Voici la composition d'un kilogramme de cette eau :

Acide carbonique libre.	1,4070. . .	1,4070
Carbonate de chaux.	1,6342	
de magnésie	0,3856	
de soude.	0,4886	
de fer	0,1410	
Sulfate de soude	0,2895	
Chlorure de sodium.	1,2519	. . 4,6400
Silice.	0,3900	
Matière organique non azotée. . .	0,0130	
Phosphate de manganèse. .		
Carbonate de potasse	0,0462	
Crénate et apocrénate de fer		
Eau.	993,9530. . .	993,9530
		1000,0000

L'eau de St-Allyre est donc une eau ferrugineuse-acidule, analogue aux eaux de Spa, de Pyrmont, de Provins, de Vichy, etc., mais avec cette différence qu'elle renferme une très grande quantité de carbonate de chaux. Ce sel, ainsi que les carbonates de magnésie et de fer, tenus en dissolution dans l'eau à la faveur de l'acide carbonique, ne tardent pas à se déposer, dès que l'eau a le contact de l'air ; et c'est là ce qui produit ce sédiment d'un jaune rougeâtre qui se forme dans le réservoir et les conduits dans lesquels l'eau s'écoule.

Lorsque cette source coulait librement sur le sol, à une époque déjà fort reculée, elle abandonna peu à peu,

le long de son trajet, ces carbonates terreux et métalliques, et forma ainsi cette masse de travertin qui constitue le *pont de pierre.* Ce dépôt commence à fleur de terre vers l'extrémité qui était la plus rapprochée de la source, et il augmenta rapidement en hauteur et en épaisseur, à mesure que l'on avance vers son autre extremité. Sa surface supérieure, d'abord très étroite, s'élargit graduellement, et l'on remarque encore une espèce de sillon qui servait, sans doute, à conduire les eaux qui élevèrent elles-mêmes cet aqueduc.

« Quelques personnes prétendent que les Bénédictins de St-Allyre, dans l'enclos desquels s'épanchait cette fontaine, craignant que son dépôt ne vînt à envahir le sol fertile de leur abbaye, dirigèrent d'abord ses eaux de manière à les conduire dans le ruisseau de Tiretaine, qui traversait leur propriété. Quoi qu'il en soit, l'eau incrusta bientôt le canal qui lui avait été tracé; elle finit par le combler, et, suivant cependant la même route que lui traçait d'ailleurs la pente du terrain, elle coula sur son dépôt; elle l'augmenta tous les jours, et, comme la matière calcaire se déposait plus facilement sur les bords que dans le milieu, elle laissa dans cette partie le sillon peu profond qui lui servait de conduit. Les eaux, arrivées à l'extrémité de la muraille, se répandaient dans le ruisseau qui mettait un terme à leur dépôt; bientôt cependant la muraille s'éleva sur le bord, et, dès qu'il y eut une chute, il y eut bientôt aussi un prolongement de matière calcaire qui avança au dessus de l'eau. Des plantes aquatiques ne tardèrent pas à s'y développer, et leur végétation, activée par les matières salines contenues dans les eaux minérales, couvrit de touffes de verdure le rocher qui venait de se former. Mais ici la nature était encore dans toute son activité; un dépôt de carbonate de chaux et de fer hydroxidé couvrait en peu de temps les végétaux vigoureux qui avaient pris possession de ce sol encore vierge;

les mousses et les coquillages qui venaient y chercher la fraîcheur étaient saisis en même temps, et tous ces matériaux accumulés ne servaient qu'à exhausser le terrain, à multiplier les surfaces, à augmenter les points de contact, et favorisaient puissamment la formation d'une arcade dont la nature seule avait formé le plan. Qu'arriva-t-il enfin au bout d'un grand nombre d'années? C'est qu'une arche tout entière parut sur le ruisseau, dont le cours eût été arrêté, si ses eaux n'avaient pas enlevé, au fur et à mesure de sa précipitation, la matière calcaire apportée par les eaux qui venaient croiser les siennes.

« Le ruisseau de Tiretaine ne fut plus dès-lors un obstacle au cours des eaux de St-Allyre; elles l'avaient traversé et se disposaient déjà à franchir un autre bras de ce ruisseau, en formant une nouvelle arche. Celle-ci se voit encore à demi formée, avançant au-dessus du ruisseau, et restant suspendue sans soutien. Une cause qui nous est inconnue changea le point de sortie des eaux minérales, et l'aqueduc fut à sec. Tout porte à croire que le dépôt était plus abondant autrefois qu'à présent; cependant, la nouvelle source a encore déposé des masses de travertin assez considérables.

« Le propriétaire a eu l'idée de diriger une partie de ses eaux sur un des points du ruisseau de Tiretaine, et, depuis un certain nombre d'années, elles ont commencé un nouveau pont dont on suit annuellement les progrès. Là, on peut voir avec détails comment s'est formé le *grand pont de pierre*. Le même phénomène se reproduit en petit; les mêmes eaux y concourent, les mêmes plantes se développent sur la pierre qui se forme; des mousses verdoyantes cachent les dépôts ferrugineux qui recouvrent toutes les surfaces; mais bientôt l'hiver vient mettre un terme à la végétation, et l'eau achève ce qu'elle avait commencé; elle empâte tout ce qui se trouve autour d'elle, et forme des

stalactites calcaires qui ont un brin d'herbe pour point d'appui. » (Lecoq, *loco citato.*)

M. Clémentel-Doucet, propriétaire actuel de la source de Saint-Allyre, a profité de la propriété incrustante de ses eaux pour faire de jolies incrustations, ou, comme on dit très improprement, des *pétrifications*, qu'il vend aux étrangers qui viennent en foule visiter cette fontaine singulière. Voici comment ces incrustations s'obtiennent. Nous entrons dans ces détails, parce que la plupart des auteurs qui ont écrit sur les eaux minérales ont donné une très fausse idée de la manière dont se forment les incrustations terreuses.

L'eau, au sortir de la source, est dirigée, par une rigole en bois de quatre pouces de large environ, et qui, de distance en distance, présente une largeur et une profondeur plus grandes, dans une espèce de cuve assez profonde, d'où elle se répand, sous forme de filet, sur la plate-forme de deux petites chambres en bois, de huit à neuf pieds de hauteur et de dix à onze pieds de largeur. Ces plate-formes sont percées de cinq à six trous, qui permettent à l'eau de s'écouler dans l'intérieur des chambres. Des supports en bois, disposés contre les parois des chambres, reçoivent les objets qu'on veut *pétrifier*. L'eau, en tombant sur des pierres, jaillit de tous côtés, sous forme de pluie fine, sur tous les corps environnants. Par suite du choc, et de la grande surface qu'elle présente à l'air, elle se dépouille promptement de son excès d'acide carbonique, et, dès-lors, les carbonates, insolubles par eux-mêmes, se déposent sur les objets qui sont mouillés par l'eau. Ces objets sont des grappes de raisin, des fruits de châtaignier, des chardons, des feuilles de figuier, des nids d'oiseaux, des artichauts, des corbeilles de fleurs, des petits animaux, des singes et des chiens empaillés, etc. Il faut environ un mois de séjour dans les chambres, pour que les petits objets soient recouverts d'une croûte assez épaisse

pour qu'elle ne se brise pas par le transport. Plus les corps sont volumineux, plus il faut de temps pour les incruster convenablement. Un chien de moyenne taille exige au moins trois mois.

On cherche, surtout, à ce que le dépôt soit le plus blanc possible. M. Clémentel, ayant observé que l'*ocre*, c'est-à-dire l'oxide de fer hydraté, se dépose en premier lieu, a cherché à favoriser, autant que possible, son dépôt ; et, pour cela, il a multiplié, sur le trajet de l'eau, les petits réservoirs creux et larges dont j'ai parlé plus haut. En effet, c'est principalement dans ces creux que l'ocre se dépose ; toutefois, l'eau en retient toujours assez pour que les incrustations des chambres en contiennent encore de manière à colorer sensiblement les objets. C'est surtout sur ceux placés dans la partie supérieure des chambres que l'ocre se dépose en plus grande quantité : aussi, quand on veut terminer l'incrustation d'une matière quelconque, et la blanchir, on la place sur les derniers supports, et sur le sol même des chambres [1].

M. Clémentel a observé que, pendant les pluies, les incrustations sont plus chargées de fer, et par conséquent plus colorées que pendant les beaux jours.

Lorsqu'on veut nettoyer les chambres, ou y faire quelques changements, on cesse de faire arriver l'eau sur les plate-

[1] Au moment où l'on imprime ces lignes, mon ami Lecoq m'apprend que depuis quelque temps les deux chambres pour les incrustations ont été remplacées par une petite maison en bois, où l'on incruste une beaucoup plus grande quantité d'objets. On a découvert, depuis mon voyage, une nouvelle source qui dépose un travertin cristallin, et on l'utilise avec succès. Les objets incrustés par l'ancienne source sont actuellement exposés pendant 24 heures au contact de la nouvelle, qui les recouvre de nombreux et jolis cristaux étincelants. La fabrication de ces incrustations a été beaucoup améliorée par M. Clémentel, qui fait aussi maintenant une prodigieuse quantité de médailles sur des empreintes en soufre. La vente de ces objets est considérable.

formes, et on la dirige dans de grands cuviers en bois. Nous avons vu des masses de dépôts qui s'étaient formées dans ces cuviers. Elles présentent, dans leur intérieur, des couches horizontales, alternativement ocreuses et blanches; des zônes bigarrées : ce qui démontre bien que le dépôt de l'hydrate de fer et du carbonate de chaux ne se fait pas simultanément, et qu'il y a des moments où celui de l'oxide de fer est plus considérable que celui du carbonate de chaux et *vice versâ* [1]. On voit aussi, dans ces dépôts, des portions qui offrent un aspect de concrétions ou de filaments, de petites baguettes prismées, disposées de manière à simuler une végétation.

Il était curieux autant qu'instructif de connaître la véritable composition de ce dépôt terreux si abondant, fourni par l'eau de Saint-Allyre. C'était compléter l'analyse de l'eau elle-même.

III. *Examen du travertin moderne de Saint-Allyre.*

Le dépôt que je soumis à l'analyse était d'un jaune brun

[1] M. Berzélius, dont on doit toujours consulter les écrits lorsqu'on se livre à quelque travail qui a du rapport avec ceux dont ce savant s'est occupé, a fait la même remarque à l'égard des travertins déposés par les eaux de Carlsbad. Ces travertins sont, ou bruns, ou blancs, ou rubanés de brun et de blanc. « La variété brune contient une quantité beaucoup plus grande d'oxide de fer que la blanche, qui en est quelquefois tout à fait exempte. Cette circonstance mène à supposer, ou qu'il y a des différences accidentelles dans la quantité de fer que l'eau contient à diverses époques, ou que l'atmosphère a parfois un accès plus grand et plus libre vers le liquide, et qu'une plus grande quantité de protoxide de fer trouve alors occasion de se saturer d'oxigène et de se séparer. » (Examen chimique des eaux de Carlsbad, etc. : *Ann. de chim. et de physique*, t. 28, p. 372).

M. Berthier, qui a fait l'analyse des eaux de St.-Nectaire, dép. du Puy-de-Dôme, a reconnu également que ces eaux déposent d'abord de l'oxide de fer. (*Ann. de chim. et de physiq.*, t. 19, p. 122.)

clair, avec des zônes d'une couleur ocreuse plus foncée; il était très friable.

En suivant les procédés mis en usage par M. Berzélius, pour l'analyse des travertins de Carlsbad, j'arrivai à la détermination exacte des principes constituants du travertin que j'examinais. Je ne répeterai point ici l'indication de ces procédés; je dirai seulement comment j'ai reconnu la présence du carbonate de strontiane et des acides crénique et apocrénique.

M. Berzélius ayant soupçonné l'existence du carbonate de strontiane, sans pouvoir la mettre en évidence, je pris cinq grammes du dépôt réduit en poudre fine, et je les traitai par l'acide chlorhydrique, qui dissolvit le tout avec une vive effervescence. Par l'ammoniaque, je me débarassai de presque toutes les bases. Je filtrai et évaporai la liqueur jusqu'à siccité. L'acide nitrique, en agissant sur le résidu, convertit la chaux et la strontiane en nitrates. Les deux sels furent alors traités par l'alcool pur. Le nitrate de chaux seul fut dissous. Il resta une poudre blanche dont la quantité était très faible : ce devait être le nitrate de strontiane. Dissous dans l'eau distillée, ce sel fut transformé en oxalate de strontiane, puis, enfin, en chlorure de strontium soluble; mais la quantité de ce dernier était si minime, que je ne pus l'obtenir en cristaux. J'en reconnus cependant très bien la nature en le dissolvant dans l'alcool, et enflammant celui-ci; la flamme prit, surtout vers la fin de la combustion, une couleur rouge très manifeste.

L'essai, répété deux fois, donna les mêmes résultats, en sorte que la présence du carbonate de strontiane dans le travertin de Saint-Allyre n'est plus douteuse.

Les eaux de Saint-Allyre, enfermées dans des bouteilles, laissent déposer, au bout d'un certain temps, une poudre d'une couleur ocreuse. C'est principalement sur cette poudre que j'agis pour rechercher les acides *crénique* et *apocrénique*.

On sait que M. Berzélius a donné ces noms à deux acides organiques azotés, qu'il rencontra dans l'eau minérale de Porla, en 1834, et qu'il regarde comme constituant ce qu'on a appelé jusqu'ici le *principe extractif des eaux minérales*. (*Annales de Chimie et de Physique*, t. LIV, p. 219.)

En examinant le dépôt ocreux trouvé dans les bouteilles, je fus bientôt convaincu que c'était du *crénate* et de l'*apocrénate* de fer. Voici comment j'en fis l'analyse :

Je fis bouillir la poudre avec de la potasse caustique, jusqu'à ce que le fer fût séparé à l'état d'hydrate de peroxide, sous forme de flocons bruns. Je filtrai et sursaturai la liqueur par de l'acide acétique. L'acétate de cuivre y fit naître un précipité brun d'*apocrénate de cuivre*. La liqueur fut filtrée, saturée par le carbonate d'ammoniaque, additionnée une seconde fois d'acétate de cuivre, et maintenue pendant quelque temps à une température de 60 à 80 degrés. Il se fit un précipité d'un brun verdâtre : c'était du *crénate de cuivre*.

En faisant passer un courant d'hydrogène sulfuré dans de l'eau tenant en suspension les deux sels de cuivre, je parvins à obtenir les acides *crénique* et *apocrénique* dans un assez grand état de pureté : je constatai alors facilement les principaux caractères assignés à ces acides par M. Berzélius.

J'ai déterminé les proportions de crénate et d'apocrénate de fer existant dans le travertin de Saint-Allyre.

En traitant ce travertin par de l'alcool chaud, celui-ci se colora en brun, et laissa, par son évaporation dans le vide de la machine pneumatique, une matière organique brune, non acide et nullement azotée, bien différente, par conséquent, des acides crénique et apocrénique dont je viens de parler.

Tous mes essais pour constater, dans ce travertin, l'existence de l'acide fluorique, ou plutôt des fluorures, furent infructueux. M. Berzélius n'avait pas été plus heureux.

En résumé, voici la composition du travertin ocreux de Saint-Allyre :

Eau.	1,40
Carbonate de chaux.	24,40
— de magnésie.	28,80
— de strontiane.	0,20
Peroxide de fer.	18,40
Sulfate de chaux.	8,20
Sous-phosphate d'alumine.	6,12
Phosphate manganeux.	0,80
Crénate et apocrénate de fer.	5,00
Matière organique non azotée.	0,40
Silice.	5,20
Perte.	1,08
	100,00

En comparant la composition de l'eau de Saint-Allyre avec celle du travertin qu'elle dépose, on s'aperçoit aisément que les proportions respectives des substances qui leur sont communes, offrent une assez grande différence. Le même fait s'est déjà présenté à propos des eaux de Carslbad et de Saint-Nectaire, qui, comme celles de Saint-Allyre, déposent des concrétions calcaires sur le sol qu'elles parcourent. (Voir, à cet égard, les Mémoires de M. Berzélius et de M. Berthier: *Annales de Chimie et de Physique*, t. 28, p. 225 et 366; et t. 19, p. 122.) Aussi, nous dirons, comme M. Guibourt, « que si l'analyse des tufs produits par les « eaux minérales peut indiquer les principes peu solubles qui « s'y trouvent en quantité minime, elle peut difficilement ser- « vir à en indiquer les proportions. » (*Histoire abrégée des Drogues simples ;* 3e édit., t. 1, p. 390.)

IV. *Examen de l'ancien Travertin de Saint-Allyre.*

Il était intéressant de rechercher si l'ancien dépôt formé

par la fontaine de Saint-Allyre, à l'époque où elle possédait une puissance créatrice si considérable, avait la même composition chimique que le travertin actuellement abandonné par elle. Le résultat de cette recherche pouvait seul nous apprendre si cette eau n'avait point varié dans sa constitution, comme tant d'autres eaux minérales en ont offert d'exemples.

Les caractères physiques du travertin de l'ancien pont de Saint-Allyre semblent indiquer déjà, avant toute expérience, que sa nature chimique est différente. En effet, il est d'un blanc jaunâtre, ou très légèrement rougeâtre, c'est-à-dire d'une couleur bien moins foncée que le dépôt moderne. On n'y distingue pas sensiblement de zônes ferrugineuses. Sa densité est plus considérable; il est beaucoup plus dur, très compacte, et offre généralement la texture de certaines pierres meulières.

Un fragment, pris à l'origine du pont et par conséquent très ancien, nous a présenté la composition suivante :

Eau	0,800
Carbonate de chaux	40,224
de magnésie	26,860
de strontiane	0,043
Peroxide de fer.	6,200
Sulfate de chaux	5,382
Sous-phosphate d'alumine.	4,096
Phosphate manganeux	0,400
Crénate et apocrénate de fer.	5,000
Matière organique non azotée.	1,200
Silice.	9,780
Perte.	0,015
	100,000

Un fragment, pris à l'extrémité la plus nouvelle du pont, nous a offert des différences notables dans les pro-

portions respectives de ses composants, puisque nous n'y avons trouvé que des traces de carbonate de strontiane, 32 p. o/o de carbonate de chaux; mais 9 p. o/o de sulfate de chaux.

Comme on le voit, l'ancien dépôt des eaux de St-Allyre diffère notablement par les quantités de quelques uns de ses principes constituants du travertin moderne, puisque, dans le premier, il y a une bien plus grande proportion de silice et de carbonate calcaire, et beaucoup moins de peroxide de fer.

Nous devons en conclure que la composition des eaux de cette fontaine n'a pas toujours été la même; qu'à l'époque où elles avaient une propriété incrustante si prononcée, elles étaient beaucoup plus riches en sels calcaires et en silice, et qu'à mesure que cette propriété s'est affaiblie, elles ont perdu peu à peu de ces principes, en même temps qu'elles s'enrichissaient en peroxide de fer.

Beaucoup de sources thermales, surtout en Auvergne, ont, comme celle de St-Allyre, éprouvé des changements notables dans la constitution chimique de leurs eaux, et subi une diminution dans la proportion de leurs principes minéraux. Ainsi, les eaux de Saint-Nectaire, de Vichy, du Mont-Dore, n'ont plus la même richesse en substances minérales qu'autrefois, et leur composition n'est plus la même qu'à l'époque où elles formaient ces immenses dépôts siliceux et arragonitifères qu'on trouve aux environs des lieux où elles sourdent. Le filet d'eau qui constitue actuellement la source des Célestins a évidemment produit le grand rocher dur et compacte, sur lequel est construit le couvent, ainsi qu'une partie des anciens remparts de Vichy. Les eaux du Mont-Dore déposèrent jadis des masses assez considérables de silice; c'est à peine si elles en abandonnent aujourd'hui. Les eaux de Saint-Nectaire ont déposé de l'arragonite, puis de la silice, puis des amas d'ocre très friable, puis des tra-

vertins; aujourd'hui, c'est uniquement du carbonate de chaux un peu ferrugineux qu'elles laissent échapper.

Ce n'est pas un des phénomènes les moins curieux que cet apauvrissement successif en principes salins et surtout en silice de la plupart des eaux minérales. Sa constance indique assez qu'il est lié à quelque grande cause dont l'action a été progressivement modifiée et affaiblie. Or, cette cause est très probablement la chaleur, car il est bien constant, au moins pour la majeure partie des sources de l'Auvergne, que leur température a sensiblement diminué. On conçoit parfaitement que le volume et la température de ces fontaines s'affaiblissant graduellement, leur richesse en substances minérales, surtout en substances peu solubles, a dû suivre la même progression descendante.

Les notables différences qui existent entre les résultats de mon analyse et ceux de l'analyse faite par Vauquelin, en 1799, proviennent, non de ce que la nature chimique de l'eau a changé depuis cette époque si rapprochée, nous ne pouvons adopter cette idée, mais de ce que le célèbre chimiste normand n'avait point alors à sa disposition les moyens analytiques si variés et si précis que la science possède aujourd'hui. Toutefois, il y a un fait que nous ne savons comment expliquer: c'est la différence, assez considérable, qui existe dans les quantités de résidu terreux obtenu par l'évaporation d'un litre d'eau, par Vauquelin et par moi. Vauquelin n'a pu se tromper sous ce rapport; mais la moindre proportion de substances solides qu'il a obtenue ne viendrait-elle pas de ce qu'il aurait agi sur de l'eau puisée depuis quelque temps, et qui aurait abandonné une partie des sels terreux qu'elle tient en dissolution? Le dépôt que cette eau forme dans les vases où on la conserve, ou lorsqu'elle est exposée à l'air pendant quelques moments, est si prompt à s'opérer, qu'il se pourrait bien que ce fût

là la véritable cause de la différence que nous signalons. Au reste, ceci n'est qu'une présomption, mais elle nous paraît plus probable que celles qui consisteraient à admettre, ou que Vauquelin a commis une erreur, ou que l'eau actuelle de Saint-Allyre est moins riche en substances salines qu'il y a trente-cinq ans. Ce n'est pas dans un espace de temps aussi court qu'il survient des changements aussi marqués dans la constitution chimique des eaux minérales.

Comme le travail de Vauquelin, sur les eaux minérales de l'Auvergne, n'a jamais été imprimé, et que tout ce qui a été fait par ce savant chimiste mérite d'être connu, nous publierons son mémoire à la suite du nôtre comme un hommage rendu à sa cendre.

Les eaux minérales du département du Puy-de-Dôme, soit celles qui sortent immédiatement du terrain primitif, soit celles qui sourdent du calcaire lacustre, offrent, à peu de chose près, la même constitution chimique. Elles contiennent à la fois beaucoup d'acide carbonique et beaucoup de carbonate de chaux, avec une proportion notable d'oxide de fer : aussi, presque toutes donnent-elles lieu à des incrustations plus ou moins abondantes. La plupart de ces eaux offrent encore, en petit, comme l'observe M. Lecoq, le phénomène qui a eu lieu, en grand, à l'époque de la formation des calcaires tubulaires et à phryganes, qui couvrent plusieurs points du même département. « On serait tenté de croire, dit ce savant géologue, en examinant ces dépôts, que les eaux qui leur donnent naissance les dissolvent dans les terrains tertiaires; mais il n'en est pas ainsi : il paraît que les sources sortent du terrain primitif avec ces propriétés. On ne peut même pas admettre que, imprégnées d'acide carbonique, elles dissolvent ensuite le calcaire, en traversant les terrains qui en sont formés; car on a plusieurs exemples de sources minérales (Saint-Nectaire, Cha-

lusset, près Pontgibaud), qui sortent immédiatement du terrain primitif, et déposent de suite un travertin semblable à celui de Saint-Allyre. L'eau de cette dernière source offre presque toujours 24 degrés de chaleur, ce qui indique qu'elle vient de l'intérieur de la terre, et qu'elle est probablement beaucoup plus chaude en sortant du granite sur lequel repose le calcaire. »

« Ces différents faits font présumer que l'acide carbonique, si abondant dans toute la Limagne, ne fait que traverser les couches calcaires qui la composent, mais qu'il ne s'y forme pas. Tout porte à croire qu'il s'échappe des fissures du bassin primitif sur lequel elles reposent, comme il sort visiblement avec des eaux minérales sur plusieurs points du département. » (Observations sur le gisement de l'acide carbonique et des bitumes dans le département du Puy-de-Dôme, par M. Lecoq: *Annales scientifiques de l'Auvergne*, t. 1, p. 217.)

Quoi qu'il en soit, les eaux de Saint-Allyre sont, de toutes celles du même département, les plus riches en carbonates de chaux et de fer. Les eaux de Sainte-Claire, qui coulent à peu de distance des premières, dans Clermont même et à l'entrée du faubourg de Saint-Allyre, ne renferment pas autant de matières en dissolution, et sont sensiblement différentes. Celles de Saint-Allyre sont plus riches en fer et en carbonate de magnésie; mais, dans les deux sources, il y a, à peu de chose près, les mêmes proportions de sel marin et de carbonate de chaux [1].

[1] L'eau des puits du faubourg de St-Allyre a une composition assez remarquable et qui n'est pas sans quelques rapports avec celle de la source incrustante. Voici, à cet égard, l'extrait d'une lettre que m'écrivait le savant M. Bouillet, en date du 4 janvier 1835:

« J'ai examiné et goûté l'eau de plusieurs puits pratiqués dans le travertin qui recouvre le faubourg de St-Allyre. Un seul de ces puits, celui de la maison de MM. Rayne frères, rue de Fontgiève,

Les eaux de Saint-Allyre, qui ont une saveur prononcée, et qui contiennent tant de substances minérales, possèdent des propriétés médicales énergiques. Depuis long-temps on les fait servir au traitement de différentes maladies. C'est surtout en bains qu'on les administre. M. Clémentel a installé dix-neuf baignoires dans son établissement. La source de Saint-Allyre se divise en deux branches principales, dont l'une sert à alimenter les bains. Comme la température de l'eau n'est pas assez élevée, on est obligé de la chauffer pour le service des baigneurs, ce qui doit nécessairement apporter quelque changement dans sa composition. En effet, la chaudière dans laquelle on élève un peu sa température se recouvre intérieurement d'un dépôt terreux si considérable, qu'on est obligé de la nettoyer tous les huit jours. Les conduits en bois qui distribuent l'eau s'engorgent assez promptement, et principalement ceux qui conduisent l'eau chaude. Au reste, cette précipitation des carbonates

a particulièrement fixé mon attention. Son eau, froide, très limpide, a un goût fortement prononcé de bitume, mêlé, je crois, d'un peu d'hydrogène sulfuré, qui ne permet pas, non seulement de la boire, mais encore de la tenir quelque temps dans la bouche. Le dépôt qu'elle laisse (probablement de la chaux et de l'oxide de fer) sur les parois du puits, et sur une chaîne de fer qui y est à demeure pour soutenir un sceau en bois, est d'une couleur noire très foncée, due, suivant toute apparence, à du bitume.

« Malgré que j'aie cru reconnaître de l'hydrogène sulfuré dans l'eau de ce puits, lorsqu'on y plonge une pièce d'argent, elle n'est nullement noircie.

« J'ai laissé séjourner de cette eau dans un vase de verre couvert. Au bout de quatre jours, il s'était formé à la surface de l'eau une pellicule irisée très mince, parsemée de petits globules noirs de bitume, visibles à la loupe. De semblables globules s'étaient de même déposés au fond du vase. Après avoir enlevé la pellicule qui recouvrait l'eau de ce vase, je l'ai goûtée : elle avait à peu près entièrement perdu le goût désagréable qu'on lui trouve en la portant à la bouche immédiatement à sa sortie du puits. »

terreux et d'une partie de l'oxide de fer, ne doit pas diminuer sensiblement les propriétés médicales de l'eau.

Le prix d'un bain n'est que de 50 centimes.

En raison de la matière organique qui existe dans ces eaux, comme dans toutes celles du même pays, et qui probablement est en partie unie à la soude, ces eaux ont quelque chose de doux et d'onctueux qu'on ne trouve pas dans les eaux ordinaires; aussi les bains qu'on prend à Saint-Allyre sont-ils beaucoup plus agréables et probablement aussi bien plus salutaires. Il est certain que nous éprouvions, en nous plongeant dans l'eau de Saint-Allyre, un bien-être indéfinissable, que nous n'avions jamais ressenti en faisant usage des bains ordinaires.

Comme on le voit, d'après ce qui précède, les eaux de la fontaine de Saint-Allyre ne sont pas seulement curieuses à cause des dépôts considérables qu'elles ont formés et des incrustations calcaires qu'elles servent à produire; mais elles peuvent être considérées comme un agent thérapeutique puissant, dont il est à désirer qu'on tire un parti plus avantageux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Si mes analyses ont pour effet d'augmenter le nombre des baigneurs, et d'attirer principalement l'attention des médecins, je me féliciterai de les avoir entreprises.

Je ne terminerai pas ce mémoire sans témoigner ma reconnaissance à M. Bouillet, naturaliste distingué de Clermont, qui a eu la bonté de recueillir pour moi beaucoup d'observations thermométriques, et qui m'a adressé des renseignements intéressants. Je dois aussi des remercîments à M. Preisser, l'un de mes préparateurs et élèves, qui m'a aidé dans mes travaux analytiques.

ANALYSE

DES

EAUX MINÉRALES D'AUVERGNE,

PAR VAUQUELIN,

AU MOIS D'AOUT 1799.

EAU DE SAINT-ALLYRE A CLERMONT-FERRAND.

---

§ 1. — *Expériences par les réactifs.*

Les réactifs, en indiquant par les phénomènes qu'ils présentent le nombre et la nature des principes qui existent dans une eau minérale, servent à choisir le mode qui convient le mieux pour les séparer les uns des autres, et les obtenir isolés.

Ce sont, pour ainsi dire, autant de questions que l'on fait à la nature, auxquelles elle fait des réponses claires et précises, mais laconiques : elle ne trompe jamais celui qui sait bien l'interroger et qui connaît bien son langage.

C'est à celui qui l'interroge à savoir d'avance quelle réponse elle lui fera ; il doit même savoir si la question est susceptible d'une réponse équivoque ; car, dans cette espèce de raisonnement, la réponse, quelle qu'elle soit, est toujours contenue dans la question.

1° L'eau de Saint-Allyre a une saveur acidule et légèrement bitumineuse : elle n'a pas d'odeur sensible.

2° L'agitation y développe une assez grande quantité de gaz.

3° Par son exposition à l'air, elle se couvre d'une légère pellicule blanche, et se trouble quelque temps après.

4° Elle rougit la teinture de tournesol et verdit légèrement le sirop de violette.

5° La chaleur y développe une grande quantité de bulles gazeuses, qui sont suivies d'un dépôt terreux.

6° L'ammoniaque produit dans cette eau un précipité blanc floconneux, légèrement jaunâtre, lorsqu'il est sec.

7° Le muriate de baryte y occasionne un léger précipité blanc, insoluble dans l'acide nitrique.

8° L'acide oxalique y forme un dépôt abondant, de même qu'il y occasionne une effervescence assez vive.

9° Le nitrate d'argent y donne naissance à un précipité blanc-jaunâtre, dont une partie est soluble dans l'acide nitrique.

10° Le sulfure hydrogéné de potasse donne, avec cette eau, une couleur verte brunâtre.

11° L'alcool gallique (infusion de noix de galle dans l'alcool) communique à la liqueur une couleur légèrement purpurine.

En comparant les phénomènes observés dans le mélange des réactifs avec l'eau minérale de Saint-Allyre, l'on voit que les six premières expériences démontrent la présence d'un acide libre ; la deuxième et la troisième annoncent que c'est de l'acide carbonique, et la quatrième y fait soupçonner l'existence d'une substance alcaline ; la cinquième prouve évidemment qu'une ou plusieurs terres sont tenues en dissolution dans l'eau par cet acide carbonique ; la sixième vient encore à l'appui de la précédente, dans la preuve de l'existence d'une matière terreuse ; la septième fait voir que l'eau contient un sel sulfurique ; la huitième y décèle la chaux

unie à l'acide carbonique ; la neuvième, un sel muriatique ; la dixième et la onzième, la présence du fer.

Voilà toutes les substances qu'il a été possible de découvrir dans l'eau minérale de Saint-Allyre, par les réactifs ; mais les premiers indices ne suffisent pas pour connaître la véritable nature de cette eau, car chacune des substances indiquées plus haut n'y sont pas pures et isolées : elles y sont, au contraire, unies les unes avec les autres. Il faut donc, avant d'en entreprendre l'analyse définitive et tracer la marche la plus convenable à suivre, déterminer, par la connaissance des affinités simples ou complexes, l'état où elles sont dans l'eau, les unes par rapport aux autres.

Ainsi, comme il y a dans cette eau un carbonate alcalin, de l'acide sulfurique et de l'acide muriatique, il est évident que ces acides ne peuvent être unis qu'à un alcali ; car ces acides, unis à des terres, sont incompatibles dans une eau où il y a des carbonates alcalins.

Par la même raison, la chaux qui se trouve dans l'eau de Saint-Allyre ne peut être combinée qu'à l'acide carbonique, et, comme l'eau est saturée de cet acide, l'alcali ne peut y exister à l'état de pureté. Enfin, s'il existe un alcali dans cette eau, et s'il y existe à l'état de carbonate, il s'en suit nécessairement que le fer y est dissous aussi par l'acide carbonique : or, d'après ces principes, il est certain que cette eau contient :

1° Acide carbonique libre ;

2° Carbonate de chaux tenu en dissolution par l'acide carbonique ;

3° Un carbonate alcalin (et, comme jusqu'à présent on n'a trouvé dans les eaux que celui de soude, c'est une grande présomption en faveur de la soude) ;

4° Un muriate alcalin, et vraisemblablement celui de soude ;

5° Un sulfate alcalin ;

6° Du carbonate de fer.

Mais, comme il y a des substances sur lesquelles les reactifs n'agissent pas d'une manière sensible aux yeux, et que, d'ailleurs, il pourrait se trouver dans une eau quelque matière qu'on n'aurait pas soupçonnée, il ne faut pas se contenter de rechercher seulement dans, l'analyse dernière, les corps indiqués par les réactifs : le résultat de cette analyse en sera une preuve convaincante.

§ 2. — *Analyse de l'eau.*

1° Pour déterminer la quantité d'acide carbonique contenue dans l'eau, on en a pris une livre qu'on a mêlée avec l'ammoniaque, pour en séparer les terres. Le dépôt obtenu, lavé et séché, pesait 5 grains ; c'était du carbonate de chaux mêlé avec un peu d'oxide de fer.

2° On a versé ensuite, dans la liqueur précipitée par l'ammoniaque, et qui contenait alors de l'acide carbonique, à l'aide duquel le carbonate de chaux était auparavant dissous, une dissolution de chaux, jusqu'à ce qu'il ne se soit plus formé de précipité. Ce précipité lavé et séché pesait 27 grains; ce qui indique 9, 18100 de grains d'acide carbonique, qui auraient occupé à l'état de gaz 14, 19100 pouces cubiques.

Cette expérience est fondée sur ce que l'ammoniaque enlève au carbonate de chaux, par une affinité plus puissante, l'acide carbonique qui était la seule cause de sa dissolution dans l'eau, et sur ce que la chaux s'empare ensuite de ce même acide carbonique, combiné avec l'ammoniaque. Mais il faut observer que la quantité de carbonate de chaux obtenue dans cette expérience n'est pas la vraie expression de la quantité d'acide carbonique libre ; car le carbonate de soude qui existe aussi dans l'eau, fournit à la chaux son acide carbonique, et l'on obtient un produit plus grand qu'il ne faut.

Cependant, comme les éléments du carbonate de chaux sont en proportion connue, il sera facile de départir ce qui appartient à chacun d'eux, lorsque le rapport de ce sel avec les autres principes de l'eau sera lui-même connu. S'il était possible de séparer par les réactifs toutes les substances qui sont en dissolution dans une eau minérale, et si les proportions des composés qu'elles forment en se précipitant étaient exactement connues, on pourrait, à la rigueur, en faire l'analyse sans le secours du feu. Mais, sans compter qu'elle pourrait contenir des corps auxquels on pourrait ne pas songer, il arrive souvent qu'elles en contiennent plusieurs autres que les réactifs connus ne peuvent rendre sensibles, et conséquemment séparer de l'eau; et quelques-uns qui, quoique donnant des signes de leur existence, ne sont cependant précipités qu'en partie: d'où il suit que l'évaporation des eaux est absolument nécessaire pour avoir une connaissance parfaite des principes qu'elles renferment.

En conséquence, après avoir déterminé la nature et les proportions des corps volatifs qui s'échappent par l'action de la chaleur, et tel est l'acide carbonique dans l'eau, dont il s'agit ici, douze livres ont été évaporées dans une bassine de cuivre étamée, jusqu'à ce qu'il n'en soit resté qu'environ huit onces. On a observé que, dès que la chaleur a commencé à pénétrer la liqueur, elle s'est remplie d'une infinité de bulles d'air, dont le nombre augmentait avec la chaleur; à mesure que cette effervescence avançait, on apercevait une terre se déposer et troubler toute la masse de l'eau.

La partie liquide de ces douze livres d'eau évaporées ayant été filtrée, on a recueilli sur les filtres la partie terreuse, qui, lavée et séchée, pesait 2 gros et 22 grains; ce qui donne 13 grains 83/100 par livre.

L'on voit, par ce résultat, que le précipité obtenu d'une livre de la même eau, précipitée par l'ammoniaque, ne donne pas la quantité exacte de terre qu'elle contient; il y en a

plus de la moitié qui y est restée en dissolution, puisque dans cette expérience on n'en a obtenu que 5 grains d'une livre, et que, par l'évaporation, on a eu 13, 83/100 grains. Cet effet est dû principalement à ce que le carbonate de magnésie s'est combiné avec le carbonate d'ammoniaque à l'état d'un sel triple qui est soluble dans l'eau, et dont l'effet est de retenir même une partie du carbonate de chaux en dissolution. Ainsi, cette quantité de matière terreuse doit être déduite de celle du précipité formé par l'eau de chaux, qui l'a précipitée en même temps que l'acide carbonique uni à l'ammoniaque, et qui était libre auparavant dans l'eau.

Les 2 gros 22 grains de matière terreuse dont on vient de parler avaient une couleur légèrement jaune; ils furent traités avec de l'acide sulfurique étendu de douze fois son poids d'eau, pour savoir s'il y avait de la magnésie; lorsque l'effervescence occasionnée par l'action de l'acide sulfurique sur cette matière fut cessée, on filtra la liqueur, et on la fit évaporer. Le sulfate de chaux fut lavé avec un peu d'eau froide; il pesait 2 gros 59 grains, étant sec. La liqueur, dans laquelle devait se trouver la magnésie, fut évaporée à siccité; elle déposa un peu de sulfate de chaux, qu'on réunit au premier; le sel résultant de cette évaporation, dissous dans l'eau, fut mêlé avec une dissolution de carbonate de potasse saturé d'acide carbonique. On obtint par ce moyen un précipité rougeâtre, qui, lavé et séché, pesait 3 grains; c'était de l'oxide de fer, quantité qui donne 0,25 grains d'oxide de fer par livre.

La liqueur, dont le fer avait été séparé par le carbonate de potasse saturé, soumise à l'ébullition, a laissé déposer une poudre blanche très fine et très légère, qui avait tous les caractères du carbonate de magnésie, c'est-à-dire qu'elle se dissolvait facilement dans l'acide sulfurique, sans laisser de résidu; ce carbonate de magnésie pesait 40 grains. La combinaison de cette terre avec l'acide sulfurique, exposée

au soleil, a fourni 48 grains de sulfate de magnésie, ou sel d'epsum cristallisé.

Ces expériences ont pour fondement la propriété du carbonate de potasse saturé de précipiter l'oxide de fer de ses dissolutions, lorsqu'il est saturé d'oxigène, et de ne point précipiter la magnésie, parce que la quantité d'acide carbonique contenue dans la potasse nécessaire à la saturation de l'acide sulfurique, combiné à la magnésie, est suffisante, non seulement pour saturer cette terre, mais pour la tenir en dissolution dans la liqueur, quelque concentrée qu'elle soit, et parce qu'enfin la chaleur, ayant la propriété de volatiliser la portion d'acide carbonique qui tient la magnésie en dissolution, la précipite dès qu'elle en est privée. En déduisant, des 2 gros 22 grains, résidu terreux fourni par les 12 livres d'eau, 40 grains de carbonate de magnésie, et 3 grains de carbonate de fer, nous aurons pour le carbonate de chaux 123 grains : ce qui donne, par chaque livre d'eau, 10,25 grains de ce sel terreux.

Après avoir ainsi trouvé, comme on vient de le voir, la nature et les proportions des matières terreuses contenues dans l'eau de Saint-Allyre, on a procédé à l'examen de la liqueur dans laquelle les sels doivent être dissous. On se rappelle qu'il en était resté environ 8 onces.

On les a fait évaporer dans un poêlon d'argent; à mesure que cette opération avançait, on apercevait sur les parois du vase une croûte saline se former et augmenter de plus en plus; on a eu soin de remuer la liqueur ainsi que le sel qu'elle déposait, afin qu'il ne s'attachât pas, et qu'en décrépitant, il ne sautât point hors du vase évaporatoire.

Lorsque le sel a été parfaitement privé d'humidité, on l'a recueilli le plus exactement possible, et on l'a pesé; son poids s'élevait à 2 gros 65 grains, ce qui fait 16, 41 grains par livre.

Ce sel avait une saveur salée, et en même temps alcaline;

il faisait effervescence avec les acides, et répandait des vapeurs blanches avec l'acide sulfurique concentré, phénomène qui annonce un sel muriatique et un sel carbonique alcalin.

Cent parties de ce sel, dissoutes dans l'eau et mêlées avec l'acide muriatique, par petites portions à la fois, jusqu'au point où l'effervescence a cessé d'avoir lieu, ont demandé de cet acide, pour être saturé, 1 gros 69 grains; et, comme cent parties de carbonate de soude pur et desséché, ont exigé, pour leur saturation, 4 gros du même acide, il est évident que les 100 grains de sel provenant de l'eau minérale, contenaient 49 grains de carbonate de soude sec, et 51 grains de sel marin, également desséché.

Conclusion. Ainsi, d'après ce qui a été exposé dans le cours de cette analyse, en diminuant, sur les 27 grains de carbonate de chaux obtenus d'une livre d'eau précipitée par l'eau de chaux, les 8 grains de terre obtenus en moins dans la précipitation d'une livre de la même eau par l'ammoniaque, l'eau de Saint-Allyre contiendra par chaque livre :

1° Acide carbonique libre 3 gr. 8, ou 5,97 pouces cubiques		0,000412
2° Carbonate de chaux	10,25	— 0,001112
3° Carbonate de magnésie. . .	3,33	— 0,000361
4° Carbonate de soude.	6,69	— 0,000724
5° Muriate de soude.	7,13	— 0,000773
6° Oxide de fer	0,25	— 0,000028

7° Quantités incommensurables de sulfate de soude et de matières bitumineuses sur la masse d'eau employée.

Ainsi, somme totale, l'eau de Saint-Allyre contient 30, 48 de diverses substances par chaque livre; soit 0,0033 environ.

MONT-DORE.

L'analyse de ces eaux a été commencée, mais on n'a pas

eu le temps de la finir. Voici le résultat des premières expériences.

8 livres 14 onces ont fourni, par l'évaporation :

1° Des matières terreuses vraisemblablement composées de carbonate de chaux et de magnésie;

2° Des substances salines, sans doute composées de carbonate et de muriate de soude, 88 grains; ce qui fait, par livre, 9,98 grains.

Nota. La température des eaux du Mont-d'Or est à 36 degrés, et elles laissent échapper, au lieu où elles sourdent, une grande quantité d'acide carbonique, qui produit, dans le bassin où elles sont réunies, une ébullition continuelle très considérable.

MARTRES DE VEYRE.

Sur les bords de l'Allier, à un quart de lieue des Martres de Veyre, il y a quatre à cinq sources d'eaux minérales salines et acidules, dont quelques-unes contiennent manifestement du fer; toutes laissent dégager une grande quantité d'acide carbonique, comme celles du Mont-d'Or, quoique leur température ne soit pas beaucoup plus élevée que celle du sol.

Six livres de l'eau de la source du Tambour (le bruit qu'elle fait en sortant, a fait donner à cette source le nom de l'instrument qu'elle imite), ont fourni 84 grains de terre: ce qui fait 14 grains par livre; elles ont donné, de plus, 4 gros de sel, composé de carbonate de soude et de sel marin: ce qui donne 48 grains par livre. Cette eau contient aussi du fer en petite quantité.

SAINT-MARC.

En suivant les mêmes procédés, nous avons trouvé que chaque livre d'eau de Saint-Marc contenait :

1° Acide carbonique libre...... 2,00 grains 0,000219
ou, en volume, 3,12 pouces cubiques.
2° Carbonate de chaux......... 8,90
3° Carbonate de magnésie....... 3,50
4° Carbonate de soude.........12,60
5° Muriate de soude...........10,73
6° Oxide de fer................ 0,33
7° Sulfate de soude, quantité incommensurable, sur la quantité d'eau employée.

Total pour chaque livre, 38,06

Nota. La température de cette eau est de 27 degrés.

JAUDE.

1° Acide carbonique, en volume, 6 pouces cubiques environ; en poids.......... 3,90 grains.
2° Carbonate de chaux................. 6,00
3° Carbonate de magnésie............. 2,83
4° Carbonate de soude................ 6,66
5° Muriate de soude.................. 5,67
6° Oxide de fer...................... 0,16
7° Sulfate de soude, quantité incommensurable.

Total pour chaque livre d'eau, 25,22

DISCOURS

PRONONCÉ,

PAR M. HELLIS,

MÉDECIN EN CHEF DE L'HÔTEL-DIEU

DE ROUEN,

Sur la tombe de M. Pierre-Philippe LEPREVOST, *Docteur-Médecin, mort en cette ville, le* 9 *juin* 1836, *et dont les obsèques ont eu lieu le* 11 *du même mois.*

Il était né à Beaumontel, arrondissement de Bernay (Eure), le 13 mai 1767.

Avant que cette tombe se referme, qu'il me soit permis d'offrir un dernier hommage à celui qu'elle va nous ravir! Il sera sincère, dépourvu d'ornements, simple et vrai comme celui qui en est l'objet. Tout autre éloge ne conviendrait point à M. Leprevost : l'homme de bien qui, pendant sa vie, fut tant éloigné du mensonge et de la flatterie, s'indignerait qu'on ne pût parler de lui qu'en invoquant le secours de ses plus mortels ennemis.

Chacun de vous l'a connu, dans le cours de sa longue et honorable carrière : homme des temps antiques, il fut un digne représentant de cette médecine d'observation, sage et prudente, que l'esprit de système a trop fait négliger de nos jours. Laborieux, infatigable, dévoué au soulagement de ses semblables, tout chez lui fut de foi et de conviction. Jamais il ne connut d'autre distraction que l'étude, d'autre désir que

celui de s'éclairer, de jouissance plus pure que celle qu'il obtenait de ses succès dans sa pratique.

Sévère pour lui plus que pour les autres, il dut souvent paraître bizarre, celui qui fut toujours fidèle à ses principes en médecine, comme aux croyances de ses pères, et qui se tint inébranlable au milieu de la mobilité et de l'insouciance, de l'incrédulité de tout ce qui l'entourait. Indépendant, moins par fierté que par la noblesse de son caractère, il ne sut jamais fléchir devant les caprices du jour ; peu courtisan de sa nature, il fut, par conséquent, peu connu du pouvoir. Aucun honneur, aucune distinction ne le vint trouver ; aucune charge publique ne lui fut dévolue. Son ambition se tint satisfaite de la confiance de ses concitoyens, qui surent l'apprécier et lui offrir d'amples dédommagements.

Nous l'avons vu, pendant vingt-cinq ans, un des membres les plus assidus de l'Académie, qu'il présida avec beaucoup de distinction ; il ne cessa d'y donner des preuves d'une érudition profonde, de connaissances nombreuses et variées, et de cette bienveillante confraternité qui fait le plus grand charme des sociétés littéraires.

Depuis plus de deux ans, éloigné du monde par une affligeante maladie, il sentit progressivement la vie s'éteindre. Il avait de bonne heure pressenti sa fin ; il sut l'envisager en philosophe chrétien ; il expira, avec calme, au milieu des soins empressés d'une famille fidèle héritière de ses traditions d'honneur et de vertu.

Qu'il repose en paix, tandis que son ame ira prendre place avec celles des justes ! Qu'une tombe modeste recouvre sa dépouille mortelle ; qu'elle porte pour toute épitaphe : « Ci-gît un homme de bien. » Ce titre me paraît beau quand, ainsi que lui, on a consacré sa vie entière à s'en rendre digne.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1837.

Programme.

L'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen rappelle qu'elle a proposé, en 1835, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qu'elle décernera, dans sa Séance publique de 1837, au meilleur mémoire inédit [1] sur les sciences physiques, chimiques ou mathématiques.

L'Académie se réserve de porter la valeur du prix jusqu'à six cents francs, suivant l'importance ou le mérite intrinsèque des ouvrages qui lui seront adressés.

Les mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, *francs de port*, avant le 1er juin 1837, à M. *Des-Alleurs*, docteur-médecin, secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des Sciences, rue de l'Ecureuil, n° 19.

Ce terme est de rigueur.

[1] L'Académie entend ici par ouvrages inédits, ceux qui, non-seulement ne sont pas imprimés, mais encore qui n'ont été présentés à aucune Société savante.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire donne avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la Séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

—

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport

FAIT PAR M. E. GAILLARD,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

Ce qui a caractérisé, dans le cours de l'année, les travaux de votre classe des lettres, c'est que, à peu d'exceptions près, les œuvres de vos correspondants et celles de vos résidants ont suffi à l'entretien d'une activité qui, fort éloignée de se ralentir, me commande de ne faire que des mentions très brèves.

Arrêtez d'abord vos regards sur l'histoire, et voyez que cinq travaux importants vous ont été soumis.

L'*Histoire de Normandie* de M. Licquet a donné lieu à M. Chéruel de rechercher ce qui distingue l'histoire d'une province de l'histoire du royaume.

Son rapport, imprimé dans la *Revue de Rouen*, divise l'histoire provinciale en deux âges: indépendance de la couronne; réunion à cette couronne. Des rois faibles laissent naître la nationalité provinciale; de grands rois la font disparaître. Or, quand les provinces jouissent de leur nationalité, les récits de l'historien doivent être abondants; mais lorsqu'il ne reste plus qu'à signaler leur longue résistance à la centralisation, alors la concision doit présider à un narré de faits d'une importance secondaire. C'est le contraire chez l'historien du royaume : il est d'autant plus riche en détails, que la France devient plus homogène.

M. Chéruel exige des études fortes chez celui qui entreprend l'histoire de Normandie : études des races et du génie propre aux Normands; études des chroniques de la province et de ses mœurs; études de ses lois, de ses arts, de sa littérature, de sa philosophie et de sa religion. Ce ne sera qu'à la suite de ces travaux qu'on obtiendra l'expressive, mais toujours changeante physionomie des Normands. Féroces au IX^e^ siècle comme les chroniques du temps, ils deviennent d'une courtoisie toute féodale au XII^e^ siècle, ressemblant en cela aux grandes épopées publiées à cette époque et où il n'était question que de Charlemague et de ses preux, d'Arthur et de sa *Table Ronde*. A l'art des détails, M. Chéruel veut que l'historien joigne des vues générales, et que, par exemple, s'il raconte les conquêtes des fils de Tancrède, il les rattache à la lutte du sacerdoce et de l'empire; car, dit-il, ce fut l'épée de ces Normands qui fit pencher la balance du côté des papes.

Les principes ainsi posés par M. Chéruel, l'aideront plus tard à juger l'œuvre de M. Licquet.

Déjà nous pourrions les appliquer à l' *Histoire du Maine*, par M. Pesche; mais ce correspondant n'a fait de cette histoire qu'un préliminaire à son *Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe*, auquel même il a ajouté

une biographie, réunion d'œuvres formant un livre qu'on accuse et que je veux défendre. Sans doute, c'est une bibliothèque tout entière, et l'esprit se confond, quand on songe que nos départements exigeraient quatre vingt-six descriptions de cette longueur; mais, si ce livre non encore achevé peut tenir lieu de tout ce qui fut publié sur la contrée, s'il indique jusqu'aux moindres vestiges d'antiquité, n'est-ce pas un immense service rendu au Maine, que d'avoir eu cette patience, ce zèle, et souvent cette sagacité. (*A*)

Un autre de vos correspondants, M. Dusevel, remarquable par la facilité et l'élégance de sa plume, vous a offert l'*Histoire d'Amiens*, la *Bibliographie du département de la Somme* et une *Notice sur l'arrondissement de Mont-Didier*, modèles de recherches curieuses et fort rapidement exposées. Il est fâcheux que l'ordre adopté dans l'histoire d'Amiens, sacrifie la chronologie à une certaine similitude dans les matières. Souvent le passé vient se présenter après l'avenir, défaut qu'une nouvelle édition peut faire disparaître. M. Dusevel a bien conçu ce que devait être l'histoire d'une ville : là, sur des plans divers, se montrent les accroissements successifs de la cité, ses monuments, ses hommes célèbres; tout l'ouvrage offre des scènes variées, avec les costumes de tous les temps et les mœurs de tous les âges, sans que l'histoire de Picardie vienne jamais se mêler à celle d'Amiens. (*B*)

M. le comte Arthur Beugnot vous a présenté de bien plus vastes recherches encore. Son *Histoire de la chute du paganisme en Occident* renferme, dans son cadre, les faits les plus importants arrivés en Europe, depuis Constantin jusqu'à Charlemagne.

Votre secrétaire des lettres vous a offert l'analyse de ce bel ouvrage, et on la retrouve en entier dans le journal de

l'*Institut historique* : ce qui me dispense de la reproduire ici, mais me conduit à remarquer combien de rapports, faits pour vous, se trouvent ainsi disséminés dans une foule de recueils.

Les recherches que ce même secrétaire a faites sur le royaume d'Yvetot, vous ont paru mériter d'être imprimées dans votre Précis, où vous ferez paraître aussi son discours sur la langue française au XIX^e^ siècle.

Ici, à l'histoire civile et politique succède l'histoire littéraire. Ce qui m'amène à mentionner honorablement le don que vous a fait M. Patin de son *Histoire de la poésie latine* antérieure à Auguste. M. Bignon, en vous rendant compte de ce peu de pages dues à notre habile corrrespondant, vous a fait sentir leur mérite : en effet, que de remarques fines et justes! quelle brièveté! et, d'un autre côté, quel soin de ne rien laisser à dire sur des poètes dont la série finit à Catulle, élégant et pathétique auteur des *Noces de Thétis et de Pélée !*

Ce même Catulle a eu pour traducteur M. Mollevaut, poète qui vous a adressé son *Ode à la postérité*. Et c'est encore M. Bignon qui, dans une spirituelle improvisation, vous a très bien fait connaître cette nouvelle production de l'un de nos correspondants les plus laborieux.

Que si, du latin, nous passons aux langues vivantes, nous nous souvenons aussitôt du rapport de M. Ballin sur les recherches de M. Mary-Lafon. Celui-ci s'est occupé à montrer, dans la langue romane, l'origine de l'italien, de l'espagnol et du portugais. Grâce à l'élément romain, au celtique, au grec, au goth et à l'arabe, infiltrés dans les idiômes du midi, ceux-ci ont pris leur forme actuelle, mais avec ces différences que la langue limousine est passée en Espagne, la provençale en Italie, et que, vers 1072, l'établissement

de Henri de Bourgogne a formé le portugais, en le remplissant de provençal.

Venu à Rouen, M. Mary-Lafon a souhaité d'assister à une de vos séances, où il vous a peint ce qu'il venait d'éprouver dans une ville par lui nommée *le Musée du moyen-âge*. Etant allé sur notre fleuve, il a vu sur ses eaux se refléter le bronze de Corneille, et, depuis lors, l'auteur du *Cid* a parlé fortement à son imagination, et l'a conduit à vous expliquer comment il conçoit que l'aspect de *Rouen*, il y a deux siècles, a dû diriger l'intelligence de Corneille, et mettre dans son idiôme et son théâtre le grandiose de nos monuments religieux et civils. (*C*)

Dans une séance subséquente, M. Victor Hennequin, que vous veniez de nommer votre correspondant, malgré, ou mieux à cause de ses dix-neuf ans, vint aussi vous lire un fragment de ses études sur l'histoire de la philosophie; philosophie, dit-il, qui ne fut féconde que dans la Grèce, et dont le caractère, d'abord religieux et lyrique, se transforma, sous Périclès, en un éveil des esprits destiné à les agiter et à leur faire oublier les dieux.

Un âge de transition entre les deux époques est la peinture à laquelle le très jeune historien s'est appliqué devant vous. Son effort nous a valu deux portraits, l'un de Solon, l'autre d'Anacharsis, à la suite desquels il a reçu vos justes louanges, par l'organe de votre président. (*D*)

Déjà M. Floquet, au nom d'une commission, vous avait fait connaître tout le mérite du *Voyage philosophique en Angleterre et en Écosse*, livre du même M. Hennequin, et qui abonde, selon le rapporteur, en pensées neuves, profondes, généreuses, élevées, toutes exprimées avec un rare bonheur; livre amusant et sérieux, où l'intérêt ne se refroidit pas, mais se soutient depuis la première page jusqu'à la dernière.

On pourrait en dire autant des *Voyages en Italie et en Bavière*, dont M. Hippolyte Le Monnier vous a fait hommage : « Je ne sache pas, vous a dit M. Garneray, qu'il « existe beaucoup d'ouvrages descriptifs plus consciencieux « et plus intéressants que ceux-ci. C'est une comparaison « continuelle du présent et du passé. L'auteur y parle des « arts et des artistes de la manière la plus judicieuse et la « plus éclairée. » Cette louange vive, donnée par un juge tel que M. Garneray, vous a semblé méritée, quand elle s'applique à un correspondant tel que M. Le Monnier.

Dans une revue monumentale, historique, et surtout critique, intitulée *Rouen*, M. de la Quérière, selon M. Duputel, a porté de bien sévères arrêts : « Un mauvais génie, dit « l'auteur, semble présider à tous les travaux qui s'exécutent « dans notre cité : ce génie fait avorter les conceptions les « plus heureuses, ou bien il mêle des idées mesquines et par- « cimonieuses à des plans qui devraient se dessiner larges et « grands. » Dans son rapport, M. Duputel a eu soin d'indiquer une foule de passages où le style de l'écrivain brille par sa verve et sa vigueur.

L'esprit de critique anime aussi le *Petit Glossaire* de M. Boucher de Perthes : « Sous une forme légère, ce corres- « pondant, dit M. de Caze, a le mérite de nous offrir les « réflexions les plus graves et les idées les plus sensées : pa- « lais, salon, boudoir, bureaux, surtout ceux des douanes, « et jusqu'aux abîmes du vice, lui donnent lieu de présenter « des aperçus piquants et des contrastes inattendus. Que si « le bien public, la guerre civile, le mariage, le divorce, « sont aussi de son ressort, on peut dire pourtant qu'où il est « vraiment sur son terrain, c'est dans le portrait du direc- « teur en province [1], article dont le sel égale l'enjouement. »

[1] M. Boucher de Perthes est directeur des douanes à Abbeville.

Dans plusieurs autres occasions, M. de Caze a employé ce même style : ainsi, Messieurs, vous vous rappelez ce qu'il vous a dit des travaux de la Société philotechnique de Paris; des vers, toujours spirituels, mais parfois négligés, dont M. Le Flaguais compose ses *Neustriennes;* d'un jeune pâtre, décrit au Mont-d'Or par M. Lecoq; de l'utilité problématique d'une Société qui se charge d'encourager le commerce national; et, enfin, de cette *Revue anglo-française*, dont ses comptes-rendus vous ont fait apprécier le rare mérite.

En l'absence de M. de Caze, M. Emmanuel Gaillard s'est chargé de vous parler de la 12e livraison de cette même Revue, où trois articles ont reçu ses éloges, savoir : le Siége de Parthenay, en 1419; l'Insurrection de l'Aquitaine, en 1367, et la Notice sur Jean Bailleul, roi d'Écosse, due au savant marquis Lever.

De son côté, M. Paillart vous a fait connaître un morceau curieux, extrait de la *Revue de Lorraine*, où se trouvent exposées les raisons favorables à la résurrection des provinces, mesure politique dont nous n'avons pas à nous occuper; mais on y joint l'idée de briser le joug littéraire qu'on dit appesanti sur nous par la Capitale, ville fort innocente de ce dont on l'accuse. Ce thème, fourni par l'esprit de jalousie, s'est emparé de tous les recueils, où on l'a usé à force de le reproduire : les Sociétés savantes ont une plus noble émulation.

Voyez l'Académie royale de Dijon : son Recueil, dont M. Auguste Leprevost vous a rendu compte par l'organe de M. Ballin, est la meilleure preuve des travaux consciencieux qui se font en province. Aussi votre rapporteur vous a-t-il conseillé, en terminant, de consulter tous, et souvent, les œuvres d'une académie telle que celle de Dijon.

J'en dis autant du *Précis* qui vous a été offert par la So-

ciété des Études diverses, instituée depuis trois ans dans la ville du Havre. Le résumé analytique de 1835, que j'ai examiné, m'a montré un esprit sage, modeste, laborieux. Une foule de questions d'économie politique sont abordées avec courage, traitées avec conscience, et résolues dans des vues d'intérêt local. On peut combattre les systèmes adoptés, mais on estimera toujours la lucidité avec laquelle ils sont exposés. Le Havre, par sa Société d'Études diverses, a pris un rang élevé parmi nos villes littéraires et scientifiques.

Entrés, tout-à-l'heure, dans l'examen des rapports qui vous ont été faits sur les travaux des Sociétés qui correspondent avec vous, c'est l'instant peut-être de se demander si, imposant, ainsi que vous, leur censure paternelle sur les œuvres qui se produisent dant leur sein, elles ne surpassent pas, en fécondité et en mérite littéraire et scientifique, les recueils de la presse indépendante? Pour aider à résoudre cette question, il suffit, peut-être, de montrer combien les mémoires de l'Académie des Sciences et ceux de l'Académie des Inscriptions sont compulsés, tandis que sont peu relues les Revues parisiennes, d'ailleurs si distinguées.

La solidité des recherches faites par nos corps savants leur attire les hommages de l'étranger, et c'est une semblable justice que votre secrétaire des lettres a voulu rendre, dans deux rapports, à la Société de l'Histoire de France et à l'Institut historique (*E* et *F*). M. Paillart vous a dit, de son côté, combien étaient estimables les pièces que la Société libre de l'Eure a consignées dans son 23e Numéro. Il s'est associé à une idée émise par M. Sellier : non-seulement, avec lui, il veut qu'on popularise la connaissance des lois pénales, en les présentant sous une forme claire et précise; mais il désire, en outre, que l'on mette ainsi à la portée de tout le monde les dispositions légales les plus usuelles.

M. Hellis, en étudiant les travaux faits par l'Académie

royale de Lyon, s'est plaint qu'une telle réunion d'hommes d'élite se montrât si sobre d'impressions. Il s'est plu à énumérer les précieux documents qui restent, à Lyon, enfouis dans les cartons d'un corps laborieux, mais trop timide dans ses productions.

Quant à vous, Messieurs, on ne peut que vous féliciter de votre ardeur à publier. C'est ainsi que M. Deville, qui vous a lu sa Notice sur le château de Gisors, vient de la faire paraître dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie;* que son Tombeau de Virgile, poésie imitée de l'antique, après avoir reçu de vous un doux accueil, s'est trouvé inséré dans la *Revue de Rouen;* qu'un Mémoire sur l'abbaye de l'Isle-Dieu, dont M. de Stabenrath a occupé l'une de vos séances, se lit dans la *Revue historique des cinq départements normands.*

M. Ballin, ayant fait pour vous seuls sa Notice sur le comte Aldini, vous avez décidé de donner une place dans votre *Précis* à cette biographie, touchante marque d'une constante gratitude ! Pourrais-je oublier ici le livre de M. Magnier, dont deux ans de suite vous avez publié des fragments, et sur lequel, cette année, j'ai eu l'honneur de vous faire un rapport, trop long pour que je ne me borne pas en ce moment à une simple mention, félicitant notre confrère d'avoir achevé un plan d'éducation fort ingénieux, à l'aide de ses expériences de père (*G*).

Je regarde aussi comme un livre d'éducation ce *Georges*, roman de M. Théodore Muret, que M. de Villers a analysé pour vous.

Style pur et brillant, mœurs prises dans l'époque, intention vraiment philosophique, voilà ce que M. de Villers a reconnu dans l'œuvre de notre compatriote et correspondant. Toutefois, il n'a pas dissimulé que la contagion du suicide a une telle gravité, qu'il ne suffit pas d'attaquer

quelques coureurs d'aventures galantes, quelques jeunes oisifs succombant sous le poids de leur nullité. « Quand la maladie prend pour victimes un Castelreagh, un Léopold Robert, un Gros, c'est au roman, dit M. de Villers, à élargir son cadre. »

Je regrette que le besoin d'être bref ne me permette pas de m'arrêter sur une composition si distinguée et un rapport de cette importance (*H*); mais, pour détourner votre attention du *suicide*, je dois arrêter vos esprits sur ces exemples de vertu dont le prix Montyon est la glorieuse récompense. M. Duputel vous les a fait connaître, en vous rendant compte des publications faites, à ce sujet, par l'Académie française. Le même rapporteur, après avoir félicité la compagnie de ce que presque toutes les fables du recueil de M. des Guerrots se trouvent dans nos *Précis*, a exprimé, en peu de mots, les sentiments de constante affection que vous portez au fabuliste. Votre *Précis* de 1835, qui contient plusieurs des fables de M. des Guerrots, a donné lieu à M. Deluc, de Genève, de vous offrir des réflexions critiques, que vous accueillerez toujours avec profit et bienveillance. Ici se mentionne un rapport de M. Delaquérière, sur le *Guide à Fécamp*, de M. Germain : appréciation rapide et juste d'un ouvrage où l'on remarque des inexactitudes et beaucoup de faits utiles à connaître. La lettre que M. Berger de Xivrey a adressée à M. le comte Anatole de Montesquiou, nous a valu, de M. Langlois, un compte-rendu dans lequel, à propos de sujets d'archéologie, il a déposé quelques-unes des fleurs de son érudition. M. l'abbé Gossier ne vous a pas fait moins de plaisir, en vous parlant de plusieurs discours prononcés, en Belgique, par M. le baron de Stassart. Je me hâte de mentionner ce que je vous ai dit sur des *labarums* remarqués par M. de Raffetot, à la porte des églises de la vallée de Barèges, pressé que je suis d'accomplir un devoir impérieux, celui de vous parler des titres de ceux que vous vous êtes associés.

Qui de vous ne se souvient du rapport de M. de Stabenrath sur les œuvres de M. Leglay, et de l'anecdote racontée par ce savant sur les Archives du Nord, dont il est le conservateur? Condamnées un moment à la destruction, ces archives furent considérées comme un pur reste de la féodalité. Accueillant M. Leglay, vous nommâtes aussi, pour votre correspondant, M. le baron de Reiffenberg, l'une des lumières de la Belgique, titre que vous prouva le rapport de M. Gossier. Les droits à vos suffrages, qu'avait M. Victor Hennequin, ayant été reconnus, M. Bignon nous exposa ceux de M. Rey, dont la plume est si féconde et les connaissances si variées, soit dans l'histoire, soit dans les arts manuels. Je me suis trouvé appelé à vous parler de la haute considération dont jouit, parmi les érudits, M. le marquis Lever, l'un des fondateurs de la Société de l'Histoire de France. Possesseur d'innombrables notes sur l'histoire de la Picardie et de la Normandie, M. Lever est ici invité solennellement à faire jouir le public de tant de précieuses recherches.

M. Louis du Bois, que vous avez nommé également votre correspondant, ne vous était pas moins précieux par les services multipliés qu'il a rendus à l'histoire de la province.

Vous avez, durant l'année académique, appelé dans vos rangs MM. Fayet et de Glanville. Lors de leur réception, je ne manquerai pas de puiser, dans leurs discours, de quoi enrichir mon futur rapport.

Mais, Messieurs, pourquoi faut-il qu'après avoir énuméré vos collaborateurs nouveaux, j'aie à déplorer de nouvelles pertes. M. Masson de Saint-Amand, l'historien du comté d'Evreux, n'est plus. Il n'est plus, ce peintre nonagénaire qui vous appartenait comme vétéran, et sur la tombe duquel j'ai déposé l'hommage de vos regrets. (*I*)

M. Descamps recevra de l'un de vous un éloge décerné

par l'amitié, par le savoir, et surtout par l'équité. Ce que dira M. Des Alleurs me dispense aujourd'hui d'ajouter rien à mon discours funéraire; mais, à un autre de vos vétérans, M. Brière de Lesmont, je dois un tribut que son mérite réclame.

M. Brière naquit à Dieppe, d'une famille riche, le 24 décembre 1761. Élevé dans la religion protestante, il vécut très attaché à sa communion. Veuf de bonne heure, père d'un fils bien aimé, il est mort à Paris, le 6 décembre 1835.

Jeune, il fut, à Paris, avocat au parlement. C'est alors qu'il conçut pour nos vieux magistrats un enthousiasme qui ne s'est jamais refroidi, et dont il s'est inspiré plus tard. Mœurs, principes, études, il voulut tout conformer, en lui, à ce qu'il avait admiré dans le parlement de Paris.

D'abord, maire de Dieppe dans des temps difficiles, il consacra ses soins et ses veilles à l'approvisionnement de sa ville. Dire les difficultés qu'il eut alors à vaincre pour nourrir ses vingt mille concitoyens, ce serait long; mais, ni ses services, ni ses opinions, ne le préservèrent de la prison. Sous les verroux, il traduisit *Tacite*, l'aimant pour avoir flétri la tyrannie. Sa seule vengeance fut, en sortant de la maison d'arrêt, de sauver d'une ruine complète celui qui l'y avait conduit. La somme prêtée fut considérable.

Cependant, la profession d'avocat le captiva sous la république; mais, vers le consulat, il fut appelé dans la magistrature. Alors il se montra savant, profond, et surtout lumineux. Homme d'esprit, il ne s'est écarté qu'une fois de sa carrière, pour faire partie d'un corps politique; mais, bientôt rentré dans le temple des lois, il a obtenu, sous tous les régimes, les honneurs de son état. Successivement attaché au ministère public à Dieppe et à Rouen, on le vit bientôt avocat général dans cette cour, procureur général à Limoges; enfin, douze ans, il s'assit sur les hauts siéges de la Cour de Cassation.

Ce qui vous a fait songer à vous l'associer, ce furent ses succès d'audience. Vous lui ouvrîtes cette enceinte. Il y vint avec la réputation d'un immense savoir, rangé dans un ordre parfait, et tout entier dirigé vers les sources du droit. Vous ignoriez peut-être qu'il savait par cœur tous les discours de Daguesseau.

Cependant une discussion sur les convenances littéraires, où il se montra d'abord irascible, vous révéla son amour pour les lettres. Noblement, il reconnut son tort, et fut aimable pour celui qu'il avait combattu.

En 1819, devenu votre président, au lieu d'affecter les formes sévères de la robe de pourpre, il sut apprécier avec goût les plus célèbres écrivains de la Grèce, de l'ancienne Rome et de la France, depuis Corneille. Néanmoins, toujours magistrat, il fit plus briller sa raison que sa chaleur.

C'est que son caractère le portait à tout subordonner à cette raison qui est le guide, l'ornement et la pensée habituelle du jurisconsulte. D'esprit et de cœur, il fut et ne voulut jamais être que magistrat. Parvenu à la vieillesse la plus honorée, cent fois il s'est dit heureux et fier tout ensemble de sa position si haute.

Le dirai-je? cet homme voué à la justice, et qui voulait qu'on fût modéré, ne l'était pas toujours, comme homme du monde : tribut fatal payé à l'humanité! Contre ceux qui l'irritaient, il lançait des traits perçants : nouvelle preuve qu'un cœur généreux peut s'allier à une humeur caustique. Ce défaut, je n'ai pas dû le taire. Il ne vous empêchait pas d'aimer M. Brière : vous lui aviez donné le titre de vétéran, dont vous êtes avares.

La Normandie a fait une autre perte. Mais un homme tel que M. l'abbé De la Rue, pour être convenablement apprécié, demande plus de temps qu'il ne m'en reste. Aussi avez-vous ordonné que l'éloge que j'ai dû faire de ce grand érudit serait imprimé dans votre *Précis*.

Je termine ce compte-rendu de vos travaux, en annonçant une nouvelle marque de votre intérêt pour les arts. Conformément à la proposition que vous a faite M. Garneray, les artistes recevront de vous un encouragement égal à celui que vous donnez aux savants et aux littérateurs.

NOTES ET ADDITIONS.

(*A*) *M. Pesche.*

En consultant l'ouvrage de M. Pesche, pour y trouver ce qui intéresse l'histoire de Normandie, on voit qu'au XI^e^ et au XVI^e^ siècle, le Maine se trouva étroitement lié à notre province. D'abord, Guillaume-le-Conquérant et ses fils possédèrent cette province, sans cesse occupée à briser leur joug; puis, de 1417 à 1450, durant l'occupation de la Normandie par les Anglais, la partie du Maine possédée par le duc d'Alençon fut le théâtre d'une résistance héroïque aux rois Henri V et Henri VI. C'est alors qu'on vit briller Ambroise Loré, capitaine, que M. Pesche appelle *immortel*, et qui fut l'honneur du Maine et l'égal des Lahire et des Xaintrailles. Sous ce rapport, le dictionnaire de la Sarthe mérite toute notre attention. Il la commande aussi par le jour qu'il jette sur nos camps et nos tombelles gallo-romaines. En effet, une suite de stations et de *tumuli* qu'on aperçoit dans le Maine en général, et le long des rives du Loir en particulier, et qui sont à des distances rapprochées et uniformes, donnent à penser et jettent du jour sur des stations pareilles trouvées sur les bords de la Seine

et dans l'intérieur du pays. Parlerai-je de ce fait singulier concernant les vitraux de la cathédrale du Mans, dus à un évêque normand contemporain de Robert Courteheuse? J'avoue que, ici, l'assertion de M. Pesche me semble hasardée. Jusqu'à ce jour, la peinture sur verre n'avait pas paru remonter si haut dans l'ouest de la France.

(*B*) *M. Dusevel.*

Y a-t-il quelque chose de plus rare que cette sobriété qui sacrifie l'abondance des ornements, et qui sait se renfermer dans un sujet qu'à chaque pas, on serait tenté d'étendre? Ce mérite est celui que montre constamment M. Dusevel, et quiconque lit son *Histoire d'Amiens* avec le désir d'apprendre des faits relatifs à l'histoire générale de la Picardie, est surpris, et finit par être charmé de voir que la narration se concentre dans Amiens.

Il en est de même pour l'arrondissement de Mont-Didier. Le lecteur est occupé uniquement des lieux les plus remarquables de cette contrée et des événements qui s'y sont passés. Cette preuve de sagacité et de retenue pleine de goût est aussi louable qu'elle est rare: d'ailleurs, il est impossible de mieux choisir les couleurs servant à peindre l'une de nos plus grandes cités, et de la montrer avec plus de netteté dans ses formes successives, depuis les huttes de la Samarobrive gauloise jusqu'aux huit mille maisons de notre époque actuelle. Quel est celui de nous qui n'est pas allé admirer, dans la patrie de Gresset et de Ducange, cette cathédrale magnifique que bâtit un évêque du nom normand d'Eu, et qui eut pour architecte Robert de Luzarche, né en Normandie?

(*C*) *M. Mary-Lafon.*

Selon M. Mary-Lafon, « il est impossible, à qui n'a pas

« vu Rouen, de bien apprécier Corneille. Le XVIII^e siècle, « a-t-il dit, n'a pu le juger. Il ne le comprenait pas. Corneille n'a pas été seulement le fils d'un maître des eaux « et forêts et de Marthe Lepesant, il a été normand avant « tout, c'est-à-dire ardent et généreux, le sang des Normands ayant toujours été chaud et fécond ; et puis, du « choc des vieilles guerres de la ligue, était provenue une « secousse nécessaire pour produire un grand homme. 1793 « nous a valu Napoléon, de même la ligue et la réforme ont « produit Corneille, c'est-à-dire le vieux génie normand « fait poète.

« Réformateur de la scène, Corneille prit la couronne « d'épine de tous les réformateurs, et elle ne quitta plus « son front. » Retraçant l'état du théâtre, sa misère, sa turpitude, il s'écrie : « Partir de ce point et créer la langue, « la tragédie, la scène du XVII^e siècle, quelle audace ! Or, « voici qui explique cette audace, c'est que Corneille fut « nourri dans une cité qui appartenait encore au XII^e siècle ; « et, vivre parmi un peuple presque immuable dans les coutumes de ses pères, c'est être forcé à avoir une ame et « des mœurs antiques. Dans son imagination d'enfant se « trouvaient gravées les colonnades monumentales de vos « édifices, les grandeurs de Saint-Ouen, l'austérité toute « chrétienne de la Cathédrale : aussi sa pensée devait-elle « être grave et austère !

« Richelieu fut alarmé de l'essor que prit Corneille. Il se « crut rejeté dans l'ombre, et, cependant, il n'osa pas supprimer le *Cid*, tant la censure d'alors avait de respect « pour l'opinion en matière littéraire.

« En revanche, que de dégoûts abreuvèrent Corneille ! « Corneille, pauvre, avait rêvé les honneurs, la fortune ; « mais Corneille ne voulut pas ramper, et il lui fallut revenir à Rouen. De là le secret de sa sublimité ; car, si ses « ouvrages sont grands de conception, immenses de portée,

« magnifiques d'exécution, c'est qu'ils ont quelque chose « qui, involontairement, rappelle vos cathédrales. »

M. Mary-Lafon termine par exposer son opinion sur la tragédie.

« Il n'existe plus, dit-il, de tragédie. Ceux qui ont voulu « retremper l'art aux sources anglaises et allemandes, ont, « pendant seize ans, lutté contre les copistes de nos grands « maîtres. D'un côté, de la sève, de l'imagination; de « l'autre, de l'habitude et de la sagesse, mais nulle part des « études fortes et sérieuses. Heureusement que l'avenir ap- « partient à une jeunesse ardente au travail. Elle prépare « ses forces, elle exploite la mine riche et négligée de l'his- « toire. Le culte de toutes les gloires est profondément en- « raciné dans son cœur. Système dramatique, système lit- « téraire, système historique, tout sera renouvelé et amé- « lioré par les hommes de labeur; mais, pour marcher bien « et vers un noble but, il faut s'unir, il faut avoir foi au « progrès. » Et ici, s'adressant à l'Académie, le jeune orateur lui dit, au nom de la jeunesse studieuse :

« Mettons en commun notre intelligence; nous, nous « apporterons notre zèle et nos efforts; vous, votre expé- « rience et vos lumières. Que les départements organisent « leur force littéraire, et un jour le monopole du centre « succombera. »

(*D*) *M. Victor Hennequin.*

M. Hennequin marque l'époque de ce qu'il nomme le *réveil de l'esprit philosophique*, à Solon, qui fut plus qu'un législateur, puisqu'il fut, en outre, un philosophe; car, avant de donner des lois, il fut moraliste et physicien. Dans le calendrier, il introduisit des réformes, et il fit des vers, chantant jusqu'à l'amour qui fait horreur, tant il nous paraît souiller l'amitié.

Avec sa poésie, il sut, contrefaisant le malade, réveiller le patriotisme engourdi, et porter à la guerre la trop pacifique Athènes.

Quant à Solon, sa parole fut brève, et son ton imita l'oracle: saillies étudiées qui faisaient partie du rôle de sage, aussi bien que le bâton et le manteau de laine. Sous cette nature artificielle, Solon laissait se trahir une ame douce qui penchait vers la faiblesse. Athénien avant tout, il révélait à chaque instant le secret d'une mollesse qu'on pourrait appeler attique. Son opposition contre Pisistrate l'honore, mais dément son caractère. Doux et facile, il confondit dans ses lois les caresses et les violences, croyant qu'il était aussi difficile de résister aux unes qu'aux autres. Aussi, sa législation terminée, il s'enfuit d'Athènes, évitant par là les objections qu'il redoutait.

M. Hennequin loue beaucoup Solon de n'avoir donné qu'un siècle de durée à ses lois; prévision supérieure, dit-il, à l'esprit général de l'antiquité. Et, en cela, il met l'Athénien bien au-dessus de Lycurgue, qui avait cru que Sparte devait être éternellement une caserne. Dans Solon, il y avait déjà l'idée toute moderne que l'humanité est vouée au progrès.

A côté de Solon, modèle de civilisation athénienne, M. Hennequin fait apparaître Anacharsis et sa figure sauvage. Et d'abord, il peint les mœurs féroces des Scythes et des temps héroïques, et il les compare aux dures habitudes de l'âge féodal.

On a peine à croire, dit-il, qu'un homme de cette nation féroce des Scythes ait pu se polir assez, même sous le ciel d'Athènes, pour être digne du nom de sage. Aussi Anacharsis avait-il pour mère une grecque, et de bonne heure il fut versé dans les deux langues. Ce qui distingua l'enfant du désert au milieu de l'élégance athénienne, ce fut l'audace des discours, discours francs et fermes comme les

Scythes. Presque toutes ses paroles exprimaient, ou cette brusquerie qu'il montrait à Solon, en lui disant, sans préliminaire : *Soyons amis!* ou l'étonnement railleur que lui causaient les coutumes athéniennes.

Anacharsis avait fait un poème. Sa prétention était d'être homme civilisé.

Il fut chez Crésus, qu'avaient voulu voir Esope, Thalès et Solon, et il retourna en Scythie avec le désir de tenter la fusion du génie grec et du génie scythe. Mais son propre frère le perça d'une flèche. Plus d'un siècle après, les Grecs disaient : « La Scythie! elle est habitée par des cyclopes chauves et aux pieds de chèvre. On y dort six mois, et les griffons y gardent des trésors. »

(*E*) *Société de l'Histoire de France.*

Dans son rapport sur les douze bulletins mensuels publiés en 1835 par la Société de l'Histoire de France, M. E. Gaillard s'est appliqué à retracer l'état actuel des travaux de l'érudition en France.

Ainsi, la Société de l'Histoire de France paraît s'occuper avec ardeur de l'impression successive d'ouvrages, soit inédits, soit incomplets, soit même mal traduits, tels que Strabon pour la partie qui concerne la Gaule, Grégoire de Tours, Eginhart, Ville-Hardouin, Froissart, Fenin et le cardinal de Retz.

L'Académie des Inscriptions, de son côté, continue avec persévérance les grandes collections qui surpassent en importance tout ce qui se publie en ce genre en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Piémont. Ces collections sont au nombre de six, savoir : les Historiens de France, ceux des Croisades, l'Histoire littéraire, les Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Royale, le Recueil des ordonnances et celui des chartes et diplômes.

Beaucoup d'efforts particuliers sont faits de toutes parts pour indiquer au public toutes les richesses ou curiosités bibliographiques renfermées dans nos grands dépôts.

Ici, M. Gaillard sonde l'abîme des sources où il faut puiser notre histoire, et cite un frappant exemple de l'immense étendue des matériaux qu'il faut mettre en œuvre : les registres du parlement de Paris ont fourni, dit-il, aux archives judiciaires dix mille volumes, et le Comité historique placé près le ministre de l'Instruction, en même temps qu'il s'est chargé de dépouiller ces dix mille volumes, provoque dans les départements, de la part de ses correspondants, des recherches semblables. M. Floquet répond dignement à cet appel. Sur l'histoire, la philosophie, la littérature, et l'origine des sciences exactes ou naturelles, ce même Comité pose aussi des questions qui supposent le plus infatigable labeur de la part de ceux qui les résoudront.

Pour prouver que l'érudition peut se charger de tels fardeaux, le rapporteur cite M. Monteil, dont l'ouvrage sur les divers états de la société en France, durant les cinq derniers siècles, a forcé à l'emploi de tant de documents, que la description de ceux-ci forme, à elle seule, deux volumes in 8°.

Sur l'histoire des villes, il rappelle beaucoup de travaux estimables, ainsi que des notices précieuses sur nos vieux chroniqueurs. Il montre des réunions d'archéologues s'appliquant, dans beaucoup de nos provinces, à décrire tous les monuments et à débrouiller les obscurités de la géographie gallo-romaine et féodale.

Pour achever de prouver combien, en tous lieux, il y a d'études consciencieuses, il n'oublie pas cette commission de Besançon occupée à dévorer les 85 volumes de la collection amassée pour former la vie du cardinal de Granvelle, épisode de l'histoire des troubles des Pays-Bas au XVI[e] siècle, branche d'histoire qui exigera le compulsement de bien d'au-

tres pièces qu'indique M. le baron de Reiffenberg avec un zèle admirable.

Afin de raidir les érudits contre les difficultés sans nombre qu'ils rencontrent sous tous leurs pas, il les anime de l'exemple de M. Léchaudé d'Anisy, qui, pour composer une diplomatique normande, a inventorié dix mille pièces et a copié cinq cents sceaux. De leur côté, MM. Auguste Le Prevost et de Gerville dépouillent une foule de chartes; ce que fait aussi à Rouen M. Deville : et, avec les vies des Saints, cela formera les matériaux d'une exacte description de notre vieille province. Pour rendre le même service à d'autres contrées, MM. Lever et Guérard se proposent de publier Folcuin et Aganou.

Le rapporteur termine par rendre hommage à M. Francisque Michel, qu'il appelle le rival de notre abbé De la Rue, et dont il fait connaître les principales découvertes opérées dans les dépôts publics de l'Angleterre. Il n'oublie pas MM. Cartier et de la Saussaye, et leur revue numismatique; MM. Cimber et Danjou, et leurs archives curieuses, ni la *Revue rétrospective*; et, tout en regrettant le travail patient des Bénédictins et leur haine pour l'esprit de système, il glorifie notre patrie de conserver encore assez d'érudits dans son sein, pour continuer à surpasser l'Allemagne et l'Angleterre.

(*F*) *Institut historique.*

L'Institut historique éveille les esprits, agite des questions, s'efforce d'unir entr'eux les hommes d'études : il rend donc des services. Son journal, d'ailleurs, donne à chaque province le narré fidèle de tous les faits archéologiques, découvertes de monuments, de médailles et de figurines, qui ont lieu dans leur sein.

Ainsi, dans les numéros du journal analysés par M. Gail-

lard, le système de M. Victor Courtet se trouve exposé. Cet auteur, tenant grand compte des inégalités physiques des races, explique, avec elles, tous les grands faits de l'histoire : conquêtes, mélanges de peuples et inégalités de rangs. De cette manière, il indique l'origine des castes, de l'esclavage et de la simple servitude. Si, chaque jour, les rangs se nivèlent de plus en plus, M. Courtet l'attribue aux effets du croisement des races humaines. De son côté, M. Fresse-Montval enlève, au moyen du bel ouvrage des *Antiquités mexicaines*, à l'Amérique son titre de *Nouveau-Monde*. Les antiquités décrites paraissent tantôt cyclopéennes, tantôt celtiques, et toujours d'un caractère qui force à admettre une haute civilisation dans le monde atlantique.

M. E. Gaillard a remarqué, dans un des numéros, une Notice biographique sur un de nos compatriotes, M. l'abbé Nicole, l'un des chefs de l'Université. Né à Fresquienne, près Rouen, ce principal chef de Sainte-Barbe fut trop estimable et trop utile pour n'être pas revendiqué par sa province, fière de le compter au nombre de ses fils. Pour honorer un tel homme, le secrétaire des lettres a jeté des fleurs sur la tombe de l'ami de l'enfance et du prêtre vertueux ; et il a cru remplir les vues de l'Académie, si empressée de recueillir tous les héritages de gloire qui sont dévolus à la Normandie.

(G) *Plan d'éducation de M. Magnier.*

M. Magnier a pour dessein de faire étudier les langues par le mode avec lequel on apprend sa langue maternelle. Chez l'enfance, il exerce les facultés d'analyse, qui sont propres à cet âge, et renonce aux méthodes ordinaires. Elles transforment les enfants en hommes faits, les assujétissant à la synthèse, opération trop forte pour eux.

De cette manière, il transporte sur les maîtres tout le

fardeau des études. Dans ce système, plus ou peu de travail isolé pour l'écolier : ce qu'on nomme *études* dans les colléges se trouve aboli. La classe ne cesse pas d'être tenue, et là il n'est parlé aux élèves que le moins possible en français. Pareillement, plus de dictionnaire, plus de leçons récitées par cœur. Quant à l'étude de la grammaire, elle est renvoyée à l'âge de quinze ans. Le *mot-à-mot* est aussi supprimé, ainsi que la traduction telle qu'on la fait au collége. Enfin, M. Magnier modifie le thème.

Mais pourquoi de si grandes innovations? C'est que notre confrère voit, dans un avenir peu éloigné, l'abandon des langues grecque et latine, non pas comme études d'érudition, mais comme base de l'instruction scolaire; et M. Magnier redoute ce divorce du monde moderne avec le monde antique; il essaie donc de prévenir un malheur si grand; car, selon lui, le sort de la civilisation est attaché à la conservation d'études qui font la communauté d'idées entre toutes les nations, et sans lesquelles, d'ailleurs, nous ne pourrions jamais avoir, ni l'intelligence de la belle littérature, ni une suffisante connaissance de l'antiquité, de ses idées, de ses arts et de ses mœurs.

Dans le système scolaire actuel, le mal est que le petit nombre, seulement, retire quelque fruit de l'instruction, tandis que la société a pour besoin impérieux la diffusion des lumières et leur égale répartition.

L'ensemble systématique des moyens proposés par M. Magnier consiste à inculquer aux enfants, non plus des mots, mais des choses; enseignant le latin par l'histoire, et l'histoire par le latin. Le but de la méthode nouvelle est de faire sortir l'écolier de ses classes, non, comme aujourd'hui, avec la connaissance de fragments divers équivalant à deux volumes, mais avec celle de tous les classiques grecs et latins, sans exception, et de plus de cent volumes de classiques français.

Les deux grandes difficultés de cette méthode sont de trouver des professeurs capables de la suivre, et une classe d'enfants suffisamment attentive.

Quant aux maîtres, M. Magnier les veut très forts pour les classes de commençants. Dans l'ordre aujourd'hui suivi, on est professeur passable avec l'habitude du métier. Le *Plan d'éducation* est tout autrement exigeant. L'École normale serait d'un grand secours, si on y songeait moins à créer des savants et plus à la profession d'enseigner.

Quant à rendre attentive toute une classe de jeunes enfants, la difficulté est d'autant plus grande que les vues de M. Magnier tendent à mettre l'esprit, l'oreille et la langue de l'enfant sans cesse en action. Dès-lors, plus de succès possibles, si l'enfant devient inattentif; au lieu que, par la méthode actuelle, on s'accommode jusqu'à un certain point de l'inattention des élèves.

Terminons par dire que les pages du livre de M. Magnier sont peu nombreuses, mais qu'elles sont substantielles. Quel enchaînement dans les pensées! quelle verve dans le style! quel talent dans les discussions! et quelle grâce affectueuse mêlée à une chaleur véritable!

(*H*) Georges, *par M. Th. Muret*.

M. Théodore Muret s'est ému, dit M. de Villers, en voyant la frénésie qui s'empare de notre France, où la jeunesse était autrefois si vive, si légère, si pleine de franche gaîté. Et il a fait son livre en mettant une action en scène, et en donnant à son Georges lord Byron pour héros, et Child-Harold pour modèle. A Georges il oppose Bénard, que la nature fit laid, mais d'une bonté et d'une énergie peu communes. Le cercle de *dandys* au milieu desquels M. Muret place Georges, a pour contraste sa mère, demeurant à Caudebec, sa mère à laquelle son suicide donne la

mort. A une femme sans principes, l'auteur ne manque pas aussi d'opposer l'image de la femme vertueuse unie à un joueur. Cette entente de la composition d'un roman moral est une des qualités de M. Muret; il y joint le style, chez lui doux, pur, souvent élégant. M. de Villers loue les détails de la vie intérieure de la mère de Georges dans sa petite ville, la peinture du caractère de l'honnête femme, sur lequel M. Muret a su jeter un doux coloris. Enfin, le jeune Bénard sait se faire aimer. Il est laid, il n'est rien moins que brillant, mais il a une belle ame. Le roman ne pèche donc que par le cadre.

(*1*) *Discours prononcé sur la tombe de M.* Descamps.

Messieurs,

C'est plein de jours, c'est en comptant quatre-vingt-quatorze années, que M. Descamps est mort. Vétéran dans nos rangs académiques, il a vu passer devant lui plusieurs générations d'artistes, de gens de lettres et de savants. Comme le vieillard d'Homère, il se plaisait à faire de longs récits de tous les règnes qu'il avait vus. Ses anecdotes étaient piquantes, et sa conversation avait du charme.

Né d'un père célèbre, auquel Rouen doit son école de peinture, et que recommandaient ses ouvrages, ses connaissances, ses élèves et son goût, notre vénérable confrère se trouva, dès ses premiers pas dans le monde, favorisé de cet avantage de la naissance qui fait que votre nom vous protège et vous avance.

Il dut donc, avec une ame honnête, aimer un ordre social qui le soulevait du sein de la foule, et voir avec douleur détruire un régime que d'autres artistes, moins recommandés, haïssaient et attaquaient.

Son amour pour l'ordre antique donna un caractère à sa

vie. Il fut, dans des temps affreux, jeté dans une prison. Long-temps privé de tout emploi, en proie à mille besoins, il demeura constant à dédaigner les faveurs d'un gouvernement qu'il n'aimait pas. La constance de ses opinions et le désintéressement de son âge mûr, joints à l'auréole dont la persécution environne toujours nos têtes, surent rendre sa vieillesse honorée. Académicien, il devint conservateur de notre Musée des Arts, et il meurt, sinon dans cette fonction, au moins avec ce titre.

Son père, par ses écrits, avait ajouté à l'illustration de l'école flamande; lui, il a enrichi l'école française des talents que déploie l'un de ses élèves : *Court* est sa gloire, *Court* est l'œuvre de sa vie de peintre qui lui fera le plus d'honneur. Avec quel zèle il sut cultiver de si grandes dispositions, exciter une telle verve, un si beau feu, soutenir une si humble fortune! M. *Court*, en faisant le portrait de son maître, a travaillé avec amour, on le voit, au mérite de la ressemblance et à la perfection des détails. Cette marque de reconnaissance indique assez l'étendue du bienfait.

Qu'elle est belle, Messieurs, la vie de l'artiste! qu'il est noble le patronage d'un maître, le dévoûment d'un élève! et qu'indépendamment de la gloire des œuvres, il y a de doux sentiments chez un peintre! Ce que je dis ici sur la tombe de M. Descamps, sa vie en dépose, et son histoire l'atteste.

OUVRAGES IMPORTANTS

Dont les Rapports sont renvoyés au mois de novembre 1836.

— *Les Mémoires de John Tanner*, traduits et offerts par M. le vicomte Ernest de Blosseville, membre correspondant.

— *La Chronique des Normands de Sicile*, ouvrage publié par la Société de l'histoire de France.

— *La Notice sur Darnetal*, par M. Lesguilliez.

— *La Revue historique* des cinq départements de la Normandie, par M. A. Canel.

— *Le Roman de Brut*, offert par M. Edouard Frère.

— *L'Histoire des Anglo-Saxons*, traduite de l'anglais de sir Francis Palgrave, par M. A. Licquet.

— *Le Pélerinage en Suisse*, poésies de M. H. Le Monnier, membre correspondant.

— *Le Recueil académique* de la Société de Cherbourg.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

ANTONIO ALDINI,

LUE A L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN,

DANS SA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1836,

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

Les éditeurs de l'*Italie pittoresque* ont annoncé qu'ils voulaient faire suivre cet ouvrage de la *Galerie des Hommes célèbres* du même pays. J'ignore s'ils y comprendront le comte ALDINI, qui mériterait, à juste titre, d'y figurer; mais, possédant sur son histoire des renseignements dont je puis garantir l'exactitude, je vais essayer de tracer sa *biographie*.

L'avocat *Joseph* ALDINI épousa Catherine Galvani, sœur du célèbre auteur du *Galvanisme*; il en eut deux enfants, *Antoine* et *Jean*, qui devaient aussi occuper un rang distingué parmi leurs plus illustres contemporains. Le dernier se fit une réputation dans les sciences physiques et, mar-

chant sur les traces de son oncle, publia, entr'autres ouvrages estimés, un *Essai théorique et expérimental sur le Galvanisme*. Quelque temps avant sa mort, qui eut lieu il y a environ un an, il avait inventé un appareil ingénieux pour préserver de l'atteinte des flammes les hommes qu'un noble dévoûment porte à braver le danger des incendies.

Antoine, dont je veux m'occuper spécialement, naquit à Bologne, le 27 décembre 1755; après des études aussi solides que brillantes, ayant à peine 17 ans, il soutint, en 1772, pendant trois jours consécutifs, une thèse sur trois cent trois propositions de philosophie, répondant, avec un grand succès et en langue latine, à tous les arguments qui lu furent opposés par les assistants, notamment par le professeur Palcani, renommé pour son éloquence, et par la célèbre Laure Bassi, qui, dans sa jeunesse, avait, à la suite d'une thèse, obtenu le doctorat et une chaire de philosophie à l'Université de Bologne.

Convaincu de la sagacité et du mérite distingué d'Aldini, le sénat de Bologne lui confia, deux ans après, la chaire de droit naturel et des gens, et la lui conserva même pendant une absence de deux ans, qu'il passa à Rome pour s'instruire de plus en plus et se perfectionner dans la science du droit, sous la direction d'Erskine, auditeur de Rote, et depuis cardinal.

De retour à Bologne, il se fit un tel honneur par ses admirables plaidoyers, tant au civil qu'au criminel, qu'en 1795, le souverain pontife, Pie VI, le nomma défenseur officieux des accusés et avocat des pauvres, à la cour criminelle de Bologne.

Ce fut alors que les Français étendirent leurs triomphes à toute l'Italie; Bologne les reçut comme ses libérateurs, et le sénat créa une commission chargée de rédiger un projet de constitution. Les comices furent réunis le 4 décembre 1796, dans l'église Saint-Pétrone, et choisirent pour prési-

dent Antonio Aldini[1], qui se montrait zélé partisan des idées nouvelles, parce qu'il les croyait favorables au bonheur et à la gloire de son pays. Bientôt il fut appelé, à Milan, aux premiers emplois, par les divers gouvernements qui se succédèrent jusqu'en 1799. Il se signala toujours parmi les plus fermes soutiens des intérêts et de l'honneur de l'Italie, comptant pour rien les dangers auxquels l'exposait son dévoûment. En effet, il fut exclu du Conseil des Anciens, pour avoir combattu avec vigueur le traité d'alliance trop onéreux que la France voulait imposer à la République Cisalpine, et, peu de temps après, il se vit encore éliminé du comité extraordinaire de la même république, parce qu'il s'était mis à la tête de l'opposition aux exigences exorbitantes des agents du gouvernement français.

Cependant, diverses charges honorables ne tardèrent pas à lui être conférées : il fut député en 1800 pour défendre les intérêts de l'Italie près le gouvernement français ; en 1802, il était du nombre des 450 représentants de l'Italie aux comices de Lyon, où devait se traiter l'importante affaire de l'organisation de la République Cisalpine. Il y fut élu président de la députation transpadane, et devint ensuite membre du conseil législatif de la République italienne.

Au retour des comices, il reçut la mission difficile de diriger les opérations des colléges électoraux, et il s'en acquitta d'une manière si distinguée, que Melzi, vice-président de la République italienne, lui en témoigna, par lettre autographe, la vive satisfaction du gouvernement.

Nommé à la présidence du conseil législatif, elle lui fut retirée par décret de ce même Melzi, à qui il fesait ombrage, sous prétexte d'une absence non justifiée, mais, en effet, à cause de son opposition constante à tout ce qui ne

[1] *Histoire d'Italie*, par M. Ch. Botta, t. 2, liv. 3, p. 124 de la traduction de Th. Licquet.

lui paraissait pas conforme à la stricte justice. Les lettres pleines de dignité et de solides raisons qu'il adressa alors au vice-président et au conseil, pour démontrer l'injustice de ce décret, prouvent combien il était supérieur aux coups de la fortune. Aussi, loin que cet acte arbitraire diminuât la haute considération qu'Aldini avait su mériter, elle n'en devint que plus générale, et, lors de la nouvelle convocation des colléges électoraux, en 1805, il fut élu, à une grande majorité, non seulement président du collége des propriétaires, dont il fesait partie, mais encore des deux autres et de la censure[1]; il fut, en même temps, renommé membre du conseil législatif par les trois colléges.

Cette époque fut la plus glorieuse de la vie d'Aldini, puisque sa nomination à la présidence des premiers corps de la représentation nationale l'éleva au-dessus de tant de célèbres italiens qui pouvaient prétendre au même honneur, et justifia la haute estime qu'en fesait Napoléon, qui semblait attendre, pour réparer l'injustice dont il avait été victime, que le suffrage universel prouvât qu'une réparation publique lui était due. C'est alors que l'empereur, couronné roi d'Italie à Milan, le 26 mai 1805, fit appeler Aldini pour lui ordonner, avec une bienveillance toute particulière, de le suivre à Bologne, et de lui indiquer ce qu'il jugerait convenable de faire en faveur de cette ville, pour signaler son arrivée par des actes de justice et de munificence. Ce fut, en effet, sur les propositions d'Aldini que

[1] Il est bon de placer ici une explication que je tire de l'*Histoire de l'Italie*, de M. Ch. Botta. (t. 4, liv. 21, p. 413, trad. de Th. Licquet.)

Le conseil se rendit aux comices de Lyon, le 11 février 1802. Il proclama Melzi vice-président de la République Cisalpine, et approuva la constitution par laquelle furent institués *trois colléges électoraux* : un des *propriétaires*, un des *savants* et un des *commerçants*. La *Censure* était la magistrature suprême, elle se composait de neuf propriétaires, six savants et six commerçants.

Napoléon rendit plusieurs décrets qui accordèrent d'immenses avantages à la ville de Bologne. Je me bornerai à relater l'objet des principaux : il déclara nationale la dette de dix-sept millions contractée par la seule province de Bologne, sur les ordres du Pape, pour des travaux publics d'un intérêt général; il ordonna les grands travaux de la jonction du Rhin au Pô; il rendit l'Université de Bologne l'égale de celle de Pavie, en lui assignant un fonds considérable pour compléter son observatoire et son laboratoire de chimie, ainsi que ses cabinets d'anatomie, de météorologie et de physique; enfin, il mit à la disposition de la magistrature urbaine une somme de deux cent mille francs, pour faire exécuter de magnifiques jardins publics, qui devinrent un des plus beaux ornements de la ville.

A peine Napoléon s'était-il éloigné de Bologne, que, par décret de Plaisance, du 29 juin 1805, il nomma Aldini ministre-secrétaire d'État du royaume d'Italie, en résidence à Paris; le 19 septembre suivant, il lui conféra le grand aigle de la légion-d'honneur; puis, en 1806, il le créa comte et grand dignitaire de l'ordre de la couronne de fer, dont il le fit en même temps trésorier.

En 1807, au retour de l'empereur en Italie, après la paix de Tilsit, le comte Aldini, qui l'avait suivi dans les campagnes de Prusse et de Pologne, le suivit encore à Venise et à Milan, où Maximilien-Joseph, roi de Bavière, lui témoigna, par deux lettres autographes, qu'il mettait sa confiance en lui pour obtenir de l'empereur qu'un traité de commerce fût promptement conclu entre la Bavière et l'Italie.

Mais l'Europe va changer de face; je n'ai plus rien à dire du ministère d'Aldini, sinon que, pendant sa trop courte durée, il eut fréquemment, et saisit toujours avec ardeur. l'occasion de se rendre utile à sa patrie; c'est ainsi qu'il travaillait à sa propre gloire.

En 1814, lors de l'entrée des alliés à Paris, il eut plusieurs audiences de l'empereur d'Autriche, qui, appréciant l'avantage qu'il pourrait tirer de son expérience des affaires publiques, l'invita à se rendre à Vienne, où il le retint pendant tout le temps du congrès.

Après les grands évènements de 1815, le comte Aldini rentra dans la condition privée et revint vivre à Bologne, laissant dans l'ame des souverains et des personnages avec lesquels il avait été en relation, une haute estime de son savoir et un honorable souvenir de ses manières, où l'affabilité s'alliait toujours à la dignité.

En 1816, le gouvernement pontifical l'appela à faire partie du conseil de la magistrature de Bologne, qui, pour le récompenser de sa constante fidélité à en soutenir les droits, lui en conféra le patronage, en le nommant, par acclamation, dans sa séance du 6 février 1817, *orateur extraordinaire* de la cité de Bologne près S. S., mission qui lui valut les éloges les plus flatteurs et les plus mérités.

Le pape Pie VII le choisit, en 1818, pour représenter la province de Bologne, dans la commission du Rhin. Il s'y distingua par la profondeur de ses connaissances, que consultèrent souvent les cardinaux Consalvi, Lante, Spina et Albani; par la lucidité de ses résumés des diverses opinions émises sur une question dont il fesait ainsi ressortir le véritable état; enfin, par le talent avec lequel il développait les arguments qui militaient pour ou contre telle ou telle mesure. Aussi savait-il, par des improvisations aussi bien pensées que bien exprimées, éclairer, persuader et convaincre ses auditeurs, don précieux qui l'avait rendu cher et pour ainsi dire nécessaire à Napoléon.

Les colléges de l'Université pontificale de Bologne ayant été réorganisés, en 1824, par le pape Léon XII, le comte Aldini fit partie de la Faculté de droit, et fut associé à plusieurs académies italiennes et étrangères.

C'est à peu près à cette époque qu'il fut atteint d'une longue et douloureuse maladie, qui mit fin à son existence le 30 septembre 1826, dans sa soixante-onzième année.

Le comte Aldini s'était concilié l'estime et l'affection des personnages les plus illustres de son temps, tels que les princes Talleyrand, Cambacérès, Berthier, Metternich, Schwartzemberg; les cardinaux Erskine, Dugnani, Caprara, Albani, Consalvi, Lante, Spina; les comtes de Segur, Lacépède, Paradisi; Canova, Monti; les sénateurs bolonais Grégoire Casali et Louis Savioli, et tant d'autres; mais c'était moins aux dignités dont il était revêtu, qu'à l'urbanité et à la noblesse de son caractère, qu'il devait des liaisons si honorables, qui ne l'empêchèrent pas de conserver une vive reconnaissance pour ses professeurs, une tendre affection pour ses parents et les amis de sa jeunesse.

Après avoir esquissé la vie publique du comte Aldini, j'achèverai de le faire connaître en parlant de sa personne et de sa vie privée.

En 1813, lorsque M. Aldini m'admit dans son ministère, sa santé commençait à s'altérer; ses cheveux blancs, ses joues tombantes, et sa grosse lèvre inférieure, le fesaient paraître plus âgé qu'il n'était, quoique la frisure et la poudre dissimulassent un peu la nudité de son crâne, parfaitement régulier et d'une vaste capacité.

D'une taille un peu au-dessous de l'ordinaire, il avait le ventre gros. L'âge et l'habitude des grandes affaires lui avaient fait perdre la vivacité d'action, naturelle à ses compatriotes, et on l'aurait cru apathique sans les éclairs de son regard scrutateur, qui auraient pu intimider, s'ils n'eussent été tempérés par l'expression de bonté peinte sur sa physionomie. Son costume était ordinairement fort simple, mais il portait des habits magnifiques pour aller à la cour. Il riait peu, cependant, sa conversation était enjouée, amusante et instruc-

tive. Doué d'une mémoire prodigieuse, il citait souvent les poëtes et les prosateurs latins et italiens, mais sans aucune affectation, et parlait alternativement français et italien, avec la même facilité.

Ses affections étaient concentrées sur sa fille adoptive, personne aussi aimable que gracieuse, qu'il avait mariée à un jeune homme d'une haute espérance.

Indulgent pour tout ce qui l'entourait, il était généreux sans ostentation. J'en citerai un exemple qui me concerne personnellement. Peu de temps après mon entrée au ministère, je le priai de m'avancer 900 francs: « Je ne prête pas « d'argent, me dit-il en souriant, mais voici la somme dont « vous avez besoin. »

On lui disait, un jour, que son cocher vendait l'avoine de ses chevaux: « Je sais bien, répondit-il, que c'est un fripon; « mais qui me garantira qu'un autre vaudra mieux; et « puis, si je le chasse, que deviendront sa femme et ses « enfants? »

Souvent, il admettait à sa table deux ou trois de ses principaux employés, et nous emmenait à son charmant château de Montmorency, qu'il se plaisait à orner avec une recherche qui fesait honneur à son goût, et qu'il a eu le regret de quitter avant de l'avoir achevé. C'était une des habitations les plus élégantes et les plus agréables des environs de Paris, et, cependant, il ne s'est trouvé personne pour la sauver de la hache des démolisseurs!

M. Aldini se couchait ordinairement d'assez bonne heure, et, pour provoquer le sommeil, il se fesait lire des romans français par un de ses domestiques italiens, ou bien il se fesait raconter les guerres d'Italie par notre garçon de bureau, le brave Soudan, homme de bon sens, et dont le langage de troupier ne laissait pas d'être piquant. Le comte tenait dans sa main, hors du lit, une pièce de 5 francs; quand elle tom-

bait, Soudan s'empressait de la ramasser, en s'applaudissant de l'effet de sa narration, soufflait les bougies, et s'esquivait sans bruit.

M. Aldini n'était point homme à imiter l'exemple de tant d'ingrats qui ont oublié les bienfaits dont l'empereur les avait comblés; aussi, ne manqua-t-il pas, à Vienne, de défendre les intérêts de la famille Napoléon avec plus de persévérance et de fermeté qu'il ne convenait, sans doute, à ses propres intérêts, puisqu'il ne fut point employé par l'empereur d'Autriche, comme il avait droit de s'y attendre, et n'en obtint même qu'à grand'peine une modique pension de 10,000 fr., qui fut ensuite réduite à 7500 francs.

Au surplus, M. Aldini s'occupait si peu de ses intérêts personnels, que, loin d'avoir conservé une fortune considérable, comme le dit la *Biographie universelle*, ses affaires étaient fort embarrassées lorsque les évènements de 1814 vinrent consommer sa ruine, à laquelle ne contribuèrent pas peu les dilapidations dont son indulgence le rendit victime, et j'ai sous les yeux la minute, écrite de sa main, d'une supplique adressée, en 1821, au cardinal Consalvi, secrétaire d'État du Saint-Père, pour obtenir le paiement des termes arriérés de sa pension, qui était alors sa seule ressource, aussi mourut-il pauvre, après avoir joui d'une très grande aisance, et l'un de ses plus cuisants regrets, en quittant la vie, fut de ne pouvoir faire du bien à ceux qu'il avait aimés.

Aux favoris de la fortune les flatteurs ne manquent pas, même lorsqu'ils ont cessé de vivre; mais Aldini, qu'elle avait abandonné, ne devait pas en trouver : les honneurs qui lui furent décernés, un an après sa mort, ne peuvent donc être considérés que comme l'expression vraie de la reconnaissance publique. C'est, en effet, un hommage glorieux rendu à sa mémoire, que la délibération par laquelle, dans sa séance du 16 novembre 1827, le Conseil municipal de Bo-

Cittanni Car.^{mo}

Casa 23 Agto 1823

Desidero di sapere il giorno fissato pel concerto della vostra Bettina. Bramerei che non fosse Venerdì, perchè ho impegnato quel giorno tutta la mattina. Sono sempre

Tutto Vro

Aldini

Autres signatures: Aldini C.^{te} Aldini

logne ordonna que sa dépouille mortelle fût déposée dans l'édifice consacré à la sépulture des hommes illustres qui ont bien mérité de la patrie, et lui fit ériger un tombeau, avec une inscription latine, composée par le professeur Schiassi ; délibération que le cardinal-légat, Joseph Albani, s'empressa d'approuver, et qui fut exécutée avec toute la pompe convenable.

Un dernier trait fera apprécier le caractère de M. Aldini. Il s'était fait un ami de son secrétaire, mon excellent camarade Cristini, qui ne l'abandonna point dans l'adversité, et qui a rédigé, en italien, sa notice nécrologique, imprimée à Bologne au mois d'avril 1828, et où j'ai puisé une grande partie des faits qu'on vient de lire.

On aime assez généralement à connaître l'écriture des hommes célèbres, et je joins ici un *fac simile* de celle d'Aldini : c'est une lettre adressée à ce même Cristini, dont je viens de parler [1].

[1] En voici la traduction :

Mon très-cher Cristini,

De chez moi, 23 août 1823.

Je désire savoir le jour fixé pour le concert de votre Bettina. (Diminutif affectueux d'*Elisabetta*, nom de la fille de Cristini.) Je souhaiterais que ce ne fût pas vendredi, parce que, ce jour-là, toute ma matinée est occupée.

Tout à vous
ALDINI.

N. B. La dernière signature du fac-simile est celle dont le comte Aldini faisait usage pendant son ministère.

EPITAPHE.

Exuviis. et. Nomini. viri per Europ. clariss.
ANTONII. ALDINI. COM.
Qui. ob. ingenium. maximum
Et. eximiam. publicarum. rerum. prudentiam.
Sub. utroque. Imperio
Titulis. honoribusque. amplissimis. exornatus
Et. muneribus. summis. functus
Principium. gratiam. et. procerum. praeconia. retulit
Vixit. A. LXX.
Diem. suum. obiit. prid. kal. oct. A. MDCCCXXVI.
Ordo Bononiensis
Ob. civis. rarissimi. erga. patriam. merita
Monumentum. decrevit.

Traduction littérale.

A la dépouille mortelle et à la mémoire d'un homme très illustre en Europe,
DU COMTE ALDINI,
Qui, pour le plus grand génie
Et la plus rare prudence dans les affaires publiques,
Sous l'un et l'autre empire,
Fut décoré des titres et des honneurs les plus brillants,
Et, dans l'exercice des plus hautes fonctions,
Obtint la faveur des princes et les éloges des grands.
Il vécut soixante-dix ans,
Mourut la veille des calendes d'octobre de l'année 1826.
Le Conseil municipal de Bologne,
En reconnaissance des service rendus à la patrie par ce citoyen très distingué,
Lui a décerné ce monument.

CONJECTURES

SUR LE

ROYAUME D'YVETOT,

PAR M. E. GAILLARD.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1836.

Messieurs,

Chargé, dans la division du travail de la Statistique, de la partie de nos annales départementales qui s'étend depuis 1204 jusqu'en 1499, époque où Louis XII rendit sédentaire notre Échiquier, je me suis fait une loi de chercher à caractériser, par quelque notable événement, le cours de chaque année.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans l'année 1392, fut cet arrêt de l'Échiquier de Normandie qui donna le titre de roi au sire d'Yvetot. Il m'a semblé que c'était la plus ancienne reconnaissance légale que la ville d'Yvetot pût produire de son illustration commeseigneurie.

A ce sujet, je me suis demandé sur quoi réellement était fondé cet arrêt; puis j'ai senti que, si je ne sortais pas du cercle dans lequel les érudits ont fait leurs recherches, je ne ferais que répéter mal ce qu'ils ont dit si bien. Je ne leur ai donc emprunté que la partie expositive du problème, je veux dire les faits constatés durant les cinq derniers siècles,

et c'est en vous exposant ce tableau, fort resserré dans son cadre, que je vais entrer dans mon sujet.

D'abord, une enquête faite au XV^e^ siècle, et que dom Duplessis rapporte, établit que, dans le cours du XIV^e^ siècle, les Espagnols apportaient leurs marchandises à Harfleur, et de là à Yvetot, où les marchands de France venaient faire leurs échanges, comme sur un territoire neutre. Personne jusqu'ici n'a pu expliquer pourquoi Yvetot fut une échelle de commerce dans le moyen-âge; mes conjectures se porteront en premier lieu sur ce point.

Successivement, et en 1380, Jean d'Yvetot prit le titre de *sire, par la grâce de Dieu*. Je rappellerai, à ce sujet, la savante dissertation de *Bonamy*, où il est prouvé que, jusqu'au règne de Charles VII, ce titre de *par la grâce de Dieu* ne signifiait ni supériorité, ni indépendance, mais seulement la jouissance de droits régaliens. Ceux-ci, je prouverai qu'ils ont appartenu aux sires d'Yvetot.

Quant à ce Jean d'Yvetot, *sire*, et non pas *roi*, et non pas *prince*, il prélevait, par ses fermiers, 400 livres de droits de coutume et 60 livres pour minages, somme énorme pour le temps; mais ses sujets étaient, d'ailleurs, affranchis de toute taxe envers le roi.

Le 2 mai 1401, Martin d'Yvetot, qui était un dissipateur, et qui se qualifiait de *prince*, vendit sa *royauté*, expression tirée de l'acte de vente, à Pierre de Vilaines dit le Bègue, et, le 21 août suivant, Charles VI ratifia la vente.

Entre Charles VI et Henri IV, tous les rois se sont plu à respecter les droits de ce singulier royaume. Il n'y a que François II, dont le règne fut d'un moment, qui n'ait pas souscrit d'acte confirmatif des prérogatives attachées à la terre d'Yvetot; mais Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I^er^, Henri II, Charles IX et Henri III, ont donné lieu à De la Roque de rapporter et d'expliquer leurs lettres données en faveur d'Yvetot. Je renverrai au *Traité de la*

Noblesse, ouvrage de cet auteur, ceux qui seront curieux de voir ces reconnaissances itératives que les rois d'Yvetot ont bien su faire valoir.

Quant au XVII^e et au XVIII^e siècle, la scène change : des écrivains s'élèvent contre ce que le premier d'entr'eux, Mornac, en 1615, appelait le *faux royaume* d'Yvetot, et alors une controverse s'établit. Le *Journal des Savan's* s'en occupe en 1694 ; Vertot et l'abbé des Thuileries engagent ensuite une polémique ; immédiatement après, l'esprit de critique se montre dans dom Duplessis ; enfin, on rassemble les faits de toutes parts, et vous avez vu M. Duputel, notre confrère, rapporter des pièces ignorées. Excités par cette opinion hostile, les magistrats, les financiers, veulent sans cesse ou juger, ou taxer les habitants d'Yvetot ; mais ni Henri IV, ni ses descendants, n'écoutent ces réclamations, et, jusqu'en 1789, nos rois répriment les entreprises de leur fisc et les démarches de leurs cours de justice.

Ce respect des monarques pour les droits des sires d'Yvetot ne fut-il qu'une longue duperie? Charles VI avait-il eu tort de laisser Le Bègue de Vilaines exercer le droit de grâce en 1417, en délivrant des lettres de rémission à un criminel, Jean Tourville, exemple qui ne fut pas le seul de ce genre?

Louis XI, en 1461, tomba-t-il dans une grave erreur en empêchant que l'on contestât au seigneur d'Yvetot le droit de garde-noble?

François 1^er fit-il, en 1543, un acte inconvenant en donnant dans ses lettres de cachet le titre de *Reine* à la dame d'Yvetot?

Henri III ne renonça-t-il pas aux droits de sa couronne, en ordonnant que le seigneur d'Yvetot percevrait l'impôt du 4^e, tel que lui, roi de France, le percevait en Normandie?

Enfin, Henri IV, en recommandant qu'on fît placer honorablement, dans une cérémonie, *son petit roi d'Yvetot*, ne fit-il qu'un simple badinage?

Toutes ces questions, M. Alfred Canel les décide d'une manière contraire aux prétentions qu'Yvetot a d'être un royaume du moyen-âge; mais cet écrivain, dont j'honore les connaissances historiques, admettra-t-il, au moins, comme un fait constant, que, durant cinq siècles, on a reconnu et respecté le royaume, dont un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, de Paris, a cherché à faire connaître l'origine? Ce manuscrit a été examiné par M. Lacabane, et il s'est trouvé bien moins ancien qu'on ne l'avait cru: « Par le ca-« ractère de l'écriture, me mande l'érudit bibliothécaire, il « n'est pas antérieur à la première moitié du xv^e^ siècle. »

Sans doute, ce manuscrit rapporte une tradition admise au xv^e^ siècle; mais est-il vrai que cette tradition ait fait l'erreur de l'Échiquier en 1392, et l'erreur du roi Charles VI en 1401? Voilà, ce me semble, ce qu'il fallait se demander, avant de prononcer que les évidentes erreurs contenues dans le récit du manuscrit imprimèrent à la royauté d'Yvetot le caractère de fable ridicule.

Quant à moi, il me semble qu'on a tort de douter de cette tradition, qui nous apprend que Gautier, du pays de Caux, seigneur d'Yvetot, fut tué méchamment par Clotaire I^er^. Il me semble probable que ce fut par suite du repentir de ce roi mérovingien qu'Yvetot fut érigé en royaume.

Certes, l'abbé de Vertot peut aiguiser contre cette histoire tous les traits de sa critique; il démontrera facilement la fausseté palpable des détails; mais la question n'est pas là : elle consiste, à mon avis, dans l'étude du fond de l'histoire et de faits tout autres que ceux-là, et que je crois incontestés.

Pourquoi, au xiv^e^ siècle, vit-on la ville d'Yvetot être une échelle de commerce?

Pourquoi les droits de douane y étaient-ils dans la main du seigneur? Pourquoi ce seigneur, douze ans avant l'arrêt de l'Échiquier, s'intitulait-il *sire, par la grâce de Dieu?*

D'ailleurs, si l'Échiquier a fondé son arrêt de 1392 sur une tradition mensongère, et si cette même tradition a induit en erreur Charles VI, on peut l'accorder, comme le nier ; mais ce qui ne peut être, ce me semble, révoqué en doute, ce sont ces Espagnols venant traiter avec les Français dans Yvetot, territoire neutre pour les deux nations ; ce sont des droits de douane dans le domaine du sire d'Yvetot ; c'est, enfin, celui-ci s'intitulant *par la grâce de Dieu.*

Tâchons, en suivant des routes nouvelles, d'apercevoir quelques lumières au milieu de ces ténèbres.

J'ai fait, d'abord, attention à l'état des choses autour d'Yvetot : c'était un soin qu'on avait négligé jusqu'ici.

De la seigneurie d'Yvetot dépendaient, en différents temps, trois paroisses, savoir : Saint-Clair-sur-les-Monts, Écalles-Alix [1] et Sainte-Marie-des-Champs. Comme Yvetot, ces trois paroisses étaient de l'archidiaconé du Grand-Caux, doyenné de Fauville. A l'est et au nord, l'archidiaconé changeait : à l'est était celui de Rouen, capitale du Vexin ; au nord, celui du Petit-Caux, jadis comté de Talou.

Ce fait de géographie ecclésiastique me paraît grave ; car les diocèses eurent pour limites les cités gauloises ou romaines, et les archidiaconés nous donnent les limites des anciens *pagi ;* chaque *pagus*, ou pays, ayant son peuple. Dans le diocèse de Rouen se confondent deux cités : celle des *Vélocasses*, Rouen en étant le chef-lieu, et celle des *Calètes*, dont *Juliobona* (Lillebonne) était le chef-lieu.

Il importe de savoir si l'archidiaconé du Grand-Caux n'était pas aux *Calètes*, et celui de Rouen aux *Vélocasses*. Le doyenné de Saint-Georges, qui comprenait Lillebonne, n'étant réuni à l'archidiaconé de Rouen que parce que les conquêtes du christianisme s'étendirent long-temps sur la ville principale des *Calètes*, avant de comprendre le reste du

[1] Écalles-Alix dépendait d'Yvetot en 1495.

pays de Caux, lequel resta bien tard dans son idolâtrie, saint Romain paraissant seul l'avoir converti.

Comme il me paraît difficile de se refuser à cet examen, j'ai soigneusement examiné la frontière de l'archidiaconé du Grand-Caux, et j'y ai vu des faits curieux, que je prie de peser à un poids rigoureux.

Saint-Clair-sur-les-Monts, qui est l'extrême limite, voyait, chaque année, se rassembler à sa fête, ou foire, une multitude innombrable, sans qu'on pût dire pourquoi ce concours extraordinaire. Il me paraîtrait sage, ici, de se souvenir que, dans les vieux temps, on se rassemblait ainsi sur les confins (*fines*); chaque peuple venant, dans ces sortes de foires, traiter d'échanges de marchandises : or, nous avons vu tout-à-l'heure qu'Yvetot, dans le moyen-âge, fut une échelle commerciale.

Mais occupons-nous de *Baons-le-Comte*, qui est au nord d'Yvetot, les communes dont je viens de parler étant à l'orient. Ce Baons-le-Comte, nous le prouverons tout-à-l'heure, existait avant Guillaume-le-Conquérant, c'est-à-dire en un temps où le nom officiel du duc de Normandie était *le comte*, et non *le duc*. *Ban* signifiant *seigneurie*, c'était donc la *seigneurie du comte*. En effet, à Baons-le-Comte, il y avait un bureau domanial, une justice ducale, dont le ressort enveloppait Yvetot, mais sans y pénétrer : ce qui prouve à la fois l'antiquité de Baons-le-Comte et l'indépendance ancienne d'Yvetot. Mais où j'en veux venir, c'est à remarquer qu'à Baons-le-Comte, un des fiefs se nommait *les Bordes*, chose digne d'attention dans une paroisse du doyenné de Fauville, tandis que Grémonville et Ectot-les-Baons, paroisses limitrophes, sont du doyenné de Canville, c'est-à-dire du Petit-Caux, que nous nommerons Talou.

Je retrouve la même trace de frontière entre Hautot-Saint-Supplix et Étoutteville. Hautot était une grande seigneurie,

qui s'étendait, dit Farin, t. v, p. 255, sur quatre-vingt-« seize paroisses, et qui était du doyenné de Fauville », conséquemment du Grand-Caux; Étoutteville, au contraire, se trouvait du doyenné de Canville. De là, la limite des deux archidiaconés allait chercher la Durdent, la rive gauche étant du Grand-Caux, et la rive droite bordant le Petit-Caux.

J'ai ici une observation à consigner, c'est que beaucoup de lieux placés sur cette frontière étaient importants: Croixmare, qui était de l'archidiaconé de Rouen, avait vingt-trois fiefs dans sa dépendance; Hautot-Saint-Supplix avait quatre-vingt-seize paroisses dans la sienne. Étoutteville fut le berceau d'une illustre famille; Baons-le-Comte avait une grande banlieue; Saint-Clair-sur-les-Monts, une assemblée considérable; enfin, Yvetot se dit royaume. Et pourquoi cela? Ne peut-on pas conjecturer que le commerce, attirant la population antique sur ces points, dut y créer des centres de puissance?

Mais si je prouve qu'Yvetot, Hautot et Baons-le-Comte furent des séjours romains, il me semble que je fortifierai ma conjecture.

Inspecteur des antiquités départementales, j'ai dû étudier les voies romaines qui ont passé par Yvetot: or, deux me paraissent s'être croisées dans cette ville.

L'une partait de Lillebonne, ayant un *agger* très visible à la Trinité-du-Mont, à Lintot et à Trouville; là, elle est voisine d'un *tumulus*, et elle longeait des tombeaux romains que le dernier président de Coqueraumont fit ouvrir sous Louis XVI.

L'autre venait de Caudebec; Guillaume-le-Conquérant la parcourut en allant étouffer la révolte du comte d'Arques, son oncle. Écoutons maître Wace:

« Les Vez passa délivrement
« Baienes passa et puis Caen,

« Semblant fist d'aller à Roem,
« Quant il vint à Punt au dumer,
« A Chaudebec ala passer,
« De Chaudebec as *bans le Cunte.*

J'ai dit qu'il y avait une voie de Caudebec à Yvetot ; elle passait par Maulévrier et Auzebosc. Pour aller aux Baons-le-Comte, Guillaume dut prendre, à Yvetot, la voie de Lillebonne et Trouville. Si Guillaume avait continué la route de Caudebec, il aurait été à Hautot-Saint-Supplix.

Yvetot était donc, ainsi que je l'ai annoncé, un point d'intersection entre des voies ; et il y en avait plus que je ne l'ai encore dit ici ; car, de Caudebec et d'Yvetot, il y avait une troisième voie, se dirigeant sur *Saint-Valery*, vieux chemin disparu sous le labour, dans le haut de la vallée de la Durdent, mais resté dans la mémoire des vieillards, et sur lequel se trouve, en face du *Beaucol*, contre le cimetière de Saint-Denis-d'Héricourt, une motte très singulière, de la nature de ces monuments (*tumuli*) élevés sous la domination romaine, surtout près des carrefours, et dont parle M. de Caumont dans la page 120 du tome II, deuxième partie de son *Cours d'Antiquités monumentales*.

Yvetot, placé ainsi à l'abord de tant de chemins romains, et sur la frontière de deux cités gauloises, ne put manquer d'être un lieu commerçant, tant dans l'antiquité que dans le moyen-âge ; celui-ci s'étant toujours servi des voies de communication romaine.

J'espère, par ces remarques, avoir suffisamment indiqué l'importance commerciale d'Yvetot.

Maintenant, si je jette un regard sur les siéges de puissance ou d'indépendance au moyen-âge, je dirai qu'il est pour moi démontré que, dans notre pays comme en Alsace, ainsi que l'ont observé MM. Golbéry et Schweighaeuser, les séjours romains ont transmis à leurs possesseurs de la pré-

pondérance, sans pour cela qu'il y eût toujours grandeur dans les lieux où se manifestait le pouvoir féodal.

Ainsi, dans les fondements de Cany-Caniel, on a trouvé des ruines romaines, seigneurie qui étendait sa prépotence depuis la Durdent jusqu'aux portes du Havre. Cany-Caniel fut le séjour du *dapifer*, ou sénéchal *Manassé Bize'*.

Il en est de même d'Eu, d'Arques, du Pont-Saint-Pierre, dont Romilly fesait partie, de Tancarville, de Bacqueville, tous lieux romains. En effet, à Eu et à Arques, des comtés possédés par des princes du sang de Rollon; au Pont-Saint-Pierre, Mahahulce, oncle de ce même Rollon, et le titre de premier baron de Normandie; à Tancarville, le chambellan; à Bacqueville, un guerrier teuton, puissant auxiliaire de nos ducs.

Mais à Yvetot, où fut un roi, il convient de faire remarquer l'existence, signalée par le célèbre agronome M. Le Marié, d'un camp au bois de la Salle; il a environ cent cinquante pas de long et autant de large : ce bois est à un quart de lieue d'Yvetot, mais sur Touffreville-la-Corbeline. Il n'est pas le seul dans cette contrée: entre Maulévrier et Allouville, derrière Sainte-Gertrude, est un autre camp, plus grand que celui de la Salle, et à deux enceintes. Non loin de là est la motte du Cheval-Blanquet, où l'on trouve un puits et une forme toute semblable à celle que j'ai assignée, dans mes *Recherches archéologiques*, à la motte de Saint-Denis-le-Thiboult. Ces vestiges de puissance, personne, jusqu'ici, ne les avait connus; ils viennent, ce me semble, éclaircir la question.

On a beau objecter que vainement on créerait à Yvetot une importance antique; qu'il n'en serait pas moins vrai que, au XII^{e} siècle, le fief *originaire* d'Yvetot était très petit, je répondrai que, tout en admettant ce fait, je tiens néanmoins à constater l'importance romaine d'Yvetot; car, pour ceux qui ont dirigé leurs études vers l'histoire de notre province,

y a-t-il quelque chose de plus ordinaire que des siéges de puissances antiques changés, plus tard, en points obscurs?

Néhou, cette demeure des Néhels, vicomtes du Cotentin, Mézidou qu'occupait *Stigand*, si grand sous Guillaume-le Bâtard, Bonneville-la-Louvet, Roncheville, Lethuit-Boulon, ces sièges de comtés et de vicomtés dont la dernière avait dans sa dépendance les quarante paroisses du Cinglais, et qui fut l'une des résidences du riche Tessou, descendant des comtes d'Angers; Tosny, *Malvoisine-le-Héron*, habitation ducale de Guillaume-Longue-Épée et de laquelle dépendit une grande part de la vallée d'Andelle; le Plessis, entre Touffreville et Écouis, splendeur éclipsée depuis Philippe-Auguste; Crétot dont la haute motte près de Goderville appartenait au Bouteiller hérédital de Normandie, que n'ont-ils pas été jadis? Et que deviennent-ils après 1204? Comment donc s'étonner de l'importance d'Yvetot dans les temps primitifs, abaissée sous nos ducs de la race de Rollon, et qui s'est relevée sous les rois de France du XIVe siècle.

Un souvenir de grandeur qui se revivifie, voilà ce qui ne se voit pas partout, et c'est là ce qui fait le mérite singulier d'Yvetot; quant à des grandeurs d'abord resplendissantes et qui s'éclipsent tout-à-fait, on en trouve à chaque pas. C'est ainsi que les plaids de l'honneur de Gravenchon se tenaient jadis au Val-Infray; de la Roque, dit Auffray, ferme obscure, voisine de Lillebonne, cachée entre des bois et des côteaux. Là les vieux comtes d'Evreux, fils et arrière-fils d'un comte-archevêque de Rouen, venaient siéger, car Gravenchon leur appartenait, et de même une carrière à sable dans le fond de laquelle on a trouvé des vestiges romains, semble, à Caumont près la Bouille, avoir dominé la haute seigneurie de Mauny; pareille en cela à Courcy près Falaise, où des ruines romaines expliquent pourquoi Courcy rendait son seigneur suzerain de soixante-trois fiefs.

De tels exemples, en révélant d'étranges vicissitudes,

ôtent tout le merveilleux que présentait d'abord la splendeur ternie d'Yvetot, et en fait comparer la petite seigneurie du XIIe siècle à un petit fief primitif de l'abbaye de Nivelle en Brabant, qui donnait le titre de *reine* à l'abbesse de ce monastère.

Mais voici le lieu d'examiner Yvetot, tel qu'il nous apparaît dans le XIIe et dans le XIIIe siècle.

Selon le Pouillé de l'archevêque Eudes Rigault, contemporain de Saint-Louis, cette ville (villa) avait un bénéfice ecclésiastique qui valait trente livres, et ses *paroisiens* (communiants) étaient au nombre de quatre-vingts. Le seigneur, qui se nommait Richard, présentait à la cure [1], et l'archevêque y nommait.

Dès avant 1165, le fief originaire, qualifié de franc fief, avait obtenu des accroissements restés assujétis aux services militaires. De telle sorte que, indépendamment de toutes les raisons alléguées par l'abbé des Thuileries, tendant à prouver que les d'*Yvetot* servant le duc dans ses armées n'étaient que des puînés, et non des seigneurs d'Yvetot, il faut avouer que les *sires* eux-mêmes auraient pu figurer sous la bannière du duc, à cause des fiefs formant l'accroissement féodal du fief originaire.

Mais, comme je l'ai dit, qu'importe cette petitesse d'un siège de puissance, si, à travers cette humble fortune, on aperçoit des vestiges de grandeur. Or, à ce fief d'un territoire si borné s'attachait un droit régalien, celui de péage sur la Seine à Caudebec, droit que le duc Robert Courteheuse possédait aussi à Petiville, lieu également sur la Seine,

[1] Je dois à l'érudition de M. Auguste Le Prevost l'extrait du Pouillé d'Odon Rigault, que voici : «Yvetot; dominus ejusdem villæ patronus; valet XXX. libras; parochiani LXXX; Thomas presbyter presentatus a dicto domino receptus a domino Roberto. Magister Johannes receptus fuit ab archiepiscopo Odono Rigalto ad presentationem Ricardi.»

et plus bas que Caudebec, et il en fit don à l'église cathédrale de Rouen, le jour de l'assomption 1101 [1].

Certes, pour le sire d'Yvetot, avoir le droit de prélever une taxe sur les voyageurs allant de Pont-Audemer aux Baons-le-Comte, à Hautot-St-Sulpice et au delà, cela suppose une grandeur primitive d'autant plus remarquable que Caudebec fut ville romaine, située sur le mont *Caldu*, où se trouvent des vestiges antiques très nombreux, aperçus seulement depuis quelques années. Cette ville romaine était devenue, au IX[e] siècle, un simple hameau alors habité par des pêcheurs. Guillaume-le-Conquérant en fit une paroisse, et Henri I[er] un marché.

On voit, dès lors, pourquoi le sire d'Yvetot s'intitulait *sire, par la grâce de Dieu*. Il possédait un droit régalien, lequel suppose que, dans l'origine, celui qui en jouissait était le seigneur de tout un canton, ou *centaine*. En effet, M. Leber, dans la collection de pièces relatives à l'histoire de France, nous dit, t. 7, p. 452 et 453, que les possesseurs de cantons particuliers devaient seuls pourvoir aux dépenses locales qu'exigeaient les ponts et *bacs* de leur centaine, district ou arrondissement.

En 1203 Richard d'Yvetot, fils de Gauthier, vendit ce droit de péage à l'abbaye de St-Wandrille, et le vendit pour une rente de dix livres, qui représentait la centième partie des mille livres que valait un comté en Angleterre. Mais il se réserva pour lui et pour ses hommes le droit de passer sans payer sur le bac de Caudebec : « excepto passagio sibi et hominibus ipsius de libero feodo de Yvetot. »

Voici donc un titre où le fief d'Yvetot est qualifié de franc fief; ajoutons que, pour tout autre fief que celui-ci auquel

[1] De la Roque, p. 54 de son *Hist. de la maison d'Harcourt*, dit 1111; mais c'est une erreur de chiffre évidente, puisque, vaincu à Tinchebray, Robert était en 1111 prisonnier dans Cardiff.

était attaché un droit régalien et qui possédait les dîmes, et qui fesait prendre le titre de *sire, par la grâce de Dieu*, ce titre de fief libre n'aurait pas pour nous d'autre importance que celle attachée à un simple franc-alleu, mais, envisagé sous tous ses rapports, ce franc-alleu me paraît rappeler ces fiefs ou très petits royaumes dont la Flandre nous fournit quelques exemples. En effet, Dagobert 1er donna des droits régaliens à l'abbaye de Saint-Amand en Flandre, dont il était le fondateur; le roi Thierry 1er fit don à Saint-Waast-d'Arras de ces mêmes droits. N'a-t-il pas pu être fait un pareil don au sire d'Yvetot par Clotaire 1er, autre roi mérovingien? De là, la tradition dont nous allons avoir à nous occuper.

Et, à ce sujet, racontons que Richard d'Yvetot, conjointement avec son père Gauthier, avait transigé avec Roger, abbé de Saint-Wandrille, mort en 1165. Contre les deux tiers des dîmes d'Yvetot cédées à l'abbaye, le sire d'Yvetot reçut 1° un fief, à Yvetot, qui avait appartenu à Guillaume-le-Conquérant; 2° un autre fief, notons-le bien, qui s'appelait le fief de *Gauthier l'Éventé*.

Mais *l'Éventé* ressemble fort à *l'Inventé*, et cela dans un pays où l'on dit Grainville-*la-Renard* pour Grainville-*la-Regard*, *Orcher* pour *Auvrecher*, et Anxtot pour Ausoltot, etc., etc. *L'Inventé* ne ferait-il point allusion au corps retrouvé d'un Gauthier, et ce Gauthier ne serait-il pas le chambellan de Clotaire?

Remarquons que le fief de *Gauthier l'Éventé* provenait de Saint-Wandrille, abbaye qui possédait Vatteville, domaine royal de Clotaire Ier, et que ce Vatteville, où se trouvent les restes du manoir royal mérovingien, joint à d'immenses vestiges romains, était en face de Caudebec, où les sires d'Yvetot exerçaient leur droit de barrage; que, dès-lors, Gauthier d'Yvetot et le roi Clotaire avaient leurs domaines contigus, et qu'ainsi la tradition est mieux fondée qu'on ne le pense.

Rien donc de moins étonnant qu'une chapelle érigée à Gauthier d'Yvetot par un roi qui vivait à Vatteville, et qu'un fief attaché à cette chapelle plus tard ruinée. Lisez Orderic Vital : combien d'histoires curieuses sur des pierres tombales, retrouvées à Ousche, ou aux Deux-Jumeaux, près Bayeux, et qui appartenaient à de grands personnages, évêques ou seigneurs, mais dont l'*invention* frappait de surprise la multitude !

Supposez l'*invention* du corps de Gauthier dans le domaine de Saint-Wandrille, qui fut jadis celui de Clotaire, et voyez combien la tradition a pu recevoir alors d'embellissements, que l'échange des dîmes d'Yvetot contre le fief n'aura pas épurée, et concevez dès-lors l'origine des fables recueillies par l'auteur du manuscrit de Saint-Victor.

Néanmoins, réfléchissons que si, au XIe siècle, dans sa chronique mensongère, le faux Turpin, archevêque de Reims, avait fait voyager et combattre Charlemagne dans des lieux que ce monarque ne vit jamais, toutefois cette chronique, déclarée authentique, en 1122, par le pape Calixte II, n'en repose pas moins, malgré ses fables, sur des personnages réels, tant il est vrai, comme l'a dit Voltaire, qu'*un peu de vérité fait l'erreur du vulgaire.*

Et, de même que le roman de Turpin n'est pas toute fiction, de même aussi on n'a pas inventé Clotaire et Gauthier d'Yvetot, et le don de certains droits régaliens, quand on voit le monarque à Vatteville, le chambellan à Yvetot, et le droit régalien vendu en 1203 par Richard d'Yvetot, puis sa race s'intitulant *sire, par la grâce de Dieu*, et le roi d'Yvetot enfin déchargé par nos rois de tout hommage et battant monnaie avant le XVe siècle.

Terminons par dire que tant que le fief à prérogatives royales a été petit, personne n'a pensé au royaume ; mais qu'au XIIIe siècle, se trouvant agrandi par divers échanges et peuplé par le commerce au XIVe, alors est apparu le

royaume ; il a été reconnu en 1392. Ainsi le fut le royaume d'Esterno, ainsi celui de Mande, près de Tournay, dont l'étendue avait de la peine à former trois charrues de labour. De ces minimes royautés, nos rois ne se sont pas plus étonnés qu'ils ne se sont étonnés des droits régaliens des abbayes de Saint-Amand et de Saint-Waast, et ils les ont tous respectés, non par crédulité, mais par honneur et conscience.

DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU XIX^e SIÈCLE,

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA LITTÉRATURE,

PAR M. E. GAILLARD.

Séance du 3 Juin 1836.

> Sed nos veremur, ne parum hic liber mellis, et absinthii multum, habere videatur, sitque salubrior studiis quam dulcior.
> Quintilien, l. III. c. I.

Messieurs,

Nous sommes témoins, chaque jour, du choc de deux opinions contraires. Selon l'une, les œuvres contemporaines ne sont que faiblesse ou décadence ; à en croire l'autre, notre littérature l'emporte sur celle de nos devanciers, et il y a en nous un génie mâle et des conceptions vigoureuses. Tâchons d'apprécier le faux et le vrai de ces sentiments opposés ; et, d'abord, cherchons une mesure qui nous serve à prendre la hauteur du siècle où nous sommes.

Sans doute le génie est de tous les temps. Toutefois, il y a des âges qui en paraissent comme déshérités. Ainsi, pour nous, normands, se montre le XV^e siècle, qui ne produisit que le seul Alain Chartier.

Rappelez-vous, d'ailleurs, que, dans cette ville, il se forma, vers la fin de cette période, une société destinée à

honorer et à récompenser les poètes. On peut voir, par les premières productions couronnées aux Palinods de Rouen, quels étaient ces poètes : les Chaperon, les Bonne-Année, les Tasserie, malheureux qui n'avaient pas la moindre étincelle du feu poétique. En effet, la langue dont ils se servaient arrêtait tous les élans de leur esprit. Aussi nous fallut-il cent cinquante années et je ne sais combien de persévérance et d'efforts avant d'enfanter *Corneille*.

Mais cet esprit divin, comment créa-t-il la lumière ? Ne fut-ce pas en dotant la France de la langue dont elle est fière ? Malherbe avait bien trouvé quelques accents de cette langue ; Corneille seul les employa tous, et Racine ne fit que polir le langage que deux normands avaient inventé.

Cependant, à peine la pensée eut-elle acquis un organe souple et brillant, que le talent accourut bien vite, et alors, sur ses pas, les chefs-d'œuvre se montrèrent et se multiplièrent. Nulle année ne s'écoula plus sans qu'une œuvre immortelle ne se fît admirer. La littérature fut ainsi le résultat du perfectionnement de la langue.

Ici, demandons-nous s'il ne se peut pas qu'un jour la corruption du goût dénature la belle création de Corneille, et sachons même si ce malheur, reconnu par de La Harpe dans la langue révolutionnaire, ne se voit pas aussi dans notre langue actuelle, si différente de celle du grand siècle.

Grâce à cette étude du langage, nous pourrons assigner au XIX^e siècle le rang qui lui est dû ; nous saurons si le style n'a point dégénéré, si l'expression est restée constamment pure, vive, douce et forte.

Sans doute, réduire l'appréciation des œuvres d'un siècle à un seul jugement à porter sur l'état de la langue, c'est simplifier la difficulté du problème. Mais, vu le grand nombre des œuvres que la presse publie, la difficulté serait encore trop grande pour nos forces, si nous ne réfléchissions

pas combien le temps, dans sa marche, doit dévorer d'écrits auxquels la vie n'a été donnée que faiblement. Au lieu donc de nous occuper d'auteurs sans gloire durable, destinés, comme des ombres fugitives, à s'évanouir de moments en moments, bornons-nous à l'étude des œuvres dont la postérité fera sa seule étude.

Mais qui, en fait d'œuvres de l'esprit, se transmet ainsi d'âge en âge? N'est-ce pas ce qu'on nomme habituellement les ouvrages qui font *textes de langue?* Et ne donne-t-on pas ce nom à ce qui non-seulement est bien écrit, mais d'une originalité telle, qu'on le prend pour modèle. Or, combien, dans le XVIII^e^ siècle, de ces *textes de langues?* En est-il qu'on puisse citer après Voltaire, Fontenelle, Vauvenargues, Montesquieu, Rousseau, Gresset, Buffon, Delille, Barthélemy et notre Bernardin de Saint-Pierre?

Dix textes de langue pour tout un siècle, c'est bien peu sans doute; et si, déjà, dans les trente-six années du XIX^e^ siècle, nous pouvons montrer plusieurs écrits destinés à servir éternellement de types, combien ne devons-nous pas relever la tête avec fierté, et laisser paisiblement l'avenir se charger du soin de marquer la place où brillera le siècle présent.

Toutefois, prenons garde de nous tromper: la langue, toute maniée qu'elle est par de très beaux génies, a pu, même sous leur main, recevoir plus d'une atteinte. Sénèque, aussi, fut jugé par les Romains digne d'un immortel souvenir; et, cependant, Sénèque fit dégénérer la langue des maîtres du monde. Cette langue, fixée par Lucrèce, Cicéron et Virgile, fut, pour le précepteur de Néron, non-seulement un moyen de rendre ses idées avec force et clarté, mais aussi un effort destiné à produire de l'éclat, supposant dès-lors beaucoup de recherches et montrant peu de naturel. Dans le siècle de nos pères, Montesquieu aussi avait eu, dans l'expression, quelques reproches à se

faire ; Fontenelle n'en avait pas été exempt. Thomas avait enchéri sur ces défauts, et Diderot les avait portés à l'excès. De nos jours, qui oserait dire que plusieurs de nos plus illustres auteurs se sont préservés de toute affectation, que leur langue est coulante et simple, qu'elle ne sent pas le travail, n'est pas martelée ou tout au moins brillantée ?

Jusqu'en tête du dictionnaire de la langue, ne pourrions-nous pas trouver plus d'un exemple de ces *artifices du langage, destinés*, selon l'expression même de cette préface (p. XVII), *à couvrir tout l'artifice de la pensée*, masque ainsi superposé sur un masque, afin de nous donner une sorte de torture : celle de comprendre soudainement la pensée qui se dérobe et l'expression qui s'enveloppe. Ah ! quand du sanctuaire même des lettres, il sort ainsi des discours ambigus, n'est-ce pas l'instant de s'alarmer pour cette clarté, cette noble simplicité, qui furent, jusqu'à nos jours, le caractère spécial de la langue française ?

Parlerai-je du mélange de tous les tons, de ce familier qu'on sait rendre fin, mais qui souvent vient se heurter dans le discours soutenu contre la phrase tout entière ! Ces surprises, qu'on ménage avec intention, étonnent sans doute, mais elles affligent plus encore. Qui ne déplorerait le malheur de voir un très bel esprit descendre des hauteurs où son essor l'a porté pour s'abattre sur de petites fleurs, comme si l'aigle devait jamais emprunter la trompe de l'abeille !

Non-seulement, de nos jours, on prétend confondre ce qui doit être séparé, le noble et le vulgaire, mais, comme on sait tout le mérite qui s'attache à un style simple, de combien de peine on se travaille pour donner à ses narrations la forme d'un récit tout uni. Le plus brillant génie se coupe les ailes, affaiblit sa voix, étouffe ses accents, et cherche ainsi à prendre le ton de bonhomie que la Bible donne à ses patriarches et qu'Homère prête à ses héros.

Je goûte sans doute ces efforts piquants ; ils me placent, sans sortir de Paris, près des tentes d'Abraham et dans les champs où fut Troie ; mais je crains, à vrai dire, les imitateurs, et que chacun, ravi par cet art de combiner, ne s'essaie dans ces difficiles et ingénieux artifices qui proviennent plus du métier que du génie. C'est toujours une habitude fâcheuse que de préparer son expression au lieu de lui laisser suivre le mouvement de la pensée. Perdant toute simplicité, on a un naturel qui est feint. La phrase est savante, j'en conviens, puisqu'elle est calquée et prise sur un chef-d'œuvre ; mais toute cette habileté est-elle l'expression de la nature ? Je ne le pense pas.

Jugez l'effet de cette méthode d'imitation par ce qui est advenu à l'homme de notre siècle qui paraissait avoir le mieux compris le bel adage, que la parole ne doit être faite que pour l'unique besoin d'exprimer la pensée. Nourri des saintes écritures, il a voulu faire de la polémique avec les visions des prophètes, et, se remplissant du génie d'Ézéchiel et de Baruch, il a répété leurs sombres cris. Tantôt sublime et tantôt sauvage, il nous a plongés dans une espèce de délire. Sortis du rêve fatiguant, nous avons remarqué que ce *français-hébraïque* gâtait notre idiôme sans produire des beautés originales, et que Racine savait tout autrement transporter dans notre langue les richesses de la Bible, imitant toujours et ne copiant jamais.

Un disciple affranchi et véhément a répondu à son maître ; mais comment l'a-t-il fait ? Se formant sur Bossuet, il s'est complu à reproduire la grande manière, la large et rapide diction de l'historien des desseins de Dieu dans l'universalité des âges. Il y a eu des moments où l'illusion a semblé prête à devenir complète ; mais une forme de style empruntée se trahit bien vite ; et, tout en croyant parfois lire Bossuet, on demandait à grands cris le moderne, en le priant de rester dans sa nature, et de ne calquer sur personne.

Dirai-je que l'érudition est le cachet des talents contemporains? Voici qu'un homme a fouillé dans les vieilles chroniques : charmé des grâces naïves de Froissart, il les a étudiées au point de se les approprier. Nous avons donc de belles histoires où le français des XIV^e^ et XV^e^ siècles se mêle artistement et se soude à la phrase racinienne. L'entreprise supposait un goût et un travail faits pour mériter les suffrages universels; mais que la pente fut glissante, et comme elle nous a conduits dans d'adultères alliances avec le moyen-âge!

Aussi, lisez la plupart des livres qui ont maintenant les temps féodaux pour objet, et vous verrez la langue des chroniques s'infiltrer dans les écrits du jour; et cela, sous le prétexte de répandre sur la narration des couleurs locales. Ce genre est plus aisé, apparemment, qu'on ne serait tenté de le croire; car on y réussit souvent, et pour peu qu'on y apporte un peu d'art. Toutefois, je doute que ce soit au profit de notre belle langue; car elle s'accommode mal des inversions brusques et saccadées de nos ancêtres, et de ce tour inusité, qui jette dans bien des pages, le dirai-je? un *baroque* dont les amateurs se disent ravis. A mon sens, belles et châteaux, preux et ménestrels, amènent un grand ennui, et cet ennui, on le trouve partout où les récits s'enjolivent de ce clinquant.

Sans nous éloigner de ce sujet, disons hautement, et avec une joie indicible, que, à propos des journées de Crécy et de Poitiers, nous avons vu des narrations admirables (*Études historiques*, par M. de Châteaubriand, t. IV). La phrase y est simple; elle semble respirer la noblesse de nos bons auteurs, l'énergie de l'antique et le charme des temps chevaleresques; mais, remarquons-le bien, c'est par cette fusion habile de la manière propre à chaque âge qu'on parvient à enrichir une langue, tandis que trop souvent on la gâte, en ne fesant qu'imiter servilement ce qui fut fait ailleurs et en d'autres temps.

Tout admirateur que je suis de la vieille Rome, je déplore qu'on fasse de longs tableaux terminés par des phrases brèves et épigrammatiques; que de pompeuses déclamations soient contenues dans deux membres de phrases toujours arrangées en antithèses; que, à tout propos et dans un style rapide et coupé, bref et nerveux, jusqu'à devenir obscur, on cherche à paraître profonds et originaux. Eh! mon Dieu! auteurs doués de talents naturels, faits pour briller en étant vous-mêmes, pourquoi vouloir reproduire tantôt Tacite, et tantôt Florus ou Salluste? Ne voyez-vous pas que vos efforts troublent la douce et simple émission des idées, empêchent la véritable originalité, et donnent à toutes les compositions de l'esprit cet air d'imitation qu'ont aussi nos monuments d'architecture contemporaine, où tout paraît un effort de la mémoire, et non une inspiration du génie.

Mais, me dit-on, depuis Louis XIV n'avons-nous pas assoupli notre idiome, à force de faire passer nos idées dans le moule de la poésie? N'avons-nous pas ôté à notre prose ce qui la rendait lente ou languissante, un peu pâle et pas assez véhémente? Notre poésie elle-même, grâce à la facilité de tout exprimer, n'est-elle pas capable de prendre et plus de variété et plus de relief? De là, des compositions saillantes par les détails, lors même qu'elles pèchent par le plan.

Vraiment, qui oserait le nier? Et si on l'osait, ne serait-on pas accablé par une preuve sensible, tirée de ces descriptions, aujourd'hui si communes, où la peinture des sentiments de l'homme se mêle à celle des accidents variés de la nature? Cependant, tout en convenant de cette souplesse donnée au langage, pourquoi fatigue-t-elle? Pourquoi sommes-nous rassasiés par ces images répétées du souffle des orages et du calme des champs, de la diversité des collines et de la majesté des flots? On aimerait que notre idiôme n'eût pas une souplesse qui se prête tant au genre descriptif, l'une des plaies de l'époque.

Quand Delille eut composé sa traduction des *Géorgiques* de Virgile, œuvre jusqu'alors jugée impossible; quand il eut fait de l'art un mécanisme, chacun, initié dans ses procédés ingénieux par la lecture de ses trop nombreux ouvrages, se mit à décrire sans être convenablement ému; on peignit sans génie et sans chaleur, et avec des combinaisons de mots: mieux, certes, eût valu en faire à l'aide des idées! Je le dis avec douleur, ceux-mêmes qui font notre juste orgueil se laissent aujourd'hui entraîner dans cette voie.

Pourquoi les a-t-on vus, plus versificateurs que penseurs, négliger la conception des plans, la liaison entre les détails; former leur Parnasse de figures entassées sur des figures, et de mots sur des mots? Des succès faits pour tout le monde auraient-ils dû être l'objet de leur ambition? Que n'empreignaient-ils leurs compositions de ce caractère d'œuvre méditée, fruit d'études sérieuses, et d'une lenteur commandée par la raison? Mais non: Voltaire et son universalité, Voltaire et ses cent volumes, ont égaré les plus beaux esprits!

On a cherché à éblouir la postérité en grossissant ou en multipliant les productions. La Bruyère, avec son seul livre, n'a pas paru un modèle à suivre. Invinciblement, la précipitation a entraîné après soi la négligence: aussi, tel ouvrage, réduit de moitié, serait-il un chef-d'œuvre, tandis que, alongé par le prosaïsme, il afflige par ses taches autant qu'il réjouit par ses beautés.

Cette négligence, due à l'envie de produire beaucoup, ne peut être que fatale à la langue. Le vers peut-il sortir châtié de dessous des plumes qui n'effacent rien et qui courent sans s'arrêter? Qu'on ne s'étonne nullement du néologisme d'un homme de talent, puisqu'il ne se donne pas la peine de rêver au mot propre. Prenant avidement l'expression forgée sans besoin, il détourne les mots de leur sens: puis, que d'enjambements vicieux, de repos où l'art les défend, de rimes sans consonnances, de vers revendiqués par la prose,

et que la poésie méconnaît. O fatale précipitation! Quoi! le laurier obtenu fascine ainsi des yeux d'ailleurs si clairvoyants! Eh bien, avertissons le génie que sa plume, naturellement facile, a des malheurs à redouter si elle se néglige. Au travail seul appartient le droit d'obtenir un succès constant.

Mais c'en est assez : la critique m'importune ; et, pour me servir d'une expression de Boileau, je me fatigue du *méchant métier de médire*. Consacrons-nous désormais à relever le mérite des efforts de nos poètes et de nos prosateurs ; disons les services qu'ils ont rendus à la langue, les beautés dont ils l'ont enrichie ; n'omettons rien, s'il est possible : il est doux d'en être à l'éloge, et il est dur d'adresser des reproches à ce qu'on aime.

Sans doute, rien de mieux que de s'épuiser en traits contre la métaphore vulgaire, et contre toutes ces figures dont l'effet est de bouffir et d'obscurcir le discours : je suis le premier à m'indigner contre cette rhétorique ; mais, je l'en conjure! que la critique respecte soigneusement ce que nous admirons tous : ce secret de matérialiser avec des figures les élans, secret que l'auteur des *Méditations* et des *Harmonies* a su arracher aux Muses, toujours soigneuses, jusqu'ici, de dérober ce mystère à leurs plus chers favoris.

Tel est ce merveilleux talent, que la langue française a enfin donné une forme poétique à l'expression du ravissement, à la parole de l'homme en extase, et à l'épanchement du cœur devant Dieu. De là, les sons se trouvent bannis, et là, l'action mentale fait comprendre, à quiconque rêve ou médite, ce que le poète a exprimé avec un art ignoré jusqu'à lui, donnant un corps, une voix, à ce qu'il y a de plus éloigné de la matière.

Le poème de *Jocelyn*, composé sous l'influence des doctrines anglaises connues sous le nom de *lakistes*, a su triompher d'une autre difficulté : celle de voiler, sous une image

chaste, l'ivresse des sens et le trouble d'un cœur que la volupté fait palpiter. Pauvre *Laurence!* Les bouillonements qui agitent ton sein, nous les avons vus sous la forme heureuse de cette femelle du rossignol qui se consume de son souci maternel, tout en écoutant les accents de son mélodieux époux. Il n'y a point là ce que les mots sembleraient dire. Ce n'est ni la tendresse qui couve de doux œufs, ni la voix qui tombe dans un cœur, c'est l'ame tout entière et brûlante de la jeune fille. Elle nous apparaît au moment qu'elle s'épuise de langueur. Ainsi une image diaphane laisse voir une autre image. Et des voiles jetés l'un sur l'autre, mais transparents, permettent de montrer et d'ennoblir les mouvements de notre nature la plus terrestre.

A ces conquêtes du génie, n'associerons-nous pas le talent réel, puisqu'il fait école, de changer la verve en chaleur? On l'accuse d'être prestigieux; la vérité est qu'il y a, dans M. Victor Hugo, plus de travail que de laisser-aller, et que chez lui l'expression, toujours frappante, n'est habituellement ni naturelle, ni juste. De ces combinaisons, il en sort, toutefois, une poésie qui vous remue sans être saisissante, une poésie qui a la même puissance que la prose de Tacite. Rien de fluide sans doute; néanmoins le magicien nous charme. Il a de l'or pur dans sa baguette. Que si le fer s'allie à cet or et si le fer nous effraie, nous n'en sentons peut-être que mieux combien la force fait souvent de la puissance, sans se créer pourtant de l'autorité. Aussi j'ose ici prédire que l'école de M. Hugo ne sera qu'éphémère. On étudiera long-temps sa manière; on ne la suivra pas toujours.

Voyez comme il abaisse son vol cet autre poète, qu'on peut, cependant, regarder comme un parfait modèle, car, si la chanson n'est qu'un genre assez humble, chanter comme le fait M. de Béranger, n'est-ce pas se placer au premier rang? J'en appelle à l'universelle approbation qui se manifeste sitôt qu'une chanson nouvelle sort de cette brillante

plume. Elle ne connaît ni revers ni détracteurs. Elle est trop frondeuse pour n'avoir pas des ennemis, et qui sait si, moi-même, je ne suis pas du nombre : n'attaque-t-elle pas ce que je révère? Mais, tout en blâmant l'emploi du talent, personne n'en conteste la supériorité, et la langue n'a pu que gagner à la popularité de chansons, dont les meilleurs, littérairement parlant, sont loin d'être celles que l'esprit de parti a vantées avec enthousiasme.

Ce n'est pas comme un fils de la lyre, que je célèbrerai ici M. de Fontanes, quoiqu'il ait fait de beaux vers; mais, présidant un des grands corps de l'état, il a su donner à ses harangues un éclat de couleurs et une pompe qui nous étaient alors inconnus. Ses qualités étaient la réunion de celles de l'homme de lettres et de l'homme d'état, et ses discours participaient de la grâce de l'un et de l'étendue des vues de l'autre.

Ils s'adressaient à un homme d'une grande puissance et de tête et de volonté. Naturellement incorrect dans sa parole, celui-ci savait pourtant buriner sa pensée, et le recueil de ses harangues militaires sera l'objet des études de l'avenir. On y verra plus d'un beau modèle : le héros emprunte à chacun de ses poëtes favoris quelque chose de leur manière, à Ossian son emphase, à Corneille sa profondeur. Les mots sont ici chargés de choses, et l'homme le plus spirituel de son siècle dit tour-à-tour ou tout à la fois à l'armée, à la France, à l'Europe, ce qui lui convenait de leur dire pour manifester ses desseins et les plier à son joug.

De grands historiens devaient naître ou écrire sous un homme qui donnait tant d'occupation à l'histoire. En effet, ce siècle est celui où la France a le plus de droits d'être fière d'un Michaud, à la manière large et noble et aux récits pleins de scènes attendrissantes; d'un Guizot, si remarquable par l'art d'ordonner les parties de sa narration et de les disposer pour le triomphe d'une opinion; d'un Thiers, qui decrit

notre révolution d'une manière si vive qu'on croit en revoir chaque journée ; d'un Thierry, qui s'attache à donner aux nations ou aux races un intérêt dramatique qu'avant lui, on n'avait su inspirer que pour les individus ; d'un Michelet, qui fait de la philosophie avec des narrations, et d'un Barante, qui, après avoir été délicieusement pur dans *Sœur Marguerite*, vernit son *Histoire des Ducs de Bourgogne* avec les plus belles couleurs des vieilles chroniques.

Nous n'éloignerons pas de lui cette femme dont les mémoires présentent un intétêt si profond et si soutenu, joignant les manières de la cour à la simplicité vendéenne. Dans ce livre, nulle gloriole littéraire : Mad. de la Roche-Jacquelin n'a prétendu que faire connaître et faire aimer des paysans héroïques, et son récit la place au rang de nos plus brillants auteurs.

Mais à peine s'est-on occupé de ceux qui racontent les troubles des empires, qu'on est frappé de la vue des orateurs dont la parole agite les nations.

Et quel siècle fut plus fécond que le XIX^e^ en hommes sachant créer, par le geste et par la voix, leur domination sur les esprits, soit qu'ils servent, soit qu'ils frondent les passions populaires? Trop souvent, hélas! ce grand pouvoir est fatal à celui qui s'en empare. Une mort prématurée n'a-t-elle pas déjà privé la France de plusieurs hommes vraiment éloquents. Ainsi de Serre, Foy, Martignac, sont tombés avant l'âge, après nous avoir charmé par leur bien dire. Ils nous ont laissé Royer-Collard, Dupin, de Fitz-James et Berryer. Grâce à tous ces organes de partis divers, la langue a gagné à être comme asservie au besoin de produire de grands effets de tribune. Que de finesses et de ressources se trouvent inspirées dans ces luttes, au sein d'un grand débat !

La nation, de plus en plus charmée de ses orateurs, leur doit un goût nouveau, mais excessif, pour l'argumentation

animée. Ainsi, aux nobles et douces causeries, ont succédé des discussions de salon, animées du feu des discussions publiques, où se voient souvent une force et une chaleur jointes à une facilité dont se ressentent les publications journalières, car les feuilles quotidiennes ne sont que des imitations souvent heureuses des entretiens du soir et des oraisons de la tribune, mais mises sous la forme du pamphlet.

Dans le pamphlet, ce genre habituellement dégradé, nous avons vu Paul-Louis Courier s'élever à une hauteur qui atteint Swift si ingénieux, Pascal si pur, et Rabelais si piquant. De sa prose, fluide à force d'être lentement travaillée et plus lentement corrigée, l'helléniste lui-même a pu dire qu'elle était *inimitable*, jugement à la fois naïf, orgueilleux et juste. Au reste, cette justice Courier la rendait mal aux autres. Lui, si plein de goût, il trouve l'abbé Barthélemy, faible écrivain, et nie que personne, depuis Louis XIV pas même J.-J. Rousseau, ait su écrire dans notre langue. Eh! quoi, me dira-t-on, vous voulez faire un des maîtres de l'art d'un écrivain dont le feu fut vif sans doute, mais si promptement éteint, qu'il ne produisit jamais que des étincelles. Qu'importe, vraiment, la longueur des œuvres, si le cachet de l'originalité s'y trouve empreint!

L'éditeur des quatre volumes de Courier, Armand Carel, dans des feuilles légères, n'a pas su seulement montrer une vigueur extrême. Sa polémique chaleureuse s'est fait remarquer, surtout par une suite d'idées, une fixité de principes, une générosité de sentiments, capables de faire pardonner bien des erreurs.

Loin de l'arène où combattent ces hommes toujours plus politiques que littéraires, nous voyons s'ouvrir des écoles paisibles, où retentissent cependant de bruyantes acclamations, lorsque M. Villemain sut réhabiliter, par sa parole pleine de verve et d'éclat, les gloires des hommes du moyen-âge, écrivains méconnus durant deux siècles de lumière, le

dix-septième et dix-huitième ; lorsque M. Pariset versa sur des études difficiles les flots de son éloquence rapide ; surtout, lorsque M. Cuvier, comme un phare lumineux, vint montrer leur route aux explorateurs de la nature. Hélas! cette lumière s'est éteinte : Cuvier n'est plus, mais il nous a laissé ses écrits, modèles d'une haute raison, d'une science sans limites, et d'une clarté radieuse.

A sa suite, montrons nos philosophes. Vrais précepteurs des peuples, ils se sont chargés de l'avenir, comme nos orateurs le sont du présent.

On distingue parmi eux un écrivain très pur, Bonald, aujourd'hui peu lu, ou tout au moins peu médité, mais qui frappera l'esprit de nos neveux par ses aperçus nouveaux et par son style noble, grave et toujours ingénieux. Ballanche se plaît, de son côté, à reproduire la philosophie telle que l'antiquité l'avait conçue. Loin d'un siècle positif, il se rapproche de l'époque où vécut Platon, dont il a parfois l'atticisme et la poésie. Suivant d'autres sentiers, on aperçoit méditer Lamennais. Jamais écrivain n'eut une chaleur plus vraie ; de là, sa véhémence, semblable au volcan. Il brûle plus encore qu'il n'éclaire. Le suivez-vous, il arrache devant vous la rive, et vous consume de son souffle embrâsé.

Mais, voici qu'au-dessus de tous s'élève un puissant colosse ; dominant notre âge, il semble absorber tout son siècle dans ses rayons.

Pour bien concevoir ce que notre langue doit à M. de Châteaubriand, il faut distinguer, dans ses écrits, quatre manières différentes, dont la réunion compose un talent d'autant plus extraordinaire, qu'il a eu plus de phases et a parcouru plus d'espace.

Ce génie a commencé par être imitateur, mais si bien qu'on le dirait fils de tous les maîtres de l'art, et contemporain de toutes les époques. Tour-à-tour, biblique, homérique, ayant dans la voix quelque chose de Bossuet et dans l'ac-

cent du Bernardin de Saint-Pierre, il frappait par un je ne sais quoi de sauvage et d'altier, qui ne ressemblait à rien au monde. Né pour les voyages et pour les traductions, son génie souple, ses connaissances variées et son coloris sans égal, firent de son apparition un évènement dans le monde. Novateur, il alarmait les amis de notre belle langue, et semblait prêt à ébranler les statues de nos grands écrivains de dessus leurs piedestaux.

Cependant, on se rassura, quand on le vit sans cesse occupé à revoir ses œuvres publiées, sublimes, mais incultes, et à leur ôter les taches que dejà le troupeau servile regardait comme des beautés. On le vit dès-lors, avec ses véritables traits, partisan du grand siècle, mais pourvu d'un caractère original.

Cette fidelité aux meilleures traditions fut encore mieux prouvée par ses discours de tribune, et sa polémique littéraire et politique, jointe à son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, où se trouvent de si belles images, surtout celles qui sont écrites sur les ruines de Carthage. Dans cette partie de ses œuvres, il a tout-à-fait la diction des plus beaux temps de notre littérature.

Là, on le croyait arrivé à ce point où le génie, ayant choisi sa route, s'y complaît, et y demeure; mais il avait encore à monter. Et je me trompe fort, ou il s'est élevé à son apogée, quand il a eu publié ses *Études historiques*, où se trouvent des morceaux détachés d'une histoire de France qui serait un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain, si elle était achevée.

Jamais notre langue n'avait eu le nerf et la mâle vigueur qu'il sut lui donner, lorsque, luttant à la fois contre Bossuet et Tacite, mais ne les imitant plus, il sut, d'une manière rapide et véhémente, raconter avec profondeur ce moyen-âge commencé sous Constantin et fini sous Louis XI. Si jamais notre histoire nationale recevait, dans toutes ses

pages, cette même couleur brillante et chevaleresque, unie à un fond de philosophie et à des vues de progrès social, le dix-neuvième siècle aurait la même auréole de gloire que le siècle d'Homère et celui de Corneille.

Après l'achèvement d'une si haute entreprise, de par un tel maître, il serait interdit à quiconque manierait la plume d'être vide ou boursoufflé, ou de parler pour n'être que disert. Un si grand exemple obligerait.

Dans ses derniers écrits, M. de Châteaubriand, s'abandonnant à tous les mouvements de son ame, dédaigneux de rien dissimuler, a repris un peu de la verve de ses *Natchez;* il y a uni les formes acerbes du sarcasme et le ton d'une indignation qui n'est pas jouée. Cette liberté a pu soulever des haines; mais, considérée sous le rapport littéraire, ces quelques opuscules ont imprégné notre langue d'un fiel inaccoutumé. Nos auteurs ne nous offraient encore aucun modèle de ce style virulent, où le mépris dicte les mots, et choisit les tours de phrase. Démosthènes s'en était servi pour confondre les mensonges d'Eschine; Cicéron, pour plaider contre Vatinius. Juvenal aussi étincelait de pareilles hyperboles. Dans ses *Essais sur la Littérature anglaise*, la palette du peintre n'est plus chargée de ces couleurs vives et crues. A une acre polémique succède le découragement que fait naître des temps et des nations qui dégénèrent. C'est Salvien, le prêtre de Marseille, qui a vu arriver les barbares.

Résumant ce que ce discours peut contenir d'enseignements divers sur l'état actuel de la langue, je crois pouvoir dire que les trente-six années de ce siècle doivent s'enorgueillir d'un progrès sensible.

Mieux que leurs prédécesseurs, nos grands écrivains trouvent des expressions propres à rendre le rêve ou l'enthousiasme; mieux encore que nos pères, ils sont capables de donner aux sentiments violents, à la colère, à l'indignation, l'expression convenable. Il y a, en un mot, une énergie

plus grande dans la manifestation des volontés, une vivacité plus soutenue dans l'émission des idées. Les conceptions, les affections, prennent, mieux que jamais, des formes sensibles; et, par des images ingénieuses, on rend palpable ce qui demeurerait obscur, s'il était présenté sous la forme logique d'un simple énoncé.

Sans doute, les œuvres de l'imagination sont souvent gâtées par l'abus de ces moyens; mais, lorsque tant d'artifices du langage sont transportés dans l'exposition des matières scientifiques, celles-ci, qui commandent d'ailleurs une extrême simplicité, trouvent une foule de secours dans le sobre emploi de ces conquêtes de notre âge.

En terminant cette appréciation rapide, croyons-nous avoir dissimulé les torts, épargné les reproches aux maîtres de l'art? Non : nous pensons même nous être préservé, et de l'injustice qui ferme les yeux, et de l'engouement qui ne sait qu'admirer. Beautés, défauts, nous avons tout signalé; et, tour-à-tour, nous les avons loués ou blâmés. Aussi, après de telles hardiesses, il nous semble que nous pouvons dire, avec Quintilien :

« Je crains que ce discours ne contienne peu de miel, « beaucoup d'absinthe, et qu'au fond, il ne soit plus salu- « taire qu'agréable. »

Des & Grav d'après le Buste Conservé au Musée de Rouen par E. B. Langlois

Digitized by Google

ÉLOGE

DE M. L'ABBÉ DE LA RUE,

MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE L'ACADÉMIE ROYALE DE ROUEN.

PAR M. E. GAILLARD.

Séance du 24 Juin 1836.

Messieurs,

Ne me permettrez-vous pas de rendre hommage à un homme dont l'érudition fut prodigieuse? Depuis de longues années, vous vous l'étiez associé : il était l'un de vos correspondants. Arrivé à l'âge où l'on ne travaille plus, M. l'abbé De la Rue s'est trouvé une telle vigueur, qu'il a mis au jour, étant plus qu'octogénaire, une œuvre égale à celle des Millot et des Raynouard, et il a fait, pour le nord de la France, ce que ceux-ci avaient fait pour le midi. Eh quoi! me direz-vous, votre devoir n'est-il pas de rendre justice aux talents de ceux qui ne sont plus? Oui, mais en peu de mots; tandis que le nom de M. l'abbé De la Rue et la nature de ses travaux demandent qu'on s'étende sur le mérite d'œuvres destinées à honorer notre province.

C'est, en effet, aux recherches de l'historien des *Trouvères* que nous devons la preuve irrécusable que les Normands marchèrent les premiers dans la carrière des lettres françaises, et tinrent le sceptre en tout temps. Si donc jadis nous

ne parlions que de Malherbe et de Corneille, maintenant nous n'oublierons pas de nous glorifier de trois cents trouvères, qui finissent par Alain Chartier, le père de notre prose française, par Bertaut et par le cardinal du Perron.

De telle sorte que, grâce au savoir de M. l'abbé De la Rue, admiré par Walter Scott, et loué par M. de Chateaubriand, notre province fera désormais remonter sa gloire littéraire jusqu'à ses écoles carlovingiennes de St-Ouen de Rouen et du Mont St-Michel, au sein desquelles nos ancêtres ne cessèrent d'étudier la docte antiquité, alors même que, partout ailleurs, on n'avait plus autour de soi que ténèbres et barbarie.

Vous, Société normande, vous préposée à la garde de toutes nos gloires provinciales, comment négligeriez-vous, dans l'année de la mort d'un savant si patriote, de rappeler que son érudition nous a conquis le moyen-âge, comme le génie de Corneille nous avait conquis les temps civilisés.

« Je suis né à Caen, dit M. l'abbé De la Rue, sur la pa-
« roisse St-Sauveur, le 7 septembre 1751. Je fait toutes mes
« classes au collège du Bois, et ma théologie à l'Université
« de la même ville. En 1773, je fus ordonné sous-diacre,
« diacre en 1774, et prêtre en 1775. Vers 1785, je fus
« nommé membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de
« Caen. Mon discours de réception eut pour objet la chro-
« nologie des anciens peuples. En 1786, le roi Louis XVI
« me nomma professeur royal d'histoire au collège du Bois,
« et, en 1790, je fus élu pour la seconde fois doyen de la
« Faculté des Arts, ayant été le dernier de ces doyens, comme
« le prouve ma signature attachée à la protestation de l'Uni-
« versité de Caen contre la constitution civile du clergé.
« Bientôt, condamné à la déportation pour refus de serment,
« je m'embarquai au Havre, le 7 septembre 1792, avec une
« centaine d'ecclésiastiques, et je débarquai à Southampton,
« où nous fûmes reçus avec beaucoup d'hospitalité, et même
« logés par les habitants.

« Après quelques jours de repos, je partis pour Londres, « où je restai une quinzaine, voulant aller trouver M. de « Mathan, qui était allé à Coblentz se réunir à son régiment « des gardes françaises. »

En effet, l'idée fixe de toute la vie de M. De la Rue a été de vivre près de M. de Mathan; c'était plus que son élève, plus que son ami : c'était son bonheur, la pensée de tous ses instants. Rentré en France, il renonça aux établissements avantageux que Paris lui offrait, ne se croyant heureux qu'à Caen et au Château des Cambes, c'est-à-dire partout chez M. de Mathan, et, lorsqu'il est mort, le 17 septembre dernier, ç'a été chez M. de Mathan, à plus de quatre-vingt-quatre ans. Ainsi, celui qu'il avait aimé si long-temps lui a fermé les yeux : sentiment aussi pur que long, et qui honore autant celui qui l'a pu éprouver que celui qui a su l'inspirer. C'est par ce seul trait, Messieurs, que vous connaîtrez l'ame de M. De la Rue. Maintenant, renfermons-nous dans l'appréciation de ses œuvres, tout en ne disant qu'un mot de son humeur; son portrait devant être joint ici à son éloge.

C'était, aux derniers temps de sa vie, un petit vieillard, au teint rosé, à la chevelure blanche, remarquable par un œil doux et bleu, qui pétillait de malice.

Assis à côté de lui, vous le voyiez vous regarder d'un air scrutateur, quoique toujours gai ; il prenait assez long-temps votre mesure; puis venaient ensuite des saillies par explosion, plus piquantes les unes que les autres. Si, conservant des formes modestes, vous teniez à cet orage, alors, se levant, il venait à vous d'un air caressant et vous donnait des preuves de cordialité, qui se mêlaient à des reproches sur les fautes que vous aviez pu faire, en citant ou en concluant sur quelque matière d'érudition. Et ses reproches, il les fesait sans ambages ni circonlocutions, mais en vous embrassant.

Il faut ajouter que ce qu'il épargnait le moins, c'étaient les

absents. Pour eux, ses épithètes étaient riches et rarement flatteuses : malheur vraiment à qui l'avait heurté de sa contradiction, ou irrité par ses erreurs.

Je ne dissimule rien, comme on le voit, mais aussi j'affirme que personne ne savait mieux que lui les matières dont il s'était occupé, étant d'ailleurs éminemment propre à découvrir le côté faible de chacun.

Avant son départ en Angleterre, il avait amassé pendant dix ans les matériaux d'une histoire civile littéraire de la Normandie, et, il faut le dire, M. de Mathan avait mis à sa disposition les immenses documents rassemblés sur la Normandie par le laborieux et savant dom Le Noir. Pourquoi faut-il que, durant nos affreuses discordes, toute cette partie du travail de M. l'abbé De la Rue ait été perdue? Les *Essais sur Caen*, dont le troisième volume n'a pas encore paru, ne sont que les vestiges des premières études de notre historien.

En Angleterre, il a publié plusieurs dissertations d'un tel mérite, que Walter Scott se plut à le regarder comme un de ses maîtres. En France, lorsqu'il eut fait connaître son plan d'études à l'Académie des Inscriptions, il se trouva encouragé, applaudi par des hommes tels que dom Brial, Cuvier et M. Daunou; car il revenait parmi nous riche des trésors que, pendant six ans, il avait puisés dans les archives anglaises, dont sir Joseph Banks lui avait fait ouvrir toutes les portes; et, dans un travail de huit heures par jour, notre érudit avait copié plus de quatre mille pièces, concernant l'histoire du commerce, de la marine et des arts, chez les Français, pendant les XII^{e}, XIII^{e}, XIV^{e} et XV^{e} siècle. Le *Roman de Rou*, tout entier, avait été par lui transcrit, et on ne peut dire ce qu'il avait vu de manuscrits écrits par des poètes normands, picards, lorrains, flamands, artésiens, ouvrages enlevés à la France par les rois anglais Henri V et Henri VI, lors de l'occupation de 1415 à 1450.

Vint enfin le moment où, pour la gloire de sa province, M. l'abbé De la Rue, âgé de quatre-vingt-trois ans, dédia à son cher et noble ami, le marquis de Mathan, pair de France, ses *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*. Les volumes furent au nombre de trois, tous substantiels, souvent amusants et toujours instructifs.

Là se trouve raconté comment la France, l'Angleterre et l'Italie sont redevables à la Normandie de leur poésie, de leurs rimes et de leurs modèles.

M. l'abbé De la Rue prouve que trois de nos premiers ducs furent *trouvères* : ces vieux poètes septentrionaux parurent à la fin du x^e^ siècle, tandis que les premiers troubadours ne sont que de la fin du siècle suivant.

Richard-sans-Peur, petit-fils de Rollon, élevé par les Danois de Bayeux, se plut, comme eux, à chanter des *serrantois*, où il rivalisait avec les scaldes de la Scandinavie. En effet, Sigvatur, scalde scandinave, était venu à Rouen pour y faire admirer ses talents, et y recevoir des récompenses honorables. C'est là qu'il écrivit ses *Chansons occidentales*. D'autres scaldes l'avaient suivi ; mais, pour plaire à nos ducs, ils avaient écrit dans la langue du pays, sans oublier pourtant le caractère des inspirations norwégiennes.

A ces hommes du Nord, les Normands doivent l'introduction dans leur poésie des songes, des prodiges et des visions poétiques, dont la Grèce et Rome n'offraient pas de modèles. Les Normands y joignirent la rime, que M. De la Rue prouve être une invention celtique, et non arabe, les *trouvères* l'ayant prise dans la poésie latine des derniers siècles de l'empire, laquelle l'avait empruntée aux compositions des bardes, qu'Elien qualifie de très habiles.

Cette poésie latine rimée était cultivée, parmi nous, vers la moitié du x^e^ siècle. Deux contendants, Warmer et un moine de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, disputaient en latin. Warmer s'adresse à Robert, premier comte d'Évreux

et archevêque de Rouen, et il lui cite Horace, Virgile et Stace; puis il fait connaître qu'à l'école de Saint-Ouen, on enseignait alors les sept arts libéraux.

Vers la même époque, le chanoine Dudon de Saint-Quentin composait, tant en vers qu'en prose, l'histoire de nos premiers ducs, qu'il disait tenir de Raoul, comte de Bayeux.

Sous Guillaume-le-Conquérant, Robert du Bec-Crépin, puissant baron des environs de Montivilliers, s'exila aux champs de la Sicile, et, parvenu au palais du comte normand qui régnait sur cette île, il fut frappé, en entrant, du son des harpes et des vielles : on y chantait *sons* et *lais*. Ces vers, ou *sons*, ont donc été les modèles des premiers vers italiens, écrits tous en sicilien, et depuis la venue du sire du Bec-Crépin.

Quant aux leçons données par la Normandie à l'Angleterre, M. De la Rue fait remarquer que Guillaume-le-Conquérant avait des poètes à sa suite. Parmi les hauts barons était son cousin Hugues d'Avranches, comte de Chester. Le Conquérant aimait tellement les vers, qu'il donna trois seigneuries, dans le Glocestershire, au jongleur Badi.

Vraiment, il fallait que les Normands goûtassent les chants guerriers, pour que Taillefer commençât la bataille d'Hastings en entonnant une chanson, que les Français disent de Roland, et les Anglais de Rollon.

Deux des fils du Conquérant furent *trouvères*, savoir : le malheureux Robert-Courteheuse, et Henri Beau-Clerc. De leur temps vécut Guillaume IX, duc d'Aquitaine, le plus ancien des troubadours.

A cette priorité évidente des poètes du Nord sur ceux du Midi, M. l'abbé De la Rue joint une supériorité incontestable, qu'il leur accorde surtout sous le rapport du sujet. « Les troubadours, dit-il, ne savent que parler d'amour; « tandis que les trouvères, les yeux fixés sur l'antiquité,

« traitent, en outre, de religion, de chevalerie, de morale,
« d'histoire et d'enchantements. Ce sont eux qui ont traduit,
« augmenté et rendu populaires, les romans de la Table-
« Ronde, dont les Armoricains ont le mérite de l'inven-
« tion. »

M. De la Rue avoue ensuite que c'est aux Flamands que nous devons nos *Puys* de Rouen, de Dieppe et de Caen; mais il fait observer que les *Puys d'amour* flamands, établis, dès le milieu du XIII^e siècle, à Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes, ne chantaient que des flammes mondaines, tandis que nos *Puys de la Conception*, qui sont du XV^e siècle, furent élevés en l'honneur de la Vierge sans souillure.

Ailleurs, pour prouver à ses lecteurs combien la gloire de la Normandie est resplendissante, M. De la Rue, dans son *Histoire des Jongleurs*, a fort bien établi que ce furent les Normands et les Anglo-Normands qui, par leurs jongleurs, firent revivre, en Europe, l'art dramatique.

Ces jongleurs, qu'il ne faut pas confondre avec les trouvères, chantaient ce que ceux-ci ne fesaient que réciter. S'accompagnant de la harpe, de la vielle et de la rote, ils couraient de châteaux en châteaux, ou demeuraient attachés à des évêques, à des monastères, ou à de grands barons. Bardes dégénérés, ils se livraient parfois à de telles bouffonneries, que Charlemagne les interdit aux personnes consacrées à Dieu. Cependant ils étaient chers aux Rouennais, mais Louis-d'Outremer, qui craignait leur indignation et leur accents patriotiques, les bannit, lors de son usurpation du trône de notre jeune duc Richard-Sans-Peur.

Sur la fin des temps moyens, les jongleurs s'associèrent des jongleresses; et, dès-lors, dissolus, ils dégénérèrent tellement, que nos aïeux les oublièrent.

M. De la Rue prolonge, au contraire, l'existence des trouvères jusqu'à Malherbe. En effet, les lettres françaises n'eurent véritablement leur caractère actuel qu'au XVII^e siècle;

jusque-là, elles ont le cachet que les trouvères normands avaient mis sur toutes leurs œuvres : mélange d'inspiration propre au barde, de rêverie, partage du scalde, et d'épopée empruntée à la muse armoricaine, toute remplie de Charlemagne et de la Table-Ronde.

Terminons en disant : Honneur à l'érudit qui a su mettre en lumière des vérités si nouvelles, et qui, pour les rendre incontestables, a pâli sur de poudreux manuscrits, et a lu consciencieusement les manuscrits renfermés dans les bibliothèques de France, de Belgique et d'Angleterre !

RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS

POUR LE PRIX RELATIF A JOUVENET.

MM. Gaillard, Des Alleurs, Langlois, Floquet, Garneray, commissaires; Hellis, rapporteur.

Parmi les hommes célèbres dont notre ville peut s'enorgueillir, Jouvenet est peut-être le plus remarquable. Sans avoir vu Rome et les chefs-d'œuvres de l'antiquité; sans autres guides que son instinct, l'étude de la nature et l'effort de son génie, il devint un grand peintre. Il se fit une manière à lui, noble, élevée, digne des sujets qu'il aimait à traiter; ses œuvres, multipliées par son étonnante fécondité, furent l'admiration des étrangers et sont encore un des plus beaux ornements de nos musées, de nos temples et des maisons royales. Son nom a pris place parmi les illustrations que vit éclore le règne de Louis XIV.

Après les hommages rendus à Boïeldieu, le monument élevé à Pierre Corneille, l'Académie ne pouvait oublier Jouvenet, qui fut aussi une de nos gloires; c'est là ce qui l'a déterminée à proposer pour sujet de prix une Notice historique et critique sur Jean Jouvenet et ses ouvrages. Je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de ce concours

au nom d'une commission composée de MM. Gaillard, Des Alleurs, Langlois, Floquet et Garneray.

Deux mémoires ont été envoyés, l'un avec cette épigraphe : *Mirum est et in tabulis loquitur;* le second avec celle-ci : *Deficiente dextra.* L'auteur du premier trace la généalogie du peintre et fait connaître la maison où il est né; il appuie ces deux points sur des pièces justificatives recueillies avec le plus grand soin, mais ce qui concerne la vie de Jouvenet et l'appréciation de ses œuvres est tellement concis, tellement incomplet, que la commission, tout en appréciant les efforts de l'auteur n'a pu l'admettre au concours, puisqu'il ne s'était occupé que d'une partie du programme exigé.

Le second mémoire, ayant pour titre *Deficiente dextrâ*, a paru plus digne d'un examen approfondi. Il présente d'abord la généalogie de la famille de Jouvenet et indique la maison où il est né. On voit que les auteurs ont puisé aux mêmes sources. Leurs renseignements, sur ces deux points, sont exacts et également authentiques. Il résulte de ces documents que Jouvenet est né sur la paroisse Saint-Lô, rue aux Juifs, nº 9, dans une maison achetée par Noël, son grand-père, qui l'habita longtemps avec sa nombreuse famille. Le nom de Jouvenet est éteint depuis la fin du siècle dernier, le peintre n'ayant eu aucun enfant mâle ; il ne reste plus maintenant que des cousines provenues de branches collatérales; cinq d'entr'elles, parentes au 6e ou 7e degré, habitent notre ville et celle de Neufchâtel. L'auteur du mémoire place la naissance de Jouvenet au 12 avril 1644, d'après l'autorité des biographes qui ont adopté cette date; il n'en fournit aucune preuve. La chose est possible, mais elle paraît peu probable ; l'acte de baptême qu'il produit, et qui est du 1er mai 1644, permet d'en douter. Dans un temps où les observances religieuses étaient dans toute leur vigueur, il eût fallu des circonstances bien extraordinaires pour retarder de 18 jours une célébration rigoureusement prescrite dans

les trois jours qui suivent la naissance. Ce que l'on peut présumer, c'est que, baptisé le 1er mai, Jouvenet était né dans les derniers jours du mois d'avril précédent.

Si l'on consulte les auteurs qui ont parlé de ce peintre, la plupart lui donnent pour père Laurent, fils de Noël; quelques-uns, et la Biographie universelle est de ce nombre, le font descendre de Jean, autre fils de Noël; il était facile de s'égarer au milieu d'une aussi nombreuse famille. L'auteur du mémoire a tracé une généalogie complète, qui ne permet aucun doute à cet égard.

De ces recherches, il demeure constant que Jean Jouvenet, originaire d'Italie, vint se fixer en France dans le courant du XVIe siècle; il eut un fils du nom de Laurent, père de Noël, qui passe pour avoir donné des leçons au Poussin. Ce Noël eut trois fils: Laurent, Jean et Noël; notre JOUVENET fut le premier enfant mâle issu de l'union de Laurent avec Catherine Deleuze, qui eut quinze enfants; ainsi Jouvenet fut neveu de Jean et non son fils, ce qui s'accorde parfaitement avec les diverses particularités de son histoire.

Jouvenet eut de son mariage deux filles: l'une qui mourut jeune, l'autre qui épousa un avocat au parlement de Paris. Cette question ne fut jamais douteuse. Il existait d'autant moins d'incertitude à cet égard, que, dans son tableau du Repas chez Simon le Pharisien, le peintre s'est représenté avec sa famille, et ses deux filles ne sont point oubliées. D'Angerville, la Biographie universelle et beaucoup d'autres, sont ici complètement d'accord.

On sait que Jouvenet, veuf de bonne heure, ayant perdu une de ses filles et marié l'autre, eut souvent pour compagne une de ses sœurs. S'il eût été fils de Jean, qui n'eut qu'une fille, mariée et mère de nombreux enfants, il est peu probable qu'elle eût quitté son ménage pour s'occuper de celui de son frère; tandis que, dans une suite de quinze enfants, il se trouve toujours quelque sœur veuve ou célibataire qui

devient la providence d'un frère, dans la même position qu'elle. Cette sœur, qui passa avec lui de nombreuses années, qui l'accompagna dans notre ville lors du placement de son tableau de la Salle des Enquêtes, qui l'assista dans ses derniers moments, ne fut autre que Marie Elisabeth, plus jeune que lui de dix ans.

Le grand-père et le bisaïeul de Jouvenet furent peintres et sculpteurs; une de ses cousines épousa Pierre Rabon, maître sculpteur; son oncle exerçait la même profession; Laurent, son père, fut artiste comme ses ancêtres; on dit qu'il reçut des leçons de sa mère; il avait assez d'autres modèles au sein de sa famille, et, comme le remarque l'auteur du mémoire, quinze enfants à élever, dans le cours de vingt-quatre ans, ne laissent guère le temps de manier la palette et les pinceaux.

Une de ses sœurs épousa Restout, dont le fils devint peintre du roi. Celui-là pouvait bien avoir reçu des leçons de sa mère, car elle peignait avec quelque succès; et, lors de son mariage, elle eut la coquetterie de faire consigner au contrat, que sa dot était uniquement le produit de la vente de ses tableaux.

François, frère de Jean Jouvenet, eut le titre de peintre du roi; Noël, un de ses neveux, fut sculpteur des bâtiments du roi à Versailles. Il orna cette royale demeure des productions de son ciseau. Il est rare dans une même famille de rencontrer une aussi longue suite d'artistes. Ce qui, dans le mémoire, regarde la biographie, quoique traité avec détail et étendue, laisse pourtant beaucoup à désirer. Sans doute Jouvenet, homme simple et modeste, passa une grande partie de sa vie dans son atelier; on ne pouvait rien attendre de romanesque d'une existence qui fut toute de patience et de labeur; mais une carrière aussi longue et aussi bien remplie, les éminents personnages avec lesquels il fut en rapport, les grands travaux qui lui furent confiés, l'éclat de

ses succès, les louanges et les dénigrements dont il fut l'objet, ont nécessairement laissé des traces qui ne sont point entièrement effacées : il n'eût pas été impossible de les découvrir et de les utiliser. Nous aimons à signaler les efforts de l'auteur pour arriver au but, efforts qui nous paraissent dignes de quelques éloges; mais il nous a semblé qu'en se bornant à coordonner ce que ses devanciers avaient recueilli, il n'en avait pas tiré tout le parti désirable, et que cette portion de son travail était susceptible de plus de variété, de mouvement et d'intérêt.

L'Académie, en demandant une Notice historique et critique sur la personne et les ouvrages, désirait quelque chose de plus. Elle ne voulait point un éloge, car alors la vérité fait trop souvent place au désir de briller. Elle attendait des concurrents l'appréciation de ses œuvres et la révision de ses titres à la renommée; elle désirait savoir si, après cent cinquante ans, ses productions avaient conservé le même charme; si le temps ne leur avait rien dérobé. En étudiant le peintre dans la fable et l'allégorie, dans l'histoire et les sujets sacrés, on eût fait connaître sa flexibilité. En parcourant les créations de sa jeunesse, de son âge mur et de sa vieillesse, en suivant les diverses phases de son talent, en indiquant la manière qu'il avait d'abord adoptée et celle qu'il suivit ensuite, on eût fait savoir s'il s'était constamment maintenu à la même hauteur, et si ses dernières productions ne trahissaient point une main défaillante. Il eût été facile, en comparant quelques-unes de ses productions avec celles des grands maîtres, de faire ressortir les qualités de chacun et de démontrer comment, suivant son génie particulier, chaque peintre sait donner à une même composition de l'attrait, de l'éclat ou de la nouveauté; ainsi l'Extrême Onction inspira plus d'un artiste; la Descente de croix de Rubens et de Daniel de Volterre passent pour des merveilles de l'art; Jouvenet n'a point craint d'aborder un pareil sujet après

eux : il l'a fait avec un tel succès, qu'on eût pu sans crainte établir un parallèle dont il n'avait rien à redouter. En presence des écoles d'Italie qui brillent de si vives couleurs, qui se recommandent par un goût si pur, un dessin si correct, qui dominent l'art par la sagesse des conceptions et l'élévation des pensées, on eût pu faire sentir jusqu'à quel point le peintre rouennais méritait les reproches qu'il a encourus, et ce qui lui a manqué pour soutenir la comparaison avec ces modèles inimitables qui sont restés les maîtres de l'art, l'admiration du monde, et le désespoir de quiconque a voulu les imiter.

En plaçant le mot de *critique* dans son programme, l'Académie donnait à penser que tout n'était pas à louer dans Jouvenet : il fut un grand peintre, mais il ne fut point un peintre sans défauts. Sur ce point délicat, nous devons être d'autant plus sincères, qu'intéressés dans la cause, notre patriotisme pourrait faire suspecter notre impartialité. Jusqu'à quel point peut-on le blâmer d'avoir trop souvent visé à l'effet, en exagérant la vérité ? Son dessin est-il toujours pur et correct ? S'est-il toujours maintenu à une hauteur suffisante, lorsqu'il offrait à nos yeux des êtres au-dessus de l'humanité ? Est-il constant que sa couleur soit peu vraie, que ses draperies soient lourdes et dissimulent trop les formes ? Tout en avouant ces taches qui existent dans quelques-unes de ses œuvres, on eût pu signaler celles qui en sont exemptes, et dire par quelles brillantes qualités il avait su les faire excuser dans les autres. Mais Jouvenet est par dessus tout un peintre français : quel rang doit-il occuper dans l'école française ? En le comparant aux grands maîtres du XVII^e^ siècle, on voit qu'abandonnant le sentier qu'ils avaient tracé, et se dégageant des entraves qu'un goût sévère et de profondes études leur avaient imposées, il se lança dans une route nouvelle, il se fit une manière à lui, n'obéissant qu'à la fougue de son imagination. Peintre par

instinct, fort de sa verve et de sa facile exécution, il sut sauver à force d'éclat ce qu'il y avait parfois de hasardé dans des compositions qui échappaient aux lois rigoureuses de la science et de l'analyse. Si après lui l'école française dégénéra, c'est qu'il est aisé de prendre la facilité pour du talent, l'afféterie pour de la grâce, l'emphase pour de la sublimité; on se croit poussé par le génie quand on n'est que bouffi de présomption : c'est qu'il est plus commode d'exécuter sans réflexion que de méditer avant de produire. Si les Boucher, les Vanloo, les Coypel, amenèrent la décadence de l'art et firent régner le mauvais goût, c'est qu'ils exagérèrent les défauts d'un homme dont ils ne possédaient aucune des qualités; c'est qu'au lieu d'étudier la nature, ils ne cherchaient leurs modèles que dans un monde maniéré, dans les romans du jour et sur les planches de l'Opéra. Jouvenet n'en saurait être accusé : ce ne sont pas là les leçons qu'il donnait à son neveu Restout; ce n'est pas à cette source qu'il puisait ses inspirations, lorsqu'il créa ces pages qui lui ont assuré l'immortalité !

En jetant un regard sur l'école française régénérée par Vien et ramenée à une méditation profonde, à l'étude et l'amour de l'antique, il eût été bien intéressant de laisser pressentir quelle place notre peintre pourrait occuper au sein de cette foule de talents qui se sont succédés depuis un demi-siècle, et qui peuvent à leur tour faire dire à Paris avec une juste fierté que Rome n'est plus dans Rome.

Les artistes par inspiration sont rares dans notre pays, malgré leurs prétentions en ce genre; ils n'abondent pas, chez nous, ceux qui sont emportés par la fougue de leur imagination. L'expérience démontre que, dans les beaux-arts, ceux qui s'y firent le plus beau nom furent guidés par le raisonnement et le savoir. David, Guérin, Girodet, furent des esprits rêveurs et profondément méditatifs; c'est ainsi qu'au siècle précédent avaient procédé Stella, Lebrun,

Lesueur, Mignard et Poussin, l'honneur et la gloire de notre France; c'est dans cette voie laborieuse que s'etait engagé Léopold Robert, si douloureusement ravi aux triomphes qui se préparaient pour lui.

Gros, plus guidé par l'imagination que par la science et la réflexion, Gros, remarquable par la franchise, la savante liberté de son pinceau, le jet hardi de ses lignes et la merveilleuse animation de ses figures, me paraît surtout pouvoir être comparé à Jouvenet. Comme lui, il ne se trouvait à l'aise que sur de vastes toiles, où pouvaient se développer la fécondité, la facilité de son pinceau; ce n'est point dans le cabinet des amateurs qu'on les peut juger : pour les bien comprendre, il faut les voir dans les musées, au milieu de de nos temples, dans le palais des rois. L'un se plut à reproduire les faits antiques et les fastes de l'histoire sacrée; l'autre se consacra aux annales de son pays, et réunit sa gloire à celle du plus grand homme que le siècle ait produit. Si Jouvenet est plus aventureux, plus fécond, plus varié, Gros est plus correct, plus élégant, plus vivant que lui. Tous deux se surpassèrent en peignant à fresque les dômes qui ornent la capitale; ces œuvres du génie sont soumises aux regards de la postérité, il ne m'appartient point de décider entre deux pareils rivaux, mais je doute que la coupole des Invalides ait rien à envier à celle de Sainte-Geneviève.

Je pense avoir fait comprendre ce que demandait l'Académie et le regret qu'elle éprouve de ne pouvoir decerner la couronne. La Commission a été unanime sur ce point; elle a témoigné le désir qu'une mention des plus honorables fût accordée à l'auteur du mémoire, comme récompense du soin qu'il a pris de remplir quelques conditions du programme. Il a rétabli la généalogie complète de la famille Jouvenet, et fait cesser toutes les variations des biographes à cet égard. Cette partie de son travail a paru digne d'être

ein

Aa

ecrie,

ileurs.

ct,

Fra

Re

ath

Jea

conservée; l'Académie en a arrêté l'impression dans ses actes. On ne peut que remercier l'auteur d'avoir étendu ses recherches à toutes les branches collatérales de la descendance de cette nombreuse lignée; mais le tableau tracé était suffisant: il était bien superflu de consacrer une partie notable de son travail à l'histoire des décès, naissances, alliances des parents éloignés de cette longue filiation de branches masculines et féminines, incapables par elles-mêmes d'inspirer aucun intérêt.

Je ferai la même remarque pour les pièces justificatives, au nombre de soixante, qui forment plus de la moitié de son œuvre. Peu d'entr'elles intéressent directement Jouvenet. Elles se composent d'actes de baptême, de décès, de testaments, contrats de ventes, de mariages, quittances et pièces relatives aux inhumations, successions, renonciations, révalidations, qui ont trait aux membres plus ou moins proches du peintre, celui-ci ayant constamment vécu à Paris; quelques-unes, à peine, de ces pièces l'intéressent directement.

Ce qui concerne la biographie était le plus facile et a été traité avec plus de succès; mais quant à ce qui regarde la partie historique et critique des tableaux, question majeure et qui dominait le sujet, l'auteur est resté trop loin du but. Autant il a mis de soin, de recherche, de scrupule, en parlant de la maison, de la filiation, de l'existence *du peintre*, autant il est réservé lorsqu'il s'agit d'émettre une opinion. Il cite, il est vrai, un grand nombre de tableaux; il en fait connaître soixante-dix-huit; mais, le plus souvent, c'est par une aride nomenclature, sans donner aucun détail sur la composition; s'il formule un jugement, il ne dépasse guère celui qui est consigné dans les livrets ou dans les auteurs anciens qui lui ont servi de guide.

La Compagnie avait souhaité que l'on indiquât la maison où était né Jouvenet. Ce vœu a été doublement rempli: les

deux concurrents ont donné les indications les plus précises à cet égard, et leur concordance prouve leur exactitude. Cette partie du programme n'était point une question capitale; il est à craindre qu'elle n'ait écarté quelques rivaux qui, loin de la localité, ne pouvaient facilement se livrer aux investigations qu'elle nécessitait.

Le désir de l'Académie était bien naturel; il émanait d'un sentiment d'orgueil national que l'on retrouve chez tous les peuples, comme dans tous les cœurs. C'est ce sentiment qui donne un si grand prix aux objets possédés par ceux qui nous furent chers; c'est cette pensée qui nous attache au foyer de nos pères, qui nous fait verser des larmes sur le lieu où repose leurs froides dépouilles!

Les hommes illustres d'une ville sont les proches de tous les concitoyens capables de les comprendre et de les admirer. De tout temps, on prit soin de recueillir ce qui pouvait, en perpétuant leur nom, enhardir à marcher sur leurs traces.

Sept villes de la Grèce se disputèrent l'honneur d'avoir vu naître Homère. Si une d'entr'elles eût pu fournir ses preuves, un temple élevé par la reconnaissance et l'admiration eût bientôt décoré son enceinte. Après 1800 ans, on cueille encore des lauriers sur la tombe de Virgile; la maison de Pindare devint un lieu d'asile lors du sac de sa patrie. On montre à Anvers la chaise où s'asseyait Rubens, et dans notre ville, si féconde en grands hommes, si riche en précieux souvenirs, lorsque l'étranger aura visité les bords de la Seine qui furent teints du sang du Jeune Arthur, le marbre qui recouvre le cœur de Rollon, la pierre où fut délaissé Guillaume-le-Conquérant, le lieu où Jeanne-d'Arc acheva son généreux sacrifice; lorsqu'il aura contemplé les vestiges des arts au moyen-âge et l'imposante majesté de nos vieilles basiliques, il ne sera pas sans charme de lui dire, en l'arrêtant devant de modestes demeures, si simples

qu'elles n'attireraient pas ses regards : Voici la maison de Fontenelle, ici vécut Corneille, et là naquit Jouvenet!

D'après l'invitation de l'Académie, Monsieur le Maire s'est empressé de faire placer sur la maison où est né Jouvenet, un marbre avec cette inscription :

JEAN JOUVENET EST NÉ
DANS CETTE MAISON, EN AVRIL 1644.

RAPPORT

DE M. DE CAZE,

FAIT EN 1835,

SUR LE PRIX DE POESIE.

Messieurs,

L'Académie avait proposé, l'an dernier, pour prix de poésie, une pièce de vers sur Boïeldieu et sur les honneurs funèbres rendus à sa mémoire dans son pays natal.

Elle dut s'applaudir du sujet qu'elle avait choisi, car elle eut rarement à juger un concours aussi nombreux, et cet empressement d'un heureux augure lui parut un nouvel hommage rendu à un homme dont le noble caractère et la grâce, unis à la beauté, augmentaient encore la haute réputation qu'il devait à son délicieux talent.

Mais son attente a été déçue en partie.

Sur dix-sept morceaux envoyés au concours, plusieurs ont été remarquables, mais aucun n'a paru mériter le prix qui avait été offert.

Les numéros 6 et 14 sont dignes d'une mention très honorable.

Dans le premier, portant pour épigraphe *Manibus date lilia plenis*, on s'est plu à reconnaître de la verve et de

l'élan poétique; mais, sacrifiant trop à la poésie moderne, l'auteur, dans la première partie de son discours, a réuni tant d'expressions bizarres, de locutions obscures et d'images que le goût même le plus indulgent ne peut approuver, que, malgré quelques beautés très supérieures de la seconde partie, qui n'est pourtant pas sans défaut, il a été impossible de le couronner.

Dans le second, ayant pour épigraphe : *Away, Away!* on a reconnu plus de sagesse; mais, si les dernières parties de cette pièce offrent des beautés, les premières se traînent avec lenteur sur une anecdote biographique de Boïeldieu, ou se complaisent dans l'énumération affectée des œuvres de notre lyrique, arrangée d'une manière précieuse et recherchée.

L'Académie a pensé qu'un si beau sujet devait être remis au concours pour l'année prochaine, et la manière distinguée, dont il a été traité par plusieurs concurrents, doit nous donner l'espérance d'avoir un beau poème à couronner dans notre séance prochaine. Cette décision nous privera de vous faire connaître aucun fragment des pièces qui nous ont été envoyées.

Mais si la poésie n'a pas tout-à-fait répondu à nos désirs, la peinture, à laquelle nous n'avions rien demandé, a offert à l'Académie un beau souvenir de Boïeldieu; souvenir d'autant plus cher que nous le voyons presque revivre au milieu de nous, et que la main habile à laquelle nous devons cette brillante page est non-seulement celle d'un artiste célèbre, mais encore celle d'un compatriote et d'un confrère; et ce n'est pas sans orgueil que nous rappelons ces titres divers, car ils prouvent qu'en fait de beaux arts, le sol si fécond de la Neustrie ne cesse point de produire.

Aussi, profondément touchée de l'hommage que M. de Boisfremont a bien voulu lui faire du portrait fidèle que vous avez sous les yeux, où le mérite de la ressemblance s'unit à

toutes les grâces d'un modèle qu'il n'avait cependant jamais vu, l'Académie a pensé qu'on regarderait comme une justice le témoignage de gratitude qu'elle décerne aujourd'hui publiquement à M. de Boisfremont, en lui offrant une médaille d'or au type de celui que Rouen se plaît à nommer *son* Boïeldieu, et dont il a si heureusement rendu l'image.

Nota. Cette pièce qui a été omise dans le volume de 1835, trouve naturellement sa place dans celui de 1836, avant le rapport sur le nouveau concours pour le même sujet.

RAPPORT

DE M. MAGNIER,

FAIT EN 1836.

PRIX DE POÉSIE.

Messieurs,

L'amour de la patrie est un des sentiments qui se produisent sous les formes les plus variées. Depuis le dévoûment et l'enthousiasme, qui n'appartiennent qu'à quelques ames privilégiées, jusqu'à la jouissance que chacun éprouve à la vue des lieux témoins de sa naissance, combien de fois dans la vie ce sentiment est le principe de nos actions et de nos discours! Mais nulle part il ne paraît mieux que dans le penchant général de l'homme vers la gloire de son pays. Sans songer à la noblesse pour nous-mêmes, nous y tenons pour le lieu qui nous a vu naître. Nous lui fesons même un titre des avantages qu'il ne doit qu'à la nature, de la position qui contribue à sa richesse, ou du site qui l'embellit. Mais, s'il offre à nos regards des traces d'antiquité, des monuments qui attestent l'art et la puissance ou les actions dont il a été le théâtre, quel est

celui de nous qui ne sente un doux plaisir, souvent même un secret orgueil à les étaler aux yeux de l'étranger ?

Parmi les monuments dont s'enorgueillit le patriotisme, la plupart se bornent à l'espace où la vue les contemple. Mais il en est d'autres que le pays a produits, et qui, sortis de son sein, s'élèvent, aux yeux de la terre entière, source éternelle de jouissance, objets impérissables d'amour et d'admiration. Le Cid, Horace, Cinna, Polyeucte, Corneille enfin ! qui de vous voudrait échanger de telles merveilles contre les plus magnifiques monuments en pierre ou en marbre de Rome antique ou moderne? C'est à vous que ce grand homme appartient : de votre sol et du milieu de vos pères est sortie cette lumière qui maintenant éclaire le monde.

Le génie et ses œuvres, la vertu et ses inspirations, la plus haute manifestation de la partie de notre être qui nous rapproche de la divinité, voilà ce qui constitue la noblesse la plus réelle, non-seulement pour l'homme, mais aussi pour le pays qui lui a donné le jour. Cette jouissance patriotique n'est permise à personne mieux qu'à vous, Messieurs. Nulle part la noblesse du pays n'est fondée sur des titres plus réels et plus authentiques. Corneille, il est vrai, s'élève entre vos grands hommes, comme, parmi les temples d'une vaste cité, le temple majestueux qui paraît seul arrêter nos regards. Mais, après lui, son frère a droit à nos hommages, et dans la même famille nous avons encore un des esprits les plus variés et les plus universels qu'aucun âge ait produits, Fontenelle, dont le caractère et les ouvrages semblent former le lien des deux siècles qui se sont partagé sa vie de patriarche A la même époque, un autre homme né dans vos murs occupait une des sommités du grand siècle. Lémery, le précurseur de Lavoisier, doit être regardé comme le créateur de la chimie, dont il fit une science, en substituant l'observation aux hypothèses, la précision et la

clarté aux obscurités d'un langage inintelligible. Les paroles que vous venez d'entendre sur Jouvenet me défendent d'insister sur le rang que ce grand peintre occupe dans l'histoire de l'art. J'aurais même encore d'autres noms à vous citer; mais c'en est assez pour montrer que, dans tous les genres, notre cité peut revendiquer sa part de gloire.

Cependant, Messieurs, à tous ces grands noms vous avez maintenant le droit d'en ajouter un autre, et ce qui distingue celui-ci, c'est qu'il se présente avec une gloire toute nouvelle pour le pays qui s'honore de sa naissance. Dans un art dont l'antiquité avait divinisé les prodiges, les créations de Boïeldieu ont été pour ses contemporains la source des jouissances les plus vives et les plus variées. Représentant de son époque, éminemment français par l'expression comme par le sentiment, y en a-t-il dont les chants aient mieux sympathisé avec nos cœurs, et parlé à notre imagination un langage plus pur et plus facile à comprendre ? Mais il ne m'appartient pas, Messieurs, de tenter un éloge au-dessus de mes forces. Ce serait d'ailleurs méconnaître la pensée de l'Académie : car elle a jugé que c'était à la poésie à célébrer celui qui, dans son art et par ses inspirations, s'est fait l'égal des plus grands poètes. Le concours ouvert en son honneur était le plus digne hommage que nous pussions joindre à ceux de nos compatriotes, et la plus noble manière de consacrer le nouveau titre que la ville de Rouen s'est acquis dans la personne et les œuvres de Boïeldieu.

On a répondu avec empressement à notre appel. Dix-sept pièces nous ont été envoyées l'année dernière ; mais, quoique plusieurs d'entr'elles ne fussent pas sans mérite, nous avons pensé qu'il y avait moyen de faire mieux. Nos espérances n'ont pas été trompées. Quelques-uns des premiers concurrents n'ont pas cru devoir reparaître dans

l'arène ; mais d'autres s'y sont présentés : et, cette année, nous avons encore reçu onze pièces. Il n'y en a presqu'aucune où l'on ne trouve des vers heureux, des sentiments bien exprimés, et des morceaux assez remarquables. Il est même à croire que plusieurs des concurrents auraient mieux réussi, s'ils avaient mieux possédé leur sujet. Dans la poésie aussi bien que dans la prose, il faut avant tout savoir ce qu'on veut dire. Les uns ne connaissent pas assez Boïeldieu ; quelques autres se sont laissé égarer par un article de journal, où se trouvaient sur sa personne et sur sa vie beaucoup de détails erronés. Il y en a qui se contentent de décrire les honneurs rendus à Boïeldieu, et d'autres au contraire en parlent à peine. Ces observations générales pourraient suffire à la majorité des concurrents ; nous croyons cependant devoir y joindre le jugement que l'Académie a porté sur chaque pièce.

L'auteur de la pièce ayant pour épigraphe *Etiam si*, avertit dans une courte préface qu'il n'a mis que quelques heures à la composer. Quoiqu'il nous invite à *juger le plus poète au lieu du plus habile arrangeur de mots*, nous déclarons que l'inspiration ne paraît pas lui manquer, mais que l'incorrection du style, les fautes de français, de mesure même, et surtout la bizarrerie des idées et de l'expression, mettent sa pièce hors de concours. Il n'en sera pas surpris : ce n'est qu'une improvisation. Nous en aurions dit moins s'il ne nous avait paru d'âge à profiter de nos conseils. Plusieurs parties de sa pièce donneraient quelque espérance ; mais il est engagé dans une voie où le plus beau talent ne peut que s'égarer.

Nous sommes aussi forcés d'écarter la pièce ainsi désignée : *Flebilis occidit*. Il y a de la poésie, une douleur bien sentie, beaucoup de strophes heureuses, mais rien sur

les honneurs rendus à Boieldieu. La partie la plus importante du sujet n'est pas traitée.

Nous reprocherons au contraire à l'auteur d'une pièce sans épigraphe, commençant par ce vers :

Au plus grand de tes fils rendant un noble hommage...

d'avoir fait des funérailles son unique sujet. Le début, dans une étendue de cinquante vers, prévient en faveur du poète. Mais, ensuite, le vers alexandrin, qu'il emploie seul, semble gêner sa marche. Sa description n'est trop souvent que celle de M. Walsh. On y trouve cependant assez de vers remarquables, pour regretter que le sujet n'ait pas été autrement conçu.

Le génie fécond des grands hommes à naître est dans la justice que l'on rend aux grands hommes qui ne sont plus.

La pièce désignée sous cette épigraphe n'est que la biographie du grand compositeur, parsemée de vers qui réveillent de temps en temps le lecteur; mais ce n'est point là ce que demandait l'Académie.

.... *Nec turpem senectam*
degere, nec cythara carentem.

Cette pièce se divise en trois odes, dont une retrace la vie et la mort de Boïeldieu ; les deux autres, les honneurs rendus à sa mémoire. La forme choisie par l'auteur a souvent contrarié sa pensée et gêné son expression. Le ton poétique qu'il sait prendre ne se soutient pas assez.

Dans la pièce dont l'épigraphe est *Persévérance et Foi*, la poésie se révèle de temps en temps, mais souvent par des expressions plus hardies que justes. L'auteur réussit mieux

dans le vers lyrique : son vers alexandrin est généralement faible et languissant.

Une autre pièce sans épigraphe commence par ce vers :

Honneur, honneur trois fois à l'homme de génie.

On y trouve de la facilité, mais aussi le défaut qui souvent accompagne ce mérite, trop de vers faibles ; et cependant le style n'est pas dépourvu de poésie, surtout dans la partie consacrée à la composition musicale. Les succès de Boïeldieu y sont ensuite heureusement exprimés.

Manibus date lilia plenis.

Nous reprochons à d'autres la faiblesse de l'expression et l'absence du sentiment poétique ; ici ce serait plutôt le défaut contraire. L'auteur est poète, mais il abuse de la poésie. Il ne sait ménager ni les couleurs ni les images. Il décrit sans cesse : c'est à ne pas s'y reconnaître, d'autant plus que la justesse n'y est pas toujours, et que l'expression est quelquefois étrangère à notre langue. L'harmonie ne manque pas ; mais l'auteur ne croirait-il pas suppléer par ce mérite à d'autres qualités, sans lesquelles la poésie ne produit que de vains sons ?

Honorer les talents, c'est leur donner naissance.

S'il y avait moins de vague et d'incertitude dans le plan, cette pièce aurait mérité plus d'éloges. On y reconnaît une main exercée, une certaine habitude de faire le vers et de développer la strophe. Nous en aurions cité plusieurs passages, si nous n'avions dû plutôt insister sur les deux pièces dont il nous reste à parler.

Rien ne peut remplacer l'homme grand par lui-même.

Quelques vers suffiront pour faire apprécier le mérite que

nous avons reconnu dans plusieurs parties de cette pièce. Voici comment l'auteur retrace les modestes commencements de Boïeldieu :

Ainsi parut Boïel : d'un vol audacieux
Il n'osa point d'abord s'élever à nos yeux ;
Et, tandis qu'en naissant s'élançait de son aire
Un aigle dont l'essor a fait trembler la terre,
Que cet aigle puissant empressé de jouir,
Dévorant le présent, poursuivait l'avenir,
Le chantre aussi, marchant au temple de mémoire,
Ignoré, lentement préludait à sa gloire :
Lui seul se devinant, le modeste Boïel,
Sous de légers couplets nous cachait Avenel.
Ainsi longtemps voilé par l'herbe des prairies,
Resserré dans son cours par deux rives fleuries,
Un ruisseau ne dit point aux gardiens des troupeaux
Que plus loin, fleuve immense, il fait mugir ses flots.

Sans approuver ce rapprochement avec Bonaparte, qui nous paraît un peu forcé, nous trouvons de la poésie dans ce morceau, et surtout dans la comparaison qui le termine. Celui que nous allons citer, malgré quelques taches, est aussi remarquable :

Mille cris ont cessé. L'urne paraît, s'avance.....
Le peuple, le front nu, se replie en silence...
Ainsi Rome autrefois saluait ses guerriers,
Alors que, chez les Dieux déposant ses lauriers,
Le vainqueur leur offrait les fruits de sa victoire,
Et décorait leurs murs des marques de sa gloire.
Mais des rois enchaînés, des femmes, des enfants,
Mêlaient à ces honneurs d'affreux gémissements,

Et vingt peuples en deuil soumis par la conquête,
Sur des débris fumants, maudissaient cette fête.
Ah! combien sont plus doux et plus chers à mon cœur
Les honneurs décernés au talent d'un auteur!
Si parfois ses lauriers ont fait couler nos larmes,
Heureux de les verser, nous y trouvions des charmes.
A ses soupirs aimant à mêler nos soupirs,
Les douleurs qu'il créait devenaient nos plaisirs.

Nous aurions encore d'autres citations à faire. Cependant, Messieurs, cette pièce n'aurait pu mériter le prix. Son principal défaut est d'offrir dans un développement fort long, mal tracé et souvent languissant, beaucoup d'idées communes en elles-mêmes ou par l'expression. Mais en considération du mérite évident de plusieurs passages et des beaux vers qui brillent au milieu de taches trop nombreuses, l'Académie décerne à l'auteur une mention honorable...

Away! Away!
(En avant! En avant!)
BYRON. MAZEPPA.

Cette pièce se distingue de toutes les autres. Elle nous est présentée comme un dithyrambe. Sous cette forme, la poésie lyrique devient une œuvre plus facile que l'ode astreinte à ses retours et à ses mouvements réguliers; et le poète peut se permettre, dans la nature des pensées et des images, une variété, des inégalités même, que le goût ne supporterait pas dans un autre genre. C'était peut-être le meilleur moyen de réunir dans une même œuvre les contrastes bien marqués du sujet : d'un côté les jouissances que le nom de Boïeldieu rappelle, et les titres quelquefois badins et toujours gracieux sur lesquels sa gloire repose; de l'autre, les hommages funèbres rendus à sa mémoire. Le danger était encore de ne faire qu'un froid récit et de se perdre dans des

détails inutiles. Mais, au moyen de la forme qu'il a choisie, notre poète pouvait à son gré hâter ou ralentir sa marche, et remplir enfin les conditions du programme, sans blesser le goût et sans manquer aux règles de la poésie. Nous aurions seulement désiré qu'il se fût laissé davantage emporter aux mouvements du dithyrambe, et qu'il y eût mis un peu plus de cette variété que comporte le sujet ainsi conçu.

Un avantage de l'auteur sur la plupart de ses concurrents, c'est qu'il est maître de sa pensée. Aussi son plan est simple, facile à suivre, et presque toujours bien rempli. D'abord, la jeunesse de Boïeldieu, caractérisée d'une manière toute poétique par le génie qui l'entraîne, par le démon qui l'obsède; ensuite, les triomphes qui signalent sa carrière; enfin, la cérémonie funèbre, qui, comme le programme l'exigeait, forme la partie principale. Ce qui répand sur l'ensemble de la pièce un mérite d'unité remarquable, c'est que nulle part le poète n'oublie qu'elle est faite pour la ville natale de Boïeldieu.

Ce n'est pas une œuvre sans défaut; mais les taches que nous sommes les premiers à reconnaître nous ont paru peu de chose en comparaison du mérite général.

Notre désir était d'obtenir un poème qui ne fût pas au dessous des honneurs dont nous voulions consacrer la mémoire : nous devons nous trouver heureux d'en avoir reçu un tel que celui-ci. Le prix que nous lui décernons a son charme pour nous comme pour l'auteur. L'Académie de Rouen n'aura pas en vain tenté d'apporter sa part aux hommages rendus à Boïeldieu par ses compatriotes.

J'aurais pu, Messieurs, donner plus de détails sur cette pièce, si, par une analyse trop étendue, je n'avais craint de lui enlever la nouveauté et la fraîcheur qui ajoute au charme d'une première lecture. Vous deviez entendre l'auteur lui-même; mais une indisposition le force d'avoir recours à un

autre organe. L'éloge de vos grands hommes lui porte bonheur. Disposés comme vous l'êtes en faveur du poète qui semble vous avoir consacré ses chants, nous espérons qu'il ne vous paraîtra pas avoir été moins heureusement inspiré pour Boïeldieu que pour Corneille.

DITHYRAMBE

SUR

BOÏELDIEU,

PAR M. WAINS-DESFONTAINES.

PIÈCE COURONNÉE.

Away! away!..
En avant! en avant!
BYRON. — *Mazeppa.*

I.

Au fond d'un royal Gynécée,
Parmi les vierges de Scyros,
Achille, à la Grèce offensée
Dérobe un vengeur, un héros;
— Des combats la brûlante flamme
Sommeille encore dans son ame,
Mais Ulysse a paru..... Son bras
Fait briller une épée..... — Achille a vu la Gloire,
Et, le cœur plein de Mars, aux champs de la victoire
D'Ulysse il a suivi les pas.

— Tel, un soir, spectateur au milieu du Théâtre
Où de Grétry les sublimes accords
Moissonnent d'un peuple idolâtre
Les hommages et les transports [1],
Boïeldieu, qui, dans son délire,
Soudain a vu briller l'étoile de sa lyre,

Fier des destins promis à ses futurs travaux,
Aux acclamations de la foule ravie,
Se lève, et, d'une voix prophétique, s'écrie :
« Des Rouennais aussi j'obtiendrai les bravos!!... »

C'est que le foyer du génie
N'attend, pour s'allumer, qu'une étincelle amie ;
Que ce volcan mystérieux,
Pour répandre les flots de la féconde lave
Qui dans ses flancs sommeille esclave,
Ne veut qu'un souffle généreux.

II.

Depuis ce temps, pour son ame obsédée,
Plus de repos ni le jour ni la nuit :
Thémistocle nouveau, toujours la même idée
Et le travaille et le poursuit [2].
En vain il veut la fuir ; — Grétry, Grétry sans cesse
Est là près de lui, qui le presse,
Qui lui montre son front de gloire rayonnant,
Et qui, lors même qu'il sommeille,
Sur sa couche l'étreint, en sursaut le réveille,
Et lui crie : — « En avant!! »

Aussi, le voilà qui s'élance !
— Toi qui l'as porté dans ton sein,
Adieu Rouen!... Adieu berceau de son enfance :
De Paris il prend le chemin.
— Paris! c'est l'Eden du génie,
C'est le temple de l'harmonie,
C'est là que, face à face, il pourra voir son dieu ;
Il part..... — Oh! dans ce jour de périlleux voyage,
Vous qui restez sur le rivage,
Faites des vœux pour votre Boïeldieu!!

III.

Au Cygne la voix est venue:
Le voyez-vous, s'élevant dans les airs,
Livrer ses chants aux échos de la nue?...
— Qu'ils sont beaux ses premiers concerts!
Honneur à l'aiglon magnanime
Dont l'aile puissante et sublime
De l'oiseau-roi déjà nous présage l'essor!
Gloire à l'athlète qui débute,
Et dont les premiers coups prouvent que de la lutte
Son front sortira ceint de la couronne d'or!

Et vous qui lui disiez naguère,
Du haut de votre vanité:
« Arrière!... allons jeune homme, arrière!
« C'est par trop de témérité... » [3]
— Aux cris de la foule inquiète
Ecoutez le nom que l'on jette:
Boïeldieu!! — Ce nom vous surprend,
Vos lauriers tremblent sur vos têtes?
— Eh bien! orgueilleux que vous êtes,
A-t-il trop osé maintenant?

Cependant, vos regards encore
De ce soleil si radieux
N'ont vu que la première aurore
Et déjà vous fermez les yeux;
Des flots brûlants de sa lumière
Quand il emplira la carrière,
Quel sera donc votre courroux?
Retenez ces mots d'un grand maître [4].
« Cet astre, qui vient d'apparaître,
« Peut-être un jour nous éclipsera tous! »

IV.

Mais le Cygne de la Neustrie,
Fuyant le ciel si doux de sa chère patrie,
S'exile sur un autre bord.
Quelle fatalité l'arrache à nos rivages?
Comment peut-il, à nos heureuses plages,
Préférer les glaces du Nord? [5]

Enfin, après huit ans d'une féconde absence,
Il reprend son essor, il revient vers la France,
La France, unique objet de ses tendres amours!
Comment l'abandonner cette France si belle?
O Boïeldieu! — vivre loin d'elle
N'est-ce pas mourir tous les jours?..... [6]

Il revient..... — Quels trésors sublimes
Il va déployer à nos yeux!
Quels concerts éclatants! quels bravos unanimes
Vont accueillir son retour glorieux!...
— Fils aînés de ses doctes veilles,
Levez-vous, saluez les nouvelles merveilles
Qui prennent place parmi vous;
Et vous, détracteurs de sa gloire,
Voici de nouveaux chants promis à la victoire.
Réveillez vos serpents jaloux!!...

— Oui, prodiguez-leur vos outrages;
Contre vous, pour les protéger,
Ces chants divins n'ont-ils pas les suffrages
De la France et de l'étranger?
Et toi, termine en paix ta glorieuse vie;
Ta noble tâche est accomplie,

O Boïeldieu! tu peux mourir;
La gloire, désormais assise sur ta cendre.....
—Un prélude s'est fait entendre,
La Dame-Blanche va venir!!

La voilà!... grands dieux, qu'elle est belle!
Que ses accents sont purs et doux!
Comme, à l'aspect de l'immortelle,
Ses rivaux tombent à genoux!
Rouennais, il vous le dédie
Ce chef-d'œuvre de mélodie;
Du Cygne c'est le chant d'adieux!
L'homme acquitte aujourd'hui la dette de l'enfance;
Accourez..... accourez.....—Que la reconnaissance
Réponde à ce don précieux!

V.

Silence!—Au milieu des ténèbres
Entendez-vous ces glas funèbres?
Quel noir pressentiment soudain vient m'accabler?
C'est la cloche des morts qui sonne;
Elle tinte un trépas!!... A sa voix monotone
Quelle ame vient de s'exhaler?.....

La France a perdu son Orphée? 7
La voilà donc sous la tombe étouffée,
Cette voix si féconde en chants délicieux!
Cette voix descendue, au jour de nos alarmes,
Pour charmer notre exil, pour adoucir nos larmes,
La voilà donc qui s'en retourne aux cieux!

Place au cercueil!... Allons, superbe capitale,
Ouvre du Mont-Louis l'enceinte sépulcrale,

Parmi tous les grands morts qui dorment dans ton sein,
Place au prince de l'harmonie;
Place à celui dont l'immortel génie
N'a pu désarmer le destin!!
Place!..— Oh non! tout entier il n'y doit pas descendre,
Paris, à toi son corps, à toi sa noble cendre,
Mais son cœur ne t'appartient pas...
Rouen l'a réclamé... Rends aux pleurs d'une mère [8]
Ce cœur glacé d'un fils que sa douleur amère
A vu mourir loin de ses bras!!

VI.

Mes vœux sont exaucés!... Rouen! sur ton rivage
Il descend ce legs précieux;
Au devant du riche héritage
Tout un peuple est venu morne et silencieux;
Quand donc la verrons-nous éclore?
Oh! qu'elle tarde, cette aurore
Où l'airain sacré du saint lieu,
Où les transports brûlants de la cité pieuse
Proclameront la marche glorieuse
Du convoi de son Boïeldieu?....

Elle a brillé; l'airain s'agite,
La foule aux cris tumultueux
Dans la rue, à longs flots, roule et se précipite;
Qu'il sera beau ce jour imploré par nos vœux!
— Vers le ciel relevez la tête,
Il a pris sa robe de fête,
Ce soleil radieux, cette vive clarté,
C'est le même soleil, c'est la clarté vermeille
Qui brillait le jour où Corneille
Montait au piédestal de l'immortalité! [9]

Le tambour sourdement résonne ;
Aux sons entrecoupés de ses longs roulements
Voyez en funèbre colonne
Le convoi marcher à pas lents !
— Tous ils sont là, tous le front triste,
Ouvriers, magistrats, savants. — Au grand artiste
Nul n'a fait défaut en ce jour;
Tous, ils sont accourus à l'heure,
Tous pour accompagner à sa froide demeure
Ce cœur qui fut trente ans leur gloire et leur amour.

— Ils sont venus aussi, ses frères en génie,
Ses rivaux, ses amis : — Berton dont l'harmonie [10]
Lui consacre un chant de douleur ;
Martin, Adam, Sewrin, Zimmermann son élève;
Au monument qu'à sa gloire on élève,
Tous sont venus payer la dette de l'honneur.

VII.

Le cortége a franchi du saint lieu le portique ;
Qu'il est beau le spectacle à nos regards offert !
Quels riches ornements parent la basilique ! [11]
Mais écoutez ce funèbre concert !
— C'est l'hymne saint de la victoire,
L'adieu fraternel de la gloire ;
C'est la mort saluant la mort ;
C'est Béthowen, de son lit de poussière,
S'éveillant pour charmer le sommeil funéraire
De Boïeldieu qui comme lui s'endort ! ! [12]

Le prêtre a terminé la prière sacrée ;
Reprenez sur vos bras la relique adorée,

Elevez-la bien haut!... Qu'il brille à tous les yeux,
Ce cœur où s'est éteinte une voix si connue;
Qu'il salue en passant cette ville accourue
Pour recevoir ses suprêmes adieux!

Commandez une halte en face du Théâtre;
Qu'il voie encor ces lieux où la foule idolâtre
Couronna ses premiers efforts;
Où, tout petit enfant, il sentit dans son ame
S'allumer tout-à-coup cette invincible flamme
Qui vient d'en briser les ressorts.

VIII.

Mais, aux yeux du cortége, une sombre verdure
Annonce tout-à-coup la cité du trépas;
— De tous les cœurs s'échappe un sourd et long murmure
Il va passer le seuil qu'on ne repasse pas!
— La porte sur ses gonds crie et roule..... Silence!
Le convoi funèbre s'avance;
Vous qui dormez! — du fond de vos tombeaux muets,
Levez-vous!... revenez un instant à la vie,
Debout!... le Roi de l'harmonie
Entre dans son dernier palais!!

Oh! qu'elle est belle la couronne
Qui, dans ce jour de gloire et de deuil, l'environne!
Qui pourrait ne pas l'envier?
Qu'il est grand ce monarque à son heure suprême!
Qu'il est riche son diadème
Formé d'un peuple tout entier!! [13]

Adieu, chantre immortel, orgueil de la Neustrie!
Dans cet enclos funèbre, où ta mère chérie

Te consacre un culte pieux,
Repose en paix, embaumé dans ta gloire;
Là, chaque jour, nos fils, à ta sainte mémoire
Apporteront leur prière et leurs vœux.

Et toi, sois heureuse, sois fière,
Rouen, ô féconde cité!
Que ton nom, dans l'Europe entière,
Soit de bouche en bouche porté.
A l'étranger qui, chaque année,
Vient visiter ta rive fortunée,
De ton poète demi-dieu
Montrant le bronze altier, tu diras, l'ame émue:
« Là, de Corneille la statue,
« Ici, le cœur de Boïeldieu!! »

NOTES.

[1] Ce fut l'opéra de Grétry, *Barbe-Bleue*, qui alluma dans l'ame de Boïeldieu l'étincelle du génie lyrique.

[2] *Trophæa Miltiadis me de somno excitant.*
(Corn. Nep., *in Themistoclis vitâ.*)

[3] Les jaloux de la gloire naissante de Boïeldieu s'efforcèrent de le dégoûter, en lui insinuant qu'il n'était point né pour la musique.

[4] Chérubini, que Boïeldieu, le front couvert des lauriers d'une double victoire, vint prier de le recevoir comme élève, répondit à quelques professeurs du Conservatoire qui cherchaient à le déprécier devant lui, en disant que ce n'était qu'un petit pianiste : « Prenez garde que le pianiste ne nous éclipse tous ! »

[5] Boïeldieu, pour s'étourdir, dit-on, sur quelques chagrins domestiques, partit, en 1803, pour Saint-Pétersbourg.

[6] Ce vers est le refrain d'une romance de Boïeldieu, romance qui eut un succès prodigieux, et que l'on chante encore aujourd'hui.

[7] Ce vers est de Le Franc de Pompignan, dans sa belle ode sur la mort de Jean-Baptiste Rousseau.

[8] Aussitôt la nouvelle reçue de la mort de Boïeldieu, la ville de Rouen députa auprès de sa veuve et de son fils, pour réclamer le cœur de l'auteur de la *Dame-Blanche*.

[9] Le jour de l'inauguration de la statue de P. Corneille, le temps qui, depuis huit jours, était pluvieux et sombre, fit place à l'une des plus belles journées d'automne (le 19 octobre 1834).

[10] Berton avait composé pour la cérémonie une marche funèbre dédiée à la ville de Rouen. Dans le cortége, on remarquait, comme artistes, MM. Martin, pensionnaire de l'Académie royale de musique ; Adolphe Adam, Zimmermann, compositeurs et élèves de Boïeldieu ; Sewrin, auteur dramatique, son collaborateur et son ami.

[11] Les ornemens de l'abbaye de Saint-Denis, destinés aux services funèbres des rois de France, avaient été apportés à Rouen pour orner le cénotaphe de Boïeldieu.

[12] A l'entrée du cortége, dans la cathédrale, 250 musiciens, sous la direction de M. Schaffner, firent entendre la marche si belle de Béthowen, qui, comme Boïeldieu, a fini aussi sa carrière d'harmonie. — C'était, dit le vicomte Walsh, dans son récit si poétique de la cérémonie, un mort saluant un mort !

[13] C'était un beau spectacle que toute cette population qui, à ceux qui venaient d'en bas, apparaissait sur les hauts lieux qui entourent le cimetière monumental, comme une couronne vivante.

QUELQUES MOTS

PRONONCÉS

SUR LA TOMBE DE M. EMMANUEL GAILLARD,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE ROUEN,
POUR LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS,

Le 6 Novembre 1836,

PAR SON COLLÈGUE M. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL POUR LA CLASSE DES SCIENCES.

C'est un lieu bien imposant que celui qui nous rassemble en ce moment, Messieurs! Les passions humaines n'oseraient en franchir le seuil redoutable; car, malheur à l'homme qui, guidé par elles, refuserait la justice de la terre à ceux qu'on vient livrer ici, dans un cercueil, à la justice du ciel!

Les sciences, les lettres, les arts en général, et la Normandie en particulier, font aujourd'hui une perte bien sensible en la personne de M. Emmanuel Gaillard, qui a succombé, dans un âge encore peu avancé, à une cruelle maladie, résultat probable de ses fatigues scientifiques! L'Académie Royale de Rouen, dont il était l'un des secrétaires perpétuels, et au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler, la ressent profondément, et sa douleur sincère sera partagée par beaucoup d'autres Sociétés savantes de cette ville et de l'étranger!

Ce n'est pas le moment de faire une notice régulière sur la personne de notre infortuné confrère, ni sur ses travaux

nombreux et variés: chacune des Sociétés dont il était membre actif et assidu, voudra payer son tribut individuel d'estime à ces mêmes travaux. Ils en sont tous dignes, et l'intérêt qu'ils doivent inspirer se trouve garanti par le beau succès de quelques-uns d'entre eux, qui méritèrent à leur auteur les glorieuses couronnes du premier corps savant de la France, de l'Institut! Ici ne devraient, sans doute, retentir que les accents du deuil! Permettez-moi, cependant, Messieurs, de vous faire réapparaître, un moment, celui que nous pleurons, homme de science, homme du monde, et enfin citoyen.

Homme de science, Messieurs, E. Gaillard devait être compté parmi les plus distingués de la Normandie. Ses connaissances étaient vastes; son érudition choisie s'appliquait spontanément à tous les objets que traitait, chaque jour, sa plume élégante et facile. Partout, dans ses ouvrages, brillent les reflets d'une première éducation classique et libérale, aussi profonde que solide. Il savait bien ce qu'il savait, et il savait beaucoup! Nul sujet, en effet, ne le prenait au dépourvu; mais il a souvent traité, de main de maître, ceux qui tenaient, d'une manière plus intime, à ses études favorites: l'histoire et l'archéologie. Il préparait à sa Normandie, qu'il chérissait, un monument historique, dont il m'avait bien des fois entretenu, et que nous regretterons sans cesse, en songeant surtout qu'il n'a été interrompu que par la mort! Nul ne connaissait mieux que lui, on peut l'affirmer, ces débris précieux, restes vénérables de la domination romaine dans nos contrées; il avait présidé long-temps à leur recherche, avec autant d'ardeur que de succès, surtout à Lillebonne, dont le théâtre antique demeurera désormais celui de sa propre gloire. Nul, non plus, ne savait mieux la liste de nos illustrations normandes, de tous les rangs, de tous les genres, de tous les temps; et il joignait à ces connaissances fonda-

mentales celle, plus rare encore, des localités, des monuments, des usages, etc., qu'il s'était rendue familière par une longue pratique. Tout cela, uni à ses talents éprouvés et à son amour du travail, présageait une fin heureuse à sa patriotique entreprise ; c'est donc une perte irréparable pour nous et pour notre pays, qu'elle demeure si malheureusement inachevée !

Vous parlerai-je, en particulier, Messieurs, de ce qu'il a fait comme secrétaire perpétuel de l'Académie? Mais qui peut ignorer, dans nos murs, les obligations que nous avons contractées envers son zèle si éclairé, qui ne nous a jamais failli, puisque les derniers mots que sa main affaiblie ait tracés nous étaient encore consacrés !

Dans le monde, M. E. Gaillard fut toujours accueilli, recherché même avec empressement et faveur. Chacun l'y rencontrait avec plaisir, parce qu'il était vraiment aimable ; beaucoup s'attachaient promptement à lui, parce qu'il était véritablement bon. Rien qu'en le voyant, on sentait qu'il avait fréquenté, de bonne heure, ces réunions élevées, qui impriment aux manières habituelles un caractère de noblesse, de charme et d'urbanité qui ne se perd plus. Il fut toujours, en un mot, homme d'excellente compagnie. Sa conversation était, d'ailleurs, animée, abondante, passionnée même! Mais, comme dans les discussions les plus vives, sa bonté naturelle ne l'abandonnait jamais, ses adversaires, vainqueurs ou vaincus, n'hésitaient pas à rendre justice à l'excellence de son cœur, en même temps qu'ils admiraient l'élévation de son esprit. Sa perte sera donc aussi ressentie au sein de cette Société d'élite, où il comptait de vrais amis, et à laquelle il apportait toujours, en retour de son bienveillant accueil, le tribut des dons de l'esprit et de l'ame, relevé par les charmes entraînants d'une bonne éducation et d'une politesse exquise !

Comme citoyen, M. E. Gaillard fut toujours dévoué à sa

patrie et à sa bien-aimée province! C'était un cœur tout français! Ah! si on lui a parfois reproché d'avoir révélé ses opinions personnelles, d'une manière inopportune, qui oserait aujourd'hui l'en blâmer, puisque chacun est convaincu qu'elles étaient consciencieuses, et que, d'ailleurs, il ne les produisait que sous l'égide de cette garantie, qui les rend toutes respectables, qu'elles qu'elles soient, *le témoignage public qu'elles n'avaient jamais changé.* Les nombreux écrits de M. E. Gaillard portent, sans exception, l'empreinte honorable de sa foi politique et sociale, qui se résumait dans le symbole que renferment ces deux mots: *religion* et *monarchie!*

Des hommes prévenus lui ont fait une guerre dans laquelle une absence trop fréquente de bon goût et de délicatesse aurait dû effacer à ses yeux ce que cette guerre, par son acharnement inexcusable, pouvait avoir de pénible pour son cœur. Ses adversaires regretteraient amèrement aujourd'hui, j'en suis convaincu, leurs attaques peu mesurées, s'ils venaient à penser qu'elles ont pu avoir une influence funeste sur la santé de celui que voilà maintenant étendu dans sa bière, désarmé et sans défense! A ce triste aspect, Messieurs, toutes les oppositions, toutes les haines doivent s'éteindre! La vérité seule conserve le droit de parler : qu'on l'entende donc proclamer bien haut qu'ils ont étrangement calomnié les pensées et les sentiments de notre malheureux confrère, ceux qui ont affecté de le dépeindre comme un ennemi du progrès intellectuel. Il fut, au contraire, et sa vie entière est là pour le prouver, l'un des champions les plus ardents et les plus infatigables de l'émancipation provinciale! Il l'appelait de tous ses vœux, la secondait de tous ses efforts, et c'est à cette pénible lutte, on peut le croire, qu'il a épuisé les dernières étincelles de son énergie et de son activité! Il serait digne, à ce seul titre, de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens!

C'est une justice que bientôt personne n'aura le courage de lui refuser !

Adieu donc, cher et honorable collègue ! Repose en paix dans ce même asile où ta voix émue et pénétrante retentissait encore, naguères, auprès du cœur de Boïeldieu et sur les restes de notre bon M. Reiset ! Adieu, ta vie et tes œuvres demeureront honorées et respectées dans ta patrie, et parmi ceux qui ne doivent jamais oublier ton dévoûment et tes services ! Adieu ! mais non pour toujours, car cette tombe ne restera point délaissée ! Nous y reviendrons t'offrir l'hommage d'un affectueux souvenir, toutes les fois que des pertes, toujours trop fréquentes, nous ramèneront dans cette lugubre enceinte. Moi, surtout, cher collègue, moi, que des fonctions semblables, que nous remplissions en confrères dévoués, avaient mis à même d'apprécier toutes les qualités de ton cœur, toute la portée de tes talents réels ; moi, dis-je, pour qui cette terre est doublement sacrée, puisqu'elle renferme, presqu'à tes côtés, et au milieu de tant d'amis, le plus précieux de tous, *celui qu'on n'obtient qu'une fois de la bonté du ciel*, je reviendrai souvent, lors de mes saints pélerinages, saluer ton ombre fraternelle, lui redire tous nos regrets, lui peindre l'estime et la reconnaissance publiques environnant à jamais ta mémoire, et ton ombre sera consolée ! Adieu, tu peux désormais reposer en paix, car je l'ai dit, et je le répète : *les passions humaines n'ont pas le droit de pénétrer ici !*

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. P. PERIAUX,

PAR M. DE STABENRATH,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE POUR LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS,

Le 16 Décembre 1836.

Messieurs,

Quelques jours seulement se sont écoulés depuis que nous avons rendu un public hommage à la mémoire de l'un de nos confrères.

Aujourd'hui, nous nous rassemblons encore pour remplir la douloureuse et touchante mission d'accompagner, jusqu'à sa dernière demeure, la dépouille mortelle d'un autre de nos confrères. Eh! Messieurs, quand je jette un regard autour de moi dans cette enceinte, je sens mon ame contristée et je partage toute votre douleur; car la mort n'épargne ni l'âge, ni les talens, ni les vertus, et il n'est pas un de nous qui n'ait éprouvé des pertes cruelles et versé des larmes amères! Cette terre est véritablement sainte, car elle renferme les restes de ceux que nous avons aimés, de ceux dont nous chérissons et vénérons la mémoire.

Maintenant qu'elle doit couvrir pour toujours l'homme de bien qui vient de terminer sa longue et honorable

carrière, qu'il nous soit permis de dire ce qu'il fut, et de prononcer, en quelques mots, son éloge pour dernier adieu.

M. Periaux était imprimeur; il exerça son art avec succès, et se montra digne successeur des typographes dont la ville de Rouen a le droit d'être fière. Il pensait, avec raison, que cet art qui est devenu le levier le plus puissant de notre époque, méritait tous ses soins, demandait toute son attention. Excité par les progrès que l'imprimerie faisait dans la capitale, il cherchait à lui donner une impulsion nouvelle dans sa patrie. On le vit créer, à Rouen, une feuille commerciale, et tenter de nombreux essais pour étendre et perfectionner la typographie. Plus tard, il se servait de ses presses pour publier les ouvrages qu'il avait lui-même composés. Ces ouvrages avaient tous un but utile, et ils resteront comme un monument recommandable de son savoir. On lui doit l'introduction, dès 1821, de la lithographie à Rouen.

L'Académie de Rouen n'oublie pas, Messieurs, que M. Periaux a long-temps partagé ses travaux; elle n'oublie pas ce qu'elle a dû à son talent et à son zèle. Mais les infirmités, inséparables de la vieillesse, vinrent, trop tôt pour nous, apporter des entraves à sa vie laborieuse et active. Il fut obligé d'abandonner son art et ses plus chères occupations, et de rester éloigné de ses confrères, qui lui avaient voué une estime et une affection dont ils lui donnent, en ce moment, la preuve. Puisse ce dernier hommage, de notre part, faire pénétrer quelques consolations dans le cœur de sa femme, de ses enfants et de ses amis, et suspendre, pour quelques instans du moins, leur douleur et leurs larmes!

L'Académie, dans sa séance du même jour, a décidé l'insertion de ce discours au Précis de ses travaux de l'année dernière, avec l'indication des principaux ouvrages de M. Periaux, en attendant qu'une Notice nécrologique plus étendue puisse être rédigée, pour faire partie du prochain volume.

M. Pierre Periaux, imprimeur-libraire, élu membre de l'Académie le 13 novembre 1805, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages dont voici les plus remarquables :

Éléments d'Arithmétique ;

Nouveau Manuel Métrique, 1810. Il y en a eu depuis deux éditions ;

Observations relatives au rétablissement du Calendrier Grégorien ;

Carte du département de la Seine-Inférieure et Plan de Rouen, exécutés en caractères mobiles, 1806 ;

Dissertations sur la dénomination des lunes, 1813 ;

Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen, 1819 ;

Enfin, une table générale manuscrite des 27 volumes du *Précis analytique des Travaux de l'Académie*, depuis sa fondation en 1744, jusqu'en 1825 inclusivement. Ce travail considérable est le dernier de sa laborieuse carrière, il l'a présenté à l'Académie le 5 mars 1830.

DISCOURS

PRONONCÉ

SUR LA TOMBE DE M. LE VIEUX,

COMMISSAIRE DU ROI PRÈS LA MONNAIE DE ROUEN,
MEMBRE VÉTÉRAN DE L'ACADÉMIE,

PAR LE SECRÉTAIRE DE LA CLASSE DES SCIENCES,

LE 24 DÉCEMBRE 1836.

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles !

Comment cette exclamation du célèbre poète normand ne viendrait-elle pas s'offrir à notre esprit en ce moment, Messieurs ? Quelle société, en effet, fut jamais traitée plus rigoureusement par la mort, *la cruelle qu'elle est !* que l'Académie de Rouen ne l'a été dans ces derniers temps ! Jugez-en vous-mêmes, Messieurs ? Il y a moins de deux mois que nous déposions dans sa tombe notre secrétaire perpétuel de la classe des Belles-Lettres et des Arts, dans toute la force de l'âge et du talent ! Il n'y a que peu de jours que nous y descendions M. Periaux, l'un de nos vétérans ; et voici, avant que la fosse de ce dernier soit comblée, qu'il s'en ouvre déjà une nouvelle, et que nous nous retrouvons encore, remplissant pour un autre de nos membres émérites, pour M. Le Vieux, commissaire du Roi près la Monnaie de Rouen, les mêmes devoirs de douleur et de confraternité !

A des coups si sensibles et si répétés, on eût pu s'écrier, en songeant surtout à la triste mission que je viens remplir

ici : « Eh! mon Dieu! à quoi bon les sciences! à quoi bon les succès! à quoi bon la fortune! puisque l'implacable mort est incessamment là pour tous les âges, pour tous les temps, pour toutes les conditions?.... Mais j'ai dû rejeter bien loin de moi ces stériles et désolantes pensées, car elles eussent été indignes de la vie et des convictions de celui auquel nous rendons un dernier hommage; encore plus indignes du corps dont j'ai l'honneur d'être, une nouvelle fois, l'interprète! Repoussons, Messieurs, repoussons la cruelle image du découragement et du désespoir, surtout en présence de la mort qui tient sa faulx suspendue et menaçante! car, songeons-y bien, faire entendre d'imprudents murmures à cette providence qui, seule, dirige cette redoutable faulx, serait un mauvais moyen de ralentir ses coups! Disons donc, j'y consens, avec le plus grand de nos orateurs chrétiens: *Tout est vanité!!* Mais, loin de nous, je le répète, le désespoir! Proclamons, au contraire, puisque Dieu nous donne le pouvoir de sentir et l'occasion d'énoncer cette pensée de consolation et d'immortalité, au sein même du lugubre appareil des funérailles, proclamons, dis-je, que la probité, l'usage journalier des qualités du cœur et de l'esprit, dans la société où l'on a longtemps vécu avec honneur, en lui donnant le fructueux exemple des vertus privées et publiques, du dévoûment à la science et à ses confrères, sont la plus douce des compensations, la garantie des espérances les plus consolantes, lorsqu'arrive le jour fatal! Oh! alors, Messieurs, ceux qui sont bien pénétrés du sentiment d'une si touchante, d'une si précieuse vérité, au lieu de se décourager et de prendre en dégoût les travaux et les devoirs de ce monde, toujours mêlés, même pour les plus favorisés, de soucis, de déceptions, de revers, sentent plutôt retremper leur courage et leur dévoûment à l'humanité, au simple aspect des regrets et de la vénération qui se ma-

nifestent de toutes parts à l'entour du cercueil de l'homme de bien !

Oui, Messieurs, vous le redirez tous avec moi, cette consolation est la plus puissante, la plus féconde de toutes! Goûtez-la donc, ô vous, les parents, les amis, les confrères de M. Le Vieux! L'occasion est favorable ; goûtez-là, sans réserve, près de la dépouille mortelle de notre vénérable collègue !

J'exposerai, dans le jour solennel de notre séance publique, alors que les souvenirs rassemblés ne permettent plus ni oublis ni omissions, j'exposerai ses travaux, ses services ; je peindrai son attachement pour l'Académie, qui lui avait unanimement décerné ce titre de *vétéran*, dont elle s'est toujours montrée si sagement avare! Nous devons nous contenter d'adresser aujourd'hui, à celui qui n'est plus, ce dernier adieu :

Repose à jamais dans la paix du Seigneur, excellent vieillard! Ta carrière fut utile, bien remplie, et toujours honorable. Tes confrères, en te saluant pour la dernière fois, aiment à te considérer pénétrant dans le sanctuaire de la félicité éternelle! Ah! quand ils seront près de venir à leur tour, et Dieu veuille qu'il ne soit pas trop prochain! reposer dans cette même terre, ils n'auront qu'un désir, ils ne formeront qu'un souhait : l'espoir qu'on dira d'eux, ce que l'opinion publique se plaît à répéter de toi : c'était un homme de capacité, d'honneur et de conscience ; esclave de ses devoirs, il a su vivre et mourir aimé et estimé de tout le monde !

Puisse cet hommage si simple, et le plus précieux de tous, cependant, à pareille heure, ajouteront-ils, nous être rendu avec autant d'unanimité, d'empressement et de sincérité, que nous venons de te le rendre à toi-même ! !

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

Pour l'Année 1836–1837.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1836—1837.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Gors, *Président.*

M. Paillart, *Vice-Président.*

M. Des Alleurs, D.-M., *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. De Stabenrath, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. Hellis, D.-M., *Trésorier.*

Années de réception.	ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.	Années d'admission à la Vétérance.
1808.	Lezurier de la Martel (le baron Louis-Geneviève) O ❊, ancien Maire de Rouen, Maire d'Hautot-sur-Seine.	1823
1819.	Ribard (Prosper) ❊, ancien Maire de Rouen, *rue de la Vicomté*, nº 34.	1828
1805.	Meaume (Jean-Jacques-Grégoire), Docteur ès sciences, etc., à Paris, *rue de la Madeleine*, nº 39.	1830

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROÏ, Archevêque de Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal.*

1830. TESTE (le baron François-Etienne) G O ✻, Lieutenant-Général, commandant la 14e division militaire, à Rouen.

DUPONT-DELPORTE (le baron Henri-Jean-Pierre-Antoine) C ✻, Conseiller d'Etat, Préfet de la Seine-Inférieure, *à l'hôtel de la Préfecture.*

BARBET (Henri) ✻, Maire de Rouen, Membre de la Chambre des Députés, *boulev. Cauchoise*, n° 51.

1833. EUDE (Jean-François) O ✻, premier Président de la Cour Royale, *rue des Champs-Maillets*, n° 22.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de la Société de médecine de Paris, *rue de la Seille*, n° 4.

LETELLIER (François-Germain), Docteur ès-lettres, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire, *rue de Sotteville*, n° 7, *faubourg St-Sever.*

1804. BIGNON (Nicolas), Docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie pour la classe des Belles-Lettres et des Arts, *rue du Vieux-Palais*, n° 30.

1808. DUBUC (Guillaume) l'aîné, Chimiste, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., etc., *rue Percière*, n° 20.

1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Bourg-l'Abbé*, n° 30.

LEPREVOST (Thomas-Placide), Médecin vétérinaire départemental, *rue Saint-Laurent*, n° 3.

1817. ADAM (le baron André-Nicolas-François) ✻, Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen*, n° 23.

DU ROUZEAU (Pierre-Denis) ✻, Conseiller à la Cour royale, *place Saint-Eloi*, n° 6.

1818. Blanche (Antoine-Emmanuel-Pascal) ✻, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue.*

1819. Destigny (Pierre-Daniel), Adjoint à M. le Maire de Rouen, *rue Longue*, n° 14, *faubourg Beauvoisine.*

1820. Hellis (Eugène-Clément) fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine.*

Martainville (Adrien-Charles Deshommets, marquis de) ✻, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.

1822. De la Quérière (Eustache), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24.

Lévy (Marc), Professeur de mathématiques et de mécanique; Chef d'institution, etc., etc., *rue Saint-Patrice*, n° 36.

Des Alleurs (Charles-Alphonse-Auguste), D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, professeur de pathologie générale à l'Ecole de Médecine de Rouen, etc., *rue de l'Écureuil*, 19.

1824. Gossier (l'abbé Joseph-François), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.

Prévost (Nicolas-Joseph), Pépiniériste, au Bois-Guillaume. (A Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 65.)

Dubreuil (Guillaume), Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes.*

Langlois (Eustache-Hyacinthe) ✻, Peintre, Directeur de l'École municipale de dessin, membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue Poussin*, *enclave Sainte-Marie.*

1825. Ballin (Amand-Gabriel), Chef de la division du secrétariat général à la Préfecture, etc., *rue de Crosne*, n° 14.

1827. Morin (Bon-Etienne), Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, etc., *rue Bourreuil*, n° 27.

Deville (Achille) ✻, Receveur des contributions directes, Directeur du Musée départemental d'antiquités, etc., etc. *rue du Guay-Trouin*, n° 6.

1828. Vingtrinier (Arthus-Barthelemy), D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, n° 33.

Pimont (Pierre-Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, n° 18.

1829. Floquet (Pierre-Amable) fils, Greffier en chef de la Cour royale de Rouen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, *enclave de la Cour royale*, *rue St.-Lô.*

Girardin (Jean-Pierre), Professeur de chimie industrielle de l'École municipale de Rouen; membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 12.

1830. Pouchet (Félix-Archimède), D.-M., prof. d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, n° 200.

1831. Magnier (Louis-Eléonore), Docteur ès-lettres, Professeur de rhétorique au Collége royal, *boul. Bouvreuil*, n° 6.

Paumier (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, n° 16 bis.

1832. De Stabenrath (Charles), Juge d'instruction, membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de la Perle*, n° 2.

1833. De Caze (Augustin-François-Joseph), ancien Négociant, *rue de Crosne*, n° 15.

1834. Grégoire (Henri-Charles-Martin), Architecte des bâtiments civils, *rue de Racine*, n° 6.

Bergasse (Alphonse) ✻, Avocat, ancien Procureur général, *rue de l'École*, n° 44.

Verdière (Louis-Taurin) ✻, Conseiller à la Cour royale, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 8.

Martin de Villers (Henri-Louis) ✻, président de la Société philharmonique de Rouen, *rue de la Seille*, n° 7.

Chéruel (Pierre-Adolphe), Professeur d'histoire au Collége royal de Rouen, *rue du Faubourg-Martainville*, n° 25.

1835. Gors (Laurent), Professeur de mathématiques spéciales au Collége royal de Rouen, *rue de la Seille*, n° 10.

Person (Charles-Cléophas), Docteur ès-sciences, Professeur de physique au Collége royal de Rouen, *rue du Cordier*, n° 34.

Paillart, Docteur en droit, avocat général, *rue Royale.*

Garneray (Ambroise-Louis), peintre de marine, conservateur du Musée de peinture de Rouen, *au Musée.*

1836. Fayet (l'abbé) O ✻, doyen official, archidiacre des arrondissements du Havre et de Dieppe, à l'Archevêché.

Mallet, O ✻ Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Député, à Rouen, *rue du Lieu-de-Santé*, n° 22.

Raffetot (Deschamps comte de), *rue de Fontenelle*, n° 31.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1788. Desgenettes (le baron) C ✻, Médecin, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue de Lille*, n° 78.

1789. Monnet, ancien Inspecteur des mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

Tessier (le chevalier Henri-Alexandre) ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

1803. Guersent ✻, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.

Mollevault (C.-L.) ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 99, *faubourg Saint-Germain*.

1804. Degland (J.-V.), D.-M., Professeur de botanique, membre de plusieurs Académies, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Demadières (le baron Pierre-Prosper) ✻, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 40.

1805. Boucher, correspondant de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville (Somme).

1806. De Gerando (le baron) C ✻, membre de l'Institut, à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 52 *bis*.

Delabouisse, Homme de lettres, à Paris.

Boïeldieu (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, *à Paris*.

1808. Serain, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville (Calvados).

Lair ✻ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, etc., à Caen, *Pont-Saint-Jacques*.

Delancy ❋, à Paris, *rue Duphot*, n° 14.

1809. Francœur O ❋, professeur à la Faculté des sciences, à Paris, *rue de Las-Cases*, n° 8.

1810. Rosnay de Villers (André-Marie-Memmie), à Nevers (Nièvre).

Dubuisson (J.-B.-Remi-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, n° 10, *faubourg Poissonnière*.

Dubois-Maisonneuve, Homme de lettres, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel*, n° 3.

Delarue, Pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, médecine et arts, à Evreux (Eure).

Sesmaisons (le comte Donatien de) C ❋, Pair de France, à Flamanville, près les Pieux (Manche).

Saissy, Docteur-Médecin, à Lyon.

Balme, membre de plusieurs Sociétés savantes, Secrétaire de la Société de médecine de Lyon.

1811. Lepriol (l'abbé), ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris.

Le Sauvage, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen.

Lafisse (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, n° 9.

Boullay (Pierre-François-Guillaume) O ❋, Docteur de la Faculté des sciences, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, Pharmacien, à Paris, *rue du Helder*, n° 5.

Briquet (B.-A.), ancien Professeur de belles-lettres, à Niort (Deux-Sèvres).

1813. Lamandé (Mandé-Corneille) ❋, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 1, *faubourg Saint-Germain*.

1814. Tarbé des Sablons (Sébastien-André) ❋, ancien Chef de divis. au Ministère du commerce, à Paris, *rue Cassette*, 35.

Pécheux (B.), Peintre, à Paris, *rue du Faub.-St.-Honoré*, n° 7.

PERCELAT ✻, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle).

FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Institut et Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var).

1816. BOIN O ✻, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.

LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✻, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, nº 8.

DUTROCHET (René-Joachim-Henri) ✻, D.-M., Membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de Braque*, nº 4.

1817. PATIN ✻, maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, etc., à Paris, *rue Cassette*, nº 15.

MÉRAT (François-Victor) ✻, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Saints-Pères*, nº 17 bis.

HURTREL D'ARBOVAL (Louis-Henri-Joseph), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

MOREAU DE JONNÈS (Alexandre) O ✻, Chef d'escadron d'État-Major, membre de l'Institut, etc., à Paris, *rue de l'Université*, nº 72.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à la faculté des lettres de Caen (Calvados), *rue Gémare*, nº 18.

PATTU, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.

BOTTA (Charles), ancien Recteur de l'Académie de Rouen, Homme de lettres, à Paris, *rue de Verneuil*, nº 30.

DE KERGARIOU (le comte) O ✻, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, nº 5.

DE MONTAULT (le marquis) ✻, à Noiutot, près Bolbec. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, nº 10.)

EUDES DE MIRVILLE (le marquis), ancien maréchal de Caen, à Fillières, commune de Gommerville, près St-Romain.

MALOUET (le baron) C ✻, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve-des-Mathurins*, nº 20.

Depaulis (Alexis-Joseph) ✻, Graveur de médailles, à Paris, *rue de Furstenberg*, n° 8 ter.

Gaillon (Benjamin), Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

1821. **Berthier** (P.) ✻, Ingénieur en chef des mines, Prof. de docimasie, memb. de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.

Jamet (l'abbé Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).

1822. **Chaubry** ✻, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n° 44.

1823. **Labouderie** (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.

Lemonnier (Hippolyte), membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, *rue St-Guillaume*, n° 27.

Thiébaut de Berneaud, Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la Bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 28.

Beugnot (le vicomte Arthur) ✻, Avocat, membre de l'Institut, à Paris, *rue du Faubourg-St-Honoré*, n° 119.

1824. **Sollicoffre** (Louis-Henri-Joseph) ✻, Sous-Directeur, membre du Conseil de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 90.

Estancelin ✻, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.

Fontanier (Pierre), Homme de lettres, officier de l'Université, adjoint du maire de Moissac, près Murat (Cantal).

Mallet (Charles) ✻, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue Taranne*, n° 27.

Jourdan (Antoine-Jacques-Louis) ✻, D.-M.-P., membre de l'Acad. royale de médecine, à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.

Monfalcon, D.-M., à Lyon.

Bourgeois (Ch^es^) ✻, Peintre de portraits, à Paris, *quai Malaquais*, n° 3.

De la Quesnerie, membre de plusieurs Sociétés savantes, à St-André-sur-Cailly.

1825. Deschamps, Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 39.

1825. Salgues, D.-M. en exercice au Grand-Hôpital, secrétaire du Conseil central sanitaire du dép^t, à Dijon (Côte-d'Or).

Boullenger (le baron) O. ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, n° 12.

D'Anglemont (Edouard), à Paris, *rue de Savoie*, n° 24.

Desmarest (Anselme-Gaëtan), Professeur de zoologie à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort, correspondant de l'Institut, etc., à Paris, *rue St-Jacques*, n° 161.

Julia de Fontenelle, D.-M., Professeur de chimie, à Paris, *place Saint-André-des-Arts*, n° 11.

Civiale ✻, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, n° 23.

Feret aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Payen (Anselme) ✻, Manufacturier, Professeur de chimie à l'école centrale, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., à Paris, *rue Favart*, n° 8.

Blanchard (François-Gabriel-Ursin, comte de la Musse), ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, etc., etc., à Rennes, *rue de Paris* (Ille-et-Vilaine).

1826. Moreau (César) ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, n° 24.

Montémont (Albert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, n° 27.

Ladevèze, D.-M., à Bordeaux (Gironde).

Savin (L.), D.-M., à Montmorillon (Vienne).

Lenormand, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-St-André*, n° 11.

1827. Germain (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.

Hugo (Victor) ✻, à Paris, *place Royale*, n° 6.

Blosseville (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg (Eure.)

Blosseville (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu.*

Desmazières (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; chez Mad. veuve Maquet, propriétaire, *rue de Paris*, n° 44, à Lille (Nord).

Malo (Charles), Homme de lettres, Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 20.

1828. Vanssay (le baron Charles-Achille de) C. ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe)

Court, Peintre, à Paris, *rue de la Vieille-Comédie*, n° 14, ancien atelier de Gros.

Virey (Julien-Joseph) ✻, D.-M.-P., membre de la chambre des députés (H.-Marne), et de plusieurs Société savantes, à Paris, *rue Soufflot*, n° 1, *près le Panthéon.*

Maillet-Lacoste (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen (Calvados).

Lautard (le chevalier J.-B.), D.-M, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Dupias, Homme de lettres, à Paris, *rue de la Calende*, n° 54.

Spencer Smith (Jean), membre de l'Université d'Oxford, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue des Chanoines*, n° 3.

Mortemart-Boisse (le baron de) ✻, Membre de la Société royale et centr. d'agric., etc., à Paris, *rue Duphot*, n° 8.

Morin (Pierre-Etienne) ✻, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).

1829. Cottereau (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé à la Faculté de méd. de Paris, etc., *rue Marie-Stuart*, 6.

Fée ✻, Chimiste, Professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.

PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, n° 13, à Evreux (Eure)

GUTTINGUER (Ulric), Homme de lettres, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise)

CAZALIS, Professeur de physique au Collége royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 22.

SCHWILGUÉ, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation à la Direction générale des ponts-et-chaussées, à Paris.

BÉGIN, D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).

BERGER DE XIVREY (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 14 (*faubourg St-Germain*).

CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, n° 16.

PASSY (Antoine) O ✻, Préfet de l'Eure, à Evreux.

SOYER-WILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire et conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de Nancy (Meurthe)

1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Basse-du-Rempart*, n° 46.

BARRÉ DE JALLAIS, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval* (Maine-et-Loire).

HOUEL (Charles-Juste), membre de plusieurs Sociétés savantes, président du Tribunal civil de Louviers (Eure).

1830. MURAT (le comte de) C ✻, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Enval, près Vayre (Puy-de-Dôme).

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (le comte de) G O ✻, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray (Vienne). — (A Rouen, *rue Porte-aux-Rats*, n° 13, chez Mme de Bracquemont).

LE FILLEUL DES GUERROTS, chevr de l'Eperon d'or de Rome, correspondant de l'Institut historique, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Longueville (Dieppe).

1831. Le Tellier ✱, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, n° 1.

Boucher de Perthes (Jacques) ✱, Directeur des douanes, etc., à Abbeville (Somme).

1832. Sinner (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

Boullenger de Boisfremont, Peintre d'histoire, à Paris, *rue du Rocher*, n° 34.

Tanchou, ✱ D.-Médecin, à Paris, *rue d'Amboise*, n° 7.

Fortin, D.-M. à Evreux (Eure).

Dusevel (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Brierre de Boismont (A.) ✱, D.-M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *cité Bergère*, n° 2.

Le Flaguais (Alphonse), membre de l'Académie royale de Caen, *rue des Jacobins*, n° 10, à Caen (Calvados).

Lepasquier (Auguste) ✱, préfet du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Lejeune (Auguste), Architecte, à Paris, *rue des Petits-Hôtels*, n° 14, *faubourg Poissonnière*; à Rouen, *place St.-Amand*, n° 19.

Thil ✱, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

Laurens (Jean-Anatole), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de div. à la Préfect. de Besançon (Doubs).

Boutigny (Pierre-Hippolyte), correspondant de la Société de chimie-médicale de Paris, etc., pharmacien à Evreux (Eure).

Rigollot (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

Ladoucette (le baron de) ✱, ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue St-Lazare*, 5.

Malle (P.-N.-Fr.) Docteur en chirurgie, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

PINGEON, D.-M., secrétaire de l'Académie des sciences et de la Société de médecine de Dijon, correspondant du cercle médical de Paris, etc., à Dijon (Côte-d'Or), *place St.-Jean*, 5.

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).

BOUGRON, statuaire, à Paris, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, 154.

DUCHESNE (Edouard-Adolphe), D.-M., à Paris, *rue de Tournon*, n° 2, *faub. St-Germain.*

JULLIEN (Marc-Antoine) ✻, Homme de lettres, à Paris *rue du Rocher*, n° 23.

ASSELIN (Augustin) ✻, antiquaire, à Cherbourg (Manche).

CASTILHO (Antonio-Feliciano de), Poète portugais, à Paris.

CAREY (Thomas), Docteur en droit, à Dijon (Côte-d'Or), *hôtel Berbisey.*

BREVIÈRE (L.-H.), Graveur de l'imprimerie royale, sur bois et en taille-douce, à Paris, *rue des Quatre-Fils*, n° 9.

1835. MAILLET-DUBOULLAY, Architecte, à Paris, *rue d'Anjou-St-Honoré*, n° 58.

LE PREVOST (Auguste) ✻, Membre de la Chambre des Députés, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Jacob*, *hôtel Jacob*, *faubourg Saint-Germain.*

FÔVILLE, ✻ D-M., à Toulouse (Haute-Garonne).

BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte) ✻, Peintre, à Paris, *rue de Furstenberg*, n° 8 *bis*; à Rouen, chez M. Walter, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 55 *ter.*

LAMBERT (Edouard), Conservateur de la bibliothèque de Bayeux (Calvados).

MURET (Théodore), avocat et homme de lettres, à Paris, *rue d'Antin*, 10.

PESCHE (J.-R.), membre de plusieurs Sociétés savantes, Chef de division à la Préfecture du Mans (Sarthe).

BARD (Joseph) ✻, Inspecteur, au ministère de l'Intérieur, des monuments historiques des départements du Rhône et

de l'Isère, etc., membre de plusieurs Sociétés savantes, à Chorey, près de Beaume (Côte-d'Or).

Chesnon, Principal du Collége de Bayeux (Calvados).

1835. Bach (Jacques-Henri), Professeur de philosophie au Collége de Besançon (Doubs).

Guyétant, D.-M.-P., membre de l'Acad. roy. de Méd. et de plus. autres Soc. sav., à Paris, *rue Taranne*, n° 10.

Soubeiran, Chef de la Pharmacie centrale des Hôpitaux de Paris.

Rey, ex-membre du Conseil général des manufactures, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 26.

Dubois (Louis), Sous-Préfet de Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lever (le Mis.) membre de la Commission des antiquités, à Rocquefort (Yvetot).

Leglay, Archiviste, à Lille (Nord).

Le Cadre, Docteur-Médecin, au Havre.

Le Blond (Charles), D.-M., à Paris, *rue Neuve-Sainte-Geneviève*, n° 21.

1836. Courant ✻, Ingénieur des ponts-et-chaussées, à Digne (Basses-Alpes).

1837. Wains-Desfontaines (Théodore), homme de Lettres et Avocat, Instituteur, à Alençon (Orne).

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. Demoll, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche).

Geffroy, Professeur d'anatomie à l'Université de Glascow (Ecosse).

Engelstoft, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire, à l'Université de Copenhague (Danemarck).

1809. Lamoureux (Justin), à Bruxelles (Belgique).

1812. Vogel, Professeur de chimie à l'Académie de Munich (Bavière).

1816. Campbell, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres (Angleterre).

1817. Kirckhoff (le chevalier Joseph-Romain-Louis de

Kerckhove, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, etc., membre de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe et de l'Amérique, à Anvers (Belgique).

1818. Dawson Turner, Botaniste, à Londres (Angleterre).

1821. Vène ✱, Capitaine de génie, au Sénégal.

1823. Chaumette des Fossés, Consul général de France, à Lima (Amérique méridionale).

1825. Vincenzo de Abbate (le comte), Antiquaire, à Alba (Piémont).

1827. Deluc (Jean-André), Professeur de Géologie, à Genève (Suisse).

1828. Brunel ✱, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).

1830. Rafn (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'écritures antiques du Nord, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck). *rue du Prince-Royal*, n° 40.

1833. Sautelet (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, à Cologne (Prusse), *Perlen Pfhull*.

Stassart (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

1835. Filippis (Pierre de), Médecin à Naples.

1836. Kerkhove d'Exaerde (comte de), à Anvers.

Reiffenberg (le baron de), à Louvain. — A Paris, chez M. Michaud, *rue de Richelieu*, n° 67.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Emulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Doubs).
— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts (Gironde).
— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts (Pas-de-Calais).

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départemt de l'Ain.

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados).
— Association Normande
— Société royale d'Agriculture et de Commerce.
— Société des Antiquaires de la Normandie.
— Société Philharmonique.

Cambrai. Société d'Emulation (Nord).

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Puy-de-Dome).

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or).
— Société de Médecine.

Douai. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Draguignan. Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.

Evreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.
— Académie Ébroïcienne.

Falaise. Société d'agriculture.

Havre. Société havraise d'études diverses.

Lille. Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

Limoges. Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts (Haute-Vienne).

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Rhône).
— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.
— Société de Médecine.
Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Saône-et-Loire).
Mans (*Le*). Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts (Sarthe).
Marseille. Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts (Bouches-du-R).
Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.
Metz. Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture (Moselle).
Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.
Mulhausen. Société industrielle (Haut-Rhin).
Nancy. Société royale des Sciences, Lettres et Arts (Meurthe).
— Société centrale d'Agriculture.
Nantes. Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie royale du Gard.
Niort. Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.
Orléans. Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts (Loiret).
Paris. Athénée royal, *rue de Valois*, nº 2.
— INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations*.
— Académie royale des Sciences.
— Académie Française.
— — Historique, *rue des Saints-Pères*, nº 14.
— Société d'Economie domestique et industrielle, *rue Taranne*, nº 12.
— Société Entomologique de France, *rue d'Anjou-Dauphine*, nº 6.
— Société de Géographie, *rue de l'Université*, nº 23.
— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, nº 12.
— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi.)
— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, nº 42.

— Société d'Encouragement pour le commerce national, *rue Saint-Marc*, n° 6.

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels, *à l'Hôtel-de-Ville.*

— Société Géologique de France, *rue du Vieux-Colombier*, 26.

— Société libre des Beaux-Arts, *rue Saintonge*, n° 19.

— Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n° 12.

— Société des Sciences naturelles de France, *rue du Vieux-Colombier*, n° 26.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faub. St-Germain.

— Société médicale d'Emulation, *à la Faculté de Médecine.*

— Société Philomatique.

— Société Phrénologique, *rue de l'Université*, n° 25.

— Société royale et centrale d'Agriculture, *à l'Hôtel-de-Ville.*

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts (Vienne).

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Haute-Loire).

Rouen. Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.

— Société d'Horticulture.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Société pour l'encouragement de l'Instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure.

Saint-Etienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce (Loire).

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture (Aisne).

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux (Haute-Garonne).

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale d'Ecritures antiques du Nord.

Liége. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Nota. Vingt-trois exemplaires du Précis seront en outre distribués ainsi qu'il suit : A M. Frère, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. R. des Lettres, p. 318.) — A M. Debache, Libraire à Paris, et aux quatre principaux Journaux qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1831, R. des L., p. 2.) — A la Revue de Rouen et à M. H. Carnot, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. R. des L., p. 28.) — Aux Bibliothèques de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1832. Reg. des Délib., p. 153 ; et Déc. du 5 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A M. de la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1833. R. des L. p. 133.) — A M. Eugène Arnoult, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, n° 34, à Paris. A la Bibliothèque de Dijon. (Déc. des 5 et 12 déc. 1834. R. des L., p. 226.) — A la Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle de Paris (M. J. Desnoyers, bibliothécaire). A la Bibliothèque de Pont-Audemer, Eure, M. Canel, bibliothécaire. (Déc. du 18 décembre 1835. R. des Délib., p. 173.) — A M. Nestor Urbain, directeur de la France Départementale, rue de Monsigny, n° 4. (Déc. du 11 mars 1836. R. des L. p. 370).

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

CLASSE DES SCIENCES.

§ 1er. — Sciences physiques.

§ 2. — Chimie.

§ 3. — AGRICULTURE.

§ 4. — BOTANIQUE.

§ 5. — GÉOLOGIE.

§ 6. — MÉDECINE.

§ 7. — Arts industriels. — Commerce.

§ 8. — Matières diverses.

§ 9. — Conclusion.

§ 10. — Nécrologie.

Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

[1] Ainsi qu'on l'a dit page 102, M. Des Alleurs avait bien voulu se charger de faire l'éloge de M. Descamps, mais des circonstances indépendantes de sa volonté l'en ayant empêché, on s'est borné à insérer le discours funéraire composé par M. Em. Gaillard, et qui se trouve page 115.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

[1] En 1811, M. Duputel a lu à l'Académie un mémoire sur le royaume d'Yvetot, qu'il a fait imprimer en 1835, au nombre de 75 exemplaires, dont 5 sur grand papier vélin de couleurs différentes.

[2] L'auteur du mémoire mentionné très honorablement est M. J. Houël. Voyez à la fin du volume un extrait de son ouvrage.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Nota. Par délibération du 9 décembre, l'Académie a décidé l'insertion à la fin de ce volume, de l'extrait, fait par son trésorier, du mémoire de M. J. Houël, sur JEAN JOUVENET.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1835—1836, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur, ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville, où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes,*

Dressée conformément à l'article 17 du Règlement.

Lemonnier (A.-H.) *Discours prononcés aux séances publiques de la Société académique des enfants d'Apollon, en* 1834 *et* 1835. — *Un mois en Allemagne*, 1835. — *Savoie, Piémont.* — *Pélerinage poétique en Suisse et poésies diverses*, 1836. 96

Le Noble. *Les Nudzadelphines (Nuits sœurs), croquis poétiques*, 1836.

Le Roux de Lancy. *Le Roman de Brut, par Wace (offert par M. Frère, lib.)*

Lesauvage, D.-M. *Mémoire sur les luxations dites spontanées ou consécutives.* — *Recherches sur les annexes du fœtus humain*, 1835.

Lesguilliez. *Notice sur la ville de Darnétal*, 1835.

Lever (le marquis). *Notice sommaire sur quelques difficultés historiques relatives à Jean Bailleul, roi d'Écosse.*

Licquet (Alex.) *Histoire des Anglo-Saxons, par Sir Francis Palgrave. Trad. de l'anglais (offert par M. Frère, lib.)*

LILLE. *Société royale et centrale d'agriculture, mémoires*, 1833—34, 1835. — *Rapport sur l'impôt à établir sur le sucre indigène.*

LIMOGES. *Société royale d'agriculture. Bulletin, t.* 13, *n°* 4.

Loiseleur des Longchamps. *Trois opuscules sur le mûrier et le chêne-liége.*

LONS-LE-SAULNIER. *Société d'émulation.— Séance publique du* 27 *décembre* 1834.

LYON. *Académie royale.* — *Compte rendu*, 1836.

MANS (Le) *Société industrielle.* — *Bulletin*, 3^e *année, n^os* 3, 4, 5, 8 *et* 9.

Mary-Lafon. *Examen de l'influence de la langue romane sur les langues italienne, espagnole et portugaise.* 94

Masson. *Moniteur de la propriété et de l'agriculture. Journal mensuel. Janvier* 1836.

Minart. *Les deux convois, pièces de vers* 1836. — *Pétition à l'effet qu'une loi ou du moins une ordonnance règle d'une*

— *Société Philotechnique.—Compte rendu des travaux. Séance du 20 novembre* 1835.

— *Société royale et centrale d'agriculture. Mémoires*, 1834.

Passy. *Concours de charrues. Discours.*

Patin, *Histoire de la poésie latine depuis son origine jusqu'au siècle d'Auguste*, 1835. 94

PERPIGNAN. *Société philomatique. Bulletin*, 1re *année* 1834.

Person. *Éléments de physique*, 1836. 101

Pesche, jeune. *Des avantages qu'offre l'étude simultanée de l'histoire et des antiquités nationales, etc.*, 1835. 92, 108

POITIERS. *Revue anglo-française. Plusieurs livraisons.*

— *Société des antiquaires de l'Ouest. Mémoires, t.* 1er, 1835.

Pouchet. *Traité élémentaire de botanique.* 2 *vol. in*-8°. 20.

Ratel (J.) *Tableau dessiné à la plume avec beaucoup de soin, représentant les* ENFERS, *d'après Virgile, fait et inventé pour servir à l'explication du* 6e *livre de l'Énéide.*

Reiffenberg (Bon de). *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne. Bruxelles*, 1829.

Rey. *Les quatre sources de la Reuss au St-Gothard. — La source et le glacier du Rhône, en juillet* 1834. — *Essais historiques et critiques sur Richard III, roi d'Angleterre. — Histoire du drapeau, des insignes et des couleurs de la monarchie française, etc. — Fragment de l'ouvrage précédent: L'oriflamme à Bovines en* 1214. — *Origine française de la boussole et des cartes à jouer. — Dissertation sur Bérénice. — Dissertation sur Régulus. — Le Meûnier de Sans-Souci, en mai* 1829, *conte historique. — Discours prononcé à l'occasion de la distribution des prix aux élèves des écoles israélites. — Honneurs rendus à la mémoire de Bichat. — Études pour servir à l'histoire des châles. — Mémoires sur la nécessité de bâtir un édifice spécialement consacré aux expositions générales des produits de l'industrie.*

ROCHEFORT. *Société d'agriculture. — Compte rendu des travaux de* 1835.

Rougier. *Rapport fait à la société de médecine. Lyon* 1835.

Rouen. *Revue de Rouen. Plusieurs cahiers de* 1835.

— *Société centrale d'agriculture. — Extrait aes travaux. Cahiers* 56, 57, 58. *Séance publique du* 27 *mai* 1835.

— *Société libre d'émulation. Séance publique du* 6 *juin* 1835.

Saint-Etienne. *Société industrielle. Bulletin, t.* 2. 5e *liv.*

Soyer-Willemet. *Euphrasia officinalis et espèces voisines. Erica vagans et multiflora*, 1833—34. 20

Spencer Smith. *Souvenirs de l'assemblée générale tenue par la Société linnéenne de Normandie, à Bayeux, le* 4 *juin* 1835.

Stassart (Bon de). *Deux discours.* 100

Strasbourg. *Société des sciences. — Nouveaux mémoires, t. second en deux parties.*

Tarn-et-Garonne. *Société des sciences — Plusieurs cahiers.*

Tougard. *Notice historique et biographique sur M. d'Ornay.*

Toulouse. *Société de médecine. — Séance publique* 1836.

Tours. *Société d'agriculture, etc. — Annales, t.* 15, *n°* 4.

Troyes. *Société d'agriculture. — Mémoires, nos* 54, 55, 56. — 1835.

Vacquerie. *Un souvenir de mon enfance. Pièce de vers. Louviers* 1835.

Versailles. *Société centrale. — Mémoires,* 36e *année* 1836.

ERRATA.

Page	ligne			
6	24	un des	*lisez :*	un de ses
8	19	mille	—	mil
	21	»	—	vingt et huitiesme
67	13	qui dissolvit		qui fit dissoudre
	14	débarassai		débarrassai
183	15	vu naître		vus

AVIS AU RELIEUR.

Fac simile de la lettre d'Aldini, page 127

Portrait de Jouvenet, 169

Généalogie de Jouvenet, 177

Jean Jouvenet et sa maison natale, à la fin du vol.

Jean Jouvenet

et sa

Maison natale.

Rouen
1835

A la Grenade d'or.
N°9. Vve VÉPIE ET FILS N°9.
Mds Merciers.

Fragment du plan de la ville de Rouen.

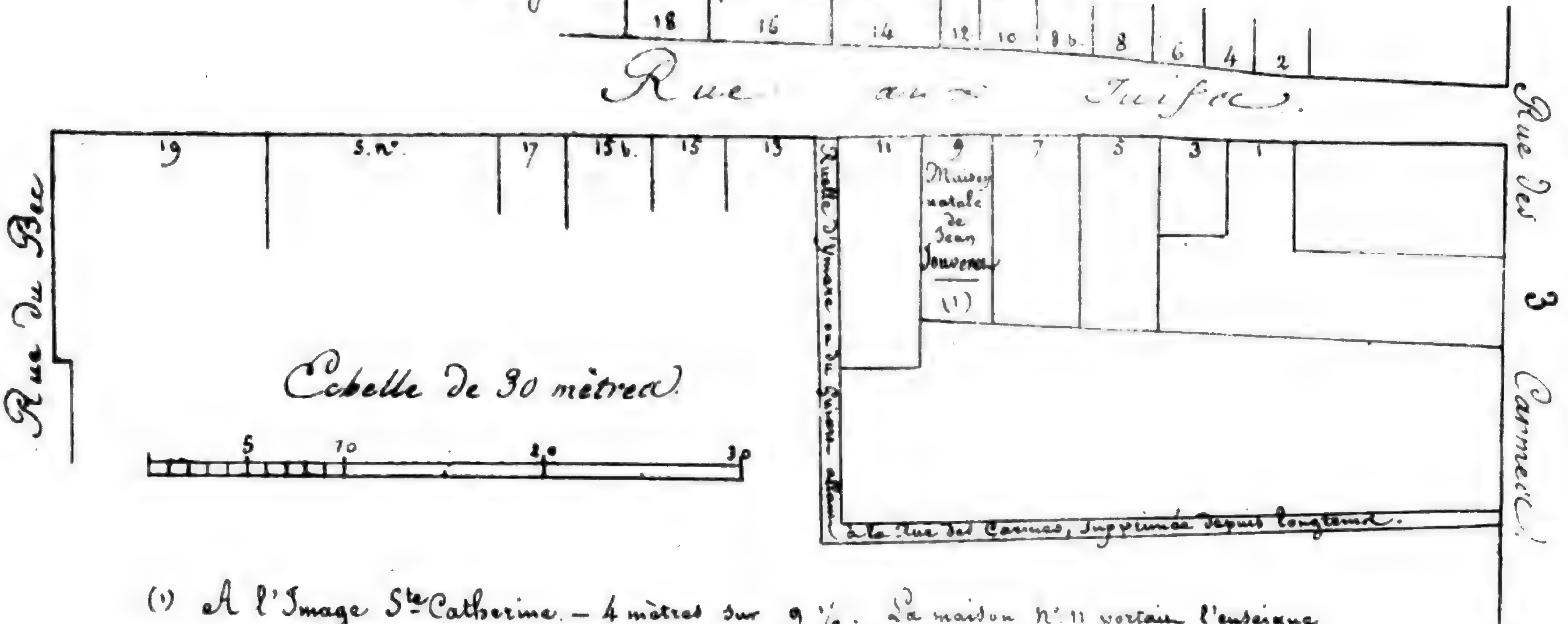

(1) A l'Image Ste Catherine. — 4 mètres sur 9 ½. La maison n° 11 portait l'enseigne de la Fleur de lis, habitée par Guillaume Leviel, en 1490

Notice sur Jean Jouvenet et sur sa maison natale,

Extraite d'un mémoire mentionné très honorablement par l'Académie royale de Rouen, dans sa séance publique du 5 Août 1836, ouvrage envoyé au concours par M.r J. Houel; membre correspondant de l'Académie et de la Société de l'Histoire de France, Président du tribunal civil de Louviers.

En 1834, l'Académie proposa pour sujet de prix à décerner en 1836, *Une notice historique et critique, très détaillée, sur Jean Jouvenet et ses ouvrages, avec l'indication de la maison où il naquit.* Deux mémoires seulement furent envoyés au concours et n'ont pas été jugés dignes du prix,

mais leurs auteurs méritent des éloges pour les recherches au moyen desquelles ils sont parvenus à connaître la *généalogie de Jouvenet*, ainsi que la *maison où il a vu le jour*, et ils ont produit des copies d'actes authentiques dont le nombre témoigne de leur persévérance. L'auteur du principal mémoire a surtout fait preuve d'un zèle rare et qu'il est difficile de bien apprécier à moins de s'être occupé de travaux du même genre.

Un éloquent rapport fait à l'Académie donne une idée générale de cet ouvrage, mais les amateurs de biographie verront avec intérêt l'extrait suivant des documents très curieux qu'il renferme.

D'après les regîtres de la paroisse St.-Lô de Rouen, *Jean Jouvenet*, fils de *Laurent* et de Catherine de Leuze, y fut baptisé le 1er. Mai 1644.(1) Parrain Jean

(1) La Biographie universelle fixe sa naissance au 21 août 1647, date de celle d'un de ses cousins ayant le même prénom. C'est une erreur, et il y en a plusieurs autres dans cet article.

Jouvenet, son oncle, et marraine Catherine Cauvet. Quelques auteurs font remonter sa naissance au 12 ou au 14 Avril, mais on ne saurait douter qu'il est venu au monde peu de jours avant son baptême, c'est-à-dire à la fin de ce même mois d'Avril.

On croit que la famille Jouvenet est originaire d'Italie et que ce nom a été formé de celui de Giovinetto. Jean, 1er du nom, trisaïeul de notre *Jouvenet*, a dû venir s'établir à Rouen vers le milieu du 16e. siècle et y a été inhumé dans l'église de St. Eloi, proche des fonts baptismaux. On doit penser qu'il était *maître peintre et sculpteur*, comme l'ont été son fils *Laurent* et presque tous ses nombreux descendants. *Noël*, fils de Laurent, exerça ces professions et l'on prétend qu'il donna des leçons au Poussin. Ce Noël eut trois fils, tous peintres et sculpteurs: Laurent, Jean et Noël. Le premier eut quinze enfants, dont le second est le célèbre *Jean Jouvenet*, qui montra de bonne heure des dispositions extraordinaires pour la peinture et fut envoyé à Paris à l'âge de 17 ans, afin de s'y perfectionner dans cet art.

Le jeune Jouvenet était animé de l'amour du travail et réunissait de grands avantages personnels : il était bien fait, ses traits étaient mâles, son front élevé ; ses yeux annonçaient un esprit vif et pénétrant ; un jugement solide, une mémoire heureuse se décelaient en lui, et sa conversation était agréable.

Il paraît que, peu de temps après son arrivée à Paris, il fut reçu dans l'atelier de Le Brun, qui était alors en grande réputation et devint son protecteur.

Après une longue carrière de gloire, il fut frappé, en 1713, d'une paralysie qui le priva de l'usage de la main droite, mais, quoique âgé de près de 70 ans, il parvint bientôt à produire, de la main gauche, de nouveaux chefs-d'œuvre qu'il signait : *J. Jouvenet, deficiente dextrâ, sinistrâ pinxit.* (2)

On n'a pu savoir l'époque de son mariage, ni le nom de sa femme, seulement on s'est

(2) Voyez l'anecdote intitulée *Le Carrosse de Rouen*, par M. Floquet, dans le Précis de 1835.

assuré qu'il a eu deux filles, dont une seule a été mariée et paraît n'avoir pas eu de postérité.

Jean Jouvenet est mort à Paris, le 5 Avril 1717, à l'âge de 73 ans. Il est qualifié dans l'acte de décès: *Peintre ordinaire du Roi, ancien directeur et recteur principal et perpétuel de l'Académie de peinture et sculpture.*

La descendance de Jouvenet, aussi bien que celle de son neveu Restout, est aujourd'hui éteinte ou inconnue, mais il existe encore des petites-filles, à la troisième et à la quatrième génération, de Jean Jouvenet son oncle, et qui sont par conséquent ses cousines au 6e et au 7e degré. Il y a aussi un cousin au 7e degré.

Voyez le Tableau généalogique.

Renseignements

sur la maison natale de Jouvenet.

L'acte de partage du 22 avril 1675, entre les trois fils de Noël Jouvenet, contient les détails suivants.

1.er Lot.	2.e Lot	3.e Lot
Une portion de cave.	L'autre portion de cave.	Bien cave.
1/2 boutique.	1/2 boutique.	Sur le 1.er lot 30# de rente,
La cuisine.	"	Sur le 2.e 25
La 2.e chambre.	La 1.ere chambre.	Total 55# de rente.
	La 3.e chambre	
	Le galetas.	
Échu par son choix Noël.	Choisi par Laurent, qui était l'aîné.	Choisi par Jean.

La maison entière se composait donc
D'une cave partagée en deux parties,
D'une boutique, également partagée en deux,
D'une cuisine, de trois chambres et d'un galetas, plus une salette en deux petits greniers dont il va être question ci-après.

Le troisième lot peut la faire estimer à 165# de revenu ou un peu plus de 3000# de capital.

Actes relatifs à cette maison.

10 7.bre 1629. *Noël Jouvenet*, demeurant en la *paroisse St. Lô*, achète de Pierre Delespine, la moitié d'une maison sise rue aux Juifs; cette moitié de maison est le 1.er lot ci-dessus, dans la description duquel on a omis une *sallette et deux petits greniers*.

28 7.bre 1633. Le même achète de Barbe Crosmier, veuve Delafosse l'autre moitié de la même maison, le 2.e lot ci-dessus, où *soulait pendre pour enseigne l'image St. Catherine*.

22 Avril 1675. Partage entre les trois fils de *Noël*, comme il est indiqué ci-dessus.

11 Juin 1688 La maison passe à *Marie-Madeleine* et à *Noël*, par suite

de partage entre les héritiers de Laurent.

19 Mars 1717. Madeleine Jouvenet donataire de son frère, vend, à la veuve Lemoine, la portion de la même maison provenant de Noël Jouvenet, son père.

15 Juillet 1724. Jean Restout vend, à la même veuve Lemoine, l'autre portion de la même maison, provenant de Marie-Madeleine Jouvenet, sa mère.

La maison s'est trouvée ainsi recomposée, comme elle était en 1633; et c'est en cet état qu'elle a passé à M. Roussel, propriétaire actuel. Elle porte aujourd'hui le N.° 9, et peut, d'après la matrice cadastrale, être évaluée à environ 12,000 francs.

Il est présumable, d'après les actes précités, que Noël Jouvenet, acquéreur du 1.er lot, s'y est établi, en 1630, avec ses trois enfants; — qu'ayant acheté le 2.e lot en 1633, il en fit

ensuite l'abandon à son fils aîné, Laurent, qui a dû se marier vers 1640, et qu'ainsi Jean Jouvenet est très-probablement né dans la chambre du 1er étage de cette maison, où l'on peut assurer que Jean Restout, son neveu, vit aussi le jour.

Enfin cette maison étant fort petite et la famille très nombreuse, il est à croire que les autres fils de Noël, Jean et Noël, l'ont quittée en se mariant, c'est-à-dire avant 1644, mais ce qui prouve que Laurent y resta, c'est 1°. Le choix qu'il fit, le 22 Avril 1675, du 2e. lot de cette maison. 2°. un acte du 30 Janvier 1677 qui la désigne comme son domicile; on n'a pas trouvé l'acte par lequel il a dû acheter le 1er. lot, de son frère Noël, mais cela résulte implicitement du partage du 11 Juin 1688.
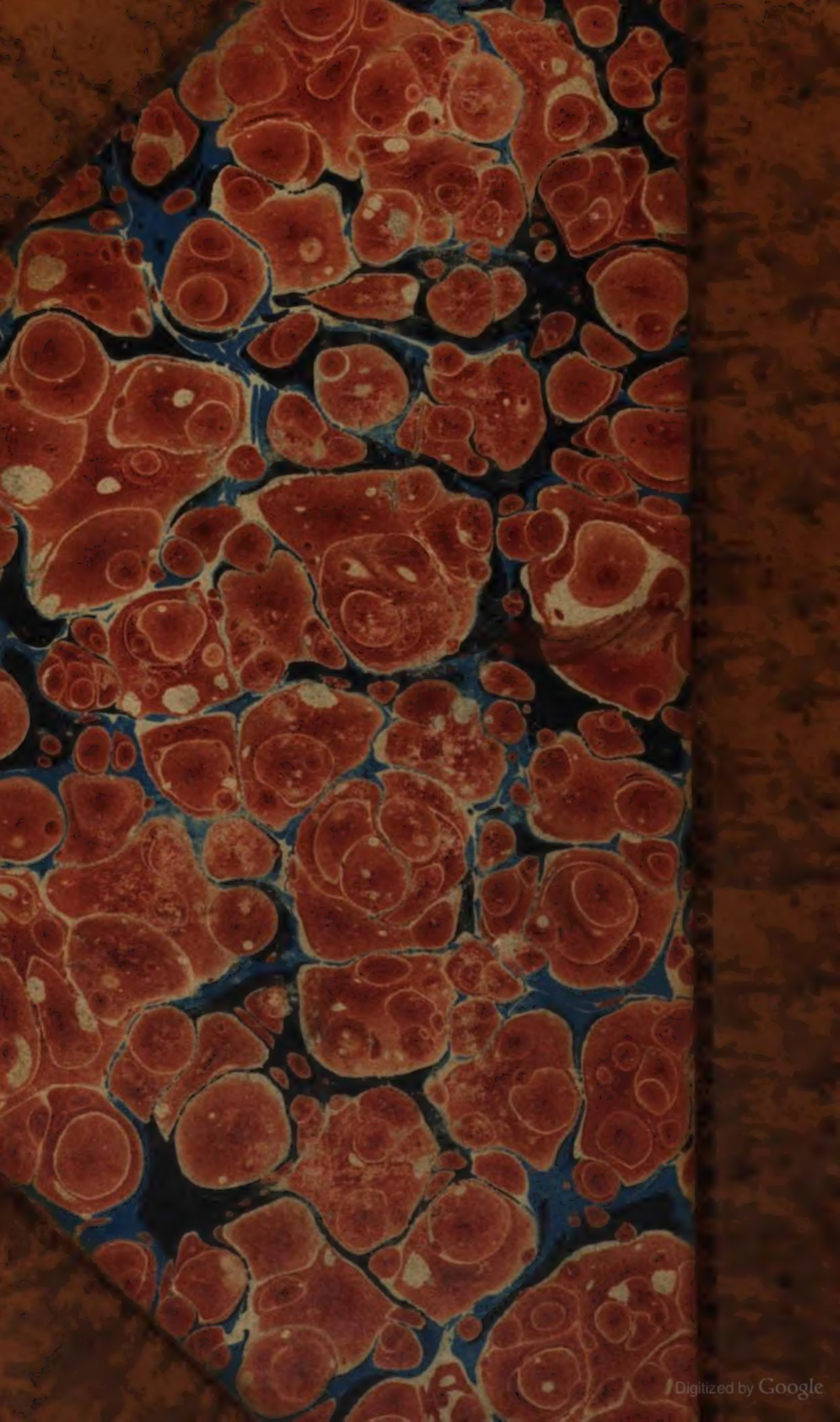
Rouen, Xbre 1836
A. G. B.